

UNIVERSITE PARIS DIDEROT (PARIS 7)

Ecole Doctorale 382

« Espaces, économies, sociétés, civilisations : pensée critique, politique et pratiques sociales »

Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et
asiatiques (CESSMA – UMR 245 Paris Diderot/IRD/INALCO)

Thèse

Pour l'obtention du diplôme de Docteur de l'Université Paris Diderot

Spécialité : Anthropologie

Présentée par

ISABELLE WURM SIDIBE

Sous la direction de Monique BERTRAND

Le littoral dakarois : lieu de productions identitaires

Soutenu le 15/11/2016

JURY

Mme Monique BERTRAND, Directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement : directrice

M. Tarik DAHOU, Chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement : rapporteur

Mme Odile GOERG, Professeure des universités à l'Université Paris Diderot : présidente

M. Olivier LEGROS, Maître de conférences à l'Université François Rabelais de Tours : examinateur

M. Didier NATIVEL, professeur, Université de Paris Diderot : examinateur

Mme Fabienne SAMSON, Chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement : rapporteur

Remerciements

Je remercie en premier lieu les personnes qui ont accepté de répondre à mes questions, de Dakar à Mbao : usagers du littoral, élus, experts, chercheurs. Aux Lébous qui m'ont ouvert si généreusement leurs maisons, livré leurs secrets de familles, et introduit auprès de leurs génies, je dis : « Djërëdjëf ! ». Sans eux, ce travail n'existerait pas.

Salimata, Aysatou Ndiaye Diop, Khady, Alioune Diagne Mbor, Abdou Khadre Guéye, Adama Diagne (où que tu sois parti avec ta pirogue, j'espère te retrouver un jour sur la plage de Ouakam !) et ses collègues, Omar Ngalla Diagne, et Mathieu Ducrocq : merci !

J'adresse ici toute ma gratitude à Monique Bertrand, directrice de cette thèse, pour m'avoir encouragée à croire en ce projet doctoral. Elle m'a soutenue tout au long de ces cinq années, à chaque fois que je perdais confiance en moi, et m'a souvent demandé d'écrire, de ré-écrire, et d'écrire encore, corrigeant avec rigueur chacun de mes paragraphes. Aussi, puis-je dire aujourd'hui que si le terrain est le mien, ce texte est aussi un peu « le nôtre ». Merci Monique, je suis enfin arrivée au bout du tunnel !

Je remercie Rokhaya Samb, qui a accepté de m'assister dans mon travail de recherche, d'abord seule sur le premier terrain puis avec quelques uns de ses collègues étudiants sur le suivant. J'ai eu un immense plaisir à faire sa connaissance, elle qui m'a été d'une précieuse aide pour la conduite des entretiens en wolof ! Merci à Marie Gautheron et Stéphanie Aouate, pour leurs relectures attentionnées en fin de thèse. Je dois ici remercier plus particulièrement ma mère sans qui je n'aurais jamais entamé un travail de recherche, et qui a, dès mes années de collège, toujours pris le temps de relire mes travaux, de m'encourager, et de manière générale, de s'intéresser à mes questionnements. Un chaleureux merci également à Sylvie Bredeloup, qui m'a reçue chez elle à Dakar, et à Anne Muxel, ma marraine, qui ont toutes deux su trouver les mots justes, en leur qualité d'anthropologue et de sociologue, pour me redonner courage dans les moments les plus difficiles.

Je souhaite ici adresser une parole plus intime à Mao Sidibé, qui m'a introduite, en tant que mari sénégalais, aux pêcheurs lébous, et grâce à qui j'ai pu filmer par la suite de nombreux entretiens, seule et toute en confiance. Puisse ce travail achevé, s'il a contribué à l'éloignement de nos trajectoires, nous ouvrir de nouvelles portes.

Merci encore à tous ceux que je ne mentionne pas ici, mais qui m'ont soutenue de près ou de loin.

Je dédie ce travail à mes deux petits pêcheurs : Paco, et Aïda.

Note au lecteur

Les citations bibliographiques apparaissent entre guillemets « », et, lorsqu'elles sont longues, sont diminuées en taille 11.

Les citations tirées des entretiens figurent en italique, séparées du corps du texte par un alinéa. Tous les entretiens cités dans le corps de la thèse sont numérotés, dans l'ordre d'apparition, et référencés de nouveau en annexe.

Les termes ou phrases figurant en italique dans le corps du texte sont tirés des entretiens ou constituent des expressions locales. Lorsque nous voulons insister sur un terme qui n'est pas celui d'un de nos interlocuteurs, nous l'avons en ce cas spécifié en le mettant entre guillemets.

Pour faciliter la lecture et la prononciation de mots wolofs ou lébous employés dans le corps de la thèse, nous avons choisi de conserver une orthographe française de ces langues, en adoptant les règles d'accord et de conjugaisons de la langue française.

**Merci de visionner le webdocumentaire associé à ce travail textuel.
Ce produit audio-visuel fait partie intégrante de notre travail universitaire.**

www.lelittoralpleure.blogspot.com

Le littoral dakarais, au cœur de la construction identitaire des Lébous.
Une proposition d'analyse en images.

Sommaire des onglets du webdocumentaire

- 1- Lébou, or not lébou ?
- 2- La pirogue, objet d'alliance
- 3- Femmes de terre – Hommes en mer
- 4- Vendre la terre, à quel prix ?
- 5- Ngor, entre tradition et modernité
- 6- Laye, laye, Layènes
- 7- Les génies des lieux

Sommaire

Remerciements	3
Note au lecteur	5
Sommaire	7
INTRODUCTION – Le cheminement de la recherche	9
PREMIERE PARTIE – Aménagement de la Presqu’île du Cap-Vert et exploitation des ressources naturelles	45
Chapitre I - Un territoire urbanisé en un siècle	49
1.1 - La société lébou, histoires d’une ethnie du Sénégal	51
1.2 - Une ville de plus en plus peuplée	60
1.3 - Un territoire littoral segmenté et difficile à gérer	73
1.4 - Un éco-système riche et complexe	90
Chapitre II - Scènes de plage	104
2.1 - La pêche artisanale maritime sénégalaise	105
2.2 - Conflits d’usages à la plage	124
Conclusion - Des usages difficiles à concilier sur un espace restreint	143
DEUXIEME PARTIE – Gérez !!	147
Chapitre III- Gestion littorale : de l’environnement à l’assainissement	151
3.1 - La bonne gouvernance littorale	151
3.2 - Nettoyez la capitale !	168
Chapitre IV - Jeux d’acteurs autour de la ressource foncière	183
4.1 - Le foncier change de main	185
4.2 - L’autochtonie en jeu	203
Conclusion - Une pluralité d’échelles d’action	231
TROISIEME PARTIE - La ressource lébou.....	233
Chapitre V - Etre lébou aujourd’hui : une pratique de distinction ?	239
5.1 - Etre lébou... dans l’espace privé	241
5.2 - Etre lébou... au travail	269
Chapitre VI - Se revendiquer lébou	289
6.1 - Gardiens du patrimoine lébou sur le littoral dakarais	290
6.2 - L’autochtonie, un levier pour revendiquer du pouvoir	313
Conclusion – Les Lébous composent leur identité en se référant à l’autochtonie	328
Conclusion générale	331
Bibliographie	339
Liste des acronymes	354
Table des matières	356
Table des figures	358
Table des annexes	360
Annexes	361

INTRODUCTION

Le cheminement de la recherche

1 - Présentation du travail

La population mondiale croît d'environ 82 millions de personnes en moyenne chaque année¹ : cette forte croissance démographique accentue les pressions sur l'environnement naturel et en particulier sur les régions littorales où seraient concentrés plus des deux-tiers des habitants de la Terre. Cette mesure a été très médiatisée autour des années 2000, mais selon D. Noin, une définition trop large des zones côtières entraîne un biais de mesure. En effet, 60% de la population vit à moins de 500 km des côtes. Ainsi pour ce géographe, l'effectif réel de la population littorale ne représentait que 16% de la population mondiale en 1990 si l'on ramène à 100 km la définition du littoral. Cependant cette proportion a nécessairement augmenté en quinze ans, compte tenu du processus de littoralisation de la population mondiale et de l'urbanisation de ses littoraux.

« En Afrique subsaharienne, seules quelques portions littorales sont densément peuplées. Le Golfe de Guinée concentre plus de 180 millions d'habitants d'Abidjan à Douala. Les densités sont influencées par la présence de grandes métropoles. Le peuplement littoral y est urbain et se prolonge à l'intérieur jusqu'à 150 km par des activités économiques peuplantes et dépendantes des infrastructures portuaires des centres littoraux » (Bardot *et al.*, 2009).

Le sud du Nigéria concentre 100 millions d'habitants : l'intensité du peuplement est liée, comme au Togo, aux activités agricoles et urbaines mais aussi minières ou pétrolières. L'Afrique de l'Ouest est marquée par un peuplement littoral important sur les côtes sénégalaises et guinéennes, quand le peuplement des espaces littoraux de la côte africaine orientale est, lui, discontinu. Cette urbanisation littorale est née en plein contexte d'extraversion économique sous la colonisation. De la valorisation des ports découlent des métropoles qui n'ont fait que s'étaler.

Partout dans le monde on constate désormais une similitude des activités humaines ayant une influence sur cet espace littoral : la pêche côtière, l'aquaculture et la production de sel, la construction navale et les ports, le tourisme balnéaire,

¹ Soit un rythme de croissance proche de 1,2 % par an, presque deux fois moindre que celui observé il y a cinquante ans (2 % par an environ). Cette décélération devrait se poursuivre. (<http://www.un.org/press/fr/theme/population>)

l'urbanisation littorale et les ouvrages de défense des côtes. À des activités identiques, pourtant, des réponses diverses sont observées d'un littoral à l'autre.

En 2001, en commençant ce projet de thèse, nous entendions contribuer aux débats mettant en perspective des problèmes de vulnérabilité sociale et les effets d'agendas internationaux imputables au développement « durable », à travers cette clé de lecture d'un espace littoral presque entièrement urbanisé : le littoral de la Presqu'île du Cap-Vert. Ce projet s'inscrivait donc, à travers un problème d'ordre environnemental, dans un questionnement des enjeux pluridisciplinaires de la gouvernance urbaine. Des enjeux qui renvoient à des représentations et des niveaux d'échelles différenciés.

Le littoral constitue une interface terre-mer qui doit être appréhendée à plusieurs échelles. Les injonctions à faire de la « bonne gouvernance » portées et prônées par la Banque mondiale notamment, les cadres juridiques qui sont en train de se mettre en place au Sénégal en matière d'appropriation et de protection du littoral, les débats sur la gestion locale et participative, représentent autant de figures imposées, de normes véhiculées à l'échelle mondiale qui tendent à désigner un contexte de gestion littorale locale difficile dans ce pays.

Se pose ainsi le problème de la définition du littoral, et de sa délimitation. Nous avons cherché à traduire cette question selon une méthodologie correspondant à notre formation en anthropologie et renvoyant aux représentations locales, collectives et individuelles. Ce territoire abrite différents savoirs et niveaux de connaissances. Selon les individus enquêtés, on passe d'une définition à une autre : ici une représentation du littoral comme espace marchand ; là une représentation symbolique et culturelle. Nous travaillons alors sur les points de rencontre entre ces représentations. A travers la perception d'un espace donné, à nous de comprendre dans le cas de Dakar les différences entre territoire vécu et territoire perçu. Nous empruntons ici le vocabulaire repris par G. Di Méo (Di Méo, 1998 : 108) : il propose de désigner comme des « univers symboliques » les territoires à la fois intimes et partagés, objets de représentations tant personnelles que collectives. La notion de littoral fait partie des catégories locales et il s'agira d'en appréhender les déclinaisons différentes. Certaines personnes enquêtées, halieutes ou géographes, déterminent le littoral comme l'intégralité de la Presqu'île et mettent en scène l'étalement physique d'une grande agglomération côtière - soulignant ainsi des enjeux d'appropriation foncière, par exemple. L'approche anthropologique du littoral dakarais complète donc les analyses géographiques et socio-économiques déjà menées. Dans sa thèse sur l'évolution des villages Lébus du rivage méridional de la

Presqu'île, soutenue en 1986, le géographe de P. D. Fall soulignait alors les connaissances du processus d'urbanisation de la Presqu'île du Cap-Vert apportées par ses pairs – citant les travaux alors récents de Dubresson (Rufisque), Seck (Dakar) et Vernière (Pikine). Cependant, il s'interrogeait déjà sur l'originalité de la croissance périphérique de la côte sud, en ces termes : « [cette originalité] n'est-elle pas plus le résultat de l'attitude différente des populations concernées que du dynamisme de la métropole sénégalaise ? Que devient la personnalité de la prestigieuse ethnie léboue face à la civilisation urbaine ? » (Fall, 1986 : 8). Trente ans après, c'est dans la lignée de cette posture de recherche, à la croisée de la géographie et de l'anthropologie, que nous allons tenter de questionner à nouveau le rapport entre urbanisation de la capitale (processus désormais ancien et achevé) et identité léboue, dans cette présente thèse.

2 - Problématiques

Notre première problématique générale consistait à se demander si et comment, des pratiques nouvelles d'appropriation et de protection du littoral de Dakar se surimposent à des pratiques anciennes. Les objectifs à atteindre pour cette thèse consistaient :

- à caractériser les acteurs de la gestion du littoral de Dakar et à mettre en évidence tant des « effets de lien », que des effets de lieu (Bourdieu, 1993),
- à comprendre la dynamique des acteurs dans la structure d'appropriation et de protection de l'environnement en zone littorale,
- enfin, à étudier la façon dont les conflits ou compromis proviennent des lieux de décision.

Quel est le cadre réglementaire et normatif de la gestion littorale dans le cas du Sénégal ? Comment les acteurs locaux perçoivent-ils ces « normes » et leur « circulation » accrue, et de plus en plus injonctive ? L'application des normes pensées à l'extérieur conduit-elle à des phénomènes d'indignation ou de résignation ?

Les questions de partage d'usages et de responsabilités constituent une problématique commune au Sénégal et s'insèrent aujourd'hui dans des débats politiques sur l'environnement. Ces débats sont tant nationaux que locaux. Au plan politique, citons la création du parti du rassemblement des écologistes du Sénégal en 1999 ; au plan économique, notons l'exemple de l'élaboration du programme « Gestion intégrée des ressources marines et côtières » en 2001 (GIZC), financé et piloté par la Banque

mondiale (BM). Les débats municipaux sur la gestion des ressources naturelles et sur la gestion de la ressource foncière, alimentent les programmes de campagnes électorales et s'inscrivent dans des problématiques plus larges de décentralisation et de gestion, à l'échelle des communes, de certains biens communs.

Nous tenterons ici de répondre à différentes questions. Qu'est-ce qu'un littoral *presque* entièrement urbanisé ? Peut-on valoriser tout en préservant les derniers espaces non bâtis (chapitre III) ? Comment prend-on en compte des habitants qui sont là depuis longtemps dans une conception moderne de la gestion environnementale ? Comment l'assainissement devient-il une question publique et comment cette question s'impose-t-elle face à des questions de pur et d'impur (chapitre III) qui appartiennent au domaine du religieux ?

C'est en travaillant avec les habitants des quartiers qui jouxtent les plages de pêche que nous avons été amenés à nous intéresser à la question de l'identité léboue. Mais pourquoi s'interroger sur les Lébous plus que sur une autre communauté ethnique qui peuple le Sénégal pour cette étude sur les pratiques et les représentations du littoral dakarois ? L'ancrage territorial des Lébous a déterminé des pratiques littorales anciennes encore observées aujourd'hui à Dakar : de pêche notamment, mais aussi d'autres pratiques symboliques. Ces pratiques assoient selon nous la spécificité de ce groupe et participent de sa construction identitaire, fortement liée au sol et à l'appropriation de l'espace (chapitres I et V).

Une autre question de cette thèse est de comprendre comment différents pouvoirs, politiques, associatifs, religieux, déterminent et transforment les pratiques et les représentations du littoral urbain. Pour parvenir à saisir ces influences, il faut saisir l'articulation de ces pouvoirs entre eux, et les constructions politiques à l'œuvre (chapitre IV). Les acteurs locaux suivent-ils un « schéma » de gestion ? Est-ce qu'ils s'approprient ce schéma de programmation urbaine et de participation politique ? Ce schéma est-il normé ? Comment ce milieu lébou finit-il par faire enjeu ? Nous tenterons d'expliquer pourquoi et comment la gestion de l'environnement littoral est devenue l'angle d'étude d'*une* communauté particulière et de ses mutations.

Les plages urbaines sont des lieux où cohabitent et se compartimentent des loisirs, des rituels, des activités marchandes et commerciales, de l'aménagement public. Il fallait tenir compte de l'implantation de l'islam et du culte des génies, mais aussi de rapports sociaux clientélistes pour rendre compte de l'enchevêtrement de pratiques multiples sur cette presqu'île anthropisée jusqu'à la plage elle-même. Au Brésil, des

légendes urbaines sont souvent associées aux paysages non bâtis et font partie de l'identité citadine ; c'est le cas par exemple des plages où se côtoient, en différents points du littoral brésilien, des pratiques balnéaires et le culte afro-brésilien rendu à la divinité *Iemanjá* (Agier, 2000). Il semblerait que les espaces littoraux, par leur ouverture sur la mer, suscitent plusieurs registres identitaires.

Selon nous, les individus peuvent changer d'identité ethnique au fil d'une vie et selon les contextes, et c'est ce qui permet de comprendre les processus de reproduction des groupes ethniques. Ainsi, identités et groupes ethniques ne sont qu'organisation sociale et non contenu culturel figé, car la culture n'est pas donnée, stable : elle fluctue et affecte différemment les individus qui s'en réclament. Si les identités ethniques existent, elles sont relatives à la situation sociale où elles émergent ; elles ne sont pas des réalités primordiales. Selon l'approche développée par F. Barth à la fin des années 1960, les acteurs interagissent en donnant une pertinence à tel attribut culturel pour se revendiquer « comme » un certain type de personnes. Ce qui veut dire qu'il y a un certain nombre de critères communs, connus, et que la revendication identitaire, est publiquement validée. Dans un tout autre contexte théorique, D. Juteau part du point de départ que l'ethnicité existe et constitue un fait social qu'il faut appréhender dans ses dimensions objectives et subjectives. Elle se penche sur « la constitution de frontières mouvantes et fluctuantes reposant sur des relations sociales qui rendent opérantes des différences culturelles à partir desquelles se mobilisent des acteurs sociaux » (Juteau, 1996 : 99). En s'intéressant aux processus de construction de l'ethnicité et des frontières ethniques, elle analyse finalement les rapports de domination. Nous nous adosserons en partie sur ces deux références pour parler de la construction de l'identité ethnique léboue dans notre troisième partie.

Qu'en est-il des registres identitaires du littoral de Dakar, en 2014 ? Est-ce différent de se percevoir Wolof, Lébou ou Toucouleur à la plage ? Qu'est-ce qui fait qu'une personne aujourd'hui se perçoit comme Lébou ? En quoi *être lébou* est-il déterminant et contribue-t-il à une production identitaire ? Quel sens prend la catégorie ethnique pour les usagers du littoral ou les acteurs publics des communes de Ouakam, Ngor et Yoff, ces « premiers villages lébous » de la Presqu'île ? Cette catégorie ethnique crée-t-elle de la signification pour ceux qui ne sont pas « vrais » Lébous (*Lébou Dëgg*), ni « pur sang » selon les mots entendus en français ? Autorise-t-elle des catégories secondaires comme « métis » ou bien « non-Lébou qui a grandi au milieu des Lébous » ? Qu'advient-il d'un groupe minoritaire dans un territoire réduit en peau de chagrin ?

Dans un village pris dans la ville ? Un groupe littoral métissé peut-il survivre sans accès direct à la mer ? Son adaptation aux transformations de la ville influence-t-elle son socle identitaire ? Ce registre identitaire lébou est devenu le cœur de notre thèse (traité essentiellement en troisième partie). Nous l'entendons comme partie prenante du processus de la gestion du littoral dakarois aujourd'hui. Cette « lébouité », qui s'est invitée dans nos entretiens, nous nous devons de la prendre en compte comme question à part entière.

Dans une perspective historique, nous nous sommes demandé si la gestion traditionnelle de l'espace littoral dakarois faisait sens sous la période coloniale et si elle fait toujours sens aujourd'hui (chapitre V). Sur un plan économique, l'enjeu foncier mobilise la référence à l'autochtonie et ravive cette légitimation par l'autochtonie. Selon quelles formes ce débat prend-il corps à Dakar aujourd'hui au sein de la « Collectivité léboue » (chapitre VI) ?

Au fil de ce cheminement de recherche, les matériaux récoltés selon différentes catégories d'individus interrogés pouvaient s'articuler les uns aux autres. Ça n'est d'ailleurs que fin 2013 que nous avons finalement stabilisé la présentation de ces différents objets de recherche :

- le milieu littoral,
- le territoire qui nous renvoie à des notions de politiques - publiques et locales,
- et l'espace de vie et de représentation lébou.

Ces trois objets font le corps de la présente thèse. C'est ainsi qu'entre 2011 et 2013 nous avons progressivement déplacé notre focus de discussion, de l'utilisateur du littoral comme cible des politiques et des formes de gestion environnementale, à la question identitaire.

3 - Outils

Ainsi, tous ces questionnements ont orienté nos grilles d'entretiens et d'enquêtes sur le terrain. Une fois ordonnés, comparés et analysés, les entretiens ont permis de décrypter les formes d'habiter, d'occuper et de gérer l'espace littoral en milieu lébou. Nos méthodes d'enquête sont celles de l'ethnographie : l'observation, l'entretien long semi-dirigé voire libre en passant par l'entretien filmé, le retour sur les mêmes terrains au fil des années. Cette méthodologie nous a fait aborder l'environnement en ethnologue.

Lorsque nos interlocuteurs disent « on est tous Sénégalais » ou « on est Lébous », nous l'entendons comme tel. Nous n'allons pas à leur rencontre avec une vision arrêtée de leur identité. Nous justifierons la pluralité de ces identités dans le chapitre V de cette thèse. Puis nous prendrons nos distances sur des discours souvent contradictoires les uns par rapport aux autres, ou sur les différents positionnements identitaires mis en scène par les mêmes personnes (chapitre VI). La distance amène ensuite à classer des résultats en tirant plusieurs fils de comparaison. Mais il s'agit de rapprocher les analyses empiriques aux questions théoriques : ces savoirs construits par d'autres chercheurs seront alors mobilisés au fil de la thèse.

Notre investigation est partie de quelques plages : nous avons ensuite suivi des réseaux d'acteurs tous liés de près ou de loin à la gestion de ce littoral urbain. Ainsi, quand un pêcheur nous parlait d'un programme auquel il avait participé, nous cherchions à rencontrer le responsable du programme. Si ce dernier avait travaillé en partenariat avec un élu, nous cherchions à le rencontrer, etc. Car l'espace d'investigation touche aux réseaux socioprofessionnels, aux relations de connaissances voire de parenté : autant de connexions dont nous avons cherché à tirer les fils. Ainsi, nous avons travaillé sur le rapport d'individus et de collectifs au territoire littoral, mais aussi sur les relations entre ces individus dans des lieux de sociabilité : espaces de travail, de vie, de détente, de culte. Nous avons donc glissé d'effets de lieux à des effets de liens.

La méthode de collecte de données est donc principalement qualitative, et se décline à travers quatre outils :

- la conduite d'entretiens libres et semi-directifs, qui durent entre 15 minutes et deux heures,
- l'observation des acteurs du littoral, de leurs pratiques professionnelles et récréatives,
- une recherche bibliographique et une collecte d'archives historiques, de données statistiques et administratives,
- enfin l'analyse des discours produits sur le littoral dans les médias.

Différentes variables influent selon nous les pratiques et les représentations du littoral dakarois. Les facteurs qui s'imposent aux individus sont d'abord les conditions géographiques et climatiques de transformation du littoral, mais aussi les facteurs historiques, institutionnels, politiques, démographiques, qui jouent sur cet espace. Les conditions d'existence des individus comme les structures de classe, les relations ethniques, les inégalités sociales, le sexe, les positions d'aîné ou de cadet dans la famille, l'appartenance religieuse et l'engagement politique, sont des variables fondamentales à

prendre en considération. La trajectoire professionnelle des personnes enquêtées et leurs interactions dans la gouvernance littorale, constituent nos derniers angles d'étude.

4 - Méthodes – un projet transdisciplinaire

4-1 L'écriture ethnographique et la caméra dans la relation d'enquête

Lors du séjour préparatoire de la thèse, l'année du master 2 recherche, j'étais² accompagnée de mon mari, chanteur sénégalais mais aussi réalisateur de vidéo. Nous avons filmé ensemble les entretiens réalisés sur les plages de Dakar auprès de pêcheurs et de responsables d'organisations locales. Ces personnes, *a priori* peu familières de la caméra d'entretien, moins que les agents du développement que j'ai filmés seule, ont pourtant « joué le jeu ». La présence de mon mari y était certainement pour quelque chose, j'y reviendrai plus loin. L'outil numérique offrait la possibilité de montrer de suite l'image à la personne filmée. La caméra a été alors utilisée comme un moyen d'approche scientifique. En effet, l'outil caméra peut dépasser sa fonction première d'outil distancié pour devenir un « vecteur relationnel » au centre de la recherche (Leresche, 2014).

Dans un terrain largement dominé par les hommes, les rapports entre personnes enquêtées et ethnographe sont différents lorsque la caméra est tenue par une femme. Ainsi la relation d'enquête s'est jouée au moment de la première prise de vue et s'est pérennisée au retour sur le terrain. Grâce, je crois, au premier travail audio-visuel établi en présence de mon mari, mes retours étaient facilités : on me demandait de ses nouvelles. Comme femme mariée j'accédais à un statut différent de celui de la simple étudiante ; enfin, on m'apostrophait en wolof dans un langage familier étant donné que j'étais mariée « à un frère ». Qu'elle soit photographie ou vidéo, l'image peut avoir un rôle dans « l'observation participante » : elle devient un relais entre enquêteur et enquêté. Il est possible de discuter de la représentation d'un individu, d'un groupe ou de pratiques avec les personnes concernées et par ce retour de commentaire, d'ouvrir la voie à la participation des personnes enquêtées. Par exemple, certains ethnographes prêtent aux enquêtés leur appareil et les invitent à photographier eux-mêmes sites, activités, populations, etc. Ce choix a été retenu une seule fois, dans la fabrication d'une

² Dans ce point et celui qui suit, je décide d'utiliser la première personne du singulier. Il s'agit ici de partager des choix liés à mon histoire personnelle. La forme plus académique du *nous* reviendra juste après, et sera conservée tout au long de ce travail.

pirogue dont toutes les étapes ont été filmées par son fabricant. Simplement car je n'ai pas eu d'autre occasion pour tester cette approche.

Le cinéma anthropologique peut construire des objets propres (Niney, 2000). Ce premier terrain m'a convaincue de poursuivre sur cette voie et de filmer en thèse dès que possible, pour construire à partir de ces images un objet propre et associé à cette recherche doctorale. C'est donc sur le présent texte *et* sur le produit audio-visuel qui l'accompagne que je souhaite être évaluée dans le cadre de la thèse. Ainsi le produit audio-visuel que j'ai construit parallèlement à l'écrit participe-t-il de l'enquête ethnographique et de l'analyse menée durant trois années sur le littoral dakarais. L'image est un moyen de rendre compte du rôle de l'affectivité dans le champ des relations sociales, du caractère sensible et individué des représentations à l'œuvre dans les jeux d'acteurs. Ainsi, dans chacune des images que j'ai enregistrées, on peut sentir je pense le niveau de relation, d'intimité, qui me liait à chacune des personnes rencontrées.

Mais toute description textuelle ou imagée est incomplète et sélective. Ainsi la captation visuelle tout comme l'écrit de l'ethnologue n'est pas une reproduction simple du réel mais une matérialisation de la perception que s'en fait son auteur, tout objectif veut-il être. C'est le défi du travail de montage : on fait des choix qui participent de la construction d'un propos. C'est en réfléchissant à la dimension de la restitution que j'ai mesuré à quel point la caméra avait joué une place importante dans cette recherche sur mon terrain d'étude. J'avais déjà placé des vidéos ailleurs : en 2011 un court film de 15 min intitulé *Warugal* et co-réalisé avec mon mari faisait partie de ma demande de contrat doctoral. Par la suite, j'ai participé au Festival « Les Chercheurs font leur cinéma » organisé par l'association *Doc'Up* (édition 2012). Il s'agissait de réaliser un très court-métrage (5 min) sur notre discipline de recherche ou notre sujet. J'ai écrit « Promets-moi la mer, je te donnerai la terre » en collaboration avec Ely Fuguet et nous avons obtenu le Prix du Jury. Ce petit film, mis en ligne³, a été remarqué par *MyScience Work*, une production qui réalisait une série (fiction) sur les doctorants. Mon itinéraire et ma recherche ont alors fait l'objet du 3^{ème} épisode de leur saison 2⁴.

Je pratique donc l'audio-visuel depuis quelques temps. L'image me permet de mettre du concret dans ce que je fais, quand les mots ne me mettent pas toujours à l'aise. De 2011 à 2014, j'ai filmé une grande partie de mes terrains de thèse : le littoral aménagé, construit et déjà transformé en trois ans, les plages, les gens au travail, les ruelles des quartiers traditionnels et certains entretiens.

³ http://www.dailymotion.com/video/xw2ih6_promets-moi-la-mer-je-te-donnerai-la-terre_tech

⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=pWclUbbSQZY>

Je suis ainsi sensible aux propos de M. H. Piault quand il propose une rencontre généralisée de l'anthropologie et du cinéma, le cinéma gagnant alors en relativisme culturel et les démarches proposées par l'anthropologie visuelle conduisant à une reconsidération de la discipline (Piault, 2000 : 263). Comment transférer un mode de compréhension de l'univers dans un autre système de connaissances et de savoirs ? C'est une question qui se pose pour le cinéma (filmer des gens qui seront vus à l'autre bout du monde par d'autres gens), mais aussi pour les sciences sociales. En anthropologie, la difficulté se présente dès la première opération ethnographique, la phase descriptive qui devrait se débarrasser de tout *a priori*. Or cette disposition est illusoire on le sait, et nos instruments d'appréhension imposent un mode de découpage spécifique dans l'apparence du réel. M. H. Piault invite alors à distinguer deux postures de travail : celle qui consiste à soumettre ses instruments de mesure à la mesure de l'autre, et celle qui consiste à soumettre la réalité observée aux catégories d'une pensée considérée comme universelle - ou dans le cas du cinéma d'une esthétique pensée comme universelle. Avec ce réalisateur, je valorise la première attitude fondée comme l'écrit J. Favret-Saada sur : « un précepte de l'anthropologie britannique - le seul peut-être au nom de quoi je puisse me dire ethnographe, (qui) veut que l'indigène ait toujours raison, (précepte) qui entraîne l'enquêteur dans des directions imprévues » (Favret-Saada, 1977 : 25). Après la lecture de Favret-Saada, je suis ainsi partie du postulat que « l'indigène lébou » aurait toujours raison, qu'il fallait l'écouter et lui accorder tout le crédit qu'il méritait. Mais finalement la vraie question n'était pas de savoir s'il avait ou non raison, ce que l'anthropologie exprime depuis longtemps en termes de légitimité et de sens pratique, mais s'il était le seul à avoir « toujours raison » ?

4-2 Le choix du webdocumentaire

Ma thèse est donc conçue sur un double produit : un texte *et* un webdocumentaire. Lors du concours pour l'obtention du contrat doctoral de l'ED de Géographie de Paris en juillet 2011, j'avais déjà formulé mon intention de produire un film. La forme particulière du webdocumentaire, que j'ai pu découvrir par l'intermédiaire de la page internet d'Arte, chaîne télévisée pour laquelle j'ai travaillé⁵, propose un format analytique mais moins long qu'un film. Le webdocumentaire est un objet dont la principale fonction est de raconter une ou plusieurs histoires en différentes séquences,

⁵ Voir mes contributions à trois sujets de l'émission *Karambolage* (*Le Bôt, les Bin-Bin, et le Plat*).

chacune pouvant être indépendante des autres. Il constitue une production multimédia à part entière, car peuvent y figurer photographies, vidéo, audio, texte, animation, forme vectorielle, carte interactive, 3D. Il est en quelque sorte le prolongement de ce que furent le CD-ROM ou le DVD-ROM : une œuvre utilisant les technologies de la Toile et ses ressources multimédias. Ces nombreux médias sont souvent hébergés sur des serveurs différents : un webdocumentaire est donc la réunion et la mise en forme des différents éléments qui le constituent.

Le « webdoc » est aussi une œuvre interactive : cette caractéristique permet au spectateur d'interagir à divers degrés avec l'audience et même parfois avec les personnages mis en scène. Ces possibilités doivent permettre au webdoc de devenir un objet d'échanges, de discussion ou de débat. D'un point de vue strictement éditorial, il existe trois types de narration dès lors que la notion d'interactivité est introduite sur le support :

- la narration appelée « à cheminement imposé », qui consiste à plonger le visiteur dans un univers dans lequel il n'est pas tout puissant, dans lequel il est mis à la place du reporter face aux choix que celui-ci a pu faire lors de son enquête,
- à l'opposé, la narration « à cheminement en étoile », très proche du concept de site web interactif et multimédia. L'internaute a le pouvoir d'aller « partout », à tout moment. Les menus interactifs ont été créés pour être à son service et s'adapter à ses choix. C'est ce type de narration que j'ai choisie d'utiliser ici, en ajoutant un volet « forum de discussions » ouvert aux internautes,
- enfin, un autre type de narration dite « en élastique »⁶ est à mi-chemin des deux types identifiés précédemment : la narration suit un fil imposé que le visiteur peut tendre à sa guise au gré des contenus agrégés et des possibilités de dialogue.

Ces propositions montrent assez clairement l'amplitude du genre qu'est le webdocumentaire. Entre ces différents types de récit, il se dessine déjà un grand nombre de possibilités tant du point de vue de l'interactivité que du point de vue de l'écriture. En somme, on peut définir cet outil comme un documentaire interactif dans lequel le spectateur est un acteur à part entière de la narration. Il a le choix dans sa façon d'appréhender le monde.

Mon webdocumentaire s'intitule *Le littoral pleure – parole léboue !* Ce titre s'inspire d'un propos entendu d'une femme léboue du village de Ngor.

⁶ C'est le mode qu'adopte « Prison Valley » de Philippe Brault, produit par Upian, par exemple, peut-être le plus compatible avec les impératifs a priori contradictoires du récit et de l'interactivité.

4-3 Déterminer un corpus

Les territoires littoraux de Dakar donnent à montrer ce que les sciences sociales appellent des « acteurs », de plus en plus diversifiés. Les personnes enquêtées relèvent de différentes sources de légitimité et d'action et font l'objet d'une typologie. Les normes de gestion du territoire littoral observé semblent aux premiers abords exogènes et redevables de programmes conçus par les experts et partenaires technico-financiers du Sénégal.

En matière de gestion du littoral, deux logiques d'action coexistent pourtant sur la Presqu'île du Cap-Vert, cadre d'expansion de la capitale sénégalaise. Celle portée par l'État est relayée dans certains cas par les communes ; celle des populations sera dite locale. Pour parvenir à saisir ces logiques, nous avons mené des entretiens sur les plages mais aussi auprès d'acteurs institutionnels et d'experts en tout genre. Ces entretiens programmés ou spontanés étaient le plus souvent individuels mais parfois aussi collectifs. On dénombre ainsi plusieurs cas d'entretiens de groupes de 2 à 6 personnes, généralement des travailleurs du littoral, et un *focus-group* qui a réuni 22 personnes (voir annexe n°1, Extraits d'entretiens utilisés dans la thèse ; annexe n° 2, Corpus des enquêtés ; et annexe n°3, Réunion du 11/04/2012).

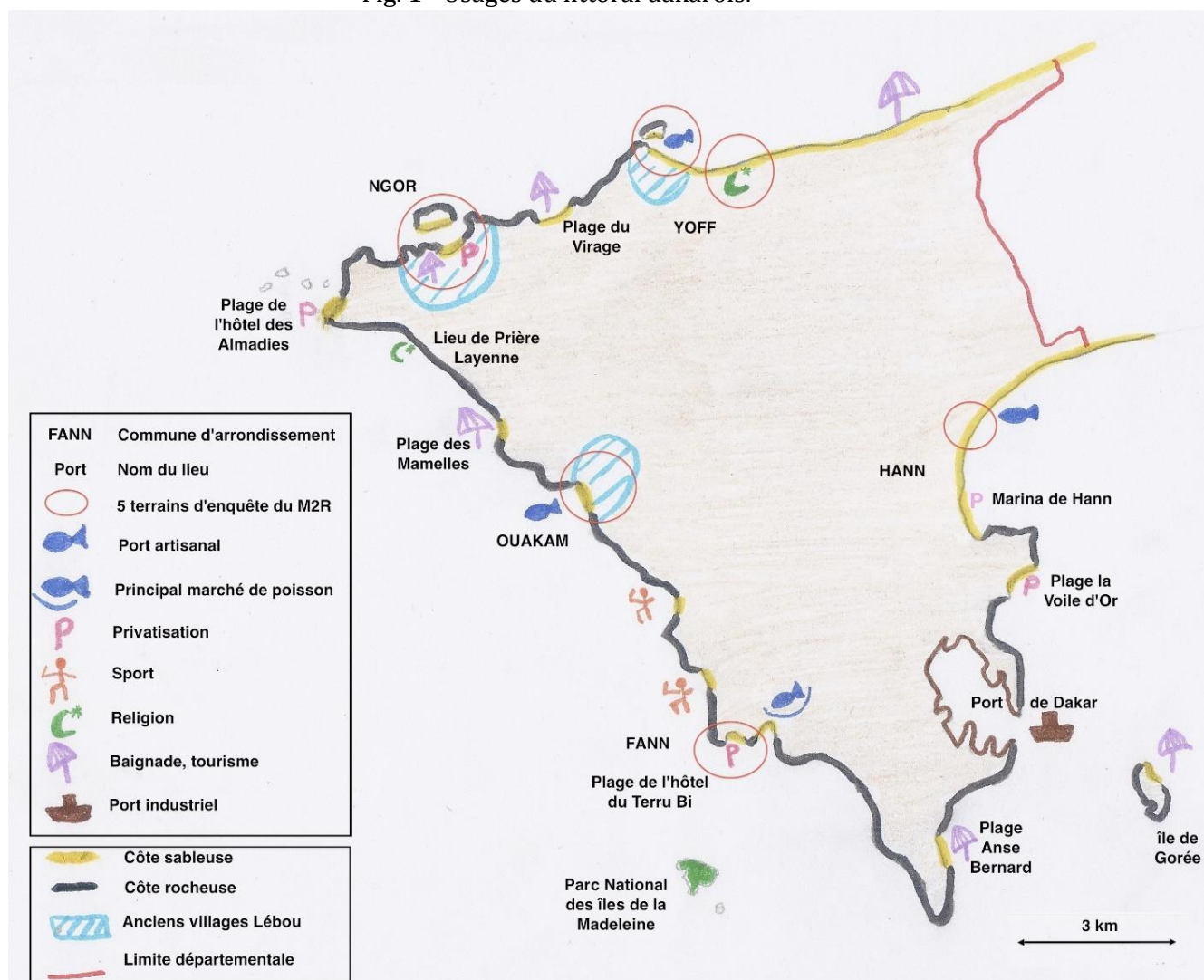
Au cours de ces trois années de recherche, 157 entretiens ont été réalisés auprès de personnes ayant travaillé/vécu sur le littoral dakarois dès les années 1960-70 (+ 38 pêcheurs ayant répondu à un questionnaire « fermé »), ayant donc connu les réformes de décentralisation, et d'autres nées ultérieurement. Pour mieux comprendre l'évolution des pratiques et des représentations littorales, ces entretiens ont été complétés par des documents d'archives remontant au 19^{ème} siècle.

Ainsi, quatre catégories d'acteurs rencontrés dans ce corpus forment la typologie de référence de notre thèse :

- les usagers,
- les dépositaires de la culture léboue,
- les acteurs publics locaux,
- et les experts et partenaires techniques et financiers.

Bien sûr, de nombreux interlocuteurs entrent à la fois dans l'une et l'autre de ces catégories (voir annexe n°2, Corpus des individus enquêtés).

Fig. 1 - Usages du littoral dakarois.



Source : I.Sidibé, 2011.

Les usagers du littoral dakarois

Le mot « usager » a été choisi car il permet de regrouper des individus qui travaillent et d'autres qui sont sur la plage pour le loisir. Ces pratiques, certes très éloignées, se croisent sur un même espace réduit. C'est leur interaction que nous avons voulu mettre en évidence sous la même catégorie. Sont classées dans cette catégorie des personnes qui ont différentes pratiques de la côte, selon qu'elle se présente sous une forme sableuse ou rocheuse.

Il y a donc des sous-groupes dans cette catégorie : les actifs et les simples usagers. Certains usagers disposent de lieux réservés : les plages du domaine public qui sont privatisées donc accessibles à condition de payer, et les plages inaccessibles car devenues propriété privée d'un particulier. Parmi les usagers du littoral se mêlent des sportifs, des pêcheurs, des badauds, des mareyeurs, des pèlerins, des vacanciers. La

notion de plagiste que nous retrouverons dans la thèse, renvoie aux personnes qui nettoient chaque jour une portion de plage qu'ils se sont au préalable appropriée en y installant des parasols et généralement des nattes ou des matelas sur des transats. Les plagistes louent l'emplacement à la journée ou à la demi-journée. Nous n'avons rencontré que des hommes dans cette catégorie d'enquêtés.

Fig. 2 – Emplacements payants, aménagés par un plagiste, plage de Yoff. © I.Sidibé, 2013.



Dans le groupe des pêcheurs, certains parlent davantage de leur identité que de leur usage professionnel de la plage. Il nous était alors difficile de démêler, parmi leurs pratiques du littoral, ce qui relève du travail, du sacré, du patrimoine et de l'héritage, du politique, tant toutes ces données se trouvaient reliées entre elles. Ainsi, lorsque nous demandons à un pêcheur lébou : « comment vous représentez-vous l'espace littoral ? », la réponse est généralement : « c'est un lieu pour travailler. Je viens ici chaque jour pour pêcher. » Mais aussi : « c'est l'endroit où vit Mame Diarré, le génie de notre village, le génie de Yoff ». Ce qui nous faisait classer la réponse de ce dernier dans une catégorie alors intitulée « acteur lébou ». Mais lorsque l'entretien abordait l'interaction avec les autres usagers du littoral, les conflits avec d'autres groupes professionnels ou au sein du corps de métier, la réponse de ce pêcheur basculait alors dans la catégorie usager. Inversement, un pêcheur se présentant comme non lébou pouvait parler pendant trente minutes des techniques de pêche spécifiques aux Lébous, des zones de pêche interdites par la tradition, etc.

C'est ainsi que la catégorie « dépositaire » est apparue, remplaçant la catégorie acteur lébou qui introduisait un biais ethnociste. Au final, pour résoudre la difficulté de savoir où placer certains individus, nous avons décidé qu'un même individu enquêté, bien que compté une seule fois, pourrait se retrouver dans les catégories usager et dépositaire.

Les dépositaires

Cette catégorie s'est fixée en fin de deuxième année de doctorat. Nous avons d'abord construit une catégorie « acteur lébou ». Mais progressivement nous nous sommes rendus compte que des mareyeuses d'ethnie diola ou wolof, qui viennent travailler chaque jour, depuis vingt ans, dans un territoire défini comme lébou, sont aussi dépositaires d'une culture léboue. Elles possèdent toutes un entregent professionnel, un savoir-faire particulier, une connaissance des sites et des rites sacrés, qu'elles-mêmes qualifient toujours de « lébous ». Le marché du travail urbain les a poussées vers des activités littorales dans lesquelles elles sont restées. Mais sont-elles pour autant des « actrices léboues » du littoral dakarais ? Plus qu'assimilées à cet ethnonyme, elles sont selon nous dépositaires de ce que nous avons appelé, encore un peu plus tard, la « lébouité ». Nous reviendrons en troisième partie de thèse sur ce terme qui, au fil du temps, a fait évidence. Les trois parties de la thèse suivent ainsi ce cheminement de la recherche sur le terrain.

Nous sommes ainsi allés à la rencontre de personnes qui vivent dans les villages traditionnels de Ngor, de Hann Bel-Air, de Ouakam, aujourd'hui des quartiers de Dakar. Nous reviendrons sur ce terme de « village traditionnel » à la fois issu des habitants, et consacré par la planification urbaine. Nous pouvons ainsi prendre en compte comme usagers du littoral des personnes âgées interrogées à leur domicile, qui ne vont plus à la plage mais qui se la représentent très fortement. Parmi elles se trouvaient des personnes se présentant comme étant d'origine léboue, souvent les propriétaires des maisons, et d'autres non léboues, généralement locataires.

Catégoriser les enquêtés « dépositaires », plutôt que Lébous, permet donc d'aborder la question de la lébouité selon deux angles d'étude : d'une part anthropologique, à travers l'analyse de l'ethnicité, d'autre part politique, via une certaine nécessité de se dire Lébou. L'identité articulée au territoire inclut la coutume, la notion d'autochtonie et les droits fonciers. Celui qu'on appelle « autochtone » est l'occupant le plus ancien des occupants actuels, voire le « premier » si cela est vérifiable (De Lespinay, 1996 : 55). Etre dépositaire renvoie à l'argumentaire de la possession/dépossession. Cette qualité permet d'appréhender des groupes repérables dans la ville par leurs pratiques quotidiennes ou leur lieu d'habitation, défini et perçu comme « quartier lébou » même s'il brasse des populations diverses.

Les questions d'aménagement urbain, de préservation de sites, mais aussi de savoirs et de savoir-faire, incarnés par ce groupe des dépositaires, seront donc au cœur de notre discussion des enjeux de la léboubité.

Les acteurs publics locaux

Parmi les acteurs publics locaux on trouve les représentants d'associations et de Groupes d'intérêts économiques (GIE) qui travaillent en relation avec des élus locaux ou des services techniques déconcentrés. Tout ce monde agit sur l'environnement et est amené à contrôler, réprimer et parfois sensibiliser les usagers. Nous verrons comment chacune de ces missions est répartie entre les associations et les GIE.

Ces acteurs présentent différents degrés de légitimité dans la société : les associations qui se sont développées depuis les années 1990 ont parfois évolué vers des GIE dans les années 2000. Ces groupements ont de plus en plus de visibilité publique et parfois même accèdent à des ressources internationales plus importantes que ce que les administrations d'État donnent aux communes, ce que nous développerons dans la deuxième partie de thèse.

Il y a ainsi 19 communes d'arrondissement à Dakar. Toutes sont sous l'autorité de la Mairie de Ville. 11 communes ont une façade maritime et sont donc concernées par la gestion du littoral sur leur territoire.

Les experts et les partenaires techniques et financiers

Les savoirs de ce dernier groupe d'interlocuteurs relèvent de compétences techniques et scientifiques ou de partenariats financiers, publics et privés. Ils représentent le plus faible échantillon de ce corpus : 16 personnes sur 195. Par exemple, on compte parmi eux : le responsable Afrique de l'Ouest du Programme marin et côtier (MACO) de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) ; le chef du bureau de l'application des normes qui travaille à la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC) au Ministère de l'Environnement et du développement durable ; un consultant qui travaille sur le programme Gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMAC) au siège de la Banque mondiale. Nous aborderons le rôle de ces acteurs principalement dans la deuxième partie de la thèse en nous demandant principalement quelles représentations ces experts ont des habitants, responsables ou bénéficiaires des projets qu'ils mettent en œuvre.

Ces « cibles » du développement, les acteurs locaux, ont d'abord été définies comme « indigènes » pendant la période coloniale. Dès l'Indépendance, l'État sénégalais, soucieux de créer une Nation *Une et Indivisible*, a cherché à neutraliser les références ethniques et parlait alors des « populations ». Plus récemment, enfin, on trouve dans les discours politiques ou dans les programmes d'Organisations non gouvernementales (ONG) le terme d'« autochtone » pour parler des bénéficiaires de certains projets locaux. L'expert se montre dès lors en quête d'interlocuteurs lébous alors que le passé les avait évacués dans le cas de Dakar. Quelles sont les influences de ces développeurs, d'une génération à l'autre ? Nous nous inscrirons dans l'anthropologie du développement développée par J. P. Olivier de Sardan, et sur laquelle nous reviendrons en deuxième partie de thèse.

Cette typologie des acteurs du littoral a donc permis de classer les individus pour analyser les matériaux d'entretien. La première étape consistait à retranscrire les entretiens, à les recomposer selon des rubriques thématiques organisées sous tables Excel. L'une d'elle abordait les représentations du littoral ; d'autres les pratiques du littoral, et les enjeux de gestion du littoral. Les propos ainsi classés dans ces différentes feuilles permettaient de comparer les représentations selon les caractéristiques de sexe, d'âge, d'origine et de capital économique des personnes interviewées.

5 - L'enquête sur le littoral de Dakar : un terrain d'observation à l'échelle des quartiers

Le Sénégal compte 46 départements. Comment alors arrêter nos terrains d'investigation ? Nous avons décidé de rester dans le département de Dakar par manque de temps dans un premier temps, puis par conviction qu'il y aurait matière à faire une thèse sur ce seul département. Le département de Dakar se compose quant à lui de quatre arrondissements : les Almadies, les Parcelles-Assainies, Grand Dakar et Dakar-Plateau-Gorée.

A certaines zones littorales correspondent d'anciens villages lébous définis comme « traditionnels » qui conservent une activité de pêche artisanale. D'autres secteurs sont aujourd'hui entièrement privatisés pour le plaisir des touristes. D'autres

encore sont des espaces récréatifs où se pratiquent la lutte sénégalaise et la gymnastique.

Nous avons donc choisi, sur cette côte en grande partie rocheuse, de retenir les portions littorales situées entre la mer et les anciens villages de pêche des Lébous. Ces sites sont choisis pour différentes raisons que nous pouvons énumérer ainsi :

- la double activité de pêche piroguière et de mareyage qui y est encore pratiquée après de nombreuses transformations,
- le renouvellement de la population résidente, qui depuis plus d'un siècle, ajoute à ces villages, encore étiquetés « lébous » dans les années 1950 (Balandier et Mercier, 1952), des ressortissants d'autres ethnies sénégalaises,
- les nombreuses activités touristiques et aménagements résidentiels qui s'y sont développés,
- les édifices religieux d'importance qui s'y sont implantés,
- enfin, les programmes d'assainissement, de réhabilitation et d'urbanisme portés par l'État et ses partenaires privés.

Tous ces attributs en font des territoires particulièrement riches et complexes à étudier. Dans les années 1980, l'anthropologie urbaine s'est interrogée sur la notion de quartier et de village dans la ville, notamment en Afrique subsaharienne. Au regard de ce courant d'analyse de la ville d'Afrique – « ce grand village », nous développerons, dans notre première partie de thèse, le positionnement théorique que nous avons décidé d'adopter sur ce terrain de recherche.

Sur la figure 3 (page suivante) sont pointés en rouge les trois principaux sites d'enquête dans les territoires de Ouakam, de Ngor et de Yoff. Il s'agit des plus anciens centres d'habitation villageois désormais pris dans la masse urbaine et densifiés quand la ville déborde de son cadre du Plateau et extensions à partir des années 1960. Le village de Hann a connu quant à lui une urbanisation plus ancienne dans la continuité de la ville coloniale du Plateau. Notre recherche ne s'est pas attardée sur Hann et sa baie, également lébou et formant le plus grand quai de déparquement de pêche artisanale de la capitale : du fait de sa taille nous craignons que ce site ne soit sur-étudié, ce qui s'est trouvé démenti.

Fig. 3 - La région de Dakar, ses quatre départements, et nos principaux terrains d'étude.



Source : Google Earth 2015.

Fig. 4 - Une des premières représentations du Cap-Vert et des environs, éditée en 1677.



Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans. Auteur et éditeur inconnus.

5-1 Ndakarou, village absorbé par la ville coloniale

Vers la fin du 17^{ème} siècle probablement les villages de Soumbédioune et Bègne ont formé, par essaimage de population, *Ndakarou*, sur la pointe qui fait face à Gorée (Diop, 1973). L'étymologie de *Ndakarou* reste incertaine : il pourrait provenir du wolof *deuk raw* qui signifie « celui qui s'installe sera en paix », ou un dérivé de *dakhar*, qui désigne le tamarinier en wolof, un arbre très présent lors de l'installation des Lébus. On voit

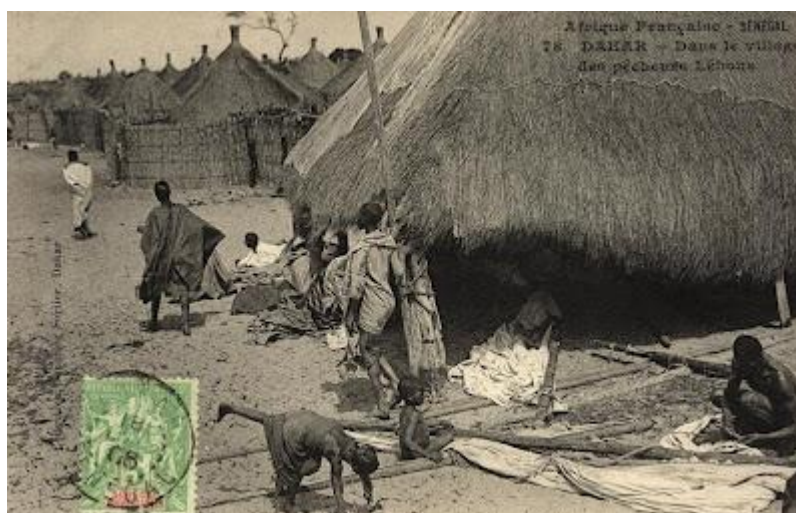
apparaître pour la première fois le village de *Dakar* sur le croquis du botaniste français M. Adanson (Becker, 1985 : 225), établi en 1750, mot ainsi dérivé du wolof *Ndakarou*.

Sur la carte reproduite en figure 4, ancienne, n'apparaît pas le nom de Dakar, mais on trouve déjà le Cap Manuel, l'île de Gorée, l'île des Madeleines (d'ailleurs situées beaucoup trop au nord), la pointes des Almadies, Rufisque et le Cap Rouge, et enfin, les deux collines des Mamelles.

Le gouvernement colonial organise ensuite l'économie du Sénégal de façon à exporter les produits locaux pour les exploiter dans la métropole. Le port de Dakar, opérationnel en 1866, joue un rôle déterminant comme outil d'extraversion économique. Cette économie productrice de gomme arabique et d'arachide est totalement orientée vers l'extérieur. Aussi faut-il collecter sur place, dans les colonies, les ressources exportées vers la métropole. Le pouvoir colonial, pour assurer son approvisionnement, doit alors mettre en place un chemin de fer pour écouler depuis l'intérieur de la colonie du Sénégal toutes les matières premières provenant des territoires dominés. Quant à l'administration coloniale, elle s'implante à quelques encablures du port, sur le Plateau situé au sud de la presqu'île : l'air y est mieux ventilé que dans les bas-fonds voisins. Le quartier éponyme appuie cette manière de tirer parti du relief à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer.

Début l'époque des grands travaux publics dans ce quartier dont la taille est alors suffisante pour promouvoir l'économie coloniale. C'est la première « centralité » économique et politique de la colonie. Au début des années 1960, malgré le bouleversement que constitue l'Indépendance, cette centralité est maintenue. Elle repose sur la proximité du port, du chemin de fer, et de l'administration centrale du nouvel État sénégalais.

Fig. 5 – « Dakar, dans le village des pêcheurs Lébous ». Source : Archives Nationales du Sénégal.



En 1910 le Plateau compte alors douze assemblées traditionnelles, dénommées *Pénc* en langue léboue, soit autant de quartiers indigènes distincts, comme le rappelle le président de l'Entente des mouvements associatifs pour le développement (EMAD) [n°2, 2012/03]. Le nom *Pénc* désigne d'une part l'instance en charge des affaires communes ; d'autre part la place publique aussi appelée « place des anciens » (Thiam, 1970). Les notables se rencontraient généralement sous « l'arbre à palabre » pour deviser une bonne partie de la journée.

Le choix du Pénc se faisait sur un vaste espace où se trouve un grand arbre, un baobab ou un fromager ; à l'Ouest de cette bâtisse où siègent les notables on aura la maison du chef où sa chambre, située au milieu de la concession, fera face à l'arbre de la place publique, aussi dénommée Pénc. [n°3, Ndeye Jii Réew⁷ de la Collectivité léboue, 2011/04]

Aujourd'hui, c'est la mosquée qui joue ce rôle d'espace de rencontre. Le nom *Pénc* est désormais restreint aux villages lébous fondés au Plateau et porteurs de faits historiques. À la suite de l'épidémie de peste de 1914, les colons français refoulent une grande partie des indigènes du Plateau sur le site de la Médina, de l'autre côté d'un cordon sanitaire séparant les Blancs, en hauteur, et les indigènes, dans les zones mal drainées. Six des douze *Pénc* alors existants sont délocalisés vers la Médina. Depuis lors c'est dans la ville « noire et musulmane » que trône le grand *Pénc*, siège de toute la communauté léboue de Dakar à la Petite-Côte. Le bâtiment est aujourd'hui classé patrimoine historique.

Les six Pénc ayant échappé au déguerpissement de 1914 et qui sont restés au Plateau sont : Cëddém, Mboot, Yàq Jéf, Kaay Findiw, Guy Salaan, Hok. [n°2, président de l'EMAD, 2012/03].

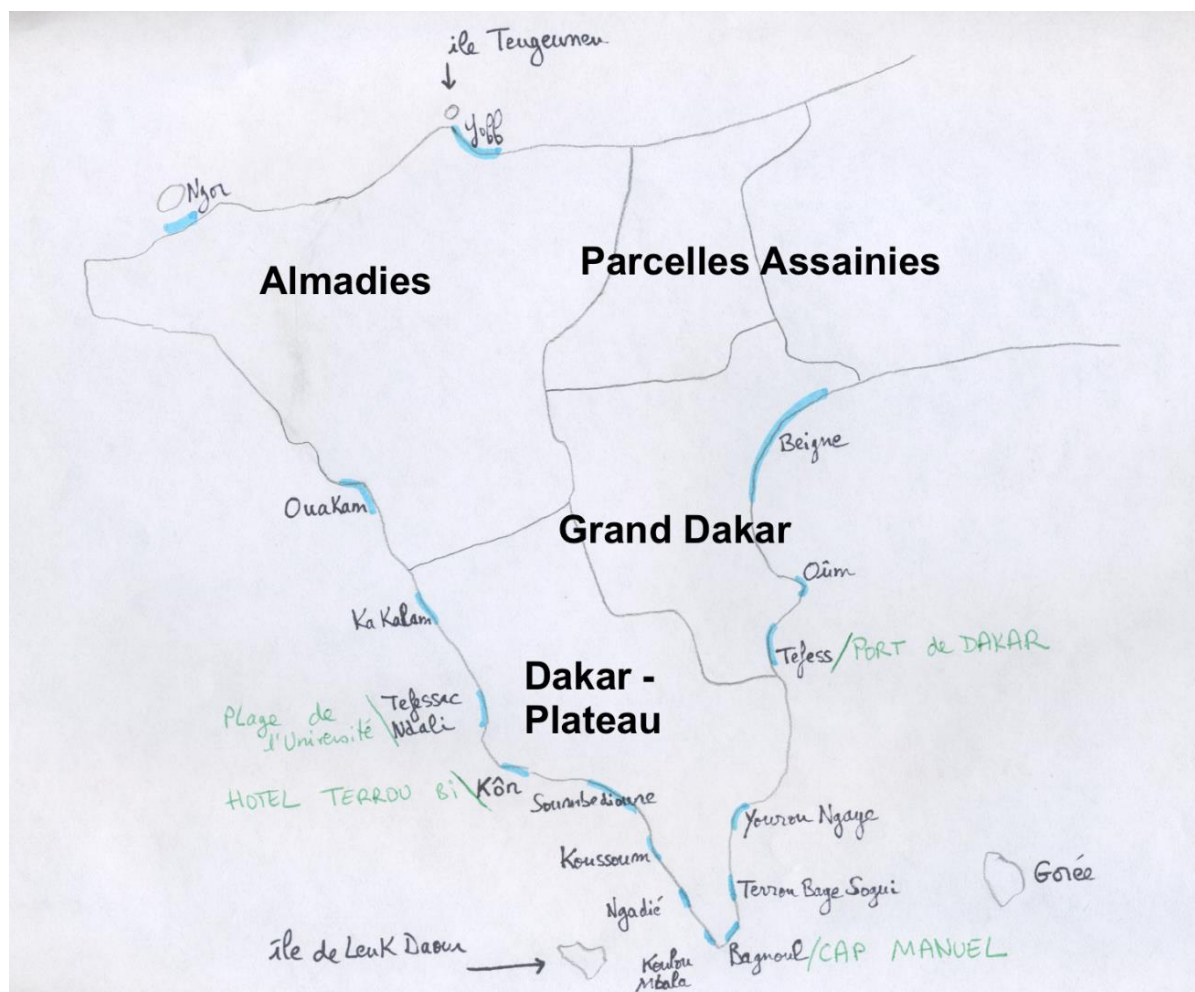
Nous avons choisi de conserver ici l'orthographe souhaitée par notre interlocuteur : pour ce fervent défenseur de la culture léboue, *il existe une façon d'écrire le wolof, issue de l'alphabet phonétique international et il ne faut pas verser dans la facilité qu'ont les jeunes d'aujourd'hui à transcrire le wolof avec une orthographe française* [n°2, 2012/03]. C'est pourtant ce que nous avons choisi de faire dans ce travail, pour faciliter à tous la lecture du texte.

Plusieurs maisons aux alentours des *Pénc* sont encore majoritairement habitées par des familles qui se revendiquent lébous, comme c'est aussi le cas dans le secteur

⁷ Président de la Collectivité léboue.

dénommé Gueule Tapée, aux abords du marché au poisson de Soumbédioune et de la plage de débarquement de pêche qui porte le même nom (voir fig. 6). Ces habitations du Plateau, de la Médina et de Gueule Tapée ne sont pas situées immédiatement aux abords de la mer. Mais les Lébous qui y vivaient au début du 20^{ème} siècle pratiquaient la pêche sur les plages entourant le Plateau au sud de la presqu'île (Anse Bernard, Lagon) et les plages situées plus à l'ouest (Soumbédioune, Plongeoir⁸ et plage de l'hôtel Terrou Bi).

Fig. 6 - Dakar, les limites des 4 arrondissements et ses plages, avec leurs noms lébous.



Source : I.Sidibé (carnet de terrain), d'après archives de l'EMAD, 2014.

En tapant le mot « lébou » sur le site d'information seneweb.com, au lectorat populaire et assez jeune, on remarque que la plupart des articles font référence à des faits divers qui impliquent un *Jaraaf* (chef de village) ou notable reconnu. D'autres articles informent des fêtes traditionnelles qui sont célébrées dans les villages lébous. Citons ici une coupure de presse qui introduit le débat sur les identités. C'est significatif que ce type de récit des origines se retrouve sur la toile et intéresse le lectorat du site internet Seneweb :

⁸ *Kôn* en dialecte lébou.

« A quelques encablures du building administratif, au fin fond de Dakar, derrière le Palais de la République, près de cette autre place réputée qu'est Anse Bernard, se niche une magnifique étendue de sable blanc très fin, avec des eaux claires et propres. Cet endroit où certains pêcheurs de Dakar viennent pour pêcher, s'appelle Terrou Baye Sogui, un nom qui n'est autre que celui d'un des ancêtres des Lébous de Dakar. L'homme se nommait en vérité Mame Sogui Ndoye. « Terrou Baye Sogui porte le nom de Mame Sogui Ndoye, le premier pêcheur qui a accosté sur ces lieux avant l'arrivée des colons », renseigne Mbaye Ndoye, petit-fils de Mame Sogui. « Les gens disent Terrou Baye Sogui, mais c'est plutôt Terrou Mame Sogui. C'est avec le temps que le nom a été déformé », précise-t-il. Terrou Baye Sogui fait partie des douze *Pénc* de Dakar. Ce lieu symbolique pour les Lébous a son propriétaire comme tous les *Pénc*. « Tous nos ancêtres qui venaient ici voyaient le propriétaire des lieux. Quand ils venaient ici la nuit, ils trouvaient le propriétaire assis avec ses habits blancs. Il ne faisait rien de mal à personne. Il était là juste pour protéger Terrou-bi et ceux qui étaient à Terrou-bi, donc sur la plage (...) Là où se trouve le Palais de la République aujourd'hui, c'était son champ. Il était pêcheur, mais durant l'hivernage, il cultivait et sa maison était tout près, là où se situe actuellement le siège de la Bceao. Il était dans ces lieux jusqu'à ce que les colonisateurs débarquent au Sénégal ». (seneweb.com - A.Dabo et M.Ndiaye, 2012)

Le blanc des habits et du sable est valorisé comme couleur de pureté par l'islam : or le culte des Lébous est animiste et préislamique. Le mythe fondateur de ces autochtones est régulièrement revisité. Le fait que les génies lébous soient assimilés à des prophètes vêtus de blanc n'est pas neutre : c'est une façon de légitimer la référence à l'autochtonie dans la capitale, et surtout de préserver la visibilité dans l'espace politique et social d'un groupe au culte syncrétique. Enfin, lorsqu'on évoque *Dakar* dans cet article de 2012, on fait référence au Plateau, donc au Dakar-*Ndakarou* de l'époque coloniale, et non à la capitale de 19 communes d'arrondissement.

Aujourd'hui, les Lébous continuent de pratiquer des rites sacrificiels, lors du *Saraxu Ndakarou*⁹ annuel ou pour des sacrifices individuels, sur les plages qui n'ont pas été appropriées par des propriétaires privés. Le *Sérigne Ndakarou* est le chef suprême de tous les Lébous du Sénégal. C'est un personnage particulièrement important pour ceux de la Médina, de Gueule tapée et du Plateau. Plus périphériques, les villages de Ngor, Ouakam et Yoff sont quant à eux réunis eux autour d'une autre « force », le *Tànk*, et ils accordent davantage de crédit ou de pouvoir à leurs propres *Jaraafs*, leurs chefs de village, qu'au *Sérigne Ndakarou*. On se demandera dans le corps de la thèse s'il reste encore, à Médina ou Gueule Tapée, des Lébous venus des premiers *Pénc* de *Ndakarou*.

⁹ Ce rite syncrétique est étudié dans la troisième partie de la thèse, chapitre 5.

5-2 Le Tànk, triangle fondateur et cœur de la recherche

Quoi qu'il en soit, c'est bien sur le littoral septentrional que se situent nos terrains d'investigation. Abdou Khadre Gaye est président de l'EMAD, une association créée en 1982 qui s'investit depuis cinq ans dans la préservation du patrimoine lébou à travers, notamment, l'organisation du festival annuel des *Pénc* et villages traditionnels lébous. Il explique l'origine des villages du Tànk :

Les trois villages Yoof, Ngor et Waakaam¹⁰, sont appelés Tànk [pied en wolof] ; parce que, dit Ndiaga Samba de Yoof, les habitants de ces localités étaient passés maître dans l'art des randonnées pédestres. Seydina Issa Laye Sall de Caaroy [Thiaroye] précise que Tànk fait plutôt allusion aux pieds d'une marmite. Car, dit-il, les villages Yoof, Ngor et Waakaam sont comme les trois pieds d'une même marmite qui ne sont efficaces qu'unis. Jaraaf Ablaye Samb, dignitaire à Ngor, disait : « Dans Tànk, tout ce qui est sable fin de plage est Yoof, tout ce qui est rocailleux est Ngor, tout ce qui est terre latéritique est Waakaam. » Les trois villages ont été érigés en commune d'arrondissement en 1996. Quant au village Kambéréén, il ne fait pas partie de Tànk ; il est bien plutôt un haut-lieu de la confrérie layène. En effet, il doit son nom au Mahdi Lébu Seydina Limamou qui l'a baptisé « Kem-médina » qui veut dire « comme Médine ». Car, tout comme la ville sainte de Médine l'a fait pour le prophète Mohamed, Kambéréén a bien accueilli Seydina Limamou pendant son exil. En 1914, le village Kem-médina fut transféré sur la Côte, suite à une épidémie, par Seydina Issa Laye, fils du Mahdi Seydina Limamou. C'est bien plus tard que le village prendra définitivement, par déformation de son nom d'origine, le nom de Kambéréén. [n°2, président de l'EMAD, 2012/03].

Ces trois sites, Yoff, Ngor et Ouakam, constituent un observatoire privilégié de nos enquêtes.

Nous constatons, à partir des données du tableau suivant (figure 7), que c'est à Yoff que la densité d'habitants au km² est la plus élevée. Ce que ne permet pas de constater ce tableau, c'est qu'à Ngor, la majorité des habitants est concentrée sur une petite partie des 450 hectares de la commune. Ainsi, dans le village de Ngor, la densité est elle aussi très élevée.

¹⁰ Nous avons ici gardé l'orthographe qu'il utilise dans ses écrits.

Fig. 7 - Rapport population/superficie des villages du Tànk.

Commune d'arrondissement	Superficie	Population en 2005	Population en 2013
Yoff	122 hectares	60 000 soit 4 918 hab./km ²	89 442 soit 7 331 hab./km ²
Ngor	450 hectares	12 000 soit 266 hab./km ²	57 000 soit 1266 hab./km ²
Ouakam	272 hectares	50 000 soit 1 838 hab./km ²	74 692 soit 2 746 hab./km ²

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), Ministère de l'Economie et des Finances, *Estimation de la population du Sénégal de 2005 à 2015*, janvier 2005.

Yoff

Le village de Yoff se trouve dans la commune d'arrondissement de Yoff, rattachée à l'arrondissement des Almadies. Il est situé au nord de la presqu'île, à 20 km du centre-ville. Le village aurait été fondé en 1432 et s'appelait alors *Mbohéhe*. Les quartiers de Yoff Ndénatt, Tonghor, Dagoudane, Ngaparou et Layène constituent le noyau lébou le plus ancien sur la Presqu'île du Cap-Vert. La majeure partie des habitants qui peuplent ces quartiers est de condition très modeste. Beaucoup vivent de la pêche, de la vente ou de la transformation du poisson. Certaines zones urbaines de Yoff, les plus anciennes, conservent des instances coutumières qui assurent le pouvoir exécutif et judiciaire de ces quartiers majoritairement Lébous. C'est également le cas dans certains quartiers de Ouakam et dans le village de Ngor.

Nos enquêtes se sont concentrées sur deux terres qui bordent la plage de Yoff, à 100 m de distance l'une de l'autre. Il s'agit des quartiers de Yoff Ndénatt, où sont réunies toutes les pirogues, et de Yoff Layène. Yoff est en effet le lieu saint de la communauté layène : c'est sur la plage même que se trouve le mausolée de Seydina Limamou Laye, père de cette confrérie musulmane. Mais c'est à Cambérène, la commune voisine reliée à Yoff par sa frange littorale, que se trouve le siège de la communauté religieuse.

Yoff est également connu comme un haut-lieu de la pêche piroguière. La pêche a toujours été pratiquée sur cette portion de la plage, aux abords du quartier de Ndénatt. En face, l'île Teungeuneu est aussi appelée île de Mame Diarré du nom du génie tutélaire de Yoff qui y a établi sa demeure. D'après nos enquêtes, le mareyage est assez fortement investi par des personnes qui se revendiquent léboues ou dépositaires de la lébouité, tandis que le groupe des pêcheurs est plus hétérogène.

Planche n°1 – Introduction

Pluralité d'usages du littoral dakarois

Fig. 8 - Sport et prière.
Plage de l'Université, Fann.



© I.Sidibé, 2014.

Fig. 9 – Commémoration de l'Appel des layènes.
Entrée du mausolée sur la plage de Yoff.



© I.Sidibé, 2015.

Fig. 10 - Plage de Yoff Tonghor et île Teungeuneu : lieu de vie du génie
Mame Diarré, site de sacrifices lébous.



© I.Sidibé, 2012.

Y'a beaucoup de pêcheurs GetNdariens¹¹ qui viennent chaque année à Yoff de novembre à juin et certains ont même marié nos femmes, et vivent ici à l'année depuis ! [n°4, secrétaire du GIE des pêcheurs de Yoff, 2011]

Mais la gestion littorale pose différents problèmes sur ce site. Par exemple, les promesses de construction d'un quai de pêche et d'une usine de transformation de poisson, faites par l'équipe municipale élue en 2009, n'ont pas été tenues en 2013. Un pêcheur se plaint ainsi :

Un Libanais a construit une usine qui emploie beaucoup de Yoffois, mais pas suffisamment pour permettre aux pêcheurs et aux mareyeurs de s'en sortir. [n°5, pêcheur lébou de Yoff, 2011].

Un autre problème concerne le canal à ciel ouvert qui se déverse sur la plage de Yoff au niveau du quartier Ndénatt, au beau milieu des pirogues : il n'a pas été assaini et des conduits domestiques continuent d'y être raccordés et d'y déverser des eaux usées. La situation sanitaire de cette zone urbaine, très densément peuplée, est inquiétante. La majorité des personnes enquêtées rendent la mairie de la commune responsable de ce problème sanitaire, comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce travail.

Ngor

Cette commune fait elle aussi partie de l'arrondissement des Almadies. L'arrivée des premières familles léboues y est datée de façon moins précise que pour Yoff et Ouakam, mais son peuplement remonterait aux années 1550, d'après les entretiens que nous avons menés. L'essentiel de la population autochtone de la commune est concentré dans la partie occidentale que l'on désigne comme le « village traditionnel ». En effet, des trois plus anciens sites de la presqu'île, seul Ngor conserve son allure de « village » et est mentionné comme tel dans les documents de la Direction de l'aménagement urbain à la Ville de Dakar (DAU). Aux dires des personnes enquêtées, cela est dû en partie à son enclavement géographique qui l'a préservé plus longtemps d'intrusions extérieures.

Selon les estimations produites par la municipalité de la commune, 80% de la population ngoroise est concentrée dans la partie villageoise, les zones dites « résidentielles » de la partie orientale de la commune étant bien moins densément peuplées.

¹¹ *GetNdar* est le quartier des pêcheurs dans la ville de Saint-Louis.

A proximité de l'Aéroport international de Dakar, l'activité touristique est très développée dans cette Commune et a quelque peu freiné l'activité de pêche dans ce village. Ainsi la commune de Ngor abrite-t-elle une grande partie des infrastructures hôtelières de Dakar : elle recevrait chaque année près de 200 000 étrangers et nationaux confondus, venus pour fréquenter ses plages ou pour visiter l'île qui fait face à la baie de Ngor (voir figure 10). Le Ngor Diarama est notamment le premier hôtel du Sénégal construit au début des années 1950. Ce bloc monolithique est resté jusque dans les années 1980 le principal lieu d'accueil des touristes étrangers ; il faisait partie de la chaîne hôtelière du Méridien. Aujourd'hui, du fait de la multiplication des hôtels haut de gamme, le Ngor Diarama est déserté.

Plusieurs commerces d'art et de restauration se sont développés grâce au tourisme, notamment dans le village artisanal de la Pointe des Almadies. Cette affluence touristique nous a d'abord laissé croire que le tourisme avait anéanti la pêche artisanale mais cela n'est pas tout à fait le cas. Notre premier séjour de recherche a démenti ce présupposé, en nous renvoyant au président de la Commission environnement de Ngor, Alioune Guèye. D'après lui, les acteurs de la pêche n'occupent qu'une portion réduite et isolée de la côte, mais :

Le secteur de la pêche artisanale est plus développé à Ngor qu'à Ouakam. Mais les zones de débarquement enclavées à Ngor, en plus d'un manque d'espace, sont le handicap majeur pour la construction d'infrastructures telles que quai de pêche ou complexe frigorifique sur les sites de débarquement. La pêche artisanale en dehors de sa fonction première de fournir au marché local du poisson, approvisionne également certaines structures [petits hôtels et restaurants] en produits halieutiques frais. Certains pêcheurs artisanaux interviennent également dans le tourisme avec des sorties de pêche sportive et de plongée mais ce secteur est détenu principalement par les centres de pêche. [n° 1, maire adjoint à l'environnement, Commune de Ngor, 2011/06]

Toutefois, on peut tenter d'analyser l'évolution de Ngor ainsi : la pêche était autrefois la seule activité de la baie et pouvait se développer sur toute la longueur de la plage ; elle s'est trouvée comprimée par le tourisme qui a envahi le littoral, ce qu'Alioune Gueye appelle pudiquement un « manque d'espace ».

Ngor est emblématique des contrastes socio-économiques des métropoles : elle est constituée d'un côté du quartier résidentiel des Almadies où les villas de riches Sénégalais et d'expatriés se succèdent, de l'autre, du noyau fondateur lébou.

Ouakam

Ouakam est après Yoff et Ngor la troisième et dernière commune de l'arrondissement des Almadies. On date à 1700 la fabrication de la première pirogue de pêche à Ouakam, site qui tirerait son nom de [wa-kam] littéralement « les gens venus de Kam » : en effet, les premiers Lébous persécutés par le Damel du royaume voisin, le Cayor, se seraient réfugiés au cœur de la presqu'île près du quartier aujourd'hui appelé Patte d'Oie, près d'un marigot nommé « Kam », puis auraient cherché à rejoindre la côte pour ses ressources halieutiques.

Cette commune a accueilli très tôt des allochtones : les Français y ont installé leur camp militaire en 1957, puis une vague d'immigration peule et toucouleur, ethnies du Nord et du Nord Est du Sénégal, a fait de Ouakam un territoire très tôt cosmopolite. Dans les années 1950, la zone villageoise était constituée de la petite baie de Ouakam et des abords de la rue principale où est érigée la plus ancienne mosquée de Ouakam. Vu du ciel, ce foyer ancien de peuplement se montre très resserré, et on distingue bien le tracé de la route de la corniche ouest séparant définitivement la petite baie du reste du village, déjà éloigné de la plage pour des raisons naturelles. La cause en revient au relief des Mamelles, les collines volcaniques, qui rappellent la structure géologique du Cap-Vert.

Dès la première année de thèse nous avons mesuré toute la matière que ces trois villages du *Tànk* fournissaient à notre questionnement. D'autres zones de la ville de Dakar ont fait résonance à ces sites de départ, sur le plan humain, professionnel, résidentiel, politique, touristique. Ainsi quelques enquêtes ont été menées à Soumbédioune, Médina, Hann, Petit-Mbao, Thiaroye, et ont fourni d'utiles compléments d'information. Nous avons aussi cherché la comparaison à travers des lectures ou des sources indirectes : à Rufisque, Yène, Saint-Louis, Kayar, Joal et Mbour, grands sites de pêche du Sénégal. Ces sites ne sont pas l'objet de cette thèse, mais il était important de les connaître.

Planche n°2



Fig. 11 - Panorama de la plage de Ngor : le village traditionnel, vue sur l'île au centre, le Ngor Diarama à droite.
© I.Sidibé, 2011.



Fig. 12 - Baie de Ouakam, avant et après travaux. © I. Sidibé, 2011/2015.



Fig. 13 - Conséquences de l'érosion côtière, Petit Mbaou. © I. Sidibé, 2013.



Fig. 14 - Carte postale de la Plage de Hann, 1956. Source : Archives Nationales du Sénégal.



Fig. 15 - La Plage de Hann. © I. Sidibé, 2013.

5-3 Les sites moins étudiés de la Presqu'île

En deuxième année de thèse, nous souhaitions procéder en effet à une diversification des sites d'étude et à sortir du *Tànk*. Nous avons imaginé mener des enquêtes à Saint-Louis, Mbour ou encore Kayar, villes qui ont toutes la particularité d'avoir une forte activité de pêche artisanale. L'autre option était d'enquêter dans d'autres villages lébous, mais plus éloignés du centre-ville. Cette seconde option a été privilégiée car nous souhaitions comprendre comment était perçu le *Tànk* du dehors. Nous avons cependant visité Saint-louis, Mbour, Joal et Ziguinchor, et observé les quartiers de pêcheurs afin de prendre un peu de recul sur le terrain dakarois.

Hann

Hann est aussi un ancien village, situé au sud de la Presqu'île, à six kilomètres du Plateau, dans une vaste baie qui porte le même nom. Le village de Hann est appelé *Yarakh* par les Lébous (aujourd'hui *Yarakh* correspond au quartier littoral de la commune de Hann Bel-Air, là où il y a les pêcheurs). Ce village traditionnel est l'un des plus intégrés au tissu urbain de la région de Dakar.

Plusieurs versions coexistent quant à l'origine de ce qui sera Hann village. Dans l'actuel quartier de Hann Bel-Air, a été construit en 1820 le premier cimetière français à la demande des Signares, métis chrétiens de l'île de Gorée. C'est dans cette baie que les colons venus de Gorée ont accosté au milieu du 19^{ème} siècle pour construire la ville et le port. Par un arrêté en date du 8 juillet 1903, le Gouverneur général de l'Afrique Occidentale a affecté les terrains de Hann à la création d'un jardin public qui deviendra le Parc forestier et Zoologique de Hann.

Ça n'est qu'entre 1910 et 1920 que des Lébous venus de Thiaroye-sur-Mer et de Petit Mbao ont peuplé cette zone, plus tardivement donc que les villages du *Tànk*. En 1912 quatre frères lébous fuyant Thiaroye-sur-mer à cause d'une épidémie de peste s'installent dans cette zone « alors inexplorée » selon la version d'A. Seck (Seck, 1970). Ils sont rejoints en 1922 par un vieux pêcheur du nom de Boubacar Diongue, originaire de la province du Walo au nord du Sénégal, pionnier d'une colonie de Walo-walo « une variante de l'ethnie Wolof » dans le quartier dénommé Walogui.

Aujourd'hui, la Commune de Hann Bel-Air est le premier centre industriel du pays. L'essentiel des établissements industriels du Sénégal est concentré dans la baie de

Hann et jusqu'à Rufisque (Dubresson, 1979). Ce site abrité a été retenu aux abords du port pour des usines qui éliminent leurs déchets par la mer tout en alimentant leur circuit de refroidissement. Les principales filières de production représentées sont le textile, la chimie, les hydrocarbures, les plastiques, l'alimentaire et la pharmacie, autant d'industries de substitution à l'importation, développées dès avant l'Indépendance du Sénégal.

Quant à l'industrie touristique, elle a depuis longtemps déserté ce paysage industriel fortement pollué. Pourtant, dans les brochures des années 1960 consultées aux Archives nationales du Sénégal (annexe 4), on pouvait lire que la baie de Hann était la deuxième baie la plus belle au monde après Rio de Janeiro.

Hann Bel-Air est aussi connue pour son parc zoologique et forestier. La commune accueille l'ORSTOM, devenu l'Institut de recherche pour le développement, le Centre de recherche océanographique Dakar-Thiaroye (CRODT), la Direction des eaux et forêts, l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), etc. Hann Bel-Air est composée de trois quartiers : Hann-village, Hann-pêcheurs et Hann-plage. Quelques entretiens dans le quartier de Hann-pêcheurs ont été menés auprès de familles, et sur la plage auprès de professionnels de la pêche et de leurs acheteurs. Nous avons également rencontré des membres de l'équipe municipale et du personnel de l'association *Siggil Hann*.

Thiaroye-sur-Mer

Thiaroye-sur-Mer fait partie de la Commune de Thiaroye, l'une des 16 que compte la Ville de Pikine, dans le département de Dakar. Le village de Thiaroye-sur-Mer a été fondé vers 1800. Nous nous situons ici en pleine banlieue de Dakar, avant de rejoindre à Mbao les confins de l'agglomération. Nous avons découvert le Collectif des femmes contre l'émigration collective (COFLEC) de Thiaroye-sur-Mer à Ngor, lors d'une rencontre inter-associative organisée par les femmes mareyeuses et plongeuses de Ngor. Celles-ci avaient invité les femmes de Thiaroye-sur-Mer au siège de leur association, pendant deux jours, pour que ces dernières leur apprennent comment vider des oursins puis les mettre en bocaux. L'étape suivante fut les locaux du COFLEC où nous avons rencontré un collectif de femmes mareyeuses, ainsi que des transformatrices de poissons qui travaillent de façon informelle sur la plage.

Petit-Mbao

Nous nous y sommes rendus en suivant un grand programme de dépollution de la baie de Hann, projet porté par l'État sénégalais via l'Office national d'assainissement du Sénégal (ONAS). Cependant depuis cinq ans déjà, l'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) se sont déjà engagées à participer à son financement. Ce projet consistera à poser un collecteur des eaux usées qui partira du port jusqu'à la future Station d'épuration des eaux usées (STEP). Ce conduit traversera ainsi cinq communes. La STEP doit être construite à Petit-Mbao : or une partie de la population s'y oppose, expliquant que ce village ne doit pas être la poubelle de Dakar. Ce qui nous a conduit à mener à Petit-Mbao un entretien auprès du collectif de jeunes qui s'opposait à ce projet ainsi qu'avec l'adjoint à l'environnement qui soutient, lui, cette initiative.

Justifions enfin l'absence de certains sites dans cette recherche. Du port autonome de Dakar à la localité de Bargny, les industries qui jalonnent la côte embauchent de nombreux Lébous « reconvertis », des gens qui ont quitté le monde de la pêche artisanale. Leurs témoignages auraient été précieux mais nous manquions de temps pour aborder ces milieux socioprofessionnels. Nous avons préféré nous concentrer sur le *Tànk*, plutôt que de multiplier les enquêtes et de prolonger la durée de cette recherche.

Les pratiques purement récréatives n'ont pas été étudiées en tant que telles, malgré leur variété : le *farniente* (*fexlu* en wolof) dominical du Dakarois des classes moyennes peut être observé sur les plages de l'Anse Bernard, le Lagon, Yoff, la Pointe des Almadies, mais aussi plus loin du centre, à Thiaroye-sur-Mer, Mbao, Siendou, Yène. Le loisir balnéaire trouve dans la Petite-Côte un terrain privilégié d'investigation. Enfin, la villégiature de nouveaux riches fait son apparition dans les résidences secondaires implantées entre Rufisque et Mbour. Là encore nous avons manqué de temps pour de nouvelles enquêtes et productions visuelles.

Au final, ce terrain d'étude reste construit à l'échelle des quartiers. Nous étions conscients des limites que nous posions à cette enquête en nous intéressant essentiellement aux plages de pêche jouxtant les anciens villages lébous de Dakar et les maisonnées se revendiquant lébous. Mais clairement sur ces sites précis, le littoral prend un sens différent de celui qu'on aborde depuis la plage privée d'un hôtel ou au

cœur d'une zone industrielle. Nous nous sommes dirigées vers des lieux qui étaient avant tout ceux de dépositaires de l'histoire locale, emblématiques de la fabrique populaire des villes africaines. Les pratiques observées nous orientaient vers les débats relatifs à l'autochtonie et aux identités ethniques. Cette thèse privilégie donc des représentations populaires, les pratiques du « bas » qui permettent alors d'explorer le fait urbain dans ses substrats traditionnels.

Avant d'entrer dans le premier chapitre de notre thèse, il nous a semblé pertinent de préciser, dès cette introduction, le cadre institutionnel de la gouvernance locale à Dakar, ses moyens et son évolution, pour mieux comprendre, par la suite, nos hypothèses et analyses. Le cadre réglementaire en place aujourd'hui au Sénégal en matière de gestion foncière est principalement organisé par la Loi sur le domaine national (LDN) votée en 1964 et ses décrets d'application, ainsi que par les textes sur la décentralisation (loi sur la réforme administrative de 1972 et les lois sur la décentralisation de 1996). Ces textes ont prévu des procédures et outils de sécurisation foncière dont certains sont liés à la LDN (registre foncier et cahier des délibérations), alors que d'autres ont été expérimentés par des projets (IPAR, 2015). La région de Dakar est constituée de plusieurs municipalités qui élisent leur conseil et leur maire depuis 1996. Concernant la Commune de Dakar, elle élit son maire depuis 1887, et ceci jusqu'en 1964. Ainsi, bien avant les lois de 1996, Dakar a une vieille tradition de gestion locale du pouvoir.

Le conseil municipal règle, par délibération, les affaires de la ville. Pour ce qui est de la ville de Dakar, correspondant au département du même nom, elle se compose de 90 conseillers élus au suffrage universel direct pour cinq ans. Ces derniers élisent le maire et ses adjoints qui composent le bureau municipal. En 1964, les autorités portant réforme du régime municipal créent la grande commune de Dakar en fusionnant les communes de Rufisque et de Dakar. La ville de Dakar bénéficie d'un statut spécial dérogatoire au droit commun : le conseil municipal est élu, mais le maire est nommé par le gouvernement. Ainsi, de 1964 à 1983, la commune de Dakar ressemble-t-elle plus à « un démembrement de l'État dirigé par un administrateur-gouverneur nommé par ce dernier. (...) Ainsi, l'autonomie foncière et la marge de manœuvre politique des collectivités locales étaient assez limitées » (Diop, 2012 : 32). La loi de 1983 portant réorganisation de la région du Cap-Vert met fin à ce statut particulier de la commune de Dakar et désormais le maire et le conseil municipal sont élus tous les cinq ans. La loi de

1972 créé pour la première fois des collectivités locales en milieu rural : les communautés rurales. Cette loi reprend et réaménage les trois unités administratives déconcertées existantes depuis 1964, et renforce la nomination, pour toutes les communes chefs-lieux de région, d'un administrateur municipal.

Jusqu'en 1995, la région de Dakar comprenait trois départements divisés en cinq communes et deux communautés rurales. À la suite des réformes de 1996, l'entrée en vigueur de la régionalisation à partir de janvier 1997 s'est traduite par un nouveau découpage de la région de Dakar, avec la création, par décret, de communes villes : Dakar, Guédiawaye, Rufisque et Pikine, et de 43 arrondissements. La loi du 22 mars 1996 porte transfert de compétences aux collectivités locales, et les prérogatives de la commune-ville sont : le vote et l'exécution du budget de la ville ; la gestion des grands marchés et des grands travaux ; le recrutement du personnel des services municipaux ; la police municipale ; la programmation du développement local et son harmonisation avec les orientations régionales et nationales ; la participation à la préparation du plan régional de développement économique et social ; l'exploitation des services d'intérêt public à caractère industriel et commercial ; la redistribution du fonds de concours au communes d'arrondissement. Certains ont vu dans la création des communes d'arrondissement une volonté politique pour récupérer la capitale, suite à la défaite du parti socialiste lors des élections de 1993 (Diop, 2012 : 35).

Enfin, après l'alternance au sommet de l'État en 2000, le président Abdoulaye Wade, jugeant la Communauté urbaine de Dakar inefficace, dissout la structure et créé une Communauté des agglomérations de Dakar, et une Communauté des agglomérations de Rufisque ; La réforme territoriale de 2002 érige la commune de Guédiawaye en département, au même titre que Pikine. En 2011, une autre réforme territoriale touche la région : ainsi, sans attendre l'avis du Conseil régional de Dakar et l'opposition des populations, le Président de la République signe des décrets portant création de nouvelles collectivités locales dans plusieurs régions (Louga, Dakar, Kaffrine, Fatick, Kaolack et Matam).

PREMIERE PARTIE

AMENAGEMENT DE LA PRESQU'ILE DU CAP-VERT ET EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES



Vue sur Sombédioune, et au loin le quartier du Plateau. © I. Sidibé, 2012.

Introduction

Le milieu littoral est habité et par conséquent investi par des pratiques souvent concurrentes. Les usages faits du littoral et leurs évolutions depuis les années 1960 seront analysés selon les nécessités d'adaptation à l'évolution des ressources naturelles et urbaines.

Le premier chapitre analyse notre cadre d'étude, le littoral de Dakar : un milieu naturel urbanisé en un siècle, et fragilisé. La Presqu'île du Cap-Vert marque la frontière entre la Grande-Côte et la Petite-Côte du Sénégal. Cette presqu'île se situe à mi-distance de la Mauritanie et de la Gambie et a été urbanisée à partir de la fin du 19^{ème} siècle. L'étude d'un littoral urbain n'a rien de comparable à celle d'un littoral en milieu rural : en effet la ville de Dakar, créée pendant l'époque coloniale, a transformé le cadre naturel ainsi que les pratiques de ses habitants.

Dans le second chapitre ainsi, nous analyserons les différents usages du littoral dakarois. Parallèlement à une gestion traditionnelle incarnée à des niveaux très locaux par les pêcheurs, plongeurs, et mareyeurs, les infrastructures modernes se sont multipliées sur la bande côtière sénégalaise depuis les années 1970. Si certaines pratiques littorales sont complémentaires, d'autres sont concurrentielles. Le paysage littoral urbain de Dakar mêle tradition et modernité, tant au niveau des pratiques rencontrées, que des constructions nouvelles et des patrimoines matériels (édifices religieux) et immatériels, le littoral constituant un territoire sacré par la présence des génies lébous. L'arrivée de nouveaux principes de gestion a reconfiguré les modes de gouvernance locale du littoral.

Nos enquêtes, ainsi qu'une large revue de la littérature, nous ont permis d'étudier la manière dont différents occupants, tous citoyens, vivent aujourd'hui ensemble. L'objectif étant de comprendre comment ces individus investissent le contexte naturel, juridique, politique et socio-économique du littoral dakarois.

CHAPITRE I

Un territoire urbanisé en un siècle

Nous nous pencherons dès le premier point de ce chapitre, sur l'histoire du peuplement de la Presqu'île du Cap-Vert. Ou plutôt sur les histoires, car plusieurs versions existent. Les territoires pensés comme domaines lébous sont presque tous situés sur cette côte et furent, depuis plus d'un siècle, progressivement segmentés : ainsi pour les besoins de particuliers ou de la ville qui aménage le territoire, le littoral lébou est interrompu. Nous argumenterons cette notion de fragmentation de l'espace qui n'est pas seulement liée à l'urbanisation mais découle aussi de la société léboue elle-même. Le littoral, ses habitants et sa gestion forment donc un contexte qu'il fallait dans un premier temps connaître. Ce cadre d'étude manifeste la complexité des interrelations entre les trois composantes du « système littoral dakarois » tel que nous l'avons pensé pour cette recherche : le milieu naturel, la ville, les habitants et les autorités de Dakar. Valoriser et protéger le littoral n'a pas la même signification pour tous.

Aujourd'hui, les activités économiques du littoral dakarois sont d'une part principalement représentées par la pêche côtière et la transformation artisanale du poisson, le tourisme et la concentration hôtelière d'autre part, facteur d'aménagement urbain. La quasi-totalité des bâtiments visibles tout au long du littoral a été construite à partir du sable marin extrait des plages ou de leur voisinage immédiat, ce qui a aggravé l'emprise de l'érosion sur l'ensemble des côtes sénégalaises. Les écosystèmes subissent différentes agressions anthropiques. Les principales menaces qui pèsent sur le littoral dakarois sont perçues par les personnes que nous avons enquêtées. Elles concernent cinq points en particulier.

- L'érosion côtière, qui est perceptible à travers le recul du trait de côte sur le littoral nord sableux, et sur la corniche ouest par l'éboulement de blocs de roches volcaniques et de marnes.
- Certaines techniques de pêches se montrent inappropriées pour une gestion durable des ressources halieutiques, car elles menacent la biodiversité. L'augmentation du rayon des sorties quotidiennes de la pêche artisanale pour atteindre les zones de capture en mer en témoigne.
- Sur terre également, la biodiversité semble reculer. Sont également perçus par les personnes enquêtées comme des menaces la coupe des filaos, la construction de

bâtiments sur les plages, la construction d'ouvrages perpendiculaires à la côte qui entrave le transit sédimentaire. Les infrastructures modernes ont ainsi complètement transformé l'aspect du littoral et perturbent l'environnement : plusieurs points du milieu naturel se montrent fragilisés et dégradés.

- L'extraction du sable marin n'est pas un phénomène nouveau au Sénégal. Elle est une pratique courante, bien qu'interdite par le Code minier de 1983. Seuls les prélèvements au niveau des carrières légales sont autorisés. Cependant, les dispositions de l'État sont peu efficaces et ne sont pas respectées. Les carrières anarchiques de prélèvement de sable marin se développent sur la côte, et au niveau de la Presqu'île du Cap-Vert, la plage de Yoff est particulièrement touchée.

« Cette pratique a été depuis longtemps remise en cause dans le monde entier pour son influence sur l'évolution régressive des côtes¹². (...) L'exploitation traditionnelle de cette ressource à Yoff était durable par le passé en raison de la faiblesse des quantités de sable concernées. Elle est devenue non durable avec l'augmentation énorme des quantités prélevées et du caractère quasi industriel de cette activité. » (Adjoussi, 2001 : 4)

- Les déchets domestiques et industriels sont rejetés sur les plages et en mer, et sont facteurs d'une grande pollution marine et terrestre perçue comme néfaste par tous. La privatisation et la restriction de l'accès du grand public à cet espace transforme le paysage. Ce dernier point touche aux phénomènes de violations du Domaine public maritime (DPM) qui sont les plus flagrants dans ce département du Sénégal.

L'expansion rapide de Dakar imprime sa marque sur le littoral et entraîne une demande croissante de produits halieutiques. Ces deux éléments constituent la base de la problématique de l'environnement marin et côtier de Dakar. L'urbanisation du littoral traduit l'importance de la proximité à l'eau parmi les critères de qualité de vie d'une bourgeoisie urbaine qui ferme les yeux sur les implications pourtant bien connues d'une telle sur-occupation du DPM. Mais ces phénomènes de privatisation du littoral et de spéculation foncière se généralisent tout le long du littoral sénégalais : ils représentent une fenêtre de développement régional, qui va aussi de pair avec de nouveaux risques. Sur la Petite-Côte du Sénégal, par exemple, des digues sont construites en urgence face à l'avancée de la mer afin de préserver les nombreuses infrastructures hôtelières installées à même la plage.

¹² Malgré les recherches dans les petites îles, les Caraïbes (Cambers, 1999), en Afrique de l'Ouest, au Togo (Blivi, 1993 ; Kwassi, 2000), en Sierra Leone (PNUE, 1985), au Sénégal (Diop, 1993 ; Diop et Soumaré, 1997), en Afrique centrale, au Gabon, et la panoplie d'approches de solutions proposées, l'extraction du sable marin continue de peser sur les plages dakaroises (Adjoussi, 2001).

Nous avons construit le plan de ce premier chapitre au regard du construit historique de Dakar : cette Presqu'île était peuplée de Lébous depuis le 15^{ème} siècle, puis au milieu du 19^{ème} siècle, les colons français, déjà installés à Gorée et Rufisque, ont investi la Presqu'île. La ville de Dakar fut construite, et le littoral a été lentement mais sûrement aménagé.

1-1 La société léboue, histoires d'une ethnie du Sénégal

Voilà cinq ans que je faisais des courts séjours dans la capitale, hébergée par ma belle-famille, non léboue. Cinq ans que j'entendais dire que le domaine maritime, c'est l'espace des Lébous. Ainsi s'est imposé ce présupposé de départ : cette communauté bénéficierait d'une place centrale dans les enjeux du littoral, fonciers, économiques, culturels et symboliques. J'ai cherché à le vérifier, le déconstruire, le reformuler.

Extrait du journal de thèse. 2011

Les quartiers qui font l'objet de cette étude sont issus d'un peuplement par des populations léboues, installées à partir du 15^{ème} siècle dans la Presqu'île du Cap-Vert, dont l'origine fait débat (Verdat, 1949). Jusqu'à la période coloniale incluse, les terres de la Presqu'île et surtout les terres littorales appartenaient en grande majorité à ces populations qui revendiquaient leur statut d'autochtones : elles pouvaient vendre ces terres à titre personnel, et très peu de titres fonciers étaient alors immatriculés sur leur domaine d'activité économique. En 1964, le Gouvernement sénégalais mit en place la Loi sur le domaine national (LDN). Dès lors, les terres que les Lébous n'avaient pas enregistrées étaient d'office considérées comme propriété de l'État. De fait, les habitants de ces quartiers, non scolarisés pour la plupart, n'ont pas fait immatriculer leurs terres et seuls certains dignitaires lébous en profitaient pour s'approprier davantage de parcelles. Les champs qui entouraient les villages traditionnels sont devenus des zones d'extension urbaine jusqu'à faire continuité avec la ville. L'arrivée du Président Abdoulaye Wade en 2000, signe le déclassement du Domaine public maritime (DPM) qui fait l'objet de ventes en dépit des réglementations en vigueur¹³ (nous reviendrons sur ces réglementations dans le chapitre IV). Pris dans le tissu urbain de la capitale, les

¹³ Nous faisons ici référence à la loi de 1976 n°76-66 portant code du domaine de l'État et interdisant quiconque de construire à moins de 100 mètres de la mer. Certains acquéreurs n'hésitent pas à construire « sur » la mer : inauguré en 2004, le parc d'attraction Magic Land n'a cessé de s'agrandir et son propriétaire a fait remblayer plus de 2.000 mètres pour gagner du terrain.

villages lébous ne sont plus reconnaissables aujourd'hui qu'à leurs ruelles étroites d'origine.

Fig. 16 - L'étroitesse des ruelles dans les quartiers traditionnels, dans le quartier de Ndénatt au village traditionnel de Yoff, Dakar. © I. Sidibé, 2012.



Adama Diagne est un pêcheur de Ouakam. A 40 ans, il reste considéré comme un cadet social dans l'organisation sociale léboue. Il nous informe à sa manière de l'origine du mot lébou :

Lébou vient de Lébé, emprunter (...). Les Lébus étaient connus pour emprunter de l'argent aux autres ethnies quand la saison des pêches était finie, pour acheter ce qu'ils ne pouvaient pas s'acheter avec les seuls bénéfices de leurs récoltes (maraîchage). [n°8, pêcheur lébou de Ouakam, 2011/03]

Sur un autre versant de la connaissance, l'étude des Lébus publiée en 1952 par Georges Balandier et Paul Mercier fait référence (Balandier et Mercier, 1952). Selon cette étude, le mot [lebu] était rattaché soit à Lébé, qui signifiait conter, dire une fable, soit à Lébu qui aurait signifié défi, guerrier (Balandier et Mercier, 1952 : 17).

Cette instabilité du récit des origines¹⁴, qui n'est pas propre aux Lébus, nous informe sur la difficulté, pour cette population, d'asseoir son statut d'ethnie autochtone sur la Presqu'île. En effet, construire une histoire commune est la base de tout groupe communautaire. Or les Lébus, venus de familles et de groupes diversifiés, ne sont pas une ethnie. D'ailleurs, « selon toute vraisemblance, le terme serait une création coloniale » (Fall, 1986 : 30) : il aurait servi à désigner l'ensemble des populations qui

¹⁴ Le récit des origines c'est en effet une cosmogonie, un mythe sur la création de l'univers (comme la Genèse). C'est une fable (ou un conte) qui tente d'expliquer pourquoi et comment le monde est devenu tel qu'il est aujourd'hui.

revendiquaient des droits sur la presqu'île après s'être libéré de la tutelle du Roi du Cayor.

« Les Lébous ont toujours été impatients de toute domination ; leurs déplacements incessants l'attestent, et surtout la grande révolte de la fin du 18^{ème} siècle qui aboutit à la fondation de la « République léboue ». Bien entendu, elle n'offre pas plus de garanties d'exactitude. Par ailleurs, il est assez difficile de préciser l'ancienneté de ce nom. Pourtant l'histoire maure fait à cette population une place de choix parmi les peuples du Sénégal : elle serait la plus ancienne, bien déchue aujourd'hui quant à l'importance numérique, et la première qui ait été en contact avec les Blancs. » (Balandier et Mercier, 1952 : 17)

1.1.1 Une population composite

A propos de la découverte de la Presqu'île du Cap-Vert, la version la plus répandue attribuée aux explorateurs portugais la découverte, en 1444, de ce qu'ils nommèrent le *Cabo Verde*¹⁵. Ils ont donné ce nom à la Presqu'île en raison de la végétation luxuriante qu'ils trouvaient alors. Les origines géographiques et ethniques des Lébous avant leur installation sur ce territoire sont controversées (annexe n°4). Nombreux s'accordent à penser que cette communauté serait une branche de l'ethnie Sérère (Duchemin, 1949 ; Verdat, 1949 ; Angrand, 1946 ; Balandier, 1952 ; Sylla, 1992).

Pour certains elle serait le fruit d'un métissage entre Sérères et Wolofs et viendrait de la région actuelle du Fouta Toro, située près du Fleuve Sénégal. D'autres, comme l'historien sénégalais Cheick Anta Diop, lui confèrent même une origine libyenne (du désert libyque dont ils auraient émigré il y a 7000 ans, se divisant par la suite) : cette thèse a été cependant très critiquée. Elle n'était d'ailleurs point relative aux seuls Lébous.

P. D. Fall rappelle quant à lui que les Lébous sont originaires du nord du Sénégal où leur présence est signalée au *Tekkrou*¹⁶ (Fall, 1986 : 27) : voisins des Sérères au cours de leur migration, les Lébous seront rejoints au Cap-Vert par « tous ceux qui rêvaient de retrouver la paix ». Parmi ceux-ci il y avait les rescapés de la guerre des marabouts qui « se réfugièrent au Cap-Vert sous la conduite de Matar Maamour » (Diop, 1981 : 230). Ainsi, selon M. Thiam, les Lébous ne constituent-ils pas un groupe ethnique homogène qui avait émigré d'un seul coup vers la Presqu'île du Cap-Vert, et qui serait venu d'un seul endroit.

¹⁵ Dans un récit de voyage de la Revue de Géographie de mars 1883, un texte présente les Normands comme les premiers à avoir découvert le Cap-Vert dès 1364. Texte placé en annexe n°4.

¹⁶ Aire de référence de l'ethnie Toucouleur.

Fig. 17 – Le pays Lébou. Source : G. Balandier, 1952.

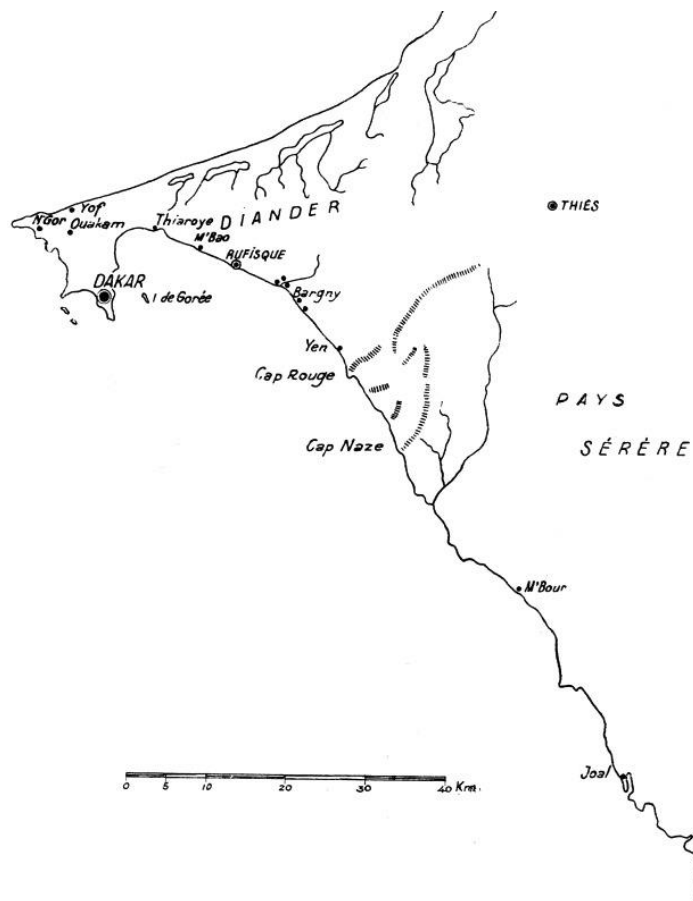
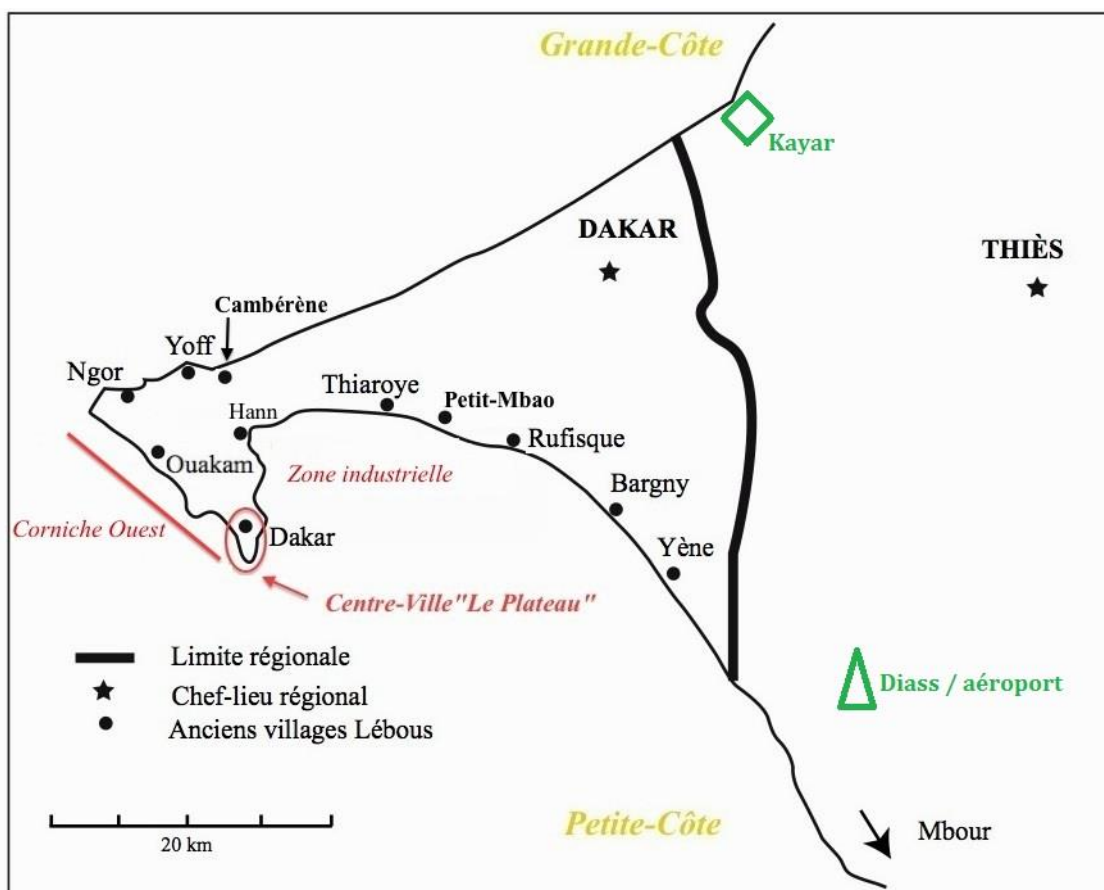


Fig. 18 – Les anciens villages lébous dans la région de Dakar, aujourd'hui. Source : I. Sidibé, 2015.



Il s'agit d'une migration par petits groupes, échelonnée sur plusieurs décennies, de familles appartenant à plusieurs ethnies de la Sénégambie et venant d'un peu partout, « chaque composante nouvelle apportant une partie de sa culture à l'édification du groupe » (Thiam, 1970).

Ce qui semble à peu près sûr c'est que, venus par petits groupes du Nord-Est de la Sénégambie d'alors, les Lébous se trouvent dans la région du Diander au début du 15^{ème} siècle (fig. 17). La suzeraineté de cette région est alors revendiquée par le Royaume du Cayor qui a succédé au Royaume du Djolof. Les Lébous fuient le Diander et s'établissent sur la Presqu'île du Cap-Vert où ils trouvent des populations sossées à qui ils auraient livré une bataille sanglante. Ces derniers se retirent plus au sud de la Sénégambie historique laissant les Lébous revendiquer désormais l'autochtonie dans la place.

Entre 1500 et 1800, les familles apparentées aux groupes lébous s'implantent en plusieurs villages dispersés le long du littoral sénégalais depuis Saint-Louis jusqu'à la région de Mbour sur la Petite-Côte, et de façon plus dense sur la Presqu'île jusqu'à la zone de Rufisque. Ce groupe se consolide et accueille encore progressivement de nombreuses familles d'origine diverses. En attestent aujourd'hui les noms de famille considérés comme lébous qu'on retrouve dans d'autres communautés ethniques dont ils seraient alors originaires (Fall, 1986).

« Les Lébous lancèrent sans doute des reconnaissances jusque dans la région de Joal, avant de fixer leurs premiers établissements à Yène et à Bargny. D'autres s'avancèrent ensuite vers la presqu'île, y établissant un premier village, qui n'aura que le rôle d'un centre de dispersion : Tyorum. Peut-être même n'est-ce pas le nom d'un village proprement dit, mais d'une région dans laquelle se trouvaient établies diverses fractions léboues avant leurs déplacements définitifs vers la côte. » (Balandier et Mercier, 1952 : 23)

Ainsi, peu de temps après leur arrivée sur la Presqu'île du Cap-Vert, trois grands groupes lébous divergent depuis le premier centre d'installation de Tyorum. Les premiers installent une série de villages sur les côtes Nord et Ouest de la Presqu'île : Yoff, Ngor, Ouakam, où dominant respectivement les familles Mbènga, Samba, Gèy. Certains partent vers le Sud-Est, à Mbao, rejoignant presque le groupe déjà installé à Rufisque. Enfin, d'autres migrent vers l'extrémité de la presqu'île et forment les deux fractions des Sumbadium et des Bèn. Ces derniers créent une série de villages aujourd'hui absorbés par la ville, à Dakar Plateau et Hann. C'est ce que rappelle à sa manière un plagiste de la baie de Ngor :

Comme on dit, Yoff est mère. Ngor est venu après Yoff. Les origines des Lébous, ben, c'est venu de là-bas. Yoff était le premier campement des Lébous, après ils sont venus vers

Ngor, et après ça, Ouakam. C'est pour ça qu'on a des liens de parentés vraiment soudés, mais ça commence à disparaître. [n°9, Plagiste de la baie de Ngor, 2014]

Tous ces territoires forment toujours un espace inter-villageois, désormais « inter-quartiers », construit sur des liens de parenté forts. Ce chapelet de villages partage aussi une même référence coutumière à l'autorité de chefs de villages, de chefs religieux et de notables.

Au 19^{ème} siècle, les Lébous pratiquaient la pêche maritime et l'agriculture maraîchère dans les zones de niayes¹⁷. Des deux activités, la pêche était au milieu du 20^{ème} siècle celle qui caractérisait cette population. Mais les Lébous pêchaient-ils déjà avant de s'établir au Cap-Vert et sur la Petite Côte ? Les légendes offrent à ce sujet quelques contradictions :

« L'une qui paraît plus récente met en scène une femme-poisson, capturée par un pionnier hardi de la pêche en mer, et qui, amenée parmi les hommes leur aurait enseigné les techniques en même temps que des pratiques religieuses, et même se serait unie à eux. (...) légende à rapprocher d'autres légendes concernant les familles des Gèy et des Ndyay, qu'on déclare issues du Génie de l'eau, Ndyadyan Ndyay. (...) Mais une autre (...) conte que, au cours de leurs longs séjours dans l'intérieur, il arriva que des hommes, regrettant leur ancien état, construisirent une pirogue dans un tronc de baobab, et ne trouvant rien de mieux, firent des pagaies avec des salan. » (Balandier et Mercier, 1952 : 17)

« Les Lébous, sont regardés comme les pêcheurs par excellence ; non seulement, ils accaparent, même en pays sérère, les moyens de pêche les plus importants, mais on ne concevait guère, jusqu'à ces derniers temps, un Lébou qui ne fût pas pêcheur » (Balandier et Mercier, 1952 : 18)

Si ce groupe est homogène sur le plan de son activité professionnelle, l'hétérogénéité ethnique de la population léboue est à souligner : en attestent ces affirmations faites aux anthropologues en 1952 par les intéressés eux-mêmes ou leurs voisins immédiats. Nous pouvons donc relativiser l'idée d'un groupe lébou cohérent et homogène. Cependant, malgré la diversité d'origine des Lébous, ils ont toujours été regroupés sous ce terme générique.

La nature hétérogène de cette population s'explique aussi par les religions et croyances qu'on peut observer dans l'espace social lébou. G. Balandier et P. Mercier soulignent sur ce plan le lien de la culture léboue à la culture sérère¹⁸. 60 ans après, le

¹⁷ Zone géographique du nord-ouest du Sénégal. Les niayes renvoient à une terminologie régionale désignant une zone caractérisée par une série de dépressions plus ou moins inondées de manière permanente et semi-permanente et délimitée par un ensemble de dunes externes vives ou semi-fixées.

¹⁸ « L'installation des Lébous dans la Presqu'île et sur la Petite-Côte, se présente comme une pénétration pacifique parmi les Sérères, une recherche lente des meilleurs points de pêche (...). Il y eut pendant ce temps des unions avec des familles Sérères. (...) On est ramené aux Sérères par l'examen des croyances et

*Ndeye-Jii-Réew*¹⁹ actuel, Alioune Diagne Mbor, évoque encore ce rattachement des Lébous aux Sérères. Agé de plus de 87 ans en 2011 et désormais aveugle, il se dit « le Président des Lébous » et reçoit chaque jour ses Ministres au *Pénc-Mi*, une grande bâtisse d'un étage sur la place de la mosquée tidjane du quartier de la Médina, siège de la « Collectivité » léboue²⁰. Si les Lébous ont emprunté d'après lui aux Sérères certaines spécificités du culte des génies et des ancêtres, ils l'ont aussi fait avec les rites funéraires : la prière mortuaire est symbolisée par les sept tours qu'effectue, autour de la bête à sacrifier, la maîtresse de cérémonie, celle qui s'est occupée du défunt s'il a été auparavant malade.

Au Sénégal il y a beaucoup de races²¹ : les Toucouleurs, les Sérères, les Diolas et tout... et chaque communauté a ses terres (...) Quelques années après leur installation, ils (les Lébous) ont commencé à faire la politique. Ils se sont tous installés entre Ngor, Ouakam, Yoff et après cela il y a les Lébous de Rufisque, Bargny, Mbao, Thiaroye... tout ça c'est la même famille. Et voilà, la pêche c'est notre culture. Moi je suis cadre à l'ASECNA²² mais ma passion c'est la pêche. Je suis pur Lébou... mon nom c'est Ndoye... au Sénégal le premier nom lébou c'est Ndoye. Dès que tu dis que tu t'appelles ainsi on t'identifie. (...) la spécificité c'est qu'au Sénégal dès que tu dis que tu es lébou, on dit que tu es fou. Le Lébou se fâche très vite ; le Lébou c'est d'abord la dignité, la propreté, c'est un tout quoi... ! [n°10, Pêcheur à la ligne, 2013]

Pour définir sa lébouité, cet homme fait référence à plusieurs caractéristiques que nous venons d'énumérer. Il ajoute aussi un trait de caractère, également cité dans l'étude anthropologique de 1952 : le côté rustre, parfois impoli dans le langage, des Lébous. Nous y reviendrons plus loin.

Cette communauté est donc mêlée depuis plus d'un siècle au reste de la population dakaroise avec laquelle des mariages interethniques sont pratiqués. Si nous ne disposons pas de données chiffrées quant au nombre exact de personnes se définissant comme léboues dans la Presqu'île aujourd'hui, la population léboue, autrefois majoritaire sur le plan démographique, est aujourd'hui clairement minoritaire.

des institutions. Un des traits qui, aux yeux des Wolofs actuels, profondément islamisés, caractérisent les Lébous, c'est la « bizarrerie » de leurs institutions familiales, la faiblesse particulière de l'autorité paternelle. Par-là, les Lébous se rapprochent des Sérères chez lesquels ce trait est plus accentué encore. » (Balandier et Mercier, 1952 : 20)

¹⁹ Chef coutumier lébou, équivalent du premier ministre dans l'organisation politique léboue.

²⁰ Nous parlerons de Collectivité lorsque nous évoquerons l'organisation coutumière et sociale de ce groupe, car c'est le mot utilisé par les Lébous eux-mêmes. Nous parlerons de communauté léboue lorsque nous ferons référence à des faits culturels et ethniques.

²¹ La notion de « race » est couramment employée dans les milieux populaires africains, pour désigner ce que la catégorie plus savante d'ethnie désigne au titre des particularités linguistiques et culturelles.

²² L'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.

L'« effritement » de cette communauté décrit par certains des individus interrogés, qui s'en inquiètent, semble ainsi aller de pair avec l'affirmation d'une « particularité identitaire » léboue. A travers des enjeux de gestion et de contrôle de l'espace, certains Lébous tentent de sauvegarder leur « léboubité », ce que nous analyserons en troisième partie de la thèse.

1.1.2 Une organisation retravaillée par la colonisation ?

A l'arrivée des Français, les villages lébous sont gérés en effet par un pouvoir coutumier, que les colons ont très tôt assimilé à une « République léboue » (Sylla, 1992). Selon les sources consultées, ce terme est parfois augmenté du qualificatif théocratique ou gérontocratique (Verdat, 1949 : 260). Ce dénominateur, exogène à la culture locale, marquera durablement l'identité de cette Collectivité qui finalement se l'approprie. Le président de l'Entente des mouvements associatifs pour le développement (EMAD), résident du quartier du Plateau, lutte pour préserver la culture léboue. Il s'est pour cela considérablement documenté sur l'histoire de sa communauté, et a recueilli plusieurs « paroles d'anciens ».

On oublie que la Collectivité léboue était une République bien avant la France. On oublie qu'elle était démocratique, ouverte au monde et généreuse... Alors, il est temps de se souvenir. Se souvenir pour ne plus oublier. Cet enracinement dans nos valeurs traditionnelles sera pour nous comme une digue protectrice contre les méfaits de la mondialisation et nous permettra de mieux nous ouvrir aux valeurs du monde moderne. Car un peuple a besoin de mémoire pour ne pas se perdre, tout comme il a aussi besoin de fêtes pour marquer le temps et se réjouir. [n°2, 2012/03]

Aujourd'hui, cette référence à une conjoncture politique de courte durée fait l'objet de reprises idéologiques dans le sens commun. Mais sur le fond, l'histoire politique des Lébous reste peu centralisée et le pouvoir coutumier reste fragmentaire à l'échelle des communautés et terroirs villageois.

De quoi se compose aujourd'hui cette organisation coutumière ?

Le *Jaraaf* a toujours été le chef de village : il devient par la suite, pour chaque village, le « responsable des Affaires domaniales et des finances de la Collectivité », une formule transposée du langage administratif colonial. Aujourd'hui il est le plus haut dignitaire de chaque quartier traditionnel, et souvent deux voire trois personnes se disputent le titre

de *Jaraaf*. Il y a dans chaque village de nombreux *Saltigués*, ils étaient les chefs de guerre : aujourd'hui par exemple ce sont eux qui surveillent les travaux entrepris par la municipalité dans leur quartier ; il y a également des *Ndeye-Jii-Jambour*, présidents du conseil des notables, dans chaque *Pénc* ; un *Ndeye-Ji-Réew* (littéralement « mère de la patrie »), qui est le représentant et porte-parole de la communauté ; enfin il existe aussi une assemblée de *Freey*, c'est-à-dire un groupe de « jeunes » (hommes âgés de 50 ans environ) chargés du maintien de l'ordre et de l'exécution des décisions du *Jambour*, l'assemblée des anciens, ou conseil des notables. Peut-on alors formuler l'hypothèse que la fonctionnalité effective de cet héritage coutumier offre à la communauté une survivance de façade ? Nous tenterons d'y répondre en troisième partie de thèse.

L'Indépendance de la Presqu'île face au Cayor est reconnue par le Damel Amary N'Della Coumba en 1812 (Sylla, 1992). Un traité de paix est signé et Thierno Diop dit Dial Diop, est élu premier *Sérign Ndakarou* des Lébous, selon un procédé démocratique. Cette indépendance est difficilement reconnue par l'Administration coloniale alors installée à Gorée : la France a signé de son côté des accords avec le Damel du Cayor sur la propriété des terres de toute sa région, et se voit donc freinée dans son appropriation de la Presqu'île dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. *L'implantation effective des organes de colonisation est plus difficile à Dakar que nulle part ailleurs en Afrique noire*²³, souligne le *Ndeye-Jii-Réew* [n°3, 2011/04]. Une telle difficulté est attribuée également par M. Vernière à la non-soumission à un monarque des Lébous du Cap-Vert :

« En s'implantant dans le Cap Vert, les colonisateurs allaient vite constater à quels rudes adversaires ils auraient à s'opposer. En règle générale, sur le continent africain, les envahisseurs ne se heurtaient qu'à des peuples soumis à un monarque, seul propriétaire éminent du sol ; en s'assurant de sa collaboration, il était assez simple de transférer l'autorité de ce dernier aux mains du pouvoir nouveau, et d'accéder ainsi à la possession du sol. Tel aurait pu être le schéma traditionnel si les Lébous, commandés par Dial Diop, ne s'étaient libérés, au 18^{ème} siècle, de la tutelle du Damel du Cayor, et n'avaient instauré dans le Cap Vert une république Lebou. » (Vernière, 1977)

M. Vernière, qui n'est pas un historien de la colonisation, n'a pas discuté le statut de cette « République lébou ». A. Sylla, historien sénégalais, rappelle à la fin de la colonisation française le contexte de la création de cette organisation politique :

« La République lébou prit naissance dès 1795 après une révolution contre le Damel Amary N'Goné N'Della Coumba, qui régnait de 1790 à 1809 dans le Cayor. En 1812 son successeur le Damel Briama Fatma Tioup fit la paix avec les Lébous et reconnut l'Indépendance de la

²³ Voir à ce sujet les ouvrages de Verdat (1949) et Seck (1970).

République. Une ligne allant de Sigsa, entre Thiaroye et Mbaou, à Ouanou Al Samba, marquait la frontière. De l'avis même des historiens et fonctionnaires français qui ont eu contact avec elle, il s'agissait d'une République démocratique répondant à toutes les acceptions de ces mots. Les colonialistes français assassinaient cette jeune République en 1857. » (Sylla, 1955)

P. D. Fall quant à lui souligne dans la génération suivante des historiens sénégalais que cette « République » serait davantage fédérative, car elle repose sur une organisation politique décentralisée, fondée sur des « cités-états » représentées par des villages, où chaque entité jouit d'une entière autonomie. L'auteur s'attache à montrer, que même sur le plan politique, les Lébous ne forment pas un groupe homogène et ne peuvent donc prétendre au générique d'ethnie ; il préfère parler de tribu, soit « un groupe social et politique fondé sur une parenté supposée » (Fall, 1986 : 33).

Nous n'avons pas réussi à trouver de textes venant discuter le caractère démocratique de cette organisation socio-politique et tous les auteurs que nous avons lus mentionnent une structure de type républicain, plus ou moins homogène. N'étant pas historienne, nous n'avons pas cherché à revenir sur ce point : nous nous sommes davantage intéressé à la représentation que pouvaient avoir les personnes rencontrées, selon leur âge et leur classe sociale, de cette histoire.

1.2 - Une ville de plus en plus peuplée

« Le 25 mai 1857, [le contre-amiral français A. L.] Protet faisait hisser le drapeau tricolore sur Dakar : la fondation de la grande métropole ouest-africaine commençait et, malgré Saint-Louis, la fortune future de ce minuscule village lebou semblait ne faire de doute pour personne : il deviendrait la capitale incontestable de toutes les possessions françaises du grand continent » (Vernière, 1977).

1.2.1 L'occupation de la Presqu'île et son urbanisation

Au milieu du 19^{ème} siècle, les colons français sont présents uniquement sur l'île de Gorée, du fait du rôle qu'elle a joué dans l'histoire de la traite négrière. En s'installant sur la Presqu'île, la possibilité de bâtir une ville s'offre à eux. En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique occidentale française (AOF) et supprime très vite la ville de Saint-Louis par l'ensemble des travaux réalisés et des infrastructures installées. La ville s'étale et englobe progressivement tous les villages autochtones désignés comme lebou pour

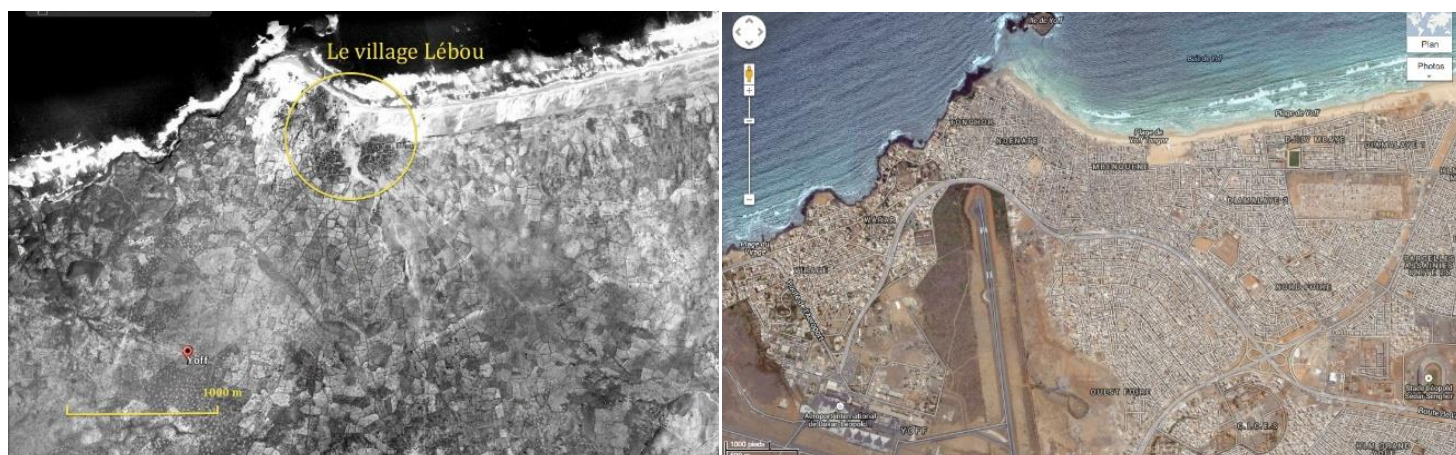
finaleme nt rejoindre la ville de Rufisque, qui accède au statut de commune par décret du 10 août 1872, dans une banlieue urbanisée en continu à partir des années 1960.

Fig. 19 - Vue satellitaire de Ngor en 2011 : le village encore repérable.



Source : Google earth, 2011.

Fig. 20 - Images aériennes et satellites de 1942 et de 2010 du village de Yoff.



Source : Google earth, 2015

Une vue actuelle globale de la Presqu'île du Cap-Vert présente un ensemble presque entièrement urbanisé. Mais en y regardant de plus près, l'occupation de la presqu'île se montre plus dense en certains points, situés sur le littoral, et atteste d'une occupation plus ancienne (fig. 19). La figure 20 met en regard une vue aérienne de 1942 et une vue satellitaire de 2010 à la même échelle de hauteur : en 1942 le village de Yoff et ses terroirs agricoles sont encore visibles. En 2010, impact de l'aéroport désormais pris dans l'agglomération dakaroise.

Comme le souligne M. Vernière en 1977, Dakar, ville riche, ville moderne, va payer le prix de son attractivité qu'elle exerce sur « les masses rurales en mal de ville » ; elle crée dans le Sénégal un « désert urbain » : à la fin des années 1970, 88 % des industries s'y étaient déjà implantées (Vernière, 1997 : 17), pour l'essentiel dans la partie sud de la Presqu'île. Aujourd'hui l'essentiel des activités économiques du pays s'y concentre, ainsi que sur la Petite-Côte (fig. 3). Le port autonome de Dakar se situe dans la baie de Hann qui a offert à l'implantation coloniale une rade idéalement protégée des vents (Dubresson, 1979).

Face à la pression démographique galopante, la ville de Dakar s'étale : la ville comptait 30 000 habitants dans les années 1920, 130 000 à la fin des années 1940. Le site originel est débordé, les limites administratives changent et les quartiers alors périphériques voient leurs populations augmenter rapidement (c'est le cas notamment dans les communes de Parcelles Assainies et Cambérène). Dans les années 1970 on compte 400 000 habitants dans le département et plus d'un million en 2013.

La région de Dakar elle englobe aujourd'hui l'ancienne ville coloniale de Rufisque, et les villes nouvelles de Pikine et Guédiawaye, constituées à partir des années 1950 et 1960. En un siècle, ce territoire de 550 km² est devenu le plus peuplé du pays, concentrant un quart de la population nationale : plus de trois millions d'habitants y vivent, sur les 12 873 601 de personnes résidentes au Sénégal (RGPH 2013). La population du Sénégal demeure très inégalement répartie dans l'espace avec une densité moyenne au kilomètre carré de 50 habitants. Cette densité s'étire d'un minimum de 10 habitants au km carré au Sud-Est du pays, à un maximum de 4 000 habitants/km² dans la région de Dakar.

1.2.2 Dakar, ville portuaire : fin du respect des servitudes léboues

Entre le 16^{ème} et le 19^{ème} siècle, les Léboues peuplent progressivement la Presqu'île. L'activité de pêche commence à attirer des ruraux qui migrent de façon saisonnière, et ce à partir du 20^{ème} siècle. Ainsi les migrants venus de l'arrière-pays travaillent-ils à la pêche pour la haute saison, et les habitants des côtes cherchent-ils à se faire employer pour les récoltes lorsque la saison des pêches prend fin. L'adjointe du Maire de Ngor se rappelle la façon dont la pêche rythmait la vie du village de sa petite-enfance, dans les années 1950-1960 :

Si vous prenez le monde de la pêche, la pleine campagne de pêche correspond à la saison sèche à l'intérieur du pays. De ce fait les villages de pêcheurs de Dakar ont été des villages d'absorption des gens qui vivaient de l'agriculture. Ils sont venus ici en contre saison, et puis ils rentraient juste à la veille de l'hivernage vers leurs terres de l'intérieur. Ils restaient dans les terres de juillet à octobre pour les récoltes, la saison looli en wolof. Et dès qu'ils avaient terminé les récoltes et vendu l'arachide, ces hommes, surtout les jeunes, venaient passer la période du nor, de novembre à mars, puis rentraient juste aux premières pluies. C'était un exode qui gonflait les villages lébous pendant cette saison sèche. Ce n'étaient donc pas des pêcheurs. C'est par la suite, après les années 74 et les grandes sécheresses, que les gens se sont installés à Dakar, sont restés, quelle que soit la saison. L'installation des saisonniers, ça a commencé quand le poisson a acquis de la valeur, quand les villes s'agrandissaient.

Les hommes prenaient le poisson ici, à Ngor, pour l'amener en ville, au Plateau. Le transport dans mon enfance se faisait essentiellement autour du commerce de poisson. On est une zone d'approvisionnement de la ville en poissons, car ici, où on a beaucoup de rochers, on a des espèces démersales et des pélagiques²⁴. Et on approvisionnait les villages avec les poissons transformés, salé-séchés²⁵ ou braisés-séchés²⁶. Donc il fallait beaucoup d'herbes. Pour le fumage c'est une autre chose, surtout pratiqué dans les zones humides où y a peu de soleil, comme en Casamance et par les gens de Guinée.

Si on se réfère à l'histoire, la Commune de Dakar allait de Hann jusqu'à Cambérène, elle faisait tout le tour de la Presqu'île. Et puis il y avait deux communes, Dakar et Gorée. Nous, à Ngor, on a toujours fait partie de la Commune de Dakar, qui avait une zone urbaine et une zone rurale. Nous, nous étions des ruraux, rattachés à la ville.

[n°11, première adjointe au maire de Ngor, 2014/01]

Cet extrait d'entretien révèle à quel point la ressource maritime est importante pour les Lébous, jusqu'à aujourd'hui. On mesure aussi combien l'agglomération est récente car jusqu'au milieu des années 1970, les villages de Ngor, Yoff et Ouakam étaient encore séparés des quartiers de la ville par des zones agricoles et maraîchères.

La servitude est un service que rend un fonds (un terrain) dit « servant », à un fonds dit dominant. C'est donc un service rendu de fonds à fonds, quels que soient les

²⁴ Les espèces démersales vivent à proximité des fonds mais n'en sont pas dépendantes ; les espèces pélagiques (comme le thon, la liche, la dorade) se déplacent en bancs en haute-mer.

²⁵ Technique qui consiste à recouvrir de sel le poisson, et le laisser sécher sur des tables au soleil, pendant plusieurs jours.

²⁶ Cette technique, aussi appelée *kéccac* au Sénégal : le produit est préparé à parti de petits pélagiques côtiers, notamment les sardinelles ; après avoir vidé le poisson frais, les femmes le braisent à même le sol ou dans un four, avant de le saler puis de le faire sécher au soleil.

propriétaires des terrains. On distingue les servitudes légales établies par prescriptions, des servitudes établies par l'homme. Dans le cas présent, les servitudes établies par les Lébous tendent aujourd'hui à disparaître lentement. Cette notion juridique est introduite par les colons dont la LDN de 1964 est l'héritière.

C'est par la création de grands équipements de communication et leurs nouvelles servitudes que l'Administration coloniale française a donné à Dakar son statut de capitale attractive : le grand port de Dakar (1866) ; le chemin de fer Dakar-Saint-Louis (1885) puis Dakar-Niger (1907), les travaux entrepris pour le port, l'installation d'une hydrobase puis d'un aéroport international. Dès lors, Dakar capte tout le trafic fluvial de « la vieille escale » (Vernière, 1977 : 16), Saint-Louis. Mais c'est après la Seconde Guerre Mondiale que Dakar a définitivement placée en orbite économique les autres villes de la colonie et de l'AOF.

Fig. 21 – Evolution de la population du Sénégal de 1960 à nos jours.

Années	Population totale du pays	Densité moyenne de la population totale (hab./km ²)	Part de la population urbaine ²⁷
1960	3 177 737	14	23 %
1971	4 348 862	23	31 %
1976	5 032 394	26	34 %
1988	7 062 329	37	39 %
1994	8 475 766	44	39 %
2005	11 270 826	59	41 %
2013	14 133 280	73	43 %

Source : données de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal (ANSD, 2013)

« Port de regroupement, avant exportation, des ressources d'un vaste arrière-pays, Dakar est aussi, surtout pour les pays frontaliers du Sénégal sur lesquels il impose dès lors son influence, le point de départ de la redistribution des produits manufacturés venus d'Europe : la Mauritanie et surtout le Mali sont ainsi presque entièrement dépendants du port sénégalais » (Vernière, 1977 : 16).

En un demi-siècle la ville de Dakar a créé autour d'elle un désert urbain et a payé le prix de son attractivité par une surconcentration démographique. Dakar a produit une situation qualifiée de « macrocéphalie urbaine » (Cotten et Marguerat, 1977). L'afflux des ruraux est en grande partie responsable de cette croissance rapide de la ville : M. Vernière constate à partir des années 1920 un doublement des effectifs de population

²⁷ Selon les statistiques nationales sénégalaises, sont considérées comme population urbaine les populations des localités de plus de 10 000 hab.

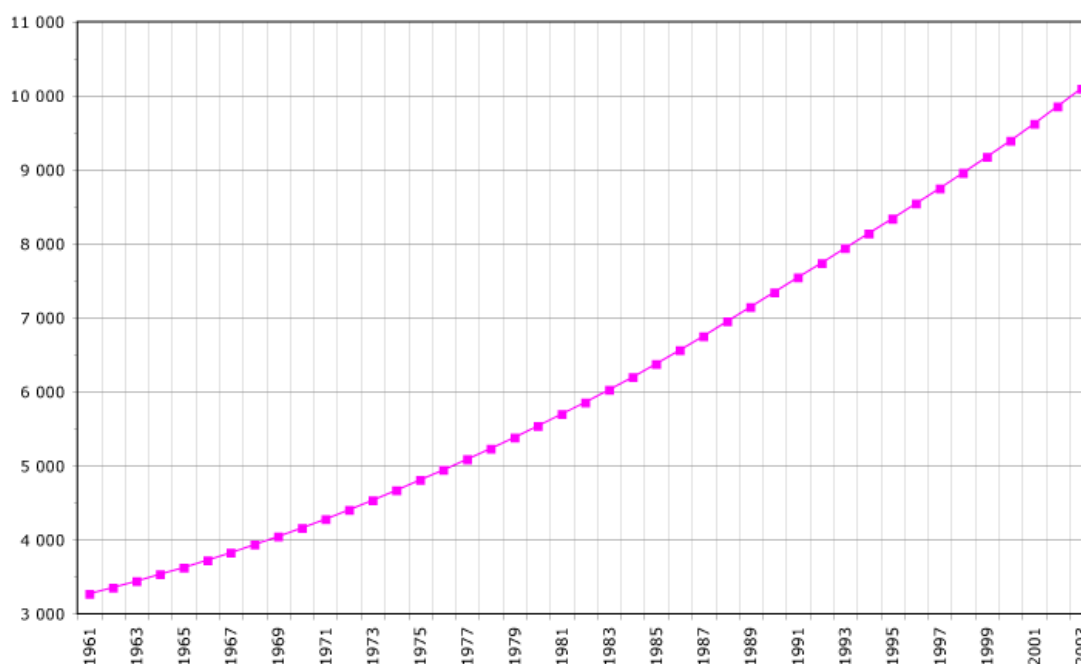
urbaine ; Dakar compte : en 1926, 40 000 habitants ; en 1936, 93 000 ; enfin en 1955, 236 000 habitants.

Les provenances des migrants varient selon les périodes : notons ici que c'est la région du Cap-Vert, arrière-pays direct de la capitale, qui concentre les plus gros effectifs de migrants. La région du Fleuve a, elle, été touchée par le phénomène d'exode rural dès les années 1940, en raison de la crise du commerce fluvial et du déclin économique de Saint-Louis (Lericollais et Roquet, 1999). Les rythmes d'installation de tous les migrants se sont encore accélérés après l'indépendance du pays. Mais l'afflux de migrants dépasse très vite le besoin en main-d'œuvre et la capacité d'accueil du marché du logement. Les actifs s'orientent de plus en plus vers des emplois informels, et les bidonvilles se multiplient suite à une paupérisation de la société sénégalaise.

« Depuis 1960, entre le besoin réel d'actifs à Dakar, donc le rythme de création d'emplois, et les arrivées effectives, toujours plus nombreuses, de migrants ruraux dans la capitale, le fossé ne fait que s'élargir » (Vernière, 1977 : 24).

Comme le montrent le tableau de la page précédente (fig. 21) et le graphique ci-après (fig. 22), en cinquante ans, la population du pays a été multiplié quasiment par cinq : cela a eu de fortes répercussions sur le l'accès au logement de ces populations urbaines pour près de la moitié aujourd'hui, avec une augmentation des prix fonciers fulgurante, comme l'indique le paragraphe suivant.

Fig. 22 - Evolution de la démographie entre 1961 à 2003 (Sénégal). Population en milliers d'habitants.



Source : données de la FAO, 2005.

1.2.3 Le sol prend de la valeur : cadre institutionnel de la gouvernance locale

C'est à partir de la décolonisation que la ville de Dakar s'est considérablement étalée, englobant progressivement tous les villages du littoral comme de l'intérieur des terres. Depuis l'introduction de la loi du 17 juin 1964 instituant le Domaine national (LDN), le territoire sénégalais est soumis à trois régimes fonciers différents :

- le Domaine public naturel comprend le domaine maritime et fluvial, les bâtiments historiques, etc.,
- le Domaine privé, dont les propriétés sont immatriculées,
- et le Domaine national, dont les dépendances sont gérées par l'État en vertu d'un droit de concession cédé aux occupants et résidents. L'État détient les terres en vue d'assurer leur utilisation et leur mise en valeur rationnelles conformément aux plans de développement et aux programmes d'aménagement. Le Domaine national comprend donc toutes les terres non classées dans le Domaine public et non immatriculées à la date d'entrée en vigueur de la LDN. Les propriétés dites coutumières ne sont pas reconnues par un statut juridique à part.

En d'autres termes : les terres que les Lébous n'avaient pas enregistrées sont d'office considérées comme « propriété de l'État », selon la traduction du Domaine national que fait le sens commun. Mais si la LDN existe depuis 1964, des habitants de Dakar ont refusé de chercher un titre foncier pour leur maison, qui de fait ne leur appartient officiellement pas.

Notre maison à Ndénatt n'a pas de titre foncier, on n'en a pas car on n'en a pas besoin. Les gens te disaient avant : « tu cherches une carte d'identité mais pourquoi ? C'est pour t'identifier ? Mais ici tout le monde sait que tu es Isabelle, tout le monde t'identifie ! ». Les gens n'en avaient pas besoin car chacun connaissait les limites du champ de chacun. Et dans la tête de certains individus aujourd'hui, les choses sont toujours les mêmes.
[n°12, chargé d'études APECSY, 2014]

Le chargé des études et planification des projets et de la coordination administrative de l'Association pour la promotion économique et culturelle de Yoff (APECSY) connaît bien la problématique foncière dans sa commune. En effet, son association gère, aux côtés des autorités coutumières, les litiges fonciers des quartiers dits traditionnels de Yoff depuis sa création en 1982. Jusqu'à la période coloniale, les problèmes fonciers se géraient dans les trois villages du *Tànk* « de manière traditionnelle », et chaque terre appartenait à une

famille connue de tous. Nous nous situons ici dans le prolongement de ce que disent les personnes interrogées dans ces quartiers. Les notions de tradition, de quartiers et de villages, ne sont pas des catégories d'analyse historique et l'hypothèse d'une rupture en 1964 est à relativiser. En effet, cette loi se construit dans la continuité des codes domaniaux initiés par l'Administration coloniale. Nous avons donc décidé de considérer la « gestion foncière traditionnelle » comme le fait de s'en référer aux seules instances coutumières et religieuses pour résoudre un litige opposant deux personnes sur une même parcelle. Aujourd'hui encore dans certains quartiers de Yoff, quand les pouvoirs coutumiers et l'APECSY ne parviennent pas à régler les litiges, alors seulement les protagonistes se tournent vers la gendarmerie.

Certaines familles, une infime minorité, avaient des relations avec l'administration et ont eu des titres fonciers en 1964. A Ngor, la tradition voulait que la zone des Almadies soit à jamais inhabitée par des humains. Y a d'autres qui s'y sont pris plus tard et ont pu avoir des certificats administratifs, c'est plus évolué que le TNI²⁸, ce sont les terres non immatriculées, sur le plan administratif. Mais ici à Yoff, chacun savait à qui c'était ! Donc personne n'a jamais pris ni titre ni certificat. [n°12, 2014]

En effet, comme le souligne Omar Diène, en 1964 des familles ngoroises ont cherché à établir des titres sur cette zone alors que l'État affirmait sa prééminence domaniale sur le reste du territoire. Sous les régimes des présidents Léopold Sédar Senghor et Abdou Diouf, selon le *Ndeye-Jii-Réew* de la Collectivité léboue :

Aucun député ni ministre n'osait vendre le littoral sans s'assurer que les pouvoirs coutumiers ne donnaient leur accord, titre foncier ou pas [n° 3, 2011/04].

C'est pourtant dès cette période que certains Lébous ont vu dans ces terrains une manne financière aisément exploitable, pour mener leur propre spéculation foncière. Nous y revenons dans le chapitre qui suit.

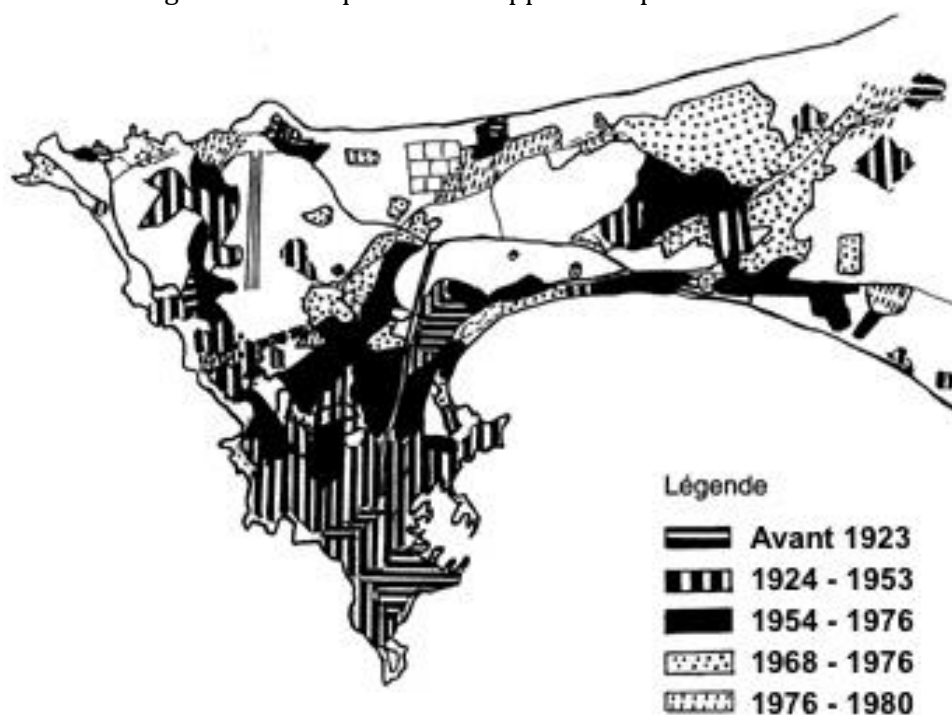
Après l'Indépendance, la prédominance domaniale de l'État lui permet d'engager des programmes de logements qui donneront naissance à des quartiers entiers : les SICAP et les HLM²⁹, dans les années 1960. Ces programmes immobiliers, qui portent le nom des sociétés publiques chargées de leur mise en œuvre, traduisent la volonté du Gouvernement de faciliter l'accès au logement des cadres supérieurs et moyens de la nouvelle administration, par le biais de la location-vente.

²⁸ Terrain non-immatriculé.

²⁹ La Société Immobilière du Cap-Vert donna son nom aux quartiers SICAP 1, 2 et 3, qu'elle construisit à partir de la fin des années 1950. A la même période, l'Office National des Habitations à Loyers Modérés (ONHLM) donna son nom aux quartiers HLM.

Ces programmes sont aussi une réponse aux problèmes d'assainissement aggravés dans d'autres zones surpeuplées aujourd'hui, comme les Parcelles Assainies. La saturation de l'espace urbain, dès les années 1970, fut à l'origine de l'intégration des villages traditionnels à la ville.

Fig. 23 - Historique du développement spatial de Dakar.



Source : Seck *et al.*, 1997.

Dans la région de Dakar, l'habitat apparaît aujourd'hui diversifié. On distingue aujourd'hui cinq types d'habitats principaux : le type des immeubles mixtes (avec bureaux, commerces et parfois logements) est principalement localisé au Plateau mais également dans la commune de la Médina ; l'habitat des sociétés immobilières ; l'habitat auto promu sur des lotissements administrés, qui est majoritaire dans les communes d'arrondissement de la Médina, Gueule Tapée, Grand-Dakar ; échappant à ces normes domaniales, l'habitat irrégulier, non loti, après avoir été déguerpi des secteurs urbains plus anciens est désormais très présent dans les zones périphériques urbaines ; enfin, l'habitat villageois subsiste dans les communes de Ngor, Yoff, et Ouakam.

Le cadre physique de la capitale, une presqu'île, ne laisse pas d'autre alternative que l'étalement de la ville vers l'intérieur et vers l'Est. On note aussi un phénomène de verticalisation de l'habitat à R+2 voire R+3 qui rend la pression foncière très visible à Dakar. La ville, enfermée dans cette presqu'île, ne résiste plus à une spéculation de plus en plus orientée par le clientélisme gouvernemental et l'alternance politique à la tête de l'État.

1.2.4 Un littoral convoité

Les activités économiques sur cet espace se partagent entre la pêche côtière, la transformation artisanale du poisson et sa commercialisation, l'hôtellerie. Les infrastructures modernes qui se sont multipliées ont transformé la côte. Dans le texte de Loi de janvier 1983 portant Code de l'environnement, le DPM lit-on, est inaliénable et imprescriptible. Ce qui signifie que les biens du Domaine public ne peuvent être cédés, qu'ils ne peuvent être déclassés pour être ensuite revendus, enfin que le Domaine public doit être utilisé conformément à l'utilité publique. Et pourtant, certains propriétaires n'hésitent pas à construire sur la mer ; ainsi le bord de mer qui a été préservé de toute construction jusqu'aux années 1990, a subi une pression foncière considérable depuis une quinzaine d'années. Cette gestion de fait a été synonyme d'appropriation par les plus riches, de course à l'occupation de l'espace et ce de façon accélérée depuis l'arrivée de la présidence d'Abdoulaye Wade en 2000. Le DPM fait l'objet de vente par décret à qui s'y investit, en dur, même à moins de 100 mètres de la mer.

La grande majorité des terres littorales de la corniche occidentale, appelée communément « corniche ouest », ont ainsi été « confisquées », de la Pointe des Almadies au Cap Manuel, selon les termes de l'ex-directeur du Centre de recherche océanographique Dakar-Thiaroye (CRODT) : soit par l'État dans le cadre de la réalisation de ses grands travaux d'infrastructure, soit par des particuliers à qui la tutelle ministérielle en charge des cessions cède ou vend les terres, pour l'édification de logements « pieds dans l'eau » ou pour l'exploitation, indue ou autorisée, d'une activité économique.

La plage des Mamelles à Ouakam nous en donne un bon exemple. Elle est à seul usage récréatif, car le génie local, « Mam », ne tolère selon les Lébous aucune cohabitation nocturne en ce lieu. Malgré l'interdit jamais bravé jusqu'ici, un Ouakamois, lébou, sénateur, y a construit un bâtiment colossal. Faisant fi des traditions, ce personnage politique loue ensuite ses locaux aux Nations-Unies qui y installent l'Office international des migrations (OIM). Ces informations sont basées sur des entretiens croisés. Les plagistes expliquent qu'au début des travaux, le génie manifestait son mécontentement en coupant le courant et en claquant des portes. Bref, en faisant tout ce qui peut effrayer un mortel... Le sens commun ne renonce donc pas à sa lecture propre d'un fait d'investissement privé appelé à se reproduire au fur et à mesure que les terrains manquent.

En 2009 le Président du Sénégal réquisitionne le sommet vierge de la seconde colline des Mamelles, pour y construire le Monument de la Renaissance Africaine. Ce monument fait l'objet de controverses : sur le plan économique quant au « gaspillage d'argent » qu'il représente pour une population appauvrie au voisinage ; sur le plan esthétique car le Président, plutôt que de travailler avec le célèbre architecte sénégalais Ousmane Sow, valide cette construction dessinée par un architecte d'origine roumaine dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à des Nord-Coréens³⁰, le tout dans un style stalinien ; enfin, sur le plan environnemental et symbolique quant à l'emplacement : siège des génies lébous, ces terres appartiennent à des familles léboues et sont depuis 1976 classées en DPM. Selon les pêcheurs interrogés, le Président aurait versé trois millions de Francs CFA à la Collectivité léboue en dédommagement, une rumeur confirmée par l'administrateur en charge du monument, et des bœufs auraient été sacrifiés pour que les génies tolèrent cette présence humaine sur leur territoire. Mais aujourd'hui, suite à un conflit d'autorité, deux chefs de village se disputent le pouvoir à Ouakam. Le dédommagement promis par l'État est donc bloqué car chacun des deux camps revendiquent l'enveloppe. Les Ouakamois n'ont donc rien perçu, ni vu de retombées de ce compromis. Ce cas est somme toute assez fréquent : les pratiques dérogatoires des personnages politiques profitent souvent des divisions communautaires ou les entretiennent.

Cet état de dérogation aux servitudes littorales est favorisé par la dispersion des instruments de gestion du Domaine maritime, qui mettent en concurrence, depuis peu, le ministère chargé de l'Urbanisme, celui chargé de l'Environnement, celui chargé du Tourisme, les services déconcentrés et les collectivités locales. Aussi, c'est contre ce type d'aménagement prétendant « valoriser le territoire » sur tout le trait de côte de la Presqu'île, comme nous l'exprimait l'administrateur du monument en 2012, que depuis plusieurs années des associations de protection de l'environnement comme SOS Littoral, l'Association pour la protection des Almadies (APA), l'association Le Parcours sportif de la corniche, ou l'Association des volontaires de l'environnement (AVE), manifestent régulièrement le long des corniches : elles réclament un aménagement des zones côtières en espace public ainsi que la destruction de certains complexes ou résidences privées construites en dehors de la LDN.

³⁰ La Société Mansudae Overseas Project Group of Companies.

Lundi 5 mai 2014 (extraits)

Le Collectif Sos-Littoral en croisade pour la défense et la préservation du littoral a accueilli hier le Président de la République avec un chapelet de doléances pour la préservation de l'intégrité de la corniche. Le chef de l'État, qui a effectué une visite des Mamelles à Fann, a décidé de prendre en charge l'ensemble de ces questions et annoncé des mesures.

Le chef de l'État veut remettre de l'ordre sur la corniche et mettre fin aux constructions anarchiques qui y sont réalisées ou sont en voie de l'être. (...) Suite au combat des membres du collectif SOS-Littoral, les autorités turques ont suspendu les travaux de construction de leur ambassade.



Source : www.dakaractu.com

Assurément, ce contexte protestataire est à relier à la gouvernance participative et aux pressions démocratiques dont le Sénégal, comme ses voisins, donne l'exemple depuis 2000. Sur la baie de Ouakam les yeux sont de même rivés sur une zone encore en friche appelée « espace 888 » (zone qui se trouve derrière le chantier, désormais achevé, visible sur la figure 12, page 38). Le cabinet de l'architecte sénégalais Pierre Goudiaby « Atepa »³¹, conseiller du Président Abdoulaye Wade et désormais président d'honneur de la Plateforme des associations de protection du littoral, brandit un projet de jardin public, quand les pêcheurs ouakamois, eux, préféreraient voir construire une station essence pour leurs pirogues et une usine de transformation de poisson, ou encore un stade pour les jeunes.

I.S. : Les militants environnementalistes m'ont dit qu'ils souhaitent faire un jardin public sur cette zone encore inexploitée autour de la baie de Ouakam, ça vous intéresse ?

Mais au même endroit, il y a l'équipe de foot de Ouakam qui veut faire un complexe sportif !

I.S. : Et que préféreriez-vous ?

Le complexe sportif c'est plus important pour nous ! Parce que c'est Ouakam !

I.S. : ça apportera de l'argent ?

Bien sûr ! (Rires) c'est Ouakam ! Même les joueurs vont aller là-bas !

I.S. : Comment le projet sera choisi, qui décidera ?

³¹ « Atepa » est un patronyme caractéristique de la langue diola et signifie « le bâtisseur » : un nom que l'architecte a donné à sa société, mais qu'il met aussi en avant pour lui-même.

Celui qui a le plus d'argent, parce que le complexe, pour nous il est plus avantageux que ce qu'Omar Ngalla Diagne³² veut faire.

I.S. : Et qui est à l'origine du projet de complexe sportif ?

Je crois bien c'est Ouakam, hein,

I.S. : La ville, la commune d'arrondissement ?

Je crois que c'est l'argent du village, parce qu'ici à Ouakam, tu sais que... bon, on a des terres qu'on vend, et l'argent va à la banque ; c'est pour cela tout ce qu'on veut faire pour le village, c'est cet argent là qu'on débloque. [n°17, surveillant des pêches, 2012/03] – dialogue avec I. Sidibé.

On peut multiplier les exemples de cette boulimie foncière et des contradictions qu'elle entraîne au moment où les mots d'ordres internationaux de préservation de l'environnement s'intensifient (Bertrand, 2014). C'est depuis les années 1990-2000 que le DPM de Dakar, jusque-là relativement préservé, se retrouve « bétonné ». Officiellement, le DPM doit faire l'objet d'une mise en valeur économique plus capitalistique. A la Direction de l'aménagement urbain (DAU) de la Ville de Dakar, on nous a laissé entendre en 2013 que les réserves naturelles, parcs naturels et autres projets de reboisement seraient bons « pour les régions », autrement dit pour le monde rural. Doit-on comprendre : pas de nature en ville ? La mer et son littoral restent perçus avant tout comme des espaces à exploiter sur un plan économique, non des espaces à protéger.

Nous en concluons de la manière suivante : la construction de la Ville coloniale de Dakar a eu un impact sur les modes d'appropriation et de gestion foncières des Lébous de la Presqu'île du Cap-Vert. Cependant les communautés locales ont conservé et fait évoluer leurs propres façons d'occuper et de transmettre le sol. Mais avec l'avènement de l'État sénégalais et la LDN, la moindre parcelle de sol a pris de la valeur et est devenu un enjeu de pouvoir. Pour faire face à la croissance démographique exponentielle et répondre à la demande de logement, la ville s'accroît, et les domaines de contrôle lébous situés en zone littorale rétrécissent. Qui sont aujourd'hui les différents habitants du littoral dakarois dans son ensemble, et quels types de bâtis y trouve-t-on ? Dans les territoires « estampillés » lébous, la pression foncière dépasse la seule question du logement.

³² Président de l'Association AVE.

1.3 – Un territoire littoral segmenté et difficile à gérer

Présentons trois notions clefs de cette sous-partie, ainsi que leurs articulations : l'habiter, le littoral, et le territoire.

Nous abordons dans cette recherche des populations diverses sous l'angle de « l'habiter » : distinguons l'habiter, du fait d'habiter (Pacquot *et al*, 2007). Si le fait d'habiter est le propre de l'homme, l'habiter peut être réduit à une seule des dimensions spatiale de l'humain qui relève dans la conception d'un chez-soi. Ainsi habiter vient du latin *habitare* qui veut dire « avoir souvent » (et son dérivé *habitus*, habitude en français) mais aussi « demeurer ». L'action de demeurer équivaut à rester, séjourner, et ça n'est que vers 1050 que le verbe « habiter » indique le fait de « rester quelque part », d'occuper une demeure. Agacé par les multiples définitions et variantes du terme habiter dans les sciences sociales, T. Paquot précise alors que les anthropologues et géographes décrivent et interprètent les différents « modes d'habiter » des populations, et les historiens reconstituent eux les « manières d'habiter » de nos ancêtres. Aucun d'eux, selon lui, ne prend en considération l'habiter au sens philosophique, tandis que les notions d'habitation et d'habitat qui sont plus restrictives. Notre propos s'appuie sur deux pensées de l'habiter.

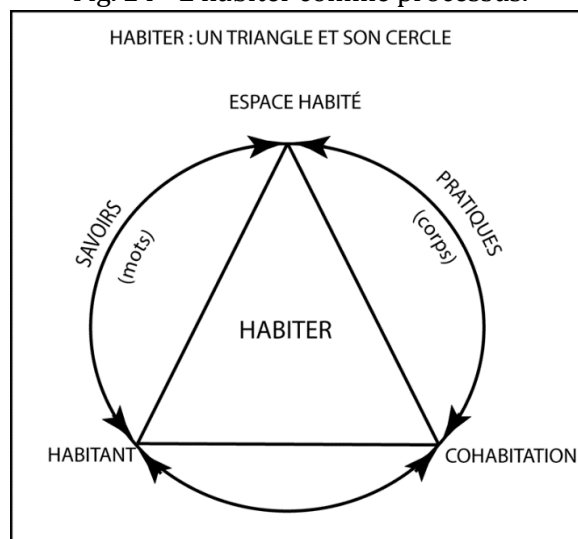
L'une, dans la lignée du philosophe M. Heidegger, considère qu'Habiter c'est être dans le monde (Heidegger, 1980 : 170-193). Le mot allemand *bauen*, construire, signifiait en haut allemand habiter. Pour le philosophe allemand on ne peut « habiter humainement » qu'en prenant la mesure du monde. Selon M. Heidegger, « Bâtir-habiter » engage une vision ontologique de l'Homme. L'habiter le plus authentique est alors identifié à un espace métaphysique qui relie la terre au ciel, les divins aux mortels, sans qu'aucune transcendance ni dualité ne viennent briser ce lien fondamental. Cette perspective implique la manière dont l'espace est investi émotionnellement. La question est alors celle de l'humanisation des milieux physiques par la sphère de production symbolique et la façon dont les hommes donnent du sens à la Terre et à la Nature (Berque, 2000). Ce questionnement sur l'Habiter permet de s'interroger sur le rapport culturel et historique des hommes à l'environnement.

Une autre mobilisation du terme considère qu'Habiter c'est faire avec l'espace. Habiter c'est se construire en construisant le monde.

Pour O. Lazzarotti, l'habiter est une notion qui ne peut être figée dans une définition immuable et dogmatique, mais participe d'une relation toujours entretenue entre lieux

et territoires du Monde, habitants et cohabitations. En cela, elle construit un processus. Ainsi habiter c'est résider en un lieu, mais aussi agir sur ce lieu, le transformer par des pratiques économiques ou culturelles. Analysant des pratiques touristiques, le géographe M. Stock montre que nos sociétés sont « poly-topiques » : le fait d'habiter étant l'articulation des pratiques, des lieux, des individus (Stock, 2006).

Fig. 24 - L'habiter comme processus.



Source : O. Lazzarotti, 2006, p. 269.

Revenons à Dakar.

I.S. : Comment définissez-vous le littoral dakarois ?

Sachant que Dakar est une presqu'île, pour moi ici tout est littoral ! [n°7, halieute, 2011/03]

Le littoral.... Bon, le littoral... comme ça ? (il montre l'océan) Bon, je crois bien que c'est une zone qu'on ne doit pas faire n'importe quoi, qu'on doit préserver. Pour moi c'est une place qu'on doit surveiller. [n°17, surveillant des pêches, 2012/03]

Le mot littoral vient du latin *litus*, le rivage. L'espace littoral revêt plusieurs définitions selon les disciplines, les auteurs³³, les pays et les institutions. Selon C. Sécula « le littoral est, tant d'un point de vue écologique que socioéconomique, un système d'interrelations où chaque élément influe sur le devenir de l'autre » (Sécula, 2011). Un des premiers moments de l'investigation à Dakar a été celui de la ou des définitions du littoral.

Le littoral est apparu comme un espace où diverses pratiques se rencontraient, ces pratiques influençant chez chacun ses représentations du littoral. Le littoral représente la bande de terre ou la zone comprise entre une étendue maritime et

³³ J.-J. Bavoux, A. Miossec, B. Bousquet, R. Paskoff, sont autant de géographes qui se sont penchés sur ce milieu, selon des axes parallèles à la mer, et un axe perpendiculaire, plus difficile à définir, allant de la haute-mer à la terre.

l'arrière-pays. Cette bande peut varier d'une centaine de mètres à plusieurs kilomètres, tant en mer que sur terre. Elle peut aussi correspondre, chez certains experts rencontrés, à l'estran, cette partie du littoral la plus réduite qui correspond à la zone de balancement entre les marées hautes et basses. Les littoraux sont des écotones, c'est-à-dire des zones de transition écologique entre deux écosystèmes : ils sont particulièrement riches et offrent aux différentes espèces, animales et végétales, des habitats spécifiques. Deux littoraux s'opposent : ceux à la biodiversité élevée et diversifiée, et ceux plus homogènes et moins riches. Les halieutes et biologistes parlent d'*habitat littoral* pour désigner à la fois le lieu et ses espèces naturelles, êtres animés ou non qui y résident selon des cycles de vie.

Troisième et dernière notion que nous souhaitons porter au débat. R. Sack définit le territoire comme le « produit d'un processus de délimitation et d'encadrement d'une portion d'un espace par une autorité organisée à des fins de contrôle sur les personnes, des ressources, les relations » (Sack, 1986, cité par Jaglin, 2005). Le territoire est donc une production qui met en jeu du pouvoir. L'espace, lui, est socialement défini par des sociétés qui se l'approprient et le transforment. Cette définition de R. Sack favorise l'acceptation du territoire dans sa dimension politique, donc éloignée des dimensions plus individuelles, associées à l'espace. Selon lui, les territoires ne sont pas concrets, ils sont le résultat de stratégies de territorialisation³⁴.

« Le territoire, autre regard sur la même réalité, est plus spécifiquement l'espace politique, symbolique et culturel, mis en forme par un groupe donné, espace que le groupe défend mais aussi et surtout par lequel il s'identifie » (Bonnemaison, 1989, cité par Cormier-Salem, 1995 : 47).

La gestion de la ressource halieutique, selon M.C. Cormier-Salem, doit prendre en considération les dimensions et représentations de l'espace qu'en ont les différents acteurs locaux, mais aussi la connaissance savante (biologistes, géographes, halieutes, socio-économistes, anthropologues, etc.). En cela la gestion est un entrelacs de formes spécifiques de gestion à la fois étatique, participative, traditionnelle. Par exemple, le terme même de pêcherie varie dans ses acceptions : tantôt niche écologique, il renvoie à une unité topographique, tantôt technique de pêche, tantôt stock spécifique...

Ainsi *la mise en mots* de la gestion d'un espace, ici halieutique, me semble être *le* révélateur des usages et des pratiques observables : un même terme recouvre

³⁴ En France il y a « territorialisation des politiques publiques » : l'action publique étant transférée du national au local, en se basant sur une définition spatialisée d'un bien commun localement négocié.

différentes réalités, et la gestion d'un bien commun, aussi vulnérable que le littoral, doit tenir compte d'une somme de représentations collectives et individuelles.

Il s'agit sur ce terrain de considérer les interactions entre pratiques et représentations, connaissances, lieux et habitants. Nous reviendrons plus loin sur ces lectures utiles pour ne pas essentialiser le fait d'habiter un espace, mais au contraire y voir du processus, de l'action. Penser l'Habiter comme une façon de faire avec l'espace, mais aussi comme un processus de socialisation, nous permet de comprendre les jeux d'acteurs.

1.3.1 Cartographie des villages lébous : habiter le littoral en quartier dit traditionnel

Dans une toute autre aire géographique et culturelle, revenant sur la construction et les usages de la notion de quartier-village à Paris, Y. Fijalkow décrit un modèle selon lui caractérisé par la valorisation des ressources locales et architecturales issues du passé, la promotion d'espaces publics, l'ouverture à la régulation locale (Fijalkow, 2007). Cette régulation locale refuse la ville, assimilée à la collectivité dont la régulation, dépourvue de mémoire, est fondée sur la seule application de règles impersonnelles. Ce modèle est celui d'un « village dans la ville », d'un village qui est défini comme quartier à cause de la ville, d'un village urbain. Il ne pourrait pas s'appliquer au village rural car il s'est constitué en opposition à la ville. Bien qu'éloignée de notre terrain d'étude et basée sur des populations étrangères à Paris, cette analyse du « quartier-village » offre des similitudes avec nos sites d'enquête. Aussi, nous nous appuyerons sur ce modèle pour mener notre propre analyse.

La notion de quartier ou de village traditionnel est une représentation qui nous a été constamment renvoyée sur les sites d'étude dakarois. L'habitant de ces quartiers traditionnels habite le littoral d'une manière toute autre que l'habitant des zones dites résidentielles, qui plus est si ce dernier n'est pas originaire d'une zone côtière. Le littoral relie des zones résidentielles à des villages traditionnels aux habitations relativement précaires. Cependant cet espace côtier, d'apparence continue, est fragmenté. Les pratiques des résidents en témoignent : en effet, les habitants des quartiers traditionnels ne fréquentent pas les quartiers résidentiels, et réciproquement. C'est en somme assez commun aux grandes villes. Pourtant, il nous semble que la variable identitaire autochtone renforce ici le sentiment d'injustice spatiale : les plus pauvres, les Lébous,

ceux qui ont le moins de place, seraient les « vrais » propriétaires. Et les autres vivraient chez eux.

L'endroit [la plage et le village de Ngor] n'a pas changé, il est resté tel quel depuis que je suis petite. Les gens sont solidaires, nous n'avons pas honte de notre situation, nous nous suffisons de ce que nous avons... c'est la première qualité des Lébous ; vous voyez bien que nous ne sommes entourés que de riches, les Almadies et autres, mais nous ne les calculons pas. Ici, rien n'a changé comme je vous l'ai dit et je pense que c'est la même chose dans les autres villages lébous comme Ouakam, Yoff. [n°13, propriétaire, vieille femme léboue dans sa concession de Ngor, 2013]

Les communes de Ouakam, Ngor, Yoff sont ainsi décrites par les personnes enquêtées comme répondant toujours aux mêmes codes sociaux, aux mêmes règles de vie communautaires car il faut encore et toujours préserver « l'intérêt » du village en premier avant celui de la commune, comme en atteste le témoignage de ce retraité :

Si quelqu'un n'est pas du village et attaque le villageois, on se met tous derrière lui, après on règlera nos problèmes. La solidarité du village passe avant tout, en toute chose. A la plage, ce sont tous des pêcheurs. Si un pêcheur qui vient de Joal ou de Saint-Louis se met contre un Lébou, les pêcheurs de Yoff se sentent solidaires ! Mais après, si quelqu'un qui n'est pas pêcheur vient s'attaquer à la pêche, ce sont tous les pêcheurs ensemble qui s'unissent contre lui !

Voyez, ce sont des cercles. Le premier c'est le cercle des pêcheurs de Yoff, puis il y a les pêcheurs, puis il y a des solidarités de quartiers dans le village : je vis ici, mais si quelque chose se passe dans mon quartier d'origine, qui est mon groupe, on m'appelle et je viens ! Car il faut appartenir à un groupe. Le grand cercle de solidarité, c'est Yoff. Si on doit ouvrir, on ouvre d'abord à Ngor et Ouakam, après on ouvre à Yeumbel et les autres villages lébous plus éloignés, si c'est religieux on ouvre à Cambérène ou Malika...

[n° 14, retraité, Ngor, 2013]

Mais si ce retraité nous a parlé des intérêts du village, il s'agit selon nous de préserver les apparences d'une cohésion communautaire. Car les exemples de conflits dans les villages traditionnels ne manquent pas à cette recherche, nous y reviendrons.

Arrêtons-nous désormais sur deux exemples d'études anthropologiques menées en Afrique dans les années 1980 sur les quartiers/villages urbains, les communautés d'origine, et les communautés construites par un territoire urbain.

En 1988, J. M. Gibbal livre un texte sur son expérience à Fadjiguila, un quartier à la périphérie de Bamako. Encore un hameau jusqu'à la fin des années 1940, Fadjiguila a

progressivement attiré les Bamakois les moins fortunés car ils trouvaient ici, à proximité de la capitale, une zone où reproduire un mode de vie rural. A partir des années 1970, ce village est devenu, en dix ans, un quartier de plus de 10 000 habitants. « Le mode de vie des habitants maintient cette permanence du village à la ville » (Gibbal, 1988 : 318) : à Ngor en 2015, le constat est le même - plus que sur nos autres terrains d'enquête. Les jeunes ou les aides ménagères, appelées « bonnes », vont puiser l'eau à la fontaine publique ; comme à Fadjiguila, chaque famille occupe une grande concession avec une entrée unique, et la cellule d'habitation est caractérisée par l'homogénéité ethnique et famille du groupe qui l'occupe. Autre similitude observée avec notre terrain d'enquête, « les chefs de famille assurent aisément la cohésion du groupe dont ils sont responsables et maintiennent mieux leur autorité » : les enfants et adolescents sont surveillés et leurs allées et venues sont circonscrites au quartier, ce qui est plus difficile à contrôler en centre-ville. Ainsi, « l'éducation traditionnelle stricte entre ici moins en conflits avec les contraintes d'une urbanisation de crise qu'ailleurs » (Gibbal, 1988 : 319).

R. Maximy quant à lui démontre, à partir d'une analyse des villes d'Afrique centrale, qu'il faut se méfier de la perception artificielle de ces villes, et d'y voir un simple amoncellement de villages. Cependant, Gibbal reproche à Maximy son optimisme et s'inquiète de l'évolution des sociétés africaines contemporaines : l'urbanisation sauvage est fondée sur des inégalités croissantes et des rapports de force qui « séparent les possédants des démunis », accentue l'insécurité, dégrade les relations quotidiennes, et tend à faire disparaître l'héritage réel (des formes variées d'arts ou de solidarité, une éducation, une science, etc.). Cette inquiétude sur le devenir des agglomérations d'Afrique de l'Ouest francophone, objet d'étude de Gibbal, date de plus de trente ans désormais. Pourtant, de la même façon que l'ethnologue se faisait porteur des revendications des habitants de Fadjiguila, nous portons ici les revendications populaires des quartiers traditionnels où nous avons enquêté ; Ngor, Yoff et dans une moindre mesure, Ouakam, sont touchés aujourd'hui par le même processus d'enclavement progressif du village par la ville, au détriment du cadre de vie. La densification croissante de l'espace habité a dégradé ce qui faisait que les Lébous souhaitaient y rester : un espace peuplé de familles unies par des liens de sang ou de mariage.

Venons en plus longuement à une jeune interlocutrice : Khady. Elle avait 17 ans quand nous l'avons rencontrée. Nous l'avons croisée à la fontaine publique au cœur du village de Ngor. Joviale, elle n'a pas hésité à nous inviter chez elle, fière semble-t-il de

faire venir une Toubab et une Sénégalaise « de la ville ». Car si Khady arbore fièrement son pagne au village et se plaît à montrer à ses aînées qu'elle connaît et respecte les codes vestimentaires traditionnels, Khady est aussi une vraie citadine : elle aime se maquiller, sortir, elle aime le hip-hop, les jeans taille basse. Khady est devenue une informatrice de référence pour notre enquête à Ngor. Elle nous a permis de percevoir plus finement les pratiques territoriales des villageois ; derrière elle, nous sommes parvenues à nous repérer au fil des jours dans les dédales des ruelles si étroites du village. Khady nous a expliqué les trajets empruntés par les pêcheurs depuis leurs maisons jusqu'à la plage, chemins que nous n'aurions jamais pu comprendre seules. Elle nous a expliqué comment le village s'organise, entre le cimetière et les deux principales mosquées, les plus anciennes. Elle nous a aussi permis de sentir « du dedans » ce « village dans la ville » : en effet, plus qu'à Yoff ou à Ouakam, à Ngor nous avons le sentiment d'évoluer dans un microcosme essentiellement peuplé de Lébous. Où tous les habitants se connaissent et où la rupture entre le village et le quartier des Almadies est très nettement signifiée par la grande route.

Par ailleurs, dans sa relation à son père qu'elle haït profondément car il a *maltraité ma mère, jusqu'à ce qu'elle le quitte enfin il y a 5 ans, quand j'avais 14 ans* [n°66, 2012], Khady incarne la jeune fille décidée, qui fait ses propres choix. Elle ne s'en remet ni à son père, dignitaire lébou ngorois qui habite deux maisons plus loin, ni à son frère aîné resté vivre chez le papa comme le veut la tradition. Dans ses déplacements quotidiens, si elle respecte la norme sociale musulmane de ne pas fumer dans la rue, de porter un pagne et pas une jupe, de saluer ses aînés, Khady fuit la maison de son père et est de ce fait rejetée par la branche paternelle : une « effrontée », dit-on d'elle chez son père, qui ne respecte rien. Si les jeunes filles de caractère sont légions dans les contes et autres traditions orales, ce qui nous semble intéressant c'est le fait que, pour Khady, cette image qu'elle nous renvoie d'elle-même est l'attribut de la modernité.

Khady nous a dit qu'elle épousera *tout sauf un Lébou*, car les histoires de mariages entre cousins, *ça ne mène à rien*. Sa maman a souffert, elle ne veut pas suivre ses traces. Et puis *les hommes lébous ne s'occupent pas de leurs enfants, ne pensent qu'à gagner de l'argent, sont rustres et mal polis* [n°66, 2012]. Ainsi Khady reprend-elle à son compte les catégories ethniques qui s'échangent facilement dans la société sénégalaise, en fonction des circonstances et selon les besoins.

Mais dans le jeu qui la lie à sa mère et sa grand-mère, avec qui elle vit, Khady est une toute autre jeune femme. Elle est fière de ce que nous nommerons sa « lébouité », et

de sa *lignée légendaire*. Son aïeul serait d'ailleurs le fils d'une défunte déjà enterrée lors de la naissance miraculeuse du bébé, et d'un serpent. Comme pour gagner en légitimité auprès de nous, elle nous introduit chez ses oncles maternels : l'un d'eux est tradipraticien. Il corrigera d'ailleurs certaines erreurs commises par la jeune fille dans sa version de l'arbre généalogique mais, au grand bonheur d'Khady, nous confirmera ce récit des origines. L'autre oncle, plus jeune, est le gardien de *rabs* de sa famille³⁵. Ce dernier nous conduira plus tard dans la pièce où vivent ces génies, ces esprits, à qui il donne à manger et à boire deux fois par semaine. Khady demande à sa grand-mère de nous montrer les photos de sa jeunesse, de ces tenues et coiffures traditionnelles léboues portées pour les grandes occasions.

Au quotidien, Khady, comme de nombreuses jeunes filles dakaroises, compose avec les pratiques villageoises et citadines de Ngor : c'est parce qu'elle connaît les frontières de l'espace lébou qu'elle parvient à vivre les multiples facettes de son identité au travers de ses déplacements. La plage par exemple est un espace où les villageoises peuvent se dénuder mais sur certaines portions de la plage, car trop près des pirogues, cela ne se fait pas pour une adulte. Ainsi, dans son trajet qui la conduit de sa maison à la plage, Khady sait exactement à quel endroit elle peut changer de tenue sans être impudique. De même, lorsqu'elle quitte le village pour aller vers la ville, elle peut s'autoriser à enlever son pagne pour faire découvrir le jean qui s'y cache lorsqu'elle aura passé le rond-point entre Ngor village et Ngor Almadies.

Enfin, c'est avec les yeux d'Khady que nous avons perçu les divergences de pratiques, entre les villageois et les autres résidents, sur la plage de Ngor et sur l'île qui sont les deux seuls sites où ces résidents se croisent. En effet, les habitants des zones résidentielles ne traversent pas le village. Et les usages du littoral divergent : chez les habitants des quartiers traditionnels, les activités liées à la pêche sur lesquelles nous allons nous arrêter dans le chapitre qui suit, priment sur les usages consuméristes et récréatifs. Ainsi à Ngor plus que sur nos autres sites d'étude, le sentiment d'être chassé de chez soi exacerbe la dichotomie des gestions foncières. Qui est chassé ? Les autochtones. Comment ? En perdant leurs terres et en étant de plus en plus nombreux à vivre dans un espace de plus en plus restreint. Pourquoi ? Parce que certains parmi eux ont décidé de vendre ces terres.

Après analyse de notre corpus d'entretiens avec ceux que nous avons classés parmi les dépositaires de la lébouité, nous avons conclu que les trois pouvoirs en

³⁵ Les *rabs* sont les génies du culte animiste chez les Lébou, culte qui fait l'objet du point 5.1.2 de cette thèse.

présence, coutumier, religieux et décentralisé, pourraient nuancer cette dichotomie et limiter les tensions entre les deux territoires, le village et la zone résidentielle. Plusieurs propositions faites par les personnes enquêtées pour tendre vers une meilleure cohabitation entre anciens et nouveaux ngorois, sont remontées de nos entretiens : des rencontres entre résidents des deux territoires, des campagnes de sensibilisation des habitants des zones insalubres pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement, et inversement, une sensibilisation dans les zones résidentielles sur l'histoire du village, de ses occupants, sur les lieux à ne pas profaner, etc.

La cohabitation entre habitants des quartiers traditionnels et habitants des zones résidentielles, telle qu'elle est décrite par nos enquêtés lébous, semble donc difficile voire impossible. L'écart entre leurs modes d'habiter est trop grand et cet écart est plus économique qu'ethnique. Au village par exemple, le ramassage des ordures et le raccordement au tout-à-l'égout sont défectueux, et la promiscuité des habitants est totale : on vit ensemble, les uns sur les autres, dans des maisons toutes collées. Ces modes de vie représentent autant d'éléments avec lesquelles les villageois composent sans chercher nécessairement à les changer. Parmi les enquêtés, nombreux étaient ceux qui se disaient *conservateurs*, qui ne voulaient pas que les choses changent : *même si une ambulance ou un camion poubelle ne peut pas passer dans nos ruelles, on a toujours fait sans ! Alors pourquoi changer ? On est bien ainsi* [n°12, pêcheur retraité, Ngor, 2013]. Changer, *se développer* selon des critères attribués à l'Occident, c'est prendre le risque de disparaître.

1.3.2 Typologie des occupants

On distinguera donc les villages lébous des autres zones d'occupation. Le littoral dakarois, sur un plan visuel, ressemble à un chantier permanent qui prive chaque jour davantage les Dakarois d'un accès voire d'une simple vue sur la mer. Dans un contexte où le marché foncier sur le DPM est devenu inaccessible pour les villageois, comment les autochtones perçoivent-ils cette occupation illégale ? Quelles sont les interactions entre anciens et nouveaux occupants ?

Nous allons tout d'abord présenter un inventaire des occupants et des types d'occupations du littoral dakarois, pour mieux saisir par la suite leurs interactions. Les occupants du littoral peuvent être classés en cinq catégories :

Les habitants des villages traditionnels invoquent l'argument selon lequel ce sont leurs ancêtres qui occupaient le DPM et tout le territoire de la Presqu'île du Cap-Vert et de la Petite-Côte. Selon le rapport de l'ONG Aide et Transparence, « les Lébous affirment qu'ils ne quitteront jamais ces terres et qu'ils sont en droit de vendre les terrains dont ils ont "hérités" » (Sy *et al.*, 2008 : 75).

Les couches moyennes de la petite bourgeoisie - cadres, chefs religieux, chefs d'entreprises, etc. : « leur position financière et les allées et venues dans les hautes sphères de décision (dont ils bénéficient des largesses moyennant la méthode du bakchich) leur permettent d'obtenir des autorisations d'occuper sur le DPM » (*op. cit.* : 83).

Les tenanciers de petites échoppes sont souvent des artisans qui exposent leurs produits sur des étals ; des petits commerçants également gèrent des gargotes et des buvettes.

Des groupes financiers étrangers se sont spécialisés dans l'hôtellerie ou les industries de plaisance (majoritairement Libanais du Sénégal, Marocains, Français).

Les propriétaires des plus luxueuses villas du littoral, des Almadies à la Corniche Est, sont des hommes d'affaires Libanais, Sénégalo-Libanais et Sénégalais d'origine libanaise, Français, Européens et plus récemment Chinois.

A cette variété d'occupants renvoie la variété architecturale du littoral dakarois. L'enquête produite par Aide et Transparence a servi de base à la typologie du bâti qui suit : son étude recense toutes les habitations du littoral dakarois, du littoral de Malika au nord, à Hann au sud ; le nom, la qualité, l'origine et la profession du propriétaire. Les données sont ici résumées et les résultats sont complétés par nos propres observations, ainsi que les données de la statistique nationale.

1.3.3 Typologie du bâti

L'étude publiée par l'ONG Aide et Transparence dresse l'état des lieux de cette privatisation en 2009 : elle répertorie les constructions illégales de Yoff à Hann et revient sur la juridiction en la matière (Sy *et al.*, 2008).

Quinze types d'occupation sont envisagés : seulement trois sont de l'ordre de l'habitat. Nous invitons ici le lecteur à regarder le tableau 4, *Vendre la terre, à quel prix ?*, de notre webdocumentaire, où un état des lieux de ces différents types d'habitations est réalisé en images.

- Les villas déjà achevées appartiennent majoritairement à des Sénégalais membres de la bourgeoisie politico-bureaucratique de l'ancien comme du nouveau régime³⁶ et des milieux d'affaires. Certaines de ces villas sont occupées par des Libanais et des Français, et des ressortissants d'autres pays.
- Des villas non-achevées, voire limitées aux fondations. Leur périmètre de construction est entouré de murs de protection en ciment ou pierre taillée.
- Les habitations anciennes exigües et occupées par des familles nombreuses dans les villages traditionnels lébous de Ngor, Yoff et des communautés éparses de Malika « où ont été édifiés des villages hôtels de fortune qui perdurent et accueillent souvent des couples clandestins³⁷ voire des jeunes touristes étrangers en mal de sensations fortes et d'exotisme », selon le rapport de l'ONG qui ne se prive pas de juger certaines pratiques (*op. cit.* : 74).
- Les hôtels de luxe construits à deux pas de la mer privatisent de facto, en maintes endroits du DPM, les plages, et interdisent la libre circulation sur les abords des établissements ; des constructions avec une implantation définitive sur le DPM sont entreprises à travers les piscines privées, les bars restaurants, les jetées océanes aménagées pour accéder à des voiliers de plaisance, les espaces avec roches alvéolaires utilisées pour la culture ostréicole ou d'espèces tels les oursins, les langoustes, les écrevisses, les seiches, les gambas géants et crevettes de taille moyenne, etc.
- Les cliniques privées et les établissements cliniques hôteliers spécialisés dans la thalassothérapie pour classes aisées et touristes étrangers également majoritairement contrôlées par les Libanais.
- Les gargotes restaurants aménagés sommairement à l'aide de bois et de chaume avec des parties en dur abritant de véritables infrastructures souvent déversant directement dans la mer les eaux usées ou en provenance des toilettes.
- Les étals servant à la vente d'objets d'art, de roches basaltiques sculptées, etc.
- Les « cabanons » attirent toute une foule de jeunes gens nationaux et étrangers aspirant à un peu de calme et de détente et parfois s'adonnant à la consommation d'alcool et de drogues dures ou de *yamba* appelé aussi *boon*, en wolof (nom local du chanvre indien).
- Les lieux de prière islamique construits par des familles aisées proches ou affiliées à un guide religieux.

³⁶ La notion de régime relève ici de l'opinion politique.

³⁷ Couples non mariés.

- Les sièges de juridiction (la Cour de Cassation) ou démembrements de l'État (Direction de Surveillance des Côtes au large de Mermoz ; sièges de l'Organisation internationale des migrations et de l'ONU Femmes).
- Le siège d'une organisation maçonnique (celle de la Rose Croix dont des membres éminents feraient partie des classes dirigeantes du pays).
- Des complexes sportifs comme le « Club Olympique » (corniche Ouest) dont les propriétaires sont Libanais ou la salle de musculation du « Lagon I » (Corniche Est) appartenant à un Français.
- Un parc d'attraction, avec hôtel, piscine, cinéma, salle de concert, etc. : le « Magic Land » appartenant à un Libanais fortuné.
- Deux parcours sportifs : celui de la corniche ouest, sur plus de 3 km cimentés, aménagé par la Ville de Dakar, et celui de Yoff Diamalaye, sablonneux. Les deux sont très fréquentés en toute période.
- Deux villages artisanaux, à Soumbedioune et à la Pointe des Almadies.

Selon l'ONG Aide et Transparence, les cabanons « agressent le paysage tant du point de vue de la salubrité que sur le plan de l'esthétique et l'harmonisation architecturales de la presqu'île » (*op. cit.* : 74). Nous ne savons pas à quelle harmonisation les enquêteurs renvoient, mais trouvons étrange de juger ainsi un type d'habitat plutôt qu'un autre. A nos yeux, certaines villas de luxe, bien achevées, sont affreuses sur un plan architectural mais à quoi bon le mentionner ici ? Précisions cependant que depuis la parution de ce rapport en 2008, une grande campagne de déguerpissement des cabanons a été menée par l'actuel maire de Dakar. Leur nombre a considérablement diminué et une certaine sécurité sur les plages est revenue aux dires de mes enquêtés. Il n'est pas indifférent de noter aussi que la « libanisation³⁸ » progressive et presque inexorable de Dakar Plateau et de parties prisées du DPM participe d'une tendance lourde qui s'affirme non seulement au Sénégal, dans plusieurs villes, mais aussi sur toute la côte ouest africaine, et plus particulièrement en Côte d'Ivoire où les Libanais se sont rués sur les établissements et les villas laissés vacants par le départ massif des Français durant la récente guerre civile doublée d'une crise franco-ivoirienne. Les classes moyennes et pauvres africaines montrent régulièrement des signes d'impatience et de révolte par rapport à ce phénomène.

³⁸ Nous faisons référence ici au vocabulaire utilisé par les individus enquêtés pour évoquer le rachat de terres situées au centre-ville et sur le DPM de Dakar par des sénégalais d'origine libanaise.

Précisions ici que les chantiers entamés par l'Agence nationale pour l'organisation du sommet de la conférence islamique (ANOCI), sommet qui s'est tenu en 2008, sont très nombreux à Dakar. Ces travaux étaient au cœur de la compétition politique et médiatique qui entourait la succession de l'ancien chef de l'État A. Wade, en 2012. Il semblerait que cette agence ait contribué à financer la campagne du président déchu. En 2004 le fils d'A. Wade, Karim, était nommé président de l'ANOCI. Il fut inculpé en 2014 pour enrichissement illicite et écroué à la prison Rebeuss de Dakar.

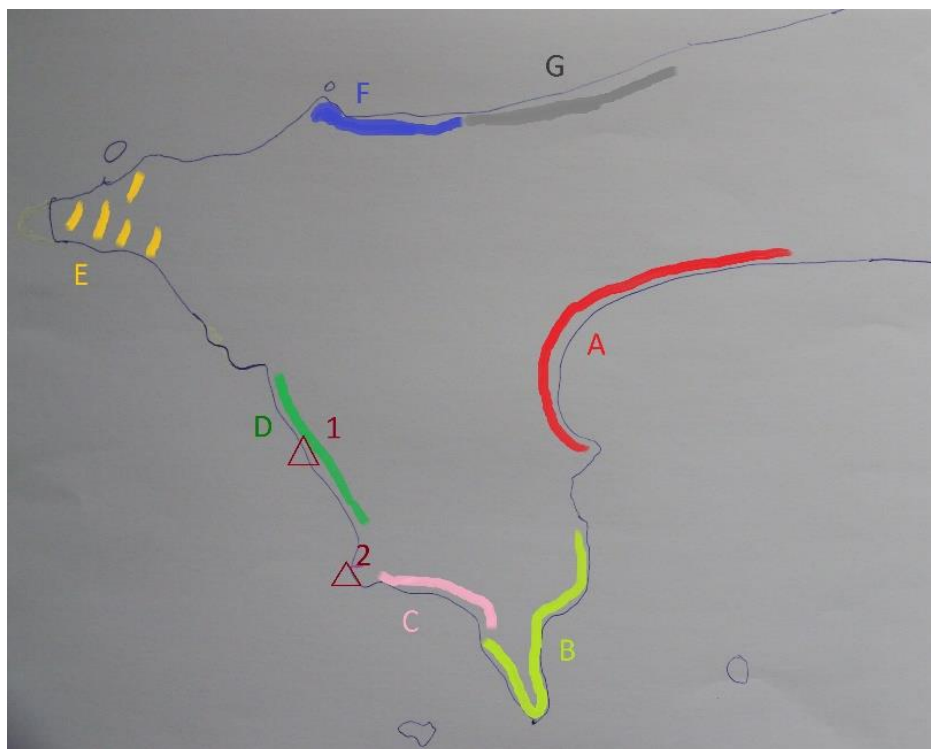
Quelle que soit la catégorie d'occupants du littoral parmi les cinq citées et quel que soit le type d'occupation du DPM à laquelle cette catégorie renvoie, on mesure à travers ces inventaires combien les contrastes socio-économiques sur le DPM sont grands. Cette typologie d'occupants distingue les classes populaires et les tenanciers de petites échoppes d'une part, de la petite bourgeoisie et de l'élite financière et économique de la capitale. Les premiers sont assimilés aux autochtones, les autres aux populations exogènes. Cette disparité socio-économique se retrouve dans tous les quartiers de la capitale, et finalement est assez banale pour les villes africaines (Bredeloup *et al.*, 2008).

1.3.4 La ville s'étend et produit des niches pour riches

La notion de « niche » nous a semblé intéressante pour rendre compte de la multiplication, sur le littoral dakarois, des résidences de luxe qui viennent se rajouter aux constructions anciennes, de type villageois. Ces constructions sont réunies en certaines enclaves, d'où l'emploi du terme de niche.

Un état des lieux détaillé des zones occupées du DPM de Dakar, permettra de prendre la mesure de la privatisation croissante de cet espace convoité, et de son appropriation par les plus riches. Nous avons partagé le littoral de la capitale en quatre zones. Notre analyse des processus d'urbanisation qui se jouent sur le DPM se fonde sur des sources de première et de seconde main, à savoir nos observations, les registres du cadastre et le rapport de l'ONG Aide et Transparence.

Fig. 25 - Un littoral de luxe : carte avec repères.



Source : I. Sidibé, 2015.

La zone de la baie de Hann prolonge le port (repère A, figure 25) : c'est la plus longue des quatre (plus de 600 hectares). On y dénombre le plus de constructions sur le littoral au mètre carré, et les conséquences sur l'évolution environnementale et l'équilibre écologique de cette partie du trait de côte sont les plus élevées. « La plupart des maisons sont plantées à moins de 50 mètres des plus hautes vagues » (Sy *et al.*, 2008 : 8). C'est le peuplement colonial qui est à l'origine de la transformation de cette frange littorale en un espace occupé puis très vite urbanisé : en effet, dès les années 1900, c'est dans le prolongement du port que des habitations et des industries commencent à s'implanter.

La zone allant de la Corniche Est à la Baie des Madeleines en passant par le Cap Manuel est la plus prisée (repère B). Toutes les constructions de cette zone sont situées sur le DPM, mais sont en hauteur, sur la falaise, ce qui ne prive pas les Dakarais d'une plage. Les bâtiments qui y prédominent sont des hôtels, des cliniques, un camp militaire, des aires de jeux et des clubs socio-sportifs appartenant à des associations d'expatriés français ou de Libanais. La Corniche Est en particulier fait l'objet d'une convoitise ouverte par les quartiers d'affaires internationaux et étrangers implantés localement sur la longue durée, les restaurants, hôtels et clubs fermés. Le prix au mètre carré y est le plus élevé de la capitale. Cette littoralisation de l'habitat au Plateau s'est faite au fur et à mesure que la ville s'est construite sur le Plateau, dès la fin du 19^{ème} siècle. D'ailleurs une

vue aérienne de 1942 proposée par l’outil Google Earth atteste d’une urbanisation déjà quasi-totale, très proche de celle d’aujourd’hui.

La zone située entre Yoff Tonghor (repère F) et Soumbédioune (repère C) représente ensuite, à l’ouest, l’un des niveaux de violation les plus préoccupants du DPM de Dakar. Les quartiers de Yoff Mbenguène (du nom de son fondateur), Ndeungagne, Tonghor, Ndénatte, Dagoudane et Ngaparou correspondent aux premiers quartiers de l’ancien village lébou (repère F). Les deux villages sont situés sur le DPM et datent du 15 et 16^{ème} siècles. Le remembrement des Almadies³⁹, quartier résidentiel haut de gamme (repère E), a eu lieu au détriment des couches les plus pauvres de la population, marginalisées dans le village de Ngor. « Cette opération d’exclusion s’est déroulée au détriment des Lébous qui ont introduit des plaintes pour récupérer certaines de leurs terres confisquées par la boulimie foncière des classes hégémoniques » (Sy *et al*, 2008 : 17). De nombreux hôtels, villas, restaurants, sont construits sur le DPM notamment sur la Petite-Corniche des Almadies. La zone couverte par le quartier Fenêtre Mermoz Deuxième Porte (repère D) est située à environ deux kilomètres de la Mosquée de la Divinité. C’est une zone de falaises et de rochers. Il n’y a pratiquement pas de plage ici. Les habitations construites sur le DPM sont situées en hauteur. Plusieurs hauts dignitaires politiques possèdent de somptueuses résidences au quartier de Fann. Le projet *Waterfront* concerne la construction de 149 logements en plus d’un complexe hôtelier ; il serait dirigé par le fils du promoteur d’un groupe de Bâtiments et de Travaux Publics, la Compagnie Sahélienne d’Entreprise. Ce chantier qui est en cours d’exécution couvre une superficie importante. Le quartier Fenêtre Mermoz regroupe une dizaine de propriétés privées, le complexe hôtelier du Radisson et le centre commercial Sea Piazza (repère 1). Viennent ensuite le « Mémorial du Souvenir », dédié au naufrage en 2001 du bateau *Le Joola*⁴⁰ ; puis deux colonnades couleur sable, vestiges de l’époque dioufiennne (Président Abdou Diouf) qui semblent perdues dans ce vaste espace qui englobe un parcours sportif, l’hôtel Terrou Bi et le Magic Land (repère 2). Un peu en retrait, l’ANOCI a

³⁹ Dans les années 1990, un lotissement visant à développer le tourisme balnéaire a vu le jour derrière la bande correspondant à l’ancien camp militaire américain. Les autorités ont saisi cette occasion pour redistribuer des lots de terres et « se partager le gâteau » des terres des Almadies, alors vierges de constructions. Le remembrement des Almadies, quartier résidentiel haut de gamme, a eu lieu au détriment des couches les plus pauvres de la population, tenues à l’écart depuis l’époque senhorigienne dans les quartiers les plus insalubres de la presqu’île. Cette opération d’exclusion s’est également déroulée au détriment des Lébous qui ont d’ailleurs introduit des plaintes pour récupérer certaines de leurs terres confisquées par la boulimie foncière des classes aisées proche du pouvoir d’État.

⁴⁰ Bateau ralliant Ziguinchor à Dakar : plus de 2000 personnes ont péri dans son naufrage, affectant tout le pays.

entreposé ses matériaux de construction sur un vaste terre-plein à côté de la brigade de surveillance de l'île Madeleine. La pression foncière a atteint une intensité sans commune mesure sur cette corniche Ouest. Les autorisations de construire (délivrées par la Direction de l'urbanisme et de l'architecture) sur le DPM, qui devraient constituer l'exception, ne sont pas régulées. Dans cette zone les plages ont pratiquement disparu car elles ont été envahies par les chantiers. Cette occupation du littoral ouest de la presqu'île remonte au début des années 1990.

Enfin, la quatrième et dernière zone que nous avons délimitée correspond à la portion qui s'étend des hameaux historiques lébous de Cambérène (repère G), à la plage de Yoff BCEAO. Elle est envahie par des échoppes de fortune et des cases de paille prisées des baigneurs. Cette zone attire beaucoup de gens compte tenu de l'immensité de ses plages et leur accessibilité : le cordon sableux est en bordure des quartiers, des habitations, et aucune barrière rocheuse de type corniche ne vient freiner l'accès à la mer. Les visiteurs viennent de partout, en famille, en groupe ou individuellement, pour accéder à ces plages entretenues par les jeunes des villages de Yoff, Cambérène, Diamalaye, HLM Grand Médine et Parcelles Assainies. Ces jeunes sont employés par la Ville, et leur nombre augmente pendant la haute saison qui court de juillet à octobre. Les panneaux en béton, permettant d'identifier ces plages interdites à la baignade car la mer y est dangereuse, ont été « badigeonnés voire détruits par les tenanciers des cases » selon le rapport d'Aide et Transparence. Ces cases sont des abris de touristes, de Dakarais pour leurs loisirs du dimanche, mais aussi de prostituées des deux sexes qui viennent ici chercher des clients. Beaucoup de cas de noyades et de violences nocturnes sont recensés dans ce secteur. Les cases construites sur ces plages sont illégales. Mais elles sont tolérées par les municipalités « qui y puisent leur armée électorale (...), sous les yeux et dans l'indifférence totale des populations riveraines des cités nouvellement implantées de Djily Mbaye, Diamalaye, Paaléen, Ouest Foire, Apepsy et Bceao Mer » (Sy *et al.*, 2008 : 5). Les quartiers cités sont situés en bordure d'océan. Ils sont habités majoritairement par des cadres de haut niveau et des membres de professions libérales ainsi que des entrepreneurs de petites et moyennes industries : ce mitage immobilier est en lien avec l'offre foncière, pas seulement avec la demande de logements. Il remonte aux grands programmes de logements initiés par l'État dans les années 1970.

Justifions ce découpage du littoral dakarois en quatre zones : pour y avoir vécu quatre ans, nous avons pu constater les populations de ces zones ont des vies quasi « similaires » car ils sont confrontés à des problématiques communes : la baie de Hann s'ouvre vers la Petite-Côte, subit la forte pollution de la mer et l'industrialisation du littoral. Le quartier du Plateau est une ville « à part » : ses habitants en sortent rarement et vivent dans un microcosme, une véritable niche. Sur l'axe reliant la corniche ouest à Yoff en passant par la pointe des Almadies, ce sont des classes moyennes et bourgeoises qui vivent et circulent. La particularité de cette zone étant que des habitations de luxe alternent avec des niches populaires : « nos » trois villages traditionnels du *Tànk*. Enfin, la dernière zone, la plus éloignée du Plateau, réunit déjà les caractéristiques de la banlieue dakaroise où se mélangent classes populaires et moyennes.

On remarque à travers cet inventaire qu'il y a eu plusieurs vagues d'occupation du littoral depuis le peuplement de la Presqu'île par ses autochtones jusqu'à aujourd'hui. Ces périodes d'occupation ont été plus ou moins denses et légales, et les terres appartenant à la collectivité léboue ont presque toutes été investies dans une marchandisation sélective de la terre pour et par les plus riches. Les raisons de cette multiplication des cas de violation du DPM à Dakar sont nombreuses. Au facteur démographique ajoutons le fait que la quasi-totalité du tissu industriel, des équipements sociaux et administratifs, des grands collèges, lycées et centres hospitaliers, sans compter le port en eaux profondes, sont concentrés dans le département de Dakar, ce qui occasionne une mobilité urbaine pendulaire entre le centre-ville, les banlieues et les zones périurbaines. Malgré les ressources dévolues à l'amélioration de la mobilité urbaine (Bertrand, 2011), la tendance négative n'a pas été inversée puisque l'essentiel des activités de production industrielle, de provision de services, de commerce, de santé hospitalière, d'éducation et d'administration restent concentrées à Dakar.

A ces facteurs s'ajoute l'antagonisme de classe entre les élites, souvent politiques, et la grande masse des populations pauvres. Cet antagonisme est très présent dans les critères donnés par les personnes que nous avons interrogées. Les différents gouvernements qui se sont succédés depuis 1960 à la tête de l'État sénégalais n'ont pas manqué d'accaparer les ressources foncières du littoral à leur seul profit en s'appropriant des domaines en moyenne 10 à 20 fois supérieurs en superficie aux lots de 75 à 150 mètres carrés observés dans les zones périurbaines à très haute densité humaine. Notons enfin le phénomène de libanisation et de francisation progressives

(Diouf, 2001) mais non moins significative des parties violées du DPM qui figurent sans doute parmi les plus prisées du littoral dakarais.

En fin de compte, la privatisation du littoral a de sérieuses conséquences sur la gestion du patrimoine domanial public dans son ensemble. Les textes de loi qui existent sont parfois incomplets et exigent des révisions en profondeur de la loi sur le domaine national (LDN) ainsi que des différents codes censés régir l'aménagement du territoire et préserver les ressources de l'environnement. Ce sont les Sénégalais les plus riches, hommes d'affaires et politiciens, et les minorités étrangères qui s'imposent dans le rapport de force foncier et empêchent la population d'accéder aux ressources littorales de la Presqu'île du Cap-Vert. Mais parmi les populations villageoises, certains profitent de cette spéculation quand d'autres la dénoncent. Nous donnerons des exemples plus précis dans la troisième partie de notre thèse. L'absence d'une vraie régulation permet des exactions de toutes parts et exacerbe les dissensions communautaires.

1.4 - Un éco-système riche et complexe

Au milieu du 18^{ème} siècle apparaît la notion de « milieu naturel ». P. Bonte et M. Izard le définissent comme « l'ensemble des éléments naturels abiotiques et biotiques, qui composent l'environnement de l'homme, qui agissent sur lui et sur lequel il agit. Le milieu naturel, en interaction avec l'homme, participe à la structuration et à la dynamique de l'espace et des sociétés » (Bonte et Izard, 2000 : 479).

En 1866, le terme d'écologie est proposé pour désigner la science qui étudie les rapports entre les êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent. Le mot anglais *environment* est la traduction de milieu naturel, mais les notions de milieu et d'environnement ne doivent pas être confondues. En effet, en français le terme d'environnement n'apparaît qu'en 1960 et désigne « le cadre global dans lequel les sociétés humaines se trouvent placées dans des situations d'action et de réaction réciproques mettant en jeu tous les éléments du milieu : l'environnement est donc à la fois un milieu et un système de relations » (*op. cit.* : 479). Nous trouvons cette différenciation intéressante car elle permet de distinguer, dans l'environnement, ce qui relève de la nature, le milieu naturel donc, de ce qui relève des actions de l'homme sur ce milieu. L'ensemble forme l'environnement.

La côte ouest africaine présente une homogénéité relative à travers une écorégion qui se déploie sur la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée et le Cap-Vert. En effet, sur une distance de 3 200 km de littoraux se succèdent des falaises rocheuses et des plages sableuses au Nord, un archipel volcanique à l'Ouest et des vasières à mangroves au Sud. L'Union internationale de conservation de la nature (UICN) suggère trois principaux écosystèmes pour la côte ouest africaine : le type sénégal-mauritanien à dominance d'*upwelling*⁴¹, le type capverdien rocheux insulaire, et type l'estuarien-mangrovien pour la Guinée et la Guinée Bissau⁴².

A une échelle plus fine, la Presqu'île du Cap-Vert est ainsi délimitée par deux caps (voir figure 3) et s'étend, depuis sa pointe ouest, jusqu'à environ 60 km dans les terres, où elle est limitée par la falaise de Thiès. Les deux collines volcaniques des Mamelles, situées dans l'arrondissement de Ouakam, en constituent le point culminant à 105 mètres : sur l'une, le phare a été construit en 1864 ; sur l'autre, le Monument de la Renaissance Africaine a été inauguré en 2010.

D'après M. N. Lame, ce territoire alterne tracés rectilignes au Nord et au Sud, et sinuosités sur la façade occidentale en suivant le substrat lithologique (Lame, 1981). Le relief de la Presqu'île est peu accidenté et la végétation est caractéristique des paysages guinéens⁴³ : les *niayes*⁴⁴ offrent une végétation qui pousse sur un sol organique inondé en saison des pluies.

La Presqu'île abrite une large gamme d'habitat écologique varié et de paysages qui comprennent des dunes littorales avec steppe arbustive, des dunes intérieures avec steppe arborée, la zone des niayes avec ses dépressions inter-dunaires et sa bande de filaos qui s'étire du Lac Rose à Cambérène, enfin la forêt classée de Mbao et le plateau de Bargny, avec sa forêt de baobabs. Parmi les risques naturels relevés pour cette partie du Sénégal, les instabilités de talus le long des corniches représentent une des préoccupations majeures pour l'aménagement urbain de la ville de Dakar. La plupart des mesures de stabilisation du sol mises en œuvre ont révélé leurs limites (Lô et al., 2002).

L'appréciation des conséquences d'un aménagement relève en partie du domaine de l'écologie : un milieu correspond à ce que l'on nomme, de manière assez imprécise, l'environnement d'un projet humain. Aussi, pour comprendre le fonctionnement de cet

⁴¹ Phénomène océanographique de remontée d'eau se produisant quand de forts vents marins soulèvent l'eau de surface laissant ainsi un vide où peuvent remonter les eaux de fond et avec elles une quantité importante de nutriments. Cela arrive dans les mers froides et riches en phytoplancton.

⁴² http://www.uicn.fr/IMG/pdf/STRATEGIE_REGIONALE_AMP_AFR_OUEST.pdf

⁴³ Savane ouest-soudanienne, mosaïque de forêt-savane guinéenne, et forêt tropicale humide.

⁴⁴ Voir note 17.

environnement, il faut observer l'ensemble de ses caractéristiques, soit les différents facteurs écologiques qui le composent. Présentés sous la forme des menaces qui pèsent sur le littoral (points suivants), ces facteurs s'inscrivent dans des écosystèmes qui varient selon qu'on se trouve dans l'espace marin ou terrestre. Les aménagements urbains du littoral dakarois affectent l'équilibre de ces deux écosystèmes dans la mesure où ils sont construits sur la côte, rocheuse ou sableuse, mais trop près de la mer.

1.4.1 Biodiversité et adaptation

Le concept de biodiversité en tant que problème d'environnement s'est formalisé au début des années 1980 et s'est concrétisé avec la Conférence onusienne sur le développement durable de Rio en 1992, avec la signature de la Convention sur la diversité biologique. En cette fin du 20^{ème} siècle, « les Hommes prenaient conscience de leur impact sans précédent sur les milieux naturels et des menaces d'épuisement des ressources biologiques » (Lévêque et Mounolou, 2008 : 20). Le terme biodiversité est la contraction de « diversité biologique » ; il a été introduit par des naturalistes s'inquiétant de la destruction accélérée des milieux naturels, et plaidant pour la protection de ce patrimoine. Parallèlement, les industries agroalimentaires et pharmaceutiques ont mesuré le potentiel économique que pourrait représenter la marchandisation de la biodiversité. Ainsi le concept, d'abord restreint à la protection de la nature, a été nourri de dimensions sociales, éthiques et économiques. La biodiversité du littoral dakarois concerne aujourd'hui essentiellement l'espace marin. Quelques espaces « verts » subsistent en bordure de mer (la « verdure » est visible entre septembre et novembre) mais ils tendent à disparaître ou à être aménagés. Les arbres sont peu nombreux et mal entretenus, les champs voués au maraîchage ont disparu sauf dans les dernières zones de niayes encore conservées.

La diversité biologique est particulièrement importante dans les eaux côtières. Les espèces rares et protégées se rencontrent surtout dans les eaux hauturières (haute mer) et les eaux internationales (zone qui sont au-delà de l'autorité du pays), qui sont par contre moins riches en espèces que la zone côtière. Sous la double influence d'un courant froid et permanent venant des Iles Canaries et d'un courant équatorial chaud, cet écosystème a la particularité d'accueillir à la fois des poissons tropicaux et des poissons méditerranéens. Le phénomène d'*upwelling* rend les côtes poissonneuses toute l'année, spécialement sur la côte méridionale de Dakar.

A la faveur des parcs nationaux, réserves et forêts classées, la biodiversité forestière est mieux conservée que la biodiversité agricole. La conservation de la seconde est difficile faute d'installations techniques bien entretenues, et de moyens. A Hann se trouve le parc zoologique qui tente de conserver la faune et la flore sénégalaise : on retrouve des plantations monospécifiques pour la plupart ; la pépinière produirait deux à trois millions de plants par an selon les informations livrées par le site internet du parc. Des espaces naturels parsèment également ce domaine. Entre Hann et Rufisque, une des dernières zones de niayes subsiste dans la capitale, mais elle est grignotée progressivement par l'urbanisation. La forêt classée de Mbao se trouve enfin à la sortie de la capitale. Selon une étude menée par deux chercheurs d'Enda Tiers-Monde et de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) (Gaye et Niang, 2010), 80% des légumes approvisionnés sur les marchés de Dakar proviennent de la zone des niayes de cette région. Cette agriculture urbaine de la capitale se pratique selon des conditions climatiques et hydrographiques favorables. La Presqu'île dispose d'une nappe d'eau souterraine peu profonde de 0,5 à 5 mètres de profondeur. D'une longueur de 180 kilomètres et d'une largeur qui varie de 5 à 10 kilomètres, la zone des niayes borde la frange maritime du pays. Son écosystème est favorable à l'épanouissement de beaucoup d'espèces végétales.

Les études de vulnérabilité climatique (Kane, 2010 ; Diop et Sagna, 2011) effectuées au Sénégal ont porté sur les productions agricoles, les zones côtières, les ressources en eau, le tourisme et la pêche. Il en ressort que la variabilité climatique a largement affecté les productions agricoles et halieutiques. A l'instar des autres pays couverts par la bande sahélienne, le Sénégal a connu dix-sept années de sécheresse sur une période de trente ans. Cette situation de sécheresse marque un processus de désertification et de dégradation des écosystèmes qui a entraîné la chute des rendements agricoles, le défrichement de nouvelles terres, l'appauvrissement des populations rurales, et leur migration vers des centres urbains ne leur garantissant pas des emplois suffisants (rapport Enda Energy, 2005). Les ressources en eau sont aussi fortement affectées par ces variations climatiques. La pluviométrie s'est amoindrie de 30 à 40 % au cours des trois dernières décennies. Les zones côtières ne sont pas non plus épargnées. Sous la supervision de la Direction des travaux publics, de nombreux ouvrages de protection du littoral sont construits (voir en annexe 5 la carte de localisation des types d'ouvrages de protection de la côte à Dakar).

La conjugaison de tous ces facteurs présente le Sénégal comme un pays très vulnérable aux variations climatiques dont l'impact financier est chiffré à plusieurs centaines de milliards de Francs CFA. A titre d'exemple⁴⁵, ces variations entraîneraient au minimum une élévation de 7 à 34 cm du niveau marin en 2050 de la Presqu'île du Cap-Vert ; à l'horizon 2100, cette élévation serait de 19 à 94 cm (rapport Enda Energy, 2005).

L'adaptation à la variabilité climatique désigne les stratégies et initiatives collectives ou individuelles qui visent, par des mesures adaptées, à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets de ces changements. Certaines personnes enquêtées ont apporté des témoignages intéressants pour l'analyse de la perception des changements climatiques et des réponses apportées selon les époques⁴⁶. Elles feront l'objet d'une analyse dans le chapitre V.

Cette frange littorale abrite nombres d'habitats écologiques liés à une biodiversité marine et biologique singulière, marquée par les récifs coralliens du Cap-Vert, de rares phoques moines, de nombreux cétacés de toutes sortes (dauphins, orques, baleines), des lamantins, des tortues marines menacées d'extinction, une forte concentration d'oiseaux d'eau (au niveau du Parc des Iles de la Madeleine), sans compter des espèces particulières d'algues. Cette grande diversité faunistique et florale serait menacée par la surpêche, par l'absence de repos biologique des espèces concernées, la Mauritanie faisant figure d'exception en ce domaine, et par la surexploitation économique qui en résulte (Sy *et al.*, 2008).

La position privilégiée de la baie de Hann, abritée des vents et des forts courants au sud, contraste avec le tracé côtier de Yoff et Cambérène au nord. En effet la Grande-Côte (voir figure 18, p. 54) se caractérise par une barrière de vagues quasi-infranchissables qui rend la pêche difficile et la baignade presque impossible. Les corniches occidentales et orientales sont des côtes rocheuses très élevées ; elles sont interrompues par de micro-anses qui offrent des sites privilégiés pour les pêcheurs et les baigneurs. Ainsi la dérive littorale et l'érosion côtière varient-elles d'une orientation à l'autre. On peut alors comprendre que les villages lébous soient tous situés sur des sites protégés ou privilégiés : Ngor et Ouakam pour leurs petites baies abritées faisant office de port naturel de pêche ; Yoff pour sa facilité d'accès, depuis l'île, à la

⁴⁵ Voir la figure 13, p. 38 : un exemple des conséquences de l'élévation du niveau de la mer.

⁴⁶ Voir à ce sujet la thèse de M. Noblet intitulée : « L'adaptation au changement climatique en zone côtière au Canada et au Sénégal : une comparaison Nord/Sud » (2015, Université de Picardie).

poissonneuse Grande-Côte. Enfin, Hann bénéficie d'un site de baie, point de départ vers les eaux poissonneuses de la Petite-Côte.

Nos sites d'étude sont tous situés dans cette presqu'île. Nous restreignons notre recherche aux côtes du département de Dakar. Quelques terrains d'étude ont été abordés en dehors de ce département, comme justifié en introduction.

1.4.2 La mer : raréfaction des ressources ou mauvaise gestion ?

En janvier 1994, la dévaluation du Franc CFA est censée stimuler les exportations nationales et ouest-africaines. Or la demande extérieure de poissons nobles s'accélère et la perspective de « gains substantiels » sur le marché international déstructure le secteur : les poissons nobles sont surexploités. La dévaluation développe en effet des rentes à l'exportation, ainsi que des conflits entre pêcheurs et mareyeurs pendant plusieurs semaines : les mareyeurs sont accusés par les pêcheurs de profiter de la situation économique à leurs dépens.

Au fil des années, les pêcheurs exploitent des zones de plus en plus éloignées, bouleversant alors les règles traditionnelles de gestion : ils sont obligés d'aller hors des eaux dites « du littoral », peu profondes, pour satisfaire la demande croissante. Inversement, les grands chalutiers étrangers « mangent » sur les eaux territoriales sénégalaises et pillent les ressources convoitées par les pêcheurs traditionnels. Selon Moustapha Dème, économiste au Centre de recherche océanographique Dakar-Thiaroye (CRODT), la gestion des pêches a connu trois phases au Sénégal :

A partir des années 1970, la première période de gestion des ressources marines et côtières est néfaste au secteur de la pêche car les programmes de technicisation du secteur sont alors conçus à l'insu des communautés concernées. [n° 15, 2011]

En effet, dès les années 1970, des programmes de pêche industrielle ou semi-industrielle sont mis en œuvre. Cette période tend à industrialiser le secteur de la pêche au Sénégal et est défavorable aux pêcheurs artisans. Mais suite aux échecs répétés de ces programmes émerge une nouvelle organisation en 1987 : le Collectif national des pêcheurs artisans du Sénégal (CNPAS), dont l'objectif est d'intégrer les pêcheurs dans la mise en œuvre des projets. Créé en 1987 et agréé en 1989 par le Ministère de l'intérieur sénégalais, le CNPAS est à ce jour la première organisation de pêcheurs artisans ayant une envergure nationale en Afrique subsaharienne. L'objectif pour l'État sénégalais est d'impliquer davantage les pêcheurs dans les programmes de gestion des ressources.

A la fin des années 1980, *on entre alors dans la seconde période* : en guise d'exemple, Moustapha Dème explique comment les pêcheurs assuraient désormais volontiers la surveillance des côtes pour lutter contre la pêche à l'explosif par exemple. Cette période d'implication des pêcheurs artisans dans les programmes, qui sont toujours portés par l'État, a duré jusqu'aux années 2000.

Depuis une dizaine d'année, on est entré dans la troisième période dite de cogestion : les initiatives sont prises à la base, et l'administration ne vient que consolider les projets, et favorise cette conscientisation des acteurs locaux de vouloir se prendre en charge.

[n°15, 2011]

Ce spécialiste affirme ainsi plus loin que l'administration *institutionnalise l'approche par le bas*. On peut aussi se demander comment les acteurs locaux ont vécu ces trois périodes. Sont-elles si nettes pour eux ? Ces derniers pourraient-ils affirmer qu'avant la période de cogestion, ils n'avaient pas eux-mêmes mis en œuvre une forme de gestion du littoral ?

Concernant la gestion de la pêche industrielle, de 1994 à 1998, le nombre de navires augmente, passant de 222 licences à 308 licences (Camara, 2009) ; puis de 1997 à 2008 le nombre de navires baisse de 55 %. Cette baisse s'explique entre autres par le non-renouvellement d'un accord de pêche régissant la pêche industrielle avec l'Union Européenne, ainsi que par le gel de l'octroi des licences de pêche démersale côtière. Or la pêche industrielle nuit à l'écosystème marin par sa gestion à court terme des ressources halieutiques. Cette gestion peut se résumer par : la surexploitation des ressources, la non-sélection des espèces et de la taille des poissons, enfin, l'utilisation de techniques prédatrices telles que la pêche au chalut ou à la dague qui, en raclant les fonds marins, détruisent l'écosystème.

Le Sénégal est riche en ressources halieutiques et les ressources exploitées par le secteur de la pêche sont multiples. La pêche artisanale assure aujourd'hui 80 % des débarquements et près de 60 % de l'approvisionnement des usines exportatrices de poissons⁴⁷. Le secteur de la pêche artisanale reste stratégique pour le développement national, générant un chiffre d'affaires de 200 milliards de FCFA. Sa valeur ajoutée est de 62 milliards dont 60% sur le segment de la capture et 40 % sur le segment de la transformation (Enda-Energy, 2005) ; « avec 301 milliards de FCFA de chiffre d'affaires en 2011, la pêche maritime (artisanale et industrielle confondues) contribue au PIB réel et aux recettes d'exportation respectivement pour 1,3% et 12,3 % » (ANSD, 2011). Dans

⁴⁷ Voir les données du mémoire de DESS (2008) en pêche et aquaculture de N. Mar, consulté en mars 2011 à la bibliothèque de l'UCAD.

l'économie nationale, les deux types de pêcheries réunies, industrielle et artisanale, représentent le premier secteur d'exportation. La pêche, qui se décline en de multiples emplois ouverts aux femmes et aux hommes, contribue à l'équilibre de la balance des paiements, l'emploi et la satisfaction des besoins alimentaires de la population. Au plan local, elle contribue à maintenir une vision singulière des Lébous associés à cette activité.

Désormais, environ 30% du volume de prise enregistré au Sénégal vient de la pêche artisanale et de la pêche industrielle menée dans les eaux des pays voisins : Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mauritanie, Sierra Léone, etc. Comment expliquer cette forte proportion de stock pêché à l'étranger ? Des bateaux étrangers, français, espagnols, italiens, chinois, ont pris le pavillon sénégalais ; On parle alors de sociétés mixtes de pêche, dans lesquelles la majorité des parts est détenue par des nationaux (51 %) et le reste par des étrangers (49 %). Ces bateaux ont accès aux zones de pêche sénégalaises et pour certains, aux zones de pêche de pays voisins. Le droit à qualifier ces sociétés reste flou. M. L. Niasse s'étonnait d'ailleurs en 2011 que l'audit du pavillon sénégalais, réalisé en 2001, ne soit toujours pas rendu public (Niasse et Seck, 2011) : cela prouve qu'il n'y a pas encore une réelle volonté politique de mettre de l'ordre financier dans ces entreprises. Pourtant en 2001, lors des assises nationales de la pêche, le gouvernement sénégalais avait réaffirmé son soutien au secteur de la pêche artisanale pour en faire un pivot des stratégies de réduction de pauvreté et de croissance accélérée.

Si les produits de la pêche représentent une telle part du produit intérieur brut national, pourquoi cette ressource n'est-elle alors pas mieux gérée ?

« Les principales contraintes liées à l'exploitation des ressources maritimes sont :

- l'insuffisance des connaissances sur l'état des ressources,
 - l'existence de fortes capacités de prélèvement dans l'exploitation des stocks les plus menacés (ressources démersales), conséquence directe du libre accès de la pêche artisanale et de l'expansion incontrôlée de la flotte chalutière,
 - l'absence d'opportunités d'emploi de substitution,
 - la faiblesse du système de contrôle et de surveillance des pêches,
 - le gaspillage des produits halieutiques en mer et à terre (pertes post capture, rejets de poisson) malgré le contexte de raréfaction de la ressource,
 - l'absence d'un système d'aménagement des pêcheries, fondé sur des mesures techniques, sociales et économiques cohérentes articulées autour d'objectifs clairs de gestion des pêcheries.
- Cette situation s'explique en partie par le fait que l'encadrement administratif, financier et

technique du secteur n'est pas suffisamment à la hauteur des enjeux d'un développement durable de la pêche. » (Camara, 2010)⁴⁸

1.4.3 Le littoral, déversoir des ordures de la ville

Les littoraux sont choisis pour installer des industries parce que celles-ci ont besoin de la mer pour éliminer leurs déchets ou la chaleur tout en alimentant leur circuit de refroidissement. L'essentiel des établissements industriels du Sénégal est concentré au niveau de la baie de Hann, de Bel-air et à Rufisque. Les principales filières représentées sont le textile, la chimie, les hydrocarbures, les plastiques, l'alimentaire et la pharmacie. Historiquement, la SAR est installée depuis 1953, les ICS de Mbao ont été créées en 1968, et la centrale C3 de la SENELEC du Cap des biches a été installée en 1966.

G. Faye, géographe de l'UCAD, a fait une enquête sur la pollution de la Petite-Côte, depuis Hann jusqu'à Sangomar (dans le Siné-Saloum, à la frontière gambienne). Elle remarque que c'est surtout au niveau de la baie de Hann que l'on note une diversité des déchets industriels rejetés sans traitement approprié dans le milieu marin. Cette pollution est chimique : colorants minéraux, arsenic, hydrocarbures, acides. Elle est aussi physique car certaines industries rejettent des eaux chaudes dans la mer. Selon la direction de l'environnement, 66 % des rejets liquides des industries sénégalaises, estimés à 41 000 m³ par unité industrielle, se perdent dans la mer. L'eau de mer utilisée pour récupérer l'ammoniac, le fluor et les autres gaz est indirectement déversée en mer avec une forte température. Les industries textiles émettent des effluents contenant de la teinture chimique favorable à la prolifération des algues. Les industries de pêche, elles, envoient en mer de l'eau de lavage chargée de sang et de matière solide. Les mousses et les plastiques émettent des solvants... Enfin, les études océanographiques ont montré que beaucoup de polluants provenant essentiellement des effluents non traités des unités comme la SONACOS, la SAF, la NSOA, la MTOA et la SOBOA (installées plus au sud), aboutissent, par des courants, à la baie de Hann. Par ailleurs, les industries agro-alimentaires déversent d'importantes quantités de matière organique. Cette pollution conduit à une désoxygénation du milieu, mais aussi à une diminution du pH.

⁴⁸ L'article cité analyse les pêcheries comme un enjeu pour la réalisation des OMD. La réduction de la faim et l'amélioration de la nutrition suscitées par le développement de la pêche devraient permettre d'améliorer la santé infantile et maternelle (objectifs 4 et 5 des OMD) ; le développement du mareyage et les mesures d'incitation à la création d'entreprises artisanales devraient entraîner une plus grande autonomisation des acteurs économiques de la pêche (femmes transformatrices et mareyeurs) (objectif 3); la gestion durable des pêcheries devrait permettre de conserver pour les générations futures le capital et les services environnementaux dont nous dépendons (objectif 7).

Cette forme de dégradation est encore remarquable sur les plages de la baie de Hann jusqu'à Rufisque.

Fig. 26 - Données de population et tendances dans la bande littorale sénégalaise.

Communes	1988	2002	Croît démographique en zone urbaine de 1988 à 2002	Croît démographique en zone rurale de 1988 à 2002
Saint-Louis	113 917	154 250	2,19	2,15
Dakar	1 571 614	2 158 719	2,29	0,79
Mbour	76 751	170 438	5,86	1,96
Foundiougne	3 354	5 037	2,95	1,88

Source : Rapport UEMOA - UICN.

La déficience de certaines infrastructures industrielles et hôtelières, ainsi que de certaines maisons en réseaux d'égoûts et d'évacuation des eaux, font que la pollution domestique, constitue une préoccupation. L'évacuation de ces eaux usées en mer entraîne une eutrophisation du milieu marin⁴⁹.

Dakar est une presqu'île : l'océan atlantique entoure quasiment la ville. Pendant longtemps, la mer fut associée à la pratique hygiénique et rudologique des populations (Diawara, 2009). Mais la mer porte aussi, dans l'imaginaire collectif, des vertus purificatrices, pouvant absorber et assimiler tout ce qu'elle reçoit. On s'y baigne pour y laisser les maladies et en sortir plus fort, voir guéri. Mais cette étendue reçoit aussi les ordures ménagères des populations installées en bordure de mer. Jusque dans les années 1950, la faiblesse démographique et les types de déchets produits permettaient une dilution plus ou moins rapide de ces matières. Le plastique n'était pas encore introduit au village. La forte densification urbaine observée depuis presque un demi-siècle sur cet espace littoral exigu a favorisé la multiplication et la diversification de ces matières.

« Le redéploiement de la population au niveau du territoire national concerne d'abord les régions de Dakar, Diourbel et Thiès. Les différentes activités économiques en se localisant le long du littoral attirent une population jeune et féminine sur la côte. L'établissement sur littoral ne procède plus d'une nécessité mais d'un choix délibéré de saisir toutes les opportunités qu'offrent les activités de la côte, tirées des ressources de la mer et des services. » (UEMOA-UICN, 2010 : 37)

⁴⁹ « Les impacts des activités économiques sur la dynamique du littoral de la Petite côte, de la baie de Hann à Joal au Sénégal », G.Faye, UCAD, *RGLL*, N°08 déc. 2010

Déchets domestiques déversés par les populations

Quand fut évoqué avec les pêcheurs le fait de déverser à même la plage les déchets domestiques, mélange de déchets organiques et des déchets plastiques, on nous a dit qu'il s'agissait d'une pratique traditionnelle sur le littoral (voir fig. 39, p. 227). Mais à cette « tradition », la « modernité » se mêle : elle est représentée par l'introduction des déchets plastiques, et cette pratique perçue comme ordinaire, banale, quotidienne, qui a priori ne transforme pas les écosystèmes, devient polluante et néfaste.

Les pêcheurs artisans, pourtant « gênés » dans leur travail par les ordures en mer et sur les plages, semblent s'être résignés à l'actuelle transformation du littoral en « poubelle ». Les plus jeunes d'entre eux perçoivent cette dégradation comme « ancienne » et « traditionnelle ». Cette attitude de faire de la plage la poubelle de la ville est elle-même le résultat d'un « métissage » : avant que la ville ne grignote tout l'espace littoral disponible à Yoff, chaque famille avait une portion de terre où elle enterrerait ses déchets. Autrement dit, les déchets organiques qu'on croit encore à Dakar pouvoir jeter dans la mer sans que ça ne la pollue, ne devaient pas y être déversés, car *seule la terre digère*, selon le Ndeye-Jii-Réew des Lébous :

Par exemple en France vous avez un sac avec les ordures biodégradables, et un autre pour les non-biodégradables ! Ici on n'arrive pas à le faire. Pourquoi ? Parce qu'ils [les sénégalais] ne connaissent pas biodégradable et dégradable ! (...) C'est ça le problème, c'est le déficit d'information. C'est pour ça que nous, les Amis de la Nature, nous les sensibilisons pour les former, les éduquer. [n°3, Ndeye-Jii-Réew, 2011/04]

Risques sanitaires

L'espace littoral habité subi ainsi le déversement de déchets solides, mais aussi d'eaux usées domestiques, de matières fécales etc., issues de pratiques d'assainissement liquide non réglementées. Comme le souligne A. B. Diawara dans sa thèse de géographie sur les déchets à Dakar, « ni les Services techniques communaux, ni aucune des structures de la place, intervenant sur le littoral pour des missions de propreté, ne dispose de cribleuse pour ratisser les plages sablonneuses, encore moins de bateaux pélicans pour le nettoyage du littoral » (Diawara, 2009 : 179). Sans parler de la pollution des écosystèmes marins, les rejets sur la plage polluent le paysage ce qui a une influence négative sur la fréquentation des plages. Sur ces portions de plages, aussi bien les

touristes de passage, que les Dakarais amateurs de *fexlu*⁵⁰, ne peuvent profiter de bains de mer ou de promenades. Comme nous l'avons présenté dans la typologie des occupants du littoral, les Dakarais profitent uniquement des portions de plages aménagées et entretenues à leur attention.

« Au-delà de la dispersion des déchets légers (papiers et poches plastiques qui enlaidissent le paysage), c'est la prolifération des mouches et des rats dans ces points de rejets anarchiques qui constitue l'autre gros facteur de risques pour les populations. Ces animaux et insectes présentent un pouvoir élevé de propagation et de dispersion des facteurs de contamination. Attirés par les restes de déchets alimentaires, rongeurs et autres nuisibles s'introduisent dans les habitations, bâtiments ou locaux commerciaux, notamment ceux implantés à proximité des dépôts anarchiques. La fréquence de la prévalence de certaines épidémies et leur rapide propagation auprès des couches populaires tient en partie à des défauts d'hygiène. Mais, elle découle aussi d'une cohabitation *forcée* avec les ordures et leurs facteurs de nuisance, cohabitation qui elle-même, résulte souvent d'une mauvaise prise en charge desdits déchets sur l'espace public. » (Diawara, 2009 : 180).

Le premier chapitre de cette thèse a présenté notre cadre d'étude : le littoral dakarais. L'histoire de la capitale appartient à un passé relativement récent, où colons français et indigènes ont arrangé un partage des terres souvent contesté depuis. Les Lébous étaient d'autant plus concernés qu'ils sont les autochtones du siège de la capitale de l'AOF. Au milieu du 20^{ème} siècle, la ville devient de plus en plus peuplée, s'étend, et vient progressivement grignoter les terres des villages restés traditionnels. La loi sur le domaine national de 1964 marque un tournant dans la question de l'appropriation des terres et le non-respect du droit foncier coutumier. Pour ce qui est de la ville, les anciens villages lébous sont aujourd'hui tous situés sur le littoral, parce que ceux qui étaient dans l'intérieur des terres ont été laminés par l'urbanisation. La côte, déjà à l'époque coloniale, est un des espaces les plus prisés de la ville. Aussi, dans ces quartiers aux allures de villages (l'étroitesse de leur ruelle, le type de bâti, le manque d'assainissement, etc.), le sol prend de la valeur.

A partir des années 1970, la capitale accueille de plus en plus d'habitants et l'étalement urbain s'accélère. Avec l'alternance du gouvernement d'A. Wade, la vente du DPM au plus offrant s'accélère et a pour conséquence une transformation du paysage et des pratiques d'habiter de ses résidents, de plus en plus mélangés. Le littoral est

⁵⁰ Expression wolofé qui équivaut à la pratique du *farniente*.

aujourd'hui un espace convoité, difficile à gérer et segmenté, alternant des habitations de luxe à des baraques en bois. Enfin, nous avons vu dans ce premier chapitre que l'écosystème marin et côtier subit les conséquences des agressions anthropiques, plus que climatiques.

Nous sommes conscients que nous nous penchons sur une décennie de main mise sur les réserves foncières du DPM de Dakar : celle des années Wade (2000-2011), et particulièrement au moment de basculement du second mandat (2006) où s'accroît la demande de changement politique. Cette période nous renvoie souvent aux années 1960 car la LDN reste un souvenir amer chez les populations léboues auprès desquelles nous avons enquêtées. Or la transition post-coloniale socio-économique du pays des années 1960 aux années 1990, sous les présidences de Léopold Sédar Senghor et Abdou Diouf, a très bien été traitée par un ensemble de chercheurs sénégalais et étrangers, dont la plupart des textes furent publiés aux éditions Karthala (Diop 1981 ; Dubresson 1979 ; Diop et Diouf 1990 ; Coulon 1992 ; O'Brien, Diop et Diouf 2002 ; Diop 2002).

Analysons à présent les différentes scènes de plage que nous avons observées durant trois ans sur nos terrains d'enquête, afin de mieux comprendre, en deuxième partie de thèse, la complexe gestion de cet espace.



Mareyouse au travail, marché de Soumbédioune, Dakar. © I. Sidibé, 2013.

CHAPITRE II

Scènes de plage

Le terrain de l'anthropologue

« La pêche à la senne, est une technique de pêche très ancienne qui consiste à capturer les poissons à la surface en pleine eau en l'encerclant à l'aide d'un filet appelé senne. La senne est montée sur deux cordages (des ralingues), l'un garnie de flotteurs et l'autre d'un lest puis manœuvrée par deux filins fixés aux extrémités servant au halage et au rabattage des poissons. On distingue la senne tournante coulissante et la senne tournante non coulissante » (Wikipedia).

J'entends ce terme pour la première fois à Popenguine⁵¹, où la pêche à la senne est courante. A Dakar, cette technique de pêche se pratique moins de nos jours.

Mais d'autres scènes restent à étudier.

D'où le clin d'œil du titre de ce chapitre.

Ces scènes de plage sont un changement de focal et un changement méthodologique : entrons à présent dans le terrain de l'anthropologue. Appréhendons des pratiques sociales à partir d'interactions, sur des lieux où il n'a pas toujours été facile de se rendre discret. Les plages sont des terrains ouverts, loin de l'intimité du ménage, du foyer.

Parmi les différentes scènes qui se déroulent sur la plage, la pêche pirogüière, dite aussi traditionnelle, est bien la plus surprenante quand on se situe au cœur d'une capitale moderne. C'est aussi la première source de revenu du pays, et les activités qui accompagnent cette pratique sont nombreuses. Nous commencerons donc par analyser le cadre de la pêche artisanale au Sénégal, ses effectifs et structures de regroupement, et enfin les interactions entre les groupes d'acteurs qui travaillent sur l'estran : pêcheurs, mareyeurs, transformateurs ; nous nous pencherons ensuite sur les autres activités du littoral. Car un espace littoral parfois très réduit présente une large gamme d'activités liées à la mer ou la plage, et argumentent la plurifonctionnalité du lieu.

Le sport, représenté par la gymnastique, le football et la lutte, les bains de mer et diverses activités de loisirs, constituent un autre volet des pratiques littorales dakaroises. Nous les observerons dans leurs interactions avec la pratique de pêche, et non en tant que telles. Dans les portions de plage qui jouxtent les villages traditionnels

⁵¹ Village situé sur la Petite-Côte, au nord de Mbour.

lébous, comment les vacanciers, les promeneurs du dimanche et les sportifs se représentent-ils l'espace littoral ? Quelles relations entretiennent-ils avec les résidents ? De leurs points de vue, le territoire est-il segmenté ou observe-t-on une cohabitation de pratiques sur un même espace ?

Un autre point de ce chapitre traitera des pratiques religieuses, issues de l'islam soufi et du culte animiste lébou, que nous avons pu observer sur les plages. Le littoral, cette frontière entre terre et mer inspire les croyants qui les perçoivent comme lieu de vie de *Djinns* ; c'est aussi dans une grotte que le guide des Layènes entend la voix du prophète Mahomet, et c'est sur la plage qu'il est enterré. Comment les pratiques religieuses cohabitent-elles avec les pratiques récréatives, et professionnelles, sur des espaces parfois très restreint ?

Reprenons ici la notion d'habiter au regard de ces pratiques : nous avons expliqué plus haut que selon nous, habiter, c'est faire avec l'espace. Donc résider en un lieu mais aussi agir sur ce lieu, le transformer par des pratiques économiques ou culturelles. Ainsi, la pratique de pêche, qui répond à des normes nouvelles, vient s'ajouter à la pratique d'occupation du sol soumise elle, à des normes foncières. Ces pratiques économiques du littoral renvoient toutes deux à des pratiques sociales et culturelles. Dans le cas de la pêche et du mareyage, habiter le littoral signifie aussi entrer en interaction, sur ce site, avec des consommateurs qui, eux, n'habitent pas forcément cet espace. Dans le cas de la religion, habiter l'espace c'est aussi y prêcher la bonne parole, et parfois imposer des codes vestimentaires, des règles de vie, aux autres usagers qui traversent le lieu. Le plan choisi pour cette seconde partie combinera l'inventaire des différents usages relevés et la notion d'interrelation voire de concurrence dans l'usage des lieux.

2.1 - La pêche artisanale maritime sénégalaise

Au Sénégal, les pêcheurs, les mareyeurs et les transformateurs de poisson représentent 7% de la population totale du Sénégal et 17% de sa population active (ANSD, 2013) : ils constituent donc une force vive et numériquement importante de la population sénégalaise. La pêche artisanale, symbolisée par la pirogue en bois peinte aux couleurs vives, reste une composante forte de l'identité nationale dans laquelle nombre de sénégalais se reconnaissent, sans pour autant appartenir à ce corps de métiers.

2.1.1 Cadre économique depuis 1970

Nous sommes ici obligés de faire un détour macro qui peut donner l'impression que nous sortons de la focale scènes de plage, mais c'est pour mieux y revenir dans le webdocumentaire (voir l'onglet 3, *Femmes de terre – Hommes en mer*) et dans ce qui sera mis en scène à partir d'entretiens dans les sous-parties qui suivent.

Les bouleversements politiques, sociaux, économiques qu'a connus l'Afrique de l'Ouest depuis les indépendances, accentués par les sécheresses sahélo-soudaniennes, ont abouti à de nouvelles formes d'exploitation du milieu aquatique (Cormier-Salem, 2000). La gestion de la ressource halieutique est intéressante dans la mesure où elle participe, en premier lieu, des pratiques professionnelles et des conditions de vie des communautés de pêcheurs qui vivent sur le littoral. Nous limiterons cette ressource à l'écosystème marin du plateau littoral, soit la zone maritime qui borde la côte.

L'activité de pêche traditionnelle, dite aussi « piroguière », occupe une place centrale dans cette étude car les pêcheurs interrogés sont en même temps les habitants, les occupants de cette interface qui nous intéresse. Comme le rappelle J.-P. Chauveau la pêche artisanale connaît une vigueur économique remarquable à bien des égards. Son dynamisme est dû à un ensemble de caractéristiques économiques, sociales et politiques (Chaboud, Chauveau et Jul-Larsen, 2000). C'est la première source de revenus du Sénégal, qui a devancé la rente arachidière peu de temps après l'Indépendance.

« Généralement on peut dire que les bateaux sont des pirogues de grande taille équipées de moteurs hors-bord et possédant parfois des petites installations permettant de conserver le poisson dans la glace (...) le propriétaire, l'équipage, le personnel, (...) peuvent appartenir à la même communauté et sont souvent apparentés » (Lenselink, 2004 : 2)

La pêche industrielle, qui se pratique au large, nous intéressera seulement à travers le regard des pêcheurs artisans, non en tant que telle. Cette pêche industrielle est un secteur qui a longtemps été accaparé en Afrique de l'Ouest par les flottilles de pêche lointaine, ayant un libre accès aux ressources halieutiques de la région océanique. Le développement des industries nationales de pêche débute après les indépendances nationales, dans les années 1970. Mais les chalutiers sont coûteux, inadaptés au contexte local. Les États tentent alors de soutenir massivement l'investissement dans les entreprises de pêche.

« L'échec de ce modèle de développement industriel de pêche participerait du déséquilibre macro-économique à l'origine des programmes d'ajustement structurel (PAS) des années 1980⁵² et aux documents cadres de réduction de la pauvreté actuels, accentuant les besoins en devises des états, qui ont dès lors privilégié des systèmes d'exploitation des ressources permettant les rentrées en devises, soit en privilégiant les exportations, ou encore en signant des accords de pêche d'accès comprenant une compensation financière » (Niasse et Seck, 2001 : 5).

Entre 1970 et la fin des années 1980, les pêcheurs dakarois travaillent tantôt en milieu artisan, tantôt en milieu industriel, et la frontière entre les deux sous-secteurs semble poreuse.

« Les industriels préfèrent recruter des équipages issus de la pêche artisanale en raison de leur bonne connaissance des zones de pêche et de leur qualification professionnelle en mer. Le sous-secteur artisanal constitue de ce fait un réservoir de main-d'œuvre pour la pêche industrielle. En retour, l'accès à l'emploi salarié semble préférable pour les pêcheurs-artisans, particulièrement pour ceux non propriétaires de pirogues qui trouvent dans cette voie un moyen de s'équiper. » (Kébé *et al.*, 1991 : 940)

Durant cette période, on parle de complémentarité entre les deux pêcheries ; les acteurs de la pêche industrielle financent parfois le secteur artisanal : des Japonais introduisent le casier et la turlutte⁵³. Ils fournissent également des camions et de la glace aux mareyeurs. Ces sociétés mixtes nippono sénégalaises, créées à partir de 1972, aident au développement du secteur de la pêche maritime dans son ensemble : la seiche et le poulpe, non-pêchés jusque-là par les artisans, constituent des espèces nouvelles destinées uniquement à l'exportation. De fait, la commercialisation de ces captures évolue elle aussi : l'introduction de balances permet aux mareyeurs de peser les prises et de mieux négocier avec les pêcheurs. Concernant les autres prises, les chalutiers, dont le mode de pêche est très peu sélectif, rejettent en mer de nombreuses prises qui sont alors récupérées par les pirogues côtoyant au large les armateurs. Mais très vite, cette pêche industrielle concurrence la pêche artisanale, car elle est menée de plus en plus près des côtes, dans les eaux territoriales du Sénégal. Ces zones sont réservées traditionnellement aux pêcheurs artisanaux. Elle exploite alors les mêmes espèces et participe de leur surexploitation. De plus, la coexistence de ces deux types de pêche entraîne parfois la destruction du matériel des artisans pêcheurs, les filets notamment.

⁵² Dans le cas du Sénégal, les PAS ont été démarrés en 1983 (Diop et Diouf, 1990).

⁵³ Equipement de pêche composé d'un leurre et d'une couronne d'hameçons.

2.1.2 Cadre institutionnel et réglementaire

Différents cadres administratifs et services réglementaires participent à la planification, à la gestion et au contrôle des activités liées à la pêche au Sénégal. Actuellement, le secteur dépend du Ministère de l'économie maritime, des transports maritimes et des pêches qui compte six Directions techniques⁵⁴. C'est dire l'importance de ce secteur y compris depuis la capitale du Sénégal. Ce Ministère s'appuie lui-même sur deux structures : le CRODT est l'instance scientifique ; la Cellule d'étude et de planification est la structure technique. La première est partie intégrante de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. Le CRODT a ainsi pour tâche de suivre l'évolution des pêcheries et des stocks, et de préparer les schémas d'aménagement des pêcheries tenant compte à la fois des facteurs biologiques et des contraintes socio-économiques. L'Institut de technologie alimentaire est chargé de la recherche sur l'amélioration des techniques de transformation et de conditionnement du poisson. La Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal et le Fonds de promotion économique, ainsi que les banques commerciales, interviennent pour le financement du secteur. Il existe enfin des structures déconcentrées des pêches : les services régionaux et départementaux des pêches et de la surveillance se trouvent dans toutes les régions administratives côtières du Sénégal.

Comme présentées plus haut, les politiques volontaristes des États africains, et du Sénégal en particulier, visaient à développer la pêche artisanale dès les années 1970 et étaient appuyées par des financements importants, sur prêts bancaires, des agences de coopération internationale. L'introduction de nouvelles technologies devait alors permettre une augmentation rapide de l'effort de pêche. Ainsi les stocks côtiers, peu exploités, pourraient supporter une mortalité par pêche bien supérieure à celle à laquelle ils étaient alors soumis. Ces techniques de pêche plus performantes reposaient sur les moteurs et les engins de capture comme les sennes tournantes, peu sélectifs⁵⁵. Elles ont entraîné une pression accrue sur la ressource halieutique. A cela s'est ajouté l'accroissement de la demande en emploi : depuis 40 ans environ, ce secteur d'activité accueille de plus en plus d'actifs émigrés des régions intérieures. Le nombre de pêcheurs a augmenté, quand le nombre de poissons semble diminuer.

⁵⁴ La Direction des pêches maritimes, la Direction des industries de transformation de la pêche, la Direction de la protection et de la surveillance des pêches, la Direction de la pêche continentale, la Direction de la marine marchande, la Direction de la gestion et de l'exploitation de fonds marins.

⁵⁵ Cette expression signifie notamment que certains filets à maille serrée capturent des poissons de très petite taille, des juvéniles qui devraient rester en mer car ils ne sont pas vendus sur le marché.

La surpêche est l'un des problèmes constamment pointés par les pêcheurs artisans que nous avons interrogés. Selon ces pêcheurs, les infractions au Code de la Pêche, sont essentiellement commises par les chalutiers, bien qu'ils reconnaissent la part de responsabilité de certains de leurs collègues piroguiers. Le ministère chargé de la pêche maritime est l'autorité responsable de la supervision et de la coordination de l'ensemble des activités et opérations de surveillance et de protection des pêcheries dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise. Selon son cadre réglementaire, des « infractions très graves aux règles prescrites par la présente loi et les règlements pris pour son application » (Loi n°98-32 du 14 avril 1998 portant Code de la pêche maritime) sont ainsi définies :

« Les transbordements de captures non autorisés ; la pêche dans des zones interdites ; la pêche pendant les périodes interdites ; l'utilisation pour tous les types d'engins de pêche de tous moyens ou dispositifs ayant pour effet de rendre l'ouverture de la maille inférieure à l'ouverture minimale autorisée ou de réduire l'action sélective des engins de pêche ; l'emploi d'un navire de pêche pour un type d'opération différent de celui pour lequel il est autorisé dans le cadre de la catégorie de licence dont il est titulaire ; l'utilisation d'explosifs ou de substances toxiques à des fins de pêche ou leur transport à bord de navires de pêche sans autorisation ; le défaut de débarquement des captures dans les ports du Sénégal lorsqu'il y a une obligation de débarquement » (Article 85, *op. cit.*).

Les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise sont constituées par la mer territoriale, la zone contiguë, la zone économique exclusive, les eaux intérieures marines ainsi que les eaux des fleuves et rivières jusqu'aux limites fixées par décret (Article 2, *op. cit.*). La zone économique exclusive s'étend sur une largeur de 200 milles marins calculés à partir des lignes de base ayant servi à mesurer les eaux territoriales. Les pêcheurs artisans pêchent là où ils veulent et quittent rarement les eaux territoriales sénégalaises car leur matériel ne le permet guère. Il arrive qu'un groupe parte de Dakar pour une dizaine de jours pêcher au large de la Casamance, de Saint-Louis ou du Saloum. Mais les pêcheurs dakarois ne sont pas connus comme migrants saisonniers, au contraire, ils accueillent plutôt des pêcheurs venus d'ailleurs.

Le surveillant des pêches de Ouakam, à qui nous donnons ici la parole, n'est pas habilité à contrôler les chalutiers. Il contrôle les infractions commises par les pêcheurs artisans lorsque ceux-ci pêchent à l'explosif ou au mono-filament, ou encore qu'ils se trouvent dans les zones interdites de pêche (ZIP), près des côtes dakaroises. Ces ZIP sont des zones de reproduction de poissons juvéniles, délimitées par des balises :

A part mon travail de pêcheur, je suis le président du comité de surveillance de Ouakam. Y a des genres de pêches interdites, à la mer. Souvent quand les gens regardent sur la mer et voient quelqu'un dans le parc, sur la zone interdite de pêche, on me fait signe. Comme on avait le programme GIRMAC qui nous a fait des formations, qui nous a bien appuyé sur le programme, on nous a donné une barque, un moteur, des gilets, tout pour faire les surveillances. C'est pour cela, y a un comité. Je suis le président, j'ai un vice-président, on est presque 15 personnes.

I.S. : Comment ça se passe une surveillance ?

Bon, des fois on est six personnes, demain on en prend six autres, ils font des rondes vers les îles de la Madeleine, jusqu'à la Pointe des Almadies.

I.S. : Comment définit-on la zone interdite ?

On les a délimitées avec des bouées, avec des barils. Tu l'as vu, là, si tu regardes, à deux cents ou trois cent mètres. Si on voit des gars en train de pêcher, il faut y aller avec la barque, pour les attraper.

I.S. : Vous êtes comme une police de la mer ?

Bien sûr. Oui, j'en ai déjà attrapé. Mais si on attrape quelqu'un, avant d'aller à la gendarmerie, on a des sages, ici, des notables ; on vous y amène pour qu'on vous conseille, leur dire qu'il ne faut jamais encore refaire ça. Si la prochaine fois, tu le fais et qu'on t'attrape, on va t'amener à la gendarmerie.

I.S. : Quand le programme GIRMAC a mis en place ce comité de surveillance, les gens savaient-ils que vous alliez d'abord en référer aux notables ? Que vous ont-ils conseillé ?

Sur les formations, on nous a dit que si vous attrapez quelqu'un, il ne faut pas brusquement l'amener à la gendarmerie, comme c'est la famille, il faut d'abord aller sur les notables.

[n°17, surveillant des pêches, Ouakam, 03/2012]

Ce témoignage permet de prendre la mesure du poids incontesté de l'autorité coutumière au Sénégal. Cependant, ce surveillant des pêches prend son rôle très à cœur et n'hésite pas, en cas de récidive, à en référer aux gendarmes, même s'il s'agit d'un de ses collègues ou amis pêcheurs. Le programme Gestion intégrée des ressources marines et côtières est un programme porté par l'État sénégalais et financé par la Banque mondiale depuis 2006. Ainsi, dans sa stratégie de gestion durable des ressources halieutiques démersales, le gouvernement veut-il promouvoir la cogestion des pêcheries artisanales à travers le programme GIRMAC. Définie par les autorités sénégalaises

comme un « compromis dynamique » entre l'autogestion communautaire et la gestion gouvernementale centralisée, la cogestion est considérée par les porteurs de normes comme une démarche bénéfique dans toute stratégie de gouvernance locale. La promotion de cette forme de gestion est un des axes clef de la composante « gestion durable des pêcheries » du programme GIRMAC⁵⁶.

De manière concrète, la mise en œuvre de cette cogestion repose sur un cadre institutionnel approprié (avec la reconnaissance des Comités locaux de pêche) ; des initiatives de gestion et de conservation pertinentes face aux menaces qui pèsent sur les ressources et les milieux ; un processus de suivi-contrôle impliquant les acteurs locaux ; un système participatif de suivi et évaluation des performances ; un programme de micro-projets pour le développement d'activités connexes à la pêches et génératrices de revenus.

En 2015, ce programme est toujours en cours et a évolué selon différentes phases. Ouakam est une des quatre zones pilotes de la phase 1, avec Ngaparou (région de Thiès), Foundiougne et Bétenti (région de Fatick). Ces sites furent choisis pour plusieurs raisons : la proximité de stocks démersaux principalement exploités par la communauté, une volonté de la communauté de pêcheurs de mettre en œuvre des initiatives de cogestion locale pour ses ressources, une évaluation des bénéfices escomptés, ainsi que des risques potentiels associés aux initiatives.

Fig. 27 - Remontée d'une pirogue de pêche à Ouakam. © I.Sidibé, 10.03.2011.



⁵⁶ Pour plus de détails, voir la description du programme sur le site du gouvernement <http://www.environnement.gouv.sn/projest%26programmes/girmac-programme-de-gestion-int%C3%A9gr%C3%A9-des-ressources-marines-et-c%C3%B4ti%C3%A8res>

Tonnages et espèces pêchées à Dakar

Le parc piroguier de la région de Dakar est estimé à 3 128 embarcations sur les 8 800 environ que compte le pays en 2011 (ANSD, 2011). La presse nationale indique que « les résultats généraux de l'année 2006 renseignent sur des mises à terre de 342 282 tonnes pour une valeur commerciale de 15 milliards 307 millions 60 mille F CFA, dont 2 777 tonnes transformées de façon artisanale pour une valeur marchande d'un milliard 711 millions 836 mille Francs CFA »⁵⁷. Depuis 2003, la pêche maritime est marquée au Sénégal par un essoufflement qui serait surtout le fait de son volet industriel, car dans le même temps, les mises à terre de la pêche artisanale avaient connu une tendance à la hausse. En 2013, on comptait 325 000 tonnes de poissons débarqués par la pêche artisanale (90 % en volume des mises à terre) contre 52 000 pour la pêche industrielle. La pêche maritime se chiffre donc au total annuel de 375 000 tonnes, contre 450 000 vingt ans plus tôt. La pêche artisanale contribue pour près de 60 % aux volumes exportés, le reste de sa production étant distribué sur les marchés locaux.

On distingue deux espèces de ressources halieutiques pêchées au large des côtes sénégalaises : d'une part les pélagiques côtières, d'autre part les espèces démersales côtières.

« (Les premières sont) les poissons côtiers pêchés en surface. Ils constituent, en tonnage débarqué, les ressources marines les plus importantes du Sénégal (...) Elles sont composées principalement de sardinelles, de chinchards, de maquereaux et de mullets. (...) A cette revue sommaire des ressources pélagiques côtières, il faut ajouter les petits thonidés du genre *Sarda*, *Scomberomorus*, *Euthynnus*. » (Inventaire des technologies des petits exploitants des ressources halieutiques, Archives du CRODT, 1997)

Les espèces démersales quant à elles sont constituées de poissons et de mollusques dont l'écologie est liée au fond de la mer. Les espèces principales sont le poulpe, l'escargot de mer dont les coquilles jonchent les plages dakaroises (*yet* en wolof), la seiche, les mérus, les dorades, les barracudas, les raies et requins, les capitaines, les mâchoirons, les soles, la crevette et la langouste, entre autres. « Ces ressources sont pour la plupart pleinement exploitées. » (*op. cit.*) Les démersales représentaient 30% du tonnage total débarqué en 1992, pêche artisanale et industrielle confondues. Cette proportion est restée sensiblement la même aujourd'hui.

Les produits halieutiques consommés dans les régions productrices passent par la filière commerciale du mareyage. La région de Thiès (65,5 %) est de loin la première

⁵⁷ Le Soleil, 22.08.2007, quotidien national à fort tirage.

consommatrice des produits devant celles de Saint Louis (17,0 %) et de Dakar (8,9 %). Thiès est aussi de loin la première région en tonnes de poissons débarqués annuellement, comme en recettes réalisées par les pêcheurs et les mareyeurs : plus de 185 000 tonnes sont comptées en 2011 contre 35 000 à Dakar et 30 000 à Saint-Louis (ANSD, 2011). Une restauratrice installée à la Pointe des Almadies, à Ngor, interrogée sur sa perception de l'évolution des ressources halieutiques au niveau de la Presqu'île, répond ceci :

A mon avis le poisson était beaucoup plus abondant lorsque nous étions plus jeunes mais j'en ignore les causes. [n°32, restauratrice à la Pointe des Almadies, 2013/02]

Cette méconnaissance des « causes » est assez généralisée parmi les personnes les moins lettrées, et la formation des acteurs de la pêche est souvent réservée aux acteurs déjà impliqués pour la préservation de la ressource. Une plongeuse de Ngor, mieux informée de par sa pratique que la restauratrice, dit ceci quant aux espèces pêchées à Dakar :

L'image qui me revient toujours lorsqu'on parle de la plage, c'est lorsque nous étions jeunes et que nous venions ici après l'école pour trouver des fruits de mer et nous baigner ou prendre de l'air. A cette époque il y avait beaucoup de poissons. Ça commence à abonder de nouveau d'ailleurs depuis que les grands bateaux de pêche ne viennent plus. Des espèces qu'on n'avait pas vues depuis longtemps commencent à réapparaître. [n°21, présidente des plongeuses de Ngor, 2012]

2.1.3 Effectifs et rôles sexués dans le travail

Les différentes branches de la pêche dite artisanale sont très organisées avec un partage bien défini des métiers qui sont des éléments essentiels de structuration sociale dans toute la zone ouest africaine et au Sénégal en particulier. Deux branches de ce secteur accueillent depuis toujours les femmes des pêcheurs (Moity-Maïzi, 2006) : la transformation, et la vente. Nous analyserons donc la question du genre dans ces deux corps de métier.

La transformation artisanale des captures sur les côtes sénégalaises est une filière dominée par des femmes qui sont le plus souvent les épouses des pêcheurs. Elle révèle la diversité des formes et des techniques de transformation. Une discussion de groupe menée à Yoff en 2012 permet de recueillir quatre témoignages :

- *Je suis ici depuis 1997. Moi j'utilise la technique du 'salé' qui consiste à mettre le poisson dans une quantité de sel donnée. Je prends le poisson, j'enlève les entrailles et le lave sans enlever les écailles. Puis il y a une autre pièce où l'on va pour le mettre dans du sel. Le poisson est laissé trois jours à l'ombre. Nous utilisons plusieurs variétés de poisson : le thon, le capitaine.*

- *Je suis ici depuis que j'ai 20 ans. Je travaille dans la section emballage. Mais par exemple lorsque le poisson n'est pas encore sec, je rejoins les autres dans les autres sections pour les appuyer. En ce moment je vais au nettoyage du poisson pour aider [femme âgée de 45 ans aujourd'hui].*

- *Nous faisons toutes la même chose. Nous travaillons dans la complémentarité. Chacune sait tout faire.*

- *Je suis ici depuis 1997. Moi j'utilise la technique du 'salé' qui consiste à mettre le poisson dans une quantité de sel donnée. Je prends le poisson, j'enlève les entrailles et le lave sans enlever les écailles puis il y a une autre pièce où l'on va pour le mettre dans du sel. Le poisson est laissé 3 jours à l'ombre. Nous utilisons plusieurs variétés de poisson : le thon, le capitaine etc.*

[n°18, entretien collectif, GIE des femmes transformatrices de Yoff Tonghor, 2012/12]

Ces femmes travaillent au sein d'un grand Groupe d'intérêt économique (GIE) de transformation de poisson. Au plus fort moment de la saison de pêche, le GIE emploie une cinquantaine de femmes. Toutes vivent à Yoff, et seulement deux parmi elles ne sont pas léboues, mais vivent parmi les Léboues. Elles portent une tenue de travail, blouse, gants, chapeau, et changent régulièrement de poste : transformation, stockage, emballage. Deux techniques de transformation du poisson sont pratiquées au GIE Seuty Ndiarré : le salé-séché, et le salé-fumé. Leurs témoignages nous apprennent que les tâches sont réparties de façon complémentaire entre les femmes, qu'elles changent régulièrement de poste aussi.

Si la transformation du poisson est le plus souvent structurée autour d'un GIE, le mareyage se pratique à plusieurs échelles : à Saint-Louis ou à Kayar, les négociations se font sur des camions frigorifiques entiers, certaines femmes mareyeuses sont de vraies femmes d'affaires et possèdent des sociétés à haut rendement (Moity-Maïzi, 2006).

Pour ce qui est du mareyage tu gagnes de l'argent sur le champ alors que pour la transformation tu n'as vraiment d'argent qu'à la fin du mois. Donc le mareyage est vraiment mieux. [n°18, 2012/12]

C'est bien la vente du poisson, même pratiquée de façon indépendante, qui rapporte le plus (calcul de coût fait au mois). Bien éloignée de cette filière commerciale, la vente du poisson à l'unité, ou au sceau, posé sur le bord de la route ou à même la plage, ne semble pas être le même métier. Pourtant les étapes sont bien les mêmes : discussion entre la mareyeuse et le piroguier autour d'un prix, achat, puis revente sur le marché, local ou international. Parmi les mareyeuses rencontrées, certaines sont structurées en GIE, d'autres non. Ces dernières se font appeler les *bana-bana*⁵⁸.

Les trois sites d'étude, Yoff, Ngor et Ouakam, se différencient néanmoins au regard de la répartition « genrée » des tâches dans le secteur de la pêche. Ces différences sont clairement perçues localement, comme ici depuis la baie de Soumbédioune :

La différence avec Ngor, Ouakam, et Yoff ? C'est qu'ici il y a moins de femmes, c'est plus partagé en fait le rapport hommes/femmes au niveau des vendeurs. Là-bas, ce sont surtout des femmes. A Soumbédioune il y a aussi des hommes qui vendent le poisson maintenant, sur les étals. Et en plus, il y a aussi beaucoup d'hommes ici qui nettoient, d'autres vendent des sachets, d'autres portent les affaires... Pareil chez les femmes : certaines vendent les sachets, d'autres écaillent seulement. Donc le marché est très mélangé. Et parfois il y a un peu de tensions entre hommes et femmes : à propos du travail, toujours. Questions de clients. Les problèmes viennent à cause nous, les femmes ! Et les femmes aussi se disputent entre elles, c'est naturel !

Mais il n'y a pas d'inégalités hommes/femmes, tout le monde arrive à vendre ici. Par contre, les hommes ont des poissons rares, de qualité, plus cher donc. Nous n'avons pas assez de moyens pour acheter les gros poissons, car on ne peut pas économiser : tout ce qu'on gagne va à la famille.

L'espace de débarquement des pêches est ici très réduit, du coup certaines pirogues débarquent à Yarakh [Hann]. [n°19, Mareyeuse Soumbédioune, 2013/01]

Ce que nous apprend cette femme, et qui a été confirmé chez toutes les 38 femmes interrogées, c'est que les hommes, lorsqu'ils sont mareyeurs, arrivent le plus souvent à mieux négocier le poisson avec les pêcheurs que les femmes. *Parce qu'ils font ça entre hommes*, a-t-on le plus souvent entendu. Elles ne s'inscrivent alors pas dans un rapport d'inégalité mais naturalisent le conflit et l'idée que le métier de mareyeur est plus associé aux femmes.

⁵⁸ Littéralement « pour moi, pour moi » en wolof, ce terme est utilisé pour désigner les marchands ambulants. Ici, les *bana-bana* portent le poisson dans une bassine et le vendent généralement en bordure de route.

Piliers de la commercialisation, les femmes souffrent d'un manque de reconnaissance et de valorisation au niveau de l'ensemble des acteurs administratifs et professionnels.

Nous sommes souvent invitées à des réunions de comités mais le problème est que les femmes ne prennent pas la peine d'y aller. Ce qui n'est pas mon cas, je réponds toujours présente à ces invitations. Nous, les femmes, nous représentons une grande majorité de la population de cette plage donc nous devons être les premières à être informées de ce qui se passe. D'ailleurs les membres de la commission essaient autant que faire se peut de nous impliquer, mais les femmes n'y accordent pas beaucoup d'importance. Elles sont beaucoup plus intéressées par leur commerce. [n°19, 2013/01]

Pour cet autre groupe de formatrices interrogé sur la plage de Thiaroye-sur-Mer, à la sortie de Dakar, hommes et femmes sont complémentaires au travail :

Nous ne ressentons pas d'inégalités [de genre] car ces hommes qui vont en mer sont nos maris, nos enfants etc. Au contraire nous sommes compatissantes envers eux car aller en mer n'est pas du tout une tâche aisée. Nous nous entraïdons entre hommes et femmes.

[n°20, Focus Group 6 femmes membres du GIE COFLEC, 2012/12]

Et si hommes et femmes sont complémentaires, il arrive aussi que le rapport de force s'inverse, ou que les femmes occupent les places généralement occupées par les hommes. Ainsi des femmes emploient-elles parfois des hommes, comme c'est le cas au GIE de formatrices de Yoff, pour porter ou tirer des chargements lourds, et remplir les containers. La présidente du GIE précise qu'elle n'emploie jamais d'hommes Lébous, mais des jeunes Peulhs³⁶ souvent. Cela ne serait pas possible de subordonner des hommes qui pourraient être *nos frères, ou nos maris*.

Nous employons aussi des jeunes garçons, pour la plupart des Pulaars⁵⁹, pour nous aider à soulever certains poids lourds. [n°25, 2012/11]

Enfin, les plongeuses de Ngor sont les seules femmes rencontrées dans la Presqu'île qui pratiquent une activité identifiée comme masculine. La présidente de leur association professionnelle témoigne :

De toutes les femmes Lébous, seules celles de Ngor pêchent et pratiquent la plongée. C'est depuis les ancêtres. La plongée est notre héritage culturel. Nous ne l'avons pas appris. C'est propre aux femmes de Ngor. Celles de Ouakam par exemple ne pêchent pas. Elles s'activent plutôt dans la vente de poissons. (...)

⁵⁹ Peuls, Peuhls, Pulaars ou Haal Pulaars sont autant de dénominations, au Sénégal, d'un groupe ethnique composé traditionnellement de pasteurs nomades, présents dans toute la région sahélo-saharienne et répartis dans une quinzaine de pays africains.

Nous travaillons pour notre propre compte. A Ngor, nous sommes des femmes indépendantes. D'ailleurs je rêve d'apprendre à conduire et qui sait avoir ma propre voiture pour transporter mes oursins et autres produits. Nous n'attendons rien des hommes. (...) D'ailleurs si nous avons les moyens de nous procurer une pirogue nous pourrions nous passer de payer de 1 000 Francs CFA aux pêcheurs pour qu'ils nous fassent traverser, car l'une d'entre nous sait naviguer. Elle ne l'a pas appris, sauf qu'à force de s'amuser à naviguer sur la plage elle sait maintenant comment s'y prendre et pourrait le faire. Nous on ne se soucie pas du genre.

Notre différence réside seulement dans la façon de travailler. Les hommes se servent de bouteilles par exemple pour plonger, alors que ce n'est pas notre cas. Ils se servent aussi de combinaisons équipées de ceintures de plomb qui sont trop lourdes pour nous. Ce qui fait que les hommes pêchent beaucoup plus que nous, et des espèces rares aussi, car ils ne prennent pas les oursins et autres mais rapportent surtout du poisson. Quant à nous, nous utilisons le tuba mais pas les palmes car nous ne sommes pas habituées à ce genre d'équipement, nous mettons des chaussettes et des sandales en plastique. Nous ne savons pas encore utiliser la bouteille. Une association nous avait proposé d'apprendre cela mais nous ne nous sentons pas capable. Nous n'avons plus de force pour ça.

L'avantage que les hommes ont sur nous réside au niveau de la productivité. Ils sont plus équipés que nous. Nous nous sentons quelque peu exploitées. [n°21, présidente des plongeuses de Ngor, 2012]

Ce dernier long extrait d'un entretien très riche nous a confronté à deux réalités : celle de ces femmes courageuses qui continuent leur pratique professionnelle malgré l'inégalité d'équipement qui se creuse entre elles et les hommes. Sans combinaison de plongée ni palme, elles affrontent la mer avec leurs habits moulants et des sandales en plastique, pour faire *comme eux*. Parce que les femmes lébous plongeraient *depuis l'arrivée des Lébous à Ngor* [n°21, 2012], ces jeunes femmes perpétuent une manière de faire, quand bien même les hommes bénéficient, eux, depuis une vingtaine d'années, d'équipements modernes. Un autre aspect surgit de cet entretien, c'est qu'elles n'ont pas besoin des hommes, ou voudraient ne pas avoir besoin d'eux. Car dans les faits : ce sont les hommes qui conduisent les voitures qui les mènent de leur maison à leur lieu de travail, et ce sont les hommes qui manœuvrent les pirogues qui les mènent au large sur leurs sites de plongée.

De ce point de vue, on illustre plus généralement la question du renforcement ou de l'affaiblissement des rôles sexués du travail, par la question suivante : les relations

hommes-femmes dans l'activité de transformation du poisson et de ses dérivés, la cohabitation et les formes de division du travail qui s'imposent ces dernières années, vont-elles vers une dépossession de compétence et la disparition d'un métier autrefois féminin (Moity-Maizi, 2006) ? Ou dans le cas de la plongée, autrefois masculin ? Mais doit-il nécessairement y avoir dépossession du métier lorsque celui-ci passe de la petite échelle familiale à une commercialisation plus ouverte ?

Dans le cas de la transformation du poisson au Sénégal, si les femmes sénégalaises sont dépossédées de la maîtrise exclusive du *keccax* par exemple⁶⁰, qui consiste à cuire la sardinelle par braisage au sol, puis la saler et enfin la sécher, elles ont toujours la possibilité de valoriser des produits spécifiques sur un marché de plus en plus exigeant et de mieux en mieux informé. Nos entretiens confirment la capacité des femmes, une fois organisées selon des structures de type GIE, à capter des financements publics et internationaux : par exemple, certaines femmes artisans utilisent des recettes de mise en bocaux et s'inspirent d'un « label bio », comme c'est le cas à Ngor avec la mise en bocaux de moules et autres coquillages. Le terme « label » est généralement utilisé pour les denrées alimentaires et les produits agricoles dont l'objectif est de garantir un niveau de qualité supérieur et/ou une origine. On désigne ainsi au sein de l'Afrique de l'Ouest le *gari* du Bénin ou du Ghana, l'huile de palme de Guinée, le poisson braisé du Sénégal (*keccax*). Les consommateurs nationaux distinguent également les lieux de production (*keccax* de Jola par opposition au *keccax* de Saint-Louis)

Au Sénégal, les attentes en matière de qualité sont encore peu exprimées par les opérateurs du secteur de la pêche artisanale comme par les consommateurs. Les transformatrices artisanales ont surtout des revendications concernant l'aménagement des sites et l'accès à des technologies améliorées (subvention, crédit d'investissement). Cependant, l'Union européenne pousse les États africain à intervenir sur le contrôle et la mise à niveau en amont des industries de transformation, en menaçant de ne pas renouveler l'autorisation d'exportation. Au Sénégal, dans le secteur de la pêche artisanale, certaines dispositions sont difficiles à mettre en œuvre, comme les exigences sur les surfaces et le nettoyage des engins de pêche (pirogues en bois). L'application de ces normes sur le poisson fumé entraînerait l'arrêt des activités de transformation mise en œuvre par les femmes. C'est pourquoi les pays d'Afrique de l'ouest cherchent à simplifier ces règles imposées par l'UE, afin de renforcer leurs exportations vers le marché UE (étude AFD, 2009).

⁶⁰ « Ce produit et cette technique de cuisson auraient été introduits au Sénégal il y a une cinquantaine d'années par les Lébous spécialistes du braisage » (Moity-Maizi, 2006 : 105).

2.1.4 Structures de regroupement, commercialisation et distribution

Nous allons passer du point de vue individuel de ces hommes et femmes au point de vue corporatiste. Yaye Bayam Diouf a commencé le métier de mareyeuse très jeune. C'est elle qui a eu l'idée de regrouper les femmes de Thiaroye-sur-Mer en un GIE.

Mon papa était pêcheur, ma maman elle restait à la maison. J'ai commencé à être mareyeuse très jeune, car je voyais au bord de la mer que les femmes travaillaient durement dans l'activité de pêche.

Les hommes partaient pêcher la nuit et les femmes, mes tantes et autres, dès 4h du matin partaient avec leurs bassines sur la tête, marcher longtemps de marché en marché, de localité en localité pour vendre. Le soir elles rentraient et donnaient la totalité au mari pour la prise en charge du foyer⁶¹.

Moi je me suis dit dans un premier temps est-ce que je ne pourrais pas organiser ces femmes pour qu'elles aient un peu d'argent, et acheter et vendre pour leur propre compte. C'est là qu'est née l'idée d'être mareyeuse. J'ai commencé avec dix femmes. Chaque soir après la vente on met un peu d'argent de côté, qu'on cotisait. Un jour on a eu quelque chose comme 100 000 Francs, on se l'est partagé et on a pu acheter le produit à nos maris ou cousins, qu'on revendait ; plutôt que de prendre seulement le poisson de son seul mari et lui rapporter son argent. Et après c'est là que j'ai eu l'idée d'acheter le poisson, même plus tard ils nous donnaient à crédit.

[n°22, présidente GIE COFLEC, 2012/12]

Ces regroupements de producteurs et de revendeurs ne concernent pas tous les actifs du milieu de la pêche artisanale à Dakar. Si nous avons rencontrés des GIE de femmes mareyeuses à Ngor et à Yoff, il n'y en a pas à Ouakam, ni Soumbédioune et Hann. Nombreux à Soumbédioune et Hann, les hommes mareyeurs se sont, eux, organisés en GIE. Ces variantes participeraient-elles alors de l'idée d'un littoral segmenté ?

Sur tous les sites de pêche de la Presqu'île du Cap-Vert, il y a des GIE et/ou des Comité locaux de pêche (CLP) pour les pêcheurs-plongeurs et les transformateurs. Concernant les artisans pêcheurs, nous avons constaté que les membres du bureau de ces groupements et comités sont des actifs scolarisés. Seuls leurs amis ou proches collègues répondent présents aux assemblées qu'ils organisent. De nombreux pêcheurs interrogés durant leur travail nous ont dit par contre ne pas fréquenter ces réunions, par

⁶¹ Compte tenu de l'âge de la personne locatrice, estimé à 50 ans, cette génération antérieure qu'elle évoque remonterait aux années 1960, dans un contexte de décolonisation du pays et d'intense urbanisation des villages lébous.

manque de temps et d'intérêt. Quant aux transformatrices, elles s'organisent en GIE dans une logique d'embauche :

Nous habitons toutes Thiarye, nous sommes des léboues. Nous nous activons dans la transformation depuis 2004. Mais avant cela nous avions chacune notre activité personnelle, de petits commerces. Nous faisons également du mareyage mais au fur et à mesure nous avons ressenti le besoin de nous organiser pour travailler ensemble et nous entraider surtout que nos enfants ont commencé à partir avec l'immigration clandestine. [n°22, 2012/12]

Ce témoignage fait échos au travail de J. Schmitz sur les femmes de la Médina qui poussent leurs enfants à partir (Schmitz, 2003). Il s'interroge sur le travail comme valeur pour appuyer ou contrer la migration.

Les GIE de transformateurs ont un fonctionnement bien différent des GIE de pêche, qui ont pour objectif de réguler les conflits entre pêcheurs et d'obliger les propriétaires des pirogues à payer les taxes d'emplacement de leur engin ainsi que les redevances de capture.

Le marché des produits halieutiques est actuellement sous la tutelle des mareyeurs qui en définissent les prix, à l'exception de quelques centres de pêche comme Kayar ou Mbour (Niang, 2009). Les pêcheries artisanales sont devenues un des piliers de l'exportation vers les marchés mondiaux avec des sous-filières organisées (Sall, 1999/10). Le marché se structure en effet en plusieurs filières et concerne l'ensemble des opérations liées à l'écoulement des produits de pêche. Les principaux acheteurs des produits sont les mareyeurs. Les plus importants s'orientent vers les exportations et vers les usines de transformation ; les femmes mareyeuses approvisionnent elle davantage le marché local.

Le marché varie donc en fonction des ressources et des intermédiaires de mareyage. Le marché local du poisson est très instable au Sénégal, et les prix du poisson fluctuent selon les espèces et les centres de pêche. Les propriétaires de pirogues ont aussi tendance à cibler les mêmes espèces, ce qui crée parfois des invendus quand les débarquements sont importants, surtout dans les principaux centres de pêche.

Quant aux gros mareyeurs, ils sont davantage présents à Kayar⁶² (fig. 18, p. 54) et sur la Petite-Côte, qui sont plus accessibles et plus proches de la capitale que Saint-Louis ou la Casamance. C'est à Dakar en effet que les produits halieutiques sont orientés vers les usines, les conserveries, de gros marchés de consommation mais aussi vers

⁶² Ville côtière du Sénégal, située à environ 50 km au nord de Dakar.

l'aéroport Léopold Sédar Senghor, pour exportations vers l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest.

Thioro Fall est mareyeuse à Yoff. Elle n'est pas léboue, ne vit pas à Yoff, mais fait chaque jour le trajet depuis le quartier de la Patte d'Oie pour venir travailler sur la plage. Elle a constitué un entre-gens fort au niveau de la plage de Yoff. Son trajet quotidien de Patte-d'Oie à Yoff varie entre trente minutes et une heure trente.

J'habite à Patte-d'Oie mais je vends du poisson ici. J'ai une machine aussi pour hacher le poisson, je travaille de 6h du matin à 21h. Je ne suis pas Lébou mais je suis en de bons termes avec eux. Je ne participe pas aux Ndöeps⁶³ et autres, mais je respecte leur tradition. Et même nous, les Wolofs, avons les mêmes sortes de pratiques... tout le monde a des rabs.

Cette plage est très bien sur le plan du travail et nous espérons que cela va continuer. La seule chose à déplorer est le manque de propreté. Nous faisons de notre mieux mais l'État et la mairie doit nous appuyer en mettant des poubelles et en mettant en place des gardes qui sanctionneront toute personne qui verse n'importe quoi ici.

Je ne me baigne pas à la mer, j'ai peur. Et mon rab³⁹ ne l'aime pas. La mer c'est l'affaire des Lébous. Le travail est imprévisible, parfois ça marche, parfois non.

On ne fait plus de différence de ce qui appartient aux Lébous ou pas. Toutes les ethnies se côtoient ici, la mer n'appartient pas aux Lébous. Bien que ce soit eux qui habitent ici, ils mettent tout le monde à l'aise de toute façon.

La plage doit être mieux aménagée, nous avons besoin de comptoirs pour vendre nos poissons dans de bonnes conditions. [n°23, 2012/11]

Une autre mareyeuse, sœur de la première, prend la parole :

La plage est sale, il n'y a pas d'éclairage. À Soumbédioune les gens travaillent jusqu'à 1h du matin. Mais ici à partir de 19h on ne peut plus rien faire et on peut même être agressées. Ce n'est pas sûr. Nous travaillons avec les femmes léboues mais nous ne savions pas qu'il y a un GIE... tout le monde n'est pas informé. Quand il y a problème entre les mareyeurs et les pêcheurs par exemple, souvent un problème d'argent, ou si c'est entre mareyeurs c'est un problème d'espace occupé ou de client piqué, nous allons voir le Jaraaf⁶⁴. Mais si c'est assez délicat on va directement à la gendarmerie.

Selon des femmes de Thiaroye-sur-Mer qui pratiquent le salé-séché de façon informelle, directement à la plage et sans organisation, rien n'a changé depuis qu'elles travaillent dans une sorte de cabane, où nous les avons trouvées, au bord de mer :

⁶³ Voir le point sur les rites animistes lébous, dans le chapitre V.

⁶⁴ Chef de village, aujourd'hui chef de quartier dans le pouvoir coutumier de la Collectivité léboue.

Nous sommes Léboues et nous occupons cet endroit pour travailler. C'est le mari d'une de nos amies qui nous a aidées à aménager cet endroit et gagner notre vie. Nous faisons du poisson fumé et séché que nous vendons. Le Lébou ne connaît que le travail, et spécialement dans le poisson [activités autour de la pêche]. Nous sommes environ une centaine de femmes, mais en ce moment la saison est basse, il n'y a pas beaucoup de poisson. Nous ne sommes pas organisées en GIE. Rien n'a vraiment changé ici, mis à part le fait qu'on a amené notre matériel ici pour mieux travailler. La plage est salie parce que nous allumons des feux avec de l'herbe. Nous travaillons avec du poisson également, donc c'est inévitable que la plage soit sale parfois.

[n°24, 2012/12]

La pêche maritime sénégalaise : des pratiques qui s'inscrivent dans une logique de développement durable ?

La pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, dite aussi « piroguière », a ainsi un statut particulier : elle continue de connaître une vigueur économique qui semble peu affectée par les crises économiques et climatiques nationales. Sur le plan économique la pêche bénéficie de changements techniques constants, d'une diversité d'activités au sein des filières de pêche et de groupes locaux de pêcheurs, enfin d'une croissance sectorielle forte soutenue par la consommation intérieure et extérieure.

L'organisation sociale, culturelle et politique de la pêche est structurée autour d'une forte mobilité de ses actifs, par des migrations saisonnières ou durables, proches ou lointaines, régulières ou non (Leroux et Noël, 2007). On note enfin un engagement inégal des groupes socioculturels dans la pêche commerciale, industrielle, et la place prépondérante dans le volet artisan d'organisations locales (Chaboud et Jul-Larsen, 2000). De cette brève présentation du secteur de la pêche au Sénégal, nous retenons quelques conclusions sur le volet d'activité professionnel et ses liens avec d'autres enjeux du littoral dakarois.

La pêche artisanale est ancrée dans les structures sociales locales : en atteste par exemple l'autochtonie des pêcheurs qui est régulièrement revendiquée, ou encore la division sexuelle du travail. Cependant, la pêche reste un milieu professionnel évolutif qui est représentatif de l'habiter d'une ville cosmopolite et d'un littoral fragmenté. Dans le chapitre IV nous mettrons ces caractéristiques socio-économiques en perspective d'une plus large « interaction de réalités » (Fay, 2000) : les artisans-pêcheurs et les

mareyeurs sont en effet aussi en relation avec la sphère de pouvoir des administrateurs locaux et de l'État.

Le secteur de la pêche est touché par une crise de raréfaction des principales ressources halieutiques, démersales et même pélagiques, côtières. Cette crise est due à des pratiques de pêche destructrices qui résultent de longues années de faveurs accordées au secteur industriel au détriment d'une politique de pêche artisanale. Les conséquences à ce jour sont lourdes : l'accès à la ressource est rendu difficile pour les pêcheurs, la rentabilité des unités de pêche est affectée, les conflits entre acteurs se multiplient. Les artisans-pêcheurs et leurs communautés s'appauvrissent, certains se reconvertissent et la durabilité de la pêche est compromise. Les femmes, piliers de la commercialisation, souffrent d'un manque de reconnaissance et de valorisation au niveau de l'ensemble des acteurs administratifs et professionnels. De fait, malgré les GIE et autres groupements en place, les professionnels de la pêche manquent cruellement de marge d'intervention, et pensent que leurs revendications ne sont pas entendues ; leur participation à la définition des politiques qui gouvernent leurs activités et leur vie est limitée. Cela affecte leurs conditions de travail et leur pouvoir économique.

Pour autant, au regard des injonctions « par le haut », la pêche artisanale sénégalaise devrait s'inscrire dans une dynamique de développement durable qui respecterait davantage l'environnement. C'est pourquoi les autorités nationales sont interpellées pour la promotion économique du secteur. Depuis le tournant des années 2000, les acteurs de la pêche artisanale et les structures administratives des pêches, ont commencé à prendre conscience de l'évolution régressive des ressources halieutiques, et de la baisse des débarquements, mais aussi de la nécessité de mettre en place des mesures de gestion de la pêche et des ressources halieutiques pour sortir de cette situation de crise (Niang, 2009). L'État sénégalais met progressivement en forme des stratégies de développement durable des pêches au cœur desquelles les ressources halieutiques impliquent une cogestion locale des pêcheries.

Nous avons ici cherché à présenter les différents acteurs en présence depuis le secteur de la pêche dans la Presqu'île du Cap-Vert. Leurs interactions avec les autres gestionnaires du littoral seront analysées de façon approfondie dans la deuxième partie de cette thèse (4.2.3), autour des enjeux portés par les GIE, ces lieux de pouvoirs locaux. Retenons pour l'heure que les légitimités d'action et les champs de pouvoirs sont pluriels. Ce point sur le secteur de la pêche est primordial pour notre étude car les Lébus sont, encore aujourd'hui, fortement associés aux pêcheurs de Dakar. Et si nous

avons interrogé des élus et des experts, des résidents et des touristes durant trois ans, nos interlocuteurs les plus nombreux restent les pêcheurs, les mareyeuses et les transformatrices.

2.2 – Conflits d’usages à la plage

Le développement des activités humaines sur le domaine côtier de la presqu’île dakaroise, très convoité en raison de ses potentialités économiques et des avantages liés à son climat océanique, le dégrade et le pollue. Ces activités lui font perdre tant ses qualités paysagères initiales que les marques historiques de la culture léboue, qui tend aujourd’hui à se dissoudre dans une culture urbaine plus cosmopolite. Depuis plusieurs décennies, le littoral dakarois est en effet le théâtre de conflits d’appropriation de l’espace entre pêcheurs, exploitants de plage, mareyeuses, promoteurs immobiliers, industriels, aubergistes et restaurateurs, pouvoirs publics et institutions de protection de la nature. Comment ces acteurs cohabitent-ils ? Cette question renvoie aux phénomènes, pluriels et complexes, d’habiter et de vivre ensemble.

Le littoral de Dakar se caractérise par une grande diversité des pratiques sur un espace restreint. Par exemple, sur les plages où la pêche piroguière domine, les sportifs, badauds et touristes sont tolérés par les pêcheurs. A l’inverse les plages où sont érigées des mosquées et des mausolées sont interdites au sport : à proximité pourtant, on y trouve des paillotes et des parasols. Nous verrons comment des conflits violents pour la gestion d’un territoire ont éclaté entre religieux et plagistes.

Tolérance ou conflits, ces phénomènes sont assez communs à de nombreuses villes côtières. Ils prennent cependant des formes spécifiques selon les représentations, les dimensions et les usages de chacun. Dakar et son littoral nous sont alors devenus singuliers dans la parole recueillie des habitants. Nous nous sommes intéressés à la façon dont chaque personne enquêtée s’interroge sur la transformation de son lieu de vie et de travail. À qui ou à quoi le Dakarois attribue-t-il ces changements ? Comment se situe-t-il dans ce lieu et quels liens entretient-il avec *son* littoral ?

2.2.1 L'estran comme lieu d'interaction des pêcheurs et des mareyeurs

S'il s'agit de la mer en tant que telle, ce sont les hommes qui en sont les principaux acteurs donc c'est un espace masculin mais lorsqu'on parle de la plage ce sont les femmes qui y travaillent. [n°20, Discussion collective, Thiaroye-sur-Mer, 2012/12].

Si ce constat est vérifié sur la plage de Thiaroye-sur-Mer, hommes et femmes s'activent ensemble dans les autres sites d'enquête menée sur l'estran. La plage reste cependant dans les représentations du plus grand nombre d'enquêtés un espace féminin, car autrefois seules les femmes vendaient le poisson. Désormais, hommes et femmes participent à la commercialisation des ressources halieutiques. Quant aux artisans-pêcheurs, tous ne sortent pas quotidiennement en mer, nombreux sont ceux qui attendent les pirogues et le travail, depuis les plages.

Nous renvoyons ici le lecteur vers l'onglet 3 du webdocumentaire où des professionnels de la pêche s'expriment sur cette question du partage des tâches et de l'espace.

Les transformations économiques du secteur halieutique modifient les pratiques littorales

Chez les Européens, l'intérêt pour la pêche au large des côtes du Sahara a débuté dès le 15^{ème} siècle. A son Indépendance en 1960, le Sénégal met en place une politique d'industrialisation de la pêche qui marque le début d'une séparation entre pêche industrielle et pêche artisanale ou piroguière dans le pays, comme plus généralement en Afrique de l'Ouest. En 1989, le chercheur J.-P. Chauveau croise l'histoire matérielle et l'histoire des idées de la pêche industrielle/chalutière au Sénégal, analysant les interactions entre l'histoire des pêcheries et celle des politiques d'intervention. L'histoire de la pêche industrielle mêle inextricablement l'histoire des pêcheries et l'histoire des idées sur ce qu'est et ce que doit être la pêche industrielle (Chauveau, 1989). L'auteur décrypte ainsi dans cet ouvrage le contenu de la pêche et la représentation que s'en font les agents sociaux. Revenons sur l'interaction des pêches industrielles et artisanales :

« Le Sénégal s'est en effet trouvé doté, au cours de deux derniers siècles de son histoire et le plus souvent à l'insu de ses populations, de nombreux projets de pêche industrielle dont beaucoup sont aujourd'hui oubliés : projets de Sauvigny repris par l'abbé Baudeau en 1788, celui de Berthelot en 1840, projets et incitations du gouverneur Faidherbe, primes à la "pêche coloniale"

à partir de 1909, politiques de marchés administratifs durant les deux guerres, politique d'aide aux industriels européens locaux à partir de 1948 et à l'industrie thonière à partir de 1955, politique d'industrialisation nationale après l'Indépendance, enfin divers projets industriels et de modernisation qui se sont succédés depuis. » (*op. cit.* : 238)

Pendant la colonisation, les industriels de la pêche et les organisations des pêcheurs artisans sont considérés par l'administration coloniale comme les agents de progrès et les bénéficiaires naturels des pêcheries coloniales. Les principales caractéristiques du dispositif « expert » de savoir et d'intervention sont ainsi en place et vont pouvoir se reproduire, sans grands changements, jusqu'à l'époque contemporaine (Chaboud, 2000). Ces caractéristiques peuvent être présentées sous forme de compromis ou de tensions entre des objectifs différents, voire opposés, tant dans le domaine de la connaissance que dans celui de l'action de développement. L'interprétation des dynamiques des pêches et des sociétés de pêcheurs se joue sur le « triangle » de la ressource, des techniques et de l'organisation directe de la production. Les coutumes et les pratiques des pêcheurs africains indigènes sont vus comme des éléments à changer plutôt qu'à comprendre, selon une idéologie de la modernisation très simple : celle-ci ne peut advenir que par l'introduction des techniques et de l'organisation européenne et sa substitution aux formes africaines.

Mais à partir de la Seconde Guerre Mondiale une approche plus compréhensive de la pêche artisanale et des pêcheurs est observée. Sachant qu'il faut améliorer les conditions de vie et d'alimentation des administrés locaux, qu'il faut aussi approvisionner les petites industries de transformations, l'administration coloniale réhabilite les techniques et pratiques indigènes, jugées jusqu'alors primitives. Parallèlement, la motorisation des pirogues remporte un vif succès chez les pêcheurs locaux dès les années 1950 et 1960, ce qui contribue à nuancer le parti pris d'industrialisation que les colons avaient jusqu'alors.

Cette reconstitution historique s'arrête au moment où nous débutons notre enquête, mais nous a permis de prendre du recul sur notre méthode. A partir des entretiens menés auprès des pêcheurs et des mareyeurs, et au regard des trois périodes de gestion des pêches identifiées par le CRODT, nous définissons trois temps dans la perception de la pêche industrielle en milieu artisan, depuis la décolonisation.

- Une première période est celle de l'adaptation, lorsque le nombre de gros chalutiers se multiplie, créant ainsi une nouvelle source d'emploi à partir des années 1970.

- Une deuxième est la conséquence de la baisse des ressources halieutiques à partir des années 1990. Cette baisse est imputée par les pêcheurs artisans à la pêche industrielle intensive qui *vide les fonds marins*, selon leurs propos, et suscite leur indignation.
- Enfin, on observe ces dernières années une résignation face à la surexploitation des ressources. Les pêcheurs semblent accepter tant bien que mal d'évoluer vers une pêcherie « durable », selon un terme devenu commun aux secteurs artisanal et industriel.

Quand les pêcheurs et les mareyeurs s'adaptent

La première période que nous identifions dans la représentation de la pêche industrielle en milieu artisan députe après l'Indépendance ; elle est née du contexte colonial que nous venons de présenter. M. Bakhayokho et M. Kébé (1991) rappellent que jusqu'à une époque récente la pêche industrielle était considérée comme la seule alternative pour le bon développement du secteur de la pêche maritime, la pêche artisanale devant évoluer progressivement vers des formes semi-industrielles puis industrielles. Pourtant à la fin des années 1980, la pêche artisanale continuait d'exister et battait son plein, soutenue par l'État et par les programmes de motorisation des pirogues. Ainsi, pêches industrielle et artisanale se côtoyaient et étaient complémentaires. Les pêcheurs artisans les plus âgés que nous avons rencontrés se remémorent les débuts dans ce métier comme heureux et prospères. Les femmes parlent davantage de la propreté des sites de leur enfance.

C'était propre avant car en ces temps-là presque personne n'habitait en bord de mer, seuls les Lébous étaient là mais maintenant beaucoup d'étrangers, les gens de Guet-Ndar [quartier de pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal] et les Sérères, vivent là et c'est en partie eux qui salissent la plage. Les Lébous n'acceptent pas que l'on verse des eaux usées et des déchets dans la mer, mais ils s'arrangent pour le faire et parfois même en pleine nuit. [n°39, GIE « Sciou 1 » de mareyeuses, Yoff Tonghor, 2012/12]

Avant, on gagnait mieux notre vie, il y avait plus de produits, et moins de mareyeurs, moins de concurrence. Avant, il y avait moins de pirogues ici. Donc moins de saletés ! Et aussi, les Lébous avaient plus de priorités dans le secteur de la pêche, plus d'avantages. C'est plus le cas, car tout est question de moyens : celui qui a plus, a plus de droits. Par contre, les Lébous gardent des avantages concernant la vie sociale.

[n°40, mareyeur lébou de Yoff, 2013/02]

Ce mareyeur souligne plusieurs points intéressants : par le passé, le pouvoir économique des artisans-pêcheurs, transformateurs et mareyeurs, étaient bien plus élevé qu'aujourd'hui. Les travailleurs, moins nombreux qu'aujourd'hui, avaient naturellement plus de travail. Enfin, les Lébous, propriétaires des lieux, avaient des droits d'entrée privilégiés dans ce secteur, qu'ils ont perdus avec le mélange des populations actives, de plus en plus nombreuses et variées dans leurs origines.

Nous avons beaucoup de ressources en mer. Maintenant ça a changé car les gens ne respectent plus le repos biologique. Les nouvelles générations ne respectent plus ce qui est établi. [n°19, mareyeuse, Soumbédioune, 2013/01]

Par rapport à la ressource halieutique, y'a des normes de pêche, et ces normes là c'est depuis les ancêtres. Et avec le Code de la Pêche on essaye de normer un tout petit peu la gestion de la pêche, mais ça reste encore. [n°22, présidente GIE COFLEC, 2012/12]

Quand ils s'indignent

A partir des années 1990, le ton change chez les artisans qui subissent la raréfaction des ressources. Dans la mouvance de plusieurs ONG qui tirent la sonnette d'alarme sur les dangers que court la planète, et de la prise de conscience mondiale d'un nécessaire changement de modèles économiques, le Sénégal signe les conventions internationales de protection de l'environnement, sans pour autant renoncer à la manne halieutique. Se multiplient alors les plans d'action pour sauvegarder des espèces animales telles que les tortues, les requins, ou encore les poissons-scies.

Pour limiter la surexploitation des ressources, des mesures de régulation sont mises en œuvre : des zones de pêche sont délimitées. Certains engins de capture sont interdits, des pêcheries sont fermées saisonnièrement.

Les témoignages des pêcheurs sur ces nouvelles réglementations sont amers : la transition entre une période de libre accès à la ressource et d'abondance, à une période de restriction doublée d'une crise monétaire (dévaluation du Franc CFA en janvier 1994) est mal vécue. C'est dans ces années-là que les fils de ces pêcheurs, aujourd'hui âgés d'environ 30 ans, ont commencé dans le métier. Un métier rude, que les aînés n'ont pas réussi à préserver comme ils l'auraient pu. Certains se sentent coupables d'avoir *trop tiré sur la corde, trop profité des ressources* (discussions informelles avec les pêcheurs). D'autres accusent les gouvernements de n'avoir rien fait pour soutenir les artisans-pêcheurs, d'avoir laissé les navires étrangers épuiser les fonds sans limiter les licences pendant un trop grand nombre d'années. Nous assimilons l'ensemble de ces

témoignages à une forme d'indignation face aux conséquences de l'ajustement structurel (Fall, 2005).

Le manque de poisson date de l'arrivée des grands bateaux de pêche. Ils prennent trop de poisson. Ce qui n'était pas le cas avant [selon la femme la plus âgée].

Avant c'était mieux car la production était plus importante que maintenant. Nous pouvions remplir minimum quatre conteneurs alors que maintenant c'est à peine si on arrive à en remplir un par mois. [n°18, GIE Seuty Ndiarré, Yoff, 2012/12]

Le poisson était beaucoup plus abondant avant et c'était moins cher aussi. Cette rareté est surtout due aux grands chalutiers qui viennent pêcher dans nos eaux. [n°39, 2012]

L'indignation est palpable. Cette colère revient régulièrement : encore au printemps 2014, à Thiaroye-sur-Mer, des pêcheurs ont brûlé un bus d'une société privée de transports urbain. Ils protestaient d'avoir été arrêtés au large de Gorée car ils pêchaient en Zone Interdite de Pêche. Et jusqu'à ce jour, les pêcheurs estiment que les accords de pêche signé entre le Sénégal et l'Union européenne leur sont défavorables.

Avant 1979, le Sénégal avait passé des accords bilatéraux avec la France, l'Italie, et l'Espagne. Ces accords étaient très déséquilibrés quant au rapport nombre de navires autorisés et crédits revenant au Sénégal, et ainsi les conditions de pêche étaient mal définies. A partir de 1979, l'accord entre l'Union européenne et le Sénégal est fondé sur le principe suivant : le Sénégal consent à accorder des droits de pêche aux navires communautaires sans réciprocité ; en échange de ces droits de pêche, l'UE verse une compensation financière au Sénégal à laquelle s'ajoutent les redevances de licence payées directement par les armateurs. « En 2006, les Sénégalais n'ont pas voulu reconduire l'accord. Ils ont préféré traiter directement avec les armateurs », explique A. Cadec, membre de la commission pêche à l'UE⁶⁵. Depuis 2006, seuls quelques bateaux espagnols et français étaient ainsi autorisés à pêcher au large des côtes sénégalaises, de manière isolée et hors cadre européen. En 2015, l'UE reprend la main sur la gestion du « partenariat » : le Sénégal lui garantit une exclusivité de ces conditions. Les deux parties se disent d'accord sur trois principes : l'exploitation durable de la ressource, le développement du secteur de la pêche sénégalaise, et l'intérêt de la flotte européenne.

Depuis les plages d'enquête, nous avons constaté que les acteurs de la pêche manquaient de clefs pour décrypter la teneur de ce nouvel accord et le contexte macroéconomique dans lequel il s'insère. D'où de nombreux malentendus. Certaines des personnes que nous avons interrogées pensaient que l'UE allait désormais donner

⁶⁵ CUEJ info, 11.02.2015 : site d'informations du Centre universitaire d'enseignement du journalisme, Strasbourg.

l'autorisation aux chalutiers de piller les fonds marins du Sénégal. Avec ce nouvel accord de fait, le pays donne accès uniquement aux pêcheries au thon et au merlu. La sardinelle, si chère aux acteurs de la pêche sénégalaise, ne fait pas partie de l'accord passé avec l'UE.

Les mareyeuses se montrent souvent plus en colère que les pêcheurs. Elles expriment leurs mauvaises conditions de travail, leurs besoins aussi : un quai, des tables, des toits, et des lumières pour vendre le soir.

La gestion avant c'était mieux. Car on était tous parents, on était moins nombreux. Maintenant faut aller à la gendarmerie quand y a un problème. C'était mieux avant.

I. S. : Qu'est-ce qui a changé sur la plage ?

Y'avait plus de travail avant. Vous voyez ça ? L'Union européenne a construit ici des cantines. Ça a gâché notre travail, car ce sont eux qui gèrent le produit, les gens embauchés par ce programme. Car on nous a chassés d'ici. Et après tout le monde, les clients, croyaient qu'on nous avait déplacés au niveau du marché, dans le village. Mais nous on travaille toujours là [sur la plage] et on a du mal à écouler nos produits. [n°29, Groupe de bana-bana, plage de Hann Bel-Air, 2012/12]

L'une de ces femmes représente les *bana-bana* lors des réunions du GIE des mareyeurs de Hann. Elle dit qu'être une femme ne pose pas de problème. Elle précise aussi qu'ils sont tous Lébous dans le GIE car ils sont arrivés sur ce territoire en premier, c'est donc normal qu'ils représentent *les autres*, sous-entendu ceux qui ne sont pas Lébous. L'autochtonie est ici fortement revendiquée et sert à justifier la primauté des uns sur les autres en termes de légitimité à intervenir, ou à décider sur un territoire donné.

Quand ils se résignent

Entre l'indignation et la résolution, il n'y a ni transition, ni évolution. C'est un va-et-vient entre deux sentiments. Nos interlocuteurs passent de l'un à l'autre, comme par exemple ce pêcheur de Ouakam :

C'est vrai que certaines espèces manquent maintenant car elles ont été trop exploitées. Mais d'autres sont toujours là, on gagne moins simplement parce que la vie coûte plus cher et qu'on n'est pas aidé par le gouvernement. Et puis y a le réchauffement climatique aussi, les poissons n'aiment pas quand la mer est chaude. Ils vont plus loin des côtes. [n°8, pêcheur lébou de Ouakam, 2011/03]

La résignation est soit le fait d'une dévotion : *c'est Dieu qui le veut, un jour peut-être la pêche nous rapportera à nouveau plus d'argent* ; soit le fait d'une vulgarisation de la

connaissance scientifique de l'état des ressources et des causes de la raréfaction du poisson. Mais dans la plupart des cas, la résignation est en direction des pouvoirs publics, que les acteurs de la pêche expriment par *la mairie*, ou *l'État*. Ce sont ces instances qui devraient aider les professionnels pour qu'ils travaillent dans de meilleures conditions, *mais ils ne font rien, ils mangent l'argent, il n'y a plus de budget pour nous*, nous confie Mboup, pêcheur sur la plage de Yoff. Nous conduisons l'entretien face au canal qui déverse les eaux usées et toutes les poubelles du village sur la plage : ce qui pollue la mer est nocif pour les poissons. Ce pêcheur nous dit qu'il n'attend plus rien des instances locales, car il sait qu'ils ne font que des promesses en période électorale, puis plus rien. *Les pêcheurs, ça n'intéresse pas les politiques !*

Les ONG et associations de préservation du littoral, présentes en milieu lébou, ne sont pas perçues par tous les dépositaires de ce milieu social d'un bon œil, car ils se battent pour préserver le DPM. Or pour certains Lébus, ce domaine n'est pas public, c'est le territoire de leur collectivité. Alors que l'espace communautaire s'explique par la référence insistante à une identité partagée et au consensus (Leclerc-Olive, 2003), l'espace public connecte des lieux particuliers « non pour donner naissance à un être-en-commun mais à un vivre ensemble cet espace public se nourrit de la différenciation mise en jeu dans le maniement de la règle commune » (Leclerc-Olive, 2003 : 162).

I. S. : On voit des manifestations organisées par des associations, comme SOS littoral, l'AVE⁶⁶, et vous les pêcheurs est-ce que vous y participez ?

Non... non nous on n'a rien à y faire, parce qu'on n'est pas impliqué.

I. S. : Vous ne voulez pas vous imposer ?

Puisqu'on n'est pas impliqué, on reste à l'écart.

I. S. : Pourquoi vous n'êtes pas impliqués ?

Ça il faut le demander aux organisations qui organisent la défense du littoral. Le littoral nous appartient, nous, professionnels de la pêche. Alors qu'il est occupé d'une manière anarchique. Ça appartient à tout le monde, mais à nous d'abord.

[n°17, surveillant des pêches, Ouakam, 2012/03]

Cet homme ne se sent pas concerné par les décisions prises « en haut ». Il est conscient que les pêcheurs ne sont pas assez impliqués, ni même consultés, mais ne semble plus vouloir se battre pour faire entendre sa voix.

L'image qui me revient toujours lorsqu'on parle de la plage, c'est lorsque nous étions jeunes et que nous venions ici après l'école pour trouver des fruits de mer et nous

⁶⁶ Association des volontaires de l'environnement.

baigner ou prendre de l'air. A cette époque il y avait beaucoup de poissons. Ça commence à abonder de nouveau d'ailleurs depuis que les grands bateaux de pêche ne viennent plus. [n°21, présidente des plongeuses de Ngor, 2013/01]

Cette femme se rappelle le passé comme une période d'abondance, mais semble aussi s'adapter à la réalité actuelle. Elle croit aussi que depuis que les licences octroyées aux chalutiers sont davantage contrôlées, la ressource halieutique redevient plus abondante.

De manière globale, les attentes des acteurs locaux que nous avons perçues entre 2011 et 2014, vis-à-vis des collectivités territoriales, sont celles d'un investissement matériel et humain plus important : en étant plus présentes auprès des populations, et en faisant de la sensibilisation, les associations tentent de satisfaire ces attentes. Cependant le secrétaire du GIE des pêcheurs de Yoff qui a participé en 2011 à une formation organisée par l'Association de la promotion culturelle et sociale de Yoff (APECSY), reste sceptique à l'égard de telles structures associatives.

On a travaillé avec eux sur le projet UICN⁶⁷ pour la sensibilisation, dire aux familles de ne plus jeter les ordures ménagères en mer. Mais tu sais, après la sensibilisation, si y'a pas de suivi les gens reviennent aux vieilles habitudes ! On a célébré x fois les journées de l'environnement, l'APECSY a organisé de nombreux set-setal, vous savez, des opérations de nettoyage. Mais à chaque fois on revient au point de départ. (...) Parce qu'après la sensibilisation il faut au moins du suivi ! C'est-à-dire des gens qui surveillent la plage. C'est la mairie d'abord qui doit être au premier plan, mais avec les ONG aussi, elles pourraient au moins gérer les projets pour quelques mois... Les gens savent que l'APECSY fait beaucoup de choses dans ce village-là, mais pour la gestion de l'environnement, ils sont là depuis 20 ans, oui, mais ça reste le suivi...

[n°4, secrétaire du GIE des pêcheurs de Yoff, 2011/03]

Si les pêcheurs ne se sentent pas concernés par les décisions prises par les GIE, et puisqu'ils ne sont pas invités par les associations de sauvegarde de l'environnement marin et côtier, alors à quoi bon ? Selon nous, ces associations sont le miroir d'une gestion participative telle qu'imposée à l'État, comme nous le préciserons deuxième partie.

⁶⁷ Union internationale de conservation de la nature.

Des variations notoires

Nous concluons en rappelant que ces représentations de l'histoire des politiques économiques varient d'une personne enquêtée à l'autre. D'autres variations sont plus fines, à l'échelle d'un même individu. Un pêcheur peut se montrer indigné contre les accords de pêche favorisant la pêche industrielle. Il peut se révolter contre les licences accordées à des navires étrangers, qui pêchent dans les eaux territoriales sénégalaises et contribuent à leur surexploitation industrielle. A d'autres moments, il peut nous dire qu'il fait avec, qu'il compose avec cette pêche et même s'emploie dans les deux secteurs d'activités. Au cours d'un entretien, une même personne passe donc de l'indignation, à la résignation.

C'est le cas dans l'entretien qui suit. Le GIE COFLEC de Thiaroye-sur-Mer propose des formations aux jeunes femmes et aux filles de pêcheurs. Yaye Bayam Diouf, sa présidente, est lucide sur l'avenir, néfaste selon elle, du secteur d'activité :

Nous on s'est dit qu'il faut former les jeunes. Qu'on ait une pêche responsable, car y a beaucoup de gaspillage. Les pêcheurs arrivent et vident tout au sol. Si c'était organisé, je pense que la ressource va refaire surface.

Pour être formé en pêche il faut avoir d'abord le BEPC⁶⁸. Mais la plupart n'ont pas fait l'école alors pourquoi pas les former dans le métier qu'ils ont, renforcer leurs capacités, mais on le fait pas. Un jour il n'y aura plus de poisson au niveau de nos côtes.

[n°22, 2012/12]

Nous n'avons pas ciblé nos enquêtes sur la transmission des savoirs. Cependant nous pouvons affirmer ici que nous avons constaté une démarcation entre d'une part les actifs qui maintiennent la formation, certes peu qualifiée, au sein de la famille, et d'autre part, ceux qui poussent leurs enfants à aller vers un autre secteur d'activité. Quels que soient les acteurs de la pêche interrogés, tous magnifient le passé : le travail était meilleur, ils gagnaient plus d'argent, la ressource était plus abondante, les relations entre travailleurs étaient mieux gérées.

Notre travail marchait mieux avant parce que de nos jours la vie est devenue chère. Il y a une crise dans tout le pays. Les mareyeuses et transformatrices ne veulent pas que leurs enfants travaillent dans la pêche. Il n'y a plus de revenus ni d'avantages. Nous n'avons pas le choix et nous sommes habituées à cette activité qui ne rapporte plus rien.

⁶⁸ Brevet d'études du premier cycle du second degré, disparu du programme français mais toujours en vigueur dans le programme scolaire sénégalais.

On paye à la mairie chaque jour 100 Francs pour l'emplacement. Certaines d'entre nous ont des marchés avec des hôtels et des restaurants. [n°21, 2013/01]

Pour la même interlocutrice, une plongeuse de Ngor, la Pointe des Almadies a d'ailleurs changé depuis le temps où elle était enfant, dans les années 1960, *c'était encore une forêt.*

Les actifs qui ont connu l'Indépendance et les fastes décennies 1970-1980 du secteur de la pêche artisanale au Sénégal, disent que c'était plus propre, mieux géré, plus riche.

La plage était plus propre avant, le sable était tout blanc et les résidents jetaient leurs ordures dans un lieu réservé [une décharge] que quelqu'un venait brûler. Les conserves et autres détritiques non brûlés étaient tous enterrés. Rien n'était déversé en mer. Nous avions beaucoup de ressources en mer. Maintenant ça a changé car les gens ne respectent plus le repos biologique. Les nouvelles générations ne respectent plus ce qui est établi. [n°43, 2012]

Cependant, parmi ces aînés, il y en a aussi certains qui témoignent d'une certaine saleté par le passé :

La plage était déjà sale avant, on y faisait la vaisselle. Les ordures que l'on dépose sur la plage la menacent. C'est sale, oui, et c'est surtout la responsabilité des pêcheurs, des chefs coutumiers et de la mairie. Ce sont eux qui doivent s'asseoir, discuter, et trouver des solutions. Les hommes en somme⁶⁹. [n°44, 2012]

Si la mer est qualifiée d'espace masculin, la plage elle semble bien être un territoire mixte, un lieu d'interactions fortes entre les hommes et les femmes. Professionnels de la pêche artisanale, mais aussi touristes, badauds, sportifs.

2.2.2 Marchands ambulants, restaurateurs, pêcheurs et sportifs : une cohabitation pacifique ?

Le Sénégal constitue la troisième puissance halieutique du continent africain. Cette position est liée au dynamisme de la pêche piroguière, qui participe environ à 85 % des 400 000 tonnes de produits halieutiques débarqués chaque année au Sénégal⁷⁰. Dans

⁶⁹ Nous reviendrons sur les personnes ciblées par cette femme, retraitée, dans le point sur les autorités coutumières.

⁷⁰ Selon l'Observatoire économique des pêches au Sénégal, le reste de la production provient de l'armement industriel national (48.000 tonnes) et de la flotte étrangère (12.300 tonnes).

l'économie du pays, le secteur du tourisme arrive en deuxième position après le secteur de la pêche : il représente un chiffre d'affaires global de 300 milliards de Francs CFA. Le potentiel touristique du littoral est fort, avec un nombre important d'hôtels ainsi que la présence de nombreuses agences de tourisme. La Petite-Côte recèle le plus grand nombre de sites balnéaires, particulièrement dans les zones de Somone, Ngaparou, Saly et Nianing, alors que sur la Grande-Côte, seul le segment du littoral correspondant à l'hydrobase de Saint-Louis est investi par des campements touristiques. Cependant, au sud, en Casamance, le secteur est très affecté par la crise que les velléités d'autonomie de la région affaiblissent sur le plan économique.

Concernant ce volet spécifique des pratiques littorales dites de loisir, ou récréatives, nous avons effectué quelques enquêtes qualitatives sur les sites de Anse Bernard et le Lagon qui sont des plages du Plateau ; au niveau de l'hôtel Terrou Bi, un hôtel de luxe qui a privatisé *la plus belle plage de la corniche ouest* aux dires de baigneurs, désormais privés de cette plage ; sur la plage de l'Université, Yoff Virage, et la baie de Ouakam auprès des sportifs ; au Lieu de Prière et à l'île de Ngor pour ce qui concerne les pratiques de baignades, bain de soleil. Les réponses données par nos interlocuteurs aux questions posées sont courtes, et presque personne ne s'intéresse aux Lébous, ou ne veut en parler. Les réponses concernant la gestion de l'environnement se ressemblent toutes : *nous, on vient ici admirer la mer, s'y baigner, s'y entraîner, on voudrait qu'il y n'ait plus de poubelles et davantage d'aménagements pour les publics*. Au bout de deux journées passées à la plage du Virage, une sur l'île de Ngor, une à Ouakam à la salle de sport construite durant l'été 2012, et enfin une journée à la plage du Lieu de Prière, nous demandons à notre assistante de poursuivre sur les autres sites, seule. A l'aide d'un guide d'entretien fermé que nous avons produit (voir annexe n°6), Rokhaya interroge encore une dizaine de personnes. Elle en revient avec peu de matières, si ce n'est, le plus souvent, le fait que ces personnes rencontrées ne manifestent aucune connaissance ni d'intérêt pour les Lébous :

- *Les Lébous dites-vous, « kézako ? »*. Nous avons traduit l'ensemble de leurs réponses par cette figure de style.

Nous avons donc exploité les données qui résultent d'entretiens réalisés avec des plagistes, Lébous ou non, à Yoff Virage, au Lieu de Prière et sur l'île de Ngor (voir la carte en page suivante). Concernant les marchands ambulants, restaurateurs et plagistes, ils sont tous, à des degrés différents, dépositaires de la lébouité, c'est-à-dire qu'ils assument une identité collective léboue via leurs relations avec les pêcheurs ou résidents lébous,

et leur promiscuité avec eux sur leurs lieux de travail. Ces résultats rejoignent ceux d'enquêtes que nous avons menées à la Pointe des Almadies, aux Mamelles, à Ngor et à Fann.

Parmi les usagers du littoral, on rencontre également des étrangers qui viennent là car il n'y a pas d'autre plage baignable à fréquenter à Dakar. Ceux qui font du sport s'y retrouvent aussi car ils n'ont pas les moyens de payer l'accès à une salle de sport, ou parce qu'ils aiment courir le long de la mer, *l'air est frais, on respire* [n°41, 2013]. Mais la lébouité sur laquelle nous reviendrons en troisième partie de thèse, n'existe pas dans l'univers du touriste et du sportif... sauf chez les sportifs lébous !

Fig. 28 – Carte des terrains d'enquête. Source : Google earth, 2016.



A peine sorti de l'aéroport, ce qui frappe quand on arrive à Dakar, c'est que la ville entière semble s'entraîner... Pour oublier le stress nous dit-on le plus souvent, les Dakarais s'adonnent à toutes sortes de pratiques sportives : la course (en avant, en arrière, par sauts de lapins...), la lutte, la gymnastique et la musculation en salle ou sur les agrès installés par la ville sur la corniche ouest, le foot et le basket, la natation, etc. Ces sportifs, parmi lesquels on compte de plus en plus de femmes, s'entraînent à toute heure du jour, mais ils sont les plus nombreux entre 17 et 19h, aux heures les moins chaudes ou après le travail ; on les rencontre essentiellement sur les plages et les corniches, mais aussi en des lieux plus insolites, comme des bordures d'autoroutes ou des ronds-points... Parmi cet élan sportif, le sport national, la lutte traditionnelle, passionne tout le pays. Sport amateur initialement, la lutte sénégalaise est devenue un sport professionnel qui attire de plus en plus de jeunes. Les lutteurs combattent à mains nues, sans protection physiques (mais avec oh combien de protections mystiques), le combat se termine dès qu'un des deux lutteurs chute. Du fait de cet engouement généralisé pour le sport, la mairie a construit un véritable parcours sportif sur la corniche ouest de la Ville. Des terrains de basket, de foot, des aires de musculation, et un vrai trottoir, large et entretenu, où l'on peut courir sur quelques kilomètres. Les témoignages que nous avons recueillis vont tous dans le même sens : faire du sport près de la mer, c'est vivifiant, voire même, *ça guérit* [n°67, 2011].

Autre pratique professionnelle : vendre des bijoux, des arachides, des beignets, en se promenant sur la plage ; cette activité constitue un secteur d'embauche très investi par des petits marchands ambulants, ouvert aux femmes et toujours rentable. Ces vendeurs cohabitent aisément avec les pêcheurs, et aussi avec les restaurateurs, car ils n'offrent pas les mêmes services.

Je travaille ici depuis tout juste quelques mois ; j'habite à Yoff, je suis léboue et je viens de là-bas tous les matins. J'ai quitté Yoff pour venir travailler dans le restaurant d'un membre de ma famille. La majeure partie des gens qui travaillent ici sont des Lébou. Cela s'explique par le fait que c'est un territoire lébou. Mais n'empêche qu'il y a beaucoup d'autres ethnies qui travaillent ici. Au marché artisanal par exemple.

Il n'y a pas ici d'organisation ou de GIE des femmes restauratrices de la pointe des Almadies. Nous aimerions qu'il y en ait parce que cela nous aiderait à avoir des financements pour avoir d'autres activités : faire du commerce par exemple, et améliorer nos conditions de travail.

[n°32, restauratrice à la Pointe des Almadies, 2013/02]

Sur presque tout le littoral dakarois resté public, on trouve des échoppes, des « cabanons » comme on les appelle, dont les tenanciers proposent des grillades de poissons ou des brochettes de viande. De petits vendeurs ambulants d'arachide, de boissons fraîches, des vendeurs de colliers, de pagnes et autres objets issus de l'artisanat local ou de l'importation, arpentent les plages. La plus forte concentration de ces actifs du secteur informel est sûrement sur les îles de Gorée et de Ngor, en toute saison. Les plages de Ngor, du Plongeoir, de la Pointe des Almadies, des Mamelles et de Yoff sont animées en période estivale surtout.

Fig. 29 – Cabanon, échoppe, « restaurant » à la Pointe des Almadies.



© AlexisZA – retouche I. Sidibé, 2016.

Nous n'avons pas orienté notre étude sur ces petits opérateurs privés (fig. 29), mais nous les avons observés au travail durant les trois années de doctorat. Les pêcheurs expliquaient avec un certain dépit qu'ils vendaient souvent leurs poissons à ces restaurateurs, et que ces derniers gagnaient mieux leur vie qu'eux. *Autrefois, c'était l'inverse*, témoigne Adama, un plongeur ngoroïse. D'autres témoignages sont recueillis auprès de femmes qui vendent des bijoux :

Je travaille ici depuis l'été dernier. Je ne suis pas lébou mais laobé⁷¹. J'habite aux Parcelles assainies. Je suis vendeuse d'accessoires : collier de perles, bracelet etc. (...) J'entretiens de très bonnes relations avec les Lébou ici ; car quand on est étranger dans un lieu, il faut savoir s'intégrer soi-même. Les Lébou sont des gens bien, tant que tu ne les provoques pas ils ne font pas d'histoires. (...) Vraiment je ne vois pas ce qu'on devrait

⁷¹ Au Sénégal, gens de caste spécialisés dans le travail du bois. Les femmes laobés sont réputées pour leur danse et attitudes corporelles ou parures provocantes.

changer ici. Nous travaillons en paix, il n'y a pas d'insécurité apparente et l'endroit est propre à mon avis. Les gens d'ici s'en occupent bien. [n°33, vendeuse de bijoux, à la Pointe des Almadies, 2013/02]

Cette femme semble dire que les relations sur son lieu de travail, à la Pointe des Almadies, sont harmonieuses. Il semblerait que chaque entrepreneur y trouve son compte et réalise un bénéfice. Seuls les pêcheurs se sentent lésés par rapport aux restaurateurs, car les Lébous étaient jusque dans les années 1990 les plus riches parmi tous les actifs du secteur littoral, aux dires des pêcheurs eux-mêmes. Ce n'est plus le cas. Mais une enquête approfondie sur ces pratiques commerciales et leurs rapports aux touristes et acheteurs mériterait d'être menée pour affirmer cela.

2.2.3 Des plages à mosquées : l'influence grandissante de l'islam dans le paysage littoral pose question

En commençant cette thèse nous souhaitions étudier les modes de gestion du territoire, les principes d'appropriation territoriale et les différentes représentations de l'espace des communautés socioreligieuses installées sur le littoral de Dakar : les communautés léboues et les communautés musulmanes. Nous comptons donc analyser les marqueurs spatiaux de cette religion dans ses variantes confrériques (Fall, 2003) et ainsi décrypter la structuration territoriale à l'œuvre. Mais force est de constater que sur cette période d'enquête doctorale, l'espace du religieux n'a pas été investi comme envisagé en 2011.

Fig. 30 – Sur la portion de plage jouxtant le mausolée de Yoff. © I.Sidibé, 2011.



Les communautés musulmanes se montrent cependant très présentes sur le littoral, à travers des édifices, des symboles confrériques construits et affichés (Manga, 2011). Citons le cimetière musulman de Gueule Tapée, qui est menacé d'être recouvert si le niveau de la mer augmente encore, la mosquée de la Divinité qui se trouve sur la plage de Ouakam, l'espace de pèlerinage de la confrérie Layène⁷² aux Almadies, ou encore le mausolée de Seydina Limamou Laye à Yoff et celui de son fils à Cambérène, sans compter l'ensemble des petites mosquées situées en zones d'habitats traditionnels.

Dans l'onglet 4 du webdocumentaire, la vidéo démarre sur une vue des communes de Ngor et Yoff : on aperçoit des quartiers entiers en construction, l'aéroport, le littoral de la petite corniche des Almadies aménagé avec de petits restaurants. En cinq ans (2011-2016), le nombre de restaurants tolérés et construit « en dur » sur cette façade très prisée par les expatriés et les touristes, a selon nous triplé. Ces restaurants, où il faut donc consommer, excluent de fait une partie de la population dakaroise de ces portions de littoral occupées. Même si l'accès à la mer, via les rochers, reste ouvert à tous, les populations locales qui n'ont pas les moyens de s'installer au restaurant n'osent que très peu se mêler aux clients (dans la partie texte de l'onglet 4, figurent également des photos de ces restaurants).

Les quatre confréries les plus connues au Sénégal sont : la confrérie Qadiriyya, la plus ancienne, la confrérie des Mourides, la plus puissante et riche, la Tijaniyya, la plus répandue, et la confrérie Layène qui elle est minoritaire. Des mosquées ne cessent d'être construites en milieu urbain comme en milieu rural, et les mouvements islamiques contemporains recrutent de plus en plus au sein des cadets sociaux. Mais comprendre à quelle obédience religieuse est rattachée la mosquée de la Divinité nous a pris quelques jours : rien, aux abords de la mosquée, n'explique où l'on se trouve, ni l'histoire du lieu de culte. Les personnes interrogées semblaient ne pas en savoir beaucoup plus, certains disant qu'elle n'était rattachée à aucune des quatre grandes confréries reconnues au Sénégal. Cette mosquée a été bâtie par Mohamed Gorgui Seyni Guèye, connu sous le nom de « Sang bi ». Après une retraite spirituelle de 14 ans, l'homme a fait son premier Appel en 1977 et affirmait être le « khalife de Dieu sur terre ». Il n'a pas fondé une confrérie, mais a créé un mouvement, les Naby-Allah. Il n'y a pas d'attroupement autour de la mosquée aux heures de prière ; les abords du lieu restent vides, et la zone d'activité se situe bien entre la mer et les baraques des pêcheurs.

⁷²C. Laborde propose la première étude sociologique de ce groupe religieux original (laborde, 1997). Elle orthographe le mot "Layenne" mais nous préférons l'écrire Layène car c'est ainsi qu'il est écrit dans tous les textes qui circulent au Sénégal aujourd'hui.

La Petite-Corniche des Almadies est un site très fréquenté par les expatriés qui apprécient la beauté du site, les petites gargotes sur la côte rocheuse, l'absence de vendeurs à la sauvette, qui dérangent le repos recherché le dimanche, et les aires de jeux pour les enfants aménagés maintenant presque dans chaque gargote. Au niveau de cette côte rocheuse, on compte une seule plage de sable publique, l'autre étant celle de l'Hôtel de la Pointe des Almadies.

Fig. 31 - Ecritures et dessins, sur la façade qui délimite l'espace sacré autour de la plage du Lieu de Prière Layène. © I.Sidibé, 2015.



Cette plage se situe au pied d'un promontoire rocheux qui est un lieu de culte pour les Layènes :

« Sur ce lieu dit Almadies, se trouve une grotte près du phare des Mamelles. Selon Seydina Limamou avant son appel sa lumière a séjourné en ce lieu pendant 1000 ans. Chaque nuit, cette lumière parcourait le monde pour voir sur quelle terre et dans quel peuple elle devait descendre pour lancer l'appel du Mahdi. Selon certains, le fait d'appeler cette zone "Almadies" n'est pas un hasard, car cela montrait seulement que le Mahdi était là. Cette grotte est de nos jours visitée par des milliers de fidèles et mêmes des non musulmans qui viennent de partout dans le monde. Lors des cérémonies de l'Appel, la communauté layène y organise un pèlerinage en guise de prières et de souvenir. » www.layene.sn

Les plagistes qui ont aménagé la plage pour en tirer profit en louant le parasol et en vendant des boissons fraîches sont des Lébous originaires de Ngor et de Ouakam. Ils respectent le lieu de culte qui se trouve à proximité de leur lieu de travail, mais l'inverse n'est pas le cas : les gardiens du site sacrés voient d'un très mauvais œil le dénudement des badauds aux abords d'un site de prières. Ainsi de nombreuses fois, des ordures et des gravats ont été déversés de nuit sur la plage en signe de protestation. Mais les plagistes ont tenu bon : et même s'il leur fallait une semaine pour remettre la plage en ordre, leur détermination eut raison de la volonté des Layènes de voir ce lieu disparaître.

Nos derniers entretiens avec ces usagers et ces professionnels datent du printemps 2014. Chaque année, en juin, un grand pèlerinage⁷³ est organisé et tout le site est fermé au public à cette occasion. Mais en 2014, le site est ensuite resté fermé. Que s'est-il passé ? Quelques anciens plagistes du Lieu de Prière, croisés sur la plage des Mamelles, nous ont dit que la décision est *venue de plus haut* [n°34, 2014]. Les Dakarais ont perdu une fois de plus l'accès à une plage publique. L'article cité plus haut est extrait d'un site internet de propagande en faveur de cette confrérie : pour avoir assisté à ces journées de commémoration de l'Appel de Seydina Limamou Laye, nous pouvons confirmer qu'il y a, *a priori*, que des musulmans venus du Sénégal et non de « partout dans le monde » comme l'écrit le journaliste du site layene.sn. Cette exagération est intéressante car à l'inverse, les baigneurs qui fréquentaient la plage à côté du Lieu de Prière, venaient bien, eux, de partout dans le monde.

Les Lébous se sont convertis à l'islam. A la place des autels animistes lébous, on trouve des lieux de cultes musulmans. Mais entre autoriser la construction d'édifices religieux et la protection du territoire des génies, y a une différence. Car les lieux de culte, ça concerne tout le monde, c'est prévu dans les textes de la décentralisation, les plans d'aménagements de chaque terroir : écoles et lieux de cultes. Et ce sont des considérations politiques : autoriser telle mosquée, ou même octroyer quelques hectares à cette communauté religieuse, c'est une façon d'alimenter des réseaux sociaux, pour des jeux électoraux à venir, et pour ne pas heurter telle confrérie, ils vont faire tout pour plaire, et ne pas saper leurs croyances. [n°61, 2012 : Adama Mbaye, sociologue du Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye spécialiste des pêcheries]

Ce sociologue souligne le fait que les édifices religieux, églises ou mosquées dans le cas du Sénégal, font partie du projet politique du gouvernement du Sénégal. Ainsi, même dans un pays où le substrat animiste est encore très fort, seules les religions du Livre bénéficient du soutien de l'État pour aménager le territoire, et préserver leur patrimoine matériel. Les pratiques animistes elles, davantage liées à un patrimoine immatériel que rattachées à un édifice, perdurent car elles sont protégées par les communautés et leurs autorités néo-coutumières. L'État sénégalais, pour préserver la paix sociale, cherche à éviter les conflits avec eux et tolère le maintien de leurs pratiques, sans pour autant chercher à les préserver. Ainsi, sur la photo du panneau signalétique placé sur la plage de Yoff, devant le mausolée des Layènes (fig. 30), on

73 Grotte mystique où Seydina Limamou Laye, fondateur de cette confrérie et « cinquième monarque après les quatre qui l'ont précédé à être souverain du Monde, Prophète encore attendu de tous les autres musulmans, aurait séjourné 1 000 ans avant de naître parmi les Lébous » (www.layene.sn).

constate que la confrérie musulmane layène a, elle, l'autorisation de délimiter son territoire, et d'y imposer ses codes (porter une tenue décente et ne pas faire de sport). Tandis que à proximité des roches basaltiques de la plage des Mamelles, sur l'île de Yoff ou sur la plage de Ngor, il n'y a aucun panneau installé spécifiant par exemple : « site de sacrifice, espace protégé ».

« L'agglomération de Dakar est, à l'image des grandes villes africaines contemporaines, ancrée dans les aspects culturels locaux et résolument tournée vers la modernité par les effets de la mondialisation et de la globalisation. Cette conjugaison du local et du global est portée par les communautés qui partagent ce territoire, à savoir : les groupes ethniques, les confréries et les Églises. Leur cohabitation se fait selon de nouveaux jeux d'acteurs, créateurs d'espaces sociaux. » (Manga, 2011 : 2).

En effet, avec la prolifération des espaces religieux à Dakar (lieux de culte, établissements éducatifs, etc.), de nouveaux espaces sociaux sont produits, mais ils sont souvent synonymes de ségrégation communautaire plus que de mixité.

Conclusion de la première partie

Des usages difficiles à concilier sur un espace restreint

Si de nombreuses portions du littoral dakarois ont été privatisées, les plages dédiées à la pêche piroguière restent publiques ; pourtant, la pression liée à la conservation de la nature, voire à la patrimonialisation de certaines zones marines et côtières, est telle que le littoral dakarois devient le siège de divers conflits entre usages et préservation. Citons comme exemple malheureux la mort d'un pêcheur de Soumbédioune, travaillant dans une zone interdite et tué par un éco-garde du Parc national des Iles de la Madeleine en juin 2010. La question d'une bonne gouvernance se pose à toutes les échelles de la gestion littorale, mais les outils d'évaluation de cette gestion semblent manquer.

Le paysage littoral urbain de Dakar mêle ce qu'il est convenu d'appeler tradition et modernité, tant au niveau des pratiques que des constructions, des patrimoines matériels et immatériels. Toutes les activités se croisent sur un territoire restreint et certains usages se montrent concurrentiels : on ne peut faire de sport ou se mettre en maillot sur la portion de plage qui jouxte le mausolée Layène de Yoff ; à Ouakam, les pêcheurs acceptent les sportifs mais ne leur réservent qu'un petit bout de plage ; les Layènes en pèlerinage à Ngor tolèrent mal la promiscuité avec la petite plage à usage récréatif. Faute de place, les littoraux dakarois sont devenus le théâtre de conflits d'appropriation de l'espace entre pêcheurs, exploitants de plage, mareyeuses, promoteurs immobiliers, aubergistes et restaurateurs, qui investissent ces plages depuis plusieurs décennies, ainsi que les pouvoirs publics et institutions de protection de la nature.

Suite aux réformes de décentralisation qui ont pris cours au Sénégal à partir 1996, un Comité local des pêches (CLP) a été créé à Ouakam, en 1998. Il était chargé de gérer les rentrées d'argent venues des loyers payés par les pêcheurs pour leurs cabanons, et d'assurer la surveillance des pêches et du quai. Le programme Gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMAC) a fait de Ouakam une de ces zones pilotes dès 2003, nouant un partenariat avec les usagers du quai de pêche à travers le CLP. Puis, en 2010, la municipalité de cette commune d'arrondissement a aidé à la création d'un GIE des Pêches pour qu'il gère, à sa place, le quai de pêche. Aujourd'hui, les bénéfices des taxes sont divisés en trois, et sont répartis entre le GIE, la mairie, et le CLP. Mais ce dernier n'apprécie guère la création du GIE qui a divisé les tâches et les revenus.

Sur la baie de pêche, un chantier a commencé à la fin de l'année 2011 : il s'agit de promouvoir une industrie de transformation de poissons et une station essence. Les pêcheurs sont satisfaits, mais certains ignorent qui est le bailleur, si c'est un privé ou l'État. D'autres affirment que tous étaient conviés aux réunions d'information sur ces travaux, qui s'inscrivent dans le cadre de la deuxième phase du programme GIRMAC.

Parallèlement à ce chantier, des religieux du mouvement Naby-Allah, propriétaires de la mosquée de la Divinité, auraient récemment obtenu des terres avoisinant l'édifice pour y construire un Institut islamique, et ce grâce au soutien de quelques politiciens et notables lébous. Certains pêcheurs ouakamois refusaient ce projet : *pourquoi auraient-ils encore du terrain, quand nous on ne loge même pas ici, on doit remonter jusqu'au village pour s'entasser dans nos maisons ?* [n°8, 2011/03] Mais il semblerait qu'il y ait finalement eu arrangement entre la mosquée, le CLP et les pouvoirs coutumiers. Au cœur du chantier, l'impression générale qui se dégage est un manque de communication. Le même pêcheur nous confie : *ça fait bizarre, on vient travailler un matin et tout est en train d'être détruit, sans qu'on s'y soit préparé. On ne se sent plus chez nous.*

Nous sommes bien ici face à ce que T. Dahou nomme la difficile articulation d'une gouvernance d'autorité et de confiance mutuelle, situation qui débouche sur des impasses au Sénégal (Dahou *and al.*, 2004). L'exemple de Ouakam illustre bien l'idée selon laquelle la multiplicité des organes chargés des tâches de police en matière environnementale conduit à « une confusion des rôles de production de normes et de police ». « Une telle confusion aboutit à la remise en question de la légitimité des deux sources principales de production de normes et à des conflits de normes récurrents » (Dahou *and al.*, 2004). Les deux sources principales de normes découlent des deux paradigmes de la gouvernance : celui d'une gouvernance d'autorité, où la décision publique prime, et celui d'une « confiance mutuelle », qui met sur le devant de la scène les « porteurs d'enjeux », les *stakeholders*. L'idée demande à être poursuivie précisément dans la partie suivante, faite d'injonction et d'invocation à la participation.

S'intéresser aux conséquences d'une urbanisation mal maîtrisée, au destin de certaines zones de pêches, littorales, à un environnement côtier dégradé, ou à la surexploitation des ressources halieutiques par des chalutiers souvent étrangers, à l'apport d'infrastructures touristiques ou encore aux techniques innovantes dans la pêche artisanale... la multiplicité des sujets relatifs à la gestion du territoire littoral permet de mesurer à quel point le champ d'investigation est écartelé. Travailler sur les

pratiques habitantes de résidence, de loisir ou de travail, nous a conduit aussi à interroger les cadres de gestion du littoral dakarois. On se demandera alors comment différents systèmes d'acteurs, locaux, nationaux, internationaux, entrent en relation, s'évitent au contraire, voire entrent en résistance les uns par rapport aux autres.

Ni les résidents ni les législations en vigueur, ni les représentations individuelles ni les représentations collectives, ne s'entendent sur une définition commune de l'espace littoral, aux antipodes donc d'une idée de bien commun. Si plusieurs définitions d'un territoire existent, comment dans ce contexte aborder la gestion du territoire littoral ?

DEUXIEME PARTIE

GEREZ !



Réunion pluri-acteurs du 11 avril 2012, Pènc de Santiaba, Médina. © Mao Sidibé, 2012.

Introduction de la deuxième partie

Le littoral dakarois est avant tout un milieu, et nous l'avons analysé comme tel dans la première partie de thèse. Un milieu naturel, fragile et fragilisé par l'homme ; un milieu urbanisé, au terme d'une histoire de plus de cent ans de mise en valeur. Le littoral de la Presqu'île du Cap-Vert fait apparaître des parties villageoises encore enclavées aujourd'hui : dès lors son accès est de plus en plus restreint. Les populations léboues se trouvent marginalisées dans leurs quartiers toujours considérés comme traditionnels, et leurs ressources halieutiques et foncières sont réduites en peau de chagrin.

Mais le littoral est aussi un territoire politique, un espace approprié, et géré. Un espace où se joue la nouvelle gestion territoriale. Cette gestion découle d'un processus de composition entre des modes d'habiter anciens et nouveaux. Nous reviendrons sur ces termes de nouveau et d'ancien en contextualisant la gestion littorale au Sénégal. Nous aborderons la question de la privatisation du littoral et de sa réappropriation par une minorité socio-économique. Nous mettrons en avant les jeux d'acteurs juridiques et politiques dans lesquels la question de l'autochtonie revient, et dont le littoral est le cadre.

Nous nous sommes très vite demandés, au début de cette thèse, à qui le citoyen attribue la bonne ou la mauvaise gestion de l'espace littoral. Cette approche par le terme de gestion côtière nous renvoyait systématiquement à la rareté des poissons ou à la saleté des lieux. Or pour mieux comprendre les perceptions de la propreté du littoral dakarois par ses différents usagers, il nous fallait déjà comprendre quelles définitions le citoyen se fait de cet espace. A qui attribue-t-il les changements ? Nos interlocuteurs, se plaignant de la mauvaise gestion du territoire, renvoyaient très souvent la faute sur tel ou tel. Nous avons constaté alors la multiplicité des injonctions du type « gérez le littoral ! », ou « préservez les espaces verts ! », injonctions venant « d'en haut » comme « d'en bas »⁷⁴. Ainsi, la question de la responsabilité des acteurs s'est-elle exprimée très fortement durant ces années de recherche. Nous reviendrons sur la notion de responsabilité dans la littérature scientifique.

Nous avons pour ambition de comprendre comment différents pouvoirs, politiques, associatifs, religieux, déterminent et transforment les pratiques et les représentations du littoral urbain. Il nous fallait d'abord cerner qui étaient les acteurs

⁷⁴ Injonctions des bailleurs de fonds et de l'État du Sénégal, et sensibilisation, par des associations locales, des usagers du littoral.

institutionnels, politiques, et des champs de pouvoir, et ainsi recenser des lieux de confrontation de ces pouvoirs. Nous avons très vite compris que les discours véhiculés parmi les différents acteurs de la gestion du littoral étaient pour la plupart imposés par des normes mondialisées. Après analyse de ces discours sur la bonne gouvernance, cette deuxième partie de thèse abordera ainsi les constructions politiques à l'œuvre. Pour mieux saisir la confrontation de différentes normes de développement autour de la question de la préservation du littoral dakarois, nous nous appuyons sur deux questions : l'assainissement, et la mobilisation de la ressource foncière.

La gestion de la salubrité dans les villes africaines représente un défi majeur des dernières décennies : le cas du Sénégal a fait l'objet de plusieurs études ou articles (Benrabria, 1998 ; Seck, 1997 ; Onibokun *et al.*, 2002 ; Sy, 2007). Le littoral de la capitale est une vitrine du pouvoir, et il faut le rendre attrayant. Nous nous demanderons comment les anciens villages traditionnels, souvent les plus délaissés par les services de nettoyage, se situent dans l'échiquier politique de la ville, et nous verrons que le « village » n'est pas sans contenu politique dans l'action publique.

A travers la question de l'assainissement des quartiers traditionnels, nous décrypterons des jeux de pouvoir qui sont finalement tous rattachés à la terre : qui nettoie quoi, et pourquoi ? L'accès à la ressource foncière, la question de l'appropriation voire de l'expropriation des terres, sont le fil conducteur de cette deuxième partie de thèse sur la gestion d'un bien commun. Nous reviendrons sur cette notion de bien commun, en argumentant la réappropriation du terme dans le débat public local. C'est ainsi qu'autour de l'enjeu foncier à Dakar et plus particulièrement au niveau de DPM, des Lébus mettent en scène leur autochtonie : ces mises en scène « font » du jeu de pouvoir. Dans les pays sous conditionnalité de l'aide au développement, la possibilité, pour les collectivités locales, de développer leurs propres projets est assez mince : c'est pourquoi la terre est une ressource que tous se disputent, à Dakar, comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest.

CHAPITRE III

Gestion littorale : de l'environnement à l'assainissement

Le terme de gestion renvoie à des politiques sectorielles, qui peuvent être envisagées sous un angle territorial. A l'échelle nationale, la gestion du littoral signifie aujourd'hui l'application de règles d'exploitation ou d'aménagement respectant l'environnement, selon des codes et des normes discutés et validés à l'échelle internationale. Dans le cas du Sénégal, cette gestion se fait à travers des programmes pensés par des experts souvent étrangers et selon des normes exogènes. Ces programmes reposent tous aujourd'hui sur l'idée qu'ils ne pourront être durables qu'à condition d'être portés par les populations locales.

Le littoral de la Presqu'île du Cap-Vert fait l'objet de projets d'aménagement et d'équipement, mais aussi de projets de sauvegarde de l'environnement. On appelle ici l'ensemble de ces actions la « gestion » littorale. Ces projets font intervenir des acteurs publics nombreux à Dakar. Dans les quartiers urbains qui étaient autrefois des villages, il faut renforcer les aménités et notamment en matière d'assainissement. Ces transformations sont souvent freinées voire bloquées par des acteurs locaux réticents à toute forme de développement du village. Ils souhaitent en conserver l'originalité urbanistique ou architecturale même si celle-ci prive les habitants d'un confort pourtant accessible.

3.1 - La bonne gouvernance littorale

Avant de présenter les discours sur la bonne gouvernance littorale au Sénégal, leur émission et réception, rappelons ici les principaux acteurs de l'action publique : l'État, dans ses instances centrales et sa relation aux bailleurs de fonds. Les politiques publiques mises en œuvre par l'État sénégalais sont soumises aux normes de « bonne gouvernance » et à ce que l'on désigne comme conditionnalité financière ; ces politiques ne font que répercuter des normes exogènes, et l'État, faute de moyens financiers, multiplie les bailleurs.

Le terme de gouvernance fait l'objet de nombreuses définitions selon les chercheurs et acteurs du développement et coïncide avec les réformes de décentralisation mises en œuvre : nous mettrons l'accent sur l'articulation de deux niveaux de pouvoirs, national et local. La gouvernance constitue un processus d'intégration des enjeux, des acteurs et des territoires (Morel, Körfer, Deboutd, 2008) à partir des années 1990 sur le continent africain. Comme présenté en introduction générale de cette thèse, la législation sur la décentralisation territoriale et administrative au Sénégal fixe le processus d'aménagement de l'État unitaire en transférant des compétences administratives de l'État central vers des entités ou collectivités locales distinctes de lui (Tall, 1998 ; Blundo, 2001). Conformément à cette législation, la mairie est l'organe de gouvernement de la commune ou de la commune d'arrondissement. Il s'agit donc de l'exécutif ou pouvoir public local.

La notion de bonne gouvernance apparaît à la toute fin des années 1980, à la faveur du rapport de la Banque mondiale de 1989 intitulé : « L'Afrique subsaharienne. De la crise à la croissance durable ». Elle n'a pas depuis cessé d'alimenter les injonctions des bailleurs, les discours des gouvernants ou les publications des chercheurs. Le terme de gouvernance faisait alors référence à l'action ou à la manière de gouverner et recouvrait partiellement l'idée de « gouvernement ». Il s'agissait alors de remettre des régulations publiques et de l'État dans les politiques libérales, après les Plans d'ajustement structurel qui les avaient mises hors-jeu. S. A. Godong rappelle que c'est à marche presque forcée que le Cameroun s'est trouvé sur le chemin des privatisations, à partir des années 1990. Ainsi, les institutions financières internationales présentaient-elles cette solution du renforcement du rôle de l'État comme la seule apte à redresser les pays touchés par la grave crise économique de la décennie 1980. Les privatisations sont alors justifiées par un double discours : « l'impact fiscal positif à court terme et la capacité à entraîner de meilleures pratiques de gestion » (Godon, 2011 : 65). Cette notion de gouvernance répond à une crise au sein du système dont il est issu (Dahou K., 2003). A partir des années 1990, les difficultés politiques et institutionnelles de nombreux États africains à porter une action publique ont conduit la Banque mondiale à sortir d'une doxa économique limitée aux seuls équilibres du marché, et à intégrer les apports de l'économie institutionnelle pour comprendre crises et régulations sur le continent. C'est dans ce contexte de critiques des politiques néolibérales, que la Banque mondiale a défini ce qu'elle entendait par renforcement institutionnel, grâce à la responsabilisation, la décentralisation et la transparence.

Des années plus tard, dans son discours de bienvenue au 4^{ème} Forum pour le développement de l'Afrique en 2004 (initiative de la Commission économique pour l'Afrique), K. Y. Amoako, alors Secrétaire exécutif de la CEA soulignait que le thème de gouvernance avait été choisi car « la bonne gouvernance est essentielle pour un avenir viable et plus prometteur pour l'Afrique ». Cette notion avait été reprise dès la première séance plénière qui portait sur « la gouvernance, un défi pour nos dirigeants » où il a été retenu qu'une bonne gouvernance permet un développement économique et humain viable, de prévenir les conflits, d'assurer la croissance économique. Or, si on écoute les discours sur la bonne gestion côtière à Dakar, les baies de pêche, premières concernées par les questions de développement économique et humain, auraient dû constituer les points névralgiques des programmes de développement. Mais en dehors d'une expérience pilote sur la baie de Ouakam, d'ailleurs critiquée par les acteurs locaux, à notre connaissance, aucun projet émanant des populations locales à Yoff, Soumbédioune, ou Hann n'a été accompagné dans le cadre de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Dans cette sous-partie, nous distinguerons l'approche institutionnelle de la gouvernance, de l'instrumentalisation politique des discours de bonne gouvernance.

Les bonnes pratiques, telles qu'elles sont apparues dans les discours prononcés à l'Organisation des Nations unies (ONU), sont tant des dispositifs institués servant à résoudre des problèmes plus ou moins identifiés, que des processus instituant « à même d'initier ou de contribuer à l'institutionnalisation d'un certain nombre de transformations des organisations dont elles émanent » (Klein *et al.*, 2015 : 42). Ainsi, le recours aux bonnes pratiques se déroule en trois temps : celui de l'identification des problèmes à résoudre, celui de la diffusion des solutions préconisées, enfin, celui de la réappropriation par les acteurs eux-mêmes de ce qui sera qualifié de bonnes pratiques.

Parmi toutes les théories et concepts opératoires rattachés aux questions de la gestion de l'environnement et aux modes de gouvernances abordées au fil de cette thèse, nous avons choisi de tirer deux notions clés pour notre enquête. La participation et la responsabilisation, toutes deux pensées comme des processus mobilisant des acteurs institutionnels et sociaux :

- la participation des populations à l'aménagement de leur cadre de vie,
- et la responsabilité imputée aux acteurs locaux dans les politiques de préservation de l'environnement.

Si la notion de responsabilité a attiré notre attention pour cette recherche, c'est que sur nos terrains d'enquête, la question de savoir qui est responsable de la gestion de l'espace littoral revenait sans cesse. Nous avons pu constater que les acteurs publics rappelaient régulièrement la part de responsabilité des acteurs locaux en matière de dégradation de l'environnement, en l'occurrence la plage et la mer. On observe alors une montée en capacités des sociétés civiles et des groupes vulnérables, avec des formes d'appropriations citoyennes de l'action publique.

3.1.1 Trois notions en question

Dès les années 1990, les bailleurs de fonds insistent sur la responsabilisation des États (*accountability*) et non plus seulement sur la prise en charge par la société civile de ses propres problèmes. Il s'agit d'abord pour les États de rendre des comptes publics, transparents, le tout démocratiquement. Cette responsabilité peut s'observer par « une institutionnalisation des dispositifs de participation des parties-prenantes aux décisions concernant leur environnement » (Salles, 2009). Du modèle d'intervention *top-down* on passe à une approche *bottom-up*. Le principe de responsabilité invoqué par les bailleurs de fonds internationaux repose sur la mise en œuvre des projets de développement *par* les populations « locales » - l'échelle « locale » restant à définir.

La participation, deuxième notion qui nous intéresse, est devenue un mode d'intervention autour duquel un consensus semble s'être fait en ce qui concerne la manière d'impliquer les populations aux différentes étapes de réalisation d'un projet de développement. La bonne gouvernance s'est trouvée enrichie d'un nouvel attribut, la participation, à partir de 1994 (Dahou K., 2003 : 59).

« La participation comme approche peut sous-entendre différentes pratiques, comme la mobilisation au travail plus ou moins volontaire et enthousiaste, le fait d'être consulté avant un projet, de contribuer à une enquête sous forme d'entretien collectif au profit de l'équipe de projet, de bénéficier d'une action censée renforcer son propre pouvoir, d'être invité à une négociation pouvant peut-être déboucher sur des décisions en sa faveur. » (Lavigne-Delville et Mathieu, 2003 : 2)

Bien que le thème de la participation soit depuis longtemps présent dans les discours et les pratiques⁷⁵ du développement, on observe depuis une bonne quinzaine d'années une évolution de l'importance qui lui est accordée. Celle-ci s'inscrit dans un

⁷⁵ Dans le cas du Sénégal, citons les journées d'investissement humain de l'ère socialiste, notamment la jeunesse qui s'investit pour le nettoyage des rues (le *setsetal*) (Diouf, 1992).

contexte où les programmes de développement des bailleurs de fonds des vingt dernières années n'ont pas obtenu les résultats escomptés. Ainsi les critiques dont furent l'objet les institutions internationales de développement ayant notamment mis en œuvre les Plans d'ajustements structureaux ont mené à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement qui tente de concilier croissance économique et développement humain. Ce nouveau modèle considère que la prise en charge par les pays concernés de la mise en œuvre des programmes de développement est une dimension majeure de sa réussite. Pour améliorer la condition de vie de tous les peuples, selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) il est indispensable de « renforcer la participation de tous les citoyens » et de « réduire la dépendance des populations et des pays les plus pauvres en améliorant leur capacité à se prendre en charge » (Rapport CAD, 1996). Dès lors, les États dits en voie de développement sont interpellés sur leur gouvernance. Dans la définition institutionnelle donnée à la gouvernance par la Banque mondiale, la gouvernance correspond à une situation idéale de bonne administration. C'est la raison pour laquelle elle est assortie d'un adjectif qualificatif : bonne gouvernance. Cette perception implique un changement de la « gouvernance » telle qu'elle est, vers la « gouvernance » telle qu'elle devrait être (Nguingiri, 2003).

Apparaît alors un consensus international sur l'importance des populations concernées à participer localement, mais aussi mettre en œuvre et s'approprier les programmes de développement. Visant une dynamique endogène de développement, issue de la base et non imposée, la participation est envisagée comme étant une dimension majeure de la lutte contre la pauvreté. Mais depuis l'émergence de ces discours dans la décennie 1990, de nombreuses critiques fusent quant aux limites de la participation. Ces analyses, notamment portées par l'anthropologie du développement, permettent de rendre compte de la complexité de l'espace politique au sein duquel la participation s'inscrit (Olivier de Sardan, 2001). Ainsi, puisque la participation renvoie aux rapports de pouvoir et à la citoyenneté, les critiques qui sont formulées à son égard soulignent qu'il est nécessaire d'envisager cette approche dans une perspective politique.

La notion d'*empowerment*, proche de celle de participation, renvoie quant à elle aux capacités de certaines catégories subalternes. L'*empowerment* peut se définir comme la capacité des personnes et des communautés à exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent (Rappaport, 1987) ; il a été

traduit en français par les notions d'appropriation, de pouvoir d'agir, ou encore d'autonomisation (LeBossé, 2003). Cette notion suscite beaucoup d'enthousiasme à toutes les échelles de la gouvernance, mais les objectifs pratiques qu'elle représente soulèvent des enjeux difficiles à soutenir : car la notion d'*empowerment* s'applique tant aux personnes, qu'aux communautés et organisations. Or le principe directeur de l'*empowerment*, c'est l'égalité des acteurs, la complémentarité des compétences des usagers et des experts. Sur notre terrain d'étude, nous le verrons, cette égalité, qui suppose de redéfinir la relation de pouvoir entre les acteurs et d'obtenir un accord des parties sur les rôles de chacun, n'existe pas.

Le « Principe de responsabilité » est repris du titre de l'ouvrage du philosophe allemand H. Jonas, publié en 1979. Il ne renvoie pas à l'action locale mise en opposition avec l'action globale, mais concerne l'humanité dans son ensemble. Jonas s'interroge sur « pourquoi l'humanité doit exister ? » et souligne le fait que le progrès technique a engendré chez les hommes une capacité d'autodestruction des êtres et de la nature. Ce principe appelle à la responsabilité sur les conséquences sociales, environnementales et économiques des actions et décisions de chacun, tant au niveau individuel qu'universel, et se veut une « éthique pour la civilisation technologique ». Cette responsabilité environnementale est bien différente de la responsabilisation des États (*accountability*).

Parallèlement à la perte de centralité de l'État, ce principe semble avoir progressivement glissé du global au local. D. Salles (*op. cit.*) s'interroge sur le recours « croissant », au sud, à des mécanismes « d'imputation de responsabilité » spécifiquement dans le domaine de la gestion politique de l'environnement. Trois facteurs sont à l'origine de l'essor récent de ces notions : l'échec des politiques publiques environnementales de protection des ressources et des milieux durant les trois dernières décennies du 20^{ème} siècle ; la difficulté de gouverner les problèmes d'environnement du fait de leur complexité structurelle, marquée par la transterritorialité, les incertitudes scientifiques, et la désynchronisation des causes et des impacts ; les limites des modes d'action publique face à des normes standardisées et parfois non adaptées, ainsi que les limites des politiques. Enfin, D. Salles explique l'avènement du processus de responsabilisation par le processus d'individualisation au fondement des sociétés démocratiques contemporaines. L'autoréalisation est érigée en modèle socio-économique pour les plus favorisés, et la « reconstruction identitaire par l'autonomie d'action » (Salles, 2009 : 2) chez ceux disposant du moins de ressources sociales et culturelles est valorisée permettant ainsi de justifier la fin de l'assistantat.

Reste la notion de vulnérabilité souvent associée aux études de risque environnemental. Rappelons que la vulnérabilité est un concept qui apparaît antérieurement dans les recherches sur la pauvreté et la famine d'A. Sen (1981). Depuis, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a développé des indicateurs de développement humain, et la pauvreté est évaluée selon des critères plus larges qu'une simple définition monétaire, en fonction du niveau de vulnérabilité de certains individus face aux chocs économiques, sociaux, etc. Mais W. N. Adger (2006) a depuis démontré que le lieu de résidence par exemple influe sur le niveau de développement. Certaines zones, occupées par des populations vulnérables, sont fortement touchées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles (érosion côtière, montée des eaux, désertification, etc.). Ainsi l'évaluation de la vulnérabilité permet-elle de mesurer les besoins en termes de mesures d'adaptation et de résilience.

Les injonctions aux bonnes pratiques de gouvernance, portées par la Banque mondiale notamment, les cadres juridiques qui sont en train de se mettre en place au Sénégal en matière d'appropriation et de protection du littoral, les débats sur la gestion locale et participative, représentent des figures imposées à l'échelle mondiale, des normes internationales qui tendent à promouvoir une gestion littorale locale quand celle-ci semble manquer au pays.

3.1.2 La gestion intégrée de la zone côtière : un référentiel d'action imposé par le « haut »

La gestion intégrée des zones côtières est une entrée de notre thèse dans la question plus générale de la gouvernance au Sénégal. Celle-ci est à envisager à quatre dimensions : locale, nationale, sous-régionale ou continentale, et internationale. Le terrain d'étude du littoral dakarois traduit différents enjeux : une volonté d'application de nouveaux principes, dans un contexte où perdurent des institutions coutumières qui sont fortes de leur légitimité et de leur ancrage local. Ainsi, la question que nous nous poserons ici, après avoir présenté la GIZC au Sénégal, sera de savoir à qui profitent les programmes de gestion littorale.

L'État du Sénégal a procédé à la déconcentration et la décentralisation de ses pouvoirs. Ici, le terme de « bonne gouvernance » (*good practices*) renvoie à la gouvernance locale et au transfert de responsabilités et de ressources du gouvernement

central vers les collectivités territoriales, ainsi que le développement de liens entre ces collectivités et les acteurs non étatiques, société civile comprise. Ces liens sont eux-mêmes soumis à des normes de partenariat. En abordant plus concrètement ce que cela signifie à Dakar, nous confirmerons que la GIZC est :

« Un processus dynamique qui réunit gouvernements et sociétés, sciences et décideurs, intérêts publics et privés en vue de la protection et du développement des systèmes et ressources côtières. Ce processus vise à optimiser les choix à long terme privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable » (Cicin-Sain et Knecht, 1998 : 11).

Avec la généralisation des termes du développement durable, les mots d'ordre de la préservation des savoirs locaux, de la bonne gouvernance et de la gestion participative des ressources naturelles, imprègnent en effet profondément les politiques de développement du Sénégal. La gestion du littoral en fait partie. Comment une démarche concertée et durable, sur le plan écologique, combine-t-elle les rôles des communautés locales, des communes d'arrondissement, des ministères et des associations ? La GIZC apparaît ainsi comme l'instrument privilégié du développement durable de ce système complexe qu'est le littoral, en reliant des défis économiques, environnementaux et sociaux.

« La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) s'est imposée devant le constat d'une incapacité des dispositifs traditionnels (réglementation, planification spatiale...) à prendre en compte, en suivant une analyse transversale, les enjeux des territoires littoraux. La mise en œuvre de la GIZC sous l'impulsion des réseaux d'acteurs permet d'élaborer de nouveaux modes de « gouvernance » du littoral. Depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio 1992) et l'adoption d'une recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2002 « relative à la mise en œuvre d'une stratégie de GIZC en Europe », la GIZC est aujourd'hui le processus auquel font référence les politiques publiques d'aménagement du territoire relatives au littoral. » (Morel, Körfer, Deboutd, 2008 : 1)

Ces sociologues et géographes proposent une réflexion théorique et exploratoire sur les relations entre GIZC, réseaux, acteurs et territoire, à partir d'exemples choisis dans l'Union européenne et en France aux différentes échelles des régions et des intercommunalités.

La gouvernance littorale serait donc l'ensemble des pratiques d'usages, d'aménagement, de gestion, d'exploitation, d'entretien et/ou de préservation du littoral, conçues et mises en œuvre par un ensemble d'acteurs. Cette définition fait son entrée au Sénégal : les enjeux multiples de ce territoire sont aussi anciens que l'installation des premiers habitants sur la Presqu'île ; mais l'idée de les gérer selon une politique littorale

est, elle, assez récente. C'est le cas pour la Mauritanie qui a voté une loi sur le littoral en 2006. Au Sénégal le littoral n'était toujours pas entré dans la législation en 2014. Depuis une petite dizaine d'années pourtant, parallèlement à l'accélération de la privatisation du littoral de Dakar et de son aménagement, sont mises en œuvre de nouvelles formes d'action publique qui répondent aux critères de bonne gouvernance.

Sur la Presqu'île, citons la mise en œuvre du programme Gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMAC) sur le site pilote de Ouakam, la rétrocession des quais de débarquement de pêche des collectivités territoriales vers le Comité local des pêches (CLP) et les Groupes d'intérêts économiques (GIE) des pêcheurs et des mareyeurs, en passant par l'intérêt d'organisations communautaires de base (OCB) et d'ONG pour la préservation du littoral ; c'est le cas de l'Association pour la promotion économique, culturelle et sociale de Yoff (APECSY), de SOS Littoral, de l'association des volontaires de l'environnement (AVE), de Wetlands international, du Fonds mondial pour la nature (WWF), de Enda Energie⁷⁶. Cet inventaire appelle un classement et certains constats : les actions portées par les associations locales (APECSY, AVE, SOS Littoral, et Océanium de Dakar) sont plus visibles sur le littoral dakarois que les ONG (WWF, Wetlands et Enda), et pourtant, elles sont moins soutenues par les bailleurs de fonds (BM, AFD, UE, PNUD, Gouvernement du Sénégal). Cependant, peut-on affirmer que, parce qu'elles sont plus visibles, ces associations sont plus actives sur le terrain ? Les actions sont-elles pérennes ? Et aussi, pour revenir à la notion d'*empowerment* évoquée plus haut, ces associations, locales, font-elles davantage participer les usagers à leurs programmes d'action que les grosses ONG ? Nous tenterons de développer ces différents points dans le corps de cette partie.

Cette effervescence atteste des transformations de la gouvernance littorale qui n'est plus l'affaire du seul État du Sénégal. Etant Etat signataire de nombreuses conventions sur l'environnement, le gouvernement du Sénégal s'est fortement engagé dans la voie du développement durable. S'y attachent des ministères, divers commissions et comités, mais aussi les universités. A l'Université Cheick Anta Diop de Dakar, l'école doctorale Eau, qualité et usage de l'eau, a été créée par exemple. Mentionnons également la formation appliquée de l'université de Saint-Louis⁷⁷. A côté

⁷⁶ Enda Energie-Environnement-Développement, créée il y a 30 ans, est une branche d'Enda Tiers-Monde, qui est une Organisation Non Gouvernementale Internationale, dont le siège est à Dakar. Enda TM est formée d'un ensemble d'équipes et de programmes travaillant en synergie tant au Sénégal que dans les quinze entités décentralisées à travers les pays du sud (Afrique, Amérique latine, Asie) et une délégation en Europe.

⁷⁷ Laboratoire de recherche Dynamique des territoires et Développement de la Section de Géographie,

de ces institutions et commissions gouvernementales, des programmes et des projets sous-régionaux sont aussi mis en œuvre au Sénégal, et participent à la gouvernance du littoral par appui technique et financier. Il s'agit des programmes portés ou soutenus par l'État sénégalais : nous avons réalisé un tableau, placé en annexe n°7, qui les répertorie.

Enfin, examinons le programme Gestion intégrée des ressources marines et côtière (GIRMAC), qui s'étend de Malika, au nord de la région de Dakar (en allant vers Saint-Louis), à Joal, sur la Petite-Côte (voir carte p. 27). Il tend à dynamiser les GIE chargés des opérations de gestion des déchets en insistant sur les possibilités qu'offre leur recyclage. « Nous attendons une implication des populations qui doivent s'approprier ce projet de 17 mois, car il ne sert à rien de développer des projets si les populations s'en détournent », a déclaré Mme Faye, d'Enda Energie, à l'Agence de presse sénégalaise (APS)⁷⁸. Dans un rapport sur la GIZC datant de 2001, l'UNESCO soulignait déjà que « l'opérateur GIZC », celui qui porte le projet doit être un « acteur de mise en cohérence du système ressource-population-environnement-développement ». Dans le processus GIZC, l'opérateur « contribue de façon pragmatique à harmoniser les politiques publiques et à rendre les usages compatibles entre eux »⁷⁹. Ces rapports et discours sont voués à la communication nationale : il est intéressant de remarquer ici que si la porte-parole d'Enda insiste sur le rôle principal des « populations » pour une bonne mise en œuvre des programmes, l'UNESCO attend d'Enda d'être « l'opérateur », la clef-de-voûte du programme, faute de quoi les populations et les politiques publiques ne pourront pas être en « cohérence ». Il n'est pas anodin de souligner ici que l'emploi récurrent de ce terme de « populations », repris d'ailleurs des gouvernances coloniales et recyclé par les ONG et la rhétorique participative, ne résout pas la question des rapports sociaux notamment de domination, inhérents à toute « population ». Notons par ailleurs l'emploi du terme « contribuer à », également présent dans la présentation, en ligne, du projet GIZC porté par Enda Energie-Environnement-Développement⁸⁰: l'organisation communique sur sa participation au programme national, en soulignant le fait que l'ONG n'est ni l'initiatrice de l'action, ni la porteuse du projet. Dans les faits, le projet repose sur cette structure bien plus que sur la DEEC.

section écosystèmes et environnement.

⁷⁸ Site internet d'appui aux acteurs du développement rural en Afrique de l'ouest, consulté le 14/02/2016, <http://www.hubrural.org/Senegal-lancement-du-projet-de,11029.html?lang=fr>

⁷⁹ Présentation de la GIZC sur le site de l'Unesco, consulté le 14/02/2016, <http://www.unesdoc.unesco.org/images/0012/001245/124596fo.pdf>

⁸⁰ Enda Energie, <http://www.endaenergie.org/gestion-integree-des-zones-cotieres-gizc/>, consulté le 21/02/2015

3.1.3 Diffusion des discours et appropriation des « bonnes pratiques »

Les bailleurs et acteurs supranationaux que nous avons cités précédemment diffusent des discours sur la bonne gouvernance auprès d'associations locales et d'ONG, notamment à travers des formations dispensées pour leurs employés. Ces formations sont souvent obligatoires. L'objectif, pour les développeurs, est de *créer un cadre harmonieux de gestion du littoral, pour arriver à la Loi sur le littoral qui n'est pas encore approuvée mais qui fait l'objet d'un circuit administratif*, comme le précise ici Madeleine Sarr-Diouf, directrice de la division climat au Ministère de l'Environnement, lors de sa prise de parole au cours de la réunion pluri-acteurs que nous avons coordonnée (annexe n°3) :

Actuellement, si on regarde le paysage administratif, dans lequel nous cherchons à évoluer dans le ministère de l'environnement, nous sommes en train de vouloir mettre en place un système de gestion intégrée du littoral. D'aller vers ce qu'on appelle une gestion beaucoup plus durable du littoral.

Nous sommes confrontés d'une part aux problèmes de changement climatique, nous voyons l'avancée de la mer, zone de Dakar, Rufisque, Saly, Saint-Louis, delta du Saloum, jusqu'à la zone Casamançaise, et d'autre part, à un problème d'occupation, très peu contrôlée de la côte. On a une très forte concentration des activités le long de la côte. Développement économique, population, donc encombrement sur une zone vulnérable, qui va au cours du temps faire face à des agressions de plus en plus rapides, non maîtrisées, donc on s'est rendu compte qu'il fallait qu'on aille vers une organisation de ces espaces. Des études ont été faites par les Universités de Dakar et Saint-Louis, proposant différentes options. [n°64, Madeleine Sarr-Diouf, 2012/04]

Les options proposées par les universitaires devraient se retrouver dans la future Loi sur le littoral, mais la directrice de la DEEC précise que ceux qui devront les mettre en application, ce sont les populations concernées qui vivent de et sur ce littoral. Ainsi, notre interlocutrice, en employant le mot « concertation », renvoie à la notion d'*empowerment* :

Etant dans cette mouvance de concertation, il serait bon aussi de voir comment la population léboue va s'approprier les options proposées, comment on va travailler avec elle, pour pouvoir définir les modes de gestion littorale. Il est bon qu'on ait, avec différents partenaires, une partie planification de la GIZC, c'est ce qu'on attend du bureau d'étude GOPA : donc on est dans ce processus de concertation.

Ainsi, lorsque Madame Sarr-Diouf évoque le décret auquel le ministère souhaite parvenir, il lui semble logique qu'il serait l'aboutissement d'un processus global qui *mettrait tout le monde d'accord* :

In fine, au ministère, on souhaite arriver à un décret, où tout le monde est d'accord : le littoral, c'est comme ça qu'on le gère. Une dynamique globale. C'est ça notre rôle à la DEEC, ce que nous cherchons c'est coordonner l'ensemble des initiatives, menées par l'État ou d'autres structures non gouvernementales, afin d'avoir quelque chose d'harmonisé, accepté par tous.

Qui est alors désigné comme étant le porteur légitime, le garant de cette bonne gouvernance littorale, de cette gestion intégrée de la zone côtière à Dakar ? La question de savoir qui fait quoi pour les villages est d'autant mieux fondée qu'à Dakar, comme plus généralement dans les villes africaines, la société civile est incarnée par un mouvement associatif issu de la base. La pertinence de la notion de société civile est fortement débattue en Afrique, en particulier depuis les transitions politiques des années 1990 (Bayart *et al.*, 1992). Sur les plages, les premiers pollueurs désignés sont les habitants des quartiers. Mais ce sont les politiques publiques qui les désignent comme tels en les privant d'un statut d'acteurs responsables. De plus, les acteurs sociaux du littoral en viennent parfois à s'accuser eux-mêmes. Les habitants des quartiers et les professionnels de la pêche, du tourisme et de la restauration littorale, sont conscients qu'ils participent à la pollution des plages. Pourtant tous, sans exception, ont nommé comme principal accusé leur municipalité, incarnant l'échec de l'État à mettre en place une décentralisation adaptée. Le cas de Yoff en fournit un bel exemple.

Constitué de plusieurs quartiers, l'ancien village traditionnel est en partie administré par l'Association pour la promotion économique, culturelle et sociale de Yoff (APECSY) qui, depuis sa création en 1982, gère les litiges fonciers du secteur aux côtés des autorités coutumières. Cette organisation à base communautaire a développé des activités variées, comme le festival des « peuples de l'eau » et les Journées d'investissement humain, très courantes au Sénégal, durant lesquelles les Yoffois sont invités à collecter les déchets dans les rues ou sur la plage. L'APECSY est d'ailleurs connue dans toute la Presqu'île comme étant l'une des rares associations restées influentes après la décentralisation : elle accompagne la mairie d'arrondissement dans ses projets de développement, et propose sa médiation entre la Banque mondiale et l'Office national d'assainissement du Sénégal (ONAS) pour faire avancer le délicat dossier de fermeture d'un canal d'évacuation des eaux de pluie à ciel ouvert qui se

déverse en mer. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur les étapes d'organisation du service d'eau et assainissement.

L'APECSY fait partie de ces acteurs intermédiaires, entre l'État et les populations locales, qui recherchent des compromis ou divers arrangements entre normes pratiques et références développementalistes (Olivier de Sardan, 2010) : les premières sont reformulées pour inciter les habitants à trier ce qu'ils jetteront finalement à la mer, les secondes sont modérées sur l'exigence écologique de ne rien déverser de solide en mer. Cette association s'inscrit ainsi dans le postulat qu'avec le temps, et grâce aux campagnes de sensibilisation, on comprendra qu'il ne faut plus rien déverser en mer, pas même les déchets organiques. M^{elle} Ndoye, chargée de projets au sein de l'APECSY, a participé en 2010 aux journées de sensibilisation des acteurs du littoral de la Commune de Yoff. Elle explique ici pourquoi, selon elle, jeter certains déchets en mer n'est *pas trop grave* :

On les sensibilise à faire le tri en plaçant les métaux et plastiques dans une poubelle à part, qu'ils ne jetteront pas à la mer. [n°16, 2011]

Sachant que seul le ramassage municipal, très irrégulier, conduit les ordures dans une décharge où sont brûlés les déchets, la décharge de Mbeubeuss à Malika, au Nord-Est de la Presqu'île, l'alternative qui consiste à déverser les déchets organiques en mer semble en effet la moins nuisible pour l'océan. Elle n'en reste pas moins polluante pour l'environnement, du fait de la formation d'algues (Rapport national sur l'état de l'environnement marin côtier, 2002). Cette sensibilisation des acteurs repose ainsi sur un discours censé œuvrer à la protection de l'environnement. Mais elle véhicule aussi de fausses idées sur la bonne gestion d'un bien public, la plage : les personnes âgées interrogées à Yoff nous ont raconté comment, « avant », elles faisaient leur compost, pour que les éléments pourrissent et se transforment en un produit stabilisé qui ressemble à du terreau. La logique d'intervention de l'APECSY est emblématique des décalages que l'on peut identifier sur le terrain entre vision officielle de la gouvernance et gestion réelle des espaces urbains locaux.

Seuls les organismes officiels de traitement sont autorisés à déverser en mer des déchets. Et uniquement des déchets liquides, qui doivent provenir des réseaux officiels de collecte des eaux industrielles et ménagères. « Ces matières proviennent principalement des réseaux officiels de collecte des eaux vannes et ménagères, qui sont gérés par l'ONAS » (Diawara, 2009 : 178). Dans la baie de Hann, les conséquences du déversement en mer des déchets depuis le canal 13, le plus plein et le plus polluant des

canaux à ciel ouvert de la capitale, sont un peu différentes de Yoff. En effet, Yoff n'est une baie que sur une toute petite partie de son littoral, le reste étant une langue de sable droite, faisant barrière à l'océan très agité sur cette côte septentrionale de la Presqu'île. Hann est en revanche une vraie baie. Les courants marins sont tels que les déchets déversés depuis l'île de Gorée ou le littoral de Rufisque et Bargny y finissent. Les algues s'accumulent et forment un amas perpétuel d'une dizaine de mètres en bord de mer.

Une partie des déchets liquides ne subit aucun traitement, mais la station d'épuration Pointe Fann fait exception. A l'origine, ces collecteurs ne devaient évacuer que des eaux de pluie ; mais par le développement de l'habitat dans la ville, leur fonction première a été détournée. Notons que sur la plupart des collecteurs initialement réservés à l'écoulement des eaux de pluie sont raccordées illégalement des canalisations d'assainissement. Celles-ci aggravent les inondations en période d'hivernage, et la pollution sur la plage où ces canaux se déversent en mer.

Dans un autre registre d'action, les comités de quartier participent également à la gestion du littoral dakarais. Comme dans le reste de l'agglomération, ils sont l'expression de l'organisation sociale locale. Ils sont organisés selon trois comités : le comité des jeunes est chargé de surveiller les travaux publics financés par la ville ; le comité d'ânés est chargé de gérer les conflits fonciers ; enfin, le comité des notables est à consulter en cas de conflits de personnes avant d'en référer à la gendarmerie. A Ngaparou, un quartier du village de Yoff, un comité de gestion s'est ainsi opposé à des promoteurs immobiliers à propos d'une bande de terre *appartenant au quartier*, selon les dires du chargé d'études de l'APECSY. L'argument de protection des intérêts du quartier est ici mis en avant par les résidents : *ce quartier est associé aux Lébous via le Pénc. Ce n'est pas n'importe quel quartier, c'est Ngaparou : c'est une manière d'arrimer ce bien à tout un groupe social. Dans ce quartier y a un ancêtre commun, les Mbengue et ses neveux les Ndoye et les Sylla, ça nous lie.* [n°12, Omar Diène, chargé d'études à l'APECSY, 2014]

Une différence de modes de vie selon l'origine ethnique et la catégorie socio-économique est ainsi régulièrement évoquée. Comme on le verra, elle est même susceptible de générer des mobilisations collectives à l'encontre de projets perçus à la fois comme exogènes et contraires aux intérêts populaires.

Les comités de gestion des plages constituent une autre illustration de la diffusion de normes de gestion et de l'appropriation de « bonnes » pratiques, au niveau local. La Commune de Ngor est la première à en avoir mis un sur pied, en 2005. Ce

comité a été mis en place par les pêcheurs regroupés au sein de l'association des pêcheurs de Ngor, les jeunes exploitants de tentes et de parasols, et des conseillers municipaux, sous la direction de la commission environnement de la municipalité d'arrondissement, le tout *de manière participative*, selon le maire adjoint à l'environnement en mandat en 2012 :

Ce dispositif prenait en charge les problèmes de propreté, de sécurité aussi bien sur le plan d'eau que sur la plage et gérait les problèmes d'occupation des lieux entre les différents acteurs. Pour son fonctionnement un ticket de 200 Francs CFA était payé par les vacanciers. Les sommes récoltées permettaient de prendre en charge une cinquantaine de jeunes pendant les mois de vacances avec un salaire hebdomadaire tournant entre 18 et 30 000 Francs CFA. [n°1, 2011/06]

Le maire-adjoint, en fonction de 2009 à 2014, semblait fier que la commune de Ngor ait participé à la création d'emplois saisonniers. Ce comité est différent du Comité technique de gestion des plages de la Ville de Dakar. Celui-ci est mis en place en 2009 et est composé des représentants des différentes mairies d'arrondissement ayant une façade maritime, et de fonctionnaires de la mairie de Ville. Cette structure a pour mission d'orienter les actions de la mairie de ville sur les plages. Elu en 2009, le maire de Dakar, toujours en mandat en 2016, était Khalifa Sall. Ce membre du parti socialiste a été plusieurs fois ministre sous Abdou Diouf. Il semble opposé aux grands travaux d'aménagement de la corniche Ouest initiés par son opposant politique du Parti Démocratique Sénégalais, le Président Abdoulaye Wade, et ce dès le début de son premier mandat présidentiel⁸¹. Le maire de Dakar dénonce publiquement la privatisation massive du littoral au détriment des habitants. C'est donc lui qui a créé le Comité technique de gestion des plages du département de Dakar, en prenant exemple sur celui de Ngor.

Qu'en est-il donc du nettoyage des plages de la capitale ? A Fann et Ouakam, nous avons interrogé respectivement des restaurateurs et des pêcheurs sur l'implication d'agents de la mairie de Ville sur les plages : des employés municipaux ont été recrutés pour assurer la surveillance des plages ou le nettoyage, mais leurs contrats de trois ou six mois n'ont pas été renouvelés et les plages se retrouvaient très vite dans le même

⁸¹ Léopold Sédar Senghor, premier Président après l'indépendance, a abdiqué en faveur de son Premier ministre, Abdou Diouf, en 1981. Ils furent tous deux membres du Parti Socialiste. Abdou Diouf préside le pays jusqu'en 2000, date de la première alternance politique du pays. Abdoulaye Wade, du Parti démocratique sénégalais, restera Président jusqu'en 2012, date à laquelle Macky Sall pris la tête du pouvoir. Macky Sall, longtemps ministre d'A. Wade, est devenu son opposant et créa en 2009 le parti politique Alliance pour la République.

état de délaissement et d'insalubrité qu'avant leur venue. La question que l'on peut se poser alors, au regard de cette expérience, est la suivante : quelle serait la « bonne » norme, en matière de gestion des déchets ? Entre la norme populaire, qui tolère visiblement le dépôt d'ordures sauvages et la norme légale qui l'interdit, il y a conflit. D'autres questions pourraient être soulevées quant aux capacités municipales à « tenir » une pratique sur la durée.

Parler de normes renvoie pourtant à des modes de régulation partagés, dépendants de formes locales de reconnaissance sociale « sans pour autant leur imputer une essence particulière » (Winter et Chauveau, 2001). Divers registres d'interprétation de ces normes sont mobilisés dans les débats sur la spécificité africaine d'une « pluralité » de normes (Benhamou, 1993 ; Nguingiri, 2003 ; Lavigne-Delville, 2012). Ces normes règlent les diverses sources de pouvoir dans une situation dominante de polycentrisme ; car sous son apparente hégémonie, le pouvoir central de l'État est en fait fondé sur d'autres sources que le monopole de la contrainte légitime. Prenons l'exemple d'une réglementation qui consiste à délimiter des zones de pêche pour respecter le repos biologique : cela prive les ramasseurs de coquillages de travail quand bien même ces coquillages pourrissent au fond des océans, faute d'être cueillis. La coexistence de normes concurrentes entre elles « peut conduire à différentes logiques d'actions chez les acteurs sociaux » (Sidibé, 2011 : 123).

On peut illustrer cette instrumentalisation de la concertation, et ses limites, par le moment de recherche et d'observation qu'a autorisé l'organisation d'une réunion sur le thème de la relation entre la gestion intégrée des zones côtières et l'autochtonie (avec le soutien de l'EMAD, en avril 2012). D'un côté, ceux qui se targuent de faire de la concertation, de l'autre, ceux qui démentent l'existence même d'une concertation. Cette rencontre pluri-acteurs réunissait 22 personnes, toutes concernées par la gestion du littoral dakarais (voir fiche de présence à la suite de l'annexe n°3). Un seul pêcheur a accepté notre invitation :

Au niveau de la plage de Ouakam, il y a plusieurs usages, et différents conflits au niveau des espaces occupés par les pêcheurs. Il n'y a pas d'information entre le CLP, habilité par l'état, avec un bureau, et les pêcheurs ; le GIE n'a pas une bonne concertation, il a été créé l'année dernière, 2010. L'espace qui est occupé, on ne sait pas par qui, l'État l'a attribué, il y a eu manque de communication avec nous. Le noyau du Comité local des pêches dirige la plage et ne nous informe pas, nous, les pêcheurs, de ce qui se passe. Les projets mis en place ne nous concernent pas. [n°53, 2012/04]

Ce pêcheur cumule son travail à la fonction de secrétaire du quai de pêche de Ouakam. Il s'exprimait ici devant une vingtaine d'experts, de bailleurs, de techniciens qui travaillent pour la GIZC au Sénégal. Cet homme affirma devant tous que les projets discutés autour de la table sont le fruit de propositions des bailleurs et experts, non celles des acteurs locaux. La chargée de programmes environnement, sécurité alimentaire et nutrition, à la Délégation de l'Union européenne à Dakar, nous avait alors remerciés pour ce moment de *concertation avec les populations locales*. Ainsi, à la question posée dans le chapitre trois de savoir à qui profite les programmes de développement du type GIZC à Dakar, nous répondrons qu'ils profitent aux élus.

Concluons cette partie en rappelant ici que nous avons analysé trois notions : la gouvernance, la participation, et la responsabilisation, toutes les trois sujettes à qualification normative. Ces notions, quoique diffusées à la même période dans les discours sur le développement, diffèrent. La gouvernance s'adresse aux États : face à l'échec des PAS, les États sont sommés de revisiter leur rôle et de mener des politiques néo-libérales s'ils veulent obtenir des prêts et des subventions. Ce qui veut dire que les États africains sont alors redevables vis-à-vis des bailleurs, et aussi vis-à-vis des populations. En démocratie, l'ascension des hommes politiques se fait par les urnes : l'État doit donc rendre des comptes, c'est la notion anglaise d'*accountability*. Puis, nous avons donné des exemples concrets où la participation des populations aux programmes de développement est une condition aux prêts consentis à l'État : avec le réveil des sociétés civiles, les populations se sont emparées du mot « participation ». A propos d'A. Sen et des théories de l'*empowerment*, on observe alors partout dans le monde (Bonvin, 2005) une montée en capacité des groupes vulnérables et des revendications citoyennes moins attendues, et parfois offensives. La participation d'un ensemble d'acteurs, dans les programmes GIZC comme au niveau d'actions spontanées, est une notion « fourre-tout » sur notre terrain. Enfin, nous nous sommes penchés sur la question de la responsabilité, ici environnementale : il s'agit alors, pour l'État et les bailleurs, de mobiliser un discours de responsabilisation des acteurs locaux. La protection de l'environnement doit être l'affaire de tous et de chacun, elle ne repose donc pas que sur l'État. L'action publique telle qu'elle existe à Dakar est-elle en mesure de coordonner ce « tous et chacun » ?

3.2 – Nettoyez la capitale !

Nous venons d'évoquer le modèle de gouvernance littorale en place au Sénégal, comme imposé par le haut. Analysons ici l'assainissement comme exemple concret d'action publique pour illustrer ce modèle gestionnaire, sa mise en œuvre, ses limites.

Quels sont les acteurs des politiques publiques au Sénégal depuis que le pays compte des institutions municipales, censées assurer l'hygiène et la salubrité ? Qui nettoie effectivement la ville ? Comment les populations perçoivent-elles les questions d'assainissement ?

3.2.1 La propreté, de l'hygiénisme aux pratiques culturelles

L'hygiénisme est un courant de pensée né au milieu du 19^{ème} siècle, dans une Europe où la tuberculose et l'alcoolisme étaient endémiques. Un ensemble de théories politiques et sociales ont alors eu pour principe de concevoir tant les pratiques diététiques et médicales pour les individus, que l'architecture et l'urbanisme pour les collectivités, en appliquant les règles de préservation de l'hygiène et de prévention de la santé publique. Cette doctrine a révolutionné les sociétés occidentales : on peut ainsi mettre à son actif le développement des réseaux d'égouts, le traitement des eaux usées, le ramassage des déchets, la prophylaxie ou encore la lutte contre la tuberculose. Au Sénégal, dès la fin du 19^{ème} siècle, la France jette les bases d'une politique sanitaire, ne serait-ce que pour protéger ses ressortissants. L'avènement de l'Afrique occidentale française (AOF) s'accompagne de la structuration d'un système de santé. En 1905, un service d'Assistance médicale indigène est créé. Il est chargé d'apporter gratuitement aux populations les soins médicaux et les conseils d'hygiène, de promouvoir la vaccination et la protection maternelle et infantile. Concernant l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées, le système des canaux à ciel ouvert est très répandu au Sénégal. Les catastrophes écologiques que ce système peut engendrer sont visibles dans la baie de Hann Bel-Air, fortement polluée par des effluents industriels de toutes sortes.

La représentation de la propreté détermine les actions d'aménagement de l'espace, détermine une valeur au lieu et le qualifie positivement ou négativement. La notion de propreté varie d'une aire culturelle à l'autre. L'injonction à nettoyer une capitale peut être perçue et mise en pratique de multiples façons. Selon les profils des

individus, décideurs, habitants, touristes, hommes, femmes etc., on dénombre plusieurs niveaux de lecture de la propreté. La mise en mots de l'espace littoral nous semble être le révélateur des usages et des pratiques qui sont observés sur ce territoire. Comment cet espace est-il représenté ? Est-ce la saleté qui domine ? Nous nous demanderons ici ce que signifie « nettoyer » le littoral, et si les baraques des quartiers lébous sur le littoral sont comprises dans cette entreprise de nettoyage à l'instar des opérations de *slums cleaning* qui désignent plus généralement des entreprises d'éviction des taudis.

En 2013, cela fait quelques mois qu'Anaïs Mendy est venue, du Cameroun, s'installer à Dakar pour ses études en gestion. Elle n'a pas encore entendu parler des Lébous mais vient sur la plage pour s'évader, penser à autre chose.

J'ai connu cet endroit grâce à des amis qui m'y ont amenée. Il y a de la paix en cet endroit et une certaine stabilité et c'est vaste.

Les plages de Dakar sont belles mais elles devraient être mieux entretenues. L'État doit essayer de mettre des poubelles un peu partout et tout le monde doit aussi faire preuve d'autodiscipline...

Pour moi la mer est un espace mystérieux. Quand je regarde la mer je me dis que ce n'est que Dieu qui a pu créer un espace aussi mystérieux, plein de... wouaaw (...) au Cameroun aussi il y a des croyances animistes mais je ne les ai pas vues dans ma famille ; on dit qu'il ne faut pas se promener la nuit au bord de la mer, qu'il y a des génies dans la mer. [n°41, 2013]

Ce témoignage croise deux types de représentations : l'une liée à la beauté et aux bénéfices qu'apportent la mer et la brise marine, l'autre liée à l'insalubrité du littoral. En soit, ces deux perceptions renvoient à des pratiques antagonistes et semblent difficilement conciliables. Comment une plage sale peut-elle être en même temps perçue comme un lieu de bien-être ? Telles étaient nos interrogations au début de notre enquête. Très vite, il nous a fallu déplacer notre prisme du beau pour comprendre qu'ici, la saleté n'empêche pas le bien-être. En effet, le sale sous forme de déchets est certes visible, pointé du doigt comme étant gênant voire dangereux. Mais il n'empêche pas les Dakarais de prendre plaisir à fréquenter les plages.

Approcher le littoral à travers le prisme de la propreté permet de révéler la diversité culturelle, civilisationnelle, géographique de cet espace urbanisé. Pourquoi, où, pour qui, comment, par qui, à quel coût, dans quel but ? Cette réflexion fait l'objet de la thèse de F. Jacob, intitulée *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté dans les sociétés du Sud*. L'auteur part du principe que la propreté est un bien

public géré par des législations et des règlements. A ce titre, elle peut être revendiquée par tous. Ce qui conduit F. Jacob à mettre l'accent sur :

« (...) les processus de production de toutes les formes de représentation ou de pratiques qui sont suscitées par l'intérêt pour la propreté (...). Intérêt qui souvent, dans nos sociétés contemporaines, engendre de nombreux débats allant jusqu'à des conflits âpres sur la désignation, la reconnaissance et les aménagements liés à la propreté ». (Jacob, 2010 : 12).

De ce fait, un lieu réputé propre a plus de valeur. A l'échelle d'une ville, peut-on enrichir la représentation qu'on se fait de la ville en mettant en valeur un lieu plutôt qu'un autre, pour sa propreté ? A l'issue d'une enquête comparative des villes de Fès, Marseille et Séville, l'auteur conclut que la demande de propreté des lieux est générale mais aussi « éminemment personnelle ». Ainsi, la politique de la ville doit-elle répondre à cette individualisation des représentations, relativement aux cultures locales, et à des enjeux géopolitiques et économiques articulés quant à eux au processus de mondialisation (*op. cit.*).

3.2.2 La gestion de la salubrité : chevauchement des niveaux de pouvoir

Comme nous venons de le rappeler, l'assainissement était, déjà sous la période coloniale, au cœur de l'action publique. Aujourd'hui, le système séparatif est privilégié par le Plan directeur d'assainissement (PDA) et le Plan stratégique d'assainissement (PSA), les deux outils de planification de l'assainissement à disposition de l'État sénégalais. L'assainissement est régi par un cadre juridique alimenté par un ensemble de textes législatifs d'une part, et de diverses stratégies de gestion de ce secteur, d'autre part. La question de l'assainissement, traitées dans différents textes, dispose depuis 2009 d'un code de l'assainissement. Une multitude de ministères et de direction interviennent sur ce secteur, mais c'est l'ONAS qui reste la structure aux commandes. Créé en 1996, sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, l'ONAS est chargé de la collecte, du traitement, de la valorisation et de l'évacuation en zone urbaine et périurbaine tant des eaux usées que des eaux pluviales.

Dans le dispositif municipal sénégalais, la commune d'arrondissement constitue jusqu'à ce jour la première maille de gestion locale. Mais ses représentants, élus au suffrage universel pour des mandats de 5 ans, n'ont guère de marge d'intervention sur les plages de leur circonscription territoriale : seule la municipalité de Dakar, identifiée

comme « la Ville », a compétence déléguée par l'État pour mener à bien des travaux d'embellissement du littoral urbain, d'assainissement, de nettoyage des plages, de la surveillance de la baignade, et plus généralement du déguerpissement des installations illégales. Le remaniement administratif impulsé en 2015 et communément appelé « l'Acte 3 » de la décentralisation change ce dispositif communal à deux étages : l'arrondissement, et la ville. En effet, la transformation des communes d'arrondissement en commune de plein exercice fragmente l'action territoriale et la gestion sectorielle.

Le traitement des eaux usées rejetées en mer est quant à lui une compétence de l'État, que celui-ci délègue à l'ONAS. L'État sénégalais assure en outre la sécurité et la responsabilité du tourisme. Mais cette compétence est perçue comme *usurpée* par les agents des collectivités locales interrogés, estimant que *c'est la commune qui entretient et embellit les plages à touristes et qui devrait donc en tirer les bénéfices* [n°38, 2013/12 : Amadou Dieng, responsable projets à la Direction de l'aménagement urbain]. La corniche et le bord de mer constituent en effet selon notre interlocuteur *la vitrine de la Ville* ; leur valorisation est une condition pour attirer les touristes et retenir les investisseurs. En 2012, la Ville de Dakar a ainsi lancé de grands travaux de protection et d'embellissement de la corniche Ouest, pour stabiliser les zones les plus sensibles de cette côte rocheuse, et aménager un parcours sportif. La salubrité est donc affichée comme étant au cœur des agendas politiques. Mais les zones les plus pauvres du secteur littoral, anciennement peuplées de Lébous, se retrouvent souvent exclues de ces initiatives impulsées d'en haut.

Si la salubrité est une charge dont la gestion incombe en premier aux autorités municipales, « les opérateurs que délèguent ces dernières n'arrivent dans le meilleur des cas qu'à assurer ce service dans les quartiers du centre-ville et dans certains secteurs résidentiels périphériques » (Sy, 2007 : 173). Et souvent, ces opérateurs limitent leurs actions aux secteurs les plus visibles. La corniche Ouest de Dakar en fait partie. Ainsi, la politique des vitrines et la logique de projet l'emportent-elles sur la gestion courante des besoins de base. Les citoyens s'appuient quant à eux sur un secteur communautaire dynamique pour tenter de faire face à ces inégalités, à travers des réponses individuelles, familiales ou collectives : or c'est aussi le déploiement de ces offres palliatives qui est facteur de fragmentation et d'inégalité.

Une préoccupation au cœur des coopérations décentralisées : l'exemple du partenariat Dakar-Marseille

Dans le cadre d'une coopération internationale bilatérale, la Ville de Marseille se propose d'appuyer, depuis 2013, la Ville de Dakar dans l'aménagement et la gestion des plages. Il s'agit alors pour la Ville de réfléchir aux voies et moyens d'aménagement adéquat des plages dans l'intérêt des populations. Dans les faits, plus que la question de l'aménagement, c'est la question de la salubrité des sites qui est au cœur des agendas politiques. Ce projet est financé par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, par l'Association internationale des maires francophones, et par la Ville de Marseille.

Depuis 2013, la Ville de Dakar travaille en effet à l'élaboration d'un programme d'aménagement qui se décline en différents ouvrages et pour lequel la plage de Ngor a été retenue comme « site pilote », dans une logique de séquençage et de sélection emblématique de la logique de projet. Plusieurs activités ont été prévues : la mise en place de postes de secours avec formations de surveillants de baignade et renforcement de capacité des maîtres-nageurs, un renforcement des équipements de plages, un contrôle des eaux régulier pour une meilleure identification du niveau de pollution, avec interdiction de baignade signalée par des drapeaux, enfin, une campagne de sensibilisation à la protection de l'environnement dans les écoles. Interrogeons-nous sur ce que ce programme d'activités veut dire : comment seront « renforcées » les capacités des maîtres-nageurs ? Qui assurera cette formation ? Autant de questions restées sans réponses lorsque nous nous sommes rendus sur la plage de Ngor et avons échangé avec les dits maîtres-nageurs.

L'exemple confirme l'émergence de projets de partenariat « publics-privés » à Dakar : les personnes interrogées au sein de la Direction de l'aménagement urbain (DDU) souhaitent mettre sur pied les postes de secours via le soutien financier de partenaires privés locaux comme Kirène⁸², qui avait financé la campagne « plages propres ». Ils ont aussi proposé de réhabiliter les *Mbaru Guédj* : ce sont les places publiques au niveau des plages où se tiennent les retraités qui ne vont plus en mer. La Ville a proposé *d'en faire une institution locale* [n°38, 2013/12] logée sur les plages. Or

⁸² Fondé en 2001 par la Société Sénégalaise Industrielle Agroalimentaire (SIAGRO), le Groupe Kirène est rapidement devenu une référence dans le secteur de l'industrie agroalimentaire en Afrique de l'Ouest, et notamment de l'eau en bouteille (la plus consommée au Sénégal).

ces espaces avaient été abandonnés faute d'entretien, et les retraités s'assoient désormais plus volontiers sur les bancs de la mosquée.

Il faut que les autochtones se retrouvent dans ce qu'on fait ; ce sera l'espace de sensibilisation et de communication, pour que les gens s'approprient ces postes de secours, ces espaces, et il faudra harmoniser nos actions avec les visions locales. [n°38, 2013/12].

Il est intéressant de voir comment cet agent de la DDU fait usage du mot autochtone, du reste assez peu entendu durant nos trois années de terrain : il s'est approprié un langage issu du milieu dit « du développement » et utilisé par les bailleurs, et de fait semble se distinguer de ses concitoyens en parlant d'eux comme *des gens aux visions locales*. Les usagers du littoral que nous avons interrogés parlent plus volontiers des pêcheurs, des mareyeurs, les Ngorois/Ouakamois, parfois ils précisent *les Lébous*, ou *nous, Lébous*, selon le contexte.

C'est dans cette optique qu'une étude, commandée par la Mairie de Marseille, est amorcée à la DDU de Dakar dans le but d'établir un diagnostic des plages de la ville. Elle a pour objectif : « l'identification et la clarification des missions et fonctions des acteurs qui participent à la gestion des plages et l'identification des partenaires financiers ; l'amélioration de la qualité des plages et des eaux de baignade ; l'amélioration de la qualité d'accueil de tout public ; la valorisation et consolidation de la biodiversité et du paysage ; la sécurisation de la baignade ; la prévention des risques géotechniques ». [Liste d'objectifs tirée d'un rapport d'étude lu par notre interlocuteur au cours de l'entretien, n°38, 2013/12].

Or dans cette étude on peut lire que la mission principale de la Ville est d'assurer le bien-être des populations. A ce titre, deux objectifs guident la démarche de la DDU, à savoir : l'accès des populations au littoral, et la valorisation touristique des plages. La démarche participative prônée par l'équipe de la DDU s'articule autour de la réalisation d'infrastructures, mais aussi d'actions à mener avec les multiples acteurs : un comité technique de gestion des plages présidé par un adjoint au Maire, les douze maires de communes d'arrondissement ayant une façade maritime, la Direction de la protection civile et le corps des sapeurs-pompiers, les associations de riverains des plages. La DDU tente de se substituer à une action publique locale mais ne débouche que sur des actions pilotes rarement pérennisées et encore moins élargies à d'autres sites d'intervention.

Que conclure de cette présentation du partenariat Dakar-Marseille quant aux retombées effectives en termes d'assainissement, de surveillance des plages, de

nouvelles infrastructures ? En 2015, soit un an après notre premier rendez-vous au bureau de l'Urbanisme de la Ville de Dakar, nous apprenons que le projet en est à peu près au même stade qu'à ses débuts, en 2013. En nous rendant sur la plage de Ngor, on n'observe aucun changement : pas de poste de secours en place, ni de *Mbaru Guédj* réhabilité. A la question posée en 2014 à l'agent de la DDU : *les populations locales vont-elles s'approprier le projet ?*, il est clair que la réponse est différée au point de rendre la question peu pertinente.

L'Agenda 21 : un projet *local* au service du développement durable

Dans la lignée des programmes pensés à l'international et discutés dans le monde comme outil de bonne gouvernance, l'Agenda 21 se veut un processus. C'est un programme d'actions énonçant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable. L'Agenda 21 doit être élaboré par la collectivité territoriale, et mené en concertation avec les populations locales : en ce sens, il répond donc aux critères de concertation locale et se veut être une clef pour la gestion participative de l'aménagement du territoire et développement local. Au Sénégal, Louga fut la première ville à être éligible à l'Agenda 21. Guédiawaye, Saint-Louis, Matam et Tivaouane suivirent en 2014.

Depuis la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992, plus connue sous le nom de Sommet de la Terre de Rio, une Commission nationale de développement durable a été mise en effet en place en 1995 au Sénégal, afin de coordonner les activités entrant dans le cadre de l'application des recommandations issues de l'Agenda 21. Ces recommandations invitent à intégrer la prise en compte des préoccupations de durabilité dans le processus de développement économique et social.

L'Agenda 21, initié par l'organisation internationale ONU-Habitat, vise à mettre en place « une gouvernance qui ne serait pas le résultat de conditionnalités imposées par un acteur et modèle de gestion exogène, mais qui prendrait sa source dans la démocratie sociale et politique » (Guibbert, 2005 : 230). En effet, ce processus associe différents partenaires. L'autorité de référence en est le Ministère de l'Urbanisme et de l'aménagement du Territoire ; le bailleur de fond principal ONU-Habitat ; le responsable technique l'Institut africain de gestion urbaine ; le responsable institutionnel la municipalité ; mais il compte également des partenaires nationaux comme des ONG.

En ce qui concernent les Agenda 21 locaux, certaines collectivités locales comme St-Louis, Guédiawaye, Louga, Matam, Rufisque et Fissel Madal (Région de Thiès) se sont investies dans ce processus avec l'appui de ONU-Habitat et/ou le concours d'ONG comme Innovations-Environnement-Développement Afrique : il s'agit alors de mettre en place cet instrument de planification locale articulé autour des questions de développement durable. Ces documents s'inscrivent particulièrement dans le domaine de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de l'élaboration de budgets participatifs prenant en compte les principes et fondements du développement durable. Cependant, ces documents de planification ne sont pas bien connus des acteurs étatiques chargés de coordonner le développement durable ; qu'en est-il de leur articulation avec les autres instruments de planification élaborés au niveau décentralisé, comme le Plan régional de développement intégré, le Plan local de développement, la Stratégie régionale d'action pour l'environnement, la Stratégie régionale de développement durable, le Plan d'investissement communal, etc. ? Qu'en est-il de leur mise en œuvre et de leur évaluation ? Autre exemple d'empilement de structures peu susceptibles de se coordonner entre elles, le Conseil supérieur des ressources naturelles et de l'environnement a aussi été créé, afin de superviser la mise en place du Plan national d'action pour l'environnement. Dans la ville de Rufisque, en particulier :

« (...) l'organisation des programmes de gestion est entravée par une situation financière difficile qui empêche les acteurs institutionnels de réaliser des interventions techniquement et matériellement opérationnelles dans tous les secteurs. » (Sy, 2007 : 178).

Certes, le manque d'argent dont disposent les communes, à Dakar comme à Rufisque, pour mener à bien leurs actions nous a été répété de maintes fois par les élus et les techniciens de la Ville. Cependant, remarquons que ces plans, censés être élaborés par les acteurs locaux, proviennent une fois encore de la Ville : ils n'émanent donc pas des populations locales, comme stipulé dans les recommandations⁸³. Omar Ngalla Diagne, le président de l'Association des volontaires de l'environnement, a récemment lancé un plaidoyer en faveur de l'application de l'Agenda 21 au Sénégal :

Les dispositions de l'Agenda 21 n'ont pas été prises en compte au Sénégal, malgré le fait que le pays ait ratifié la convention sur l'environnement depuis longtemps. Mais en plus, l'État profane le DPM et ne préserve rien du tout ! Prenez l'exemple du technopôle⁸⁴ : il

⁸³ Notons cependant ici que dans la logique onusienne, une initiative portée par une collectivité décentralisée est considérée comme émanant « du bas ». Dans l'Agenda 21, la base représente les populations.

⁸⁴ Le Technopôle de Dakar est une zone économique aménagée dont la vocation est d'accueillir des centres de recherche et d'enseignement ainsi que des entreprises développant l'innovation technologique dans le

est construit sur une zone humide protégée, et on construit une arène nationale en remblayant, et il y a des inondations à Pikine maintenant qu'il n'y a jamais eu auparavant ! [n°51, 2011-2015].

Suite à la conférence des Nations-unies sur le développement durable « Rio +20 », le rapport national du Sénégal a été rédigé par un groupe d'experts du PNUD : ceux-ci soulignent les efforts faits en vingt ans par le pays dans le cadre de la planification du développement durable, cependant des « limites » sont notées (rapport PNUD, 2012). Elles concernent notamment :

- « Le manque d'harmonisation des différentes politiques sectorielles liées au développement durable » : en effet, au sein des différentes directions où nous avons pu enquêter, les employés ignoraient pour la plupart les programmes portés par les autres directions, pourtant agissant sur un même terrain.
- « L'absence d'indicateurs de développement durable pour servir de base à la planification, au suivi et à l'évaluation intégrés des progrès vers le développement durable ; et la non adoption de la Stratégie nationale de développement durable, sensée servir de cadre de cohérence des différents documents de planification stratégique ».
- « Le faible niveau, voire l'absence de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des stratégies déployées ; ainsi que la faible vulgarisation de ces instruments de planification » ; ces deux derniers points renvoient à l'allocation de la directrice de la DEEC, dont nous avons cité des extraits (en page 161). Les experts comme les membres des Ministères pointent facilement le manque d'harmonie des politiques publiques, trop sectorielles, la faible vision globale et le manque de cohérence des activités portées par des acteurs épars. Sans toutefois avancer de propositions claires pour y parvenir.
- « Le faible niveau de financement par rapport à l'envergure des défis à relever » : un financement venant de qui ? L'État du Sénégal ? Cela n'est pas précisé dans le rapport du PNUD.
- « L'insuffisance des capacités ainsi que la faible participation des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des programmes définis » : les acteurs non

étatiques mentionnés par ce rapport sont les collectivités locales et les populations, qui participent « peu » ... Mais sont-ils invités à le faire ?

La difficile mise en place du partenariat entre Dakar et Marseille pour la gestion des plages du littoral dakarois, d'une part, et le fait que l'Agenda 21 soit un outil relativement peu utilisé au Sénégal, d'autre part, attestent ici d'une nécessaire implication des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de programmes d'assainissement. Profitant de l'échec de la collecte des ordures ménagères, des charretiers s'imposent de plus en plus dans ce secteur, pour pallier la carence de la collecte des déchets domestiques. Le déchet devient une source génératrice d'emplois et de revenus, qui profitent aux plus pauvres. Parallèlement à l'essor de ces « opérateurs » privés, apparaissent des Organisations communautaires de base (OCB). Ces organisations sont souvent des organisations de femmes, de jeunes, des organisations religieuses ou des GIE.

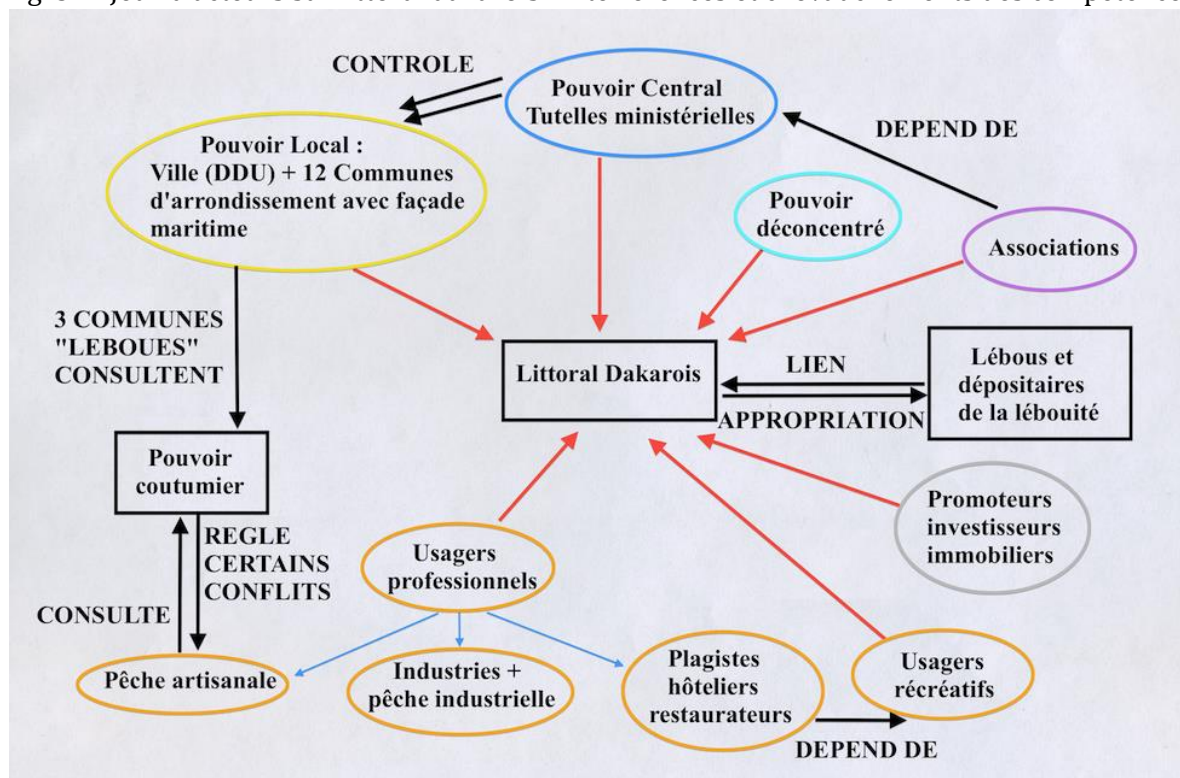
3.2.3 Manifestations contre des projets de développement : vers la question identitaire ?

Dans un article sur l'évolution de la gestion publique sous décentralisation au Sénégal, G. Blundo analyse le « double mouvement d'éviction des pouvoirs locaux et d'introduction de la politique à l'échelle locale » (Blundo, 1998). Ce processus a été mis en place dès 1972 avec la loi créant les communautés rurales. Ainsi, alors que les pouvoirs locaux, et dans le cas de notre étude, les pouvoirs dits coutumiers, étaient censés abandonner le village, la politique elle, y descendait, entraînant le développement d'une sphère de publicisation du politique sous le contrôle des partis.

A l'orée des réformes institutionnelles qui ont successivement touché l'Afrique subsaharienne, l'ouvrage collectif dirigé par Alain Dubresson et Sylvie Jaglin propose des études de cas en Afrique francophone, sur la mise en œuvre de la décentralisation tant dans les relations des États aux municipalités, que des rapports des acteurs sociaux aux pouvoirs locaux et nationaux (Dubresson et Jaglin, 1993). Les auteurs montrent que la transmission des pouvoirs du centre vers le « local » se fait avec difficulté, et parfois pas du tout. Dans son article (Osmont, pp. 47-66, in Dubresson et Jaglin, 1993), Annick Osmont analyse justement la régularisation foncière d'un quartier de Dakar où l'essentiel des négociations est fait entre l'État et les groupements de quartiers, en court-circuitant les communes concernées. Dans des villes secondaires, au Mali, Monique

Bertrand montre comment les marchés fonciers illustrent les contradictions entre l'État et les exigences antagoniques des investisseurs fonciers (Bertrand, p. 127-142, in Dubresson et Jaglin, 1993). La ville de Maradi, au Niger, offre l'exemple d'un pouvoir local qui fonctionne sous forme de réseaux entre État, chefferie traditionnelle, marabouts et marchands, dans un relatif équilibre profitant surtout aux deux dernières catégories (Grégoire, p. 205-217, in Dubresson et Jaglin, 1993). « La participation et la mobilisation des acteurs locaux est un thème central et problématique de la vie urbaine africaine » (Leimdorfer, 1995 : 715). Dès le début des années 1990, des chercheurs en sciences sociales invitent à « repenser le lien entre décentralisation et développement local » (Dubresson et Fauré, 2005), car les moyens limités des communes et la persistance d'une « multicentricité des pouvoirs »⁸⁵, font que le jeu des notabilités perdure dans la pratique institutionnelle (Blundo, 1998).

Fig. 32 - Jeux d'acteurs sur littoral dakarais : interférences et chevauchements des compétences.



Source : I. Sidibé, 2015.

Parmi ces initiatives repérées à la base, certaines passent par la force pour se faire entendre des pouvoirs publics. Elles s'opposent ainsi aux projets perçus comme exogènes et contraires aux intérêts populaires. En matière de gestion de l'eau, par exemple, le modèle français de délégation des services a été progressivement élevé au

⁸⁵ Terme emprunté par G. Blundo à J.-P. Jacob (Jacob, 1997 : 5)

rang de modèle mondial, faisant évoluer le rôle de l'État dans les pays qui ont adopté ce modèle (Jaglin, 2005).

Au Sénégal, le montage du Partenariat public/privé (PPP) de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement est à placer dans le contexte des plans d'ajustement structurel. Ce montage est à l'origine du contrat d'affermage entre l'État du Sénégal et la Sénégalaise des Eaux (SDE) pour la gestion de l'eau potable. Le contrat d'affermage entre l'État du Sénégal et la SDE n'est pas cependant une nouveauté en matière de gestion du service public de l'eau. En effet, entre 1960 et 1971, le service public de distribution de l'eau en milieu urbain était assuré par la Compagnie Générale des Eaux du Sénégal, filiale de la Compagnie Générale des Eaux France sur la base d'un contrat d'affermage. Par la suite, le service fut nationalisé en 1971 avec la création de la Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES). La SONEES est chargée de l'exploitation du service public de l'eau et de l'assainissement alors que l'État s'occupe du renouvellement du matériel d'exploitation ainsi que de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de renouvellement des ouvrages. En 1983, c'est la concession du service public de l'eau à la SONEES. Enfin, en 1995, face à la nécessité de solutions au déficit en eau de la région de Dakar, une réforme institutionnelle est mise en œuvre par la restructuration de la SONEES qui est divisée en trois entités : la SONES (Société nationale des eaux du Sénégal), la SDE et l'ONAS. L'ONAS est un établissement semi-public en charge des travaux d'assainissement, ainsi que de la maintenance et de l'exploitation des ouvrages.

Dans le cadre de notre approche du littoral dakarois, deux programmes d'assainissement portés par l'État ont attiré notre attention car ils cristallisaient la question de l'instrumentalisation de l'identité léboue.

Le premier programme porte sur la dépollution de la baie de Hann. Il bénéficie d'une aide sectorielle sur projet de l'AFD et de la BEI. Ce projet consiste à poser un collecteur des eaux usées qui partirait du port de Dakar jusqu'à la Station d'épuration des eaux usées (STEP) prévue à Petit-Mbao, et traverserait ainsi cinq communes. Après traitement, un rejet en mer serait prévu à 3 km ; ce qui implique, en amont, un traitement des déchets liquides en milieu urbain, et par conséquent un ramassage des ordures et la sensibilisation des populations autour de la question de savoir « où jeter quoi ». Or à Hann village, tout comme à Ngor, Yoff ou Ouakam, les ruelles font un mètre de large (voir fig. 16, p. 52) et il est impossible d'y enterrer des conduits d'évacuation. Il y a donc un problème d'aménagement de ces quartiers traditionnels, puisque les maires

doivent engager des démolitions pour élargir les axes. Ce dossier peine à avancer, selon Sébastien Florès, un expert de France Expertise en charge du projet sénégalais de dépollution de la baie de Hann de 2009 à 2011 :

Depuis 2007, il y a eu beaucoup de manifestations contre le projet d'implantation de la STEP à Petit-Mbao. Ça freine le projet. Les gens reproduisent ce qui s'est passé à Cambérène et disent qu'ils ne veulent pas que leur village soit la poubelle de toutes les eaux de Dakar. Ce qui surprend les bailleurs et partenaires techniques c'est la lenteur avec laquelle les élus des communes concernées, qui ont pourtant rôle de médiateurs, communiquent autour des projets de développement. [n°37, 2012].

Si notre interlocuteur fait référence à la commune de Cambérène, c'est parce que c'est là que se trouve la principale station d'épuration en activité de la Presqu'île, une seconde plus petite se trouve à Fann, directement sur le littoral. Au début des années 2000, un financement européen est alors destiné à la réhabilitation de la station et au prolongement de l'un des trois émissaires, ou sorties d'égout, qui lui sont reliés. Ce financement fait l'objet d'un grand programme mis en œuvre par l'État sénégalais. Mais ce projet ne verra jamais le jour, du fait de manifestations d'opposition et faute de concertation avec les autorités religieuses de Cambérène. Car c'est ici un haut lieu de la confrérie musulmane layène, à laquelle sont liés en particulier les Lébou (voir le point 5.1). De fait, ces autorités imposent leur veto dès 2000. Le chargé des programmes infrastructures de l'Union européenne au Sénégal, responsable du projet à l'époque, en garde un souvenir amer en 2012 :

Les populations du village, soutenues par le Khalife Général des Layènes, avaient manifesté contre ce projet : elles ne comprenaient pas pourquoi l'émissaire qui se déverse toujours sur la plage sainte du mausolée de leur guide suprême, ne pouvait pas être déplacé ailleurs plutôt que réparé comme nous l'envisagions. [n°36, 2012]

Nous sommes ici face à un cas, somme toute classique, de conflit entre des univers de normes différents. Quand bien même la confrérie layène est minoritaire dans le champ religieux sénégalais, la présence d'un haut lieu de référence musulmane rappelle l'intrication d'usages économiques, résidentiels, récréatifs et culturels auxquels l'espace social lébou se réfère, dans son milieu de vie et par ses représentations d'un espace assaini (Laborde, 1997). Si l'on ajoute à cela le fait que la confrérie layène se sent marginalisée dans les cercles de pouvoir nationaux, sur lesquels les confréries concurrentes des Mourides et des Tidjanes exercent une influence décisive, cette *bataille*

de l'émissaire de Cambérène [n°36, 2012] a donc été perçue comme une victoire du pouvoir local contre le pouvoir central et ses bailleurs.

A Cambérène, ce programme était vu en effet avant tout comme imposé aux populations, sans étude préalable ni des pratiques religieuses qui se déroulent justement sur la plage où étaient prévus les travaux, ni du rôle du mausolée pour l'attractivité de la localité. Pour les associations environnementalistes locales⁸⁶, une meilleure communication avec les chefs traditionnels et religieux aurait suffi à lever les réticences. Faute de quoi, un petit groupe de Layènes est parvenu à convaincre une majorité de Cambérénois de descendre dans la rue pour protéger du sale et de l'impur un site sacré. Selon le secrétaire de l'association de *Siggil Hann*, association tournée vers la préservation de l'environnement dans un autre quartier littoral : *il y a eu manipulation, car toute l'information n'était alors pas donnée aux populations* [n°68, 2013]. Quinze ans plus tard, certains habitants regrettent que le conduit d'évacuation des eaux usées n'ait pas été réparé, puis prolongé, et déplorent que les autorités locales n'aient pas les moyens dont disposait alors la capitale à travers sa coopération européenne.

Nous reverrons plus loin comment le mouvement religieux sénégalais participe plus largement de la vie publique locale et nationale, et de sa dynamique citoyenne.

A Cambérène, d'ores et déjà les jeunes de la confrérie layène ont participé à la vie du quartier à travers ces questions d'assainissement en contestant leurs conditions de vie ; cet enjeu sociétal a été une occasion, pour le mouvement religieux, de faire parler de lui. Peut-on pour autant parler, dans ce cas précis, d'une alternative aux moyens limités des pouvoirs locaux ?

Il n'y a pas de proposition d'alternative locale. L'émissaire a pollué jusqu'à un certain niveau, mais comme c'est une cité religieuse, les gens se sont dressés sans proposer aucune alternative. Les alternatives aux projets venus de l'extérieur doivent venir avec l'État central, et la mairie. L'Acte 3 de la décentralisation est précipité, c'est un contenant sans contenu. [n°51, 2011-2015].

Comme le souligne ainsi Omar Ngalla Diagne, militant associatif engagé pour la préservation du littoral dakarois dans une association locale, le débat local mobilise-t-il différents registres de normes et d'action pour justifier l'intérêt public ou en porter certaines orientations. L'opposition du traditionnel et du moderne se montre plus fluide que dans les documents d'urbanisme ; elle apparaît relative à des situations locales, et

⁸⁶ La multiplicité des associations est un facteur de fragmentation de l'action associative qui se porte en interne des contradictions.

circonstanciée dans le temps. Selon ces arrangements, l'autochtonie constitue, elle aussi, une ressource mobilisable au gré des intérêts mis en avant par les Lébous : ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE IV

Jeux d'acteurs autour de la ressource foncière

La loi du 22 mars 1996 marque le transfert de l'État sénégalais aux collectivités locales de neuf compétences, selon, parmi lesquelles l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Dans le même temps, les mairies d'arrondissement deviennent des porteurs de normes, à destination de leurs administrés, quant aux bonnes pratiques à adopter en matière de gestion du littoral. Dans le cas présent, on l'a vu, tout porte à croire qu'un ensemble de normes prolifère : une pratique, devenue banale, qui consiste à jeter ses déchets dans l'espace public, la norme populaire qui consiste à déverser en mer, la norme internationale qui tend vers le tri sélectif des déchets. Si ces représentations cohabitent et si les discours de bonne gouvernance se diffusent dans une logique *bottom-up*, les pratiques qui en découlent sont véhiculées par différentes sources de pouvoir, et leurs acteurs respectifs.

Deux logiques de développement cohabitent : celle représentée par les politiques publiques locales, que nous entendons comme l'ensemble des programmes d'action des autorités locales, et celle représentée par un ensemble d'acteurs (société civile, ONG, organisations ou personnes privées, associations de toute nature...). Ce jeu d'acteurs renvoie à l'ensemble des interactions entre différents acteurs de la scène locale. Ces interactions peuvent se décliner sous forme de convergences et d'alliances, d'une part, de divergences associées à des conflits, d'autre part.

La gestion du littoral dakarois est donc portée par différents groupes. Les professionnels de la pêche, du tourisme, les résidents, toutes ces personnes que nous avons regroupées sous le nom d'« usagers », interagissent, et nous les assimilons bien à des acteurs de la gestion du littoral, jusqu'à prendre en considération les pratiques récréatives rencontrées sur le littoral ; Parfois leurs activités se complètent, parfois elles entrent en concurrence. Ces usagers sont en relation avec les acteurs locaux, entendus comme les élus, les militants associatifs, les leaders d'opinions, divers médiateurs sociaux. Depuis une bonne vingtaine d'années à Dakar, un modèle de gestion du littoral s'est imposé à ces usagers, modèle venu « du haut ». Ainsi, les acteurs supranationaux, les experts, les bailleurs, et les élites politiques nationales, sont au cœur de la

gouvernance littorale actuelle. Durant nos trois années de recherche sur le terrain, nous avons pu constater pourtant que ce sont les acteurs locaux qui portent l'action publique sur ce territoire. Eux seuls agissent concrètement, de concert avec les usagers du littoral.

Précisons ici les contenus et l'articulation entre les trois termes que nous venons d'employer : « modèle de gestion », « gouvernance littorale », et « action publique ».

Le modèle de gestion imposé par le haut consiste en une action publique dont l'État se serait déchargé.

La gouvernance actuelle s'affiche comme une action publique anciennement liée aux municipalités urbaines, aujourd'hui privées de moyens d'action : cette gouvernance s'inscrit en fait dans une logique de projets, liée à l'aide internationale et depuis peu à des opérateurs privés. Cette gouvernance est finalement toujours orchestrée par l'État sénégalais.

L'action publique, quant à elle, s'impose depuis quelques années dans les débats scientifiques portés tant par les études urbaines que par le développement. Certains l'envisagent sur les décombres des théories du développement, qui ont singularisé le Sud par référence au Nord. D'autres y voient un avatar du terme de gouvernance urbaine dont les « bonnes » pratiques, critiques sur plusieurs continents, font référentiels d'action et forgent aujourd'hui de véritables objets de recherche autour des notions de droit(s), de biens communs ou de planification stratégique. D'autres recherches, comme la nôtre, rappellent l'ancienneté des dispositifs politiques qui revendiquent le fait de développer des infrastructures de base, gérer les territoires, contrôler la ressource foncière, et ce depuis « longtemps » (Bertrand, 2015).

Nous étudierons, dans un premier point, comment la gestion foncière, nœud gordien du territoire littoral, a pourtant changé de main à Dakar ; puis nous déboucherons sur la gouvernance locale et les jeux d'acteurs dans les quartiers traditionnels lébous.

4.1 – Le foncier change de main

La réglementation domaniale sénégalaise s'inscrit dans un héritage colonial marqué lui-même par le Code civil français (1804). Le décret de 1855 modifié en 1861 puis en 1890, est ainsi relatif aux successions vacantes et aux successions en déshérence ; le décret de 1889 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, le décret de 1901 relatif au domaine militaire et le décret de 1905 relatif au domaine maritime, portent cette même inspiration domaniale. Cependant, les premières dispositions réglementaires spécifiques à l'AOF qui tendent à régir le domaine public et les servitudes d'utilité publiques émanent du décret du 20 juin 1900 et du 29 septembre 1928. Quant au domaine privé de l'État, il est régi par le décret du 23 octobre 1934, abrogé et remplacé par celui du 15 novembre 1935. Toutefois, en dépit d'un arsenal législatif et réglementaire complexe, ces textes restent inadaptés au contexte social et culturel du Sénégal. Il existe alors trois régimes de droit : le régime des droits coutumiers, le régime de la transcription du Code civil et le régime de la constatation des droits du décret de 1955.

La première partie de la thèse a pris acte du fait que l'urbanisation dakaroise est ancienne, et que les territoires urbains littoraux intéressent depuis longtemps les populations locales, nationales et internationales. Encore en 1980 pourtant, la Collectivité léboue allouait des parcelles d'habitation dans les quartiers périphériques de Ouakam ou de Ngor, car aucun Dakarois ne voulait s'aventurer aussi loin. Mais la ville s'étalait et il fallait loger toujours plus d'habitants. Aujourd'hui, ces terrains sont parmi les plus chers du département, et les prix de l'immobilier ont grimpé à une allure folle, avec de nombreuses répercussions sur l'espace littoral.

Fig. 33 - Evolution de la population dakaroise de 1976 à nos jours. Source : données de l'ANSD.

	1976	1980	1988	1990	2000	2012
Dakar	940 920	1 097 298	1 492 344	1 609 820	2 326 929	3 822 890

Fig. 34 - Moyennes des prix du marché des terrains du DPM. Source : Sy, 2008.

Terrains Face Mer	Prix au m2 (en Francs Cfa)
Yoff Plage BCEAO	260 000
Yoff Warar / Mosquee Divinite / Almadies	365 000
Hann Plage	250 000
Guédiawaye	140 000
Malika – Kër Massar	17 000

Après avoir présenté la portée de certains discours venant cadrer les actions menées sur le littoral dakarois, nous allons aborder la problématique des aménagements urbains sur l'espace littoral du point de vue des terres à mobiliser sur le DPM. Nous avançons l'hypothèse que leur partage est illégal et renvoyons à une vision de l'État comme étant l'épicentre de la corruption et du clientélisme foncier. Qui sont alors les gagnants de rentes multipliées dans les dernières décennies et ces nouvelles notabilités à qui profite la vente du littoral ?

4.1.1 Le sol urbain, enjeu d'une vie politique clientéliste

Au Sénégal, la mise en œuvre d'une politique de décentralisation administrative est antérieure à l'indépendance : elle remonte au 19^{ème} siècle, avec l'érection en commune des villes de Gorée et de Saint Louis (1872), Rufisque (1880) et Dakar (1887). Ce mouvement de décentralisation s'est approfondi avec la loi municipale de 1955 qui étend la communalisation du territoire sénégalais, c'est-à-dire la création de communes de statuts juridiques différents. En 1960, après l'accession à l'indépendance, on assiste à la généralisation des communes de plein exercice.

Fig. 35 - Rappel historique des étapes de la décentralisation au Sénégal.

1960	Elargissement du statut de commune de plein exercice à l'ensemble des communes.
1964	Soumission de la capitale Dakar à un statut spécial : la commune région du Cap -Vert est administrée par le gouverneur de la région puis par un administrateur de la commune à partir de 1979.
1966	Promulgation de la loi 66-64 du 30 juin 1966 portant code de l'administration communale.
1972	Création de la deuxième catégorie de collectivité locale que sont les communautés rurales. Soumission des communes chefs-lieux de région à un statut spécial.
1983	Retour de Dakar au statut de droit commun (commune de plein exercice).
1990	Suppression des communes à statut spécial qui deviennent de plein exercice. Transfert des pouvoirs d'ordonnateur du budget des sous-préfets aux présidents de conseil rural.
1996	Erection de la région en collectivité locale et transfert des compétences dans neuf domaines de l'État central aux collectivités locales que sont les régions, les communes et les communautés rurales.

Source : I. Sidibé, d'après les données tirées de l'ouvrage d'O'Brien D. C., Diop M.-C., Diouf M., 2002.

Le processus de décentralisation est mis en place, pour sa phase 2, à partir de 1996 au Sénégal : le transfert des compétences du gouvernement central aux communes est calqué sur le modèle français. Les collectivités territoriales nouvellement créées, et celles dotées de compétences renforcées prennent en charge la gestion de certains biens publics et la perception de recettes fiscales. Peu ou prou, les décentralisations visent à construire des niveaux d'action publique et politiques plus efficaces, plus démocratiques, à partir d'un changement d'échelle et de l'implication d'acteurs locaux plus nombreux (Piveteau, 2005). Grâce à ces réformes du système politique sénégalais, les communes d'arrondissement auraient pu renforcer leurs capacités financières à travers des taxes et impôts si La loi sur le domaine national, définissant l'État comme propriétaire de toute terre non immatriculée (héritage colonial), avait été remise en cause. Dans les communes de Yoff, Ouakam et Ngor, la vente des terrains, devenus de plus en plus chers surtout sur la frange littorale, n'a clairement pas profité aux mairies d'arrondissement.

En 2014, on assiste à une nouvelle réforme communément appelée « l'Acte 3 ». Les communes d'arrondissement, qui deviennent désormais des communes de plein exercice, devraient gagner ainsi en responsabilité et en autonomie financière. Selon l'ancienne maire adjointe de la Commune de Ngor, on pourrait imaginer dans un contexte d'amplification de la décentralisation, que les collectivités locales gèrent désormais « leur littoral » : si cette option est débattue dans les collectivités où nous avons enquêté, elle n'est pas encore actée dans les textes.

En matière foncière, rappelons ici, faisant suite à notre brève présentation en introduction (p. 43-45), que sous les présidences de Léopold Sédar Senghor et d'Abdou Diouf :

« Les communautés léboues assortissaient leur vente de terrains de protection contre les déguerpissements par le poids de leur légitimité traditionnelle et l'influence de leurs notables dans les organismes politiques dirigeants. Ces protections, souvent virtuelles, ont pris des formes très élaborées dans des quartiers où les Léboues contrôlent les instances politiques de leurs obligés. Le système mis en place a été assez efficace pour que le représentant de cette partie irrégulière de la ville soit nommé maire de Pikine en 1983 ! » (Salem, 1992 : 32)

Et aujourd'hui, où en est la gestion du patrimoine domanial public ? La domanialité est un régime juridique assurant la prévalence de l'État sur la gestion des terres nationales, celles-ci classées en publiques et privées. Quelles sont ces règles juridiques qui régissent les biens du Domaine éminent de l'État ? La domanialité qualifie les règles particulières auxquelles sont soumis les biens composant le domaine, et les

termes qui lui sont associés sont : affectation, inaliénabilité, insaisissabilité, imprescriptibilité, modes d'utilisation. Le régime juridique des biens affectés à l'usage de tous ou à l'utilité publique s'est forgé une réputation de régime très contraignant en raison de la protection de l'affectation mais également de la consistance des dépendances publiques. Il doit faire l'objet d'une attention particulière vu l'importance de ces biens, différents de ceux des particuliers. Ainsi depuis 1960, pour le ministère de l'urbanisme du Sénégal, il n'existe que deux catégories de propriétaires fonciers, réguliers, et irréguliers (Diop, 2012) : seul le détenteur d'un titre foncier, permis d'occuper, ou bail emphytéotique, c'est-à-dire suivant des procédures de cession définitive ou de concession provisoire sur le Domaine privé de l'État⁸⁷, est considéré comme propriétaire des lieux.

Dès 1974, les grandes sècheresses ont entraîné l'explosion démographique de la capitale du Sénégal ; Dakar Ville ne contient dès lors plus ses habitants : les quartiers périphériques et les banlieues gonflent démesurément. De nombreux agriculteurs venus de l'intérieur chercher du travail, se tournent vers le secteur de la pêche. Dakar compte dix-neuf communes d'arrondissement dont douze ont une façade maritime. Or, dans le décret n° 2010-439 du 6 avril 2010 fixant le barème du prix des terrains nus et des terrains bâtis applicable en matière de loyer, on distingue, les « villages traditionnels » des autres zones, mais seulement dans les communes d'arrondissement de Ouakam, Ngor, Yoff et Hann. Le prix de cession sur le domaine éminent de l'État du terrain au m² est en effet partout le même dans les villages : 30.000 Francs CFA, sauf dans le village traditionnel de Hann où il est à 15.000 Francs CFA ; à Ngor, le prix est de 220.000 Francs CFA sur le littoral, contre 30.000 en zone traditionnelle, et 100.000 dans la zone dite résidentielle des Almadies. La ville s'est ainsi développée à différentes vitesses et ce décalage socio-économique s'est répercuté sur les prix fonciers des concessions.

« Dans un passé récent, ces projets étaient le plus souvent relatifs à l'installation de tentes, chaises de plages dont certains prennent l'allure, le plus souvent, de véritables sites hôteliers avec emprise sur le sol. Il en était ainsi dans l'île de Ngor et dans le littoral de Yoff. De nos jours, ce sont véritablement des maisons qui sont construites. On peut également noter le cas du domaine privé en construction sur la plage de l'île de Ngor. Les Ngorois pointent du doigt le ministre de l'Economie et des finances, Abdoulaye Diop et seraient sur le point d'intenter une action pour protester contre cette violation du DPM et exiger de l'État qu'il arrête de spolier ainsi des espaces qui appartiennent à la collectivité nationale. De telles occupations nécessitent une procédure spéciale d'autorisation (article 16 du Code du domaine de l'État) qui est souvent

⁸⁷ Seul le domaine public est inaliénable.

occultée ou vidée de son sens. En effet, elles nécessitent l'intervention du Service des Domaines qui doit préciser le lotissement de la parcelle allouée, la superficie du domaine occupé, la durée de l'occupation, la nature des installations et des activités à y exercer, le nom du bénéficiaire et le montant de la redevance. L'autorisation, la plupart du temps, rappelle également certains principes de l'occupation, notamment sa précarité, son caractère personnel, l'obligation d'assumer les frais accessoires de timbre et d'enregistrement et celle de payer l'impôt foncier correspondant à la surface occupée. » (Rapport Aide et Transparence, 2008)

En 2008, le rapport d'enquête de l'ONG Aide et Transparence a procédé au relevé minutieux des cas avérés de violations du DPM dakarais ; il mentionne un ensemble d'acteurs corrompus : « administrateur, promoteur, élu local, agent technique, courtier, autorité coutumière, agent assermenté et intermédiaire douteux », qui parviennent à « passer à travers les mailles parfois trop larges d'un corpus juridique et réglementaire encore inadapté voire aveugle à la tyrannie d'une petite poignée d'apparatchiks ». Ce rapport précise enfin que les pêcheurs/mareyeurs lébous sont les « grands perdants de cette ruée vers le DPM car ils ne représentent que 5% des tenants du DPM » (dont la superficie totale avoisine les 10.000 m² pour le littoral dakarais). Pourtant, ces derniers avaient largement contribué à la privatisation de ces terres, comme en témoignent des Lébous eux-mêmes. Sociologue spécialiste des pêcheries artisanales et industrielles au Sénégal, Adama Mbaye livre ici son point de vue à propos de la responsabilité de la communauté léboue dans la vente du littoral dakarais :

Ce n'est plus un territoire lébou, c'est un territoire national, donc la réglementation de la république léboue ne domine plus. Avec l'arrivée des Sérères, des Wolofs, des Niominkas, au début du 20^{ème} siècle, tous peuvent prétendre acheter une concession⁸⁸ léboue. Le Lébou est alors soumis à ce clientélisme, on assiste à la séparation des noyaux domestiques ; passage obligé car ils sont nombreux à vivre dans un petit espace. Et ils sont responsables de ces mutations ! Tout ce qui est champ, ce sont eux qui l'ont vendu. Ils vendaient les terres mais pas les maisons où ils s'entassaient, car là vivait leur génie de la famille. Mais maintenant ils doivent se séparer car ce n'est plus viable de continuer à se reproduire dans un tout petit espace. Alors qu'ils auraient pu se déployer avant sur leurs champs ! Mais c'était à cause de ces considérations métaphysiques. Ils n'avaient pas pensé qu'il y aurait un jour une telle pression démographique. Car ils aspirent à une meilleure condition de vie aujourd'hui. Mais même à Yoff, Ouakam et Ngor, on ne peut

⁸⁸ Le terme concession vient du régime domanial et est devenu le support foncier de toute habitation dans l'usage populaire.

plus parler de territoire lébou, ils sont parfois minoritaires dans leurs propres quartiers ! [n°61, 2012]

Nous avons interrogé à Ngor deux plagistes sur la question des zones d'extension, ces terres mises à la disposition des villageois pour qu'ils y construisent de nouvelles maisons familiales. Au lieu d'en disposer, la majorité des propriétaires a vendu ces terres *en faisant beaucoup de profit*, nous dit-on : ce propos rapporté peut participer de la rumeur.

L'extension c'était fait pour quoi ! On a tous vendu nos terres, pourtant ! Alors que ça devait élargir le village : 90% des gens qui habitent là-bas maintenant ne sont pas des Lébous (...) demain les Lébous peuvent quitter et aller autre part. Si demain, le prochain maire de Ngor n'est pas lébou, il va délaïsser toutes ces coutumes, rentrer dans le village et le gérer à sa façon ! Y'aura plus de place pour le pouvoir traditionnel. [n°34, 2014]

Retenons pour l'instant que le Service domanial fixe des barèmes de cession administrative du terrain au mètre carré, variables selon les quartiers, et que cela a un impact direct sur les pratiques des habitants. Si des zones d'extension sont octroyées aux populations « villageoises », certains élus s'arrogent le droit de déclasser un terrain du domaine maritime. Demandons-nous alors, avec les auteurs de ce rapport, à quel type d'État avons-nous affaire ici ? Deux interprétations ont animé les débats des années 1990, celle de J. F. Médard en termes de « néo-patrimonialisme » (1990, 1998), et celle de J. F. Bayart en termes de « politique du ventre » (1989) : tous deux cherchent à caractériser la nature contradictoire de l'État africain. Le premier auteur le définit comme un processus de bureaucratisation qui coexiste avec la gestion patrimoniale des ressources ; le second pense que la dissolution ou l'inanité des structures étatiques « masque la vitalité de l'État-rhizome, parcouru de luttes et de conflits factionnels » (Blundo, 2001 : 35). B. Hibou parle quant à elle de criminalisation et de privatisation de l'État (1999). G. Blundo et J. P. Olivier De Sardan pensent que le renforcement de la classe politico-économique, de sa mainmise sur le pays, tel que B. Hibou l'entend, n'a rien d'incompatible avec une déliquescence de l'État en tant qu'institution délivrant des services et des biens publics : au contraire. La « privatisation informelle de l'État », telle qu'elle se dégage des enquêtes de G. Blundo et J. P. Olivier De Sardan, relève d'une croissance des profits privés des agents de l'État, et en même temps, d'une dégradation de la délivrance des services et des biens publics aux usagers (Blundo, 2007 : 116-117)⁸⁹.

⁸⁹ Voir les ouvrages consacrés au Sénégal publiés aux éditions Karthala (Diop A. B., 1981 ; Diop M.-C. et

Nous n'avons pas mené d'enquête spécifique sur les transactions politiques liées aux cessions foncières. C'est pourquoi, à défaut de dresser une analyse de la corruption à Dakar, mais forte de la lecture de quelques coupures de presse (les quotidiens nationaux constituent une source primaire d'information afin de cerner la teneur du débat public sur ce thème) et littérature grise sur la corruption⁹⁰, sur l'État au quotidien en Afrique de l'Ouest, et sur les relations clientélares dans le monde, nous tentons dans cette partie de montrer la sensibilité des représentations populaires à la corruption, et le clientélisme à l'œuvre dans la question de la privatisation des terres.

Dénoncer les nébuleuses de l'État

Confrontons à présent le point de vue universitaire de G. Blundo à celui d'Omar Ngalla Diagne, dont nous citons un extrait d'entretien en accroche de cette sous-partie : *Il faut dénoncer publiquement les nébuleuses de l'État !*, affirme haut et fort au micro des radios et télévisions Omar Ngalla Diagne, en pleine campagne municipale. Il préside l'Association des volontaires de l'environnement (AVE), et a participé à la création d'un regroupement d'associations : la Plateforme pour l'environnement et la réhabilitation du littoral (PERL). Seuls les associations locales, composées en majorité d'universitaires, d'architectes, de journalistes, d'hommes politiques qui maîtrisent le jargon du développement, « dénoncent » les « nébuleuses » de l'État, en menant des actions de plaidoyer. Les « nébuleuses », ce sont les violations des règles encadrant l'occupation du Domaine public maritime, et l'octroi de permis de construire des édifices solides en dur sur la façade maritime.

Durant les « années Wade » (2000-2012), une partie de la population dakaroise, des élites intellectuelles, des militants associatifs mais aussi des résidents et des pêcheurs, commence à s'inquiéter de l'emprise d'une minorité sur le DPM. Dans un

Diouf M., 1990 ; O'Brien D. C., Diop M.-C., Diouf M., 2002 ; Diop M. C., 2002, 2013)

⁹⁰ « Il n'existe pas, à notre connaissance, d'études publiées qui se sont penchées directement sur le thème de la corruption au Sénégal, exception faite pour un court article très culturaliste de Zuccarelli (1987) et un dossier s'appuyant essentiellement sur des articles de presse publié par l'association « Agir ici et survie » (1997). Le sujet a été néanmoins abordé, de façon transversale, dans des travaux portant sur la gestion des communes urbaines (Diop et Diouf 1990) et des communautés rurales (Blundo 2001b) ou des grandes agences de développement étatiques dans les années 70-80, qui fonctionnaient comme des machines de patronage politique (Casswell, 1984 ; Cruise O'Brien, 1975:144). La littérature grise est cependant plus importante : bien que la corruption soit devenue un thème de débat public surtout vers la fin des années 90 (émergence d'ONG spécialisées en bonne gouvernance, mobilisation gouvernementale, pressions des bailleurs de fonds), il faut signaler des initiatives gouvernementales de réflexion et d'évaluation du problème relativement anciennes, comme l'étude réalisée à la fin des années 70 par le Secrétariat d'État à la Primature (1979), axée sur ce qui était pudiquement appelé « la problématique de la conscience professionnelle », ainsi que de nombreux rapports et évaluations du Bureau Organisation et Méthode (BOM). » (Blundo et Olivier de Sardan, 2003 : 179)

rapport publié en 2008, l'ONG Aide Transparence soulève la problématique léboue dans la gestion du littoral dakarais :

« Face à ces assauts répétés et considérables du patrimoine foncier public voire traditionnel, les mairies de Yoff, Ngor et Ouakam ainsi que les *Jaraafs* lébous se sont concertés pour prendre la mesure des choses et adopter une stratégie de riposte à la mesure des enjeux liés au contrôle des terres qui entourent ces communautés de pêcheurs-cultivateurs. Les communautés léboues se sentent, en effet, menacées par l'explosion démographique et la densité humaine au sein d'une presqu'île à laquelle tout les rattache, y compris leurs propres racines ancestrales, cosmogoniques et religieuses. » (Rapport Aide et Transparence, 2008).

Les terres littorales font l'objet de fortes convoitises pour la réalisation de grands travaux d'infrastructure et d'investissement touristique. Ce cadre spéculatif, dérogeant ouvertement avec le respect des Domaines publics et la protection du Domaine maritime, a déjà été exposé dans le chapitre I, avec des conséquences désastreuses pour l'environnement. Il existe pourtant un code de l'environnement qui définit la protection de certains espaces. Des terres littorales continuent d'être vendues et des bâtiments d'être construits, rendant impossible l'accès à certaines plages et obligeant les premiers occupants à déguerpir sans recours. C'est le cas à Hann Bel-Air : les pêcheurs ont progressivement été déguerpis de la baie quand il s'agissait d'agrandir le port, de privatiser une plage, d'aménager une marina. Cette expansion sauvage, liée à un habitat sélectif et aux emprises touristiques fait naître un sentiment de dépossession d'un patrimoine commun : aussi bien chez les natifs des villages traditionnels que chez les habitants de quartiers récents. L'extrait d'entretien qui suit, recueilli auprès d'un élu local, vient illustrer cette question :

Pour la gestion du littoral dakarais, c'est un éternel combat entre des autorités au sein du pouvoir, des lobbies financiers, et les populations. Les premiers nommés tiennent coûte que coûte à privatiser le littoral afin d'y installer des villas, restaurants ou hôtels au détriment des populations, particulièrement dans les zones où vivent les populations autochtones. Les actions de l'actuelle équipe de la mairie de ville, bien qu'allant dans le sens des préoccupations des populations locales, restent encore timides face à la détermination des prédateurs. [n°1, 2011/06]

Ce maire adjoint à l'environnement connaît particulièrement bien le problème car il travaille pour la municipalité de Ngor et gère au quotidien des conflits fonciers entre villageois et promoteurs immobiliers. Il n'en reste pas moins qu'il fait la publicité pour l'actuelle municipalité, comme la précédente, évincée, l'a fait en son temps. Le mot

prédateur utilisé par notre interlocuteur est un terme générique de la spéculation foncière associée à la corruption dans les villes africaines (Bertrand, 2014).

C'est sous la présidence d'A. Wade que la vente du littoral dakarois s'est accélérée, vente qui se base sur des critères uniquement économiques en niant l'impact environnemental néfaste⁹¹. Ceci est l'effet du contexte néo-libéral du régime d'A. Wade, accru par l'effet de personne, celle de l'ex-président, qui s'est inscrit dans l'espace relationnel du Mouridisme, auquel il a prêté allégeance.

« Le régime dit libéral s'est également signalé par un déficit d'équité territoriale dans la répartition des investissements publics. C'est le cas de la concentration de différents programmes d'investissement de l'État sur Dakar (les chantiers de l'ANOCI, la construction d'échangeurs et de l'autoroute à péage...), (...) ou encore la mise en œuvre de projets dénommés « grands projets du Chef de l'État » sur Touba⁹², liée à l'allégeance confrérique du Président de la République, ce qui n'a pas manqué de susciter un malaise dans le milieu confrérique sénégalais. » (Diop, 2013 : 785).

Ainsi, dans sa stratégie de domination d'un espace élargi au-delà de la parenté, le « Prince » sénégalais (Diop, 2013) A. Wade a-t-il eu recours à des moyens d'allégeance dont l'objectif était de consolider son pouvoir, qui souffrait d'un déficit réel de légitimité sociologique (*op. cit.* : 604). Si l'ex-président a privilégié certains territoires en termes d'investissement public, il a également privilégié certaines personnes, en leur octroyant des parcelles sur le Domaine public. Or les droits que l'État consent aux titulaires de titre d'occupation privative sur le DPM étant précaires et révocables, les édifices qui y sont installés doivent être légers et facilement démontables. Ce qui n'est évidemment pas le cas avec les structures hôtelières, qui s'enrichissent sur une zone qui devrait être réservée à des activités d'utilité publique.

Nous allons illustrer ce phénomène par le cas de l'Hôtel Terrou Bi. Sur le portail Internet « Le Journal des Palaces », l'hôtel Terrou Bi est présenté en 2009 en ces termes : « Le groupe Terrou-Bi, propriété de la famille Rahal, a écrit le 16 février 2009 une nouvelle page de son histoire avec l'ouverture de son hôtel 4 étoiles Luxe. Depuis 1985, et la création par Kalil Rahal de son restaurant renommé, le Terrou-Bi, véritable référence gastronomique de l'Afrique de l'ouest, n'a eu de cesse de se développer, en élevant au rang d'art celui de satisfaire ses clients. » (Article du 6 mars 2009, consulté en juin 2013)

⁹¹ Lire l'analyse qu'en fait le journaliste du *Front Siggil Senegaal*, dans son article intitulé « Avertissement sur la boulimie foncière du Président Wade et le bradage du patrimoine foncier national », Dakar, 31 juillet 2007, 4 p.

⁹² Ville au cœur du Sénégal, capitale de la confrérie musulmane mouride.

Le propriétaire du palace est un homme d'affaires libano-sénégalais. L'immigration libanaise au Sénégal (et de façon plus générale en Afrique de l'Ouest) remonte à la fin du 19^{ème} siècle : les Libanais, pour une grande partie d'entre eux de nationalité sénégalaise, jouent un rôle significatif dans la vie économique du Sénégal mais sont assez peu présents directement sur la scène politique. M. Rahal achevait donc en 2009 la construction d'un hôtel de luxe avec salles de conférence, restaurants, boîte de nuit et piscine. La marina prive définitivement les habitants du voisinage de l'accès à la plage du Terrou Bi et aussi à la toute petite plage qui a été détruite pour les besoins de l'hôtel... ce qui n'est pas mentionné sur la plaquette publicitaire.

Le gardien de l'hôtel, que nous avons rencontré, s'exprime sur ces enjeux économiques hors micro : en tant qu'habitant du quartier, il regrette l'accès public à la plage du Terrou Bi ; mais dans le même temps, *le patron a tenu sa promesse : il a embauché des gens d'ici, du quartier, comme moi*. A quoi répond son jeune collègue : *Oui, comme ça les familles ne peuvent pas protester parce qu'un des leurs rapporte de l'argent*. Une manière déjà vue de noyer les contestations et d'acheter la paix sociale. En effet : les hôtels génèrent des revenus considérables, créent de l'emploi, valorisent la ville et fidélisent la clientèle étrangère fortunée en proposant régulièrement des offres promotionnelles, en organisant des concerts, des conférences, des sorties en mer, etc. Mais cette industrie touristique ne profite que faiblement aux populations locales. On peut donc se demander, avec les membres des associations de préservation du littoral, quel est le prix à payer, par les habitants, d'une privatisation sans retombée positive sur leur situation économique personnelle, ni sur leur environnement naturel. La vue sur le littoral est bouchée, les accès sont clos, le milieu grignoté.

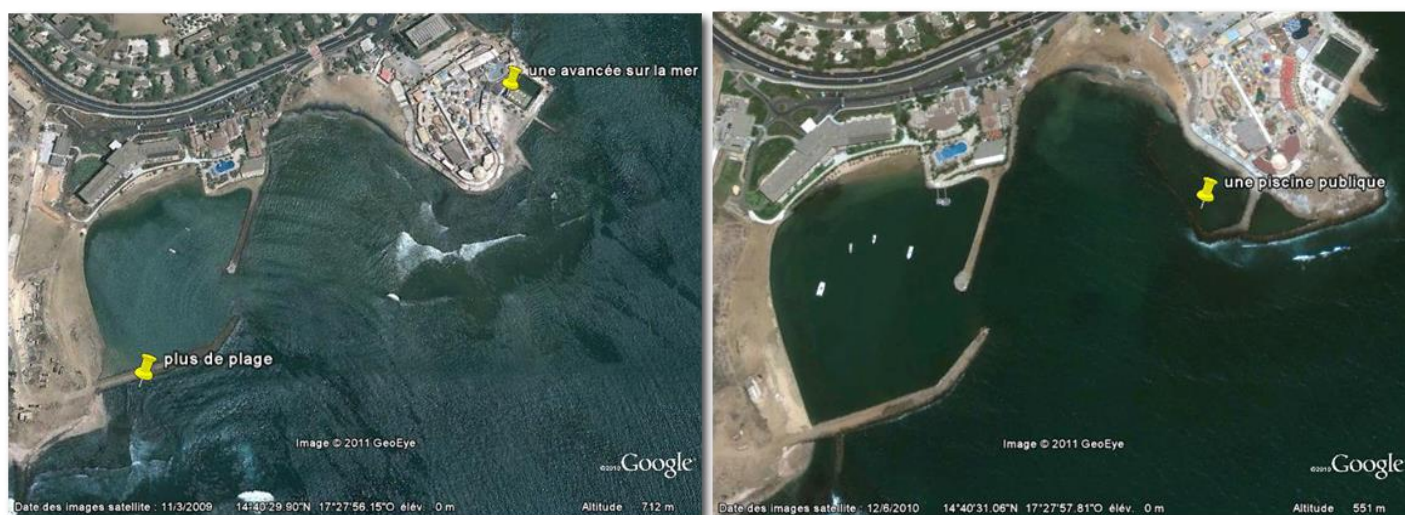
Nous posons ici (fig. 36, page de droite) quatre repères chronologiques de l'évolution de ce chantier sous la deuxième présidence d'A. Wade : en 1999, on compte trois plages publiques et un petit hôtel ; en 2007, le Magic Land est construit (à droite sur les images), le complexe hôtelier Terrou Bi a ajouté des bâtiments à gauche de la jetée, en déboisant et en agrandissant la piscine ; en 2009, le parc d'attraction s'étend sur la mer. Le propriétaire du Terrou Bi privatise la plage, construit une jetée, supprime la petite plage, ajoute du gazon dans le « parc ». En 2010, enfin, il fait construire une « piscine naturelle » (il aménage de fait une simple digue) sur la plage publique et populaire dite du Plongeur.

Fig. 36 - Images satellites de l'évolution de la baie du Terrou Bi, 1999-2010. Source : GoogleEarth



(Image de gauche) 1999 : 3 plages publiques, un petit hôtel.

(Droite) 2007 : le Magic Land est construit (à gauche), le Terrou Bi a ajouté des bâtiments sur la droite en déboisant la nature « sauvage », agrandit sa piscine.



(Image de gauche) 2009 : le parc d'attraction « mange » sur la mer, le Terrou Bi privatise la plage, construit une jetée et supprime la petite plage, ajoute du gazon dans son « parc ».

(Droite) 2010 : le Terrou Bi fait construire une « piscine » publique sur la plage du Plongeur.

Hôtel 5 étoiles, le Radisson Blue fait de même son apparition dans le quartier de Mermoz en 2009. Son promoteur aménage une avancée sur la mer afin d'installer une piscine. Il semblerait que ce complexe hôtelier, qui n'a pas de plage, souhaite récupérer celle de Mermoz qui lui fait face. Mais la bataille n'était toujours pas gagnée en 2014. Dans une nouvelle conjoncture électorale, où le Parti Démocratique du Sénégal (PDS) n'est plus au pouvoir et où le président Macky Sall a promis de nombreux changements en matière de gestion foncière notamment lors de son élection en 2012, le Maire de Dakar s'opposait à ce projet porté par le Radisson. En effet, si le Radisson parvenait à acheter la plage de Mermoz, il transformerait lui aussi le milieu naturel, modifierait

l'écosystème tant marin que terrestre, et créerait un nouveau précédent pour d'autres investisseurs.

En 2009, des Lébou, représentés par le porte-parole de la Collectivité, le *Ndeye-Ji-Réew*, ont manifesté contre la privatisation de la plage du Terrou Bi :

J'ai, en tant que Lébou de Dakar, en plus de l'opinion écologique, une opinion culturelle : sur ces plages, nous avons des sites sacrés tout comme les gens des forêts ont des forêts sacrées ; tous ces sites sacrés sont maintenant profanés, c'est des sites où nous n'avons même plus l'accès ; parce que il y a des propriétés privées... Et pourtant, il y a une loi qui protège ces sites-là ! La loi de 1976 qui limite la propriété privée par le libre accès de tout le monde à la mer ; mais qui n'est pas respectée ! On a vu des installations commerciales, touristiques, qui empêchent carrément l'accès à la mer ; le Terrou Bi c'est un de nos principaux sites sacrés, où il y a des activités culturelles que nous pratiquons ; la communauté léboue avait écrit au Président de la République, qui nous avait mis en rapport avec le ministre de l'urbanisme, pour qu'on aille voir ces sites et prendre les mesures avec les propriétaires pour empêcher justement qu'ils soient atteints par ce phénomène d'occupation. Mais ça n'a jamais été réalisé. [n°3, 2011/04]

Cependant, si des Lébou protègent effectivement les terres du domaine public, certains ont aussi *collaboré avec l'ennemi* [n°51, 2011-2015], selon Omar Ngalla Diagne, un militant déjà cité pour son engagement dans la sauvegarde du littoral dakarais. Lui-même est un Lébou de Ouakam. Il n'hésite pas à accuser publiquement toute personne qui *agresse le littoral*. Après avoir été un *révolté*, qui se souvient avec amertume l'époque où, enfant, il *gambadait librement sur le littoral de son village lébou*, il témoigne de l'évolution de son engagement : de la révolte vers le plaidoyer et la sensibilisation des plus jeunes.

Depuis, nous nous sommes formés en plaidoyer environnemental, pour non seulement aller vers la bonne information, détenir et exploiter certains dossiers ; mais aussi pouvoir en parler avec des preuves. Faire de la recherche au niveau des lois, des codes. [n°51, 2011-2015].

Pourquoi employer dans cette partie le terme de corruption ? Arrêtons-nous un instant sur cette notion et sur le débat qu'elle a introduit dans les sciences sociales. Comme le souligne G. Blundo en 2007, l'anthropologie est une discipline qui a accordé peu d'intérêt au phénomène de corruption. Plusieurs facteurs expliquent ce désintérêt, selon lui : longtemps la discipline s'est intéressée à l'étude des institutions et des normes contribuant à reproduire certains systèmes sociaux, écartant de fait les phénomènes

sociaux déviants. C'est la sociologie qui s'est chargée d'analyser la corruption comme participant d'une utilité sociale (McMullan, 1961 : 196), favorisant l'intégration nationale et facilitant les investissements étrangers, quand ils se trouvaient bloqués par les protectionnismes nationaux. Les premiers anthropologues à avoir mené des recherches en Afrique sur ce thème sont S. Ottenberg et M. G. Smith. Un deuxième facteur serait à chercher dans « les penchants misérabilistes ou populistes » de l'ethnologie africaniste, notamment française, retranchée dans une posture d'« indigénophilie » (Blundo, 2001 : 33). Centrées sur l'étude des communautés locales, de leurs savoirs et capacités de résistance face à un État « prédateur », les chercheurs se sont focalisés sur le pôle des dominés. Troisième facteur : la division disciplinaire. Si l'anthropologie européeniste s'intéresse aux organisations bureaucratiques et à l'État, l'étude du politique en Afrique a abordé l'État par le haut et par analogie avec la formation de l'État en Occident. Cependant, l'étude du politique par le bas, en anthropologie, remonte aux années 1980. Enfin, G. Blundo conclut en disant que la corruption a longtemps été perçue comme une notion aux allures ethnocentriques. Les résultats de l'enquête menée au Niger, au Sénégal et au Bénin par G. Blundo montrent une convergence tant dans les dysfonctionnements administratifs que dans les pratiques « corruptives » auxquels ces dysfonctionnements ouvrent la voie. Ces résultats analogues étonnèrent les enquêteurs, car les trois pays ont des trajectoires postcoloniales très différentes. Citons ici plusieurs éléments constitutifs du phénomène de corruption : la perception de commissions indues, les faveurs et le « piston », la pluralité des normes ; mais ces traits sont également présents dans la corruption européenne. Ainsi, ce qui distingue la corruption africaine de la corruption européenne, toujours selon G. Blundo, c'est le seuil, l'ampleur et la généralisation de ces traits.

Le clientélisme est une notion que l'on retrouve dans les sciences politiques, la sociologie et l'anthropologie, et ses interprétations sont donc nombreuses. Parler de clientélisme amène à discuter des bonnes et mauvaises formes du politique, qui plus est en démocratie. Ce processus suscite autant d'explications que de jugements moraux. Au cours des années 1990, « en terrain » latino-américain, une école voit le jour. Liée au tournant qualitatif de la sociologie en Amérique latine, une école développe une autre approche, dans les années 1990, et s'attache aux conséquences des politiques d'ajustement mises en place dans la région.

« Les observations de terrain et la question de la survie quotidienne des classes populaires sont à la base de l'entreprise fondatrice de l'intérêt de la sociologie à propos des rapports de clientèle » (Combes et Vommaro, 2012).

Dans ce contexte, les travaux de J. Auyero placent le clientélisme dans l'univers culturel des « pauvres », tout en critiquant l'approche du phénomène du point de vue du pur échange de biens. Au clientélisme instrumental de la science politique, J. Auyero oppose ainsi un clientélisme socio-culturel. Le phénomène clientéliste consisterait avant tout, en « une relation sociale de caractère interpersonnel ». Selon H. Combes et G. Vommaro, les travaux d'Auyero ont été fondamentaux dans la manière de repenser les relations clientélares (Combes et Vommaro, 2012).

En conclusion, nous ne pouvons que constater que la fragmentation du DPM a des implications pour la gestion du patrimoine domanial public dans son ensemble.

« Les textes de loi qui existent sont parfois incomplets et exigent des révisions en profondeur de la loi sur le domaine national ainsi que des différents codes supposés préserver les équilibres relatifs à l'aménagement du territoire et l'intégrité des ressources et de l'environnement » (Sy *et al.*, 2008).

Ainsi, ce sont les élites financières et politiques, les personnes fortunées qui contournent la loi par des pratiques corruptives ou clientélistes, et empêchent la société sénégalaise à faibles et moyens revenus d'accéder aux plages de la Presqu'île (payantes), et parfois même à ses ressources. Les plus affectés sont les jeunes qui n'ont plus accès à des espaces vitaux de loisirs et d'épanouissement socio-culturel, ainsi que la communauté léboue, retranchée dans ses quartiers et privée de certains accès à la mer.

4.1.2 De nouvelles positions de pouvoir qui profitent aux anciens notables

Les communes de Yoff, Ngor et Ouakam étaient perçues comme territoires lébous jusqu'à la fin des années 1980 : les Sénégalais allochtones à ces villages, préféraient s'installer en direction de Guediawaye et de Pikine plutôt qu'autour de ces villages de la Presqu'île, jugés trop « communautaires » ; aujourd'hui, les terres de ces mêmes villages sont parmi les plus chères du département, et cela se répercute sur l'espace lébou du littoral. Celui-ci s'organise au niveau de lignages, soit de grandes familles, et d'institutions coutumières actives à l'échelle du quartier : tous les anciens villages partagent un même héritage politique fondé sur l'autorité de chefs de village, de

chefs religieux et de notables. Il existe des rapports très étroits entre les trois localités de Yoff, Ngor et Ouakam, qui forment la triangulaire dite du *Tànk* ; et c'est le culte traditionnel, le rapport aux génies tutélaires et à l'ancêtre commun, qui cimente les relations intercommunales et inter-quartiers observées depuis 2011 : l'autorité coutumière et le culte lébou sont donc étroitement liés. Dans ces quartiers, on observe des phénomènes d'alliance très étroits lorsqu'il s'agit de défendre des membres de la Collectivité léboue. Cependant, certains *Jaraafs* n'hésitent pas à bousculer parfois l'ordre coutumier et l'organisation sociale et culturelle léboue, en provoquant des scissions au sein même de la communauté villageoise (voir coupures de presse, annexe 8).

Avec les changements institutionnels et sociaux des années 1990, on observe en effet un changement dans les pratiques de cession des terres. Dans les quartiers où une autorité coutumière subsiste, il y a désormais cohabitation de plusieurs sources de pouvoirs politiques : le pouvoir municipal, le pouvoir coutumier, le pouvoir religieux, et le pouvoir central. Il y a un chevauchement des champs de pouvoir. Des arènes politiques apparaissent⁹³ : en effet, l'arrivée de nouveaux gestionnaires municipaux, dans les années 1990, et les ressources internationales auxquelles ils aspirent ont reconfiguré les champs de pouvoir et leurs relations sur le littoral. Peut-on dire que les anciens villages lébous, objets de notre recherche, abritent « deux pôles de pouvoirs » (Lévy, 2003) : chefferies villageoises et associations de développement ? Illustrons la multiplicité des pouvoirs locaux par cet entretien avec le premier maire de la commune de Yoff, dans son mandat de 1996 à 2001 :

Les premiers mois de mon mandat : c'était la première fois qu'une institution communale était créée, qu'il y avait des maires d'arrondissement. L'État a fait une avancée sur la déconcentration, en 1997, il a nommé des sous-préfets à Dakar.

Nos pères avaient avant l'habitude de collaborer directement avec le gouverneur. Souvent ils sautaient même le gouverneur pour traiter directement avec le président car nos vieux, les notables, c'était vraiment eux qui ont aidé le président à créer l'UPS⁹⁴,

⁹³ « Chaque société locale peut être considérée comme une arène socio-politique, dans laquelle différents « groupes stratégiques » sont en confrontation, coopération et négociation permanentes les uns par rapport aux autres. (...) les nouvelles règles du jeu politique et les nouvelles structures décentralisées sont régulièrement réinterprétées, transformées et même « détournées ». (Olivier de Sardan et Bierschenk, 1998 : 15)

⁹⁴ Union progressiste sénégalaise. En 1948, L. S. Senghor fonde le Bloc démocratique sénégalais, qui fusionne en 1957 avec l'Union démocratique sénégalaise et une fraction du Mouvement populaire sénégalais, pour donner naissance au Bloc populaire sénégalais (BPS). En 1958, le BPS fusionne avec le Parti socialiste d'action sénégalaise pour donner naissance à l'UPS, qui prend le pouvoir à l'Indépendance du pays en 1960 et le conserve jusqu'à la présidence d'A. Wade. En 1976, le parti intègre l'internationale socialiste.

c'était des hommes très puissants. Le chef de village de Yoff, El Hadji Talla Diagne, était un ami personnel de Senghor.

Par la suite, tous ces villages sont devenus plus cosmopolites : les gens ont commencé à vendre leurs terrains, car avant, jusqu'à la fin des années 60-début 70, les gens donnaient leurs parcelles.

Mais l'argent amène les problèmes : en wolof, on dit xalis sheitan. L'argent appelle des appétits. Il y a eu des conflits dans les familles : le terrain c'était une propriété de toute la famille, si tu le vends, tu donnes l'argent à ta petite famille, mais tu vas donc délaissier tout le reste de ta famille. Comment partager ?

À la création de l'APECSY dans les années 80, les Jaraafs ont confié à l'association le soin de gérer les problèmes fonciers. L'APECSY avait un mandat des autorités coutumières pour s'occuper des terres, elle venait rendre compte aux autorités religieuses c'est-à-dire au khalife des Layènes, l'imam Ratib du village⁹⁵ et les responsables coutumiers.

L'APECSY fonctionnait un peu comme un conseil municipal dès sa création [en 1982]. On était la courroie de transmission entre les plus jeunes et les plus âgés. Quand j'ai été élu premier maire de Yoff en 1996, j'ai nommé au conseil municipal le président de l'APECSY : il a été le président de la commission urbanisme et domaniale.

[n°43, 2013/01]

Ce long témoignage du premier maire de Yoff, qui fut aussi un des fondateurs de l'APECSY, atteste du poids de cette association de développement avant la décentralisation. Forte d'une réelle expérience en matière de gestion des conflits fonciers, c'est vers cette même organisation que se tourne la jeune mairie, en 1996, pour lui confier la gestion des conflits fonciers locaux. Ainsi fallait-il un médiateur pour désamorcer, parfois dans une même famille, les tensions générées par la vente des terres, et évoquées par notre interlocuteur. A défaut de gérer le village, les notables issus de l'instance coutumière siègent à l'APECSY et continuent ainsi d'être représentés dans la commune. Cet entretien souligne aussi le poids des relations interpersonnelles, entre élites politiques et notables, en matière de gestion foncière notamment. Enfin, lorsque cet ancien maire dit que les notables lébous ont aidé le Président Senghor à créer son parti, il fait allusion aux dessous de table versés par des politiciens aux notables pour qu'ils incitent les populations à voter pour eux.

⁹⁵ Imam qui dirige la prière à la Grande Mosquée.

Une étude de T. Bakary fait état des travaux menés jusque-là sur les élites africaines au pouvoir (Bakary, 1990)⁹⁶. L'auteur distingue très tôt les élites modernes, issues d'une société de classes et représentées par des individus aux niveaux élevés d'instruction ou de richesse, des élites traditionnelles. Ces dernières existent dans la plupart des pays africains, et les chefs et dirigeants traditionnels sont, selon T. Bakary, des élites à « statuts » dans leur région, ville ou village. Ainsi l'auteur se demande-t-il si les valeurs de chaque groupe d'élites sont comparables et si leurs intérêts politiques et économiques coïncident. Sans chercher à répondre à cette question, nous nous pencherons sur quelques cas de notables, issus ou proches de l'élite traditionnelle, qui ont su bénéficier d'un entregent, un réseau étroit de relations, pour profiter des bénéfices accordés à l'élite moderne, sans en faire partie, sans être ni instruit, ni riche. Sous la colonisation, les élites traditionnelles, ou à base traditionnelle, se sont maintenues. Elles ont été intégrées, parfois, au système administratif mis en place - cette pratique a davantage eu cours dans les pays anglophones que francophones (Jacob, 1998 : 136) ; la colonisation a aussi favorisé l'émergence d'autres autorités qui ont trouvé leur fondement dans la tradition (voir Bayart, 1996).

Citons ici quelques situations qui nous ont été rapportées par différentes personnes interrogées depuis 2011, selon lesquelles des personnes se sont servies de leurs entregents pour acquérir des biens fonciers au détriment de la communauté léboue. Précisons ici que l'objet de notre thèse n'est pas de faire de la dénonciation personnelle, comme cela peut être le cas dans certains rapports d'étude.

Nous allons procéder à un inventaire, emblématique du mode de la rumeur qui inverse parfois les termes de la morale dans une même localité. Ces sources ont été récoltées soit en entretien individuel, soit via la presse locale. Dans les deux cas, ces rumeurs n'ont pas pu être vérifiées, et nous les analyserons comme telles.

- Bamba Ndiaye, non Lébou, est le patron de l'entreprise *Sols et bains* qui a obtenu de l'État le marché de réhabilitation du building administratif au Plateau. Grâce à Youssou Ndoye, *Jaraaf* auto-proclamé à Ouakam⁹⁷, il a pu acheter un terrain sur le DPM de Ouakam. Il convoiterait ensuite une autre parcelle d'un hectare. Ce cas

⁹⁶ Cette approche structuraliste de T. Bakary est aujourd'hui un peu dépassée, notamment par l'étude de J.-F. Bayart sur le projet hégémonique des élites dans la formation de l'État camerounais.

⁹⁷ « Auto-proclamé » est ici un terme qui revient souvent chez les Léboues lorsqu'ils font référence à un chef coutumier qui n'a pas été nommé mais qui a décrété qu'il était légitime par sa descendance prétendue.

atteste de la complicité de notables lébous, « avides d'argent », selon les documents de plaidoyer de l'AVE. Bamba Ndiaye procède d'un pouvoir économique.

- Pape Diop, non Lébou, maire de Dakar (sous le mandat de 2002 à 2009), membre du PDS et président du Sénat depuis 2007. Il s'est vu octroyer un terrain sur la plage des Mamelles par l'État même. Les Lébous de Ouakam et la collectivité ont vu cet acte d'un très mauvais œil, sachant que ce terrain se trouve sur un site sacré, lieu de vie d'un génie lébou. Ce terrain « aurait dû » rester propriété de la collectivité, et non construit. [propos recueillis en entretien]
- *La communauté des pêcheurs lébous de Ouakam a donné son quitus à Falou Guèye, un entrepreneur, qui s'est approprié une grande parcelle sur la baie pour y faire son entreprise [n°51, 2011-2015].* Ces pêcheurs que nous avons côtoyés durant plus de trois ans, reconnaissent le fait que l'organe qui les représente, le Comité local des pêches, a accepté de céder une parcelle à cet entrepreneur car il promettait alors de créer du travail pour les ouakamois. Mais selon les pêcheurs, ils n'y travaillent pas, et le local leur fait perdre un espace précieux sur le quai de débarquement des pêches.
- L'ancien maire de Ouakam (en mandat de 2002 à 2009), Samba Bathialy Diallo, est lui lébou, bien qu'assimilé à un patronyme peul. Il a été épinglé par le rapport de la Cour des comptes de 2010-2013 pour avoir accordé des titres fonciers et des autorisations de construire frauduleuses contre des bakchichs.
- Enfin, Abdoul Mbaye, ex premier ministre au début du mandat présidentiel de Macky Sall, serait détenteur, selon un rapport de la Fondation Kéba Mbaye⁹⁸, de 2.000 m² sur le DPM.

Force est de constater que tous les individus impliqués dans une acquisition illégale d'un terrain sont des proches du pouvoir de l'ancien président d'A. Wade. Cela confirme ce que nous avons avancé en début de partie : le problème foncier au Sénégal, et à Dakar plus particulièrement, est la conséquence d'un double effet de contexte, néo-libéral, et de personne. Cela signifie-t-il que ces pratiques n'ont pas eu cours dans les présidences antérieures ? Ou que les populations oublient ? Nous n'avons pas assez d'élément pour y répondre, mais nous pouvons tout de même préciser ici que : sous la présidence de Léopold Sédar Senghor, aucune construction n'était autorisée à moins de 100 mètres de la mer, sous celle d'Abdou Diouf apparaissent les premières villas sur le Domaine public maritime, et sous celle d'Abdoulaye Wade presque tout le DPM a été vendu au plus

⁹⁸ <http://fondationkebambaye.org/> Cette fondation se donne pour mission d'appuyer les initiatives citoyennes, notamment dans le domaine des droits de l'homme.

offrant, selon le rapport de l'ONG Aide et Transparence (Sy and al., 2008). Les images satellites de la figure 28 le montrent assez bien (p. 136) : nous avons souligné ce phénomène, en marquant d'un trait rouge les principales zones où le DPM est encore vierge jusqu'à 100 mètres de la mer.

Aliou Samb, chef du village de Ngor, est par exemple un notable lébou en tant que personne âgée issue d'une lignée noble de chefs coutumiers. Les autres personnes que nous venons d'évoquer, léboues ou non, occupent des postes politiques ou sont des entrepreneurs économiques, font partie de ce que nous appelons les nouvelles notabilités locales : elles accèdent en effet à des richesses qui étaient autrefois réservées aux seuls notables coutumiers. Posséder la terre est un fort emblème de pouvoir et de richesse. Le *leader* associatif Omar Ngalla Diagne a quant à lui développé un entregent politique qui lui a permis d'accéder lui aussi, à sa façon, aux privilèges anciennement réservés aux aînés : dans son cas, le privilège de se faire porteur de la voix des Léboues.

Au terme de ce bref inventaire, nous identifions de nouvelles convoitises qui se déploient sur d'anciens modes relationnels entre notables coutumiers et élites politiques, au moment où ceux-ci et celles-là se transforment, du fait de la marchandisation du foncier et de la décentralisation.

4.2 – L'autochtonie en jeu

L'assainissement des quartiers littoraux et des plages dakaroises permet d'analyser au plus près les jeux d'acteurs et la mise en œuvre d'actions publiques. Nous avons ainsi observé tant des cas d'alliance, rares, que des conflits, plus nombreux. Cela nous a amené à nous interroger sur le positionnement des anciens villages léboues dans l'échiquier politique de la Ville de Dakar : pourquoi certaines politiques publiques sont-elles ou non mises en œuvre dans ces quartiers ? Assiste-t-on à une instrumentalisation de la tradition ou à une marginalisation des secteurs défavorisés ? Les revendications autochtones servent-elles les quartiers ?

4.2.1 Le niveau municipal d'action

Depuis 1996, Ngor, Yoff et Ouakam ont une mairie de commune d'arrondissement. Ces trois communes font partie de l'arrondissement des Almadies, qui est dirigé par un sous-préfet, nommé. Les maires des communes dépendent de ce que nous nommons la mairie de Ville ou mairie de Dakar. A côté de ce pouvoir municipal, qui représente aux yeux des populations et des électeurs, l'État du Sénégal, un pouvoir coutumier semble persister. Le chef coutumier du village de Ngor s'exprime ainsi :

Le fait que nous ayons été érigés en commune d'arrondissement ne change en rien notre position coutumière. En tous cas au niveau du village la gestion est la même. Et ce sont les villageois qui gèrent le littoral, car chaque pirogue a un port d'attache, donc la gestion est entre nos mains. [n°31, 2013/01]

Certes, le pouvoir coutumier gère des conflits professionnels autour de la pêche au sein du village de Ngor et sur le littoral, au niveau des deux plages situées aux abords de la zone traditionnelle. Mais il n'est plus le seul à le faire : depuis les années 1980, les pêcheurs se sont organisés au niveau local. A Ngor, par exemple, on trouve l'Association des Pêcheurs, l'Association des Plongeuses de Ngor, le GIE *Takku Liggeey*, et de nombreuses associations de résidents.

D'après les responsables des GIE ou des CLP, que nous avons interrogés sur la composition ethnique de leur équipe, tous les membres de ces organisations seraient des Lébous, tous originaires du village qui jouxte la plage d'activité, et souvent apparentés à un chef coutumier. Ce lien entre l'autorité coutumière et l'autorité compétente est primordial. C'est notamment le cas pour le groupement d'intérêt auquel ont été délégués les pouvoirs de la municipalité pour la gestion d'un quai.

Le Jaraaf de Ngor c'est Aliou Samb, un oncle à moi, on s'entend très bien. On a constaté que les dialogues entre jeunes et vieux se passent mieux qu'avant. Car dans le milieu lébou quand le Kilife [chef, en wolof] dit c'est blanc, c'est blanc ; quand il dit c'est noir, c'est noir ; on n'a pas le droit à la parole. Mais maintenant ils nous demandent notre avis, quels sont les avantages et les inconvénients.

En grosse partie c'est une acceptation des vieux, qui ont une autre éducation que les vieux d'avant, car les vieux d'aujourd'hui sont des vieux qui ont été à l'école. Ils ont une ouverture d'esprit. Et c'est une tradition, de ramener chez toi ce qui est bon de chez l'autre. [n°30, Secrétaire de l'Association des pêcheurs de Ngor, 2013/02]

Si les membres de ces groupements professionnels ont des liens de parenté, il ne s'agit plus seulement d'une histoire de famille. Le mot « oncle » ne s'entend d'ailleurs pas que du strict point de vue de la filiation.

Il y a toujours eu plusieurs Jaraafs à Ouakam, mais le phénomène depuis les années 2010-2011 est différent ; car avant, les Jaraafs étaient là pour la tradition ; l'épiphénomène à présent, c'est qu'ils sont là pour le fric à cause de l'enjeu foncier. Aujourd'hui, on a quatre Jaraafs depuis 2013 ; un seul cependant est reconnu par l'État, c'est Oumar Samba Guèye. [n°51, Omar Ngalla Diagne, président de l'AVE, 2011-2015]

Notre interlocuteur place un repère de très court terme, les années 2010/2011 : en effet, à cette période, les autorités coutumières léboues, dont certaines étaient proche du pouvoir d'A. Wade, ont dû changer leur fusil d'épaule et revoir leurs réseaux dans la sphère politique. Or pour gérer les problèmes de pêche, autrefois, les populations se tournaient vers les chefs coutumiers. Mais comme les familles de chefs coutumiers se sont multipliées, les *Jaraafs* ont perdu de leur autorité. En effet, dans chaque village sauf à Ngor, on compte désormais plusieurs chefs coutumiers qui revendiquent tous ce titre de notable officiellement reconnu par les populations et par les instances administratives locales. C'est ce que nous nommons la division du pouvoir coutumier, sur notre terrain d'étude. En parallèle de ce factionnalisme coutumier, des associations se sont créées dans les années 1970-1980, et viennent se poser en intermédiaires entre les pêcheurs et les instances coutumières.

On peut illustrer cet « enchevêtrement qui dessine les formes locales (et régionales) du politique » (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998 : 24) par la réunion de rétrocession du quai de pêche de Ouakam, que nous avons filmée en mars 2011 (voir onglet 3 du webdoc) : on y observe ce que T. Dahou nomme un chevauchement des champs de pouvoirs (Dahou, 2005).

Le sous-préfet de l'arrondissement des Almadies, en uniforme d'administrateur civil, supervise la réunion qui se tient dans les locaux du CLP. Les pêcheurs sont presque tous présents. La séance est ouverte par une prière de bénédiction musulmane. Puis le maire de la Commune de Ouakam signe l'accord de rétrocession de la gestion du quai de débarquement au président du GIE, qui s'y crée en 2010 et vient concurrencer les actions du CLP. Cette réunion officielle est présidée par l'un des deux grands *Jaraafs* de Ouakam, revêtu de sa tenue traditionnelle. Un grand boubou, un bâton dans la main (une récade), attribut de son pouvoir traditionnel, de grosses lunettes de soleil comme aiment en porter les notables politiques locaux. Sa présence est honorifique, car il n'a plus de

véritable pouvoir de décision sur un équipement moderne. Cependant, le chef coutumier apparaît comme celui dont la présence est nécessaire pour cautionner la décision agréée de tous.

Cette configuration nouvelle de la gestion d'un territoire lébou, selon laquelle seules les signatures du Maire et du président du GIE sont indispensables, place la coutume dans une position symbolique. La rétrocession du quai de l'État au GIE va permettre au GIE de gérer, sans le contrôle de l'instance municipale, les ressources générées par le quai. La présence du représentant du pouvoir coutumier lors de cette cérémonie est perçue par les acteurs locaux comme la promesse d'une bonne gestion, tenant compte des intérêts locaux, comme le souligne le secrétaire de l'Association des pêcheurs de Ngor :

Bon, y a deux pouvoirs parallèles, mais aujourd'hui si on se débarrasse du pouvoir coutumier ça serait catastrophique pour nous parce que y'a des trucs qui sont restés traditionnels et que seul le pouvoir traditionnel peut juger.

Par exemple on est dans ce village [Ngor], y'a pas mal de maisons où y'a pas de titre foncier ou droit de propriété ; elles appartenaient à grand-père tel et il faut des témoignages. Si demain tu vas à la gendarmerie, elle va te demander les papiers. Alors que si tu vas voir le pouvoir coutumier, on te demande d'amener des témoins fiables, et voilà. Mais même au tribunal il est arrivé plusieurs fois que les dossiers soient retournés au village en disant qu'ils [les juges] ne peuvent pas traiter l'affaire car ça doit être réglé de façon coutumière. [n°30, 2013/02]

On constate à travers cet entretien que le pouvoir coutumier reste une référence en matière de gestion des conflits, pour les populations et aussi pour les autorités judiciaires compétentes. Le secrétaire de cette association de pêcheurs de Ngor rappelle ensuite la relation entre les autorités coutumières et religieuses, qui font généralement bloc aux côtés des populations pour déplorer le manque d'efficacité des services déconcentrés de l'État :

Concernant les ordures ménagères déversées sur la plage, le Jaraaf et les imams ont parlé. Maintenant c'est à la gendarmerie de faire son travail. Car quand y'a des amendes, les gens font des arrangements avec les gendarmes, pour pas payer, c'est ce qui nous tue tout le temps. Si on dit le gars qui jette un sac plastique sur la plage écope d'une amende de 5.000 Francs, il faut qu'il la paye ! [n°30, 2013/02]

Le Jaraaf et les imams ont parlé : pour le secrétaire de l'Association des pêcheurs de Ngor, ni la société civile, ni ses acteurs associatifs, n'ont voix au chapitre. Si le religieux et

le coutumier parlent, les autorités municipales et étatiques doivent désormais agir en conséquence. Ce que vient appuyer le chef du village de Ngor :

Pour la gestion de la plage en partenariat avec la mairie, il y a actuellement un petit changement qui ne nous convient pas : tous les bateaux de plaisance ont quitté Dakar-Plateau pour venir mouiller ici, et ça nous fait un manque à gagner pour le village... Parce que l'emplacement de ces bateaux, environ une cinquantaine, nous empêche de pêcher correctement avec nos filets... Nous l'avons signalé à la mairie qui soutient soi-disant qu'elle va s'en occuper... En tout cas nous envisageons de leur faire payer le manque à gagner parce que le produit de la pêche assurait l'entretien des mosquées. Chaque mosquée consomme du courant et de l'eau, il n'y a pas d'autres ressources... [n°31, 2013/01]

Le *Jaraaf* de Ngor qui s'exprime ici semble donc chercher à préserver la rente de situation des Lébous, et il semblerait que la mairie ne travaille pas aussi vite qu'il le souhaiterait. Notons que notre interlocuteur, un homme très âgé et cultivé, utilise le terme « partenariat », un terme employé par les développeurs, entré dans le langage courant de ces chefs traditionnels. Dès la colonisation française en effet, le pouvoir coutumier lébou a su s'engager dans de nouvelles formes d'alliance pour le développement du village, et s'adapter au nouveau langage qui est associé à la rhétorique du développement.

En résumé, le niveau des communes d'arrondissement qui englobent d'anciens villages lébous permet de compter plusieurs sources d'autorité et de légitimité : le pouvoir municipal est composé pour sa plus grande part d'élus d'origine léboue ; les GIE et autres formes de groupements professionnels semblent d'une origine plus récente, mais constituent un pouvoir légal ; le pouvoir coutumier, légitime sans s'inscrire dans le droit, est désormais divisé et représenté par plusieurs familles, ce qui l'affaiblit ; à l'inverse, le pouvoir religieux, représenté par les imams de confréries diverses, et l'autorité des leaders politiques lébous issus du village, est très présent et influent sur la scène publique locale. Ainsi, les leaders des quartiers, notables ou non, religieux ou non, tentent de se faire porte-parole de la population pour gagner des voix et ainsi, accéder au pouvoir municipal.

Arrêtons-nous un instant sur le lien entre dynamiques religieuses et mobilisations sociales à Dakar : Fabienne Samson montre, dans plusieurs de ses travaux, comment différents mouvements religieux participent de la vie publique locale et nationale, et de sa dynamique citoyenne (Samson, 2006). L'anthropologue observe la

montée en puissance, depuis vingt ans à Dakar, d'une nouvelle mouvance islamique urbaine composée de mouvements néo-confrériques. Les guides de ces mouvements religieux s'appuient sur leurs disciples à qui ils demandent de voter pour tel ou tel candidat à la présidentielle (quand ils ne se portent pas eux-mêmes candidat). Ainsi, tous les disciples « disent soutenir sans condition la cause politique de leur marabout qui agit, selon eux, obligatoirement pour leur bien » (*op. cit.* : 16). Si les marabouts parviennent à fédérer les jeunes de leurs mouvements autour de valeurs strictement religieuses, les disciples sont autonomes vis-à-vis de leur guide dans la vie civile et profane. Ces espaces religieux urbains deviennent des « lieux d'apprentissages d'un certain militantisme social, voire politique » : les jeunes qui les fréquentent, s'intéressent en effet davantage aux problématiques de la société sénégalaise. De fait, ils évoluent aussi en dehors de la confrérie, et s'investissent souvent, par la suite, dans de véritables partis politiques plutôt que d'adhérer à celui fondé par leur guide. Une fois de plus, comme nous pouvons l'observer au sein de la communauté léboue, les jeunes instrumentalisent leur appartenance à telle communauté confrérique, et s'en servent comme d'un tremplin pour atteindre leur idéal propre, individuel. En retour, leur guide continue de les soutenir en se faisant leur porte-parole, ce qui accroît la légitimité de leurs actions citoyennes. « Cet échange de bons procédés caractérise l'évolution actuelle des pratiques islamiques néo-confrériques au Sénégal où l'islam est finalement toujours étroitement imbriqué dans les affaires sociales et politique du pays. » (*op. cit.* : 17)

4.2.2 Les « villages lébous » de Dakar *versus* les nouveaux quartiers résidentiels : quelle gouvernance locale ?

La gouvernance locale des trois anciens villages est partagée entre différents pouvoirs : le pouvoir municipal, le pouvoir traditionnel avec à sa tête le *Jaraaf*, en chef de village, mais aussi le pouvoir religieux incarné par d'influents mosquées dans chacun de ces quartiers. Comme on l'a vu avec la crise de l'émissaire de Cambérène : si quelqu'un touche aux sites sacrés de l'islam, des voix s'élèvent.

Un autre exemple illustre l'emprise des autorités musulmanes en territoire lébou - exemple qui n'est pas lié à des questions d'assainissement comme ce fut le cas à Cambérène, mais à des conflits d'intérêts entre religieux et plagistes : la plage publique dite du Lieu de prière Layène jouxte un site sacré. Chaque année, lors du pèlerinage des Layènes qui rassemble des centaines d'adeptes, la plage est fermée aux badauds et

touristes pour quelques jours, par respect pour les pèlerins qui viennent y prier et ne veulent alors pas côtoyer des gens dénudés.

En 2014 cependant, la plage n'a pas été ré-ouverte ; elle reste fermée depuis. A la demande du Khalife général des Layènes, le site entier a été réquisitionné par la confrérie et dédié au seul usage religieux. Les membres de la plateforme SOS littoral, après avoir constaté puis discuté de ce nouveau cas de privatisation du DPM, ont finalement décidé d'un commun accord de ne pas porter le cas devant la justice, *car les Layènes, même s'ils sont peu nombreux, sont puissants et certains siègent à l'Assemblée Nationale, ou sont des juges : nous n'aurions jamais pu avoir gain de cause*. C'est ce que déplore le président de l'Association des volontaires de l'environnement [n°51, 2011-2015].

Concernant les territoires « uniquement » lébous, qu'il s'agisse de zones d'habitation ou de sites sacrés où seuls des rites animistes sont pratiqués (et non en lien avec l'islam), la gestion est bien plus complexe. Dans les parties qui vont suivre, nous nous intéresserons ainsi aux arrangements officieux qui ont lieu entre autorités municipales et autorités coutumières, pour que les populations léboues puissent conserver certains avantages de gestion dans ce qu'ils considèrent être *leur* territoire.

L'actualisation d'un pacte tutélaire à l'origine d'une gestion coutumière complexe

Dès leur arrivée sur la Presqu'île, au 15^{ème} siècle, les Lébous contractent un pacte avec les génies protecteurs des lieux : ils négocient leur cohabitation pacifique (Sylla, 1992). Les membres de la communauté ont le devoir de se concilier ces génies s'ils veulent vivre heureux sur terre. Dans l'esprit de la Tradition orale, ces génies se trouvaient sur les lieux avant l'arrivée des Lébous, qui sont depuis liés à eux par des liens quasi-fraternels.

« Les ancêtres sont les maîtres de la nature, des eaux, de la terre et du sol. Les Lébous auraient conclu une alliance transmissible de génération en génération avec l'ancêtre d'un lignage utérin, aux termes de laquelle l'offrande de nourriture et la reconnaissance sociale leur sont assurés contre la fertilité, la fécondité, la richesse et le savoir. » (Sylla, 1969, cité par Dumez et Ka, 2000)

Les anciens villages de la capitale sont aujourd'hui tous rattachés à des communes d'arrondissement. Leur peuplement, puis les relations entre ces villages et le pouvoir colonial ont fait l'objet du premier chapitre de ce travail. Revenons à présent sur le pacte originel conclu entre les autochtones et les esprits qu'ils ont trouvé, à leur

arrivée dans la Presqu'île. À maintes reprises, le respect de ce pacte a été rappelé dans les enquêtes comme étant la condition du maintien de la paix dans les quartiers. Comment cette tradition subsiste-t-elle ? Qui s'en porte garant ?

Devenus « indigènes » depuis le régime colonial de 1857, les Lébous considèrent que leurs droits coutumiers ne peuvent être contestés même au regard du droit français. Ne pouvant recourir à une simple confiscation de ces terres pour installer ses organes politiques, l'administration coloniale s'emploie alors à refouler ces droits fonciers coutumiers. Les autorités politiques léboues n'avaient alors, semble-t-il, aucun « droit » sur les terres réservées aux familles. *Car les frais de gestion de l'État lébou l'impôt, étaient assurés par d'autres lots affectés à cet usage, lots qui pouvaient être d'ailleurs au besoin redistribués* [n°31, 2013/01]. Notons ici que le souvenir de la République léboue est magnifié par la majorité des dépositaires de la lébouité que nous avons rencontrés : or cette autorité était instable. Dans ces conditions, l'administration coloniale est donc réduite à marchander le rachat des terres collectives, comme nous l'explique le président de l'Entente des mouvements associatifs pour le développement (EMAD) [n°2, 2012/03]. Créée en 1982, cette association s'investit depuis 2007 dans la préservation du patrimoine lébou à travers, notamment, l'organisation du festival annuel des *Pénc* et villages traditionnels lébous.

Le 7 septembre 1889, une Commission est créée : présidée par le conseiller à la Cour d'Appel de Saint-Louis, M. Chambaud, elle est chargée de déterminer la situation des terres à Dakar et d'indiquer celles qui peuvent revenir à l'État français (Sarr, 1980). Désormais, les terres qui ne sont munies d'aucun titre « régulier », c'est-à-dire enregistré au Livre foncier, reviennent à l'État français⁹⁹.

Les décrets qui suivent, en 1906 puis en 1932, sur l'immatriculation des terres ne sont sur le principe pas défavorables aux indigènes dans la mesure où des droits coutumiers incontestables peuvent être transformés en titres fonciers définitifs de propriété. La loi de 1955 instituant un livret foncier marque une nouvelle étape de reconnaissance des droits coutumiers et de ce fait, bien que comportant quelques restrictions concernant les transactions, les Lébous peuvent acquérir des titres et

⁹⁹ Le Conseil d'État colonial décrète ainsi que les seuls tribunaux jugeront désormais de l'attribution des terres sans l'avis du Conseil général du Sénégal. Concernant les terres qui appartiennent à la Collectivité léboue, l'administration coloniale attend le début du 20^{ème} siècle pour entamer des pourparlers avec les notables lébous, qui aboutissent à la signature d'une convention en 1905 : la majorité de ces terres est remise à la colonie soit contre compensations, soit par voie d'expropriation. Des contestations émergent car les notables signataires ne représentent qu'une faible partie de la Collectivité, qui est fragilisée et peu unifiée politiquement.

revendre leurs terrains. Le problème qui apparaît alors, dans un cadre juridique très général à l'Afrique occidentale française, est que les Lébous ne sont plus les seuls à revendre ces terrains dès lors que d'autres propriétaires, tout particulièrement au centre-ville, émergent du contexte juridique colonial.

« A l'origine, le Lamane était celui qui, émigrant sur une terre vierge, fonde un établissement afin d'y vivre lui et les siens. On ne s'installe pas impunément sur une terre vierge car celle-ci est habitée par les génies ; le chef de groupe joue le rôle d'intermédiaire entre le groupe et les génies avec lesquels il a passé une alliance ; il est maître de la terre : *Borom Day* où *Lamane*. La pérennité du pacte mystique est la seule garantie de la fertilité des terres...

Dans ce lamanat le groupe familial du fondateur défriche plus soigneusement une zone pour la mise en culture. Par cette action de défrichement, la communauté adjoint à son *Day*, un *Ngadio* ou droit de hache. Un étranger au lignage qui vient s'adjoindre à l'établissement, sollicite du Lamane une concession¹⁰⁰ sur son lamanat. Il n'est pas question d'une concession car la terre n'appartient pas au Lamane mais aux génies véritables maîtres de la terre. Le lamane accomplit un rite agraire pour connaître la réponse des génies à la demande de l'installation. Une fois l'accord obtenu, le lamane entaille les arbres de la zone non défrichée par son lignage matérialisant ainsi les limites de la concession du nouveau venu. Progressivement, une nouvelle communauté se crée sous la direction générale du lamane, et le sentiment d'appartenir à celle-ci n'est pas moins intense que le sentiment par le sang. » (Seck, 1994)¹⁰¹

Avec l'Indépendance en 1960, le développement national voulu par le nouvel État du Sénégal vide de son sens davantage encore la fonction de *lamane* : l'État incorpore la majorité des terres vacantes et sans maître dans le Domaine national, ravissant alors les fonctions de maître du sol pour les adapter aux nécessités du développement national. Le nouvel usage du sol, destiné à contribuer au développement national, doit remplacer les offrandes traditionnelles autrefois apportées en garantie des droits de l'occupant.

Une gestion territoriale à deux vitesses

La gestion du littoral dakarois diffère cependant entre les communes d'arrondissement, d'une part, selon qu'elles englobent ou non d'anciens villages lébous, et d'autre part, au sein même des communes (Ngor, Yoff, et Ouakam), entre les zones résidentielles riches et les quartiers populaires pauvres. On s'interroge ici sur des différences entre ces formes de gestion territoriale, en faisant l'hypothèse d'une opposition entre espaces riches et territoires pauvres.

¹⁰⁰ Vocabulaire emprunté au droit domaniaux colonial et transposé au droit indigène.

¹⁰¹ Thèse de doctorat, *L'idée de Nation en Afrique*, consultée en ligne en 2012, citation tirée du chapitre 5, paragraphe 3. <http://www.memoireonline.com/>

A Dakar, les quartiers les plus défavorisés en termes d'aménité sont les quartiers non réglementaires installés à la périphérie de la ville, ainsi que les bidonvilles et les zones les plus anciennement peuplées ; On y compte toujours une majorité de familles se définissant comme léboues, et la majorité des habitations est de type irrégulier.

Fig. 37 - Indices d'accessibilité aux structures de santé publique.

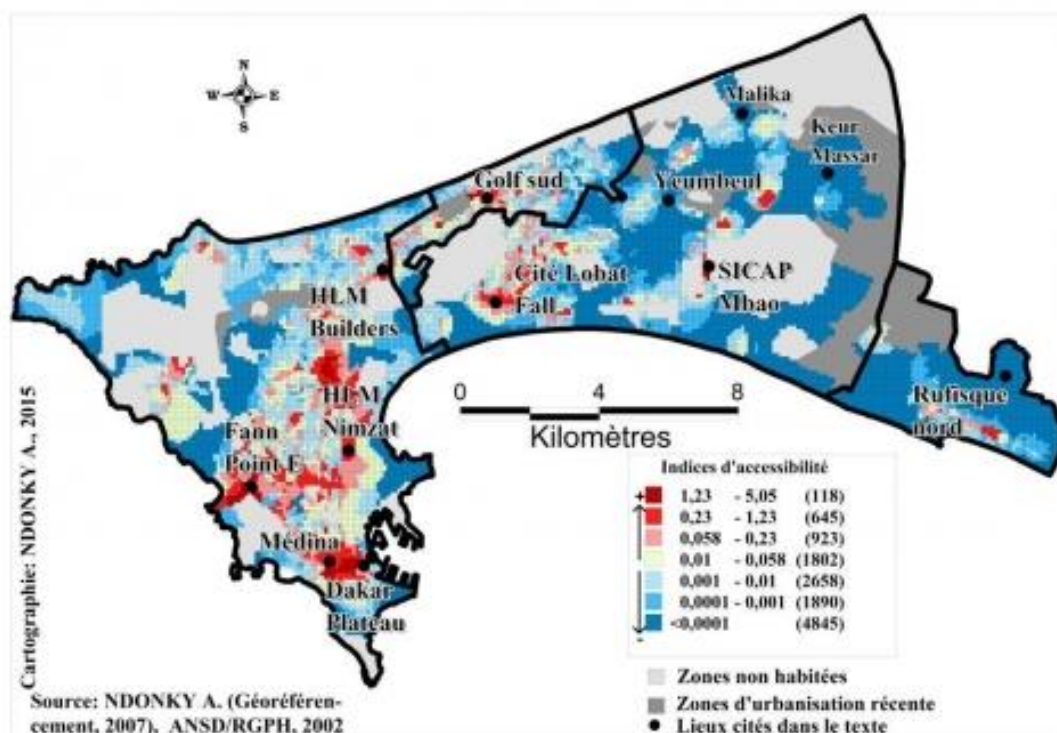
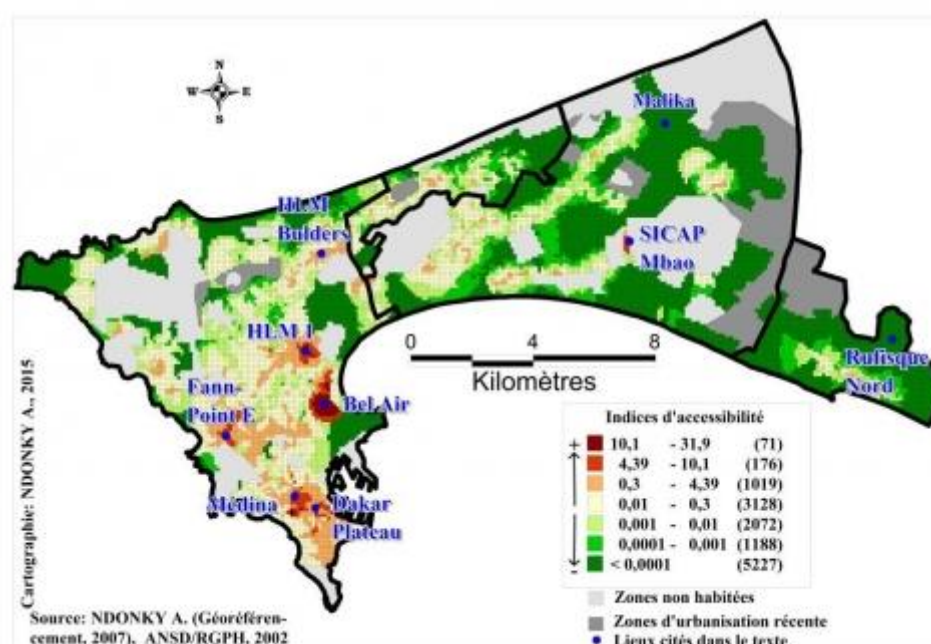


Fig. 38 - Indices d'accessibilité aux structures de santé privée.



Source des fig. 37 et 38 : Ndonky A., ANSD/RGPH, 2002.

L'analyse de la distribution spatiale des structures sanitaires publiques et privées dans l'agglomération dakaroise (Dos Santos, Lalou, Ndonky et Oliveau, 2015) montre que les zones de forte accessibilité se trouvent fortement concentrées à l'ouest de la Presqu'île, dans les quartiers de Médina, HLM 1, HLM Builders, Bel Air, Fann Point E, et Dakar Plateau. Mais elles se localisent aussi, sous forme de *poches* à l'est de l'agglomération, à Golf sud, Cité Lobat Fall, et SICAP Mbao. Les villages lébous de Yoff, Ngor et dans une moindre mesure Ouakam, font partie des zones à faible accessibilité aux offres de soins tant publiques que privées.

Sur un tout autre plan, les villages traditionnels auraient pu être un argument positif dans les politiques publiques de la mairie de la ville de Dakar. Sur les plages qui jouxtent ces quartiers se côtoient en effet des activités nombreuses et parfois concurrentes ; les touristes comme les résidents y produisent des déchets en tout genre, surtout plastiques. La pêche, sa transformation et sa commercialisation suscitent des déchets organiques qui sont rarement ramassés en fin de journée. Or selon la majorité de ceux qui travaillent sur la plage : *c'est à la mairie de s'en occuper*. Ainsi, à la question « à qui la faute, si c'est sale ? » les citoyens répondent le plus souvent en désignant la collectivité territoriale ; on accuse volontiers l'ONAS, qui de son côté pointe les mauvaises pratiques des résidents plutôt que de sanctionner le problème des nombreux raccordements illégaux d'égouts aux canaux d'évacuation d'eaux pluviales. La plupart des personnes interrogées ne fait du reste pas la différence entre les actions portées par la Ville et celles portées par la Commune. La tendance générale tend vers l'amalgame et le dénigrement des mairies qui *ne font rien pour nous ou si peu, si mal, et sans nous consulter* [n°39, 2012/12], comme en témoignent des mareyeuses de la plage de Yoff.

Au niveau des collectivités locales des villages traditionnels, quelles sont les réponses à ces pratiques de déversement de déchets liquides en mer et de déchets solides sur les plages en termes d'action publique ? Si le transfert de compétences est acté, les moyens financiers n'ont pas été transférés. Ici, les élus comme les habitants opposent le « village traditionnel » à la « zone résidentielle » dans laquelle de nouveaux lotissements accueillent des populations plus aisées et d'origines plus diverses. De fait, des niches populaires insalubres subsistent sur le littoral, prises dans un tissu urbain dense ; de grandes concessions familiales riches et assainies y côtoient des logements qui ne bénéficient pas de tout-à-l'égout et parfois même pas de simples latrines. Faute de place dans ces quartiers, le service de ramassage des ordures ne passe pas, et les sacs sont le plus souvent déposés sur les rochers et à la mer.

Selon le chef du bureau des opérations de la Direction de l'aménagement urbain (DDU) de la Ville de Dakar, la gestion des quartiers traditionnels est difficile pour plusieurs raisons :

Dans les communes d'arrondissement qui abritent d'anciens villages lébous, pour que la commune puisse porter à terme une action publique sur le littoral cela nécessite de faire s'entendre des individus souvent peu disposés à collaborer (...) car Dakar n'a jamais été colonisée ; ils se sont mis d'accord avec les populations pour aménager, partager le territoire, et les Lébous devaient rester sur le littoral. Or y'a des gens dans ces villages traditionnels qui pensent qu'ils doivent être exempts de titres administratifs car ça leur appartient ! [n°38, 2013/12]

Ce qu'entend notre interlocuteur par *Dakar n'a jamais été colonisée*, c'est qu'il y a eu, dès le départ, des accords entre les colons et les chefs coutumiers, et la colonisation de la Presqu'île ne s'est pas faite par les armes, mais à travers des négociations.

L'action publique sur le littoral, à laquelle le chef de bureau fait référence, consiste en le ramassage d'ordures, l'aménagement d'un quai de pêche, la surveillance de plage, le relogement de populations installées sur une zone non constructible, enfin, la délimitation de zones de pêches. Dans le village traditionnel de Ouakam, les services de contrôle de la DDU n'osent même pas aller surveiller les nouvelles constructions : *on préfère fermer les yeux que de se battre contre un quartier entier. Les Lébous sont puissants car ils sont unis. Ce sont les autochtones qui ont la réputation d'être rustres [n°38, 2013/12].*

Cet entretien atteste enfin du poids de la communauté léboue : de fait, en faisant jouer le registre de l'autochtonie, le maintien des chefs coutumiers permet à certaines zones d'échapper au cadre juridique et réglementaire en place, et au contrôle de la Ville, mais aussi à son offre de services. Le responsable cité plus haut se dédouane ainsi à bon compte des défaillances de services dans les quartiers populaires.

La maire adjointe de Ngor, en mandat de 2009 à 2014, attribue quant à elle la mauvaise gestion foncière urbaine aux relations entre Mairie de Ville, communes d'arrondissements et pouvoirs coutumiers : *les communes d'arrondissement telles qu'elles ont été conçues au début, c'était beaucoup plus des villes politiques, parce qu'ici les gens sont dans des logiques de redistribution*¹⁰² [n°11, 01/2013]. Les mairies d'arrondissement seraient des relais du pouvoir créés pour gagner ou conserver des électeurs pour les scrutins présidentiels et manquant considérablement de moyens

¹⁰² Logiques clientélistes.

d'action. De fait, ce manque de moyens associé à la dispersion des organes de décision expliquerait la mauvaise gestion des problèmes touchant aux territoires côtiers notamment. Par ailleurs, si les maires d'arrondissement sont au contact des autorités coutumières au quotidien *car ce sont elles qui tiennent le village* ! [n°38, 2013/12], la mairie de Dakar, elle, ne consulterait pas ces autorités coutumières.

Les populations les plus aisées de Ngor sont des étrangers expatriés rejoints dans les nouveaux lotissements par de riches Sénégalais. Elles constituent un électorat différent de celui des anciens villages lébous. Comme le précise d'ailleurs l'ancien maire de Ngor (2009-2014), *70 % des habitants de la Commune de Ngor vivraient dans le village traditionnel qui représente seulement 3 % du territoire de l'arrondissement* [n°42, 2013/01]. Or, *les partis politiques ne feront rien sans la pression des citoyens. L'enjeu est très grand et nos partis sont encore très clientélistes. Les terres de ces villes sont très convoitées. Les Lébous sont actuellement minoritaires à Dakar et ceux qui convoitent ces terres s'appuient essentiellement sur les partis politiques pour y accéder* [n°11, 2013/01] : ce qu'entend ici par « *minorité* » la maire adjointe, c'est que la plupart des gens qui ont acheté ces terrains à l'État ne sont pas lébous, et que les Lébous manquent de forces vives et de moyens de pression financiers pour empêcher la corruption qui entretient la vente de terres sur le DPM.

Nous constatons ainsi l'importance de l'ancrage local des pouvoirs urbains : les maires consultent les pouvoirs coutumiers et maintiennent ainsi leur légitimité. Ce qui n'empêche pas les relations clientélistes d'exister, bien au contraire, puisque celles-ci puisent leur origine dans les relations coutumières. Chaque individu interrogé renvoie la faute de la mauvaise gestion aux autres instances : municipales, ministérielles, coutumières.

Le foncier : enjeu politique dans les jeux de pouvoir urbains

Nous nous demandons dans quelle mesure les partis politiques pourraient influencer la gouvernance des quartiers littoraux : observe-t-on une montée en puissance de nouveaux leaders politiques, une légitimation de leaders associatifs et d'élus locaux, ou un maintien de la légitimité de chefs traditionnels ou religieux ? Si les chefs coutumiers sont toujours légitimes, ils sont de moins en moins consultés et la jeunesse se tourne plus volontiers vers les chefs religieux, en fonction de leur confrérie. Quant aux actions de gouvernance littorale mises en œuvre au niveau municipal par les nouveaux *leaders*

politiques, elles s'alignent sur les directives étatiques¹⁰³ ; tandis qu'au niveau des *leaders* associatifs, on observe une volonté de se démarquer des prises de position du pouvoir central, en dénonçant le manque de consultation des acteurs locaux, à propos notamment de la vente du DPM, comme nous l'avons vu plus haut à travers les témoignages du militant associatif Omar Ngalla Diagne.

Ces quartiers dits traditionnels ne répondent pas aux critères modernes de gestion de l'espace urbain ; dans les plans d'aménagement, ils sont catégorisés comme traditionnels et ne bénéficient pas de la part de la Ville du même traitement que les autres zones, sous prétexte que les tensions au sein des groupes communautaires seraient trop grandes et les consensus en matière de foncier difficiles à trouver. Un véritable fossé s'est formé en termes de commodités et d'aménités durant les quinze dernières années entre les villages traditionnels et les quartiers huppés de certaines zones du littoral, dont la Commune de Ngor fournit un exemple assez criant. Le hiatus de traitement entre la ville et le village est-il ressenti comme une injustice ? L'assainissement et la propreté de l'espace public constituent les principaux défis à relever dans ces quartiers peuplés qui semblent délaissés des pouvoirs publics. Car depuis la décentralisation, seule la Ville de Dakar a continué à partager avec les tutelles ministérielles la gestion de son littoral, sans faire des zones traditionnelles sa priorité.

Ainsi, le village traditionnel, que le Guide du Routard décrit sous l'angle de ses ruelles charmantes car étroites, aux maisons peintes du couleur du quartier, de la famille¹⁰⁴, pourrait être exploité de façon positive par les politiques publiques de la DDU. Le folklore de Ngor deviendrait alors un argument en vue de préserver le site à l'identique, ou le restaurer, pour attirer les touristes sur les littoraux qui bordent le village. La tradition ne paye pas, ou plus, car les plus démunis souffrent d'un manque réel d'aménités et d'un niveau de vie faible.

¹⁰³ L'État du Sénégal a publié, en 2011, un rapport proposant 30 mesures pour « améliorer la gouvernance ». L'application des directives de l'UEMOA sont notamment rappelées, car elles concernent la gestion des finances publiques, un point clef vers une « bonne » gouvernance. Le 11 mai 2012, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations unies a approuvé les Directives de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Fruit d'un processus inclusif et participatif de plus de trois ans, ces Directives constituent le premier instrument international à appliquer une approche fondée sur les droits économiques, sociaux et culturels à la gouvernance des terres, des pêches et des forêts. Au Sénégal, les discussions sont en cours entre le Ministère de l'Agriculture et les différents acteurs non étatiques impliqués dans la réforme foncière au Sénégal.

¹⁰⁴ Article en ligne sur le site du Guide du Routard, consulté le 29/03/2014, <http://www.routard.com/mag-reportage/161/trois-iles-au-large-de-dakar.htm?page=6>

« Nous sommes en 50 avant Jésus-Christ. Toute la Gaule est occupée par les Romains...
Toute ? Non ! Car un village peuplé d'irréductibles Gaulois
résiste encore et toujours à l'envahisseur »
Astérix le Gaulois, Renné Goscinny et Albert Uderzo.

C'est à ce village de la Gaule ancienne que j'ai pensé, après avoir fréquenté régulièrement le village de Ngor. Pas la plage et l'île, où vont tous les touristes, non : le cœur du village, entre la mosquée et le cimetière, là où les rues sont juste assez larges pour se croiser, à deux personnes. Pas de véhicule. Les murs sont tagués, les enfants entrent et sortent des maisons en courant, les portes sont en bois peint. Il y a une fontaine, où on va puiser l'eau quand on n'est pas raccordé au réseau.

Extrait - Journal de thèse, printemps 2013.

Le cas de l'aéroport international Léopold Sédar Senghor est intéressant : cet aéroport a été construit dans les années 1950 sur des terres appartenant à la Collectivité léboue (voir annexe 13). Elles faisaient la jonction entre les trois villages du *Tànk*. Les autorités coutumières ont cédé à l'État sénégalais ces terrains, contre indemnisation. Depuis quelques années, l'État a lancé un projet de délocalisation de l'aéroport international plus à l'Est de la Presqu'île, à Diass (fig. 18, p. 54). De fait, les hectares de terrains libérés par l'aéroport sont une manne foncière considérable, sur laquelle des promoteurs se sont rués. La Collectivité léboue, faisant valoir son titre de communauté primo-arrivante sur la Presqu'île, revendique sa « part du gâteau ».

Depuis le début de l'année 2016, une partie de la population Ouakamoise, à travers une cellule nommée « cadre de concertation et d'échange », réclame un site de plusieurs hectares, situé à côté du terminus des bus Dakar *Dem Dikk*, juste derrière le mur de l'aéroport. Daouda Diagne, nommé provisoirement président de ladite cellule, a fait publiquement savoir « qu'aucun *Jaraaf* n'a le droit de distribuer des terrains. C'est avec l'avènement d'Abdoulaye Wade que les *Jaraafs* se sont mêlés de tout et de rien, de même que quelques autorités administratives. C'est en ce moment que les conflits fonciers ont commencé » (extrait d'un article rédigé par senegal7.com, en date du 6 avril 2016). Il souligne que ces terres étaient réquisitionnées depuis le temps des colons. Certaines étaient d'utilité publique. « Aujourd'hui, ces utilités publiques n'existent plus. Nous revendiquons le droit qu'on nous redonne ces terres. » (*op. cit.*).

Le *Jaraaf* de Ngor s'exprime à ce propos :

Nous avons un projet dans le cadre du Tànk pour viser les 864 hectares de l'aéroport. Oui, pour qu'on nous [la Collectivité léboue] donne, qu'on nous rende en fait une partie

de ces hectares pour les trois villages dans le cadre de projets économiques, jeunes, femmes, et restructuration des villages puisqu'ils sont devenus très étroits... Mais il n'y a eu aucun suivi, on nous a fait courir jusqu'à la fin du régime d'Abdoulaye Wade. Mais nous n'allons pas laisser, nous irons voir Macky Sall.

Nous [les chefs coutumiers], avons une vaste ambition mais malheureusement nous commençons à être découragés.

Je ne dirais pas qu'on souffre plus que les Diolas mais ce qu'on nous a fait mérite une guerre entre eux et nous... Mais nous sommes républicains... et musulmans. Nous continuons à lutter d'une manière légale.

I.S. : Quand vous parlez des Diolas, vous faites allusion au conflit en Casamance ?

Mais oui, le fond du problème en Casamance est un conflit foncier... Tous les fonctionnaires là-bas ont bénéficié de terrains, au détriment des Diolas.

[n°31, Jaraaf de Ngor, 2013/01]

Ce commentaire sur le conflit en Casamance est intéressant car notre interlocuteur fait un rapprochement entre un conflit armé impliquant des rebelles diolas, et des militaires délégués par l'État sénégalais, et un conflit foncier jusque-là pacifique, impliquant populations lébous et promoteurs immobiliers. Ce que ce chef de village sous-entend, c'est que si un jour les Lébous devaient en venir à prendre les armes, ils seraient encouragés à le faire.

En mai 2016, en fin de rédaction de ce travail de thèse, nous avons été pris dans une manifestation de jeunes lébous de Ouakam. Ils se battaient à coups de pierres lancées sur les forces de l'ordre, qui répliquaient avec des bombes lacrymogènes et des balles à blanc. Le lycée français Jean Mermoz, situé juste à côté de ce qui fut nommé sur les réseaux sociaux et la presse locale la « zone de guerre », n'a pas ouvert ses portes ce jour-là. Dans les ruelles du village traditionnel de Ouakam, nous avons interrogé un jeune, visage couvert d'un tissu, sur les causes de cette confrontation qui avait démarré deux jours auparavant, s'était calmée une journée, et avait repris de plus belle ce jour-là :

Ils viennent ici, chez nous, nous prendre nos terres ! On ne va pas se laisser faire ! Les terres de l'aéroport sont à nous, les Ouakamois, et ça doit revenir aux jeunes ! On se battra jusqu'au bout pour qu'ils nous les rendent. [n°63, jeune manifestant lébou, 2016/05]

Comme à Ouakam, la tension est palpable dans la commune de Ngor. Le quartier des Almadies a été peuplée ces vingt dernières années par des populations riches et les

villas spacieuses, construites sur de grandes parcelles, dominant désormais ce secteur urbain. Aussi, à l'exception de l'enclave traditionnelle de Ngor, cette commune offre la densité humaine la moins élevée de Dakar : en 2002, la Direction de la prévision statistique estime à 2 343 le nombre d'habitants au km² dans les zones situées dans le DPM pour Ngor, tandis que la densité monte à 35 538 dans la commune populaire des Parcelles Assainies (DPS, 2002). Ces disparités ne sont pas sans conséquence sur la pression qu'exercent les communautés et les groupes socioprofessionnels sur les zones les plus peuplées et les risques de rupture d'équilibre. Dans le périmètre des Almadies, 140 terrains situés dans les zones d'extension destinées initialement aux Ngorois du village traditionnel et attribuées ou revendues à des tiers, feraient ainsi l'objet de contestations portées devant les juridictions compétentes (Sy *and al.*, 2008). La majorité des Ngorois interrogés estime que le gouvernement a procédé au remembrement des Almadies dans l'absence totale de transparence (voir coupure de presse en annexe 10 sur l'histoire du remembrement des Almadies). En 2008, année du rapport fait par l'ONG Aide et Transparence, il y avait alors beaucoup d'espaces encore non occupés et laissés en friche à des fins spéculatives.

L'extrait suivant, tiré d'un entretien collectif¹⁰⁵ mené sur la plage de Ngor en 2014, a été choisi car il montre le lien entre territoire, identité villageoise et ce que nous introduisons comme lébouité, mais aussi l'enjeu politique que ce dernier représente dans les jeux de pouvoir urbains : si le pouvoir municipal tombe dans les mains de non-Lébous, le village de Ngor dans son ensemble sera menacé. La survivance de *la tradition léboue*, comme elle est nommée par nos interlocuteurs, dépendrait donc du bon vouloir des électeurs.

Plagiste 1 : *Non, demain les Lébous peuvent quitter et aller autre part. L'extension c'était fait pour quoi ! Mais on a tous vendu nos terres, pourtant ! Alors que ça devait élargir le village mais les 90% qui habitent là-bas maintenant ne sont pas des Lébous.*

Plagiste 2 : *tu sais que les Ngorois traditionnels ne considèrent pas tous ceux autour comme des Ngorois !*

Plagiste 1 : *cause pour laquelle au niveau de la mairie il y a certaines décisions, les maires ne rentrent pas dedans ; ils laissent ces décisions aux freey et chef de village. Mais si demain, le prochain maire de Ngor n'est pas lébou, il va délaissé toutes ces*

¹⁰⁵ Un pêcheur, un surveillant des plages payé par la Ville, et un surveillant des plages volontaire, habitant de Ngor village.

coutumes, rentrer dans le village et le gérer à sa façon ! Y'aura plus de place pour le pouvoir traditionnel. [n°34, 2014]

A Ngor, plus encore qu'à Yoff ou Ouakam, un « noyau dur » lébou semble résister à une certaine forme de progrès qui impliquerait des réaménagements profonds du quartier, par peur de voir disparaître les traditions. Comme le rappelle le secrétaire de l'Association des pêcheurs de Ngor, le fait que le milieu de la pêche soit encore dominé par des Lébou, joue sur l'unité du village :

Ngor c'est le village traditionnel de pêche avec une population à majorité de pêcheurs, nous en comptons environ 600 professionnels, en comptant les femmes mareyeuses. Il doit y avoir environ 500 pêcheurs-plongeurs. C'est une majorité de Lébou mais avec l'élargissement du village on a maintenant un peu d'étrangers, mais pas beaucoup. [n°30, 2013/02]

Ngor est donc moins mis en minorité que Ouakam, comme le confirme ici un sociologue sénégalais qui connaît bien nos trois terrains d'enquête : *Ouakam, ce n'est pas comme Ngor, qui est très conservateur, avec essentiellement le village lébou ; bon, Ouakam lui est plus ouvert, adossé à son passé mais aussi ouvert à la modernité [n°61, 2012]*. Or pour assainir le village traditionnel de Ngor et installer des canaux d'assainissement par exemple, il faudrait démolir de nombreuses concessions. Chose que les habitants refusent, notamment parce que dans ces maisons, il y a les chambres des génies. Comme en atteste le précédent entretien avec les plagistes, tant que le maire de la commune de Ngor sera lébou, les Ngorois se sentiront intouchables : mais ils sont conscients que les relations entre autorité coutumière et municipalité pourraient être considérablement transformées si le maire n'était plus lébou.

La situation géographique de Yoff ne prête pas à cet enclavement. Ngor est enclavé, ce qui lui permet de résister, de ne pas se laisser envahir « de l'intérieur » par des plans d'aménagement transformant la configuration du village.

Parce que l'enclavement n'est pas que géographique, c'est aussi un enclavement dans la façon de voir, de penser qu'on est Lébou, de dire que le Lébou il est ceci, ou il est cela. Mais les Lébou c'est aussi des gens qui se battent autour de ça : de l'espace.

Dans notre premier mandat, le maire adjoint que j'ai remplacé il était aussi mobilisé que les Lébou, alors que ses parents n'étaient pas originaires de Ngor. Lui, si ! Il est né là, et se sent lébou. C'est quelqu'un qui est capable de se battre aussi féroce que nous !

Etre Lébou aujourd'hui c'est quoi ? Etre d'ascendance léboue ou être en accord avec toutes ces revendications et se battre pour. [n°11, 10/2015]

La maire adjointe de Ngor (2009-2014), une femme lettrée et *léboue métissée* comme elle se présente, précise ici deux choses. D'abord, que Ngor a un statut particulier de fait de son enclavement géographique qui l'a longtemps préservé des *incursions extérieures*, c'est-à-dire des populations non-léboues. D'autre part, que les Lébous se battent pour préserver leurs derniers lopins de terres, et avec ces terres, leur identité.

A sa manière, un vieil homme, Ngoroï, assis devant la mosquée, confirme :

En 1970-73, le ministre qui s'occupait de terres est venu ici pour rendre moderne le village, refaire les routes ici et les lotissements, mais les gens ont refusé ! Certains étaient d'accord mais les vieux, non. Ils ne voulaient pas de voitures qui risquaient d'écraser les enfants dans le village. [n°14, 2013]

En effet, suite à ce refus, la zone résidentielle dite des Almadies s'est développée sur les anciens champs et forêts qui entouraient le village. Des axes larges, des rues assainies, des villas luxueuses. Ngor, érigée en commune en 1996, est donc devenue le symbole d'un développement territorial et social à deux vitesses.

4.2.3 La société civile en quartier traditionnel : des actions « bricolées »

L'affaiblissement de l'État sénégalais, en termes de moyens financiers, de projet politique et de crédibilité, remonte aux années 1980. Les Programmes d'ajustement structurel (PAS), initiés à la demande des bailleurs de fonds, y sont pour beaucoup. L'État est désormais censé limiter ses dépenses, se désengager de la vie économique et n'intervenir que pour faire mieux jouer les lois du marché, lois auxquelles les décideurs nationaux et internationaux semblent prêter des vertus quasiment mythiques (Baumann, 1998). Alors que leur propre marge de manœuvre est réduite, les pouvoirs publics mettent beaucoup d'espoirs dans l'émergence de la société civile en comptant sur ses entrepreneurs dynamiques et ses citoyens responsables.

Lorsque E. Baumann, en 1998, au regard du fonctionnement d'un système politique qui laisse alors peu de place aux discours provenant de l'opposition, et qui médiatise une rencontre entre détenteurs du pouvoir et dignitaires religieux comme engageant tout le pays (Baumann, 1998 : 51), émet des doutes quant à l'existence d'une société civile politique au Sénégal, en 2016, la société civile sénégalaise est bien dessinée.

Sous quelle forme se manifeste-t-elle dans les villages du *Tànk* ? Nous prendrons l'exemple des Comités de développement local (CDL), dans la banlieue dakaroise. Mais avant cela, nous rappellerons la maille d'encadrement politique que constituent les comités de quartiers, bien antérieurs aux CDL.

Dans le cas de quartiers nouvellement créés, les populations se réunissaient pour constituer un comité du Parti socialiste, quand ce parti était au pouvoir, de 1960 à 2000. Le comité se soumettait alors à l'approbation des instances coutumières. Ces comités s'inscrivent dans la logique du Parti, renforçant le poids politique des responsables locaux. Forts de ces reconnaissances politiques, les habitants du quartier vont chercher la reconnaissance de l'État, par la désignation d'un chef de quartier. Ainsi l'État/Parti exerce-t-il un contrôle territorial sur les quartiers urbains, à travers ces comités. Comme le rappelle G. Salem, la taille des quartiers varie de 1,5 à 42 hectares à Dakar, et « les quartiers de petites tailles sont concentrés dans les zones irrégulières anciennes : le maillage de l'espace urbain par le Parti et l'État apparaît le plus fin là où il devrait être absent ! » (Salem, 1992 : 31)

« Avant l'indépendance, le chef de quartier bénéficie de la part des autorités coloniales d'une reconnaissance symbolique régulatrice des tensions latentes autour de la question foncière. Il est de ce fait le relais de l'action communale » (Tall, 1998 : 2).

Suite à un décret de 1986, le chef de quartier devient délégué de quartier. Ce changement de terme a pour but d'éviter une transmission du pouvoir *post mortem* du chef de quartier à ses descendants directs. A l'interface du pouvoir administratif et des populations, « le délégué de quartier est perçu comme un administrateur et un chef traditionnel » (Tall, 1992 : 63), mais ses fonctions sont contrôlées par les autorités municipales qui l'installent officiellement et lui versent une indemnité annuelle. Il reçoit aussi 7% du montant des recouvrements de l'impôt : « c'est un moyen pour le pouvoir central et municipal de profiter de la proximité du délégué de quartier avec les contribuables afin d'améliorer le recouvrement de cet impôt difficile à collecter » (Tall, 1998 : 5).

S. M. Tall est chercheur à l'IRD Dakar (alors l'ORSTOM), et publiait un article intitulé « La Décentralisation et le Destin des Délégués de Quartier à Dakar (Sénégal). Plaidoyer pour les délégués de quartier de Dakar après la loi de décentralisation de 1996 ».

« Souvent, le délégué de quartier est à la fois responsable du comité du parti au pouvoir et relais de l'administration. C'est un véritable trait d'union qui contribue à concilier au sein d'un territoire limité, les intérêts et les logiques d'acteurs concurrents. Le délégué de quartier évolue

entre plusieurs sphères : le local et le central, l'administratif et l'informel, le régulateur et le spéculateur, le politique et le social. Les fluctuations de sa position sont liées à l'absence d'un cadre réglementaire relativement précis. » (Tall, 1998 : 6).

Les CDL, fruits d'une initiative de l'ONG Enda-Graf¹⁰⁶, étaient censés être des espaces de concertation pour faciliter les ajustements entre différents acteurs dans le cadre de la décentralisation. Cette dynamique avait pour but de reconfigurer l'espace public local. M. Totté a analysé le fonctionnement de ces comités en milieu urbain (notamment dans les villes de Thiès et de Fandène, au Sénégal), pour montrer la nécessité de dépasser les simples enjeux organisationnels et techniques de formation, d'information et de communication que pose la concertation. Ces espaces publics proposent une rencontre et une coresponsabilité entre acteurs sociaux et acteurs institutionnels, sociétés locales et collectivités locales (Totté, 2003 : 197).

A la différence des CDL, les GIE sont des structures économiques privées. Le GIE est réglementé par le livre 7 de la partie 3 de l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Acte adopté le 17 avril 1997 et paru au JO OHADA n°2 du 1er octobre 1997), relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Mais, bien avant la publication de cet acte uniforme, certaines « tontines », répondaient partiellement à la définition du GIE, défini par l'article 869¹⁰⁷ le définit de la manière suivante : le GIE est un groupement d'intérêt économique qui a pour but exclusif de mettre en œuvre, pour une durée déterminée, tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. Nous pouvons citer quatre caractéristiques du GIE : la réalisation de bénéfices est autorisée mais ça n'est pas la vocation première du GIE, qui a pour but d'assurer des revenus à ses membres ; la responsabilité solidaire des membres, qui sont tenus des dettes du groupement sur leur patrimoine propre ; l'activité du GIE doit se rattacher essentiellement à l'activité économique de ses membres et ne peut avoir qu'un caractère auxiliaire par rapport à celle-ci ; enfin, « il faut au moins être deux pour créer un GIE » (Ndiaye, 2012 : 10).

Au Sénégal, les organisations de la société civile, dans leurs différentes composantes (associations, OCB, ONG, Syndicats, Médias, etc...), jouent un rôle important tant au niveau national que local. Elles viennent en complément à l'action de

¹⁰⁶ Enda Graf Sahel est membre de l'ONG internationale Enda Tiers-Monde. Elle a développé en ce sens un travail d'alternative au développement, une ramification s'appuyant sur toutes les dimensions de la pauvreté, et valorisant les initiatives locales.

¹⁰⁷ De l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, adopté depuis le 5 mai 2014.

l'État et des autres partenaires au développement. De plus en plus de conseils de quartier voient le jour, et jouent un rôle important dans les collectivités, notamment en ville. Ils sont des structures fédératives reconnues par les municipalités comme des espaces de concertation et de mise en cohérence des actions de développement dans un quartier. Ils constituent un cadre de promotion de la citoyenneté et de la démocratie locale. Leurs objectifs s'articulent généralement autour des enjeux de développement du quartier en vue de : contribuer à la réalisation des projets ayant pour cadre le quartier, et veiller à leur articulation avec les orientations communales ; constituer un interlocuteur privilégié pour toute intervention liée à des actions de développement dans le quartier, en lien avec les autorités municipales ; relayer l'information et la communication entre l'autorité municipale, les populations, et les partenaires au développement (PNDL, 2011). Sur nos principaux sites d'étude des Communes de Yoff, Ngor et Ouakam, au sein des villages, de nombreux GIE ont vu le jour. Les représentants de ces groupes professionnels et socio-économiques issus de la « base » peuvent siéger au Conseil régional, et de fait, faire des propositions au niveau des collectivités locales.

Un article sur la gestion des ressources naturelles au Maroc a attiré notre attention car les analyses menées sur la relation entre gestion des ressources et action publique, et les conclusions auxquelles arrivait son auteur, se rapprochaient beaucoup des nôtres.

Dans le Haut Atlas marocain qui fait figure de « bastion conservateur » (Aït Hamza *et al.*, 2007), les institutions coutumières, qui ont longtemps géré seules les ressources collectives de la région, se maintiennent en vigueur. Perçues de longue date par l'État comme des freins au développement, ces institutions présentent une certaine flexibilité permettant aux agro-pastoraux de s'adapter aux changements et aux contraintes du milieu. Elles énoncent des règles d'accès et d'usage des ressources, désignent des représentants, et sanctionnent en cas de besoin ceux qui dérogent aux règles.

« Aux côtés de l'administration, des institutions coutumières et des notabilités traditionnelles, de nouveaux acteurs institutionnels, issus en partie du processus de décentralisation, sont appelés à intervenir dans la gestion des ressources naturelles : communes et élus locaux, coopératives, comités de village (*douar*), associations d'usagers de l'eau agricole, etc. » (Aït Hamza *et al.*, 2007)

Ainsi, dans cette vallée, de nouvelles institutions ont récemment été créées à l'initiative des populations. Le comité d'Aït Imi, qui date de 2003, est constitué de notables, dont des représentants associatifs locaux et des acteurs du secteur touristique, disposant de revenus importants et d'une forte reconnaissance sociale. Ce comité témoigne de

l'émergence d'institutions hybrides dans le Haut Atlas, composées de différents acteurs issus aussi bien du milieu associatif et politique que des institutions traditionnelles. Ce mélange des genres préfigure peut-être la nouvelle configuration des systèmes de gestion dans la vallée. L'administration trouve dans les nouvelles notabilités et les jeunes instruits de précieux alliés. On peut aussi se demander quel a été le rôle des intervenants extérieurs (ONG, chercheurs) dans ce processus de diffusion du « modèle Aït Imi ».

Que nous enseigne cette étude sur l'articulation entre gestion des ressources et action publique dans le cadre de notre recherche ? Cette mobilisation des acteurs locaux se présente comme « un bricolage et un palliatif » (Boujrouf, 2005 : 147), qui mêlent structures anciennes, capables d'évoluer et de s'adapter à de nouveaux contextes écologiques ou socio-politiques, aux modèles actuels imposés par l'État faisant fi, quelquefois, des spécificités propres aux sociétés de la montagne berbère. A Dakar, nous n'avons pas assisté à la création de ce type d'institution hybride. Les instances municipales, coutumières, et les GIE qui sont médiateurs avec les populations, cohabitent sans fusionner. Aujourd'hui, la jeunesse approuve encore le caractère conservateur du village de Ngor, et souligne l'importance de voir perdurer les instances coutumières aux côtés de l'instance municipale, comme en témoigne le secrétaire de l'Association des Pêcheurs de Ngor¹⁰⁸ :

Bon y a deux pouvoirs parallèles, mais aujourd'hui si on se débarrasse du pouvoir coutumier ça serait catastrophique pour nous parce que y a des trucs qui sont restés traditionnels et que seul le pouvoir traditionnel peut juger. [n°30, 2013/02]

Les très jeunes manifestants rencontrés en mai 2016 dans les ruelles étroites du village de Ouakam, jetaient des pierres sur les forces de l'ordre : ils exprimaient leur désaccord avec la vente des terrains de l'aéroport Léopold Sédar Senghor. Lorsque nous les avons interrogés, ils affirmaient que suite à ces manifestations, les chefs du village négocieront avec l'État pour qu'enfin ces terres leurs soient reversées, à eux, les plus jeunes, en vue d'un avenir meilleur.

Plusieurs pistes de réflexion peuvent être envisagées et approfondies pour mieux articuler le fonctionnement des institutions coutumières avec les logiques de décentralisation et de participation des acteurs locaux. Une meilleure articulation entre gestion traditionnelle et gestion publique du littoral, la création d'instances

¹⁰⁸ Cet homme, âgé d'environ 40 ans, est considéré comme encore jeune dans l'organisation sociale du village de Ngor.

gestionnaires « hybrides », pluri-acteurs, pourraient en faire partie. Mais là n'est pas l'objet de cette thèse.

En quartier lébou, la forme traditionnelle de gestion durable des ressources pourrait en effet être davantage encadrée afin qu'émerge des institutions hybrides émanant tant des institutions coutumières que des mouvements associatifs, et qui ne serait pas des formes imposées par le haut sous couvert de répondre à la demande locale. Ces institutions, nées de la base, auraient alors des normes de gestion comprises et partagées par tous, ce qui nous semble être la première des conditions pour tendre vers le développement. Pourquoi insister sur la question des normes de gestion dans le présent cas d'étude du littoral dakarois ? Comment la société civile compose-t-elle avec ces normes, plurielles ?

La coexistence de systèmes de normes étrangers l'un à l'autre peut conduire à différentes logiques d'action chez les acteurs sociaux, et le passage d'une logique à l'autre procède selon nous d'un bricolage, d'un arrangement propre à chacun. Plusieurs logiques peuvent être ainsi énumérées :

- La logique d'ignorance ou d'évitement réciproque entre des « niches normatives relativement cloisonnées » (Winter, 2000).

Par exemple, des individus qui ont une action dite « informelle » simplement parce qu'elle n'est pas enregistrée par des dispositifs inexistants ; ces professionnels ne cherchent pourtant pas délibérément à se soustraire aux obligations légales : il n'existe simplement pas de cadre juridique les concernant ; les acteurs des politiques publiques sont donc dans une logique d'ignorance, ou d'omission, comme c'est le cas pour la pratique des *bana-bana* de Dakar (cf- supra p. 113) : ces vendeuses de poisson ne s'enregistrent volontairement pas au registre du commerce, pour ne pas à avoir à payer de taxes. Certains bailleurs ou ONG étrangers feignent de ne pas voir les réalités des rapports entre les acteurs locaux engagés dans des projets, ils ignorent les pratiques locales pour justifier leur intervention. C'est le cas avec la Direction de l'aménagement urbain de la Ville de Dakar : un de ses agents prétend *réhabiliter les Mabaru Guédj* (assemblées traditionnelles des Lébus, espaces de discussion sur les plages, abandonnés en réalité depuis fort longtemps) sur le site pilote de Ngor [n°38, 2013/12], ce qui constitue une illusion « vendue » à la Ville de Marseille. La ville de Dakar feint ainsi d'ancrer son action au niveau local et autochtone.

- La logique de compétition et d'exclusion (Blundo, 1998) : elle repose sur la confrontation entre des systèmes de normes. Cette logique d'action, conflictuelle, peut

dégénérer en violence. Elle est en partie le fruit de la décentralisation, comme le souligne G. Blundo avec le cas du Sénégal :

« La création des Communautés rurales répondait, au départ, à un projet hégémonique de l'État sénégalais qui s'articulait autour de trois objectifs. En premier lieu, renforcer le quadrillage politico - administratif du milieu rural. (...) En deuxième lieu, effacer les différents modes locaux de tenure foncière et de gestion des ressources naturelles, à travers une réforme foncière (...). En troisième lieu, délocaliser les luttes politiques au sein de l'État central, en créant des espaces de confrontation et de compétition autour d'enjeux locaux. » (Blundo, 1998 : 2).

Plus il y a de normes diverses, plus la compétition entre des groupes d'acteurs s'accroît jusqu'à produire l'exclusion de groupes sociaux entiers. C'est le cas avec le village de Cambérène, dont l'émissaire n'est toujours pas réparé depuis les années 2000 : cette situation sanitaire désastreuse est dangereuse pour la santé des riverains.

Fig. 39 – Les canaux à ciel ouvert (première photo, à Hann) et les « émissaires » se déversent sur la plage (deuxième photo, Yoff).



© I.Sidibé, 2011.

- On observe aussi des logiques de convergence entre différentes normes. Quand il y a convergence entre deux systèmes normatifs, il y a souvent arrangement, négociation : on s'adresse à des instances officielles qui s'arrangent face à des pratiques locales de régulation des conflits sur un terrain de normes officieuses. C'est le cas sur nos terrains d'étude, lorsque sont portées au tribunal des affaires de terrains sans titre fonciers, vendus à plusieurs personnes : les tribunaux s'arrangent avec chacune de parties, et renvoient le plus souvent les individus aux autorités coutumières pour qu'elles gèrent ces litiges fonciers.

Citons également le cas d'une instance officielle, la Direction de l'aménagement urbain (DAU), à la Ville de Dakar, qui a recours à des normes officieuses suite à des négociations directes avec les communautés léboues de Ouakam ; cette gestion des conflits urbains s'inscrit dans une logique d'arrangement. L'objectif est alors d'assurer localement la

« paix sociale » en usant de procédures informelles, faute de procédures officielles adéquates et reconnues.

Si tu veux faire de la politique, et y rester, contrôle le vote des Lébous, pour que Dakar reste leur possession : tout cela c'est des questions qui demandent une audace politique ; des compromis. Ce que vous avez vu sur le Monument de la Renaissance, eh bien les Lébous, pourtant hostiles aux projets étrangers, ont accepté : à quel prix ? Ce sont des nouveaux rentiers, des gens qui se sont enrichis. [n°38, Amadou Dieng, responsable projets à la Direction de l'aménagement urbain, 2013/12]

Ce témoignage atteste d'un arrangement, entre l'État et des notables lébous, pour que la Collectivité léboue cède à l'État les terrains d'une des deux collines des Mamelles, sur laquelle fut érigée le Monument. Les notables et les *Jaraafs* espéraient ensuite apaiser les populations villageoises, en leur promettant de réinvestir l'argent perçu dans la caisse commune.

D'après C. Vidal, les acteurs instituent eux-mêmes des zones intermédiaires de règles et d'organisations, qui correspondent souvent à des espaces sociaux de proximité ou à des « dispositifs collectifs privés », permettant de réguler des comportements et de préserver, dans la durée, certaines interactions. Ce dispositif apporterait « souvent une meilleure solution que le dispositif public existant » (Vidal, 2001) ; les agents trouveraient donc des solutions à des problèmes collectifs que les services publics ne traitent pas.

- Enfin, la gestion du littoral dakarois conduit les différents acteurs sociaux à user de logiques de manipulation et d'instrumentalisation réciproque.

L'émergence des courtiers en développement (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000) en fournit un bel exemple. Ces courtiers se posent en médiateurs entre des groupes d'acteurs locaux et des porteurs de projets de développement ; ils se font « traducteurs » des normes, pour les deux côtés. Dans le cas de cette présente recherche, nous pouvons citer le parcours d'Omar Ngalla Diagne, militant associatif qui a remis en cause à plusieurs reprises, publiquement, la légitimité des élus qui ont souvent bien du mal à s'imposer comme des acteurs de premier plan dans l'action de développement. Cela ne l'a pas empêché, lors de la campagne municipale de 2012, de se présenter aux élections : comme le souligne Olivier Legros, si avant la décentralisation on observait, au Sénégal, des conflits entre associations pour accéder à l'aide internationale et par ce biais, à une forme de légitimité et de notoriété, depuis 1996, une nouvelle arène oppose les élus et les responsables d'associations (Legros, 2004 : 74). Nous pouvons donc dire

d'Omar Ngalla Diagne qu'il parvient à passer d'une politique à une autre (association/municipalité), car il maîtrise les ficelles de chacune d'elles, et de ce fait, son parcours s'inscrit dans une logique de manipulation des normes.

On peut analyser les situations sur lesquelles les politiques publiques veulent intervenir à partir de ces différents types de logiques d'action. La pluralité des normes peut être utilisée comme outil de diagnostic des outils d'actions et des situations : les créations du Comité local de pêche de Ouakam (en 1998, à la suite des réformes de décentralisation) puis du GIE (2010), organisations censées établir un dialogue entre les pêcheurs et les pouvoirs publics, en sont l'illustration. Ces organisations « participatives » sont le fruit d'une logique de convergence et instaurent un « espace intermédiaire » entre : d'une part les acteurs de la pêche (mareyeuses, *bana-bana*, plagistes et commerçants inclus) et leurs « normes » (présentées à travers leurs pratiques du littoral et leurs représentations), et d'autre part, les acteurs publics locaux (le maire et son équipe, les Ministères, les institutions supranationales comme la Banque mondiale) et leurs normes (elles aussi multiples, selon les échelles). A première vue, *ces organes sont nécessaires dans une logique de décentralisation des pouvoirs et auraient dû être mis en œuvre il y a de cela 15 ans* [n°51, 2011-2015], remarque Omar Ngalla Diagne.

Cependant, il ne faut pas pour autant basculer dans une dichotomie restrictive entre ce qui relève du public, du central, et du privé, local, du participatif. Au fil des entretiens et des observations, nous avons constaté que le GIE comme espace social de proximité, s'il est vanté par les hommes politiques, par les responsables d'ONG et par les organisations elles-mêmes, inspire un certain scepticisme aux acteurs locaux. Lors de la cérémonie de rétrocession du quai de débarquement de Ouakam, de la commune au GIE, nous avons constaté que plus de la moitié des pêcheurs ouakamois étaient venus assister au discours officiel, mais à aucun moment il n'y a eu de place à des questions ou interventions de l'assistance. En sortant, nous avons demandé à trois pêcheurs s'ils pensaient que cet acte changerait quelque chose à leur quotidien :

Non. Maintenant, Daouda [le président du GIE] aura juste vraiment le droit de nous réclamer ses taxes [qu'il prélevait déjà quotidiennement sans cadre légal].

Ils vont continuer à prendre des décisions sans nous consulter. Il fera ce qu'il pense être bon pour la baie. - entretien informel.

Nous avons perçu cette réunion de rétrocession du quai de pêche de Ouakam, comme un moment de « gouvernance locale » : cette passation de pouvoirs illustre selon nous la notion d'espace public que nous avons convoquée plus haut de façon normative.

La définition faite par M. Totté des CDL répond selon nous à l'image que veut renvoyer le GIE des pêches de Ouakam : outre sa fonction économique, ce groupement se pose comme un espace de concertation pluri-acteurs, et un espace de coresponsabilité des membres. Ce GIE affiche ses fonctions et activités d'intermédiation entre des sous-ensembles sociaux et professionnels, voire culturels lorsque ses représentants se posent en médiateurs de conflits entre pêcheurs lébous et ceux se revendiquant d'autres communautés. Dans l'acquisition de la rente de développement en Afrique comme ailleurs, « un groupe d'acteurs sociaux joue en effet un rôle particulier (...) : il s'agit ici des intermédiaires entre des "donateurs" et des "bénéficiaires" potentiels de l'aide au développement. Nous appellerons ces intermédiaires les "courtiers locaux en développement". » (Bierschenk *and al.*, 2000). Implantés dans une arène locale, ils servent d'intermédiaires pour drainer, vers l'espace social correspondant à cette arène, des ressources extérieures relevant de l'aide au développement. Si les GIE peuvent être considérés comme des organisations de courtage, nombreux courtiers agissent aussi seuls.

O. Legros s'intéresse aux tendances du jeu politique de Yeumbel, banlieue Est de Dakar, et décrypte l'implication en politique des courtiers en développement : issus de la communauté autochtone léboue, ces personnes sont issues du milieu associatif et fréquentent les ONG ; cette fréquentation des ONG et de l'aide internationale leur procure des avantages, et des atouts face aux autres politiciens. Outre leurs compétences techniques, ces courtiers bénéficient de ressources qui renforcent leur légitimité et crédibilité de « chef de lignage » (Legros, 2004 : 69). De ce fait, les actions de développement, soi-disant apolitiques, initiées par ces leaders associatifs, contribuent à alimenter leur image de marque. Comme le décrivait déjà Georges Balandier et Paul Mercier en 1952 pour les pêcheurs lébous du Cap-Vert, « les associations sont un lieu d'apprentissage des affaires publiques », et, complète O. Legros, « un tremplin pour l'élite politique locale » (Legros, 2004 : 70).

Conclusion de la deuxième partie

Une pluralité d'échelles d'action

Dans les territoires littoraux qui jouxtent les quartiers lébous, nous avons pu constater que plusieurs registres normatifs coexistent. Tous les secteurs d'activité, foncier, halieutique, touristique, ont en commun des enjeux de nature économique. Chaque catégorie d'acteurs, usagers, élus, développeurs, habitants et dépositaires de la lébouité, est impliquée dans un ou plusieurs de ces secteurs d'activités. Et chaque catégorie d'acteurs entre en relation avec les autres catégories. Aucune catégorie n'est isolée des autres. Il y a une relation soit de dépendance, soit de concurrence entre les catégories. « L'espace des individus n'est plus seulement local mais en réseau » (Frelat-Kahn et Lazarotti, 2012). Il en résulte des rapports de force concrets et parfois violents, quoique généralement dominés par les notables, souvent soutenus par l'État.

Les communautés du littoral dakarois évoluent dans des environnements très divers, allant du niveau gouvernemental, au niveau local : cette différence d'échelle des sociétés et des littoraux influence la dynamique des acteurs. Ce sont autour de ces différentes échelles de régulation de l'appropriation et la protection du littoral que s'articulent les pratiques et les représentations, autrement dit les jeux d'acteurs et les jeux de normes, participant ainsi de la construction d'une gestion du littoral spécifique.

Concluons en affirmant qu'il y a bien une pluralité d'échelles d'autorité, de norme, de cadre de légitimation de la gestion littorale à Dakar, et que les interactions entre les différents pôles de représentation sont décalées, ce qui engendre des conflits au niveau des pratiques et des politiques mises en œuvre.

Dans ces deux chapitres, nous avons cherché à comprendre comment des acteurs sociaux hétérogènes, autochtones et allochtones, endogènes et exogènes, apparus sur ce littoral urbain à des périodes différentes, considèrent peu ou prou les phénomènes d'appropriation et de protection du littoral et les représentent comme faisant problème. Nous avons compris que les milieux urbains tout particulièrement suscitent une régulation politique ou une prise en charge institutionnelle ; nous nous sommes demandé à quel niveau d'échelle des sociétés et des littoraux considérés cette prise en charge avait cours ; et nous avons constaté que la plupart des programmes GIZC ciblent des populations locales, mais n'émanent pas de la base.

Si les formes de gouvernance littorale sont plus nombreuses qu'avant l'Acte 2 de la décentralisation à Dakar, nous observons une difficile coordination entre les acteurs de la gestion territoriale. La communauté léboue, anciennement installée sur le littoral de Dakar, associe l'espace littoral à une série de lieux de vie des génies lébous. C'est pourquoi nous avons analysé, dans cette deuxième partie, la façon dont chacun s'interroge sur la transformation de son lieu de vie, de travail, et nous avons perçu à quel point la gestion du littoral dakarois active un sentiment de dépossession chez des Lébous revendiquant un statut de primo-occupants.

Selon certains dépositaires de la lébouité, qui regrettent que leurs aînés n'aient pas accepté d'immatriculer leurs terres, aujourd'hui largement perdues, les Lébous sont en partie responsables de cette dépossession foncière ; d'autres sont emplis de rancœur et font de l'autochtonie un fer de lance, un instrument politique. L'exemple de la bataille livrée par les jeunes Ouakamois pour récupérer les terrains de l'aéroport, oppose un groupe autochtone minoritaire et le pouvoir en place. Ce conflit est selon nous l'expression de luttes pour le pouvoir, qui sont constitutives de l'action publique elle-même sur ces portions de littoral urbain.

Les communautés léboues ont pu se sentir menacées par la croissance démographique et la densification humaine dès le milieu du 20^{ème} siècle, au sein d'une presqu'île à laquelle les rattache leurs racines ancestrales, cosmogoniques et religieuses. Nos enquêtes portaient sur la gestion du territoire et sur les relations entre ses gestionnaires. Pourtant, ce lien au lieu revenait comme un *leitmotiv*. C'est ce qui nous a donc amené à nous interroger sur la survie de cette communauté. Plusieurs questions ont émergé dans notre cheminement de recherche : qu'est-ce que ça signifie aujourd'hui être lébou ? Comment revendiquer son autochtonie, son lien à un terroir¹⁰⁹, quand la plupart des terres ne sont plus aux mains de la Collectivité ? Est-ce que la lébouité est revendiquée dans un sens défensif, voire comme levier de mobilisation ?

¹⁰⁹ Terroir, entendu au sens d'un territoire.

TROISIEME PARTIE

LA RESSOURCE LEBOU



Canaris dans une chambre des *rabs*, à Ngor, Dakar. © I.Sidibé, 2013.

Introduction de la troisième partie

Nous considérons ici l'espace littoral identitaire lébou à travers ses multiples facettes : car il n'existe pas *une* façon d'être lébou, d'appartenir au sol, d'être lié à la mer. Les registres identitaires attachés aux espaces littoraux sont pluriels et complexes. On comprend alors pourquoi et comment la gestion de l'environnement littoral a pu être pour nous un angle d'étude d'*une* communauté particulière et de ses mutations. Pour survivre, les notabilités et autorités coutumières, au pouvoir affaibli et contesté, brandissent l'étendard de l'autochtonie pour capter ou conserver d'anciennes réserves foncières.

Le concept d'autochtonie implique la notion de territoire, avec les droits fonciers particuliers qui peuvent s'y rattacher (Mouiche, 2008). Celui qu'on appelle « autochtone » est l'occupant par voie héréditaire, le plus ancien des occupants actuels, voire le « premier », si tant est que cela soit vérifiable (Lespinay, 1996 : 55). Dans son article, Mouiche s'interroge sur les concepts d'identité et d'altérité qui sont, selon lui, confrontés à :

« (...) l'expérience de la globalisation et à la récurrence des discours régionalistes identitaires dont le fondement génital est l'affirmation et la conquête de l'autochtonie culturelle, dans un contexte sociétal où la diversité ethnique est souvent perçue comme une source d'instabilité. Quel sens donner à ces deux concepts dans des espaces sociaux fortement marqués par des pratiques culturelles hétérogènes où apparaissent également des conservatismes culturels ? Si le continent africain n'incarne pas à lui tout seul, la problématique de ces deux concepts en mobilité sémantique, il reste que les expériences coloniales et postcoloniales font de ce continent l'espace privilégié d'une introspection analytique de la praxis sociale de ces concepts (Mambenga-Ylagou, 2005). L'une des singularités des idéologies africaines de l'autochtonie consiste en leur teneur ethnique, voire, plus récemment, racialisée, quand d'autres mouvements comparables, en Europe notamment, mettent en exergue les clivages culturels, linguistiques, religieux, nationaux ou régionaux. Mais cette ethnicisation de l'autochtonie ne doit pas tromper. Elle n'exprime pas des identités "primordiales" antérieures à la colonisation. Elle procède directement de celle-ci, comme l'ont montré nombre d'historiens et d'anthropologues. L'ethnicité est un produit de l'État et un mode de partage et d'appropriation de celui-ci, plutôt que sa négation ou sa subversion. Elle est en outre inséparable du processus de territorialisation humaine, politique et économique dont sa formation a été le vecteur depuis un siècle (Bayart, Geschiere et Nyamnjoh, 2001 : 179-180). » (Mouiche, 2008 : 66-67)

Certes, l'autochtonie, et avec elle, l'ethnicisation des groupes et, de fait, des rapports sociaux, est en partie un produit de la colonisation. Mouiche rappelle d'ailleurs

l'imprécision de cette notion : est autochtone soit celui qui n'a pas de traditions vérifiables venues d'ailleurs, soit le premier installé sur ce territoire, mais qui de fait, a des origines vérifiables ailleurs. Quoi qu'il en soit, pour les ONG transnationales qui instituent les communautés autochtones acteurs de la gouvernance environnementale, l'ancestralité s'impose comme un critère de gestion durable des ressources : « si l'antériorité d'installation serait une garantie d'intimité des relations à la terre et de durabilité des techniques de gestion des ressources ; c'est elle qui fonderait les droits d'exploitation d'un territoire, définis en droit international et consacrés dans les textes des Nations unies ou du Bureau international du travail relatifs aux peuples autochtones » (Dahou, 2007 : 174). Si les ONG font la promotion des régulations autochtones de la nature, elles se servent des groupes communautaires pour justifier leurs actions, et se départir ainsi des actions portées par l'État ou des acteurs privés. Or l'autochtonie reste avant tout un outil politique qui exacerbe les inégalités d'accès à la ressource.

Nous tenterons aussi de comprendre comment la culture léboue est valorisée, et comment le registre de la valorisation arrive à point nommé comme un argument de positionnement de la Ville de Dakar sur la scène internationale en matière de gestion de patrimoine. Cette enquête implique, en préalable, d'examiner la question du patrimoine culturel immatériel qui représente un enjeu majeur dans les manières de penser et de pratiquer le patrimoine aujourd'hui.

Depuis l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en 2003, ratifiée par plus de 115 pays, on assiste au foisonnement de conventions, de politiques et d'actions sur le patrimoine immatériel. Jusque-là, seuls les patrimoines matériels, architecturaux, archéologiques et artistiques jouissaient d'une reconnaissance politique et juridique ; en 2003, le patrimoine immatériel est reconnu juridiquement au même titre que les bâtiments historiques. Ce changement de statut le fait passer d'agent passif à agent actif, dans la construction sociale et culturelle (Turgeon, 2010). Précisons que le patrimoine culturel immatériel est constitué de chants, savoir-faire, rites, danses, spectacles, artefacts, petits objets de la vie quotidienne, associés souvent au vocable plus péjoratif de « folklore » ; ces pratiques populaires, objets d'études ethnologiques, seraient conservées au seul titre de témoignage d'un passé révolu. Ce patrimoine longtemps dénigré devient dès lors politique de l'État et outil de son instrumentalisation.

Les deux grandes Conventions de l'UNESCO sur le patrimoine ont servi de modèle pour le développement de politiques patrimoniales dans la plupart des pays du monde. La première, pour la conservation du patrimoine mondial, culturel et naturel (patrimoine essentiellement matériel) est adoptée en 1972 ; elle donne du pouvoir aux experts au détriment des communautés locales, parfois expropriées pour des opérations de classement de sites (Turgeon, 2010), selon un modèle de gestion *top-down*. A l'inverse, la seconde Convention est conçue en réaction contre la première, suite à de fortes pressions venues d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie qui possèdent peu de monuments ou de collections d'œuvres d'art mais de nombreuses et riches traditions orales¹¹⁰. Cette nouvelle Convention insiste sur le caractère dynamique du patrimoine immatériel, conçu comme un processus plus qu'un produit, ainsi que sur le « rôle des personnes » (UNESCO, 2003) : en effet, les communautés locales sont les vecteurs de transmission active de leurs propres pratiques, cette transmission étant un moyen de conservation en soi. Ce modèle de gestion du bas vers le haut, décrit par l'UNESCO, privilégierait l'implication des groupes concernés à toutes les étapes, depuis la sélection du bien à conserver, sa valorisation et sa communication.

Qu'en est-il du patrimoine en contexte lébou ? Aucune hutte de paille traditionnelle n'a résisté au temps, et aucun monument construit avant ou sous la période coloniale dans Dakar n'est attribué à ce groupe. Ni même à Thiaroye ou Rufisque. Les seuls monuments anciens et pérennisés de la capitale que sont la gare, le marché Kermel, les maisons de Gorée ou la cathédrale, sont l'œuvre des colons. Le patrimoine culturel immatériel lébou, lui, se compose d'un dialecte, de chants, de contes, de savoir-faire en matière de pêche, d'un panthéon de génies, d'une pratique spécifique de la transe thérapeutique. Ce sont ces éléments de la culture léboue que nous présenterons dans le chapitre V, éléments qui composent, en partie, « l'être lébou dakarois » d'aujourd'hui. C'est ce patrimoine que tente de préserver l'association Entente des mouvements associatifs pour le développement (EMAD), déjà présentée plus haut, envers et parfois contre certains érudits lébous qui préféreraient voir le patrimoine foncier reversé à la collectivité, plutôt qu'un patrimoine « folklorique » être muséifié.

¹¹⁰ Extrait de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Article 2, définitions : Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

(a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; (b) les arts du spectacle ; (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/convention>

CHAPITRE V

Etre lébou aujourd'hui : une pratique de distinction ?

Ce cinquième chapitre propose de se pencher sur la perception, chez différentes personnes interrogées durant trois ans, du fait d'être lébou à Dakar aujourd'hui. Nous nous demanderons en quoi revendiquer sa lébouité est une pratique de distinction (Bourdieu, 1979), pour qui, et à destination de qui. Nous avons ainsi observé des relations ethniques en milieu urbain : l'identification ethnique reste un fait toutefois marginal à Dakar ; une ville en général fait monter en force des identités territoriales plus qu'ethniques (Di Méo, 2007).

La lébouité repose sur des processus identitaires et ethniques. Nous avons remarqué que certaines personnes qui ne sont pas de lignée lébou se revendiquent lébous. Nous analyserons alors dans ce chapitre tant la façon dont les non-Lébous perçoivent et parlent des Lébous, que la représentation que se font les Lébous d'eux-mêmes.

Aujourd'hui, comment se positionne l'anthropologie quant à la question de l'ethnicité ? Plusieurs chercheurs ont construit et déconstruit toutes ces questions. L'ouvrage collectif sur les ethnies, l'État et le tribalisme en Afrique, dirigé par E. M'Bokolo et J.-L. Amselle et publié en 1985, analyse la tendance qu'avait alors l'ethnologie à mettre au premier plan la notion d'ethnie, en s'accommodant de définitions identitaires construites par la colonisation, loin des unités sociales agissant sur la scène historique réelle. Dans certaines aires géographiques (comme la Côte-d'Ivoire, étude sur les Bété de Dozon) sous l'époque coloniale, la création d'espaces administrés a constitué les groupes qui peuplaient cet espace en ethnies ; dans d'autres (Rwanda/Burundi) si la constitution en groupes communautaires ou ethniques préexistait à la colonisation, celle-ci est venue figer dans la notion d'ethnie des données pourtant souples, hétérogènes et fluctuantes. J. Bazin montre dans son texte « A chacun son Bambara » (in Amselle et M'Bokolo, 1985), comment les Bambaras utilisent cette dénomination dans des situations sociales pratiques, toutes relatives et changeantes. Car il n'existe pas *une* définition du Bambara, ou du Lébou : il y a ce que les gens en font.

Ces chercheurs démontrent ainsi à quel point la référence ethnique est fondée dans la construction d'un discours intellectuel savant qui prend les autres pour objet.

Presque trente ans plus tard, au début des années 2000, J.-P. Chrétien souligne le fait que la critique de la notion d'ethnie a nourri une importante littérature chez les sociologues, anthropologues, historiens et politologues. Ainsi, le défi posé en sciences sociales repose-t-il sur deux logiques, scientifique et politique : l'appartenance ethnique est tantôt présentée comme un héritage, une tradition indiscutable, des mémoires historiques ; tantôt comme une stratégie, l'ethnie devenant alors le masque de luttes de pouvoir et de conflits sociaux (Chrétien, 2003). Le mot français « ethnique » n'est réellement employé qu'à partir du début du 20^{ème} siècle. Ce mot, « fourre-tout », désigne un cadre de classement très général des populations situées au sud du Sahara. Les groupements qualifiés d'ethnies, après avoir longtemps été qualifiés de races ou de tribus, sont ni « tombées du ciel (...), ni des sortes d'androïdes collectifs inventés de toute pièce par une ingénierie coloniale » (*op. cit.* : 6).

Selon J.-P. Chrétien, chaque auteur de monographie commence par justifier le découpage qu'il a adopté, caractérisant des groupes sociaux selon une langue commune, des activités religieuses, un confinement dans une aire géographique restreinte ou, comme c'est le cas des Peuls, une unité liée à un mode de vie et des pratiques culturelles. Mais l'historien précise que la fausse clarté qui entoure ces classifications vient du regard exogène et dominateur de l'Européen sur l'Afrique, depuis la traite négrière jusqu'à la période coloniale. « Ce regard était négociateur d'histoire » (Chrétien, 2003 : 8). Le colon, une fois son classement établi, pouvait gérer « l'indigène » selon les règles dites « coutumières » censées lui convenir.

Nous nous sommes aperçu qu'autour des quartiers traditionnels dakarois, l'identité léboue n'est pas seulement une vieille question ethnique, une dénomination pour se distinguer des autres ; c'est aussi une pratique qui met en jeu de la ressource. Ainsi, cette troisième et dernière partie de thèse propose-t-elle d'étudier différents usages observés sur le littoral dakarois en milieu lébou, à partir de l'analyse de pratiques mais aussi de représentations de ces pratiques. Car faire lieu, habiter le littoral, c'est aussi se l'imaginer. Ces données varient d'une catégorie d'acteurs à l'autre, et bien sûr d'une personne à l'autre. Ces données construisent l'identité léboue. Les entretiens retranscrits dans cette partie restituent cette spécificité d'une culture communautaire : la léboulité cherche à subsister malgré l'urbanisation à laquelle elle est confrontée depuis un siècle.

5.1 – Etre lébou... dans l'espace privé

Nous souhaitons introduire cette partie par la cartographie d'un quartier du village de Ngor ; nous pensions y indiquer dans quel foyer se pratique le *Ndöep*, une forme de transe thérapeutique (voir le point 5.1.3), où parle-t-on lébou et qui le parle dans la maison, selon des groupes d'âge, et dans quelle maison subsiste un autel animiste. Mais suite à nos échanges prolongés avec Salimata, une habitante du village de Ngor qui a vécu plusieurs *Ndöep*, nous avons compris non sans surprise que presque toutes les maisons de son quartier possédaient un autel ; que tous les habitants parlaient lébou, y compris les enfants ; et que le *Ndöep* est une fête organisée soit dans la maison du prêtre ou de la prêtresse, soit dans la maison d'un membre de la famille, ou encore sur la plage ou dans un espace décidé par les maîtres de cérémonie, suite souvent à des visions, ou par les génies eux-mêmes, le lieu étant alors annoncé par la personne possédée au cours d'une de ses trances.

Alors quelle carte réaliser ? En guise d'introduction à cette partie sur « l'être lébou dans l'espace privé », à la maison ou en extérieur, dans un entre soi familial : nous avons préféré produire une carte sonore, restituée dans le webdocumentaire *Le littoral Pleure*, sous l'onglet « Salimata, le Gaindé ». *Gaindé* en wolof signifie « le lion » : Salimata, notre interlocutrice, est une femme qui réside dans le village traditionnel de Ngor. Dans ce documentaire audiovisuel, elle raconte son rapport à ses esprits, ses *djinns*. L'un d'eux est un lion.

Le « particularisme » des Lébous

Avant de nous plonger dans les données recueillies en entretiens entre 2011 et 2014, nous souhaiterions remonter le temps et présenter le « particularisme des Lébous » de la Presqu'île du Cap-Vert tel qu'il a été décrit par G. Balandier et P. Mercier au début des années 1950. Cette présentation nous permettra de prendre du recul sur les marqueurs culturels autour desquels des individus choisissent de se rassembler aujourd'hui pour définir ce qui fait ou ferait la spécificité des Lébous.

En 1950, la lignée maternelle est la plus importante, la parenté paternelle n'étant que nominale et ne créant que des obligations secondaires. Ainsi, le degré de la lignée maternelle prend le pas sur le premier degré de la lignée paternelle. La lignée maternelle constitue la famille étendue, la famille restreinte se limitant au père, à la mère, et à leurs

descendants. L'enfant appartient étroitement à l'une et l'autre famille. Lié à sa mère, l'enfant lébou a le verbe facile : il maîtrise un grand nombre d'insultes, souvent liées à la mère et à ses parties génitales. Etre impoli, injurieux, est un trait de caractère du Lébou dès son plus jeune âge. Les jeunes enfants sont impudiques, et de même qu'ils sont grossiers, ils se livrent à des gestes, souvent sexuels, qui amusent les adultes. En dehors des enfants, ce sont les femmes qui se permettent le plus de railleries entre elles, de grossièretés, de danse à provocation sexuelle auxquelles jeunes garçons et filles peuvent se mêler. Sur les plages de Dakar dans les années 1950, on distingue aisément un enfant lébou par son vocabulaire. Les Wolofs, voisins des Lébou, se scandalisent de la liberté laissée par ceux-ci aux enfants, et les accusent de ne rien entendre à l'éducation. Précisons cependant que les enfants s'insultent entre eux : le respect des aînés est une des plus strictes obligations auxquelles l'enfant est soumis. Il semblerait que les insultes apparaissent comme une réaction à la perte de la mère, aux alentours de 10 ans ; en effet c'est à cet âge que l'enfant lébou subit une double transformation : socialement, il quitte la case de la mère pour vivre plus souvent chez son oncle maternel, et psychologiquement, il entre dans la puberté, et bientôt, sera circoncit et entrera ainsi dans la société des hommes. Aussi, une des fonctions de la circoncision serait de consacrer la perte de la mère, de créer l'état d'homme adulte qui permet d'accéder à toutes les femmes.

Jusqu'à 12 ans, les enfants ont peu d'obligations : les fillettes s'affairent dans les tâches ménagères ou à la cueillette en brousse ; les garçons n'ont pas d'obligations précises, et les adultes les mobilisent surtout au moment des grandes pêches. Lorsque passe un banc de *yaboy* (sardinelles), les plus âgés tirent les filets, les plus jeunes ramassent les poissons au panier. Et l'enfant a alors droit à un lot de poissons, variable, mais toujours inférieur à l'adulte. A partir de 12 ans, les enfants travaillent aux champs : au sarclage et à la récolte, à la surveillance, et ils vont porter la nourriture aux gens qui y travaillent toute la journée. Ainsi, les enfants lébou vivent essentiellement, en brousse, au champ et au bord de la mer. Ils y jouent, et les garçons s'adonnent à la chasse aux petits animaux. Dans les années 1950, il n'y a pratiquement plus de vanniers dans les villages lébou de la Presqu'île, mais les enfants, conservateurs en la matière, continuent à fabriquer des vanneries simples. En contact avec les adultes et leur monde du travail, au champ et à la mer, l'enfant se familiarise très tôt au monde lébou, prend le goût de l'initiative et le sens de la liberté ; ces qualités particularisent alors la Collectivité lébou, selon les peuples voisins.

G. Balandier et P. Mercier notent un « sens certain de l'équité et de la solidarité » (1952 : 45). Ceci serait en partie expliqué par les sociétés d'âge qui structurent l'organisation sociale léboue. Les jeunes, puis les adultes, se regroupent par génération avec une différence d'âge allant jusqu'à 4 ans. Ces « sociétés » sont organisées comme suit : un président, élu, un adjoint, un trésorier, un héraut chargé d'annoncer les réunions à l'aide d'une corne, et un aîné chargé d'organiser les fêtes. Ainsi, très jeunes les Lébous font-ils l'apprentissage des « affaires publiques » : l'enfant puis l'adolescent y subissent la contrainte collective, ils apprennent à décider, à choisir ou élire, et à être rendus responsables des décisions collectives. L'institution des « sociétés d'âge » serait ainsi également à lier aux traits caractéristiques prêtés à la communauté léboue. Ces sociétés d'âge harmonisent aussi les relations entre sexes : une fois par an, la société des garçons et celle des filles se réunissent, par âge, et les garçons et les filles se font face, en ligne. Un aîné plante un bâton dans un tas de sable au centre, en prononçant le nom d'un garçon. Une ou plusieurs filles se lèvent et viennent prendre le bâton en disant « je le prends » ; si plusieurs filles se lèvent, seule la première est unie au garçon. Cette union dure une année, et parfois ces liens platoniques se transformeront en mariage. Les chercheurs concluent leurs observations par l'analyse suivante : alors que l'organisation fonctionnelle divise et répartit les responsabilités et obligations, l'organisation par sociétés d'âge regroupe et unifie, dépasse les divisions par clan, par famille, par fonction sociale, etc. Qu'en est-il aujourd'hui de ces sociétés d'âge ? Ont-elles subsisté et si oui, quelles sont leur valeur et leur fonction ? Nous tenterons de savoir si les marqueurs¹¹¹ de l'être lébou ont évolué en 60 ans.

La représentation du littoral chez les Lébous

Il existe plusieurs équivalents du mot « littoral » au Sénégal.

I. S. : Connaissez-vous le mot littoral ?

- *Je n'ai pas fait d'études.*

- *Nous non plus, et nous ne connaissons pas ce mot.*

I. S. : La plage : est-ce un espace masculin ou féminin selon vous ?

¹¹¹ Nous empruntons ici la terminologie de D. Juteau, qui définit les marqueurs externes comme dépendants de la position minoritaire du groupe au sein du rapport de pouvoir (tel qu'il s'est historiquement construit) avec le groupe majoritaire. Les marqueurs internes sont la communalisation et les relations intra-communautaires (en commençant par la relation mère-enfant).

- *Nous sommes égaux sur cet espace car quand les hommes reviennent de la pêche, ce sont les femmes qui commercialisent le poisson. Donc nous nous complétons.*

- *S'il s'agit de la mer en tant que telle, c'est réservé aux hommes car ce sont eux qui vont pêcher et passent même la nuit en mer s'il le faut.*

- *Nous par contre, nous y allons pour nous baigner ou parfois nager jusqu'à l'île. Nous allons aussi chercher des oursins. Mais nous ne plongeons pas comme les femmes de Ngor. [n°20, 6 femmes membres du GIE COFLEC de Thiaroye-sur-Mer, 2012/12]*

Avec Rokhaya, notre assistante de recherche en 2012-2013, nous avons interrogé un groupe de femmes qui vendent du poisson sur la plage de Hann Bel-Air. Lorsqu'on les interroge sur le terme littoral, elles font une distinction entre l'eau et le bord de mer. Il y a ce qu'on appelle *Guéedj*, la mer en tant que tel, et *Téféss* ou *Péré*, le bord de mer où elles s'activent. Yaye Bayam Diouf, présidente du Collectif des femmes contre l'émigration collective (COFLEC) de Thiaroye, propose une autre traduction :

Je connaissais un mot de par mon père... (Elle réfléchit longtemps) : dende bi.

I.S. : Vous connaissez *perré* ?

Non, mon papa m'avait dit dende bi, perré je ne connais pas. Y'avait un chant lébou avec ce mot. Dende bi c'est tout le long de Dakar, là où s'arrête la Collectivité léboue. [n°22, 2012/12]

Là où s'arrête la Collectivité léboue : peut-on en déduire qu'ici, la représentation de la Collectivité léboue se fond dans celle du littoral dakarais ? C'est le présupposé que nous avons formulé au départ.

Si la réponse n'est pas très claire quant à l'assimilation chez les Lébou d'un mot à un espace communautaire, on constate qu'un même terme - ici « le littoral » - recouvre différentes traductions donc différentes réalités.

Le littoral.... Bon, je crois bien que c'est une zone où on ne doit pas faire n'importe quoi, qu'on doit préserver. Pour moi c'est une place qu'on doit surveiller. (...) Sur terre, on dit toujours que le Domaine maritime s'arrête à 200 m. (...) Où ça se termine en mer ? Là-bas, dans l'océan, là où pêchent les chalutiers. [n°17, 2012/03]

Sur une cinquantaine d'entretiens, toutes les personnes se revendiquant léboues déclarent que les Lébou *restent près de la mer*.

Tel génie local vit à tel endroit sous la mer, ou près des rochers, c'est vrai car cette femme l'a vu une nuit ; c'est pour ça qu'aucun Lébou ne pêche dans cette zone, on le craint trop : ce témoignage atteste d'une croyance locale, perçue comme un savoir. Les pratiques animistes sont d'ailleurs fortement ancrées dans le culte lébou ; dans chaque

village il y a des arbres où logent les génies tutélaires ; de nombreuses maisons ou concessions abritent des autels qui leur sont dédiés. Les ancêtres des Lébous étaient du reste des poissons, selon des légendes rapportées en leur temps par G. Balandier et P. Mercier :

« L'une qui paraît plus récente met en scène une femme-poisson, capturée par un pionnier hardi de la pêche en mer, et qui, amenée parmi les hommes leur aurait enseigné les techniques en même temps que des pratiques religieuses, et même se serait unie à eux. (...) légende à rapprocher d'autres légendes concernant les familles des Gèy et des Ndyay, qu'on déclare issues du Génie de l'eau, Ndyadyan Ndyay. (...) Mais une autre (...) conte que, au cours de leurs longs séjours dans l'intérieur, il arriva que des hommes, regrettant leur ancien état, construisirent une pirogue dans un tronc de baobab, et ne trouvant rien de mieux, firent des pagaies avec des salan. » (Balandier et Mercier, 1952 : 17)

Dans notre Collectivité, même les personnes qui ne sont pas de parents lébous, elles peuvent devenir léboues par le mariage, mais aussi tout simplement parce qu'elles se sont tellement rapprochées des Lébous, que le génie va les pénétrer. Et le génie en les pénétrant fait qu'elles s'initient, et elles deviennent membres... tout à coup la personne devient malade, cite tel génie comme étant celui qui l'a habitée, pour qu'elle se fasse faire un Ndöep ; et voilà, tout d'un coup elle intègre la communauté. [n°35, Salimata, Ngoroïse qui a vécu des transes thérapeuthiques, 2013]

Cette relation au littoral, à la fois symbolique et matérielle, est constitutive d'une identité collective fortement véhiculée aujourd'hui dans ces quartiers.

Ainsi, au sein de l'espace privé où nous avons pu enquêter, plus que le parler lébou (très proche du Wolof) ou l'héritage matrilineaire, l'attribut spirituel du culte des *rabs* est au cœur de ce que nous nommons la « lébouïté », c'est-à-dire la revendication d'appartenance au monde lébou, comme nous allons l'analyser maintenant.

Les lébous se différencient aujourd'hui par la façon de parler, et le Ndöep également. C'est la culture, même si elle n'est pas respectée par tous les Lébous. [n°29, 2012/12]

5.1.1 Le parler lébou et la matrilinearité

Deux attributs de « l'être lébou » reviennent régulièrement en entretien : la matrilinearité et le parler lébou. La première caractéristique rattache les Lébous aux Sérères, avec lesquels ils partagent cet héritage de la primauté de la lignée maternelle sur la lignée paternelle. La seconde rapproche les Lébous des Wolofs, dont ils partagent la langue.

Dès qu'un Lébou parle, tu peux l'identifier. On les reconnaît par le langage. [n°32, 2013/02]

Notre interlocutrice dit ne pas être léboue mais travailler « chez eux », à la Pointe des Almadies, où elle tient une buvette-restaurant. Pourquoi le parler lébou serait-il un marqueur de l'être lébou, sachant que cette langue n'est autre que le wolof ? Aujourd'hui, un Lébou qui se présente comme tel - et ce fut toujours le cas dans nos enquêtes-, dira généralement « je parle lébou », alors qu'en 1952 il semblerait qu'il disait parler wolof.

« La langue, c'est ce qui, de l'extérieur, fait prendre si souvent le Lébou pour un Wolof. Le Lébou dit lui-même : je parle Wolof. Mais les Lébous emploient un dialecte Wolof ; ils ont en propre une certaine accentuation, une vocalisation particulière, des formes syntaxiques inhabituelles. (...) De quelques-unes de ces particularités du parler lébou, l'influence Sérère pourrait rendre compte, pas de toutes. » (Balandier et Mercier, 1952 : 20)

Les Lébous se différencient aujourd'hui par la façon de parler, et le Ndöep également. C'est la culture, même si elle n'est pas respectée par tous les Lébous. Certains renient ces pratiques simplement parce qu'ils abandonnent leur culture, se prennent pour des occidentaux car ayant fait de longues études, mais d'autres les refusent à cause de l'islam car c'est interdit dans la religion. [n°22, 2012/12]

Un Lébou à Ngor par exemple se différencie d'un autre pêcheur ou résidant ngorois par son langage : il parle lébou, un dialecte qui sera amené à disparaître, à se dissoudre. [n°45, 2012]

Le langage est le principal aspect qui différencie le Lébou des autres dakarois. [n°2, 2012/03]

Je ne parle pas bien wolof mais on peut reconnaître les Lébous surtout par le langage et cela même au sein des Lébous de différentes localités. Lorsqu'un Lébou de Yoff parle par exemple, ce n'est pas la même chose que quand c'est un Lébou de Ngor. [n°39, 2012/12]

Un vrai Lébou est d'abord un Sérère car nous avons le même ancêtre. S'il y a une différence, c'est seulement au niveau de la langue. [n°40, 2013/02]

Quand tu vois un Lébou, tu peux tout de suite le distinguer car nous avons une façon particulière de nous exprimer. [n°18, 2012/12]

La langue est l'attribut premier permettant de définir un Lébou. En 1950, le groupe lébou cherchait certainement au contraire à se fondre dans la masse du groupe wolof, récemment devenu majoritaire. Voici une anecdote : notre interprète, Wolof, ne comprenait pas tout ce que notre interlocuteur, un pêcheur lébou, disait en entretien. Cette situation d'incompréhension entre deux Dakarois rendait visiblement ce pêcheur assez fier : quoi que non diplômé, il avait un sentiment de supériorité sur notre interprète wolof car lui, maîtrisait deux parlers ! Le parler lébou, et le wolof.

Egalement cité dans l'étude anthropologique de 1952 et présenté en introduction de chapitre : le côté rustre des Lébous, parfois impolis dans le langage, est encore mentionné dans les années 2010 par nos informateurs.

Les femmes léboutes font toujours beaucoup d'histoires, elles ont un fort caractère. Nous n'aimons pas nous laisser faire. Le langage aussi fait la différence. [n°29, 2012/12]

Concernant la matrilinearité chez les Lébous, *Le Journal des Pénc*, un journal publié par l'EMAD, précise dans son premier numéro (mai 2012, un journal publié par an depuis) que « la société léboue est organisée en branches matrilineaires appelées *Xeet*. On peut citer les branches suivantes : *Waneer* (astucieux), *Jaasiraatu* (sabreurs), *Xonq Bopp* (fomenteurs de troubles), *Sumbaar* (éclaireurs), *Xaagaan* (chargé du ravitaillement), *Dombuur* ou *Yookaan* (candides), *Teetof* (héritiers des fondateurs *Beeñ*), *Yuur* (froid, distant), *Xaay* (vindicatifs)... ». Cette terminologie détermine des groupes de familles, des lignées, et ne correspond pas aux noms de famille (transmis du père au fils). La société léboue veillait autrefois à distribuer les fonctions politico-administratives à ces différentes lignées, afin d'éviter une concentration des pouvoirs au sein d'une même famille.

La matrilinearité, c'est encore très fort, et ça on le partage avec les Sérères. Et le Bökôte aussi : c'est une initiation du rapport du bébé à la culture, qui a presque disparu, c'était presque comme une séance de Ndöep ; le 8^{ème} jour de la naissance de l'enfant, les gens se rappelaient les pratiques païennes d'antan. A Dakar [elle fait référence au quartier du Plateau] il paraît que tout le monde le fait, mais ici chez nous [à Ngor] ce sont que les Ndoye qui le font. Et on dit de celui qui a subi cette initiation que c'est un Bendième, c'est quelqu'un qui a une liberté de parole, il peut mentir et jurer sur un mensonge ; on le croira vraiment que quand il dira « par la ceinture de mon père », mais il peut évoquer

Dieu mille et une fois, il n'en croit pas un mot. Et c'est ce lien au paganisme. On dit que ce sont les derniers convertis qui font ça. [n°11, 10/2015]

Le rituel du *Bököte*, uniquement mentionné par cette femme, Aysatou Ndiaye Diop, adjointe au maire de Ngor de 2009 à 2014, nous ramène à la toute petite enfance, et explique en partie la liberté de parler et d'injurier des Lébous.

Cependant, si le Lébou est caractérisé par des traits de personnalité ou son langage, le premier maire de Yoff évoque aussi avec fierté la capacité des Lébous à se métisser avec d'autres groupes ethniques et la facilité de donner des terres à des étrangers ; il souligne tout de même :

D'ailleurs y'a parfois des revendications de gens qui veulent une terre disant que c'est à leur famille. Mais après on leur dit que leur mam [ancêtre] n'en faisait pas partie, car en fait ces Lébous-là étaient Lébous par leur père, et ont été absorbé ; mais l'héritage foncier est matrilineaire donc ils n'y avaient pas droit à ces terres-là. C'est pour vous dire que le métissage, via le mariage, a concerné les hommes et les femmes lébous ; mais y'a une limite à ces pratiques au moment du partage : car là, le lien il est par le sang, et il reste par la maman. [n°43, 2013/01]

Concluons avec le témoignage de Yaye Katy Wade, une infirmière retraitée qui vit au cœur de Ngor. Elle pense qu'un Lébou de Ngor se différencie d'un autre pêcheur ou résidant ngorois par son langage : il parle lébou, un dialecte qui sera amené à disparaître, à se dissoudre selon elle. Notre interlocutrice différencie cet individu lébou *de l'intérieur*, du Lébou qui a émigré. *Le Lébou qui a voyagé, ce qui le différencie des autres et le suit ce sont ses rabs*, dit-elle, en précisant qu'elle ne croit guère en l'existence des *rabs*. En tous cas, cette croyance, *cette foi profonde que le Lébou a, fondée ou non, elle le suit partout, où qu'il aille. Toutefois, cela aussi disparaîtra certainement... Mais pas aussi facilement qu'on le pense.* [n°45, 2012]. Qu'en est-il donc de ces pratiques spirituelles et religieuses en milieu lébou, et de l'impact de ces dernières sur la construction identitaire du Lébou aujourd'hui ?

5.1.2 Les faits religieux et l'islam : un syncrétisme assumé par les Lébous ?

Les représentations du littoral dakarois sont liées à des pratiques, des mythes et des cultes. Dans le cadre théorique de la sociologie dite « classique » et qui inspira nombre d'intellectuels¹¹² regroupés sous la bannière de « fonctionnalistes » (si différentes soient leurs opinions), l'action sociale est la réalisation des normes et des valeurs institutionnalisées dans des rôles intériorisés par des individus (Dubet, 1995). L'acteur et le système forment une unité réversible - ils sont les deux faces d'une même réalité. Appliqué à la question des représentations individuelles et collectives, ce cadre théorique permet de mobiliser la notion de représentation dans un sens générique renvoyant au monde intériorisé. En sociologie toujours, les approches dites objectivistes envisagent les représentations sociales comme produit de la réalité. Tandis que les approches subjectivistes les conçoivent comme productrices de la réalité. Les sociologues contemporains, affiliés au courant dit constructiviste, tentant de dépasser cette opposition objectivisme/subjectivisme, considèrent que les représentations contribuent à la construction de la réalité. De fait, les représentations individuelles et/ou collectives d'un espace influent sur, voire construisent les pratiques (présentes et futures) du lieu.

Appliqué à cette présente étude, le cadre constructiviste nous permet de comprendre le lien entre les pratiques du littoral dakarois, et les représentations de l'espace. L'un construisant l'autre. Par exemple, c'est parce que tel individu croit intimement qu'un génie vit sur telle plage et en est donc le primo-occupant, avant les humains, que cet individu ne va pas y installer une maison en dur pour y dormir la nuit. Tel autre ne fera pas de sport sur cette plage, ni ne fumera, ni ne s'habillera de manière indécente, puisqu'il croit que le prophète Mahomet s'est réincarné en Seydina Limamou Laye¹¹³, dont le mausolée jouxte la plage : il adaptera alors ses pratiques de la plage en fonction de sa représentation du lieu. Donc il respecte cet espace avec ses propres codes. Et s'il ne croit pas en cette réincarnation, il respecte de toute façon les croyances de l'autre¹¹⁴. A cela s'ajoute une part de superstition. On considère ici que les pratiques

¹¹² Durkheim, Parson, Elias...

¹¹³ Guide des Layènes : confrérie musulmane implantée au Sénégal et née à Yoff.

¹¹⁴ La Plateforme pour l'environnement et la réhabilitation du littoral n'a pas convoqué en justice les responsables de la confrérie layène lorsque cette dernière a fait fermer définitivement la plage dite du Lieu de Prière Layène, aux Almadies, aux usages récréatifs : seuls les pèlerins peuvent y descendre, vêtus. Pourtant, les membres de la plateforme sont amèrement déçus par cette nouvelle privatisation du DPM. Ils

animistes et les pratiques monothéistes argumentent les unes comme les autres cette dimension sacrée et spirituelle perceptible sur l'espace côtier. Les croyances et pratiques religieuses léboues, animistes comme musulmanes, sont indissociables du territoire littoral. Comprendre leur culte est alors essentiel à l'appréhension de cette collectivité.

Les Léboues ne sont pas chrétiens. Là-dessus, ils sont presque tous d'accord. Leur culte, c'est l'islam, peu importe la confrérie. Nous allons présenter dans un premier point leur relation à l'islam, puis leur culte traditionnel animiste, avant d'analyser la façon dont les Léboues vivent un syncrétisme au quotidien, comme en témoigne un des membres du GIE des pêches de Ouakam :

Notre culte religieux c'est l'islam, on a abandonné tout, mais seulement il y a des cultes traditionnels qu'on a conservés, comme le Ndöep. Et nos génies, qui sont comme les djinns. Vous connaissez les djinns ? C'est quelque chose de surnaturel, un être que Dieu a créé, qui est parmi nous, sur nous, qui a des pouvoirs. Je ne peux pas vous l'expliquer, mais les pouvoirs mystiques du djinn, à l'œil, on peut l'observer. Le djinn réside partout et nulle part. [n°59, 2012/03]

Au Sénégal, il existe quatre grandes confréries musulmanes : leurs membres sont appelés les tidjanes, les mourides, les layènes, et les xadr. On rencontre des Léboues dans différentes confréries mais il semblerait, car nous n'avons pas de données statistiques, qu'ils soient majoritairement tidjanes. Pourtant, lorsqu'il s'agit d'associer une confrérie à un groupe ethnique, le chercheur associe les Léboues aux layènes (Laborde, 1997).

Qui sont ces Layènes ?

Le mouvement layène nous a tout particulièrement intéressé sur ce terrain de recherche et ce pour plusieurs raisons : il est né à Yoff, où son fondateur est enterré ; il existe un lieu de prière layène sur le littoral entre la pointe des Almadies et le phare des Mamelles ; ce groupe est atypique car il présente une forte dominante ethnique d'une part, léboue, et une restriction géographique de ses lieux de culte, uniquement sur la Presqu'île du Cap-Vert. Enfin, les femmes y occupent une place particulière.

Nous avons conduit quelques entretiens en milieu layène. La présentation de cette confrérie nous permettra de mieux comprendre la multifonctionnalité d'un lieu : la plage de Yoff, frange littorale continue, un territoire où se succède sans concurrence un

ensemble de pratiques. Ces pratiques diverses fragmentent la plage de Yoff en plusieurs espaces, économiques, résidentiels, récréatifs et religieux, liés par la forte prédominance de la « communauté socio-ethnique léboue » qui peuple ce quartier et du lien au Layénisme¹¹⁵ (Laborde, 1997).

Si la majorité des Lébous sont tidjanes, les Layènes ne représentent qu'une minorité d'entre eux « sans grand impact social sur la société léboue elle-même » (Laborde, 1997). Ceci pourrait expliquer la rareté des études sur cette confrérie. Pourtant la hiérarchie layène a un poids non négligeable dans les conflits fonciers de la région dakaroise, comme nous l'avons vu avec le cas de la Station d'épuration des eaux usées de Cambérène (en deuxième partie).

Plus que le Mouridisme ou la Tijaniyya, sans solution de continuité avec l'islam orthodoxe (Piga, 2003 ; Gomez-Perez, 2005 ; Samson, 2005 ; Seck 2010, Triaud 2010), cet enseignement réformateur puise son origine dans la légende suivante : à Yoff, un certain Gèy allant pêcher entendit d'un poisson-génie l'offre suivante : « si tu réalises quatre pêches et que tu les redistribues gratuitement, je te donnerai le secret de la puissance, et tu pourras même être prophète si tu veux » (Laborde, 1997). Le pêcheur refuse et met en garde la population de ce possible sacrilège. Mais Limamou Laye, lui, acceptera l'offre et deviendra le nouveau prophète, le *Mahdi*, le bien guidé en arabe, celui que les autres musulmans attendent encore. Le poisson lui avait promis le secret de la puissance : cette puissance au fondement de l'islam est ici réappropriée par les Lébous et, sous l'effet d'une opération purement syncrétique, car le poisson-génie révèle un prophète, les Lébous layènes peuvent alors cumuler, « dans une sorte d'équilibre » selon Balandier et Mercier, protection du culte des génies et puissance de l'islam (Balandier et Mercier, 1952).

D'aucuns pensent que cette confrérie développe ses tentacules depuis Yoff sans avoir même dépassé Rufisque. Or dès que l'Appel retentit de manière solennelle, que la date prévue était arrivée [1883], que sa situation géographique était bien précisée, mais les gens sont arrivés de partout ! Même si nous n'étions pas dans le système médiatique d'aujourd'hui. Tout le monde était là, attentif, attendait un signe qui annoncerait la venue du Mahdi. [n°27, adepte layène à Yoff, 2012]

¹¹⁵ « Comme il en est pour la communauté layène, la concentration des communautés socio-religieuses à Dakar est due avant tout à une concentration en un lieu de communautés socio-ethniques de même origine qui ont adhéré fortement à une même religion ou confrérie. (...) Les communautés et confréries musulmanes développent des structures d'organisation connectées aux différents marabouts et chefs religieux présents sur le territoire. Elles ont une dimension extraterritoriale construite autour d'un modèle qui cherche à imprimer une identité socio-religieuse aux espaces urbains. » (Laborde, 1997)

Les témoignages que nous avons recueillis à Yoff révèlent un sentiment de singularité de ces musulmans : une singularité le plus souvent associée à la vision particulière de l'islam qui distingue le layénisme des autres confréries du Sénégal, car pour les Layènes, leur prophète est le Messie réincarné. Pour notre part, nous attribuons aussi ce sentiment de « différence » d'avec les autres musulmans, sentiment pointé par nos informateurs, au confinement géographique du groupe layène qui le marginalise de fait. Si, comme le mentionne l'interlocuteur que nous venons de citer plus haut, des sénégalais *arrivés de partout* ont répondu à l'Appel de Seydina Limamou Laye à la fin du 19^{ème} siècle, s'il y a des mosquées et des communautés layènes à Malika ou à Mbaou, au nord de la Presqu'île, les fiefs de cette confrérie se limitent cependant aux deux quartiers de Yoff et de Cambérène.

On vous a raconté un peu l'histoire de Cambérène, à partir de laquelle on peut un peu comprendre les résistances d'aujourd'hui¹¹⁶. Il y a dans le discours du Mahdi un élan de progressisme, fondamental, car il déterminera toute la suite.

Le village de Cambérène n'existait pas avant 1884, les villages de Yoff et de Ouakam, existaient, eux, depuis longtemps. Disons qu'à Cambérène, nous nous sommes quelque peu lébouisés. Le Lébou c'est l'ouvrier de la mer, mais aussi, celui qui a développé toutes ces relations avec les djinns ; les Lébous sont d'ailleurs connus pour le pratique du Ndoëp¹¹⁷, comme vous le savez déjà, et dans chaque maison léboue il y avait un canari. Et l'une des choses à laquelle Limamou s'est attaquée en premier ce sont ces choses-là, ces autels en hommage aux génies, antireligieux selon sa vision ; c'est le culte de la pureté de Dieu auquel on ne peut ajouter autre chose, c'est le fameux "Laye Laye ", s'en remettre à Dieu pour toute chose. Il avait lutté contre ces pratiques et leur avait dit : " venez avec moi, nous allons nous en remettre à Dieu ". Pour marquer son territoire il avait demandé que les noms de famille soient relayés au second plan, pour que tous répondent au nom de Laye, ça on vous l'a expliqué, et c'était une forme de démocratisation pour lutter contre les différentes formes de classes sociales, héritées de la tradition, classes qui ne doivent pas être considérées ; nous sommes des êtres humains égaux devant Dieu.

Il a aussi donné leur place aux femmes dans l'islam en leur donnant, pour la première fois dans l'histoire de cette religion, une chambre dans les mosquées où elles pouvaient

¹¹⁶ En référence aux manifestations contre l'émissaire de Cambérène : question traitée dans la deuxième partie.

¹¹⁷ Transe thérapeutique présentée dans le point suivant.

prier, alors qu'à l'époque dans toutes les autres confréries elles priaient en dehors de l'édifice, hommes et femmes étaient séparés. [n°28, professeur à l'UCAD, 2012]

Les femmes occupent en effet une place toute particulière dans cette confrérie qui se dit réformiste. En matière d'innovation, l'invention de la « secte Layèn » est significative (Balandier et Mercier, 1952 : 110) : du temps de la création de ce mouvement à la fin du 19^{ème} siècle, certains érudits tidjanes allaient même jusqu'à dire que parmi les disciples layènes, il n'y avait que « des femmes et des *djinns*¹¹⁸ » (Laborde, 1997 : 87). Dans la rhétorique layène comme dans la société léboue, la femme est perçue comme le pivot de l'ordre moral et social.

C. Laborde a étudié les modalités et les enjeux du contrôle des femmes layènes dans la vie religieuse et sociale. Les femmes layènes disent que les *djinns*, les génies, existent, mais qu'elles ne leur font pas d'offrande comme cela se fait en milieu lébou. Elles opèrent ainsi une scission entre la croyance en l'existence des génies, qui est tolérée par l'islam, et la pratique culturelle d'hommage ou de soumission à un *djinn*, pratique interdite par l'islam.

Parmi les femmes léboues affiliées à la Tijaniyya, certaines sont moins rigoristes dans leur pratique de l'islam que les Layènes : parallèlement au respect des cinq piliers de l'islam, elles pratiquent alors volontiers le *Ndöep* et autres rites animistes, se représentent spatialement le littoral comme cadre de vie des génies. A cause de ce syncrétisme qu'elles opèrent dans leurs pratiques culturelles au quotidien, la communauté tidjane les a toujours exclues de la sphère religieuse ; leur participation aux chants dans la mosquée serait considérée comme un péché. Pourtant, cette relative « non-intégration » des femmes léboues tidjanes dans l'univers islamique, et leur attachement aux cultes traditionnels que la confrérie tolère largement, leur a permis de développer une vie religieuse spécifique, selon C. Coulon, et de conserver ainsi un espace de liberté (Coulon, 1981).

Les Layènes, eux, ont cherché à intégrer les femmes possédant des pouvoirs « magiques » car elles seraient moins dangereuses *dans* la société, qu'à l'extérieur. Il a donc fallu ensuite que les Layènes, pour garder les femmes au sein de la confrérie, les intègrent pleinement à la vie religieuse et mobilisent leurs pouvoirs traditionnels et thérapeutiques pour la défense et la promotion de l'islam layène. De ce fait, elles ont

¹¹⁸ C'est une manière de désigner les esprits dans l'islam.

arrêté de pratiquer les cultes animistes lébous dans le cadre de leur léboutié. Mais ces femmes lébous layènes continuent de le pratiquer dans le cadre de leur identité layène.

La division apparente entre : d'une part, religion des femmes, archaïque, et d'autre part religion des hommes, islamique, est intéressante (distinction soulignée par Laborde, 1997). La Collectivité léboue s'empare des formules qui peuvent l'aider à faire le monde à sa mesure, à rendre celui-ci familier et faste (Laborde, 1997). Ces emprunts doivent se réaliser sans bouleverser l'ordre du monde et chaque membre de la Collectivité y contribue, à sa place : les uns vont à la mosquée, les autres jettent du lait caillé sur les roches volcaniques, et tous augmentent ainsi les chances de réussite de la communauté. Chacun pour soi, avec son propre mélange d'animisme et d'islam, chacun avec son guide religieux et sa confrérie, et Dieu pour tous. Dans nos enquêtes, nous avons rencontré des Tidjanes, des Mourides, des Xadr et des Layènes, dans chacune des catégories d'usagers du littoral que nous avons construites. C. Coulon quant à lui (cité par Laborde, 1997), explique que l'idée d'une coupure entre le monde pré-islamique, réservé aux femmes, et le monde islamique, masculin, n'est pas fondée, car la pratique islamique des femmes n'est pas limitée à l'univers domestique mais s'étend aux *Daa'ira*, les écoles coraniques. Certains mouvements maraboutiques et confrériques ont fait la promotion des femmes et le Layénisme fait partie de ceux-là : plus que les Tidjanes de Tivaouane pourtant réputés libéraux, les Layènes ont très tôt intégré les femmes à leur communauté religieuse, comme le rappelle notre interlocuteur, adepte de la confrérie.

« Seydina Limamou Laye a donné leur place aux femmes dans l'islam en leur octroyant, le premier, une chambre où elles pouvaient prier *dans* les mosquées ; alors qu'à l'époque, dans toutes les autres confréries, elles priaient en dehors de l'édifice. »

Aujourd'hui cependant, dans les mosquée layènes, un mur sépare toujours l'espace de prière des hommes, de celui des femmes : dans les autres confréries, les femmes prient dans la même pièce que les hommes, derrière eux.

L'onglet 6 du webdocumentaire est consacré à cette confrérie.

Mais C. Laborde nuance les propos de C. Coulon et explique que cette intégration est ambiguë : si on peut parler d'un espace musulman proprement féminin, qui rapprocherait le Layénisme du maraboutisme traditionnel en promouvant encore davantage les femmes, cet espace reste cependant défini *par* les hommes qui exercent un contrôle social tout puissant sur l'espace familial, religieux et social, rapprochant ce mouvement « des attitudes plutôt caractéristiques des rigoristes » (Laborde, 1997 : 86). D'après C. Laborde, l'islam peut se décrire selon un gradient de réformes ou de conservatisme dans lequel les Layènes occupent une place très particulière ; en effet,

certaines pratiques comme la présence des femmes chantant dans les mosquées, rapprochent les Layènes des plus libéraux des musulmans ; d'autres pratiques, comme le contrôle social des femmes par les hommes, les rapprochent au contraire des musulmans les plus rigoristes.

Où logent les djinns ?

Maguette Dione Laye, yoffoise, léboue et adepte de la confrérie layène, raconte :

Jusqu'à mes 18 ou 19 ans, j'étais musulmane, et je ne croyais pas aux génies des Lébous. Je ne m'y intéressais pas. Ils n'avaient pour moi pas de pouvoir. Un jour, j'ai été prise d'une forte fièvre. On m'a dit que c'était mon Djinn qui était fâché, que si je voulais guérir je devais faire un sacrifice. J'ai essayé, je l'ai fait, et j'ai guéri. Depuis, je lui fais des sacrifices régulièrement, pour qu'il me laisse tranquille. Je tue une poule par exemple, et je mets le sang dans sa pièce. Il y a une chambre dans la maison de ma grand-mère pour tous les djinns de notre famille. Parfois aussi je lui apporte du lait caillé, dans un bol. Quand je reviens le lendemain, le bol est vide. [n°46, 2011/03]

Chez les Lébous, il existe un mythe fondateur des hommes et des génies, les *djinns*. Un ouvrage consacré à la transe thérapeutique chez les Lébous, ouvrage sur lequel nous reviendrons plus loin, présente ce mythe :

« L'aïeule a mis au monde un enfant de sexe masculin ou féminin. Le placenta s'est transformé en serpent. Celui-ci s'est introduit dans le creux d'un arbre ou s'est caché dans un grenier. Une calamité s'est abattue sur le village et le serpent a offert eau, fécondité, bonheur, chance, ... en contrepartie de la nourriture rituelle. Les hommes ont accepté le pacte et le *Rab* s'est attaché au lieu. » (Zempleni et Rabain, 1965)

Chez les Lébous majoritairement islamisés depuis la fin du 19^{ème} siècle, la création de l'humanité est aujourd'hui imputée à Adam et Eve. La perte de la connaissance du mythe fondateur cité ci-dessus au profit du mythe musulman marque une imprégnation dominante de la culture léboue par l'islam. Pourtant, nombreux sont ceux qui continuent de rendre hommage à leurs génies selon un panthéon qui s'organise en trois catégories : personnel, familial ou villageois.

Le rab d'ici s'appelle Mame Ngéssou... Nous habitons avec les rabs et nous n'en avons pas peur, ils nous protègent - quelques fois en prenant des formes humaines. [n°24, 2012/12]

Les *rabs* sont les divinités qui veillent sur le village la nuit. Les Lébous pratiquent aussi le culte des ancêtres, omniprésents et omnipotents, qui sont appelés *tours*. Tous ces

génies résident invisibles dans des sites naturels, qui se limitent aujourd'hui, pour la région de Dakar, à la mer ou aux falaises, ou dans les autels domestiques. Dans la cosmogonie des Lébous, les quatre îles et îlots situés aux quatre points cardinaux autour de la Presqu'île sont habités par des *djinns* puissants.

Les îles de Yoff, Ngor, les Madeleines et Gorée, on dit qu'il y en a deux habitées par les hommes, et deux par les djinns. Maintenant avec la modernité et le tourisme on se dit pourquoi ne pas les occuper toutes ? Mais il y a toujours un respect, au niveau aussi des décideurs, de ces sites. Ce sont des djinns à respecter.

Mais évidemment ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de problèmes entre les décideurs, la majorité, et les représentants de la tradition. Souvent dans l'aménagement des cités, sur le domaine maritime, souvent les autorités ne tiennent pas compte de certaines réalités. Ils ne trouvent pas la nécessité de se concerter avec les gardiens de la tradition pour voir où déménager, où ne pas déménager.

Et cela se pose souvent dans les rapports des villages. Certains de nos concitoyens refusent de quitter leur maison, sur le littoral, d'où ils sont déguerpis.

On entend souvent la révolte de personnes qui refusent de quitter un site et c'est le même scénario que lorsqu'on vient subitement déranger toute une famille qui a des Djinnns qui ont occupé un littoral. Or les hommes en grande partie vivent un siècle, maximum, mais les djinns vivent des siècles ce qui fait que leur occupation d'un lieu remonte à très longtemps.

Ce qui fait que quand vous délocalisez ces djinns par la force sans concertation ça peut causer des revers incalculables.

Mais dans la tradition léboue, avant tout changement nécessitant une délocalisation d'une famille djinn, il y avait concertation ; et dans ce cas entre le chef de famille et le chef de famille djinn pour que l'explication, la communication passe. Les djinns acceptent souvent de déménager avec un compromis, ce qui signifie qu'ils acceptent la modernité. [n°14, 2013/01]

Notre interlocuteur, un retraité qui vit dans le village de Ngor, se représente la modernité comme étant la capacité à faire des compromis, à négocier, à monnayer en quelque sorte. Le culte des *rabs* repose en grande partie sur la relation de l'Homme à la mer. L'archipel des îles de la Madeleine est la demeure de Deuk Daour MBaye, le génie tutélaire de Dakar ; l'île de Yoff abrite le génie de Mame Ndiaré, le génie protecteur de Yoff. Ces îles ont en commun d'être inhabitées. A Gorée, c'est une femme, Mame Coumba Castel. Ngor et Gorée sont, elles, habitées. En effet, c'est le génie protecteur qui accepte

ou non que son île soit occupée par les humains. Et c'est parce qu'une majorité influente des autochtones de la Presqu'île croit fermement à l'existence de ces *rabs*, que l'île de la Madeleine et l'îlot de Yoff sont jusqu'à présent inoccupés.

Madame Guèye est propriétaire d'une maison à Ngor village et sous-loue des chambres chez elle :

Je m'appelle Maimouna Guèye, je suis née en 1942 à Dakar à l'hôpital Dantec... Je n'ai jamais travaillé, mais j'ai fait trois stages : téléphoniste, gouvernante d'hôtel, dactylographe. J'ai tous les trois diplômes... Souvent je vais me baigner à la mer, c'est bon et ça guérit beaucoup de maladies (...) Il y a des rabs dans la mer, on ne les voit pas mais on fait des offrandes de kola, de lait caillé... On fait des offrandes aussi quand on a besoin de quelque chose, par exemple réussir à un examen. Ça fait partie de notre culture... Les jeunes en sont conscients et continueront à s'en occuper. Ils y croient et font eux même des offrandes. [n°48, 2013]

Ces génies protecteurs, les *rabs*, ne sont pas affilés à une famille mais sont rattachés aux lieux. D'autres génies plus jeunes, leurs « enfants » selon certaines personnes enquêtées, vivent sur la Presqu'île, nichés souvent dans des falaises et toujours près de la mer. Parmi eux, certains génies vivent dans des baobabs ou des fromagers du village. Tous ne sont pas connus ni identifiés, mais par exemple sur la plage des Mamelles dormirait le *rab* de Ouakam, qui prend la forme d'un cheval.

Dans les représentations léboues, les génies se transforment souvent en animal : chat, varan, margouillat (lézard)... À cela s'ajoute la particularité qu'ont certaines lignées de posséder un animal totem qu'il leur est interdit de tuer parce qu'il est lié à un ancêtre, ou à un génie. Dans le contexte de Yoff à la fin des années 1990, R. Dumez a pu préciser certaines de ces associations :

« Il y a les sirènes pour la famille Bègne, il y a les tortues pour la famille des Wanère et des Mbengue, il y a aussi les petits crabes, *dionkhop* en wolof, d'autres les appellent les *thiokholan* – ce sont les Ngorois – mais les Yoffois les appellent *dionkhop*, il y a la famille des Ndir [ou Dindir] qui avaient des contacts avec ces *dionkhop*, c'est pourquoi leur ancêtre on l'appelait *Dionkhop Ndir* » (un notable de Yoff, cité par Dumez et Ka, 2000).

Ainsi, les Soumbare sont liés au serpent, les Bègne à l'âne, les Dindir au crabe... Certains animaux sont source de crainte et de respect, comme le chat, réputé incarner des génies transformés. Ce même animal porte aussi l'image de la sorcellerie, du « mauvais œil » du *doemm* (le sorcier). Ainsi, les familles ne tueront ni ne mangeront cet animal. Mais peut-on affirmer qu'il y a protection de ces espèces totem ? Si chaque famille respecte son animal, ce respect dépasse rarement le cadre de cette famille. En dehors de celle-ci,

le côté sacré de l'animal n'existe plus. Cependant, les relations qui lient une lignée avec un animal, restent taboues (Dumez et Ka, 2000).

Résumons ainsi :

- le *rab* peut entrer dans une personne et exiger des offrandes ou des sacrifices, il appartient au panthéon du culte des *rabs*,
- le *tour* est un *rab* présent à l'arrivée des Lébous dans la Presqu'île du Cap-Vert avec qui les ancêtres ont signé un pacte, et appartient lui aussi au panthéon du culte des *rabs*. Un *Tour* désigne aussi la cérémonie en hommage aux *tours*.
- le *djinn* est un esprit présent dans la nature qui ne peut pas entrer dans une personne, il appartient au panthéon musulman.

Fig. 40 – Bain rituel : une femme se verse du lait caillé sur le corps, plage du Plongeur, Fann.



© I.Sidibé, 2014/09.

Le littoral de la Presqu'île du Cap-Vert est donc pensé comme un territoire abritant des génies et marqué par le culte qui leur est rendu. Les lieux où vivent les génies territoriaux des Lébous sont redoutés de tous, même si leur localisation exacte est souvent incertaine. Il règne une sorte de superstition collective à Dakar qui fait que la majorité des citoyens pense que le domaine maritime est du ressort de ceux qui le connaissent le mieux et sont à même de comprendre ces espaces côtiers jugés comme mystérieux. Une jeune étudiante en droit, se présentant comme peule, nous confie qu'elle vient ici pour regarder l'océan et *réfléchir à ses problèmes tranquillement, seule*.

C'est un autre monde, ajoute-t-elle [n°41, 2013]. Elle ne veut pas s'y aventurer trop car ça lui fait peur, à cause, notamment, des esprits.

A Ouakam et sur la plage dite « Plongeoir », coincée entre les établissements Terrou Bi et Magic Land (voir fig. 36), nous avons souvent vu des femmes, parfois accompagnées d'un homme, descendre près de l'eau en équilibre sur les roches basaltiques. Elles s'éloignent un peu des pêcheurs, des sportifs et des baigneurs, et versent sur les rochers ou dans l'eau du lait caillé et d'autres offrandes. Elles le font pour éviter de tomber malade, pour apaiser leur génie et ainsi ne pas être obligées d'en arriver à faire un *Ndöep*, coûteux et émotionnellement intense.

Ces offrandes ont toujours lieu les lundis ou jeudis, et font ici l'objet d'une discussion avec un témoin de ces sacrifices :

I. S. : Etes-vous Lébou ?

Biensur ! De père et de mère. Mon père est de Bargny, tu sais très bien que c'est un pays lébou, Bargny. Et ma mère vient de Ouakam. Je suis né à Ouakam, en 1961.

I. S. : Vous pensez que la culture léboue est en danger, qu'elle est menacée de disparaître ?

Pourquoi ? Non, elle ne peut pas se faire écraser ! Parce que tout ce que vous voyez ici, ces sont les Lébou qui l'ont fondé. Nous on la préserve chaque jour notre culture !

I.S. : Comment ?

(Rires) Toi-même tu sais qu'on fait souvent des réunions, entre les Dakarois [il fait référence ici aux Lébou du Plateau], les Yoffois, les Ngorois, les Ouakamois, jusqu'à Bargny et Rufisque, on est toujours ensemble ! Et si y'a un programme ici à Ouakam, jusqu'à Bargny tous les Jaraafs se mettront ensemble. Parfois on fait des grands sacrifices, pour nos tours, et on se réunit. Donc je crois bien que c'est pour cela que nous maintenons notre culture, chaque jour. Et que toujours nous évitons que personne, personne ne nous disperse, ne nous sépare. [n°17, surveillant des pêches, 2012/03]

A. Zemplini est ethnopsychiatre et anthropologue. Il a co-fondé l'école de psychopathologie africaine de Fann, à Dakar, en 1962. Par une enquête combinant les données de l'ethnographie et de la clinique, ce chercheur a mis à jour les conceptions et les traitements traditionnels des troubles mentaux chez les Wolofs et les Lébou du Sénégal. Les *rabs* jouent un rôle encore primordial dans la construction identitaire léboue aujourd'hui. Zemplini considère ce culte « aussi dégradé soit-il, comme une religion », et l'envisage comme une fusion entre le culte des génies à proprement parlé

(du fleuve, de la mer, de la brousse), et le culte des ancêtres (Zemplini, 1965). Cette religion opère donc un syncrétisme entre deux cultes.

Autels domestiques : un équilibre fragile ?

A notre connaissance, il existe deux sortes d'autels domestiques dans la communauté léboue : à l'intérieur de la concession, ou à l'extérieur. Dans ces espaces sont disposés des canaris en terre, remplis d'eau. Chaque membre de la famille qui est possédé par un *rab* y place un canari. Le canari est au *rab*, qui vient s'y désaltérer. A côté du canari se trouve un morceau de bois sur lequel on versera du lait caillé. C'est de cela que le *rab* se nourrit.

Les autels domestiques occupent le plus souvent une pièce reculée de la maison, dans l'arrière-cour par exemple. Parfois il s'agit d'une pièce de la maison, mais souvent ce sont des murs en briques avec un toit en tôle ondulée. Les autels situés en dehors de la maison se trouvent généralement au pied d'un arbre : un enclos est alors construit pour délimiter l'espace, mais l'autel reste à ciel ouvert.

Nous sommes entrées dans deux chambres de *rabs*. L'une est entretenue par Yaye Seyni Samb, la présidente du GIE Seuty Ndiarré de Yoff ; l'autre est entretenue par Makane Ndiaye, l'oncle de la jeune Khady de Ngor. Yaye Seyni Samb raconte le syncrétisme qu'elle vit au quotidien, entre culte des génies et islam :

Il y a des rabs dans ma famille : Mame Boury, Mame Birame, Mame Goor. La semaine passée j'étais à Ngor pour faire des sacrifices. Je suis originaire de Ngor. Parfois dans la nuit le génie te donne les indications pour les offrandes à faire. (...)

Cette relation avec les génies ne nous empêche aucunement de pratiquer l'islam. C'est tout simplement une tradition que nous avons trouvée et que nous perpétons. Nous accomplissons nos prières, nous faisons nos ablutions et tout normalement. Nous ne prions que sur Dieu. (...)

Les jeunes filles n'y croient pas toujours. Mais si toutefois elles sont possédées par le génie, elles finissent par comprendre. C'est pareil pour les jeunes garçons aussi. [n°25, 2012/11]

Makane, l'oncle d'Khady, est le gérant d'une chambre des esprits de la famille, *nekkou rabs* en wolof, qui est à ciel ouvert. De simples parois de tôle ondulée bloquées par une pierre en ferment l'entrée.

Personne n'oserait venir ici. Donc je n'ai pas besoin de cadenas. C'est un lieu protégé, par les djinns. [n°26, 2012/11]

Si nous avons été invitées par ces deux personnes, c'est parce qu'elles étaient les seules de notre corpus à entretenir personnellement une telle pièce. Si nous nous interrogeons sur la pérennité de ces espaces de culte, c'est parce que nombreuses personnes enquêtées nous ont dit qu'il n'y en avait plus dans leur maison, que ces pièces avaient été détruites depuis longtemps, pour gagner un espace de vie humaine. Par contre, la plupart nous affirment que dans leur lignée, quelqu'un s'occupe des *rabs* de la famille en gérant la chambre des *rabs* qui a été conservée dans une maison familiale située en dehors de Dakar.

Nous invitons à présent le lecteur à visionner l'onglet 7 du webdocumentaire, où il pourra voir les chambres des *rabs*, et leurs gardiens.

Ce cas lébou de survivance d'autels domestiques en ville pourrait être relié à d'autres travaux sur cette question au Sénégal, et dans le continent¹¹⁹. Soulignons enfin ici, avec V. Duchesne, que ces « religions du terroir » auraient l'avantage de « souligner leur enracinement dans un espace, et leur lien avec une filiation » (Duchesne, 2005 : 151). Ces religions se transmettent oralement : c'est pourquoi elles ne parviendraient pas à « fixer le dogme ou à lui conférer son unité » (*op. cit.*). C'est ce qui leur permettrait, selon nous, de pouvoir se mêler aux religions du Livre, et de les nourrir. Quoi qu'il en soit, l'urbanisation n'a pas freiné les pratiques religieuses « traditionnelles » : elles se sont adaptées à la ville.

Un syncrétisme assumé

La Presqu'île du Cap-Vert a été une première fois islamisée vers le 15^{ème} siècle : une islamisation qui a laissé très peu de traces. Puis une seconde fois au milieu du 19^{ème} siècle. Au Sénégal, la majorité de la population est musulmane, 96% selon le recensement national de la population sénégalaise de 2013. Elle est, de plus, largement pratiquante : les mosquées, églises et temples ne désemplissent pas.

Dans la religion traditionnelle, le *Saraxou Ndakarou* est un cycle de journées de prières, de sacrifices et d'offrandes. C'est une fête qui consacre la perpétuation du pacte

¹¹⁹ A titre d'exemple : Au Bénin, le sud-est littoral du pays est fortement urbanisé et constitue un véritable carrefour des religions. L'expansion de l'islam et du christianisme s'y déroule simultanément depuis deux siècles, sur un fond coutumier très prégnant, le vodun. « A Porto-Novo, la cohabitation religieuse vodoun-islam-christianisme est fondatrice de la ville » (Barbier et Dorier-Apprill, 2002 : 223).

originel avec les génies tutélaires. Jusqu'aux années 1950 (en nous appuyant sur les données de l'enquête menée par Balandier et Mercier), ce rite avait lieu deux fois par an, avant et après l'hivernage, et revêtait un caractère cultuel à l'origine purement « traditionnel ». En 2015, il se tient une fois par an seulement avec un caractère islamique prononcé. A titre d'exemple, lorsque les trois bœufs sacrifiés sont dépecés et les parties réservées aux génies mises à part, chacune des trois parts est partagée en soixante-dix tas de viande, et les sept premiers, soit vingt-et-une parts, reviennent aux non-Lébous¹²⁰. Le chiffre 7 ferait ici référence à la Sourate d'ouverture du Coran, la *Fathia* qui compte sept versets, mais aussi aux sept cieus de la tradition islamique. L'Imam *ratib*, l'Imam de la Grande Mosquée de Dakar, est toujours désigné parmi les Lébous. Il assiste, aux côtés des notables et des dignitaires lébous, à cette grande cérémonie rituelle. Selon Alioune Moussa Samb, Imam *ratib* en 2013, « la tradition précède l'islam »¹²¹ et les Lébous ont aligné leurs pratiques aux préceptes islamiques « sans qu'il y ait péché d'association », ajoute-t-il (presse en ligne, référence non retrouvée).

On peut voir dans ce mélange de pratiques culturelles musulmanes et animistes la capacité d'un groupe à assimiler les éléments nouveaux (Dumez et Ka, 2000). On peut aussi être amené à penser que sans leur territoire littoral, les Lébous, leur culture, leur identité marquée par les génies siégeant dans la mer, dépérirait. Mais selon Viyé Diba, artiste dakarois et plasticien de l'environnement, un renouvellement de l'identité léboue est possible à travers ses génies tutélaires :

Sachant que la plupart des génies lébous sont devenus musulmans avec l'arrivée de l'islam - mais pas tous !, certains génies deviendront sûrement des génies capitalistes, par acculturation, des génies de l'argent, du pouvoir ! (...) Les génies évolueront eux aussi, mais ne disparaîtront pas, car cette communauté a une grande force de conservation de son patrimoine. [n°6, artiste plasticien dakarois, 2012/01]

Cet artiste, non-Lébou, souligne le fait que l'islam se soit immiscé dans le panthéon de génies lébous que nous avons présenté plus haut. Une partie des œuvres de cet artiste sont réalisées à partir de matériaux ramassés sur les plages de Dakar. Parmi ces déchets, Viyé Diba trouve parfois des gris-gris, des amulettes, qu'il intègre à ses toiles ou sculptures.

Il n'y a pas eu disparition mais assimilation du culte traditionnel lébou par l'islam, et naissance d'un *syncrétisme*. Au cours de la cérémonie du *Saraxou Ndakarou*, après

¹²⁰ www.fespenc.org, voir l'article d'Alassane Diagne « Saraxou Ndakarou, l'offrande de Dakar ».

¹²¹ *Aada mo mak diiné*, en wolof.

avoir égorgé les bêtes sur la plage et laissé le sang se répandre en mer, des hommes désignés par la communauté s'embarquent sur une pirogue qui se rend sur les sites où résident les génies : ils leur apportent leur part.

Les dépenses liées à ces journées de prières sont financées par la Collectivité léboue : il est intéressant de constater ici que le régime foncier précolonial de gestion commune des terres a perduré jusqu'à ce jour, et que certains sites au cœur de Dakar, très peu certes, sont encore *propriété de la Collectivité*, selon le *Ndeye-Jii-Réew*, et n'ont donc pas versés dans le Domaine privé de l'État. Sur ces terrains, des immeubles ont été construits, et le profit retiré des loyers revient à la Collectivité qui l'utilise, par exemple, pour des événements communautaires.

5.1.3 Le *Ndöep*, une transe thérapeutique devenue folklorique

Le Ndöep n'est pas une danse. C'est une thérapie utilisée pour chasser certains démons et certains djinns. Si quelqu'un est possédé, il a tendance à faire des choses surnaturelles, il a une force surnaturelle. Le culte qu'on rend aux rabs c'est dans le but de les maîtriser et de leur dire de rester calme, de laisser l'individu en paix. Rester là, calme. [n°59, 2012/03]

Le *Ndöep* est une cérémonie dans laquelle chants, danses et autres pratiques visent à guérir un malade possédé par de mauvais génies. Le génie est alors celui de la personne ou des personnes auxquelles le *Ndöep* est consacré.

Jeudi 20 février 2014. J'ai rendez-vous à Ouakam avec Christophe, le président de l'association *Les Lézards*, un collectif d'escalade et de préservation du site des Mamelles. Mais un peu avant, il m'appelle et me dit de le retrouver sur le sentier qui descend vers la plage car quelque chose s'y passe, susceptible de m'intéresser. Je descends le chemin de terre battue, caillouteux, sinueux, abrupt. A ma gauche des arbustes, à ma droite un ravin dans lequel ont poussé de nombreux arbres, hauts désormais. C'est certainement le lit d'une rivière, aujourd'hui tarie ; et depuis les déchets, les défécations s'y déversent. Au bout du sentier, la mer. Assises sur ce chemin habituellement désert, une trentaine de femmes, en file indienne. Elles attendent. Attentives, curieuses, elles écoutent. Il faut s'excuser pour les dépasser, se toucher, se retenir parfois pour ne pas glisser, expliquer d'un regard entendu qu'on sait pourquoi on est là, nous aussi.

Je m'arrête enfin, au niveau des dernières femmes, et m'adresse à l'une d'elle : « quels sont les cris qu'on perçoit ? Ils viennent de là, du ravin ? », « C'est un *Ndöep* ».

« Pourquoi n'y allez-vous pas ? », « On a peur. » « Là, c'est la maison du génie n'est-ce pas ? Mam ? Il vit bien là ? » : cette question avait pour but de le mettre en confiance, leur montrer que je sais bien de quoi elles me parlent, que le génie et les *rabs*, moi aussi, j'y crois. En wolof, je nous présente, mon collègue et moi. J'explique que j'ai toujours voulu assister à un *Ndöep*, car je vis chez des Lébous depuis quelques temps, et que je travaille sur des quartiers de Yoff, Ngor et Ouakam. Je demande enfin si moi, je peux y descendre. L'une des femmes, la plus ouverte à la discussion, accepte de m'accompagner. Un peu à contre cœur. Christophe... eh bien, il me suit. Pas trop le choix ! Il m'avouera plus tard qu'il n'était pas très à l'aise et n'avait jamais osé s'approcher de ces cérémonies. On ôte nos chaussures et on commence la descente aux enfers... Faut s'accrocher, faire de l'escalade, tiens, justement ! Eviter pieds nus les déchets au sol, les épines, les cailloux, et les branches basses qui nous griffent et s'accrochent à nos cheveux et habits. Des feuilles mortes jonchent le sol humide. On se retrouve vite sous un tapis d'arbres et d'arbustes secs, denses, et très bas. On se rapproche enfin des percussions qui ressemblaient à un écho lointain depuis le sentier.

Il y a des très jeunes percussionnistes debout devant leurs *sabars*¹²². Ce sont eux que je vois en premier. Ils sont trois, quatre peut-être. Derrière eux, des gens, tous assis. Je dirai une dizaine, pas plus. Trois hommes plus âgés sont assis à la gauche du cercle, ils semblent être les garants de la cérémonie. Un homme enfin, d'âge moyen, est debout, au centre. Derrière lui un grand rocher, de 4 mètres de hauteur je dirai : ce rocher est l'arrière-plan du tableau. A droite, les malades, les possédées. Deux femmes. Assises, jambes étendues devant elles, avec chacune un homme derrière elle qui les soutient.

Sur le rocher ont été versé du lait caillé et d'autres substances sacrées. Les tâches sont nombreuses, et anciennes. C'est ici que vit le génie local, dans cette place, ce cercle naturel formé par les arbres et la matière minérale. L'homme debout, le maître du *Ndöep*, le prêtre, porte un grand boubou tout noir, et un turban sur la tête - noir également. Je ne compte pas les gris-gris (taille, haut du bras, chevilles, coup) de cet homme musclé et imposant.

Tout le monde ici est pieds nus. Les deux femmes malades se ressemblent. J'apprendrai plus tard qu'elles sont sœurs jumelles. Elles ne sont pas tressées, pas maquillées, leurs courts cheveux sont entourés d'une « couronne » de *cauris*. Elles revêtent le même

¹²² Terme en langue wolofé qui désigne à la fois un instrument de percussion (tzmhour sur pied), un style de musique, une forme de danse sensuelle, et une fête traditionnelle populaire au Sénégal et en Gambie.

boubou, dans des tons marrons, et semblent éreintées. Elles sont là pour guérir, et c'est le moment des chants. Le prêtre chante, l'assistance lui répond, les *sabars* jouent, les deux femmes se balancent d'avant en arrière.

Le plus discrètement possible, mais évidemment consciente que nous bouleversons ce rituel, nous nous avançons guidés par l'assistance qui, tout en continuant à chanter, nous fait asseoir. On m'intime de m'asseoir, d'un geste, près d'une des deux patientes. Christophe un peu plus loin. Nous voulions nous faire petits, ne pas déranger, mais quelle idée ? Notre présence transformerait ce *Ndöep*. Inexorablement, les génies des blancs seraient désormais conviés dans les chants de l'assemblée.

La femme à mes côtés trace des traits, de son doigt, dans le sol terreux. Un plateau de fruits coupés circule. On doit en manger. Christophe garde son quartier de pomme en main, je lui fais signer de l'avalier, comme tout le monde. On reste là, assis, à écouter les chants, quinze bonnes minutes. Les rythmes sont intenses, les *sabars* résonnent sans marquer de pause, le prêtre prie.

Une femme assise un peu derrière moi, de sa position assise se laisse choir en arrière, dans les bras d'un homme : elle est visiblement en transe.

Les vieux qui nous font face discutent entre eux, à voix basse. Apparemment, ils parlent des traits que la femme a dessinés au sol. Ils semblent avoir interprétés ses dessins, et le prêtre clame d'une voix forte, faisant taire l'assemblée et les percussionnistes, qu'il faut à présent tous nous rendre sur la plage, au bord de la mer. Il faut partir maintenant.

Très rapidement, tout le groupe se lève et quitte les lieux. Nous suivons ce cortège étrange. Baissant la tête à nouveau sous les branchages, escaladant la roche, c'est étonnant que tous ici y arrivent, les plus âgés aussi... Arrivés sur le sentier, nous filons vers la mer, suivis par le cortège de femmes qui attendaient, patiemment, la fin du *Ndöep* « privé » pour participer, elles aussi, à cette fête.

Cette fois les gens s'installent de façon éparse, à quelques pas seulement des serviettes de plages et des parasols sous lesquels bronzent des femmes dénudées et rougies par le soleil. Des jeunes garçons filent, une planche de surf sous le bras, et tout ce petit monde hétéroclite se côtoie à présent pour une rencontre des plus anodine. Les percussionnistes reprennent leur rythmique, en demi-cercle face à la mer, les nombreuses femmes ferment le cercle, et chacune son tour viendra danser, et parfois mimer une transe. Le prêtre dansera lui aussi, et les deux patientes, l'air hagard, devront être considérées comme guéries.

Tradition et modernité se mêlent sur cette plage des Mamelles, où des siècles semblent séparer ces protagonistes, pourtant...

Extrait du journal de thèse, 2014.

Nous l'avons vu plus haut, le *Tour* est le nom donné aux génies qui étaient présents sur la Presqu'île bien avant l'arrivée des « humains », selon le frère d'une de nos interlocutrices, Ndeye Seyni Samb (rencontré chez elle, à Ngor). C'est aussi le nom d'une cérémonie collective qui rend hommage à ces génies du village, du territoire. Nous avons interrogé les pêcheurs lébous sur la date du prochain *Tour* à Yoff : il n'a lieu qu'une fois par an, généralement en juin. Mame Diarra, le génie protecteur de Yoff, de « sexe » féminin, en fait la demande le plus souvent dans un rêve, à une prêtresse de Yoff. Lors des *Tours*, la communauté léboue se cotise pour qu'un ou plusieurs bœufs soient sacrifiés.

Arrêtons-nous à présent sur le culte de possession en lui-même. Il existe un mythe lébou sur le « jumeau de l'ancêtre » : « dans le champ du *nit* (personne) lébouwolof, le *Rab* occupe la position du double » (Zempleni, 1966 : 310-311). Le *rab* est ce « jumeau », ce « compagnon » issu du placenta, qui tantôt s'actualise, tantôt reste une virtualité de la personne. Lorsqu'il s'actualise, cela se traduit par des phénomènes de possession des individus (Dumez et Ka, 2000). Parmi les signes extérieurs révélateurs de cette emprise, les troubles mentaux sont les principaux. C'est ce dernier cas qui a été particulièrement étudié ainsi que les rituels permettant une « guérison » des possédés. Collomb, Zempleni et Sow montrent comment « une société traditionnelle africaine a élaboré et utilise certaines techniques psychothérapeutiques et sociothérapeutiques que l'Occident possédait autre fois et qu'il a dû oublier pour y revenir au début de ce siècle d'une manière consciente et sous une autre forme » (Collomb, Zempleni et Sow, 1964 : 1).

Les rituels mis en place pour remédier à ces possessions permettent d'identifier et de localiser le *rab* : sa nomination entraîne son intégration dans l'univers des esprits reconnus par la collectivité (Zempleni, 1968 : 1). Le *Ndöep* se déroule en sept phases et est dirigé par une *ndöepkat*, maîtresse de cérémonie, mais il peut aussi s'agir d'un homme. Celle-ci s'entoure d'assistantes, la plupart du temps d'anciennes possédées, ainsi que de griots pour une partie du rituel. L'étape principale est le sacrifice d'un animal – selon l'exigence du *rab* ce pourra être une chèvre, un bœuf, etc. –, étape qui aboutit à la réalisation d'un autel domestique (Dumez et Ka, 2000), à la demande du *rab* ; mais si ce dernier a déjà son propre autel, il pourra exprimer d'autres demandes

durant cette séance, qui devront être toutes honorées si le patient veut guérir. Le rituel de *Ndöep* s'achève par l'évocation des esprits ancêtres au travers de chants, de danses, de chutes, durant plusieurs jours. Le *Ndöep* apparaît comme un rituel d'alliance, ou de « renouvellement d'alliance », entre un individu et un *rab* (Dumez et Ka, 2000).

Ainsi, « on est à la lisière de l'individuel et du collectif (familial) » car tout le groupe se soigne (Zempleni, 1966 : 316). Ce rituel thérapeutique semble avoir une fonction socialisante et sécurisante. Il a pour objectif une réintégration de l'individu dans le groupe après une alliance avec le *rab*. On est donc bien ici en face d'une religion ayant à la fois une dimension psychothérapeutique et sociothérapeutique.

Avant la colonisation, pour la société sénégalaise, la maladie mentale avait un sens, une signification sociale : le patient, qui gardait sa place au sein de la société, était victime d'une agression extérieure provoquée par un tiers - une personne ou un esprit. Pour le guérir, il était impératif de déterminer l'agresseur afin d'orienter la cure, et la communauté entière était mobilisée dans cette démarche. Le *Ndöep* s'inscrit dans cette vision de la maladie mentale. Avec la colonisation, « l'architecture socioculturelle » (Thiam et Moro, 2014) fut bouleversée, et le malade a progressivement été exclu de la communauté, car il dérangeait. « La santé mentale a vu le statut du malade mental se modifier. Il a perdu le respect des siens et un sens qui vouait parfois admiration par le mystère qu'il incarnait. » (Thiam et Moro, 2014). Les pouvoirs publics ont commencé à isoler les patients, et le système asilaire s'est développé.

« Le Sénégal a eu une relation particulière avec la psychiatrie dite *importée*, même si, le premier praticien dans ce domaine, le Pr Henri Collomb¹²³, avait constaté l'inadaptation de cette psychiatrie à la réalité socioculturelle de l'époque. Sa tentative de peaufiner la qualité des soins a abouti à la création de l'École de Fann qui s'est distinguée par une pratique mixte prenant en compte les aspects techniques de la psychiatrie occidentale sur une base théorique locale inspirée de l'expérience des thérapeutes traditionnels. Après son départ, les travaux se sont poursuivis, toujours sur les traces de cette pratique originale. Cependant depuis quelques décennies, le visage de la psychiatrie sénégalaise s'est confronté au désir de perpétuer une tradition basée sur un socle culturel devenu inopérant du fait de rapides mutations culturelles. »
(*op. cit.* : 137)

¹²³ Psychiatre et médecin militaire français, un des fondateurs d'une approche alors nouvelle de la psychiatrie consistant à prendre en compte les facteurs liés à la culture des patients et s'inscrivant en opposition avec la psychiatrie coloniale qui marquait son époque. Il arrive à Dakar en 1958 et fait partie des fondateurs de l'École de Fann, un centre hospitalier pionnier dans le domaine de la psychiatrie en Afrique de l'Ouest.

Dans une autre zone géographique, il y a de cela plus de soixante ans, en 1955 encore sous la période coloniale, « Les Maîtres-fous » est diffusé pour la première fois. Ce documentaire ethnographique de J. Rouch sur les pratiques rituelles de la communauté religieuse des Haoukas, au Ghana, présente la force et le dynamisme de l'animisme sous la colonisation. Ces rites consistent, pour la personne en transe, à incarner des figures de la colonisation (le gouverneur, la femme du capitaine, le conducteur de locomotive, etc.). La cérémonie s'organise autour d'une confession publique, de chorégraphies frénétiques et de sacrifices d'animaux, comme des poules ou des chiens.

Jean Genêt aurait vu les « Les Maîtres-fous » car les personnages de sa pièce de théâtre « Les Nègres », jouée la première fois en 1958, s'inspirent fortement de ceux du cinéaste sans que le dramaturge s'en cache. La pièce présente une cérémonie dans laquelle des acteurs noirs jouent devant un public de Blancs à imiter l'image fautive que les Blancs se font d'eux, afin de la dénoncer. A la même période, le texte de Michel Leiris « l'Afrique Fantôme », évoque-lui aussi les rites confrériques des Noirs africains sur le mode dramatique (Leiris, 1981). Selon C. N. Kane, universitaire qui travaille au département de littérature de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, la pièce de théâtre « Les Nègres » de J. Genet permettrait d'appréhender le *Ndöep*, cette forme de rituel noire-africain toute particulière car thérapeutique.

« L'alliance du sacré et du fantastique chez Michel Leiris ne relève pas d'un parti pris d'exotisme d'un Français des années cinquante. (...) la confrontation de l'ouvrage de Leiris avec l'article de P. Oyie Ndzie ("Psychiatrie et théâtrothérapie dans la médecine traditionnelle en Afrique Noire"), et avec certaines manifestations du *Ndöep* sénégalais atteste la crédibilité du document. Il y a d'ailleurs des similitudes frappantes entre certains rites décrits par Michel Leiris et ceux évoqués par le critique camerounais, similitudes qui trouvent leur écho dans le théâtre de Jean Genet. Ces convergences tournent autour de trois points : l'aspect spectaculaire, la part de convention dans le rituel et le modèle d'un discours oratoire. » (Kane, 2005)

Ce qui nous intéresse ici n'est pas tant une possible affinité entre les rites camerounais, ghanéens, et lébous, que la place de ces cultures animistes dans les cultures urbaines aujourd'hui. Tout comme les autels domestiques lébous perdurent en ville, le *Ndöep* se perpétue. Le Professeur Omar Ndoye, psychologue de l'Ecole de Fann, a consacré un livre à cette transe thérapeutique : il tente de comprendre ce qu'est le culte des *rabs*, pas du point de vue de la médecine et de la psychopathologie, mais en le situant dans son contexte social, politique et religieux. Ce chercheur souligne le fait que, dans la société lébou, pourtant régie par le religieux (l'islam), le sacré et le profane ne

sont pas séparés. Ainsi, le *Ndöep* a la particularité de ne pas avoir de lieu religieux spécifique, ni d'artifices quelconques (costumes, masques), mais utilise la « matérialité normale du quotidien (vêtements, accessoires, certains lieux du village : maison, mer, etc.) comme espace et éléments des diverses cérémonies et rituels du culte alors transcendés par le caractère religieux de ce dernier. » (Ndoye, 2010 : 6).

Concluons cette partie sur la mobilisation de la ressource léboue dans la vie familiale, la sphère privée, en expliquant pourquoi elle est essentiellement axée sur des questions spirituelles. Le poids du culte animiste dans l'identité léboue est considérable. La capacité des Lébous à opérer un syncrétisme accepté, toléré, voire même faisant partie intégrante de la pratique de l'islam, est un critère de distinction du Lébou pour les autres groupes ethniques. La croyance en les *rabs* est un marqueur interne *et* externe : l'identité sociale des Lébous aujourd'hui se définit par le fait qu'ils sont des gens qui côtoient les esprits. Leur parler se dissout dans le wolof, les pratiques matrilineaires tendent à disparaître, mais le culte des *rabs* et le *Ndöep* restent au fondement de l'identité individuelle, familiale et communautaire, pour tous les dépositaires de la lébouité que nous avons interrogés ; et ce malgré tout le folklore qui peut y être associé à ces pratiques. Nous allons à présent nous orienter vers les autres lieux d'expression de l'être lébou à Dakar.

5.2 – Etre lébou... au travail

« Jusqu'à une période récente, les pêcheurs-paysans Lébou symbolisaient l'art d'exploiter leur environnement » (Fall, 1986 : 64).

Avec l'expansion de la ville et l'arrivée de populations étrangères¹²⁴ dans le secteur de la pêche, les terres de culture sont la proie des villes et à partir des années 1970, le pêcheur n'est plus qu'exceptionnellement lébou. Avec l'arrivée de la motorisation du parc piroguier, grand nombre de non-Lébous ont rejoint les rangs de la pêche ; les Lébous refusèrent assez longtemps de passer à une pêche plus moderne, le coût du moteur étant relativement élevé (Fall, 1986 : 78). Fall cite dans sa thèse C. Camara, qui notait alors, en 1968, que « les Lébous sont au Sénégal le groupe au sein duquel les autorités ont le plus de mal de faire admettre les objectifs de développement » (Camara,

¹²⁴ Les étrangers sont appelés les *doxadem* en parlé lébou.

1968). Il faut resituer cette citation dans le contexte de l'époque : les Lébous, en refusant de se plier à certaines conditions imposées par les autorités, se démarquaient des autres groupes ethniques - « exogènes » à leurs yeux, et affirmaient ainsi leur autochtonie à travers le maintien de leur tradition. Qu'en est-il aujourd'hui ?

5.2.1 L'art d'exploiter l'environnement côtier

Garder la possibilité de pêcher de façon artisanale autour de la Presqu'île du Cap-Vert est une des revendications de ces populations littorales. Analysons donc à présent cette pêche piroguière telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui dans la capitale du Sénégal par ceux qui se disent Lébous, pour comprendre si certains marqueurs étaient et/ou sont spécifiques à ce groupe.

Qui travaille dans le secteur de la pêche artisanale à Dakar ?

Un Lébou c'est un homme intègre, qui est là, au bord de l'eau, qui aime beaucoup la mer. Vous pouvez avoir des origines de pêcheur, et ne pas être pêcheur, vous pouvez être Lébou, et ne pas être pêcheur. Mais heureusement pour moi, je suis Lébou et je suis pêcheur. [n°59, 2012/03]

Sur 19 pêcheurs interrogés à Ouakam, seul un se dit « non Lébou ». 18 sont Lébous de père et/ou de mère. Deux sont Lébous car ils « vivent avec eux ». Le seul qui ne se considère pas lébou n'a pas précisé aux enquêteurs pourquoi (s'il se revendique d'une autre ethnie, par exemple).

A Yoff, 15 pêcheurs se revendiquent Lébous, et quatre non Lébous : ces derniers sont « de Get Ndar », un vieux quartier de Saint-Louis. Parmi les 15, un dit être lébou car « nous sommes tous nés lébous - de descendance lébou », un est « lébou de Get Ndar », deux sont Lébous car « nous vivons avec les Lébous ». Tous les autres le sont par liens de parenté. Sur ce territoire de travail, la matrilinearité et la patrilinearité font d'eux des Lébous.

Les Lébous sont ceux qui vont en mer. Seul le vrai lébou connaît et maîtrise la mer. Ce sont eux qui ont initié tous les autres qui s'activent dans ça. [n°29, groupe de bana-bana, 2012/12]

Ainsi, sur un échantillon total de 38 pêcheurs artisans, cinq ne sont pas Lébous. Ce pourcentage de Lébous n'est pas représentatif du secteur de la pêche à Dakar, car sur les

sites de Soumbédioune et de Hann, la tendance s'inverse, comme nous l'avons constaté auprès des mareyeuses interrogées sur ces sites.

De l'entretien collectif organisé avec les femmes transformatrices de poisson du GIE Seuty Ndiarré de Yoff, selon la grille d'entretien « professionnelles du littoral » (annexe n°11), ressortent les résultats suivants :

Les femmes du GIE sont toutes des yoffoises, et elles se connaissent bien. Les dix femmes interrogées croient aux *djinns* locaux (même la femme diola¹²⁵), et seules quelques-unes parmi les 50 ont des *rabs*. Elles sont toutes musulmanes, de la confrérie Tidjane pour la plupart, avec quelques mourides et layènes parmi elles.

A la question de savoir ce qui symbolise le mieux le littoral, elles répondent *l'île de Yoff*. Cela nous renvoie aux propos de l'halieute Alassane Samba, qui rappelait l'importance de cette île, abritant le génie du village, dans la gestion traditionnelle du littoral dakarois. Quel objet symbolise le mieux le littoral pour ces femmes ? *Le filet*. En effet, à Yoff, il y a des sortes de filets qu'on ne voit pas ailleurs. C'est ça le plus important pour elles. L'une dira que c'est le poisson. L'autre la pirogue. Mais toutes s'accordent à dire que le filet représente bien Yoff.

Quant aux relations avec les hommes du milieu de la pêche, ces femmes n'ont pas de relation directe avec les hommes, pêcheurs ou les mareyeurs. Elles viennent travailler et le poisson est déjà là. La négociation se fait au dehors, et le GIE a passé des accords avec certaines pirogues, à qui il achète directement le poisson sans passer par un intermédiaire.

Les femmes du GIE Seuty Ndiarré de Yoff ne sont pas contre l'entrée de *non léboues* dans leur groupement, mais elles ne font pas la démarche d'aller les voir, de les informer de leurs activités. Elles sont bien *entre elles, et déjà assez nombreuses* [n°18, 2012/12]. Si le jour de notre entretien, en novembre, elles ne sont qu'une petite dizaine au travail sur la cinquantaine en forte saison de pêche, c'est parce qu'il n'y a pas beaucoup de poissons en cette période de l'année. Les autres membres du GIE Seuty Ndiarré sont allées travailler dans un autre secteur d'activité. Elles, *les plus anciennes, les plus habituées et bonnes à la tâche*, travaillent ensemble ; certaines préfèrent vider les poissons, d'autres les sécher, d'autre emballer les produits, mais quand elles sont ainsi en nombre réduit elles font toutes *un peu tout* [n°18, 2012/12]. Quand elles sont plus nombreuses, les groupes se reforment.

¹²⁵ Peuple d'Afrique de l'Ouest établi en Gambie, au sud du Sénégal (Casamance) et en Guinée Bissau. Ils parlent la langue diola, et représenteraient 3,7% de la population sénégalaise.

Fig. 41 - GIE Seuty Ndiarré de Yoff.



© I.Sidibé, 2012.

Sur la photographie de gauche, le poisson salé sèche sur les étales. A droite, les femmes avec lesquelles nous nous sommes entretenues. Enfin au centre, le poisson salé-séché est stocké, en attente de partir dans un container pour la vente¹²⁶.

Le fait d'être organisées leur rapporte certes moins d'argent au quotidien que ce que peuvent gagner les mareyeuses ou transformatrices indépendantes, qui peuvent, elles, gagner un jour 20 000 Francs CFA, mais rien parfois le lendemain. Les femmes organisées en GIE ont au moins une sécurité d'avoir chaque fin de mois la même somme d'argent. Selon elles, le mareyage rapporte plus que la transformation.

Nous avons rencontré des mareyeuses qui se disent *indépendantes* [n°19, 2013/01], ce sont les *bana-bana*. Face à l'île de Yoff les pirogues accostent, et subitement les mareyeuses avec qui nous discussions se ruent vers les embarcations. On sent que

¹²⁶ Nous n'avons pas étudié quels étaient les destinataires de ces produits, mais nous avons entendu dire que les GIE fournissaient davantage les clients à l'international que les groupements informels, dont les produits de la vente seraient destinés au marché local.

chacune à « sa » pirogue, « sa » zone, « son » espace. Elles sont nombreuses à se partager une même pirogue, ce qui crée souvent des conflits, très vite arrangés nous dit-on. Les mareyeuses organisées en GIE sont en retrait, elles sont plus proches de la route et ne sont donc pas directement installées sur la plage. Elles ont d'ailleurs leurs propres arrangements avec les piroguiers, et n'ont donc pas à se « battre » entre elles pour avoir les meilleurs poissons.

Nous retrouverons les *bana-bana* de Yoff quelques jours plus tard, en entretien collectif à nouveau. Cette forme d'entretien s'impose car dans cet espace de travail ouvert, comment empêcher les copines de s'approcher de nous, d'intervenir ? Cette « causerie » permet aux femmes de se sentir plus libres car quand l'une n'a pas de réponse, elle ne se sent pas gênée car une autre renchérit, participe. Cette dynamique est intéressante car certains avis divergent et cela engendre des discussions. Par contre, quand les hommes viennent mettre leur grain de sel, on trouve toujours gentiment le moyen de leur dire que c'est un entretien sur des « questions de femmes »... Ils rient, et s'éloignent. Nous craignons en effet que leur présence fausse les réponses des dames, ou que l'homme réponde sans qu'on l'y invite et monopolise alors l'attention.

Nous avons assez rapidement constaté lors de nos enquêtes qu'il y avait une différence entre les femmes organisées et les femmes non organisées. A Yoff toujours, il y aurait cinq GIE de mareyeuses, avec des numéros : nous avons rencontré le GIE Siou 1, ce qui signifie « sceau », leur principal outil de travail. Le GIE Sciou 1 s'est créé il y a environ 10 ans. Pour les femmes du GIE, être organisées leur assure une fois encore une sécurité économique. Si l'une d'elle est malade, les autres vont l'aider financièrement, elle ne sera pas seule.

Dans le cas du GIE Seuty Ndiarré de femmes transformatrices de poissons, sur une cinquantaine d'employées seules deux ne sont pas lébous d'origine, pourtant ces deux femmes se considèrent *aussi* lébous (*Je suis peule, mais aussi léboue !*) car elles sont nées et vivent ici, à Yoff village, parmi les Lébous. Parmi les membres du GIE Siou 1 il y a aussi des hommes. Ceux-ci négocient directement avec les pirogues et obtiennent de bons prix car la négociation se fait *entre frères*, c'est-à-dire entre hommes. Ensuite les femmes attendent les clients à la vente au détail. Elles ont également un camion frigorifié qu'elles louent, dans lequel elles chargent les invendus en fin de matinée, et le camion part sur les marchés plus éloignés de la capitale.

Fig. 42 - L'attente du retour des pirogues. © I.Sidibé, 2013.



Sur cette photo, Rokhaya, notre assistante de recherche, pose devant des *bana-bana* pour la plupart non originaires du village de Yoff. Ces commerçantes, assises en bordure de mer sur un sceau retourné, sont souvent des femmes venues d'autres quartiers de la capitale comme Parcelles, ou Cambérène, et font parfois une heure de transport collectif¹²⁷ pour arriver sur le lieu de travail ; elles viennent travailler ici chaque matin, puis partent vendre leurs poissons dans des marchés de la ville ou sur la route. Elles sont majoritairement non léboues. Cependant, parmi elles, il y a aussi quelques léboues *rebelles*, nous dit-on, des villageoises qui n'ont pas intégré de groupement, car *ce sont des femmes qui font des histoires, on n'a pas envie d'être liées à un groupe et on aime bien être autonomes* [n°23, 2012/11].

Pour toutes ces femmes mareyeuses, léboues, non léboues, organisées ou non, la plage est l'espace des femmes, la mer celui des hommes. Pas de confusion. Tout est question d'enjeu de pouvoir et d'économie : les hommes pêchent, les femmes vendent. Ainsi au partage des tâches elles associent un partage de l'espace. Les femmes ne vont pas en mer. Leurs seules expériences sont celles des bains, pour se laver en été et nager parfois jusqu'à l'île de Yoff. Ça leur arrive de venir sur la plage en famille, un jour de congé, pour prendre du bon temps. L'espace de la plage, lui, est plutôt féminin, *mais disons qu'il est mixte, car hommes et femmes s'y rencontrent, échanges, négocient* [n°23, 2012/11]. Les femmes y sont cependant plus nombreuses, elles gèrent davantage le

¹²⁷ Bus vétustes appelés « cars rapides » et/ou taxi « clandos » (collectifs, moins chers).

commerce du poisson et elles trouvent que la vente de poissons n'est pas une activité d'homme : *ceux qui le font n'ont pas d'autre choix* [n°25, 2012/11]. Quant à la mer, c'est un espace masculin parce que ce sont les hommes qui possèdent des pirogues et qui pêchent. Le métier de pêcheur se transmet de génération en génération.

Concernant la transmission des savoirs et savoir-faire, pêcheurs, mareyeurs et mareyeuses sont tous d'accord : *ça ne s'apprend pas vraiment*, selon Ndou Sarr, pêcheur et secrétaire général du Comité local des pêches de Ouakam [n°54, 2013/11] ; les enfants fréquentent la plage depuis l'enfance, les filles avec leurs mères, les garçons avec les hommes, et *ils savent quoi et comment faire* : cette formule nous renvoie aux modes d'apprentissage populaires (Sabinot, 2008). Si cette transmission existe de fait, aucune des personnes interrogées ne souhaite que son enfant fasse le même métier qu'elle.

Nous voulons préserver la réputation que nous avons par rapport à l'hospitalité et ceci nous l'enseignons à nos enfants. Mais nous scolarisons nos enfants pour qu'ils trouvent un meilleur métier, qui rapporte plus. Il y a aussi certaines danses que nous ne voulons pas perdre car c'est de l'art. Nous avons des tenues spéciales pour ces danses. Et surtout la pêche car c'est spécifique aux Lébous [n°20, Femme du GIE COFLEC Thiaroye-sur-Mer, 2012/12].

Parmi les personnes que nous avons rencontrées qui se présentent comme des Lébous, la majorité d'entre eux pense que leur culture est liée au monde de la mer et de la pratique de la pêche artisanale. Ces personnes disent aussi qu'elles veulent que les Lébous subsistent *avec* leurs spécificités ; pourtant, elles ne souhaitent pas transmettre leur activité professionnelle jugée trop dure et peu rentable. Les Lébous mettent alors leur pratique professionnelle au regard d'autres filières de formation et d'emploi dans la grande ville.

Existe-t-il des pratiques de pêche spécifiques aux Lébous ?

Les études sur la pêche au Sénégal (Niang, 2009) recensent les différentes techniques de pêche. De nombreuses évolutions techniques sont liées au développement de marchés d'exportation vers l'Europe et d'autres pays africains. Les artisans pêcheurs ont répondu à une demande nouvelle et diversifiée de produits par des contraintes de qualité de plus en plus strictes : conservation à bord, accroissement de la capacité des pirogues pour des pêches lointaines, adoptions d'engins sélectifs plus diversifiés (Charles-Dominique et Mbaye, 2000). Cependant sur les plages de Ouakam et de Yoff, en dehors du GPS possédé par quelques pêcheurs, on observe peu de modernisation des engins et des

moyens de conservation à bord. Au retour de la pirogue, les poissons sont tous à même le fond de la barque, parfois dans un sceau s'ils sont de petite taille. Ainsi sur le littoral sénégalais, depuis les années 1980, des engins plus efficaces dans la capture des poissons sont-ils apparus, mais ils s'avèrent aussi plus destructeurs et vont à l'encontre d'une « pêche durable », selon les termes banalisés aujourd'hui en matière de préservation des ressources environnementales. La senne tournante, la palangre et le filet dormant en nylon ont remplacé d'autres instruments de pêche comme la senne de plage. Celle-ci n'est utilisée désormais que dans la région de Dakar et sur certains sites, comme à Yoff ou dans les villages lébous de Thiaroye, Yène, Ndangagne. On l'utilise aussi en certains points de la Petite-Côte et dans les îles du Saloum.

Le même échantillon de 38 pêcheurs interrogés à Ouakam et Yoff nous a permis de recenser quelques techniques de pêche perçues comme propres aux Lébous :

- Les Lébous ont une technique pour protéger le doigt avec du jean.
- *On utilise des filets en plastique, le thiass*, témoignent cinq d'entre eux.
- *Les Lébous, ils pêchent pendant l'hivernage*, témoigne un Saint-Louisien installé à Yoff.
- *Les lébous pêchent à la ligne, Mbal en wolof*. Cette pratique de la pêche à la ligne fut la réponse la plus donnée (sept pêcheurs).
- Le harpon, la plongée sous-marine, la pêche à la voile (*galou wirr*), et la pêche à l'espadon, ont été cités par des interlocuteurs différents.

On constate donc qu'il n'y a pas de consensus sur *une* technique propre aux Lébous. D'ailleurs les Diolas, qui sont avant tout connus pour être des riziculteurs (Pélissier, 1968), ont toujours pratiqué une pêche paysanne dans les bolons, à la ligne, au harpon, et plus récemment à l'épervier (Cormier-Salem, 1991). Ainsi, si les pêcheurs dakarois pratiquent la pêche à la ligne ou utilisent un certain type de filets, ces soi-disantes « spécificités » citées par les pêcheurs rencontrés ne sont pas propres aux Lébous.

Au Sénégal, certains artisans pêcheurs recourent désormais à des techniques de pêche qui contribuent à la dégradation de l'environnement, à la destruction de zones de capture et de ressources halieutiques. C'est le cas de la pêche à l'explosif qui tue les poissons juvéniles, ainsi que du filet mono-filament appelé filet maillant. Ce filet, une fois perdu en mer par forte houle, continue de pêcher entraînant la putréfaction des poissons. Malgré son interdiction, il est utilisé par de nombreux pêcheurs pour son efficacité. Sur nos terrains d'enquête, tous affirmaient que les Lébous ne pratiqueraient pas ce genre de pêche.

5.2.2 Sur les traces d'une gestion traditionnelle du littoral

Nous avons interrogé les femmes du GIE Seuty Ndiarré sur leur perception de la préservation du littoral de Yoff : *Ce sont surtout les bonnes*¹²⁸, *souvent des Sérères venues du village, qui déversent leurs ordures sur la plage car elles ne connaissent pas cet espace, ne s'y intéressent pas* [n°18, 2012/12]. Selon ces transformatrices de poisson, tous les usagers de ce littoral sont responsables de la plage : il faut que la ménagère dise à sa bonne de ne pas jeter sur la plage. Que le pêcheur parle aux femmes et que les mareyeuses se contrôlent entre elles. Il ne faut pas attendre de la mairie qu'elle nettoie. Il faut que chacun s'y attèle, au quotidien, car elles admettent également que *certaines léboues de Yoff le font maintenant aussi, mais peu*. Que peut signifier ce « maintenant » ?

Adama Mbaye, sociologue du Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye, spécialiste des pêcheries industrielles et artisanales, souligne le fait que si des modes de gestion traditionnelle du littoral existaient chez les Lébous, comme chez toutes les populations littorales, ils sont délaissés par ces groupes sociaux qui se tournent, sciemment ou par obligation, vers des techniques de gestion issues de la modernité.

*Au sein même de la communauté léboue, c'est là que les ruptures sont les plus nettes : un Lébou, ce qui l'intéresse pour se repérer en mer, c'est un GPS ! La pêche ne s'arrête plus à son terroir, il va jusqu'en Guinée Bissau ! Les règles ont changé : ici Aire marine protégée, ici licence de pêche, on ne dit plus ici : territoire de Mame Coumba*¹²⁹ *ou autre ! Non ! Et il doit se conformer à de nouveaux modes de gestion, il n'a pas le choix !*

Mais ce n'était pas incompatible, garder une certaine culture et avoir cet esprit capitaliste, mais le plus souvent c'est au détriment maintenant de ce patrimoine culturel qui était spécifique au Lébou qui va le monnayer, malgré lui ! Car quelle que soit l'orientation vers le capitalisme, on a aussi une identité à préserver !

Le plus souvent on dit Lébou = pêche, mais c'est faux, aujourd'hui en plus on peut être lébou et ministre ! Il y a une culture peut-être à préserver, par rapport à une modernité qui tend vers l'économisme, toujours est-il qu'il n'y a pas une reproduction automatique de père en fils, et rares sont les familles qui sont fières de transmettre ce métier, non !
[n°61, 2012]

¹²⁸ Domestiques, femmes de ménage.

¹²⁹ Référence au génie protecteur des Lébous de Rufisque, Mame Coumba Lamb.

Yaye Bayam Diouf est la présidente du GIE COFLEC de Thiaroye-sur-Mer. Selon elle, avant la période coloniale, les Lébous géraient le littoral *comme toutes les communautés de pêcheurs installées le long de la côte sénégalaise*¹³⁰ : *de façon rationnelle* [n°22, 2012/12], en faisant participer chaque concession au nettoyage de la plage ; en effet, chaque famille qui vivait des produits de la mer avait le devoir de gérer *son bout de plage*.

Quand j'étais jeune, j'allais au bord de la mer les yeux fermés et je pouvais dire : telle pirogue appartient à telle famille, en fonction de là où je me trouvais. Plus la famille était grande, plus tu avais de terres et de place sur le littoral, et plus tu étais considéré. Chaque concession portait le nom d'une famille, et chaque concession avait une partie du littoral, elle mettait sa pirogue à cet endroit, elle entretenait cette portion. De temps en temps on demandait à tout le village de faire des sacrifices pour la mer, et c'était l'occasion pour les femmes de préparer des repas et de nettoyer la plage en chantant, c'était bon. Mais maintenant y'en a plus ça. [n°22, 2012/12]

Mais les temps ont changé :

Tout était fondé sur une concertation, gestion concertée des ressources. Mais maintenant avec la « modernisation » qui n'a pas respecté les normes anthropologiques, à la limite, traditionnelles (...), la modernisation a endigué toute forme de respect des voies de gestion traditionnelles. Les plus aisés et mieux positionnés deviennent les profiteurs en quelque sorte. Et cela a été accentué par la décentralisation qui a fait que les tenants du pouvoir viennent « négocier » de façon frauduleuse avec ceux qui ont le leadership - de façon honnête ou malhonnête. (...) on parlait même d'État lébou, dans le sens d'une organisation rationnelle, mais cela a changé vers les années 2000 avec le régime d'Abdoulaye Wade... c'est devenu la loi du plus fort. (...) en fait les Lébous devraient être ré-impliqués dans la gestion, c'est leur domaine. Ils s'y connaissent. [n°22, 2012/12]

Les Lébous devraient être ré-impliqués dans la gestion, c'est leur domaine : mais faut-il vraiment les ré-impliquer ? Nous avons été témoin d'une scène de partage du poisson à Ouakam entre *bana-bana*, les mareyeuses « non immatriculées » comme elles se désignent elles-mêmes, scène que nous assimilons à de la gestion traditionnelle de la ressource.

Chaque femme dispose d'une bouteille en plastique (ou d'un thermos) qu'elle a pris soin de personnaliser afin qu'elle soit aisément reconnaissable : elle y met à

¹³⁰ Précisons ici que notre interlocutrice fait allusion aux traditions migratoires des communautés de pêcheurs (Sall et Morand, 2008).

l'intérieur du sable, des cailloux, une cigarette, ce qu'elle veut, mais le contenu lui est propre et elle est en mesure de décrire sa bouteille. Puis, une des *bana-bana*, souvent la « présidente »¹³¹, partage le poisson au fur et à mesure que les femmes le rapportent des pirogues avec lesquelles elles sont « liées ». *Regarde, là, c'est ma pirogue qui rentre !* disent-elles en se dirigeant vers la mer, après une longue attente, assises sur leur bassine retournée. Chacune d'elles déverse alors le poisson de sa bassine sur le sol. Une part est toujours mise de côté pour son propre compte, le reste est donné au pot commun. En fin de matinée cet ensemble de poissons de différentes espèces et tailles est donc divisé par la « présidente » en des tas de parts égale. Mais pour éviter les disputes entre femmes, la première personne qui passe par là est interpellée. Cette personne devient dès lors responsable de l'attribution de chaque tas de poissons aux femmes : c'est-à-dire qu'elle se voit en charge de disposer chaque bouteille devant un tas. Une fois ce partage accompli, aucune femme ne pourra contester les parts. Mais il arrive quand même parfois qu'une femme, accusée par la suite d'être une menteuse, revendique la propriété d'une bouteille pour obtenir le tas le plus avantageux à ses yeux. S'en suit une dispute, certaines en arrivent parfois aux poings mais elles sont très vite séparées.

Il s'agit là d'un rituel dont le mode opératoire est aléatoire. La notion de rituel soulève bien des questions en anthropologie : pour qu'il y ait rituel, doit-il y avoir un lien avec les domaines du religieux, du sacré, de la magie ? Les croyances et les représentations produisent-elles le rituel, ou est-ce l'inverse ? Comment analyser l'articulation entre les pratiques rituelles et les techniques profanes qui lui sont associées ? Dans le cas présent, l'approche pragmatique tendrait à assimiler l'action accomplie par ces *bana-bana* à un langage, une forme de communication ritualisée, donc. Or le rituel a cela de particulier qu'il « fait » quelque chose : « la signification et la composition même d'un message [rituel] dépendent des positions de celui qui l'émet et de celui qui le reçoit » (Dan Sperber, 1974). Lors d'un rituel, il y a souvent plusieurs acteurs : les messages portés par le rituel sont interprétés par différents participants qui utilisent des « clés de décodage » différentes, et se focalisent chacun sur des éléments spécifiques du rituel.

Cette ritualisation du partage de la ressource halieutique n'est actuellement pas mobilisée dans des programmes de Gestion intégrée des zones côtières : sans doute gagneraient-ils à le faire.

¹³¹ Ce titre est honorifique, car elles ne sont pas déclarées, ni enregistrées comme association.

Nous invitons le lecteur à visualiser ici l'onglet 3 du webdocumentaire où ce rituel des bouteilles est filmé.

Qu'en est-il alors de la gestion traditionnelle de la pêche ? Les pêcheurs ciblent une espèce bien déterminée, un lieu où se trouve cette espèce et la technique appropriée pour sa capture. Ainsi les pêcheurs s'adaptent aux écosystèmes marins, et par conséquent les besoins d'aménagement et d'occupation de l'espace diffèrent.

« Il existe des engins qui sont conçus pour la capture d'une espèce particulière et peuvent rester inutilisés une grande partie de l'année, lorsque cette espèce n'est pas disponible. Comme disait Poncet (1990), en étudiant la saisonnalité sur la pêche continentale dans le delta du Niger, "les activités de pêche sont étroitement liées au calendrier : à chaque saison, son engin. Chaque saison correspond à un site de pêche (une localisation dans l'hydro système et son écologie) et un type de pêche (une organisation technique et sociale de la capture des poissons) d'autre part". Les formes de l'affectation de l'espace en matière de pêche dépendent étroitement de la nature des pêcheries (Chauveau 1991). Par exemple, la ligne à main et à la palangre sont pratiquées essentiellement pour capturer des espèces de roche, surtout pour les gros poissons de la communauté des sparidés. Les autres techniques comme le filet maillant ou dormant sont très peu appropriées sur un fond rocheux. Ces pirogues ont généralement une faible capacité de déplacement loin de leur port d'attache. » (Camara, 2008 : 227)

Le président de la Collectivité léboue, quant à lui, explique qu'il existe un lien entre gestion écologique du littoral et croyances animistes :

Vous savez que les Lébous avaient des règles de gestion durable de leurs plages ? De Kayar jusqu'à Mbour, on appelle cette zone Ken Kalam, avec la mer et les îles aussi. (...) C'est en langue Sérère, ça veut dire un site dont personne n'hérite, ça n'appartient à personne, c'est un bien communautaire. Alors sur ce bien, il y avait des règles qui s'imposaient : il était interdit d'emporter la flore qui poussait sur ces sites, vous pouvez en manger autant que vous voulez mais vous n'emportez pas ; si vous prenez un poisson dont vous n'avez jamais vu l'espèce, vous le relâchez, c'est une espèce nouvelle ou en voie de disparition, donc gestion durable de la ressource ; et enfin, il ne faut pas verser dans la mer tout produit polluant, c'est dans les règles coutumières !

C'était une règle respectée parce qu'on disait celui qui prend un poisson et qui l'amène, eh bien la nuit, c'est le génie qui vient te le réclamer ; et par peur, les gens y croyaient, ils le faisaient, pour pas qu'on leur impose d'aller le rendre aux îles Madeleines.

Malheureusement, au fur et à mesure qu'on est envahi par des gens qui n'y croient pas.

[n°3, Ndeye-Jii-Réew, 2011/04]

Selon le *Ndeye-Jii-Réew*, la culture léboue véhicule, par le biais de sa religion, des interdits qui participent pleinement de la protection de l'environnement et d'une gestion durable des ressources. Mais il ne va pas au bout de cette idée, contrairement à Alassane Samba, halieute et lui aussi aîné lébou.

Si des génies habitent certains coins de la mer, autour d'une île sacrée, dans une baie, etc., c'est parce qu'à cet endroit, il y a des poissons juvéniles. En interdisant l'accès à une zone pour des raisons religieuses, on est sûr que l'interdit ne sera pas transgressé, et dans le même temps, c'est une façon de protéger la nature, et ses ressources halieutiques. [n°7, 2011]

Qu'en est-il de cette croyance aujourd'hui ? Nous avons interrogé les jeunes pêcheurs de Yoff, lébous ou non, sur ce mythe ancestral. Nous avons pris quelques notes dans notre journal de bord suite à cette discussion, informelle.

Yoff, près de l'île Teugeuneu, île de Yoff, (voir fig. 10) réputée comme étant un des lieux sacrés lébous qui abrite le génie de Yoff et où il serait interdit de pêcher, pour ne pas gêner les œufs de poissons qui y sont logés. Je m'approche d'un groupe d'hommes qui réparent un filet. Je leur demande leur métier. Tous des pêcheurs, et quelques assistants pour les aider à réparer le filet, les plus jeunes qui ne partent pas encore en mer. Etes-vous Lébous ? Oui. Je sais que le fait même de poser cette question sera un biais dans l'analyse, et les amènera à me répondre en fonction de mon intérêt pour leur identité ethnique. Cependant je veux m'en assurer, car A. Samba m'a prévenue que les gens de Saint-Louis ou Mbour qui viennent pêcher à Yoff ne connaissent pas ces lieux réputés sacrés. Je suis face à des Lébous, originaires de Yoff qui plus est. Je leur demande s'ils connaissent ce mythe ancestral les interdisant de pêcher à cet endroit. Ils n'ont jamais entendu parler de cette « histoire », et ont « toujours pêché autour de l'île, ça ne pose aucun problème ».

Extrait du journal de thèse, 2011

Si nous portons ici la contradiction aux propos d'Alassane Samba, c'est pour montrer l'écart entre deux représentations d'un même phénomène social : l'une, fruit d'une construction scientifique, celle de ne pas pêcher dans une zone de reproduction de juvéniles de poisson par respect d'une tradition ancestrale ; et l'autre, populaire, qui consiste à dire que la tradition, incarnée ici par un génie tutélaire, n'empêche personne de pêcher. Cet écart peut illustrer le fait qu'il n'y a pas consensus, au sein de la communauté léboue, autour d'une gestion traditionnelle spécifique aux Lébous. Qu'en

est-il donc de la gestion traditionnelle écologique de l'environnement côtier chez les Lébous ? A-t-elle un jour existé ?

Nous nous sommes demandés, dans le chapitre précédent, s'il existait un modèle gestionnaire ancien du littoral dakarois, comme de nombreuses références à « la Tradition » que nous avons entendues localement le suggèrent souvent, sans toutefois le définir. Nous avons conclu que si certaines pratiques tendaient à préserver le littoral marin et côtier, les Lébous n'étaient pas dépositaires d'un modèle conscient de gestion de la nature et de préservation de l'environnement dans son ensemble.

« Nous savons que la relation de l'être humain à son environnement est déterminée par ce qu'il sait de ce dernier. Les processus d'intervention de l'homme sur l'environnement sont par conséquent conditionnés par les connaissances qu'il possède de cet environnement. Ainsi, deux constats particuliers liés l'un à l'autre s'imposent à partir du moment où on envisage de comprendre les perspectives de l'état de l'environnement eu égard aux différentes initiatives ayant pour dessein sa protection. Le premier réfère à l'objectivité du regard que l'on porte à l'environnement. Le second renvoie à la légitimation méthodologique des processus d'intervention sur l'environnement déterminée à partir de ce regard. » (Kasisi, 2012, *en ligne*)

Le chercheur Robert Kasisi s'intéresse à la gestion des ressources et des milieux naturels, ainsi que l'aménagement des aires protégées. À travers ses travaux, il explore en particulier les approches de planification participative des projets d'aménagement dans les pays en développement, notamment dans le cas de l'écotourisme et des projets de valorisation de la biodiversité. Si nous suivons la logique de l'auteur, plus un individu connaît son environnement, mieux il le préserve. Des ONG de préservation de la nature utilisent cette stratégie : les experts de basent sur les connaissances des populations auxquelles ils destinent leurs projets de préservation, et construisent leur argument autour de ces connaissances. Le cas du Groupe de recherche et d'études environnementales (Grenn Sénégal)¹³², illustre cette idée :

Ce que les Lébous font, dans leur tradition, n'est pas en contradiction avec ce que nous nous sommes en train de faire. Lorsque nous avons fait la sensibilisation des Joaliens avec le groupe Green, dans le cadre du programme d'Adaptation au changement climatique, j'ai parlé des gens de Ouakam aux Joaliens. Je leur ai dit : « à Ouakam, on dit qu'il y a un marabout qui est couché dans la mer, à 300 m de la rive, et c'est pour ça que les vagues ne viennent pas, et que la mer ne monte pas, la côte n'est pas érodée... » Les

¹³² Cette ONG vise à contribuer à la sécurité alimentaire et à lutter contre la pauvreté ; à promouvoir la recherche-action pour une agriculture durable ; à conserver, gérer et préserver les ressources naturelles, et donc à protéger l'environnement et restaurer la biodiversité ; enfin à appuyer les communautés de base dans la mise en place d'activités dans ces domaines.

Ouakamois comme les Joaliens croient fortement à une force mystique, sacrée, qui protège la côte.

Mais vous savez, ce marabout, moi, je l'ai vu ! En plongeant, oui ! C'est un brise-lame naturel, fait de roches, qui se trouve au fond de l'eau à ce niveau-là.

Et ce discours là, ça parle aux Joaliens ! Du coup ils ont mieux compris quand je leur ai expliqué qu'à Saly¹³³, nous allons faire un brise-lame sur ce modèle naturel.

De la même façon, à Hann ou Gorée vous pourrez entendre des gens vous dire qu'on ne peut pas construire de pont entre Dakar et Gorée, car le génie de Dakar Leuk Daour et celui de Gorée, Mame Coumba Castel, ne veulent pas se marier. Mais il y a deux failles, naturelles, que j'ai observées en tant que géomorphologue, et je sais comment elles bougent : de telle sorte qu'un pont ne pourra jamais tenir. [n°57, 2012/12]

Ces propos sont ceux du chargé de projet de l'ONG Green Sénégal. Il utilise sa connaissance des mythes dans son argumentation auprès des populations locales pour légitimer son action. On peut dire, avec D. Chartier et B. Sellato, qu'il effectue un détour par le local pour donner force à un discours construit au préalable (Chartier et Sellato, 2003).

« La prise en compte des usages autochtones a semblé être d'abord un instrument de légitimation avant d'être un instrument de politique ou d'action. (...) Il existe une tendance selon laquelle ces concepts médiatisés (des capacités autochtones et des connaissances locales) confortent certaines ONG internationales d'environnement dans des logiques marchandes qui conduisent à la transformation du capital symbolique des populations locales en un capital économique dont les principaux bénéficiaires sont les ONG. » (Chartier et Sellato, 2003 : 91)

Le discours du chargé de projet dont nous avons cité un extrait d'entretien se base sur l'argument suivant : si le génie des lieux protège un site avec sa maison, un rocher, alors l'ONG Green Sénégal peut poser des brise-lames. Car le brise-lame aura la même fonction de protection que le génie, auprès des populations. Il faudra le préserver autant que la demeure du génie est respectée. Notre interlocuteur renouvelle un argument issu de la tradition, l'argument des Ouakamois, et l'utilise pour sensibiliser les Joaliens.

On développe des stratégies à l'échelle communautaire : par exemple, la plupart des quartiers s'ouvrent sur le littoral, y'a un problème de gestion de la salubrité le long du littoral de Yoff qui est pourtant bien doté par la nature ; jusqu'à présent on n'a pas trouvé un système qui présente des gages de durabilité.

¹³³ Station balnéaire située sur la Petite-Côte, au sud de la Presqu'île du Cap-Vert, juste à côté de Mbour, un ancien village de pêcheurs devenu une agglomération de 640 000 habitants.

Le sentiment d'appartenance est très présent dans les systèmes de représentation de la population. Même pour les quartiers ! Je suis originaire d'un quartier où on porte la couleur bleue, le quartier de Ndagagne¹³⁴ ; quand je porte du bleu on me dit « ah oui, tu es de Ndagagne » si tu portes du rouge, ça renvoie à Ndenatt¹⁸, cette notion d'appartenance les gens le vivent au quotidien.

Si on doit nettoyer la plage de Mbenguene¹⁸, si un locataire essaye de mobiliser les gens pour le faire, c'est différent de quand c'est quelqu'un issu d'une famille fondatrice de la localité qui essaie de le faire, les gens se sentent concernés dès le premier appel ! Si c'est un locataire il doit faire preuve de stratégie de com pour sensibiliser les populations.

Le revers de la médaille c'est que la majorité des actions sont personnalisées, on ramène tout à sa personne, à sa famille, alors qu'il s'agit d'une action communautaire qui doit être impersonnelle. [n°12, 2014]

Cette fois, notre interlocuteur, chargé d'études de l'APECSY, s'intéresse au *sentiment d'appartenance* chez les populations concernées par la salubrité du littoral. A la différence de l'expert halieute Alassane Samba qui semble plus éloigné du terrain c'est-à-dire des pratiques effectives des habitants du littoral dakarois, Omar Diène, lui, analyse les relations au sein *du quartier* et les instrumentalise pour atteindre son objectif : nettoyer la plage.

Que conclure alors quant à la possibilité d'allier la gestion traditionnelle aux actions de préservation du littoral dakarois, portées par des acteurs du développement ? Dans la pérennisation des actions sur le littoral, deux aspects majeurs ressortent : la légalité de l'action, et sa légitimité. Il y a ainsi plusieurs fils à mobiliser pour donner plus de succès à ces actions.

Quand tu mets quelqu'un que les gens connaissent à la tête d'un projet, d'une famille bien implantée dans la communauté, au comportement charismatique, il peut cristalliser une certaine affection. Ça augmente les chances de réussite du projet et d'adhésion des populations. Il faut que les gens puissent te localiser facilement, sans perdre du temps pour t'identifier. L'évocation de la lébouité peut être un excellent moyen pour pérenniser avec succès les actions de gestion du littoral. [n°12, 2014]

Mais la lébouité est une notion à manier avec tact : il s'agit alors, pour ce chargé d'études, de *placer les bons mots aux moments indiqués et opportuns*. Sinon les populations yoffoises ne s'approprieront pas l'action portée par l'APECSY.

¹³⁴ Quartier situé dans la commune de Yoff.

5.2.3 Un Lébou qui ne pêche plus... cesse-t-il d'être Lébou ?

S'il n'y a pas plus de pêche, il n'y a plus de Lébous... [n°29, 2012/12]

Papa Samba Nor, secrétaire de l'Association des Pêcheurs de Ngor, témoigne :

Ngor, c'est le village traditionnel de pêche avec une population à majorité de pêcheurs, nous en comptons environ 500 pêcheurs-plongeurs... en fait, 600 professionnels en comptant les femmes mareyeuses. C'est une majorité de Lébous, mais avec l'élargissement du village, on a maintenant un peu de résidents étrangers actifs dans la pêche, mais pas beaucoup.

I. S. : Quand vous dites étrangers, vous parlez de qui ?

Des gens qui ne sont pas natifs du village ! Qui ne sont pas Lébous !

Les Lébous c'est des gens qui ont toujours travaillé dans la mer, même si on fait un autre travail on ne peut pas s'empêcher de venir pêcher. Même ceux qui travaillent dans les hôtels, si à un moment le travail ne marche pas trop, il revient pêcher, c'est pour ça qu'on disait qu'à Ngor y'a jamais eu de chômage ! [n°30, secrétaire de l'Association des pêcheurs de Ngor, 2013/02]

L'emploi du mot « étranger » nous semble ici intéressant venant de la part d'un représentant d'association de professionnels du littoral : cela montre à quel point, dans le cas particulier de Ngor, les concepts d'autochtonie et d'ethnie restent des concepts déterminants. Pourtant, si « être lébou » est défini par le fait d'être *des gens de la mer*, et finalement de *toujours revenir à la pêche*, de nombreux Lébous se sont depuis longtemps déjà détournés de cette activité :

I. S. : Certains pêcheurs pensent-ils à une reconversion ?

Non, ici ils sont trop fermés, se concentrent trop sur la pêche, je sais qu'à Joal et à Kayar ils ont commencé à développer une autre activité à côté, de subsistance comme l'agriculture. Mais ici ils sont trop fermés. Ou alors ils vont carrément lâcher, te faire autre chose, les entreprises, mais n'ont pas cet esprit de reconversion professionnelle en tant que pêcheur car ici y'a pas de terre, ils n'ont pas de perspective. [n°22, présidente du GIE COFLEC, Thiaroye-sur-mer, 2012/12]

A Ouakam, certains pêcheurs se sont volontiers tournés vers l'élevage de poulets, soutenus par un programme de gestion côtière porté par la Banque mondiale. Ces revenus leur permettent de compléter ce qu'ils gagnent avec la pêche pendant la morte-saison. Dans d'autres sites, comme à Ngor et sur la Pointe des Almadies, au Lieu de

prière Layène sur la Petite Corniche des Almadies, ou à Yoff-Virage, des plagistes évoquent le temps où eux aussi étaient pêcheurs (voir figure 28, page 136).

Comme la pêche ne leur apportait pas assez de revenus, ils ont préféré arrêter ce métier pour se consacrer au tourisme. Ces anciens plongeurs, ou pêcheurs au filet et à la ligne, étaient tous des Lébus de Ngor et de Ouakam. A Yoff-Tonghor et à Hann, où l'activité de pêche se maintient davantage, nous n'avons pas rencontré de pêcheurs reconvertis au tourisme. Par contre certains sont devenus mareyeurs. Mais le tourisme et l'élevage ne sont pas les seules reconversions dans le secteur de la pêche. Emigrer vers des pays plus riches est une alternative pour nombre d'entre eux, surtout les plus jeunes.

Ainsi, les artisans-pêcheurs du Saloum subissent-ils aussi la dégradation des conditions d'accès aux ressources halieutiques : ils ont été les premiers à tenter, dès les années 1970 (Ba et Ndiaye, 2008), de gagner leur vie en acheminant vers l'Europe des migrants à bord de leurs pirogues. Ce phénomène d'immigration clandestine n'a fait que s'amplifier et se généraliser à toutes les communautés rurales qui n'ont pas su (ou pu) retenir les jeunes actifs. Les pêcheurs ont trouvé dans cette activité de passeur une source certaine de revenus. Or depuis les années 2006-2007, le nombre d'immigrants par bateau depuis les côtes sénégalaises a tendance à baisser¹³⁵ et les communautés de pêcheurs ont développé des stratégies de diversification de leurs activités¹³⁶.

Des associations se créent pour proposer aux actifs de la pêche des alternatives à ces départs dangereux :

Les jeunes partent vers la migration et sont les premiers concernés. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place cette structure appelée collectif des femmes pour la lutte contre l'émigration clandestine. Car ce sont les femmes qui financent la plupart du temps le voyage illégal, en pirogue. Ceci est dû à un facteur sociologique et socioéconomique : on est issu de familles polygames. Si dans une famille un garçon émigre en Europe, à ce moment-là le garçon envoie l'argent au père, et c'est la communauté toute entière qui alors honore sa maman à lui, et pas les autres femmes du père. Sa maman est mieux considérée que les autres épouses qui sont stigmatisées et subissent aussi beaucoup de violence au sein du foyer.

¹³⁵ La Méditerranée constitue la porte d'entrée privilégiée pour les migrants. L'émigration subsaharienne emprunte plusieurs routes : la plus ancienne est celle longeant le Sénégal, la Mauritanie et le Maroc pour rejoindre, par la mer, les îles canaries. Cette route, de plus en plus surveillée, connaît un trafic en diminution. La Libye est le carrefour majeur des migrations africaines depuis la chute de Khadafi en 2011. Venues ces dernières années notamment du Nord Mali, du Nigéria, du Soudan, de la Somalie, de l'Erythrée (mais aussi de la Syrie et de l'Afghanistan en passant souvent par la Grèce), les migrants sont de plus en plus nombreux à fuir des situations de guerre civile et situations socio-économiques catastrophiques.

¹³⁶ Voir à ce sujet l'article de Bignebat C. et Sakho-Jimbira M. S., 2013.

Nous on s'est dit : en tant que femme, créons une structure pour mener des combats de conscientisation auprès de la population et particulièrement des femmes, pour leur interdire de financer le voyage de leur fils. [n°22, 2012/12]

Notre interlocutrice préside le COFLEC : cette ONG qui dispense des formations de couture, informatique, coiffure, micro-jardinage, anglais, à destination des jeunes femmes de Thiaroye-sur-Mer. L'association a été créée par des mères de jeunes gens qui avaient tenté l'émigration clandestine par la mer, et qui ne sont jamais revenus.

On essaie de fixer ces jeunes, et leur trouver des activités dans l'auto-emploi, comme il y a trop de chômage. Mais qui dit auto-emploi dit formation professionnelle. Ce que nous faisons : couture, informatique, coiffure. Après, on les oriente vers des structures pour pouvoir créer une mini-entreprise au sein de la famille même. La famille rejettera alors moins la jeune fille, car elle apportera quelque chose à la famille ; nous faisons ceci pour montrer à toute la communauté que quel que soit le statut de la femme, mariée, divorcée, victime de violence, la femme peut réussir au sein de la Communauté. [n°22, 2012/12]

Ici, le COFLEC a une cible d'intervention plus orientée sur le genre et la question migratoire que sur la lébouité. Cependant, dans la zone du village de Thiaroye-sur-mer où intervient l'ONG, *la majorité des jeunes filles sont léboues*. Elles étaient tentées de prendre les pirogues soit parce qu'elles ont subi des violences, des mariages forcés dont elles ont divorcé ; soit parce qu'elles ont été *enceintées* hors mariage et délaissées par leur famille. Une femme divorcée qui veut retourner dans sa famille ne sera pas prise en charge. Pour se *refaire une virginité*, la fille préfère migrer pour avoir en contrepartie le même statut que les émigrés [n°22, 2012/12]. Quand l'homme arrive en Europe et envoie de l'argent il est reconsidéré par sa famille restée au pays.

Ce témoignage nous éloigne de la seule question de la lébouité au travail et des passeurs de migrants, car les formations professionnelles en direction des jeunes femmes marginalisées par la société sénégalaise, en vue de les réinsérer par le biais du pouvoir économique, n'est pas spécifique aux familles léboues au Sénégal, et en Afrique de l'Ouest en général.

Nous avons ainsi abordé la question de « l'être lébou » dans le cercle familial et privé, et dans le cercle professionnel. Qu'en est-il sur la scène politique ? Comment utilise-t-on l'autochtonie pour arriver à des fins politiques ? Nous l'avons vu en deuxième partie de thèse, l'autochtonie est mobilisée dans les arènes politiques locales ;

il nous faut à présent comprendre quelle est la dimension politique de l'ethnicité, car elle est au cœur de l'argumentation foncière.

CHAPITRE VI

Se revendiquer lébou

Le littoral ? C'est à nous de le gérer : parce qu'on est lébou (parole d'enquêtés, revenue plusieurs fois en trois ans).

« *Nana inonoli, nana kinipinanon, gombo nana isheman...* Notre terre, nous l'aimons et nous la voulons ». (Collomb et Guyon, 2014)

Cette formule en langue Kali'na conclue la prise de parole d'un jeune représentant du mouvement amérindien lors du premier rassemblement des Amérindiens de Guyane française en 1984. Ce groupe revendiquait le droit pour les villages amérindiens à disposer de terres communautaires. Les débats qui se sont développés en Guyane française autour de la reconnaissance de droit d'usage collectif sur certaines zones du territoire départemental ne renvoient pas seulement à des questions de concurrences sur le foncier, ou à une pression d'aménagement s'exerçant depuis les villes et les bourgs ; ils sont aussi l'expression de clivages et d'oppositions fortes dans les registres de la construction identitaire et de l'appartenance revendiquée ou assignée, dans un cadre institutionnel français et dans une société guyanaise en profonde transformation (*op. cit.*).

A la lumière de cet exemple, nous souhaitons revisiter les notions d'appartenance et de légitimité dans le contexte qui nous intéresse. A quelles conditions la ressource léboue est-elle activée ? Pourquoi parler de « droit à la terre » pour les Lébou ? Au Sénégal, il n'existe pas de mouvement autochtone identifié, reconnu comme tel. L'État sénégalais reconnaît un droit d'usage de la terre aux communautés léboues. Pour apprécier les revendications territoriales autochtones à Dakar, comme c'est le cas nous le verrons autour de la réserve foncière de l'aéroport L. S. Senghor, nous devons travailler à une identification des perceptions locales de la propriété foncière, de ses frontières et de ses limites. Il nous faut prendre en compte les pratiques de partage et d'exclusion entre familles, foyers, villages.

6.1 – Gardiens du patrimoine lébou sur le littoral dakarois

Le littoral dakarois est pluriel : on ne peut parler d'uniformité ni des habitations, ni des pratiques, ni des populations, ni des aménagements et des politiques publiques mises en œuvre. C'est cette pluralité de notre objet d'étude que nous avons tentée de présenter au mieux dans les deux premiers chapitres. Nous souhaitons ainsi mettre à jour des pratiques et des représentations locales qui vont parfois à l'encontre du souhait d'uniformisation de l'acteur le plus visible de la gestion du littoral dakarois : la Ville.

En effet, la Ville de Dakar initie ou participe à des actions de valorisation du littoral dakarois, qui ne tiennent parfois pas compte des revendications des populations autochtones. L'autochtonie n'étant pas, dans ce contexte urbain, un critère pris en considération par les acteurs publics. Avant de nous pencher sur ces revendications et discours autochtonistes (6.2), arrêtons-nous à présent sur les gardiens du patrimoine lébou : qui sont-ils ? De quel patrimoine parle-t-on ? Qu'en est-il du patrimoine vivant, c'est-à-dire des gens, un art de vivre (De Certeau, 1980), un patrimoine immatériel, symbolique ?

Un Lébou pur ne peut pas se départir de cette culture-là, comme un bon Sérère dont il est frère de sang, c'est en nous. Que l'on soit aux États-Unis ou partout dans le monde c'est en nous ; comment le préserver ? C'est d'abord dans la tête, dans la croyance.
[n°60, 2013]

Cet extrait d'entretien souligne la vision finalement normative de la culture ainsi naturalisée. Quel que soit l'âge de notre interlocuteur, au cœur des villages traditionnels, la lébouité et ses attributs sont facilement essentialisés.

6.1.1 « A chacun son Lébou »

Sous-titre emprunté au texte de J. Bazin « A chacun son Bambara » (1985)

Selon Jean Bazin, assimiler l'ethnie à un « substrat passif du discours ethnographique [qui] se substitue aux acteurs effectifs » (Bazin, 1985), c'est en faire une substance au risque de transformer une simple étiquette, très variable historiquement, en un sujet collectif à qui seront imputées des représentations stables ou, pire encore, des croyances. Dans cette sous-partie, nous ne parlerons pas d'ethnie, mais d'identités. Nous souhaitons montrer qu'il n'existe pas un Lébou type, mais des Lébous ; et finalement, nous le verrons au point suivant, une ethnicité revendiquée et instrumentalisée.

L'identité, terme idéologiquement chargé et politiquement connoté, a été rayée du vocabulaire de certains scientifiques. O. Roy est allé jusqu'à proposer un moratoire sur l'usage du mot identité en sciences sociales. Ceci semble l'aveu d'une démission qui ne saurait profiter qu'au développement des identitarismes. Or tenons-nous en aux faits : l'identité n'est pas qu'une idée, ou une représentation, elle est incarnée et enchâssée dans des processus. Sauf qu'on assiste, progressivement, à un durcissement des identités devenues sources de violence. Au lieu d'être supports d'échanges, les appartenances deviennent des lieux de refuge et de repli. L'identité existe, mais doit se conjuguer au pluriel. Car l'identité se nourrit d'un essentialisme primaire qui suppose et impose l'idée selon laquelle une identité reste toujours la même. Pourtant une identité n'est jamais la même, car elle évolue.

Est-ce qu'on est Lébou à 10 % ou 30 % ? Il y a des gens qui ne sont pas de parents lébous, mais sont nés ici et se revendiquent Lébous ! Ils se battent pour les intérêts du village !
[n°11, Aysatou Ndiaye Diop, première adjointe au maire de Ngor, 01/2014 et 10/2015]

Réduire toute identité à un trait culturel supposé caractériser un groupe d'individus donné, est un piège issu du culturalisme, voire de l'essentialisme. Cette assignation identitaire est généralisée et explicite dans le contexte colonial et post-colonial : elle répond au principe de la stigmatisation et des stéréotypes de race, de genre et de classe. Inversons le point de vue et partons de la perspective individuelle : si chacun conçoit pour lui-même, indépendamment des autres et dans un élan d'indifférence, ce qu'il entend être, alors il fait fi du lien social (Yassine, 2015). Autrement dit, si chaque individu définit sa propre identité, non pas au regard d'un trait culturel associé au groupe dont il est issu (et là encore, il peut être issu de plusieurs groupes), mais plutôt au regard de ses propres expériences, alors, selon Yassine, il sort de la stigmatisation.

Aussi considérons-nous que l'identité soit un phénomène se manifestant dans la réalité à travers des actes divers et variés. Elle dispose d'une consistance, car elle n'est rien d'autre qu'une relation. Nous allons tenter de décliner différentes facettes du Lébou, montrer qu'il n'existe par *une* mais *des* identités lébous. Car tous les Lébous ne sont pas pareils.

Par ailleurs, les entretiens que nous avons réalisés révèlent souvent, pour une même personne, différentes façons d'être Lébou, de se percevoir et d'être perçu comme tel.

L'identité léboue prend plusieurs facettes, on pioche dans nos identités selon les

moments, les besoins, les situations. [n°11, 01/2014 et 10/2015]

Ce témoignage d'une universitaire révèle la nature plastique de l'identité léboue, parmi d'autres référents identitaires. Car enfin, la lébouité se compose de plusieurs ressources : un Lébou se présentera Lébou – ou pas - selon les occasions, et comme sorties du chapeau du magicien, les différentes facettes qui composent sa lébouité pourront être sélectionnées à souhait. Le Lébou pioche aussi dans son identité de Sénégalais, de Dakarois, d'Africain, de Tidjane.

L'Homme et la mer

Dans l'imaginaire collectif des pêcheurs et mareyeurs que nous avons pu rencontrer de 2011 à 2015, que cela soit au niveau des trois villages du *Tànk* ou sur les sites lébous moins étudiés du reste de la Presqu'île, le Lébou est intrinsèquement lié à la mer.

Je peux te garantir que les Lébous vont rester [à Ngor] : le Lébou, d'abord, c'est la mer ! Tu prends un Lébou et tu le mets à l'intérieur du pays, dans les terres, loin de la mer : mais même pas deux ans après il revient ! C'est inné chez le Lébou. Il vit près de la mer.

[n°34, plagistes, Ngor, 2014]

Si certaines personnes interrogées affirment, revendiquent leur identité et jurent que *liés à la mer*, ils ne quitteront jamais leur village, d'autres sont plus sceptiques et estiment parfois que l'« être lébou » se dissout, et que l'identité léboue va disparaître. Nous reviendrons sur cette inquiétude quant à la survie de l'identité léboue dans les points suivants.

Depuis 2011, nous avons argumenté l'idée que le Lébou habite, occupe, investit, s'identifie au littoral. Ce présupposé de départ qui a guidé notre question de recherche s'est affirmé au fil des entretiens et des années de terrain : la mer est une composante de la lébouité. Ce culturalisme nous renvoie aux limites de la gestion foncière périurbaine. « Le lébou peut-il vivre loin de la mer ? » : cette phrase est extraite d'un article sur l'érosion côtière et l'avancée de la mer à Rufisque et à Bargny¹³⁷. Le journaliste s'interroge, avec les décideurs publics, sur la possibilité de recaser les populations délogées par l'océan :

« (...) Il est vrai que la ville de Rufisque est proche des réserves foncières de Sangalkam et Bambilor et même si les autorités des collectivités acceptent le principe, un argument culturel risque de se poser... Le Lébou peut-il vivre loin de la mer ? Supposons que certains acceptent...ce

¹³⁷ <http://www.rts.sn/articles-de-presse/environnement/environnement/environnement-dossier-avancee-de-la-mer-a-rufisque-et-bargny-reportage.html>

serait un pan culturel important de la culture de cette communauté qui risque d'être perdu : le littoral permet souvent au Lébou d'affirmer son identité. » (rts.sn)

Les propos de deux vieux pêcheurs assis sur la plage de l'Université, à Fann, vont dans ce sens :

Les Lébous sont tout simplement des Sérères qui sont toujours dans l'eau [en mer]. Raison pour laquelle les Lébous disent toujours qu'ils sont propriétaires de la mer. Ce sont eux qui sont toujours près de la mer, qui travaillent avec, qui en bénéficient. En plus ils ont été les premiers à s'être installés à Dakar. [n°47, 2013]

De la sorte, l'homme lébou serait lié à la mer par un lien intrinsèque.

Les mareyeuses de Yoff que nous avons interrogées disent également que le poisson est le symbole du littoral dans la mesure où tous ceux qui viennent là-bas viennent chercher du poisson pour subvenir à leurs besoins. Pour ces femmes, la plage c'est le filet, car il y en a beaucoup là-bas. Sur tous nos sites, l'objet marin revient comme premier symbole des Lébous. Ni les *rabs*, ni le *Ndöep* ne sont cités d'emblée.

Paco est plagiste à Yoff Virage :

Moi j'aime la mer naturellement mais je ne sais pas grand-chose... je sais que c'est un bon médicament. On me donne moins de 48 ans alors que c'est mon âge, tout ça c'est grâce à la brise de mer. Je trouve que c'est un endroit qui enrichit les relations, tu peux rencontrer tout le monde : les avocats, les ministres et tout. [n°49, 2012]

Paco aime la mer *naturellement*, et nous précisera au cours de l'entretien qu'il tient cela de ses origines léboues. Pour ce qui est de la mer, élément incontournable pour ces pêcheurs, les mêmes personnes ne font pas de liens entre leur relation à la mer et leurs origines lointaines. Pourtant, il existe des légendes qui attribuent aux Lébous une origine marine. Georges Balandier et Paul Mercier écrivent :

« Cette mer, géty (ou *guedji*), se voit séparée en *Géty oayt* : la mer au nord de la presqu'île vers le lac Mbobeusse, et *Géty gi* : la mer au niveau de la Petite Côte [au sud de la presqu'île du Cap-Vert]. *Géty oayt* est assimilé à un homme et *Géty gi* à une femme. Lorsqu'ils s'accouplent, l'acte sexuel produit la tempête (*Géty oayt déy dohansi géty gi*). De plus, ces deux mers avancent à la rencontre l'une vers l'autre. Lorsqu'elles se rejoindront, ce sera la fin du monde. » (Balandier et Mercier, 1952 : 97)

On retrouve peut-être ici les préoccupations passées et toujours actuelles des populations du littoral de la Presqu'île devant les problèmes d'érosion côtière tant sur la Petite-Côte, au sud, que sur la Grande-Côte, au nord (voir carte p. 54). Au cours de nos entretiens, certaines données confirment la pérennité de cette personnalisation de la mer et même de sa sexualisation, et ce sans que personne n'y ait fait une quelconque

allusion auparavant. Ainsi, lors de discussions sur les déchets versés dans la mer, comme nous l'avons déjà vu au point 2.1 sur la raréfaction de certaines espèces de poissons, il s'est agi d'une mer *qui marque son mécontentement* en produisant de la houle, d'une mer qui *se fâche*, expressions marquant la personnalisation de la mer [n°50, 2013]. La seconde confirmation tenait à la sexualisation de la mer et nous a été donnée par un notable de Yoff, au moment où nous nous intéressions à la faible diversité végétale sur l'île Teuguene, qui fait face au quartier de pêcheurs (Yoff Tonghor) :

Il n'y a jamais eu beaucoup de plantes sur l'île sinon quelques baobabs comme à Soumbédioune [village de pêcheurs faisant face à l'île des Madeleines, Soumbédioune servant ici à désigner cette même île]. Parce qu'il y a une différence entre l'île des Madeleines et l'île de Yoff : la mer de Yoff est masculine et n'offre pas de conditions favorables à la végétation alors que celle de Soumbédioune est féminine. Il y a des plantes sur la terre, c'est fertile. [n°50, 2013]

La Femme et ses doubles

Yaye Bayam Diouf, présidente du COFLEC, malgré tous les voyages à l'étranger et les rencontres qu'elle a pu faire, fait partie de ces femmes lébous ouvertes sur la modernité et qui n'ont pas renoncé à leur croyance animiste. Aujourd'hui au cœur de la capitale du Sénégal, des Lébous continuent à pratiquer des rites traditionnels au sein d'une société moderne, et islamisée. Ni l'occidentalisation des mœurs ni l'islamisation des pratiques religieuses n'ont eu raison des rites animistes.

Mon problème c'est que les rabs attaquent plus les femmes que les hommes. Et je ne peux pas me l'expliquer. Je dis attaquer, car des fois, c'est mauvais. Ça attaque les familles qui ne suivent pas le traitement, qui ne font jamais de sacrifices, quoi ! Alors les rabs sont fâchés, et attaquent cette famille. [n°22, 2012/12]

Il semblerait qu'il y ait davantage de femmes que d'hommes qui soient *attaquées* par ses *rabs*. Bien que beaucoup d'hommes soient touchés par ce phénomène mystique, on parle généralement des femmes et de leurs doubles, car elles peuvent en avoir plusieurs.

Alassane Samba est l'ancien directeur du Centre de recherche océanographique Dakar-Thiaroye (CRODT). Cet halieute, aujourd'hui retraité, dit croire fermement en l'existence des esprits lébous. Il précise toutefois qu'*aujourd'hui encore le culte traditionnel est du domaine des femmes, et l'islam, des hommes*, confirmant les propos de G. Balandier et P. Mercier (1952 : 132). Selon lui, seules les femmes sont garantes du savoir et de sa transmission à leurs filles pour le culte des *rabs* : *dans cette société*

mondialisée, le culte des rabs perdurera si, et seulement si, les femmes continuent à y croire [n°7, 2011/03].

Qu'en est-il donc des jeunes filles léboues qui cherchent à s'émanciper des traditions transmises par leur mère, tout en continuant à revendiquer leur lébouité ? Cette question complexe est passionnante, et mériterait un travail à part entière. Car, comme Khady (page 78, et suivantes), elles revendiquent évidemment pleinement aussi leur identité sénégalaise, et dakaroise.

La femme joue un rôle important dans la préservation de la tradition ; Par rapport aux chants, aux danses, au Ndöep, ça c'est toujours le rôle aux femmes, depuis la nuit des temps ; Regardez au niveau de la Presqu'île du Cap-Vert, de Dakar jusqu'à Yène, tous les génies protecteurs portent des noms de femmes : à Thiaroye, Mame Ndiassou, Rufisque, Mame Coumba Ba, etc. Sauf le Ndeuk Daour de Dakar. (...)

Avant les mariages se faisaient par cousinage, mais maintenant les filles se marient avec qui elles veulent - les garçons c'est la même chose. Et c'est normal, oui, mais ça me dérange un tout petit peu car c'est une tradition qui est appelée à disparaître, et vous savez que le mariage est le lien le plus fort pour perpétuer une tradition, et une communauté. Mais actuellement ce qu'on voit c'est qu'il y a beaucoup de jeunes qui n'ont aucune connaissance ou préoccupation de la tradition léboue. [n°22, 2012/12]

Les propos de Yaye Bayam Diouf révèlent son inquiétude quant au manque de préoccupation des jeunes à l'égard de leur identité. Cette femme a un profil particulièrement intéressant : née dans le village traditionnel lébou de Thiaroye-sur-Mer, de parents lébous, elle n'a pas fait de longues études et dit s'être formée sur le tas. Elle a commencé mareyeuse, très jeune, sur la grève. Puis elle a monté un collectif pour regrouper les mareyeuses, réunir leur argent et ainsi investir dans de petits projets, à tour de rôle. Son fils est mort en mer, en tentant de rejoindre l'Europe – ce qui explique aussi son implication dans la lutte contre l'émigration clandestine. Aujourd'hui, grâce à ses efforts et sa persévérance, elle a pu développer des partenariats entre son ONG et des ONG internationales et bénéficier ainsi de formations en France. Mais elle a choisi de rester vivre à Thiaroye. Elle connaît très bien l'Europe, ses codes, ses coutumes, pourtant cette ouverture sur le monde extérieur ne lui a pas fait perdre sa foi en les croyances mystiques léboues. Elle est possédée par des génies, et *s'en occupe*, comme elle aime à dire. Si elle n'est pas la gardienne de la chambre des *rabs* de sa famille, elle descend cependant régulièrement sur la plage pour faire des offrandes de lait caillé aux génies, et prendre des bains rituels.

Si au sein de la société traditionnelle léboue, ces pratiques spirituelles, très respectées voire craintes, procèdent d'une transmission matrilineaire, les femmes restent cependant l'objet d'une double discrimination, liée à leur sexe et à leur âge, comme nous le verrons dans le point suivant. Les femmes restent cependant soumises sur bien des aspects de la vie quotidienne, qui ne font pas l'objet de cette thèse, mais leur connaissance du monde des esprits et leur persistance à s'occuper des *rabs* leur offre le respect des hommes.

Les Léboues sont des femmes de pouvoir

« Lorsqu'elles sont jeunes, elles sont automatiquement exclues de la scène politique, et lorsqu'elles arrivent à l'âge requis, elles ne peuvent pas intégrer les assemblées dirigeantes » (Billaud, 2009).

Dans la communauté léboue comme dans la plupart des communautés traditionnelles en Afrique (Abélès et Collard, 1985), la jeunesse dure jusqu'aux 50 ou 55 ans. Puis on entre dans l'âge mûr, celui à partir duquel les hommes peuvent occuper des fonctions au sein de l'organisation coutumière. Jeunes, les femmes sont exclues de fait, comme les hommes, à cause de leur âge ; et âgées, elles sont toujours exclues à cause de leur sexe. Les femmes ne siègent donc pas au niveau des instances décisionnaires coutumières léboues. Mais cela tend à changer comme l'atteste l'histoire de la présidente du COFLEC. Pour la remercier des efforts qu'elle a fournis pour la communauté léboue de Thiaroye, les notables l'ont nommée au Conseil des notables de Thiaroye, une organisation de tous temps masculine.

C'est la première femme de toute la région à accéder à ce statut. Ainsi, si nous devons noter une différence quant aux marqueurs identifiés par Balandier et Mercier dans les années, noterons-nous que le système de classes d'âge est toujours en vigueur au sein de l'organisation coutumière politique. A notre connaissance, l'organisation sociale et l'éducation des jeunes ne sont plus régies par ces critères de groupes d'âge.

Pour en arriver là où je suis, j'ai subi beaucoup de violence, mais maintenant ma communauté m'accepte ; et je suis la vice-présidente du Conseil de Notables, la première dans l'histoire de la communauté léboue, et ce dans toute la région ! Et je cherche des partenaires pour démultiplier ça au sein de la communauté léboue. [n°22, 2012/12]

Yaye Bayam Diouf, du pouvoir, elle en a. Elle a volontiers accepté son titre de vice-présidente, et les femmes qui travaillent avec elle sont toutes favorables à cette féminisation du pouvoir coutumier :

C'est une bonne chose [que Yaye Bayam Diouf soit élue au Conseil des notables] car une femme, si elle est compétente, peut bel et bien dépasser ou même dominer un homme. L'âge et la sagesse aussi peuvent permettre à une femme de devenir notable.
[n°20, 2012/12]

Mais dans le milieu lébou où nous avons enquêté, si le pouvoir des femmes est rarement politique, il est avant tout familial. Il ne s'agit pas d'une société matriarcale, qui signifierait que le pouvoir soit entre les mains des femmes (Héritier, 2009 : 135). Il ne faut pas confondre influence matrilineaire, et matriarcat. Les femmes n'ont pas le pouvoir. Elles sont des femmes de pouvoir. Hommes et femmes nous ont tous assuré que les femmes seules étaient garantes de la transmission de la tradition, de l'éducation des enfants, et de la gestion de la maison. Cette place centrale de la femme dans la famille est un trait caractéristique des sociétés matrilineaires. La naissance de filles est donc nécessaire puisque ce sont elles qui transmettent la filiation, explique F. Héritier (*op. cit.*). En entrant dans l'encyclopédie « wikipédia » les mots-clefs « sociétés matrilineaires ou matrilocales », dans le cas du Sénégal, seuls les Sérères sont mentionnés, avec les sous-groupes qui leurs sont rattachés (Laalaa, Ndut, Niominka, Nones, Palor et Saafi). Or nous savons que les Lébou sont une branche issue des Sérères et des Wolofs (Balandier et Mercier, 1952). Dans l'organisation sociale des Lébou, la femme est la personne par laquelle passent les ancêtres : la mémoire de la société, son histoire, ses gestes, ses faits. Mais la possession des biens, la transmission des biens et de la terre appartient aux hommes. Sauf que dans le cas des sociétés matrilineaires, ce sont les oncles maternels qui transmettent ces biens à leurs neveux.

Même si les jeunes ont tendance à émigrer, ils ne partent pas tous il y en a forcément qui choisissent de rester. Concernant la vente des terrains, les gens ont tendance à faire une erreur. Les espaces que nous vendons n'ont rien à voir avec ceux dans lesquels nous vivons. La culture léboue ne peut pas disparaître. [n°25, Yaye Seyni Samb, 2012/11]

Si nous avons choisi cet extrait d'entretien avec la présidente du GIE des transformatrices de Yoff, c'est parce qu'il concentre plusieurs points qui nous intéressent ici : la relation que l'interlocutrice effectue entre migration et vente de terrains. Implicitement, elle fait référence aux hommes. Ainsi, même si les hommes partent et vendent les terrains du village, la culture léboue, elle, ne disparaîtra pas... car elle est rattachée aux femmes.

Le Lébou est lié à sa terre

Ismâïla Diagne, président du Comité pour le développement intégré du village de Ouakam (CODIV), professeur de lettres à l'Université Cheick Anta Diop aujourd'hui retraité, termine en 2013 la rédaction d'un livre sur la famille du fondateur du mouvement des Naby-Allah¹³⁸. Il nous explique les différentes vagues d'*étrangers* ayant peuplé le village traditionnel de Ouakam.

Cela a commencé dès la création de Ouakam, car nous sommes connus, de tous les villages de la presqu'île, pour être les plus accueillants, de tous temps. Maintenant, dans les années 1960 il y avait des Toucouleurs, des peuls qui étaient venus travailler dans les hôtels de Ngor Almadies, qui logeaient à Ngor. Ils ont été chassés par un groupe de notables qui ne voulaient pas d'étrangers au village. Ça n'arrangeait pas ceux qui leur louaient une chambre, mais voilà c'est comme ça, ils ont été chassés et nous à Ouakam les avons accueillis. Ils ont commencé par louer ici des chambres, et puis ils ont cherché de femmes, et peu à peu acquis des terres, construits leurs propres maisons... Voilà, la cité Toucouleur est née. [n°55, Ismaïla Diagne, 2013]

Notre interlocuteur évoque les notables qui ne veulent pas d'étrangers dans leur village : cette concurrence entre ethnies a été observée dans d'autres quartiers de l'agglomération de Dakar (Unesco, 1973 ; Salem, 1992 ; Manga, 2011).

Ismâïla nous conduit chez Moussa Bal, l'un de ces 200 hommes travaillant dans l'hôtellerie de Ngor dans les années 1960, et venu vivre à Ouakam. Peul et fier de l'être, il se dit pleinement intégré à Ouakam qui a vu naître ses enfants. Depuis 10 ans, il est chef de quartier.

Ici à Sénégal y'a beaucoup d'ethnies, nous sont des Poular, Peul, on vient du Fouta, moi j'ai 17 ans quand je suis venu ici, on habitait à Ngor, j'ai travaillé hôtel, au Méridien. Après on a des problèmes entre nous et les Lébous à Ngor. Nous, on a un grand marabout, Seynou Sall, il dit il faut déménager car si vous déménagez vers l'est, vous avez beaucoup de chance. Après, y'avait Mamadou Dia, premier ministre : ici y'avait des bars, des bordels, et lui il est venu ici tout ramasser, nettoyer. Et nous on voulait des chambres à louer. A ce moment tout le monde cherchait vers Dakar [centre-ville, le

¹³⁸ Mouvement religieux initié par Mouhamed Seyni, habitant de Ouakam. Cet homme reçut tout au long de sa vie des révélations divines lui prouvant qu'il était un Messie. La plupart des adeptes de son mouvement sont des Ouakamois, ou des Lébous du *Tànk*. La seule mosquée de ce mouvement est la mosquée de la Divinité, sur la plage de pêche de Ouakam, mosquée dont les plans sont descendus en rêve à Mouhamed Seyni en 1973, et qui fut érigée en 1997. Ce mouvement accueille dans sa mosquée des Mourides, des Tidjanes, et tout musulman qui souhaite y prier y est le bienvenu.

Plateau] *mais alors on nous a accueilli ici, on prend ici une chambre à 2 000, ou 2 500 Francs.*

Première fois on est venu, les gens du Méridien, après tous les Toucouleurs ils sont venus. Son oncle [l'oncle d'Ismaila] c'est lui qui gérait presque Ouakam, et il n'était pas lébou pourtant, mais tout le monde venait chez lui pour chercher une maison.

Moi je suis venu ici en 1962, j'ai loué ici et en 1968 j'étais parmi les premiers à acheter ici. Mais entre 64 et 66 je suis parti en France, après je suis revenu j'ai acheté le terrain, et je suis reparti en France encore pendant un an, dans les Alpes, à Paris, tous les régions de France. Le dimanche on allait dans la montagne. Après je suis revenu j'ai construit la maison. J'ai marié en 72, après que je suis parti au village chercher ma femme, dans le Matam¹³⁹, ma femme son père et mon père c'est même famille. Tous ceux de ma famille qui n'ont pas les moyens, ils venaient chez moi ici à Ouakam. Je les accueillis. Au village y'a pas d'école. Ici on les mettait à l'école mais c'est difficile des fois.

Mon fils il a étudié à Saint Louis, l'autre aux États Unis, j'ai un autre fils qui est DRH à la mairie de Paris, et lui là, il est professeur d'anglais. [n°56, 2013]

Notre interlocuteur, Moussa Bal, explique ensuite ce qui s'est passé à Ngor en 1962. Les Toucouleurs étaient les seuls à accepter de travailler à l'hôtel Méridien comme commis, garçons de chambre, serveurs, agents de nettoyage. Pour les Lébous ngorois, il n'en était pas question : ils étaient pêcheurs et gagnaient bien plus à cette époque avec cette activité. *Le Lébou, travailler pour Toubab, ouhhh... Jamais ! Il ne veut pas* [n°56, 2013]. Moussa Bal évoque enfin un déménagement souhaitable vers l'Est : en effet c'est la direction de la Mecque, ce qui représente un bon signe pour les musulmans.

A Ngor, les Toucouleurs nouvellement arrivés avaient trouvé des chambres à louer chez des familles léboues en recherche d'un complément financier. Il n'y avait pas de femmes employées au Méridien mais Moussa se rappelle que trois femmes Toucouleurs étaient venues du Fouta, pour leur préparer des repas. Les notables lébous se seraient réunis au village un jour, sans convier les nouveaux résidents, *simples locataires*. Dans cette réunion a été décidé que si quelqu'un se bagarre au village, il devra verser une amende à la Collectivité.

Ils ont fait une réunion mais sans nous inviter. Ils ont décidé ça entre eux. Y'a un vieux qui a dit il faut appeler les Toucouleurs là, car on prie ensemble. Les jeunes ont dit non, on ne les appelle pas, car ce sont des étrangers. Après, y'a deux femmes de chez nous qui se sont bagarrées, ils ont dit on paye 3.000 Francs. On a dit non, car vous avez fait une

¹³⁹ Région située à l'Est du Sénégal, à la frontière de la Mauritanie.

réunion sans nous appeler. Ils ont dit vous êtes dans notre village il faut payer sinon on va vous chasser. Alors d'accord.

Au cœur du village traditionnel où nous avons mené des enquêtes, l'ouverture à la location date elle du début des années 2000. Une propriétaire léboue du village traditionnel de Ngor qui loue des chambres à deux jeunes Maliens, a, elle, une autre version des faits concernant les premiers locataires des années 1960, vite chassés de Ngor :

L'histoire de 1962 avec les Toucouleurs qui ont été chassés de Ngor s'explique simplement par le fait qu'ils ne respectaient pas les lois (du village) et refusaient de payer les amendes qui leur étaient faites. Rien n'a changé depuis que nous avons recommencé à accueillir des locataires, de toute façon ceux qui ne payent pas sont expulsés. Nous ne faisons recours ni à la police ni à la gendarmerie, on te frappe, ou tu sors. Mais maintenant nous sommes « civilisés » la gendarmerie est tout près... toutes les nationalités sont là : ghanéen, malien, toubab, etc. [n°48, 2013]

A l'inverse, l'ouverture aux *étrangers* est ancienne dans le cas de Ouakam. Sur la baie de pêche, nous avons rencontré Ablaye Maïga. Un portrait filmé lui est consacré dans notre webdocumentaire (onglet 1). Cet homme est né au Mali dans les années 1970 et a grandi au Sénégal dès le début des années 1980, depuis, il est aussi sénégalais. Ablaye Maïga vit parmi les Lébous, dans le quartier traditionnel de Ouakam. Ce sont eux qui lui ont octroyé une place, un « cabanon » au milieu du quai de pêche où il a ouvert son restaurant. Depuis, Ablaye Maïga est préparateur de petits déjeuners pour les pêcheurs. Il ne dit rien attendre ni des associations, ni de la mairie. Il travaille face à la mer, *chaque jour que Dieu fait* [n°65, 2013]. Comme ici les pêcheurs sont surtout d'origine léboue, il se sent un des leurs. Mais est-ce qu'Ablaye Maïga est un Lébou pour autant ? Son témoignage est en images.

Cette plasticité identitaire d'Ablaye Maïga serait d'ailleurs intéressante à analyser du point de vue de la migration internationale et pas seulement du point de vue des récepteurs lébous. M. Bertrand a travaillé sur ces parcours de migrants qui quittent le Sahel malien, et atterrissent dans les grandes villes ouest africaines (Bertrand, 2011/2).

Dans la formation de l'État sénégalais, les Wolofs ont pris le pas sur les Peuls dès les années 1960, et ont occupé des postes importants dans l'administration. Dans les années 1970, G. Salem a travaillé sur la ville de Pikine où il a observé une concurrence entre Wolofs et Haal Pulaars qui dépasse donc le seul cadre de l'agglomération de Dakar : il a constaté que les Haal Pulaars ne fonctionnaient pas sur l'accumulation de

capital comme les Wolofs. Les Peuls reproduisaient les comportements des marchands de sommeil qu'ils avaient connus en France, ce qui influença leur façon de louer leurs habitations dans leur villages/quartiers d'origine. Or dans le présent travail, nous n'abordons pas les questions migratoires, qui influent pourtant, entre autres, sur le mode d'investissement foncier et locatif des habitants. L'argent perçu à l'étranger par un migrant, revient à la famille, voire à la communauté, et la façon dont il sera dépensé, investit, épargné, peut varier d'un groupe à l'autre. Nous renvoyons ici aux travaux de S. Bredeloup (1992), S. M. Tall (1994), M. C. Diop (2008) et M. Timera (2009). Il serait intéressant de se demander si à Ngor et Ouakam cette différence ethnique d'investissement foncier et locatif de la part des migrants installés à l'étranger, persiste. Ou si elle est masquée par d'autres facettes du jeu politique.

Que retenir de ces entretiens ? Si à Ngor l'ouverture à la location, c'est-à-dire à l'accueil de non autochtones dans le village traditionnel, est plus tardive qu'à Ouakam, ce qui ressort de ces témoignages c'est que l'étranger sera toujours accueilli par les Lébous, car cette hospitalité est une valeur, un marqueur revendiqué par la communauté. Un trait spécifique qui caractérise l'identité léboue. Mais pour autant, puisque les ancêtres de ces *étrangers* ne sont pas originaires du village, alors, ils ne deviendront jamais lébous. Ce lien à la terre se retrouve partout dans le monde : il est au fondement des mouvements de revendications autochtones. Mais avant tout, c'est la pression foncière, surtout en milieu urbain, qui se généralise.

6.1.2 Préserver ou patrimonialiser le littoral ?

Nous nous disons qu'on a perdu cette fierté de nous-mêmes, il y a des complexes que les gens nourrissent, par rapport à tout ce qui est authentique, qui a relation avec le passé. Certes, l'avenir c'est la mondialisation... mais bon, nous, avec le peu de moyen que nous avons, c'est l'amour du passé que nous voulons valoriser, et dire que chacun peut être un peu anthropologue en recueillant autour de soi des témoignages ; chacun peut travailler pour l'histoire, si tu sauves un bout de phrase en parlant avec ta grand-mère - car dans le parler wolof des Lébous il y a des choses extraordinaires ! C'est comme si tu sauves le naufrage qui est en train de se faire, il faut sauver ce qu'on peut sauver, quoi ! Alors nous, c'est ce qu'on est en train de faire. On est les gardiens du patrimoine lébou. [n°2, Abdou Khadre Guèye, président de l'EMAD, 2012/03]

Préserver le littoral : ça profite à qui ? Nous nous sommes posée cette question dès notre premier terrain de recherche, lors du master en 2011. Ce « slogan » était alors peu présent dans les entretiens ; il est pourtant révélateur d'un enchâssement de pratiques et de représentations diverses. Car classer un espace comme « patrimoine » à préserver, c'est à première vue dans le but de le protéger des agressions extérieures. Mais c'est aussi le destituer de son statut de bien commun¹⁴⁰.

Les îles de la Madeleine, archipel de trois îles situées au large de Dakar, constituent depuis 1949 une réserve ornithologique, officiellement reconnue comme telle en 1964. Ces îles deviennent parc national en 1976 et sont inscrites depuis 2005 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Patrimonialiser un lieu s'accompagne d'un ensemble de mesures d'interdits. Par exemple, dans toute la zone qui entoure les îles Madeleines, il est interdit de pêcher. Moustapha Sarr, plongeur de Soumbedioune, a été tué en juillet 2010 de plusieurs balles par un agent de la sécurité du parc des îles Madeleines. Ce fait d'apparence « divers », montre combien la représentation d'un lieu peut varier d'un individu à l'autre. Les pêcheurs savent que c'est interdit de pêcher, car il faut laisser les poissons se reproduire, sans perturber l'écosystème. Pourtant ils continuent de pêcher les gros poissons uniquement, considérant qu'ils doivent l'être pour nourrir la population. Savaient-ils alors en 2010, lorsque le pêcheur fut tué, qu'il existait une loi réglementant les zones de pêche ? Qu'enfreindre ladite loi était un crime ? Entre une norme internationale et une norme locale qui crée un arrangement, les écarts peuvent être tels qu'une confrontation entre deux systèmes de normes contradictoires peut conduire à la violence. L'exemple de la patrimonialisation des îles de la Madeleine illustre ce conflit de normes : certains plongeurs contournent la norme légale qui proscrit la pêche dans une certaine zone, et pêchent tout de même.

« L'intervention culturelle oscille entre deux argumentaires orthogonaux ; le premier renvoie à une vieille antienne¹⁴¹ autour du langage des retombées économiques et des effets multiplicateurs de la dépense culturelle, tandis que le second se fonde sur la menace de destruction ou de détérioration, autour d'une rhétorique de l'urgence. Le patrimoine culturel et son cortège d'experts entrent ainsi dans le langage du développement, rejoignant un "imaginaire de l'urgence" (Craig Calhoun). Parce que la conservation et la gestion de ce patrimoine font intervenir des acteurs sociaux extérieurs qui entendent proposer un cadre normatif aux acteurs locaux, il est particulièrement instructif d'analyser les formes de cette intervention et les mots

¹⁴⁰ Sur la variabilité des conceptions du bien commun au Sénégal, et la réappropriation du terme dans le débat public local, voir notamment l'ouvrage de Diouf et Fredericks, 2013, *Les arts de la citoyenneté au Sénégal : espaces contestés et civilités urbaines*.

¹⁴¹ Répertoire de chants liturgiques monodiques de l'Église.

qui l'accompagnent. » (Benhamou, 2010 : 114)

A partir de l'exemple du site de Luang Prabong au Laos, classé patrimoine mondial par l'Unesco, l'auteure que nous venons de citer pose la question de la compatibilité du développement local avec le caractère de bien public mondial. En analysant les formes et les effets de cette labellisation, F. Benhamou s'interroge sur l'existence et la pertinence de valeurs universelles susceptibles de transcender les distinctions particulières et justifiant, dans le champ patrimonial, la perte symbolique et/ou réelle de propriété qui sous-tend l'entrée d'un bien dans le corpus des bâtiments et des sites labellisés « patrimoine de l'humanité » (Benhamou, 2010). Les discours de légitimation fondés sur l'universel, prennent en effet rarement en compte les réalités culturelles, économiques et sociales du pays concerné.

Avec une approche similaire, A. W. Ould Cheikh, dans un article sur les pêcheurs imraguen de Mauritanie (Ould Cheikh, 2010), décrit comment aujourd'hui certaines communautés locales sont sommées de s'instituer partenaires de la préservation de milieux naturels spécifiques, parfois transformés en Aires marines protégées (AMP). Les pêcheurs imraguen, deviennent la clientèle captive d'un dispositif institutionnel qui a pour ambition de préserver et de promouvoir leur « identité » en vue de sauvegarder celle du milieu où ils vivent - et dont ils vivent. Ils sont « mis en demeure de (se) poser les grandes questions kantiennes que le nouvel encadrement leur enjoint de se poser (...): que pouvons-nous savoir de nous-mêmes pour préserver ce milieu dont on voudrait faire de nous les gardiens immémoriaux? Qu'espérer des interventions (administrations, coopération internationale, ...) qui s'assignent pour objectif cette préservation? » (Ould Cheikh, 2010 : 176). A la différence des pêcheurs lébous qui exploitent depuis des générations les ressources halieutiques des côtes de la Presqu'île et d'ailleurs, les Imraguen ont toujours fait de l'activité de pêche une occupation occasionnelle. Ainsi, « la découverte écologique de leur espace de vie et sa transformation en parc naturel inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco a conféré à l'ensemble de leur environnement un intérêt d'un type nouveau » (*op. cit.*). Gardiens d'un patrimoine écologique planétaire, ils se devaient d'acquérir une identité conforme à ce label. Or ce sont ceux-là même qui ont institué leur nouvelle identité qui devaient en chercher une légitimité : le recours à l'Histoire s'est révélé impossible de par la marginalité du statut de cette communauté, et c'est par la technique de pêche et de navigation des Imraguen qu'on pouvait leur élaborer une forme de « grandeur » écologique à la mesure des restrictions et des avantages afférents leur nouveau statut.

Ould Cheikh conclut son article en expliquant que les Imraguen se sont laissés inventer une identité écologique pour bénéficier des « projets de développement » dépendants du maintien et de la promotion d'une telle identité.

Nous avons choisi cet exemple de gestion d'une AMP par les autochtones car au cours d'un entretien avec M.-C. Cormier-Salem, chercheuse membre d'une unité de recherche sur les processus de patrimonialisation écologique, elle a rapproché l'exemple du Parc National de îles de la Madeleine, à celui de l'Aire marine protégée de Bamboung (au Sénégal) :

Je travaille beaucoup sur les services rendus par les éco-systèmes, les bénéfices qu'on tire de ces éco-systèmes, et du partage des bénéfices. (...) Quelles sont les retombées sociales et économiques de la réserve de Bamboung¹⁴² sur la population, sur les pêcheurs, les femmes qui cueillent les huîtres ? On dit que c'est une réserve communautaire mais vous savez quels sont leurs discours (aux femmes) ? Elles disent « le bolon a été fermé » -ce qu'elle n'avait d'abord pas compris comme quelque chose de définitif. Mais ce qu'elles disent c'est que c'est comme un arbre fruitier, lorsqu'une pomme tombe, elle pourrit, personne ne l'utilise. C'est ce qui se passe dans l'AMP : les coquillages ne sont pas ramassés, ils sont en train de pourrir. Or sur le plan strictement écologique, on n'est pas du tout sûr que ça ait vraiment repeuplé le bolon ! Et sur le plan social, on met en avant que c'est une aire communautaire mais je peux vous assurer que cette réserve pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Y'a effectivement quelques salariés, mais c'est quoi par rapport à l'ensemble des populations qui vivaient de ces ressources ? C'est bien de dire aux pêcheurs d'arrêter d'y pêcher mais faut trouver des alternatives, tous les pêcheurs ne vont pas se transformer en éco-guides pour le plaisir des touristes ! Après on va se désoler de ces pauvres pêcheurs qui vont tenter l'aventure (immigrer avec leurs pirogues), mais on va dans le même temps les empêcher d'exploiter les ressources, donc y'a un manque de prise de responsabilité politique. [n°58, Marie-Christine Cormier-Salem, géographe, IRD Dakar, 2011/03]

Complétons cet extrait d'entretien par un article de la géographe, paru en 2013 :

« La conférence internationale de l'UICN à Durban intitulée « Au-delà des Aires Protégées » en 2003 consacre la fin du modèle des Aires Protégées, isolats ou îles entourées d'un océan poubelle. Ce changement de politiques se traduit au Sénégal par la création, l'extension et la mise en réseau des Aires Marines Protégées (AMP) qui ne sont plus conçues comme des outils de

¹⁴² L'Aire marine protégée de Bamboung est une zone de préservation du milieu marin dans le bolong de Bamboung, dans le sud du Sine-Saloum (à la frontière gambienne). Cette zone est devenue une AMP en 2003 et officialisée par le décret 2004 et fait l'objet d'un suivi biologique par les équipes de l'IRD.

contrôle (et d'exclusion) des pêcheurs mais comme des outils de gestion partagée et durable des ressources marines et littorales. Sur le terrain, néanmoins, ces AMP, quand elles sont délimitées et opérationnelles, sont loin de recueillir l'adhésion des communautés riveraines dites locales, sans parler des pêcheurs migrants maritimes qui, de par leur mobilité, sont exclus de ces bénéfices. » (Cormier-Salem, 2013 : 142).

Si nous faisons ici référence aux Aires marines protégées, alors que nous ne travaillons justement pas sur une AMP mais plutôt sur des littoraux détruits, non préservés, voire *massacrés* selon les propos de certains des individus enquêtés, c'est pour établir un parallèle entre construction identitaire et territoire. Sur nos terrains d'enquête, aucune institution nationale ni supranationale n'invite, jusqu'à présent, les acteurs locaux à s'inventer une telle identité. Ainsi, sur les plages de Dakar, les pêcheurs sont-ils les garants d'une stabilité économique ; ils représentent une manne financière ; les exploitants de plages, les restaurateurs, et les hôteliers, une autre ; aucune « identité écologique » n'est assignée à un groupe, du moins en milieu urbain. Les propos recueillis tout au long de nos trois années d'entretiens vont tous dans le sens d'une ville aménagée à outrance, dont il faut en exploiter chaque recoin, kit à avancer sur la mer pour gagner du terrain : citons ici l'exemple du cirque du Magic Land, des complexes du Terrou Bi et du Radisson qui n'ont pas hésité à « manger » sur l'espace maritime en construisant des jetées et esplanades sur la mer (voir fig. 36). A l'inverse des pêcheurs imraguen « sommés de » s'inventer une identité, les Léboues sont sommés d'oublier la part de leur identité qui est rattachée au culte des génies par des pratiques en des lieux précis. Ainsi, les usagers du littoral ont-ils un sentiment de colère et d'injustice envers ces nouveaux propriétaires « illégitimes » du DPM, qui destituent les populations léboues d'un bien commun et par la même, d'une identité.

Faut-il être pour autant dans un continuum discursif avec les propos stigmatisant les outrances de la Ville quant à l'accaparement et l'aménagement à outrance du littoral dakarais ? Il s'agit davantage pour nous de pointer les inégalités de redistribution de l'aménagement que suscite le processus de l'aménagement urbain. Il y a des acteurs sociaux et économiques derrière ces inégalités, mais « la Ville » en soi n'en est pas un.

6.1.3 Des métiers en danger, d'autres naissent : quelle place pour le tourisme de l'authenticité ?

Nous souhaitions intituler cette sous-partie « Des *identités* en danger » ; or en discutant de ce titre avec une de nos interlocutrices, nous avons compris que, bien plus que l'identité léboue, ce qui risquait de disparaître chez les Lébous de Dakar, c'était la pratique de la pêche artisanale. Car si les Lébous ne peuvent plus habiter près de la mer, ils n'iront plus pêcher.

La profession de pêcheur-artisan va se perdre, car ceux qui pêchent ne pourront plus accéder à leur lieu de travail.

Les gens ont construit n'importe comment le littoral, et une bonne partie des villages de la côte sud du Cap-Vert comme les Mbao et autres sont en train de disparaître au profit de nouvelles constructions.

Quand je dis se battre pour le littoral, c'est se battre pour un métier ! Et la pêche artisanale c'est le premier poste à l'exportation ! Et la pêche dans la région du Cap-Vert a une grande importance. C'est donc une question d'intérêt général, pour le pays et la profession !

Le métier qui est lié au littoral il faut le préserver, les gens qui vivent de la mer il faut qu'ils puissent continuer à vivre de la mer !

Quelqu'un qui a comme métier la mer, un de ses facteurs de production c'est la mer ! Il ne peut pas vivre loin de la mer ! Il a besoin de sa pirogue, de son équipement de pêche, et de la mer ! Pourtant certains habitent loin, et doivent faire de longs trajets pour venir travailler, c'est pas normal, et c'est un enjeu important.

Il faut donner des terres d'extension aux familles de pêcheurs... voyez, il n'y a déjà plus de transformatrices à Ngor, faute d'espace ! [n°11, 10/2015]

C. T. Manga, qui a mené une recherche sur les approches sociales et territoriales des communautés socio-religieuses à Dakar, tire la même conclusion que notre interlocutrice :

« Les territoires lébou de Dakar prennent la forme de quartiers informels à forte densité. Leur localisation sur le littoral se justifie par le fait que l'activité professionnelle des lébou — la pêche — nécessite le plus souvent une proximité avec le lieu de résidence. Pour cette communauté, la perte des territoires traditionnels dans une ville où la surenchère foncière est de plus en plus forte affecterait massivement ses activités économiques, et pourrait menacer son existence ». (Manga, 2011 : 3)

Etablissons un parallèle entre cette situation de pêche artisanale « en danger », et le développement du tourisme « intégré », dès le milieu des années 1970, en Casamance : certains cultivateurs se sont reconvertis et vivaient de l'éco-tourisme.

« En 1974, le gouvernement du Sénégal, aidé par l'Agence de la Francophonie, lance en Casamance le concept de "tourisme rural intégré", destiné à "associer les populations rurales aux activités touristiques sans déséquilibrer leur environnement socioculturel". Dix-neuf campements totalisant 400 lits ont été aménagés et ont rencontré un vif succès jusqu'en 1990, date à laquelle la rébellion en Casamance a gelé toute activité touristique dans cette zone. Aujourd'hui, seul le campement de Palmarin, à l'écart de cette région, fonctionne et témoigne du succès de la formule qui a trouvé sa clientèle, "des gens issus pour la plupart de mouvements associatifs, qui ont un esprit communautaire et qui cherchent à connaître les autres à travers leur vie quotidienne", explique Abraham Mbaye, chef du service du tourisme rural intégré au ministère. Ils sont médecins, enseignants, éducateurs, étudiants, routards... » (El Alaoui, 1999).

A Dakar, agglomération dont le département central représente plus de 1 150 000 habitants (ANSD, 2013), il est difficile de parler d'éco-tourisme. Par contre, quelques pêcheurs se reconvertissent dans le secteur du tourisme, ne trouvant plus assez d'argent dans leur corps de métier. Parallèlement à leur nouvelle activité de plagistes¹⁴³ ou de passeurs vers l'île de Ngor ou les îles Madeleines, ils ont développé une activité d'éleveurs de poulets ou, plus rarement, de maraîchers. Si le métier de pêcheur-artisan ne disparaîtra pas de ci-tôt au Sénégal, dans les quartiers traditionnels de la capitale où la pêche perdure, la part de pêcheurs¹⁴⁴ dans la population active a baissé, comme le montre ce tableau :

Fig. 43 - Pourcentage de pêcheurs dans la population active de Yoff.

Année	1948	1964	1997
Pourcentage de pêcheurs dans la population active de Yoff	23%	21%	14,7%

Source : Dumez et Ka, 2000.

Cependant, nous ne pouvons pas parler, dans le cas de Dakar, d'un tourisme de l'authenticité. Si certains touristes, en visite sur les plages parsemées de pirogues colorées à Yoff ou Soumbédioune, ont un sentiment « d'authenticité », les pêcheurs, eux, n'exploitent pas ce « filon ». Parmi notre corpus d'individus enquêtés, seuls les membres de l'association EMAD, cette ONG attachée à la promotion du patrimoine culturel et à

¹⁴³ Ces deux mots sont employés localement.

¹⁴⁴ A partir des échantillons de pêcheurs interrogés, nous pouvons dire qu'aujourd'hui, environ la moitié sont des Lébus ou des dépositaires de la lébouité, habitant les quartiers traditionnels littoraux.

l'encadrement des organisations communautaires de base, souhaitent réhabiliter le patrimoine culturel lébou en vue d'une promotion touristique.

Bon, y'a quelqu'un qui m'a raconté une petite histoire : je lui ai demandé c'était quoi ce peuple lébou, comment il se représentait le monde ? Il m'a répondu :

« Un jour y'a un vieux qui a quitté son champs, il se promenait, quand soudain un petit oiseau a atterri sur épaule droite, il lui a dit "ne me chasse pas, depuis ce matin je suis poursuivi par un rapace, et sur ton épaule je suis en sécurité, je sais que tu me laisseras", avant qu'il ne finisse, l'oiseau râpasse atterrit sur son épaule gauche et lui dit "depuis ce matin je n'ai rien mangé, alors j'espère que tu ne me laisseras pas avec ma faim, cet oiseau là c'est ma proie, il faut le chasser", alors le vieux a attendu quelques instants, il prend son couteau, il coupe une grosse part de son mollet, une tranche, qu'il remet au rapace qui prend son envol en lui disant merci, et le petit oiseau lui dit merci. Alors il a préféré s'en aller avec sa plaie que de trahir la confiance de l'un, et de l'autre. »

Ça donne un peu l'idée de comment ces gens appréhendaient la vie, le monde, la solidarité, donc c'est ce que j'essaie de collecter. Et aussi les Tours, le Daour Baye... quelqu'un m'a posé la question « est ce qu'il est toujours vivant, ou est-ce qu'il n'a jamais existé ? »

Le nom véritable des îles Madeleines c'est Wer, l'habitant de Wer c'est Dèk Wer, bon ce qui est sûr pour moi c'est que ce génie-là a existé dans le cœur des gens, c'est ça qui est important alors maintenant comment exhumer cela, présenter cela à la jeunesse pour lui dire voilà votre patrimoine, et donc c'est ça mon ambition. [n°2, Abdou Khadre Guèye, président de l'EMAD, 2012/03]

Le président de l'EMAD se proclame gardien du patrimoine lébou, en collectant contes, chants, histoires, généalogie, films de danses, etc. Il fait des propositions à la Ville de Dakar pour l'ouverture d'un musée et d'un éco-village, à but cette fois lucratif.

Bon, il y a trois ans de cela nous avons commencé à nous intéresser à la culture léboue. On avait le soutien du directeur de l'éducation et du tourisme de la ville de Dakar, Oumar Ndao, avec qui nous sommes en partenariat dans ce projet appelé Fecc Pènc : la mémoire des Pènc et des villages, la revalorisation de la la mémoire léboue ; il y a des anciens qui sont là, mais qui vont disparaître avec leurs savoirs ! Des bibliothèques vivantes vont disparaître avec eux, et au finish nous serons des zombies, quoi, dans ce monde mondialisé. Alors depuis deux ans, c'est les soirées culturelles, dans les quartiers, des causeries, on a déjà plus de 300 photos disponibles dans nos archives, on a enregistré beaucoup de choses. Cette troisième année [2012] on a eu un financement du

FED [Fonds Européen du Développement] on a fait des ateliers, 48 causeries seront organisées jusqu'en juin, le premier numéro du journal va sortir à la fin du mois de mars.

On a pensé avoir dans l'avenir un éco-musée de la civilisation léboue. L'idée nous a été donnée par Ama Ndao, de Enda écopole¹⁴⁵, parce qu'il a travaillé semble-t-il à la mise en place d'un l'éco-musée au Mali, un musée dynamique, qui ne va pas figer l'affaire mais fixer les choses dans l'environnement de façon dynamique, quoi !

Ça sera un éco-musée avec des baraques, des cases en paille, un espace où la personne pourra se promener, se replonger dans l'âme de Dakar de l'époque. [n°2, 2012/03]

L'âme de Dakar de l'époque : notre interlocuteur fait ici référence à l'époque où Dakar était un petit village lébou, et s'appelait *Ndakarou*. Pour ce militant associatif, la ville de Dakar doit *parler* : en premier lieu à ses habitants, qui sont trop nombreux à ne pas connaître l'histoire de leur cité, en ensuite aux étrangers, aux visiteurs, aux touristes.

Dakar ne parle pas, elle est muette, mais depuis que j'ai collecté ces histoires-là, je commence à dialoguer avec la ville. Je passais indifféremment sur la corniche, hein, je regardais la mer, les vagues, l'île, mais l'île ne me disait rien. Mais depuis qu'on m'a raconté l'histoire de Leuk Daour, l'origine du mot Wer, pourquoi cette île est là et pas ailleurs, bon, quand je passe par là ...

I.S. : Le paysage vous parle ?

Oui ! je suis né à Thiédène, mais moi je disais le Plateau. Mais depuis qu'on m'a raconté l'histoire des six Pénc du Plateau je regarde ce quartier autrement ! Je sais pourquoi les six autres Pénc sont sortis, ce n'est pas un hasard : il y a six Pénc, six plages, et on dit que l'arbre qui trône au niveau du [mot incompris] a six protubérances, et on me dit que le chiffre six est sacré chez les Lébous. Depuis que je sais tout ça, la ville est devenue plus intéressante ! Alors je me dis est-ce que cette ville-là, elle doit renaître, voilà, et les gens s'y sentiront mieux, et il y aura plus d'intérêts pour les autres de venir visiter cette ville.

Moi je veux aller à la Mecque, je veux aller à Jérusalem, pourquoi ? Mais parce que je sais que Jérusalem parle, a un discours que je veux entendre moi-même ! Alors on doit pouvoir reconstruire un discours pour Dakar. [n°2, 2012/03]

Les membres de l'EMAD et de la Direction de la culture et du tourisme (DCT) de la Ville de Dakar partagent le même point de vue. Nous avons assisté à deux réunions à huit clos, initiées par l'EMAD dans les bureaux de la DCT en 2012, pour discuter d'un projet dont nous sommes l'initiatrice, et qui est présenté dans l'annexe 12, « Cultivons le

¹⁴⁵ Enda Ecopole est une branche d'Enda Tiers, et est spécialisé dans l'éducation, la formation, et les nouvelles technologies de l'information et la communication.

littoral ! ». Il s'agissait de consacrer une partie du littoral dakarais à un jardin public, où seraient mises en place des activités de micro-jardinage, des panneaux permanents présentant l'histoire de *Ndakarou* et des *Pènc*, et où des artistes locaux et internationaux seraient invités à exposer, en extérieur, leurs œuvres. Le jardin devait être géré par des habitants des villages, sur des terrains du DPM déjà identifiés, à proximité de Ouakam et de Yoff. Ce projet a retenu l'attention de la Ville, mais, comme de nombreux autres projets, aucune suite n'avait encore été donnée en 2015. Depuis pourtant, de nouveaux complexes hôteliers et résidences de luxe voient le jour sur le DPM, derrière des barricades de tôles, des chantiers qui obstruent pour toujours la vue de la mer. Depuis le début de notre travail de recherche en 2011, aucun musée lébou n'a ainsi vu le jour. Mais un autre musée va bientôt ouvrir ses portes dans la capitale.

« Situé¹⁴⁶ entre l'ancienne gare de Dakar, le carrefour Cynos, le Boulevard de l'Arsenal et l'Avenue Lamine Guèye, les « Sept merveilles » architecturales qui vont former le Parc culturel de Dakar sont : le Grand Théâtre national, l'Ecole des Arts, l'Ecole d'Architecture, les Archives nationales, la Maison de la Musique, la Bibliothèque nationale et le Musée des Civilisations noires. Au-delà du choix d'en faire des bijoux d'architecture profilés dans une vision futuriste du président Abdoulaye Wade, la réalisation de ces édifices va combler un vide sur le plan des infrastructures ». (investinsenegal.com)

En janvier 2016, le groupe chinois Shangai constructions, qui avait également construit le Grand Théâtre, inauguré en 2011, a remis la clef de l'édifice du Musée au ministère de la Culture et de la Communication : ce monument de plus de 14.000 m² est incontestablement le plus important de la sous-région¹⁴⁷.

Aujourd'hui [2011], malgré que je ne sois pas du même camp que Wade, j'ai été désigné muséologue principal pour faire les études de préfiguration du futur musée des civilisations noires, dont la première pierre a été posée mi-décembre au parc culturel, là où il y a déjà le nouveau grand théâtre, derrière la gare en ville. Tous les peuples noirs qui existent au monde seront représentés ! Il y aura des expositions temporaires, et parmi elles, certainement une expo sur les Lébous ! Les Lébous sont les autochtones de la Presqu'île du Cap-Vert, ils auront leur place au musée à ce titre, ce qui est normal. [n°62, Ousmane Sow Huchard, président du parti Rassemblement des Ecologistes du Sénégal, collectionneur d'art, 2011]

Si personne ne conteste aux Lébous d'être les autochtones de cette région, la question de savoir ce que l'on fait de cette autochtonie, comment elle est utilisée, par qui, et à quelles

¹⁴⁶ Il s'agit d'un quartier du Plateau, situé entre le port autonome de Dakar et la zone industrielle de Hann,

¹⁴⁷ Le musée des Civilisations de Côte d'Ivoire, s'organise sur 20 000 m² et est également un musée d'État.

fins, n'intéresse pas davantage les Dakarais que nous avons pu rencontrer, ni les articles de la presse écrite que nous avons pu consulter.

Revenons aux années 1990, où les débats liés à l'autochtonie ont refait surface au niveau international. La Convention sur la diversité biologique est signée en 1992 : l'article 8 de ce texte préconise la prise en compte des « savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales ». Selon M.-C. Cormier-Salem et B. Roussel, « depuis 1996, cet article se retrouve à l'ordre du jour de toutes les conférences des Parties et un groupe de travail spécialisé s'y consacre régulièrement depuis sa création à Bratislava en 1998 » (Cormier-Salem et Roussel, 2005). Après 25 ans de discussions dans un groupe de travail spécial, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2007 la Déclaration des droits des peuples autochtones. A force d'arguments, les représentants autochtones ont déplacé l'axe des luttes pour faire reconnaître les nations, communautés, sociétés qu'ils projettent sur la scène internationale, non comme des « minorités », des « communautés », des « tribus », mais comme étant constitutives de « peuples », ainsi que le spécifie l'article 3 de la Déclaration¹⁴⁸. Le contentieux foncier qui oppose les peuples autochtones à leur État est antérieur à cette présente déclaration, mais le cadre législatif leur permet désormais de revendiquer leurs droits. Les usages qui sont fait de la terre sont alors remis en question, en regard de litiges que les projets de développement national et d'aménagement territorial, les politiques de protection ou de conservation de l'environnement, et du patrimoine culturel, par les communautés autochtones.

Peut-on en dire autant dans le cas de Dakar ? Les Lébous se faisaient-ils représenter lors de cette Assemblée des Nations-unies, pour se faire reconnaître comme peuple autochtone de la Presqu'île du Cap-Vert, et défendre leurs droits sur la terre ? Cette question soulève un point important, celui de savoir qui est autochtone au Sénégal. Chacun est autochtone chez soi, ainsi les Bassari sur les plateaux du Sénégal oriental, les Diola en Casamance, les Wolofs dans la Presqu'île du Cap-Vert, mais aussi les Lébous. L'identité ethnique léboue que nous avons étudiée manque d'un contre-point important pour l'analyse, celui de l'identité sénégalaise.

Arrêtons-nous un instant sur la notion d'identité nationale. Un article a attiré notre attention, celui de Vincent Martigny sur le « nationalisme ordinaire » : cette traduction du concept de « *banal nationalism* » développé par Michael Billig (dont Martigny présente la théorie), illustre avant tout la difficulté de transcrire en français les

¹⁴⁸ « Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »

termes d'un débat théorique essentiellement anglo-saxon. En français, le terme de « nationalisme » renvoie à un attachement fondamental à la nation « conçue comme communauté organique » (Martigny, 2010 : 5). Martigny critique l'ethnocentrisme de la perspective de Billig, qui situe le nationalisme au cœur de l'Occident, excluant donc les nouvelles nations de son analyse du nationalisme ordinaire. Martigny souligne le fait que les individus sont nationalisés « de manière ordinaire et banale » dans l'ensemble des états-nations, « même si les ponts entre nationalisme ordinaire et nationalisme politique ou ethno-religieux varient selon les pays et les circonstances ». En ce sens, la « jeunesse » de la nation n'a pas d'impact sur l'émergence d'un nationalisme ordinaire. Ainsi, la langue wolofe a progressivement pris le statut de symbole de l'identité nationale sénégalaise, s'imposant « par le bas » à travers un processus d'appropriation populaire, et ce malgré les tentatives de l'État d'imposer le français (Smith, 2010). Martigny conclut alors que, plutôt que d'insister sur le rôle de l'État dans la socialisation et la formalisation nationale, il faut parler, avec Yves Deloye, de « co-production » du sentiment national entre l'État, le marché et la société. Par ailleurs, notons que les confréries musulmanes au Sénégal constituent un espace où se manifeste l'attachement aux valeurs socioculturelles et éthiques fondatrices de l'identité sénégalaise, la cohésion et l'entente fraternelle devant régir les relations entre les diverses composantes ethniques de la nation.

Enfin, selon Momar Coumba Diop, la mémoire nationaliste au Sénégal repose sur trois piliers : un pilier intellectuel qui présente deux versions opposées (Senghor, attaché à la francophonie, et Cheikh Anta Diop) ; le second pilier de la mémoire est constitué de chansons épiques et narrations historiques, œuvres de griots ou non, qui « fournissent une coloration populaire et traditionnelle, indispensable pour les besoins de la mobilisation, à la fabrication d'une conscience historique et d'une identité nationales » (Diop, 2002 : 271). Le dernier pilier est la narration confrérique de l'éclosion des familles et lieux saints musulmans indigènes, dans un Sénégal « béni de Dieu ». Les trois récits ne sont pas étanches et entrent parfois en discordance. Ils construisent l'identité sénégalaise à partir de l'identité wolofe du bassin arachidien, et les zones situées autour des lieux saints, notamment mourides¹⁴⁹. Ainsi, la production de

¹⁴⁹ Les résistants africains à la pénétration coloniale française forment l'ossature du discours nationaliste au Sénégal : les plus connus sont Lat Dior Diop, le dernier *Damel* (roi) du Cayor, est le symbole de la préservation de l'identité africaine, et Cheikh Ahmadou Bamba, celui de la résistance pacifique culturelle et idéologique, à travers l'islam soufi.

la territorialité postcoloniale est finalement restée associée à la référence coloniale, et a structuré le discours étatique sur la nation sénégalaise (*op. cit.*).

« Le fait que la langue wolofe soit devenue la langue nationale populaire des deux tiers du pays contribue aussi à donner aux Wolofs une fierté propre. Ils n'oppriment pas les autres ethnies, mais ils ont tendance à se croire plus fondamentalement Sénégalais que les autres. Au fond, ils identifient souvent leur appartenance ethnique et leur appartenance nationale. » (UNESCO, 1973).

Cette citation est extraite d'une étude comparée (Sénégal-Tanzanie) sur les relations entre groupes ethniques en Afrique : cette étude, ancienne, rappelle un point important, à savoir que les Wolofs, les Lébous et les Sérères sont exclusivement sénégalais, tandis que les Toucouleurs, les Diolas, les Peuls, les Bassari et les Mandingues entretiennent des liens culturels avec leurs « frères ethniques » installés dans les pays frontaliers. Ainsi, si le sentiment national est largement partagé, les ethnies se différencient dans leur rapport à la société globale.

6.2 – L'autochtonie, un levier pour revendiquer du pouvoir

A la fin des années 1990, l'affirmation de la dimension conservatoire de la gestion environnementale, au détriment de sa dimension protectionniste, conduit à ajouter la norme de la diversité culturelle à celle de la diversité biologique (Dahou, 2007). Les organisations non gouvernementales internationales jouent un rôle important dans cette combinatoire. Promouvant des régulations « autochtones » de l'environnement naturel, elles s'appuient sur des groupes identifiés comme tels pour pousser leur agenda face aux États et aux intérêts privés. Cette mode de la gestion autochtone (Dumoulin et Rodary, 2003), comme l'ont perçue certains auteurs, s'est diffusée en Afrique dans un contexte marqué par une fragilisation de la gouvernance étatique, par des processus de démocratisation ou de restauration autoritaire propices au surinvestissement politique des questions autochtones (Dozon, 2000 ; Bayart *et al.*, 2001). Dans ce contexte d'État jugé inefficace, la fascination pour le concept de société civile dans le champ du développement, encourage la traditionalisation de la gouvernance (Foucher, 2007). Les mots d'ordre de concertation avec les populations locales, de responsabilisation et de gestion intégrée entrent dans le vocabulaire des acteurs publics sénégalais, des représentants des mairies de commune ou de ville, des interlocuteurs municipaux que

sont les GIE et CLP, et des membres d'associations loi 1901.

Ce processus de participation des populations locales est déjà ancien. Et l'on pourrait penser que les Lébous jouissent à cet égard d'un appui particulier du fait de leur statut d'acteurs autochtones ; voire même que la Collectivité léboue, qui est reconnue comme telle par l'État sénégalais, bénéficie d'un transfert de pouvoir local. En dehors de prérogatives foncières légales, à Abidjan par exemple, les Ebriés se posent en communautés villageoises pour revendiquer le contrôle du marché foncier de leur territoire mais aussi la gestion de services de la ville, dans les marchés et les gares routières (Botti-Bi, 2008 : 115). Tel n'est pas le cas à Dakar, où les Lébous ne parviennent pas à confisquer la prérogative publique de gestion urbaine. Pourtant, les quelques exemples étudiés sur le littoral dakarois attestent d'une réaffirmation des identités autochtones liée d'une part à la pression foncière accrue, d'autre part au cosmopolitisme croissant du secteur de la pêche au Sénégal. Résistant difficilement aux plans d'aménagement urbain, les Lébous des anciens villages parviennent surtout à garder la main sur les postes de décision dans les organes de contrôle et de gestion de la pêche maritime. Au-delà des activités économiques *stricto sensu*, ils sont donc les interlocuteurs privilégiés des municipalités en charge de quelques aménagements et perspectives de ressources dédiés aux pêcheurs et aux mareyeurs. Mais par-delà le cordon littoral reliant les extensions résidentielles de ces quartiers aux noyaux villageois traditionnels, ces lieux de visibilité des Lébous restent fragmentés.

L'identité autochtone s'inscrit de manière discontinue dans le territoire urbain et se nourrit d'un sentiment de marginalité et d'injustice spatiale : les plus pauvres s'estiment les vrais propriétaires, tandis qu'ils ont le moins d'espace face à d'autres, *les plus riches*, nous confie-t-on, qui se sont installés chez eux.

Plus d'une décennie de clientélisation, de privatisation et de bétonisation du DPM ont conduit les autorités de la Ville de Dakar à s'impliquer davantage dans la gestion d'un espace littoral vulnérable, et ce faisant à composer avec des initiatives diverses mais toutes assumées comme étant celle de la société civile sénégalaise. L'accapement des terres côtières met d'abord en jeu la corruption et son rôle dans les rouages politiques de l'État.

Au niveau municipal, les élus des communes d'arrondissement composent avec un peuplement contrasté entre villages traditionnels et nouveaux lotissements résidentiels. Tant les représentants d'associations locales que les responsables de groupements économiques, tous proches du pouvoir coutumier lébou, cherchent à jouer

le rôle de médiateur des milieux populaires marginalisés dans l'agglomération auprès d'autres représentants du pouvoir central. L'action publique porte ici moins sur le terrain réglementaire ou sur une politique de logements sociaux, que l'on verrait mieux à l'œuvre dans d'autres capitales africaines, que sur des scènes de visibilité qu'il s'agit d'investir ou de défendre auprès des acteurs publics, au prix d'arrangements avant tout fragmentaires, informels et personnalisés (Sidibé, 2015). Ainsi s'articulent plus que ne s'opposent un clientélisme du bas de la ville à celui qui affecte le sommet de l'État jusque dans ses politiques de développement. Car l'outil d'intervention du clientélisme « par le haut » est intimement relié à l'action publique par le « bas », entendue comme une action qui dépend de l'espace où l'élu peut implanter des dispositifs de politiques publiques. « L'action publique est utilisée par le politique pour rechercher le soutien de mouvements et de groupes sociaux attachés à certaines thématiques. Ainsi, on voit apparaître des dispositifs propres aux territoires qui ont pour fonction de le mailler tout en lui donnant une image d'utilité sociale. » (Arino, 2015 : 3).

Depuis quelques années cependant, des voix s'élèvent dans les quartiers contre des projets qui ne prennent pas en compte d'anciennes représentations du littoral et les modes d'habiter traditionnels, signes qu'une société civile joue son rôle de mobilisation. Un discours autochtoniste s'exprime dans les médias de Dakar, et semble prendre de l'ampleur depuis l'investiture du Président Macky Sall. Ce discours, porté par de nouvelles figures militantes, se manifeste sur un terrain plus économique qu'identitaire : celui des enjeux des ressources foncières et halieutiques et la légitimité des Lébous à gérer le territoire littoral. Sous couvert de protéger le littoral et d'en préserver l'exploitation, ces militants associatifs remettent au goût du jour des velléités anciennes de réappropriation des terres. Elles s'expriment fermement, non sans risque de heurter les autorités du pays.

Aux références environnementales qui agitent l'action publique pourraient s'ajouter celles du patrimoine immatériel des autochtones¹⁵⁰, que l'EMAD promeut à travers son projet de musée de la culture léboue. De quoi s'éloigner aussi des défis locaux de maîtrise du marché foncier dans les communes d'arrondissement du *Tànk*.

¹⁵⁰ Constitué de contes, danses, connaissances cosmogoniques et médicinales, sites sacrés, chants et techniques de pêche.

6.2.1 - Stratégies identitaires et construction de la lébouité

Siège du gouvernement général de l'AOF en 1905, Dakar est bâtie au début du 20^{ème} siècle par une main-d'œuvre venue de l'intérieur de la colonie, toutes ethnies confondues. Logée dans des baraques en bois au Plateau elle est très vite refoulée au-delà du cordon sanitaire de Rebeuss suite à l'épidémie de peste de 1914 : « La Médina », en référence à un islam qui se diffuse alors très vite parmi les indigènes, est créé pour les noirs sur les terres de bas fond. La ségrégation raciale a fait place à une ségrégation de classe : le quartier populaire commence à partir du stade Iba Mar Diop. La Médina impose une limite septentrionale au quartier administratif et forme une discontinuité spatiale majeure au cœur de la ville dakaroise.

Durant cette période coloniale, l'intérêt des colons pour le littoral se concentre sur la zone portuaire. Le service de l'océanographie et des pêches maritimes est alors chargé des questions relatives à sa gestion. La fonction récréative des plages s'affirme de manière ponctuelle pour « les Blancs », sur la pointe méridionale.

Mais pour les indigènes, le littoral était alors un véritable espace de vie, de travail et de culte.

Les savoir-faire des pêcheurs lébous, la connaissance de chants et de mythes des origines, la pratique de rites constituant les attributs d'une culture animiste, tendent à se dissoudre dans le cosmopolitisme urbain, brassage de représentations autant que de pratiques. Cette tendance n'exclue pas qu'à l'inverse l'identité léboue fasse l'objet de revendications renforcées. Celles-ci s'expriment dans ce que nous nommons la lébouité, et dans un discours autochtoniste porté par le *Sérign Ndakarou*, représentant de la collectivité léboue. Selon le président de L'EMAD, ce discours est à double tranchant : quand le slogan *Laay lébou lagnou* (nous sommes lébous, en wolof) est scandé lors de manifestations coutumières de quartier, la fierté d'un groupe à assumer ses origines et sa spécificité résonne positivement ; mais tous les discours prononcés au cours de l'événement portent sur la perte de contrôle du régime foncier, non sur la disparition du patrimoine culturel ; l'identité sonne alors avec aigreur comme un *nous sommes chez nous ici, pas vous !*.

C'est en ce sens que le *Sérign Ndakarou* vient d'obtenir en mars 2015, du président sénégalais Macky Sall, la promesse qu'une dizaine d'hectares seront *retournés* aux Lébous, selon ses propos, sur des terrains du centre-ville, avec l'idée d'y construire la « Cité Faubourg Lébou Emergent ». *Pourquoi ainsi ethniciser le nom de ce complexe immobilier ?*, s'interroge le président de l'EMAD [n°2, 2012/03]. De fait l'opération

apparaît surtout comme un clin d'œil politique à l'égard du Plan Sénégal émergent, initiative de développement proposée en 2014 par le nouveau Président de la République. Le Sénégal a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement pour « accélérer sa marche vers l'émergence », peut-on lire sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette stratégie, dénommée donc Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long termes¹⁵¹. Notons toutefois que l'ouverture libérale qui inspire cette notion d'émergence, est déjà fondée dans la présidence précédente. Mais au-delà d'un geste symbolique, si les terres lébous ne sont pas redistribuées au plus vite à la Collectivité, il est à craindre que les discours autochtonistes ne se fassent plus dangereux.

Pourtant, les agents municipaux, présidents d'associations et représentants de GIE rencontrés dans les quartiers traditionnels, s'accordent à dire que le folklore et le panthéon religieux et les cultes lébous pourraient être revisités pour préserver l'environnement et pour ce faisant promouvoir un tourisme solidaire. L'autochtonie pourrait être, dans ces termes, un moteur d'action pourvoyeur de revenus. Pour l'heure, les frustrations foncières que charrie l'autochtonie sont plutôt de nature à bloquer des programmes d'aménagement urbain. En aucun cas, l'autochtonie ne se présente donc comme une question univoque, figée et platement instrumentalisée.

Chaque commune d'arrondissement travaille avec la sous-préfecture représentant l'État, avec les forces de l'ordre : la gendarmerie environnementale et le poste de gendarmerie, il y en a au moins un dans chaque commune, avec les sapeurs-pompiers, les exploitants, ce sont les marchands sur la plage, les hôteliers, propriétaires de centres de pêche, transporteurs de l'île.

Ça, c'est commun à tout Dakar, mais dans le cas des villages traditionnels, ces acteurs travaillent aussi avec les notables des quartiers du village traditionnel et les notabilités religieuses. Les relations sont très difficiles compte tenu des intérêts divergents. [n°1, maire adjoint à l'environnement, Commune de Ngor, 2011/06]

Lorsque le maire adjoint à l'environnement parle de la Commune d'arrondissement qui englobe le village traditionnel de Ngor, il ne mentionne pas les Lébous mais les *notabilités*, un champ de pouvoir qui vient de la coutume, comme le terme de *Jaraaf*. Les Lébous ayant perdu leurs prérogatives foncières s'accommodent alors de prérogatives coutumières. Il souligne enfin que les intérêts sont divergents entre notabilités

¹⁵¹ <http://www.finances.gouv.sn/index.php/finances/136-resume-du-plan-senegal-emergent> consulté le 06/06/2016.

coutumières et religieuses, et acteurs politiques, sans développer l'objet de leurs divergences.

La gestion du littoral dakarois active un sentiment de dépossession d'autant plus fort chez de nombreux Lébous qu'ils n'ont pas diversifié leur portefeuille d'activités urbaines et vivent de front la dégradation des ressources halieutiques. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la revendication d'un droit d'usage propre aux primo-occupants et la centralité des questions foncières dans les conflits de quartiers ou les instances municipales, premières mailles de l'aménagement urbain ; Qu'il faut comprendre également les divergences que suscite l'autochtonie. Certains dépositaires regrettent ainsi que leurs aînés n'aient pas accepté de jouer le jeu de la modernité et de préserver leurs terres en les immatriculant. Les Lébous seraient donc en partie responsables de leur dépossession. D'autres représentant de la lébouité se braquent sur l'idée qu'ils ont été *volés par l'État*, formule récurrente sur nos terrains ; certaines personnes interrogées tentent de spéculer sur quelques reliquats des patrimoines fonciers, et n'hésitent plus à faire de l'autochtonie un outil politique, de fait politisé dans les concurrences de partis et de clientèles urbaines. La relation entre un groupe minoritaire et le pouvoir en place se montre alors conflictuelle, expression de luttes de *leadership*, et devient constitutive des formes et des débats de l'action publique sur le littoral urbain. En apparaissant à l'interface d'un « en haut » de l'État et d'un « en bas » citoyen, le pouvoir urbain se montre exposé à de nombreuses pressions (Bertrand, 2015). Avec Monique Bertrand, nous pouvons parler d'un « jeu politique » enchâssé : sur le littoral dakarois, les champs de pouvoirs se chevauchent et interfèrent avec les interventions publiques (Sidibé, 2015).

« (...) à Dakar, les revendications foncières des Lébous rappellent celles des pouvoirs coutumiers de Douala, mais avec beaucoup moins de succès face aux prétentions des communes et de l'État à vendre les terres du Domaine public maritime à des clients plus avantageux. Les jeux d'influence s'exercent donc à la marge : sur un registre d'autochtonie, par des arguments communautaires et confrériques. Le tout converge sur des débats publics de préservation de l'environnement littoral, mais sans unité. » (Bertrand, 2015 : 11)

Tantôt influents, tantôt marginalisés, les Lébous se montrent ainsi sous le jour de discours et de pratiques souvent contradictoires. Leur contribution au « politique par le bas » (Bayart *and al.*, 1992) est d'autant plus mouvante que les défis de l'aménagement urbain, de l'assainissement et de la durabilité environnementale, réactivent une identité de village, tout en diluant bien des registres communautaires sous les codes et les économies d'échelle de la gestion métropolitaine (Legros, 2004).

Les militants associatifs et les représentants des autorités coutumières lébous portent un discours qui reprend à son compte les deux enjeux économiques présentés dès l'introduction de notre thèse, ceux des ressources foncières et des ressources halieutiques, pour argumenter la légitimité des Lébous à gérer leur territoire littoral, à le protéger et à en exploiter les ressources d'une part ; et lutter pour se réapproprier un ensemble de terres qui appartenaient aux Lébous, comme celles de l'aéroport de Yoff, d'autre part.

L'aéroport international Léopold Sédar Senghor : zone foncièrement critique

La délocalisation annoncée de l'aéroport Léopold Sedar Senghor vers l'aéroport international Blaise Diagne de Diass suscite l'intérêt de la communauté léboue qui revendique la propriété de ces terres. Voir ici l'article du *Quotidien*, un des journaux le plus lu au Sénégal après l'Observateur, sur ce sujet, en annexe n°14. Diass est un village situé à environ 40 km au sud de Dakar (voir sa localisation sur la figure 18, page 54).

Entre réquisitions de terres pour utilité publique, revendications de la communauté léboue invoquant la préemption, errements de l'administration domaniale, et la future libération de l'emprise aéroportuaire : les terres de l'aéroport suscitent des convoitises de plus en plus grandes. Le patrimoine foncier de l'aéroport de Dakar-Yoff comprend à la fois les terres de culture acquises auprès de certaines de ces familles lébous, les terrains militaires dits de l'aéronautique et les biens immobiliers résultant de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Le principal terrain de l'aéroport de Dakar, acquis suite à une réquisition en date du 22 juin 1943 et dont la surface globale est de 471 hectares, fait l'objet des convoitises de l'assiette foncière du *Tànk*, le regroupement des trois collectivités lébous que sont Ouakam, Ngor et Yoff.

« La recrudescence des problèmes fonciers dans cette partie du Cap-Vert est préoccupante. Les événements se suivent à un rythme critique. Les affrontements entre factions rivales à Ouakam¹⁵² en février 2015, le violent face-à-face entre habitants de Ngor et forces de l'ordre à la mi-mai, et les démolitions des habitations près du mur de l'aéroport le 4 juin 2015... ont tous un dénominateur commun : les réserves foncières de la zone aéroportuaire.

Environ une centaine de dignitaires lébous ont cédé, moyennant 40 francs le mètre carré en 1943 et pour un montant global, à l'époque, de 47 856 640 francs métropolitains soit 23 928 320 Francs Cfa. Pour Oumar Gueye (*le dignitaire ouakamois interviewé*), les problèmes se sont accentués avec le régime libéral : "Abdoulaye Wade voulait libérer une partie de l'aéroport. On

¹⁵² Il s'agit de groupes de Ouakamois qui soutiennent des *Jaraafs* différents.

avait invoqué l'utilité publique mais au moment de libérer, il fallait au moins trouver une solution consensuelle¹⁵³ : d'une part, appliquer le droit à la préemption pour les gens à qui on avait pris ces terres, et d'autre part en garder pour le patrimoine de l'État, car quoi que l'on dise, le Sénégal est un et indivisible. Au lieu de cela, ces terres du titre foncier 4407 ont été cédées à des religieux, à des gouverneurs, à des agents des Impôts et Domaines, de l'Urbanisme...", poursuit-il. » (<http://news.adakar.com/h/49106.html>)

Ainsi, le discours porté par la Collectivité léboue de Dakar semble-t-il constituer un espace où se négocie le rapport entre gestion et appropriation foncière, capital symbolique et revendication identitaire :

- les Lébous, tous âges, classes et genres confondus, assoient leur particularité identitaire sur un enracinement territorial littoral, qu'ils font remonter à leur installation sur la Presqu'île, enracinement doublé du pacte avec les génies des lieux,
- en cherchant des moyens pour préserver son patrimoine immatériel¹⁵⁴, la communauté léboue représentée par quelques membres des élites intellectuelles engagées dans le mouvement associatif¹⁵⁵, déplace cette relation territoriale d'autochtonie du plan foncier au-devant de la scène culturelle, sans obtenir pour autant l'aval des autorités coutumières. Les autorités coutumières de chaque village se battent actuellement davantage pour récupérer des terres, dans le but de s'enrichir, que pour sauvegarder le patrimoine immatériel de la culture léboue.

Ainsi, la lébouité est-elle exploitée par différents groupes. Nous avons tenté de dresser une cartographie des revendications, un état des lieux de la lébouité, de tous les groupes et mouvements qui la brandissent à Dakar :

- Les pêcheurs : pour avoir le contrôle des GIE de pêche, sur les plages de Yoff, Ngor, Ouakam, et Hann.
- L'EMAD : pour augmenter la visibilité des Lébous à Dakar, en valorisant le patrimoine lébou.
- Les autorités coutumières : pour récupérer le contrôle des terres anciennement propriété de la Collectivité léboue.
- Les habitants des villages traditionnels : pour avoir accès à la propriété lorsqu'ils n'ont pas fait immatriculer leurs terrains, depuis la Loi sur le Domaine National de 1964.

¹⁵³ Le dignitaire évoque un arrangement avec les populations locales pour qu'elles ne se sentent pas lésées.

¹⁵⁴ Patrimoine constitué pour l'essentiel de contes, de danses, de connaissances cosmogoniques, d'identification de sites sacrés et de plantes médicinales, de chants et de techniques de pêche.

¹⁵⁵ Ces personnes sont pour la plupart regroupées au sein de l'EMAD.

- La lutte : ce sport, en particulier à Dakar, a une valeur identitaire, économique et politique au Sénégal. Les promoteurs vantent l'origine ethnique de leurs lutteurs, en rappelant que la lutte sénégalaise, *lamb* en wolof, est un sport traditionnel originaire du Sine-Saloum, chez les Sérères, et que les Lébous descendent des Sérères.

Nous n'avons pas analysé ce sport, et nous nous limiterons ici à citer un article paru dans le journal en ligne *leral*, qui décrit le lutteur lébou « Falang », une légende de la lutte sénégalaise, en ces termes :

« Lébou bon teint, originaire de Diander, issue d'une famille de cultivateurs, il fit ses premières armes dans la lutte à Kaolack, encadré par un ami Libanais qui a décelé en lui les talents d'un authentique champion. L'avenir lui donna largement raison (...) Il n'a jamais refusé de combat. C'est le lieu d'interpeller les responsables actuels de la lutte au Sénégal sur le cas des lutteurs qui refusent de livrer combat contre leurs collègues de la même ethnie. Ils oublient, ces lutteurs, qu'après tout, la lutte est un sport. En tous cas, les anciens lutteurs lébou l'ont largement démontré durant leur carrière. » (*leral.net*)

Le concept d'ethnie, même dans une grande agglomération comme Dakar, continue de faire sens. Le qualificatif de « Lébou bon teint », ou comme dans l'encart ci-dessous, l'idée que tout « bon lébou » soit nécessairement un bon nageur, constituent des préjugés fortement véhiculés dans la capitale.

Fig. 44 – Coupure de presse. Source Allodakar.

Le lutteur Balla Diouf dans sa piscine artificielle en compagnie de son fils. Le lutteur de l'écurie de Yoff, en bon lébou, initie son fils à la nage.

By [Allodakar](#) - Septembre 26, 2015 -



La revendication de ces particularités identitaires et langagières, ces traits de caractère ou aptitudes spécifiques dans un secteur d'activité précis, sont au cœur de ce que nous

nommons la lébouité. En s'appuyant sur ces spécificités, certains individus ou groupes lébous revendiquent un droit, un « pouvoir » au sens politique du terme, supérieur à ceux qui ne sont pas Lébous.

Je pense que la Collectivité léboue, elle est reconnue, elle a une identité presque institutionnelle au-delà de l'identité culturelle. C'était une instance reçue : il y avait un conclave annuel entre la collectivité léboue et les instances coloniales, puis les instances du pouvoir ensuite. Mais aujourd'hui ils ne parlent pas d'une seule voix, et ne sont pas unifiés, avec des intérêts divergents souvent très personnalisés. Donc ça affaiblit la communauté léboue toute entière. [n°31, Aliou Samb, chef du village, Jaraaf de Ngor, 2013/01]

Les autorités coutumières sont censées représenter cette lébouité au niveau politique. Mais qu'en est-il aujourd'hui de cet héritage coutumier et de sa force de cohésion ?

6.2.2 - Les arts de faire de la lébouité une arme

« Des Grecs à Durkheim, en passant par Kant, une longue tradition s'est attachée à préciser les formalités complexes (et pas du tout simples ou « pauvres ») qui peuvent rendre comptes de ces opérations-là. Par ce biais, la « culture populaire » se présente différemment, ainsi que toute une littérature dite « populaire » : elle se formule essentiellement en « arts de faire » ceci ou cela, c'est-à-dire en consommations combinatoires et utilisatrices. Ces pratiques mettent en jeu une *ratio* « populaire », une manière de penser investie dans une manière d'agir, un art de combiner, indissociable d'un art d'utiliser. » (De Certeau, 1990 : 15)

Si certaines personnes, politisées, utilisent leur identité léboue à des fins de pouvoir, d'autres font de la lébouité une arme, au quotidien. Nous nous intéresserons à présent à la lébouité comme arme.

Des sollicitations (d'autorités coutumières ou religieuses auprès de la Ville), des résistances (émissaire de Cambérène), de l'instrumentalisation (terrains de l'aéroport) ou de la contestation (manifestations contre la privatisation du DPM) impliquent les sociétés civiles autour de la gestion de littoral dakarois. Des acteurs « traditionnels » et des membres d'associations prétendent peser sur le remodelage des villes, et coproduire leur expansion (Bertrand, 2015). Ces pressions directes ou indirectes sont le résultat des mobilisations collectives dans les quartiers (Merklen, 2009). Cette entrée par le quartier est loin d'être anodine, car « tout conduit à penser qu'une bonne partie de l'identité des classes populaires migre du travail vers l'habitat. Ceux qu'on nommait avant les *ouvriers* sont devenus des *habitants de quartier*, ils sont socialement identifiés par des

références au territoire qu'ils habitent » (Merklen, 2009 : 19). Ainsi, le quartier fait remonter un jeu des identités : à la fois assignée et revendiquée, l'identification résidentielle des classes populaires n'est pas sans ambivalence. Car chaque quartier constitue sa propre réalité, complexe, hétérogène, et plusieurs quartiers cohabitent et se superposent au sein d'un même quartier (Merklen, 2009 : 32).

Les différentes formes de revendication de l'autochtonie léboue que nous avons pu analyser jusqu'ici nous permettent de mieux replacer la question identitaire dans le contexte dakarois. Que cherchent à obtenir ceux qui brandissent la lébouité dans leurs discours ? Cette arme est-elle efficace ?

Je suis d'accord qu'il faut construire la lébouité autour de quelque chose, et qui permettra aussi de faire que les gens se reconnaissent dans la lébouité, qu'ils soient Lébous d'adoption ou de naissance !

C'est lui donner un contenu, au-delà de l'aspect culturel, lui donner un contenu pratique orienté vers un objectif dans lequel les gens peuvent se reconnaître, un objectif de développement : préserver le littoral, la profession, et le droit de vivre au bord de la mer. Et aussi notre part du bien commun !

Quant à l'aéroport, vous voyez les villages traditionnels qui enserrent l'aéroport ? Il faut qu'ils puissent avoir une part pour pouvoir se désengorger. Tout ça, c'est des questions de développement très claires. [n°11, 10/2015]

Selon l'ancienne maire adjointe de la commune d'arrondissement de Ngor, la lébouité serait à construire, ou à reconstruire. Non seulement autour d'attributs culturels, mais surtout autour de contenus politiques pour servir les intérêts du village. Elle souligne un point intéressant, qu'elle a par ailleurs argumenté au cours de l'entretien : *il existe des Lébous d'adoption*. Elle citera l'exemple d'un de ses collègues de l'équipe municipale qui, dit-elle, s'est battu plus que tous les autres pour que les villageois récupèrent les terres d'extension au détriment des promoteurs immobiliers. Enfin, lorsque l'élue parle de *notre part de bien commun*, le *notre* fait référence à la communauté léboue, et le bien commun au patrimoine foncier. Ainsi, la lébouité peut-elle et doit-elle être utilisée comme une arme politique afin de récupérer des terres situées sur le littoral, terres qui devraient servir en premier lieu aux familles de pêcheurs-artisans afin que ce métier ne disparaisse pas (point 6.1.3).

Pierre Bourdieu, à propos de l'identité et de la représentation, parle de « luttes symboliques pour la connaissance et la reconnaissance » : en effet, toute prise de position « objective » quant à l'existence actuelle, potentielle, réelle, prévisible, d'une

ethnie ou d'une classe sociale, et du même coup sur la prétention à l'institution qui s'affirme dans les représentations partisans, comme dans les discours autochtonistes, constitue un « brevet de réalisme » pour ceux qui instrumentalisent ces discours savants. Les critères dits « objectifs » (ascendance, langue, territoire, religion, etc.) sont utilisés « comme des armes » : ils désignent les traits sur lesquels peut se fonder l'action symbolique de mobilisation. Dans cette perspective, l'ancienne première adjointe au maire de Ngor propose d'instrumentalise des discours savants, dans les revendications portées les pêcheurs-artisans, et de faire de la lébouité un levier.

Les revendications des peuples autochtones continuent de faire couler beaucoup d'encre, mais les aires géographiques d'étude semblent toujours les mêmes : Amérique du Sud, Océanie, Afrique centrale, Canada... l'Afrique de l'Ouest ne semble pas un terreau de revendications de peuples autochtones.

« L'une des singularités des idéologies africaines de l'autochtonie consiste en leur teneur ethnique, voire plus récemment racialisée, quand d'autres mouvements comparables en Europe notamment mettent en exergue les clivages culturel, linguistique, religieux, national ou régional ». (Mouiche, 2008 : 67)

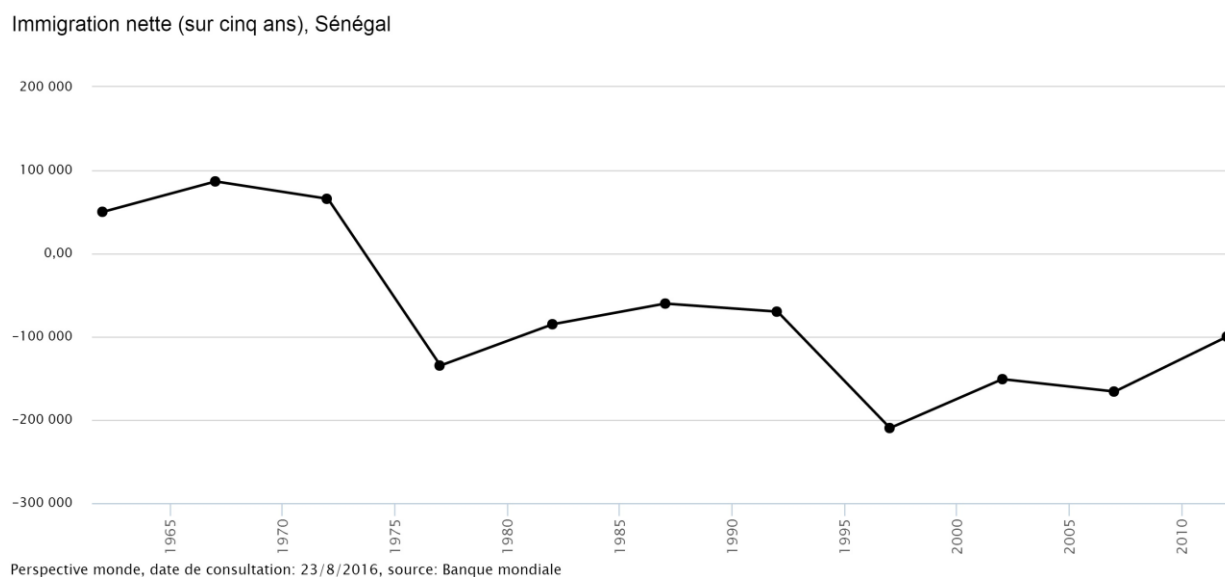
Cette ethnicisation de l'autochtonie en Afrique n'exprime pas des identités ou des cultures antérieures à la période coloniale ; au contraire, elle procède de celle-ci comme l'ont montré historiens et anthropologues (Bayart, Geschiere et Nyamnjoh, 2001 : 179-180). L'ethnicité est un produit de l'État et un mode de partage et d'appropriation de celui-ci, plutôt que sa négation ou sa subversion. Elle est en outre inséparable du processus de territorialisation humaine, politique et économique dont sa formation a été le vecteur depuis un siècle (Mouiche, 2008). Que ce soit au niveau local des villages ruraux ou urbains, ou encore au niveau national, l'idéologie de l'autochtonie apparaît aujourd'hui comme essentielle pour la légitimité des acteurs.

En 2008, R. Y. Gnabeli explique que l'activation d'une idéologie de l'autochtonie ne se réduit ni aux stratégies électorales des *leaders* politiques, ni aux enjeux fonciers en Côte d'Ivoire. Il parle de l'imprégnation de l'ensemble de la société ivoirienne par une idéologie de l'autochtonie.

« Tout se passe comme si la société ivoirienne du sommet de l'État à l'échelle villageoise est traversée par la quête d'une identité autochtone face aux enjeux politiques ». (Gnabeli, 2008)

Les travaux de Gnabeli sur la Côte d'Ivoire ne peuvent pas s'appliquer directement au Sénégal, qui n'est pas un pays à forte immigration. Le graphique ci-dessous permet de constater qu'il y a plus de gens qui émigrent du Sénégal que de gens qui immigrent.

Fig. 45 - Immigration nette (sur cinq ans), Sénégal. Source : Banque mondiale.



Cependant, si l'identité, entendue comme construction et produit d'un processus, se développe avec ses références spatiales, la nécessité de poursuivre la réflexion tient, peut-être, à ce que les liens entre identité et espace se complexifient au Sénégal ; notamment par la multiplication des références identitaires et spatiales. Aujourd'hui, les identités, produits d'interactions sociales de différentes natures et toujours recomposées, échappent plus que jamais aux définitions figées. Les pratiques de l'espace et du territoire semblent, en effet, se modifier en profondeur selon les représentations que peuvent s'en faire les différents acteurs. Alors, si espaces et identités se conjuguent au pluriel, c'est notre compréhension même des lieux et des territoires qui doit être renouvelée.

Le territoire peut être analysé comme objet de cristallisation identitaire et de revendication politique. L'identité est « fondée sur un minimum de cristallisation sociale, construite dans une certaine temporalité, ancrée dans une spatialité durable, et plus particulièrement dans un territoire » (Di Méo, 2007 : 72). La territorialisation de l'identité favorise aussi le contrôle politique de l'espace social en offrant aux pouvoirs à l'œuvre un champ concret, clairement repéré et balisé, de légitimité de l'action (Di Méo, 2007 : 77). Ainsi, lorsque les agents de la Ville de Dakar parlent d'actions dans les quartiers traditionnels lébous, ils territorialisent la communauté, et espèrent ainsi mieux la contrôler.

Plusieurs questions agitent le débat autour de la notion d'identité, lorsqu'elle s'articule à celle de territoire. Comment l'appartenance s'inscrit-elle dans l'espace, c'est-

à-dire comment appartenance et appropriation du territoire s'articulent-ils ? Quels sont les modes de fonctionnement des lieux où cette appartenance / différence s'inscrit ? Toujours selon l'idée que les identités se construisent et s'affirment à travers une certaine utilisation de l'espace, nous allons développer ces questions grâce à la présente étude de cas.

On est dans une phase de transition. Avant, on ne se fondait dans ce corpus urbain qu'en niant nos particularités. Mais de plus en plus les gens disent « oui, mais n'oublions pas ce que nous sommes ! ». C'est une tendance qui pointe, et je le vois bien au niveau du village : dans mon enfance, les groupes se formaient autour de critères scolaires, autant chez les garçons que chez les filles, il n'y avait pas de liens extra-familiaux entre des gens d'éducation différente ; désormais, ça tend à disparaître, y'a une interpénétration des groupes.

Si tu veux, avant, il y avait davantage d'exclusions socio-éducatives. Quand je suis éduqué, je suis différent, et quand je suis éduqué, je ne suis plus avec toi ; et aujourd'hui les gens se retrouvent de plus en plus autour d'autres choses que l'éducation. Et l'ethnie est une de ces choses. Le sentiment d'appartenance à un lieu, aussi.

[n°43, Seydina Issa Ndiaye, premier maire de Yoff, de 1996 à 2001, 2013/01]

Le premier maire de Yoff, un homme d'une cinquantaine d'années, se souvient de sa jeunesse où les groupes de jeunes se formaient autour de critère d'éducation. Désormais, selon lui, un jeune qui a arrêté l'école à 10 ans et un jeune qui est à l'université peuvent se retrouver autour de valeurs comme la léboubité, mais aussi le sport, la musique, le quartier.

L'identité léboue est prise ici comme objet d'étude et non comme un concept explicatif. Le territoire littoral dakarois, quant à lui, est pris comme espace d'identités, dans sa dimension d'appartenance, puisque les sociétés investissent affectivement et culturellement leur espace de vie. Elles construisent des représentations qui font de certaines portions de l'espace humanisé, des territoires : « le territoire s'apprend, se défend, s'invente et se réinvente. Il est lieu d'enracinement, il est au cœur de l'identité » (Claval, 1996). Quelles que soient l'origine, les limites, et les formes, ou l'absence de formes apparentes de l'espace investi, le sentiment d'appartenance à un territoire est toujours intense (Blanc-Pamard, 1999).

Selon Georges Balandier et Paul Mercier, en 1952, le caractère composite de la population léboue réside entre autres dans les représentations qu'avaient les Lébous d'eux-mêmes, et les autres des Lébous : « les Lébous sont des Wolofs, les Lébous sont

des Sérères, les Lébou sont des Sossés », entendaient alors les chercheurs durant leurs entretiens. Aujourd'hui un Lébou qui se présente ainsi de lui-même, nous dit fièrement : *Je parle lébou, et c'est pour cette raison que ton interprète, seulement wolofone lui, ne comprend pas tout ce que je dis* [n°8, 2011/03].

Y-a-t-il eu transformation dans l'idée que se fait l'individu lébou au 21^{ème} siècle, et par-delà lui le groupe lébou, de ce qu'il est ?

Il nous semble que le pouvoir coutumier de la communauté léboue devient de plus en plus symbolique, à travers les autorités néo-coutumières encore en place qui exercent des fonctions sociales et politiques locales. *Les instances coutumières n'ont pas beaucoup de pouvoir, malheureusement. De fait, les gens leur ont donné une représentativité mais comme ils n'ont pas une organisation interne et des revendications unifiées, ça enlève toute leur efficacité* [n°11, 10/2015]. Parallèlement, des acteurs associatifs présentent la pêche piroguière, pourtant investie par des actifs non-lébous, comme l'attribut principal de la lébouité. Ces individus, loin de vouloir sauver le métier de pêcheur artisan, ont la volonté de s'affirmer sur les scènes de gouvernance locale en brandissant les particularités linguistiques, culturelles ou culturelle des Lébous. Les fonctionnalités effectives de l'héritage coutumier lébou sont donc quasi nulles : nous parlons ici d'une survivance de façade de l'organisation politique néo-coutumière dans les trois villages du *Tànk*, territoires au cœur de notre recherche.

Fig. 46 - Les messages des graffeurs de Douala nourrissent la contestation politique¹⁵⁶.



© J. Kouagheu, pour *LeMonde.fr*, 06.01.2015.

¹⁵⁶ La photo ci-dessus est un exemple d'une culture de rue, le graffiti, un outil utilisé comme arme politique au Cameroun.

Conclusion de la troisième partie

Les Lébous composent leur identité en se référant à l'autochtonie

L'identité léboue survit à travers différents marqueurs. Le mot « survivre » peut sembler fort, pourtant il nous paraît approprié compte tenu de l'ensemble des facteurs qui font pression sur la communauté léboue, depuis le 19^{ème} siècle. Désormais démographiquement minoritaires dans la Presqu'île, les populations léboues des anciens villages perçoivent leurs quartiers traditionnels comme étouffés par la ville. Les mariages exogènes ont favorisé le métissage et de fait, l'ascendance « pur lébou » est de plus en plus difficile à « prouver ». Pourtant, les dépositaires de la lébouité continuent d'affirmer leur identité ethnique : au delà des marqueurs affichés, nous constatons qu'il y a une fluidité d'identités plurielles. Nous avons observé la prégnance d'une revendication identitaire liée au littoral et à la mer. Ainsi, si « être lébou » est une référence identitaire et culturelle dans un Sénégal où l'origine ethnique reste porteuse de sens, revendiquer sa lébouité a, en revanche, un caractère politique - les « acteurs lébous » cherchant à s'affirmer aux côtés d'autres acteurs publics locaux.

Le concept de *composition* est un processus, dynamique par définition, qui se situe au croisement des réflexions de J.-L. Amselle (2001) sur le « branchement » et celles de F. Laplantine (1999) sur la « tension métisse ». Ainsi la composition qui s'opère en territoire lébou entre un culte traditionnel d'une part, et d'autre part, l'islam et ce que certaines personnes enquêtées appellent le « capitalisme moderne », nous semble assez représentative de la propension, chez tout un chacun, à composer avec des normes exogènes à son propre système de représentation du monde. Les actions collectives et individuelles de ces populations installées sur le littoral dakarois fabriquent au quotidien un espace social, politique, culturel et cultuel particulier. De leurs interactions avec des actions rattachées, elles, à une vision plus globale du développement, aux niveaux institutionnels et économiques *méso* comme *macro*, naît une forme spécifique, hétérogène de relation au littoral et une conception plurielle de l'environnement, et de sa gestion. À travers l'étude d'un faisceau de « pratiques ordinaires », nous prêtons une attention toute particulière au détail ethnographique comme porteur de sens. Nous considérons que le détournement d'objets matériels et immatériels dont est capable « l'homme ordinaire », cet « obscur entrelacs des conduites journalières » (De Certeau, 1980), crée du culturel, du symbolique, du politique. Chaque personne invente le quotidien par des ruses, tactiques et résistances.

Le syncrétisme pourrait en effet caractériser les pratiques observées et les discours véhiculés en milieu lébou sur le littoral dakarais. Un dignitaire lébou nous a dit : *nous n'étions pas une ethnie, à notre arrivée sur la Presqu'île, mais des familles issues de différents groupes ; nous avons accueilli tout le monde et sommes devenus un état d'être, un état d'esprit. Vous-même, vous êtes léboue, car vous êtes droite et empathique* [n°3, *Ndeye-Jii-Réew* de la Collectivité léboue, 2011/04]. Mon interlocuteur me signalait sans doute par là qu'il n'était pas dupe de la nature de notre interaction, et que toute tentative de « devenir léboue » pour recueillir plus facilement des informations auprès d'un groupe relativement fermé, du moins marginalisé, était vaine. Mais s'agissait-il vraiment d'une entreprise volontaire, d'une empathie consciente utilisée comme un outil, d'une technique par laquelle on espère obtenir plus de savoirs ? Réfléchir sur l'empathie en anthropologie, c'est une façon pour l'ethnologue d'exercer un retour sur l'expérience ethnographique, pour se rappeler comment les rapports se sont noués. Selon J. Favret-Saada, l'emploi du terme « empathie » devrait être abandonné en anthropologie car il est contradictoire : s'agit-il d'une projection de soi vers l'autre, ou d'une communication immédiate par fusion affective ? C'est le fruit d'une « affectation réciproque » (Favret-Saada, 1990).

« L'ethnologue laisse flotter ses repères et abandonne à l'indigène le soin de désigner la place qu'il est censé occuper – une place inconnue du chercheur, dans un système de places qui fait précisément l'objet de l'enquête. » (Favret-Saada, 2008)

Car l'empathie n'est pas le simple fait de pouvoir se mettre à la place de l'Autre : cette posture est le projet même de notre discipline. L'empathie est nourrie d'affect. Et l'empathie revient au moment de l'écriture : quand il s'agit pour l'ethnologue de restituer à ses lecteurs son travail, en leur permettant à leur tour de s'immerger dans le sujet dont il est question (Nicolas, 2008). Il ne s'agit alors plus d'une empathie qui vise son instrumentalisation à des fins cognitives, mais plutôt d'une complicité, d'une façon d'aller vers l'autre, de pouvoir « entendre les entendements qui ne sont pas les nôtres » (Geertz, 1986 : 10).

Cette interface qu'est le littoral nous apparaît comme la matérialisation spatiale du concept de tension métisse, d'oscillation constante entre des écosystèmes et des socio-systèmes en perpétuelle mutation - un territoire passerelle. Sur ce territoire, les individus composent avec différents éléments culturels dont ils disposent intérieurement (*l'habitus* bourdieusien), ou qu'ils rencontrent. L'autochtonie, que nous avons vu se manifester dans différents lieux de pouvoir, n'est pas un registre d'action

stabilisé pour les Lébous, car elle n'est mobilisée que de façon ponctuelle et semble plus desservir la communauté que la servir.



« Borom saret », charretier sur la plage de Yoff, qui transporte généralement du poisson, ou des ordures, et qui s'improvise ici taxi.

Conclusion générale

Dans les premiers temps de notre recherche, nous partions du constat que des pratiques nouvelles d'appropriation et de protection du littoral de Dakar se surimposaient à des pratiques anciennes. Il s'agissait donc d'envisager comment, selon quels enjeux, et pour quelles conséquences. Constatant assez rapidement que ces nouvelles pratiques de gestion, exogènes aux pratiques locales, ne font pas disparaître les pratiques antérieures, nous avons durant plus de deux ans dégagé une problématique à partir de cet état de fait. L'article publié en 2013 dans la revue *Espace, populations, sociétés*, qui dressait un état des lieux des pratiques et des représentations du littoral dakarois, d'après l'exemple de Ouakam, concrétisait l'ancrage de nos recherches dans un contexte local et une vision située des problèmes posés par l'Habiter urbain en milieu littoral (Sidibé, 2013).

C'est en poursuivant nos entretiens avec les habitants des quartiers qui jouxtent les plages de pêche que nous avons été amenée à nous intéresser à la question de l'identité léboue. Nous nous étions alors fixé pour objectif d'interroger, et de mettre en images, le rapport entre urbanisation, avancée, de la capitale du Sénégal, et identité léboue héritée de milieux de vie ruraux. Ce travail de recherche mettait donc en perspective des problèmes de vulnérabilité sociale, ceux d'une population ne participant pas aux élites de Dakar, et des effets d'agendas internationaux imputables au développement « durable ». Notre clé de lecture était celle d'un espace littoral urbanisé. En enquêtant principalement dans les trois villages du *Tànk*, nous nous sommes volontairement dirigée vers des lieux qui étaient avant tout ceux de dépositaires de l'histoire locale, consciente d'opérer par là un choix pouvant enrichir l'étude de la gestion du littoral dakarois dans son ensemble, mais aussi la biaiser. Les pratiques observées nous orientaient vers les débats relatifs à l'autochtonie et aux identités ethniques.

A la croisée de l'anthropologie et de la géographie, cette thèse s'inscrit ainsi dans un questionnement pluridisciplinaire des enjeux de la gouvernance urbaine, enjeux qui renvoient à des représentations et des niveaux d'échelles différenciés. Autour des années 1990, la diffusion de nouveaux principes de gestion a reconfiguré les modes de gouvernance locale du littoral dakarois. Il fallait donc nous pencher tant sur l'échelle locale de *gestion* du littoral dakarois, que sur les multiples *représentations* du littoral et

de sa gestion. Ce faisant, nous illustrons une vision du territoire associée à des processus de pouvoir, de savoir et d'appropriation.

De l'étude de la gestion de l'environnement littoral, nous sommes passée à celle d'une communauté particulière et de ses mutations. Nous tenions alors notre entrée ethnographique dans la thèse, privilégiant l'étude des représentations et des pratiques populaires, mobilisant des outils d'anthropologie visuelle, ce qui nous a permis d'explorer le fait urbain dans ses substrats et référents traditionnels. Notre focus de discussion s'est alors déplacé de l'utilisateur du littoral, comme cible des politiques et des formes de gestion environnementale, à la question identitaire.

Trois objets de recherche s'articulent donc au sein de cette thèse : le milieu littoral ; le territoire, qui nous renvoie à des notions de politiques - publiques et locales ; et l'espace de vie et de représentation lébou. A ces trois objets correspondent trois blocs d'écriture scientifique et de conclusions empiriques.

La première partie pose le cadre de l'étude. Le chapitre premier analyse le littoral de Dakar en tant que milieu naturel, fragilisé, et urbanisé en un siècle. Le deuxième chapitre présente les usagers du littoral dakarois, et décrypte leurs usages. La ville de Dakar fut construite dès la fin du 19^{ème} siècle, et son littoral lentement mais sûrement aménagé selon des logiques d'extraversion économique. A partir d'études de cas menées sur trois territoires d'enquête privilégiés et quelques mises en perspectives sur d'autres sites de la Presqu'île, nous avons étudié la manière dont différents occupants, indubitablement citadins, vivent aujourd'hui ensemble en mobilisant cependant souvent des références villageoises inspirées par leurs activités économiques dans le secteur productif primaire. L'objectif étant de comprendre comment ces individus investissent le contexte naturel, juridique, politique et socio-économique du littoral dakarois.

La deuxième partie s'attache quant à elle à décrire les processus de gestion du littoral dakarois, en caractérisant ses différents acteurs et leurs interactions : les acteurs supranationaux, les experts, les bailleurs, et les élites politiques nationales, tous au cœur de la gouvernance littorale actuelle. A travers la question de l'assainissement des quartiers traditionnels, nous avons décrypté des jeux de pouvoir qui sont finalement tous rattachés à la ressource de la terre et du sol urbain ; ainsi avons-nous glissé vers la problématique de la gestion foncière, nœud gordien du territoire littoral. Nous avons rappelé, dans une perspective historique, que si la gestion foncière a changé de main à Dakar, le sol urbain, et tout particulièrement sur le Domaine public maritime, continue

de nourrir une vie politique clientéliste ; nous avons ensuite argumenté notre propos en nous penchant sur la gouvernance foncière dans les quartiers traditionnels lébous de la capitale. L'assainissement des quartiers littoraux et des plages dakaroises nous a permis d'analyser les jeux d'acteurs et la mise en œuvre d'actions publiques. Nous avons ainsi observé des cas d'alliance, rares, et surtout des conflits, plus nombreux. Cela nous a amenée à nous interroger sur le positionnement des anciens villages lébous dans l'échiquier politique de la Ville de Dakar, problématique importante à l'heure des décentralisations africaines et singulièrement de la Phase 3 de l'expérience sénégalaise.

Il restait ainsi, en troisième et dernière partie de thèse, à s'interroger sur la perception du fait d'être lébou à Dakar aujourd'hui. Nous avons montré que le fait de revendiquer cette identité est une pratique de distinction pour tous les dépositaires de la lébouité. Cependant, si quelqu'un revendique cette identité dans le cadre de la gestion du littoral, tout en affirmant sa qualité d'autochtone, c'est qu'il y a un enjeu de pouvoir. Le destinataire de la revendication faisait donc sensiblement le bénéfice de ces mobilisations identitaires.

Au regard de la problématique posée, un premier commentaire synthétique du travail mené dans trois principaux sites d'enquête, nous conduit à trois conclusions.

Faisant résonance avec d'autres contextes africains, les injonctions à faire de la « bonne gouvernance », les cadres juridiques et réglementaires récemment mis en place au Sénégal en matière d'appropriation et de protection du littoral, et les débats sur la gestion locale participative, constituent autant de figures imposées et de normes véhiculées à l'échelle *mondiale*. Les mots d'ordre et les représentations du littoral sont portés par ces nouveaux acteurs, alors définis au regard de leurs interactions avec les acteurs *locaux* de la gestion du littoral de Dakar.

L'hypothèse que dans l'agglomération dakaroise différents pouvoirs, politiques, associatifs, coutumiers et religieux, déterminent et transforment les pratiques et les représentations du littoral urbain, a été validée. En étudiant la façon dont les acteurs locaux s'approprièrent un dispositif normé de gestion du littoral, nous avons délimité le cadre de la gouvernance actuelle de la zone côtière et mis le doigt sur ses limites ou contradictions. Cette gouvernance s'affiche comme une action publique anciennement liée aux municipalités urbaines, aujourd'hui promue tout en étant contrainte sur les moyens d'action. Elle s'inscrit en fait dans une logique de projets liée à l'aide

internationale et depuis peu à des opérateurs privés, qui reste portée avant tout par l'Etat sénégalais à distance des communautés de quartier.

L'analyse de la gestion du littoral dakarois et des relations entre ses gestionnaires permet de comprendre que les Lébous entretiennent un rapport spécifique à leurs lieux de vie, qui influe sur leur représentation de la gestion côtière. C'est ce qui nous a donc amené à nous interroger sur la survie de cette communauté ethnique et économique : si les Lébous ne sont plus propriétaires des terres littorales, n'ont plus accès à l'exploitation des ressources côtières, et par-delà, au monde des génies qui y résident, pourront-ils encore longtemps se revendiquer Lébous ? En ciblant nos entretiens sur les différentes expressions, individuelles et collectives, de « l'être lébou » au travail et dans l'espace privé, nous avons pu vérifier qu'il n'existe pas *une* façon d'être lébou. La plupart des dénominateurs de ce que nous avons entendu nommer puis nommé nous-mêmes la lébouité, renvoient à la mer et au littoral. Et ce sont l'ensemble de ces données, variables d'un individu à l'autre, qui construisent l'identité léboue. Au cœur de quartiers traditionnels, la lébouité subsiste, et ce malgré d'autres figures de peuplement dans l'intérieur des terres et malgré l'urbanisation à laquelle elle est confrontée depuis un siècle. Cependant, les registres identitaires attachés aux espaces littoraux sont pluriels et complexes. La gestion de l'environnement littoral fut pour nous un angle d'étude d'une communauté particulière et de ses mutations. Pour survivre, les notabilités et autorités néo-coutumières léboues, toujours en place mais au pouvoir affaibli et contesté, brandissent l'étendard de l'autochtonie pour capter ou conserver d'anciennes réserves foncières.

En nous appuyant sur une méthode de production de données issue de l'ethnologie, nous avons travaillé sur le rapport d'individus et de collectifs au territoire littoral, mais aussi sur les relations entre ces individus dans des lieux de sociabilité : espaces de travail, de vie, de détente, de culte. Nous avons donc glissé d'effets de lieux, principalement illustrés en première partie, à des effets de liens, valorisés en troisième partie et dans le webdocumentaire : liens du sacré et du matériel, liens familiaux et de cohabitation intergénérationnelles, relations des hommes et des femmes, des gens du terroir et des différentes strates d'étrangers... L'hypothèse que différentes variables influencent les pratiques et les représentations du littoral dakarois fut confirmée. Les conditions d'existence des individus, comme les structures de classe, les relations ethniques, les inégalités sociales, le sexe, les positions d'aîné ou de cadet dans la famille,

l'appartenance religieuse et l'engagement politique, constituent autant de situations sociales que nous avons prises en considération.

Reste inévitablement des points d'étude que ce travail de recherche n'a pas développés dans le temps contraint de la thèse.

Bien que consciente de leur importance, nous n'avons pas étudié, par exemple, les marqueurs spatiaux des différentes confréries religieuses le long du littoral dakarois : seule la confrérie layène a attiré notre attention, mais nous n'avons pas pour autant mené une investigation approfondie de cette communauté qui était parfois mise en avant comme spécifique aux Léboues de Dakar. Une étude intéressante serait à mener autour de la dialectique : le sacré construit la ville, la ville déconstruit le sacré -mais aussi l'inverse. Quels sont les territoires, paysages et/ou les aménagements, qui sont nés du lien au sacré ? Selon quelles qualifications, représentations, mises en mot par les acteurs religieux, adeptes et fidèles ? Selon quelles temporalités ? En rapportant ces questions à la diversité des contextes locaux que nous avons finalement pointée à l'échelle du littoral dakarois, il nous semble que la territorialisation du sacré permet d'aller au-delà d'une vision monographique et un peu essentialiste des cultes indigènes et des pratiques religieuses.

Sur un autre plan, nous continuons de nous interroger sur ce qu'il en est des jeunes filles léboues dans la production d'identités citadines de plus en plus connectées au monde. Cette question complexe du rôle attendu de ces jeunes filles qui se revendiquent aujourd'hui léboues n'a été qu'affleurée, et mériterait un travail à part entière. Comme Khady (page 78, et suivantes), ces filles revendiquent évidemment pleinement leur identité de jeune, de sénégalaise, et Dakaroise, tout en restant attachées à des origines léboues. Sur ce terrain du changement social, des voies de comparaison avec d'autres milieux culturels et de montée en généralité restent à trouver, en dépassant là encore les limites de certaines approches des études de genre et position de plaidoyer sur les femmes.

Enfin, plus d'une décennie de clientélisation, de privatisation et de bétonisation du DPM, ont conduit les autorités de Dakar à s'impliquer davantage dans la gestion d'un espace littoral vulnérable, et ce faisant à composer avec des initiatives diverses, mais toutes assumées comme étant celles de la société civile sénégalaise. L'accaparement des terres côtières met d'abord en jeu la corruption et son rôle dans les rouages politiques de l'État aux niveaux centraux et locaux de son fonctionnement ordinaire. Nous n'avons

pas mené d'enquête spécifique sur les transactions politiques liées aux cessions foncières. Elles restent attendues bien que difficiles, comme l'ont montré d'autres pistes d'études. Nous souhaitons montrer la sensibilité croissante des représentations populaires à la corruption particulièrement depuis les années 2000, et le clientélisme à l'œuvre dans la question de la privatisation des terres. Mais nous sommes consciente que nous n'avons pas poussé l'investigation très loin sur un plan empirique.

Une restauratrice de la Pointe des Almadies nous a confié gagner davantage d'argent à la journée avec son restaurant, que les pêcheurs et les mareyeurs qui la fournissent. Cela n'était semble-t-il pas le cas durant les fastes années 1970 et 1980 de la pêche piroguière. Mais les marchands ambulants et les restaurateurs ne furent pas les interlocuteurs premiers de nos enquêtes : nous avons en effet privilégié les entretiens avec les professionnels de la pêche. Une enquête approfondie sur les pratiques commerciales sur le littoral dakarois, et les rapports entre vendeurs et acheteurs mériterait d'être menée pour affirmer cela, et illustrer les bases économiques de la ville à une échelle fine.

Cette recherche suscite donc de nouveaux questionnements en phase avec la société civile dont des représentants nous ont prêté attention. Les questionnements posant le problème de l'utilité sociale de la recherche, nous interpellent sur le terrain de la professionnalisation que nous avons envisagé avec la thèse, sans nous limiter aux métiers de l'enseignement supérieur et des organismes publics de recherche.

Les membres de l'Entente des mouvements associatifs pour le développement, interlocuteur et solliciteur de notre travail, cherchent ainsi à promouvoir un projet de musée de la culture lébou. Ces nouveaux porteurs de normes s'identifient pour l'instant moins parmi les autorités coutumières locales qu'au sein d'intellectuels et d'artistes revendiquant la scène culturelle comme enjeu d'action publique et de mobilisation collective pour Dakar. Il serait ici pertinent de suivre l'évolution de cette initiative de muséification du patrimoine lébou : car une des inquiétudes soulevées par certains des Lébus que nous avons rencontrés, est que leur identité est amenée, selon eux, à disparaître, sans doute étriquée dans quelque format de reconnaissance patrimoniale. Si les Lébus entrent au musée, cela signera-t-il le début de leur extinction ?

Une autre piste de recherche pourrait être de relier les mobilisations citoyennes, qui articulent des enjeux fonciers à des problématiques identitaires, à d'autres formes

d'actions citoyennes à Dakar aujourd'hui. Sans doute faudrait-il raisonner ici à l'échelle de l'agglomération et s'interroger par exemple, dans les banlieues urbaines, sur d'autres glissements de formule entendus dans la presse et les blogs en ligne, comme la « pikinité ». L'espace public est de plus en plus investi par des acteurs culturels issus de la scène artistique dite « underground » ; ils sont porteurs d'un idéal de changement, de rupture avec ce qu'ils appellent le « système », qui rendrait leur pays dépendant de son ancien colonisateur. Tout en utilisant les moyens d'expression exogènes à leur culture, ils se réapproprient leur passé culturel, politique, spirituel, afin de se départir de l'empreinte de l'histoire coloniale et tendre vers un panafricanisme idéalisé. Cette forme de revendication n'est certes pas nouvelle, à Dakar comme ailleurs, mais il serait intéressant d'articuler la façon dont ces artistes, de différents âges, se réapproprient l'espace et l'aménagent, en véhiculant des visions modernes de la société, tout en souhaitant conserver les traditions de leur pays ; cette fois encore, nous insisterons sur le poids de l'islam confrérique à Dakar. Car la plupart de ces artistes, conscients que l'islam a aussi colonisé leur pays et transformé leurs pratiques spirituelles et religieuses, ne sont pas prêts pour autant à remettre en cause cette religion au même titre qu'ils dénoncent l'influence de la colonisation française sur leur culture. Il serait alors intéressant d'interroger ce rapport personnel, complexe, aux différentes perceptions des apports exogènes à leur culture. C'est donc doublement sensible à ces cultures artistiques (à titre personnel), et à leur intérêt anthropologique (comme étudiante formée à la discipline), que nous concluons ainsi l'expérience dakaroise.

Bibliographie

Ouvrages et articles scientifiques

ABELES M. et COLLARD C., 1985, *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Karthala Editions, 330 p.

ADJOUSSE P., 2001, *Impacts du prélèvement du sable marin sur l'évolution du trait de côte à Yoff : essai d'étude de vulnérabilité*, Mémoire de DEA, Chaire UNESCO/Ucad

AGIER M., 2000, *Anthropologie du carnaval. La ville, la fête et l'Afrique à Bahia*, Marseille, Éditions Parenthèses/IRD (dif. PUF), 256 p.

ANGRAND A. P., 1946, *Les Lébous de la presqu'île du Cap-Vert, Essai sur leur histoire et leurs coutumes*, E. Gensoul, La Maison du livre, Dakar

ARINO M., 2015, *Clientélisme et action publique. Emeute toi ! Aime toi !*, Edilivre, 240 p.

BA C. O. et NDIAYE A. I., 2008, « L'émigration clandestine sénégalaise », *Revue Asylon(s)*, n°3, mars 2008, Migrations et Sénégal

BAKARY T., 1990, *Les élites africaines au pouvoir (problématique, méthodologie, état des travaux)*, CEAN/FNSP, n°2/3, 138 p.

BALANDIER G., MERCIER P., 1952, *Particularisme et évolution. Les pêcheurs Lebou du Sénégal*. Saint-Louis, IFAN-Sénégal, 216 p.

BARBIER J. C. et DORIER-APPRILL E., 2002, « Cohabitations et concurrences religieuses dans le Golfe de Guinée. Le Sud-Bénin, entre vodun, islam et christianismes », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 79 (2), p. 223-236.

BARDOT C., FAVRE J., JEGOU B., PARIS F., TOUITOU A., 2009, *L'Afrique*, Pearson Education France

BAUMANN E., 1998, « L'ajustement structurel au service de la société civile ? Réflexions à partir d'exemples sénégalais », in Gescivia (éd.), *Individualisations citoyennes et développement d'une société civile : Abidjan, Dakar*. Rapport de recherche pour le compte du Ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie. Paris, Université de Paris I, IEDES, GESCIVIA (Groupe d'études sur la société civile dans les villes africaines), p. 27-62.

BAYART J.-F.,

- 1985, « Les sociétés africaines face à l'État », *Pouvoirs n°25 – Les pouvoirs africains* -, p. 23-39
- 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, ("L'espace du politique"), 439 p.
- 1996, *L'historicité de l'État importé*, Les Cahiers du CERI, n°15, 44 p.

BAYART J.-F., MBEMBE A., TOULABOR C., 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, Coll. « Les Afriques », 268 p.

BAYART J.-F., GESCHIERE P., NYAMNJOH F., 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale* 1/2001 (no 10), p. 177-194

BECKER C., 1985, Histoire de la sénégalie, Cahiers d'études africaines, Vol. 25, n°98, p. 213-242

BENHAMOU A., 1993, *La pluralité des normes dans la coopération sud-sud*, Thèse de doctorat en Droit. Sous la direction de Maurice Flory, Aix-Marseille, 1012 p.

BENHAMOU F., 2010, « L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité », in *Revue Tiers-Monde*, n°202, p. 113-130

BENRABIA N., 1998, *Le nouveau système de gestion des déchets ménagers dans la communauté urbaine de Dakar*, Evaluation ADEME, Dakar, 67 p.

BERQUE, A., 2000, *Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 271 p.

BERTRAND M.,

- 1993, Viabilisations urbaines et mobilisation des épargnes résidentielles au Mali, in *Décentralisations en questions*, S. Jaglin et A. Dubresson (dir.), Paris, Karthala, p. 127-142
- 1999, « Décentralisation et culture politique locale au Mali : de la réforme territoriale au cas de Bamako », *Autrepart*, n°10, p. 23-40
- 2011, *De Bamako à Accra : mobilités urbaines et ancrages locaux en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 376 p.
- 2011/2, Rapport final du projet ANR-07-SUDS-012-R03_MOBOUA" Mobilités ouest-africaines"
- 2014, « Ni compétitives, ni justes, alors quoi ? Métropoles ouest-africaines et circulation mondialisée de modèles urbains », in *Métropoles en débat : (dé)constructions de la ville compétitive*, Le Blanc (and al.), Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, Collection Espace et justice, p. 355-376
- 2015, « Action publiques urbaines dans les Suds : trajectoires et ajustements », *Géocarrefour*, 90/1 | 2015, p. 5-14

BIERSCHENK T. et OLIVIER de SARDAN J.-P., 1998, *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, 296 p.

BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P. et OLIVIER de SARDAN J. P. (ed.), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, Mainz, Karthala, APAD, 328 p.

BIGNEBAT C. et SACKHO-JIMBIRA M. S., 2013, « Migrations et diversification des activités économiques locales : étude du Bassin arachidier du Sénégal », *Mondes en développement*, 2013/4, n° 164, p. 93-114

BILLAUD A. « Négociation et reconfiguration des pouvoirs locaux. Le cas de la ville de Yoff au Sénégal », *Afrique contemporaine* (2), 2009, p. 169-185

BLUNDO G.,

- 1998, « Logiques de Gestion Publique dans la Décentralisation Sénégalaise : Participation Factionnelle et Ubiquité Réticulaire », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 15 | 1998, mis en ligne le 20 décembre 2006, Consulté le 31 mai 2016.
- 2001, « La corruption comme mode de gouvernance locale : trois décennies de décentralisation au Sénégal », *Afrique contemporaine*, n°199, 3ème trimestre, p. 106-118

BONTE P. et IZARD M., 2000, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Broché, PUF, 864 p.

BONVIN J.-M., 2005, « La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen. », *L'Économie politique* 3/2005, n° 27, p. 24-37

BOTTI-BI C., 2008, « Les tentatives de confiscation des services urbains par le pouvoir coutumier à Abidjan », in *Abidjan, Dakar : des villes à vendre ?*, S. Bredeloup, B. Bertoncello, J. Lombard (éds), L'Harmattan, 352 p.

BOURDIEU P.,

- 1979, *La distinction*, rééd. Minuit, coll. « Le sens commun », 1996, 672 p.
- 1993, « Effets de lieu », in *La misère du monde*, Bourdieu Pierre (dir.), Paris, Le Seuil, collection Points/Essais, Paris, p. 249-250

BREDELOUP S., 1992, « Itinéraires africains de migrants sénégalais », *Hommes et migrations : revue de presse, informations, comptes rendus : Documents*, (1160), p. 16-22

BREDELOUP S., BERTONCELLO B. et LOMBARD J. (éds), 2008, *Abidjan, Dakar : des villes à vendre ? La privatisation made in Africa des services urbains*, L'Harmattan, 352 p.

CAMARA M. M. B., 2009, *Quelle gestion des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest ? Etude de la complexité de l'espace halieutique en zone littorale sénégalaise*, Thèse de doctorat UCAD, Dakar, 339 p.

CAMARA C., 1968, *Saint-Louis du Sénégal. Evolution d'une ville en milieu africain*, Thèse de doctorat, Dakar, IFAN, 292 p.

CAMARA M. B., 2008, *Quelle gestion des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest ? Etude de la complexité de l'espace halieutique en zone littorale sénégalaise*, Thèse de doctorat en géographie humaine, UCAD, 337 p.

CHABOUD C., CHAUVEAU J.-P. et JUL-LARSEN E. (éds), 2000, *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, IRD, Ch. Michelsen Institute, Karthala, 383 p.

CHARLES-DOMINIQUE E. et Mbaye, A., 2000, *Les usages de l'espace dans la pêche artisanale sénégalaise. Les espaces de l'halieutique*, Paris, IRD, p. 371-385

CHAUVEAU J.-P.,

- 1985, *Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal*. Présentation et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste, Anthropologie maritime, Paris, Tome 2, p. 301-318
- 1989, « Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation. - Bibliographie historique sur la pêche européenne et industrielle au Sénégal (15^{ème} siècle-début des années 1960) », *Cahiers des Sciences Humaines*, Vol. 25, 1-2, p. 237-288

CHARTIER D. et SELLATO B., 2003, « Les savoir-faire traditionnels au service de la conservation de la nature ou des ONG internationales d'environnement ? », in *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?*, Economie et développement, Rodary E., Castellanet C. et Rossi G. (dir.), Karthala, p. 89-104

CHRETIEN J.-P. (dir.), 2003, *Les ethnies ont une histoire*, Coll. Hommes et sociétés, Karthala, 435 p.

CICIN-SAIN B. et KNECHT R. W., 1998, *Integrated coastal and ocean management concepts and practice*, Island Press, Washington

COLLOMB G. et GUYON S., 2014, « Droit à la terre, institutions coutumières et jeux politiques en Guyane française. L'exemple des zones de droits d'usage collectifs », p. 173-187, in *Terres, territoires, ressources : politiques, pratiques et droits des peuples autochtones*, Bellier I. (dir.), L'Harmattan, Coll. Horizons autochtones, 394 p.

COLLOMB B., ZEMPLINI A. et SOW D., 1964, *Aspects socio-thérapeutiques du "ndoep", cérémonie d'initiation à la société des possédés chez les Lébou et les Wolof*. Document dactylographié disponible aux Archives Nationales du Sénégal à Dakar, 17 p.

COMBES H. et Vommaro G., « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, 69 | 2012, p. 17-35.

CORMIER-SALEM M.C.,

- 1991, « De la pêche paysanne à la pêche maritime : les Diola de la Basse Casamance (Sénégal) », in *La pêche maritime*, n° 1288- 1289, Ed. ORSTOM, Dakar mars 1991, p. 448 - 456
- 1995, « Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique », in *Espace géographique*, Tome 24 n°1, p. 46-59
- 2000, « Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest-africain », in *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : dynamiques institutionnelles, pouvoirs, mobilités, marchés*, Karthala, Paris, 2000, p. 205-229
- 2013, « L'aménagement du littoral : un enjeu crucial pour les pêcheries artisanales », in *Artisans de la mer : une histoire de la pêche maritime sénégalaise*, s.n., p.136-145

CORMIER-SALEM M.-C. et ROUSSEL B., 2002, « Patrimoines et savoirs naturalistes locaux », in *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Martin J.-Y. (dir.), Paris, IRD, p. 126-142

COULON C.,

- 1981, *Le marabout et le Prince (Islam et pouvoir au Sénégal)*, Paris, Pedone/Bordeaux, Institut d'études politiques, 317 p.
- 1992, « La démocratie sénégalaise : bilan d'une expérience », *Politiques africaines*, n°45

COTTEN A.M. et MARGUERAT Y., 1977, *Deux réseaux urbains africains Cameroun et Côte-d'Ivoire (Deuxième article) : Les Villes et leurs fonctions Cahiers d'Outre-Mer*, p. 348-382

DAHOU T.,

- 2004, *Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le delta du Sénégal*, Coll. Hommes et Sociétés, Karthala, 364 p.
- 2006 « Des espaces publics de proximité dans les contextes transfrontaliers », in *Affaires locales. De l'espace social communautaire à l'espace public politique*, Leclerc-Olive M. (dir.), Karthala, p. 63-81
- 2007, « L'autochtonie dans les Aires Marines Protégées. Terrain de conflits en Mauritanie et au Sénégal », avec Ould Cheikh A. B., Paris, *Politique africaine*, n°108, p. 173-190

DAHOU T., WEIGEL J.-Y., OULD SALECK A. M., DA SILVA A. S., MBAYE M. et NOEL J.-F., 2004, « La gouvernance des aires marines protégées : leçons ouest-africaines », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Vol. 5, n° 3, décembre 2004

DARBON D., « L'État illusoire », in « L'État prédateur », *Politique africaine*, 39, sept. 1990, p. 37-40

DE CERTEAU M., *L'Invention du quotidien*, 1. : *Arts de faire* et 2. : *Habiter, cuisiner*, éd. établie et présentée par Luce Giard, Paris, Gallimard, 1990 (1^{re} éd. 1980)

DE LESPINAY C., 1996, « Autochtonie et droit foncier : l'existence contestée des Banyunk en Afrique de l'Ouest », *Droit et cultures*, n°32, p. 55-65

DIAWARA A. B., 2009, *Les déchets solides à Dakar. Environnement, sociétés et gestion urbaine*. Thèse de Géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III

DI MEO G.,

- 1998, « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », In *L'information géographique*, Vol. 62, n°3, 1998, p. 99-110
- 2007, « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles*, 1 | 2007, p. 69-94

DIOP A. B., 1981, *La Société Wolof. Tradition et changement, les systèmes d'inégalité et de domination*, Paris, Karthala, 355 p.

DIOP C. et SAGNA P., 2011, « Vulnérabilité climatique des quartiers de Dakar au Sénégal : exemple de Nord-Foire-Azur et de Hann-Maristes, actes du colloque », Colloque « Renforcer la résilience au changement climatique des villes : du diagnostic spatialisé aux mesures d'adaptation » (2R2CV). 07 et 08 juillet 2011, Université Paul Verlaine, Metz

DIOP C. A., 1973, « Introduction à l'étude des migrations en Afrique Centrale et Occidentale. Identification du berceau nilotique du peuple sénégalais », *Bulletin de l'IFAN*, Tome 35, série B, n° 4, p. 769-792

DIOP D., 2012, *Urbanisation et gestion du foncier urbain à Dakar : défis et perspectives. Études africaines*, L'Harmattan, 316 p.

DIOP M., 2014, « Le partenariat public-privé : une alternative à l'aide publique au développement ? L'exemple des services urbains d'eau au Sénégal », *Mondes en développement*, 1/2014, n° 165, p. 79-92

DIOP M.-C.,

- (dir.) 2002, *Le Sénégal contemporain*, Karthala, 655 p.
- (dir.) 2002, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Karthala, 728 p.
- 2008, *Le Sénégal des migrations : Mobilités, identités et sociétés*, Karthala, 440 p.
- 2013, *Sénégal (2000-2012)*, Tome 1, Vol. 2, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, Karthala Editions, 1680 p.

DIOP M.-C. et DIOUF M., 1990, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société*, Dakar, Codesria, Paris, Karthala, 436 p.

DIOUF M.,

- 1992, « Fresques murales et écriture de l'histoire. Le *Set-Setal* à Dakar », *Politique africaine*, n°46, p.41-54
- 2001, *Histoire du Sénégal : le modèle islamo-wolof et ses périphéries*, Maisonneuve et Larose, 250 p.

DIOUF M., & FREDERICKS R. (éds.), 2013, *Les arts de la citoyenneté au Sénégal : espaces contestés et civilités urbaines*, Karthala Editions, 384 p.

DOBINGAR A., 2001, *Gestion spatiale et construction urbaine : l'assainissement, un révélateur de gestion urbaine à N'Djaména au Tchad*, Thèse de 3^{ème} cycle, Strasbourg, 443 p.

DOS SANTOS S., LALOU R., NDONKY A., OLIVEAU S., 2015, « Mesure de l'accessibilité géographique aux structures de santé dans l'agglomération de Dakar », *Cybergeog : European Journal of Geography*, Cartographie, Imagerie, SIG, document 751, mis en ligne le 07 décembre 2015, consulté le 30 mai 2016

DOZON J.-P., 2000, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique africaine* 2/2000, n° 78, p. 45-62

DUBET F., 1995, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 271 p.

DUBRESSON A., 1979, *L'espace Dakar-Rufisque en devenir : de l'héritage urbain à la croissance industrielle*, Paris, ORSTOM, 371 p.

DUBRESSON A. et FAURE Y.-A., 2005, « Décentralisation et développement local : un lien à repenser », in *Tiers-Monde*, Tome 46, n°181, p. 7-20

DUCHEMIN G. J., « La République lébou et le peuplement actuel », *Etudes sénégalaises*, n°1, IFAN, Dakar, 1949, p. 289-308

DUCHESNE V., 2005, « Renouveau des religions traditionnelles ? », *Esprit*, n°317 (8/9), p. 151-153.

DUMEZ R. et KA M., UNESCO, 2000, « Yoff, le territoire assiégé. Un village lébou dans la banlieue de Dakar ». *Dossiers régions côtières et petites îles* 7, UNESCO, Paris, 90 p.

DUMOULIN D., 2005, « Légitimités croisées », *Courrier de la Planète*, n° 75, p. 24-29

DUMOULIN D. et RODARY E., 2005, « Les ONG au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité », in *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, C. Aubertin (dir.), Paris, IRD, p. 59-98

DUPONT V. et RAMANATHAN U., 2007, « Du traitement des *slums* à Dehli : politiques de « nettoyage » et d'embellissement », in *La ville en Asie du sud : analyse et mise en perspectives = Cities in South Asia : analyses and prospects*, Dupont V., Heuzé D.G. (ed.), Paris, EHESS, p. 91-131

EL ALAOUI F., 1999, « Le tourisme équitable, sur la problématique d'application concrète du concept de commerce équitable au secteur du tourisme », Master de Management du Tourisme, ESG, Paris

ENGUELEGUELE M., 2008, « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne », in *Société québécoise de science politique*, Volume 27, n°1, p. 3-28

FALL A. S.,

- 2003, « Les liens religieux confrériques, réseaux privilégiés d'insertion », in *Islam et villes en Afrique au sud du Sahara*, Piga A. (dir.), Karthala, 417 p., p. 325-344
- 2005, « La gouvernance multidimensionnelle et la reconfiguration des interactions entre les États et les mouvements citoyens en Afrique de l'Ouest et du Centre (Essai) », *Anthropologie et Sociétés*, Volume 29, n°3, p. 123-138

FALL P. D., 1986, *Du village à la banlieue : l'évolution des villages lébous du rivage méridional de Dakar*, thèse de 3^e cycle, Université Paris 10

FATTON R. Jr., 1992, *Predatory Rule. State and Civil Society in Africa*, Boulder, Lynne Rienner Publishers

FAVRET-SAADA J.,

- 1977, *Les mots, la mort, les sorts : la sorcellerie dans le bocage*. Gallimard, 332 p.
- 1990, « Etre affecté », in *Gradhiva*, n° 8, p. 3-10

FAVRET-SAADA J. et ISNART C., 2008, « En marge du dossier sur l'empathie en anthropologie », *Journal des anthropologues*, 114-115 | 2008, p. 203-219

FAY C. 2000, « Du poisson et des Hommes », in *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest, Pouvoirs, mobilités, marchés*, Karthala, Paris, p.125-166

FIJALKOW Y., 2007, « Construction et les usages de la notion de quartier-village. Village de Charonne et Goutte d'Or à Paris », in *Le quartier, enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué, F. Guérin-Pace (dir.), ed. La Découverte, Paris, 2007, p. 75-85

FISSETTE J. et RAFFINOT M. (dir.), 2010, *Gouvernance et appropriation locale du développement. Au-delà des modèles importés*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 228 p.

FOUCHER V., 2007, « "Tradition africaine" et résolution des conflits. Un exemple sénégalais », in *Politix*, n° 80, p. 59-80

FRELAT-KAHN B. et LAZZAROTTI O. (dir.). 2012, *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Armand Colin, Recherches, 330 p.

GAYE M. et NIANG S., 2010, *Manuel des bonnes pratiques de l'utilisation saine des eaux usées dans l'agriculture urbaine*, Enda RUP, FAO, 123 p.

GEERTZ C., 1986. *Savoir local, savoir global – Les lieux du savoir*. Paris, PUF, 293 p.

GIBBAL J.M., 1988, « Fadjiuila, village dans la ville », *Cahiers des Sciences Humaines*, 24 (2), p. 317-321

GLOWCZEWSKI B. et HENRY R. (dir.), 2007, *Le défi indigène. Entre spectacle et politique*, Aux lieux d'être, 363 p.

GODON S. A., 2011, *Implanter le capitalisme en Afrique. Bonne gouvernance et meilleures pratiques de gestion face aux cultures locales*, Karthala, 240 p.

GOMEZ-PEREZ M., 2005, *L'islam politique au sud du Sahara. Identités, discours et enjeux*, Paris, Karthala, 643 p.

GREGOIRE E., 1993, « Réseaux de pouvoirs et contrôle urbain : l'exemple d'une ville moyenne au Niger (Maradi) », in *Décentralisations en questions*, S. Jaglin et A. Dubresson (dir.), Paris, Karthala, p. 205-217

GUIBBERT J.-J., 2005, « Une autre gouvernance existe-t-elle? Eclairages sénégalais », in *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Coll J.-L. et Guibbert J.-J., Presses Univ. du Mirail, 305 p.

HEIDEGGER M., 1980, *Essais et Conférences*, Paris, Gallimard, coll. « Tel » (n°52)

HERITIER F., 2009, *Une pensée en mouvement*, éd. Odile Jacob, 453 p.

HIBOU B., 1999, *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 400 p.

JACOB F., 2006, *La ville méditerranéenne : approche spatiale d'une aire géographique multiculturelle de proximité à travers un concept producteur d'espace : la propreté*, Thèse de Géographie, Université de Provence - Aix-Marseille I

JACOB J. P.,

- 1997, « États et paysans face à la mise en œuvre des politiques de décentralisation en Afrique », in *Socio-anthropologie de la décentralisation en milieu rural africain. Bibliographie sélective et commentée*, J.-P. Jacob et G. Blundo et al., Genève, IUED (Itinéraires, série "Notes et Travaux" 49), p. 3-22
- 1998, « La décentralisation comme distance. Réflexions sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest-africain », *Politique africaine*, n°71, p. 133-147

- JACOB J.-P., LE MEUR P.Y. (dir.), 2010, *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté dans les sociétés du Sud*, Karthala, 432 p.
- JAGLIN S., 2005, *Services d'eau en Afrique subsaharienne. La fragmentation urbaine en question*, Paris, CNRS Editions, 244 p.
- JUL-LARSEN E., LAURENT P.-J., LE MEUR P.-Y., LEONARD L. (dir.), 2011, *Une anthropologie entre pouvoirs et histoire : conversations autour de l'oeuvre de Jean-Pierre Chauveau*, Karthala, 657 p.
- JUTEAU D., 1996, « L'ethnicité comme rapport social », in *Mots, Textes et sexes*, n°49. p. 97-105
- KANE C., 2010, *Vulnérabilité du système socio-environnemental en domaine sahélien : L'exemple de l'estuaire du fleuve Sénégal. De la perception à la gestion des risques naturels*, thèse de géographie, Université de Strasbourg
- KANE C.N., 2005, « Aspects théâtraux des rites de possession dans les livres de J. Genêt, M. Leirirs et P. Oyié Ndzie », *Ethiopiennes*, n°75
- KASISI R., 2012 « Les perspectives de la biodiversité en Afrique subsaharienne : repenser collectivement le modèle de gestion », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Vol. 12, n°2 | septembre 2012
- KEBE M. et BAKHAYOKHO M., 1991, « Problématique des relations entre la pêche artisanale et la pêche industrielle : cas des ressources démersales », in Durand J.-R., Lemoalle J. et Weber J.(ed), *La recherche scientifique face à la pêche artisanale*, Paris, ORSTOM, p. 933-941
- KEBE M., BAKHAYOKHO M. et BARRY-GERARD, 1991, « Etude de l'exploitation des ressources côtières sénégalaises par les unités de pêche artisanale », document à l'attention du projet PRO-PECHE/AEPAS, p. 930-941
- KLEIN A., LAPORTE C. et SAIGET M., 2015, *Les bonnes pratiques des organisations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po « Relations internationales », 244 p.
- LABORDE C., 1997, *La confrérie Layenne et les Lébous du Sénégal. Islam et culture traditionnelle en Afrique*, Karthala, 130 p.
- LAME M.N., 1981, « Le néolithique microlithique dunaire dans la presqu'île du Cap-Vert et ses environs », Thèse de 3ème cycle, Paris, Université de Paris I, 396 p.
- LAVIGNE DELVILLE P., 2012, « Affronter l'incertitude ? Les projets de développement à contre-courant de la « révolution du management de projet » », *Revue Tiers Monde* 3/2012, n°211, p. 153-168
- LAVIGNE DELVILLE P. et MATHIEU, M. Le diagnostic participatif comme enjeu de pouvoir et comme processus social. *Journée d'Étude IRAM*, 2003, p. 2.
- LAZZAROTTI O., 2006, *Habiter, la condition géographique*, coll. « Mappemonde », Belin, 288 p.
- LeBOSSE Y. (1996). « Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux », *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 9, n°1, p. 127-145
- LECLERC-OLIVE M., 2003, « Arènes sahéliennes : communautaires, civiles ou publiques ? », in *Les sens du public*, Séfai C. et Pasquier D. (dir.), PUF, p. 157-175
- LEGROS O.,
- 2003, *Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)*, Thèse de doctorat, Université de Tours
 - 2004, « Les tendances du jeu politique à Yeumbeul (banlieue est de Dakar) depuis l'« alternance » », *Politique africaine* 4/2004, n° 96, p. 59-77

- (dir.) 2008, *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa*, Paris, Adels et Yves Michel eds., 300 p.

LEIMDORFER F., 1995, compte-rendu de S. Jaglin et A. Dubresson (dir.), « Pouvoirs et cités d'Afrique noire, décentralisations en questions », in *Tiers-Monde*, Tome 36, n°143, *Professions scientifiques en crise. Ingénieurs et médecins en Syrie, Égypte, Algérie*, Longuenesse E. et Roland Waast R. (dir.), p. 714-715

LEIRIS M., 1981, *L'Afrique fantôme*, Coll. Tel, n° 125, Gallimard, première parution 1934, 658 p.

LENSELINK N., 2004, « Participation à la gestion des pêches artisanales pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs en Afrique de l'Ouest : une synthèse des entretiens et des études de cas réalisés en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana », Rapport ONU Alimentation et Agriculture

LERESCHE F., 2014, « La camera comme vecteur relationnel », *Tessituras, Pelotas*, Vol. 2, n°2, p. 152-161

LERICOLLAIS A. et ROQUET D., 1999, « Croissance de la population et dynamique du peuplement au Sénégal depuis l'Indépendance », in *Espace, populations, sociétés*, 1999-1, Les populations de l'Afrique subsaharienne, p. 93-106

LEROUX S. et NOEL J., 2007, « Mondialisation et conflits autour des ressources halieutiques. », *Ecologie & politique* 1/2007, n°34, p. 69-82

LESPINAY C. de, 1996, « Autochtonie et droit foncier : l'existence contestée des Banyunk en Afrique de l'Ouest », *Droit et cultures*, n° 32, p. 55-65

LESSAULT D., 2005, « Les conditions de logement à Dakar et l'installation en périphérie » in *Dakar côté familles. Une lecture de la société dakaroise contemporaine*, Adjamagbo A. et Antoine P. (dir.), Editeurs scientifiques, IRD-IFAN Dakar, p. 27-47

LESSAULT D. et FLAHAUX M.-L., 2013, « Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°4 | 2013, mis en ligne le 01 décembre 2016, consulté le 12 mai 2014

LESSAULT D. et IMBERT C., 2013, « Mobilité résidentielle et dynamique récente du peuplement urbain à Dakar (Sénégal) », *Revue Espace, Société, Territoire*, décembre 2013

LESSAULT D. et SAKHO P., 2008, « Etalement urbain et risques de fragmentation à Dakar », in *Etalement urbain et villes fragmentées à travers le monde, des théories aux faits*, Zaninetti J.M. et Maret I. (dir.), PUO, Collection CEDETE, Orléans, p. 95-118

LEVEQUE C. et MOUNOLOU J.C., 2008, *Biodiversité, dynamique biologique et conservation*, Dunod, Paris, 259 p.

LEVY P. G., 2003, « Associations de développement, chefferies villageoises et décentralisation. Le cas exemplaire de la commune de Maréna Diombougou (Kayes, Mali) », p. 251-275, in *La décentralisation en Afrique de l'Ouest, entre politique et développement*. Totté M., Dahou T. et Billaz R. (dir.), Karthala, 403 p.

LIBERSKI-BAGNOUD D., 2002, *Les dieux du territoire. Penser autrement la généalogie* Paris, CNRS Éditions, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme (« Chemins de l'Ethnologie »), 244 p.

LIPSKY M., 1980, « Street Level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual », in *Public Services*, New York, Russel Sage Foundation

LO P., GUEYE M., DIOP S. et DIOP M., 2002, « Contexte géologique et risques naturels : déterminants structuraux de l'instabilité des corniches dans la Presqu'île du Cap-Vert (Sénégal) », in *Bulletin of engineering geology and the environment*, Vol. 61, n°2, p.161-167

MANGA C. T., 2011, « Approches sociales et territoriales des communautés socio-religieuses à Dakar. », *EspacesTemps.net*, 14.11.2011, 18 p.

MARTIGNY V., 2010, « Penser le nationalisme ordinaire », *Raisons politiques* 1/2010, n° 37, p. 5-15

McMULLAN M., 1961, « A theory of corruption », *The sociological review*, 9

MEDARD J. F.,

- 1990, « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, p. 25-36
- 1998, « La crise de l'État patrimonial et évolution récente de la corruption en Afrique sub-saharienne », *Mondes en développement*, 1998, Tome 26,102, p. 55-57

MERKLEN D., 2009, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, La Dispute, 304 p.

MOITY-MAIZI P., 2006, « Artisans et artisans dans la transformation de poissons au Sénégal », in *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural, Réalités Nord Sud*, Granié A. M. et Guétat-Bernard H. (dir.), Presses Universitaires du Mirail

MOUCHE I., 2008, « Chefferies traditionnelles, autochtonie et construction d'une sphère publique locale au Cameroun », *L'anthropologue africain*, Vol.15, n°1 et 2, p. 61-100

NDIAYE S., 2012, « Analyse des mécanismes de financement des GIE », mémoire de fin d'études, Centre africain d'études supérieures en gestion, Dakar, 83 p.

NDOYE O., 2010, *Le N'döep : transe thérapeutique chez les Lébous du Sénégal*, Collections du GRAPPAF : Psychanalyse et traditions, 238 p.

NGUINGUIRI J.-C., « Gouvernance des aires protégées : l'importance des "normes pratiques" de régulation de la gestion locale pour la faisabilité des réformes dans le Bassin du Congo », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 26 | 2003

NIANG N.A., 2009, *Dynamique socio-environnementale et développement local des régions côtières du Sénégal : l'exemple de la pêche artisanale*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Rouen

NIASSE M. L et SECK M., 2001, « L'accaparement des ressources marines ouest africaines : Sociétés mixtes de façade et licences de complaisance. Expériences du Sénégal et de la Mauritanie », Etude réalisée pour le Service des Eglises Evangéliques en Allemagne pour le Développement (EED), 32 p.

NICOLAS L., 2008, « L'empathie, aporie ou doute méthodologique ? », *Journal des anthropologues*, 114-115 | 2008, p. 91-108

NINEY F., 2000, *L'Épreuve du réel à l'écran. Essai sur le principe de réalité documentaire*, Bruxelles, De Boeck Université, 346 p.

NOIN D., 1999, « La population des littoraux du monde ». In *L'information géographique*. Vol. 63 n°2, p. 65-73

O'BRIEN D. C., Diop M.-C., Diouf M., 2002, *La construction de l'État au Sénégal*, Karthala, 231 p.

OLIVIER de SARDAN J.-P., 2010, « Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique) », Conférence de l'ACEDI, Revue canadienne d'études du développement, Vol. 31, Issue 1-2

ONIBOKUN A.-G. et al., 2002, *La gestion des déchets urbains : des solutions pour l'Afrique*, collection Économie et développement, 247 p.

OSMONT A., 1993, « La régularisation foncière à Dalifort (Dakar, Sénégal) ou comment se passer des communes, Pouvoirs et cités d'Afrique noire », in *Décentralisations en questions*, S. Jaglin et A. Dubresson (dir.), Paris, Karthala, p. 47-66.

OSTROM E., 2010, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck Université, 301 p. (ouvrage original, *Governing the Commons*, Cambridge University Press, 1990)

OTAYEK R. (ed.), 1999, « Afrique : les identités contre la démocratie ? », Autrepart Paris, éd. de l'Aube-IRD, 170 p.

OULD CHEIKH A. W., 2010, « Les pêcheurs imraguen du Banc d'Arguin (Mauritanie) : «l'invention» d'une identité «écologique» », A., López Bargados, et J., Martínez Milán.(dir.), *Cultures du littoral. Dynamiques frontalières entre les Canaries et la côte saharomauritanienne*, p. 153-178

PAQUOT T., LUSSAULT M. et YOUNES C., 2007, *Habiter, le propre de l'humain*, éd. La découverte, Paris, 382 p.

PIAULT M., 2000, *Anthropologie et cinéma : passage à l'image, passage par l'image*, Nathan, 285 p.

PIGA A. (dir.), 2003, *Islam et villes en Afrique au sud du Sahara*, Karthala, 422 p.

PIVETEAU A., 2005, « Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique », *Revue Tiers Monde* 1/2005, n° 181, p. 71-93

RAPPAPORT J., 1987, Terms of empowerment/exemplars of prevention : Toward a theory for community psychology, *American journal of community psychology*, 15 (2), p. 121-148

ROMAGNY B., AUCLAIR L. et ELGUEROUA A., 2008, « La gestion des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas) : la montagne marocaine à la recherche d'innovations institutionnelles. », *Mondes en développement* 1/2008, n° 141, p. 63-80

ROULAND N., 1979, *Pouvoir politique et dépendance personnelle dans l'Antiquité romaine. Genèse et rôle des rapports de clientèle*, Bruxelles, Coll. Latomus, Vol. 166, 656 p.

SABINOT C., 2008, *Dynamique des savoirs et des savoir-faire dans un contexte pluriculturel. Étude comparative des activités littorales au Gabon*, Catherine SABINOT, MNHN (Sciences de la Nature et de l'Homme), Thèse Dir. par Serge Bahuchet

SALEM G., 1992 « Crise urbaine et contrôle social à Pikine. Bornes-fontaines et clientélisme », in *Politique Africaine*, n°45, *Sénégal, la démocratie à l'épreuve*, collectif, Karthala, p. 21-38

SALL A., 1999, « Les pêcheurs régulent l'accès à la ressource au Sénégal, L'expérience du village de Kayar en matière de limitation des caisses », appel à projet, Centre de Recherche pour le Développement des Technologies Intermédiaires de Pêche, Dakar, 1999/10

SALL A. et MORAND P., 2008, « Pêche artisanale et émigration des jeunes africains par voie piroguière », *Politique africaine*, (1), p. 32-41

SAMSON F.,

- 2006, « Identités islamiques dakaroises. Étude comparative de deux mouvements néo-confrériques de jeunes urbains », *Autrepart* 3/2006, n° 39, p. 3-19
- 2007, « La religion comme mode de mobilisation sociale pour la jeunesse urbaine. L'islam et le christianisme à Dakar et à Ouagadougou », colloque IRD, 2007

SARR D., 1980, *La Cour d'Appel de l'A.O.F.*, Thèse de 3^{ème} cycle, Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Montpellier, 268 p.

SCHMITZ J., 2003, « Cités incomparables : polis, médina, cités-États africains », in *Islam et villes en Afrique au sud du Sahara*, Piga A. (dir.), Karthala, 417 p., p. 149-173

SECK A., 1968, *Dakar, métropole ouest-africaine*, IFAN-Dakar, Thèse d'État de Géographie, Paris, 516 p.

SECK A., 2010, *La question musulmane au Sénégal - Essai d'anthropologie d'une nouvelle modernité*, Coll. Hommes et sociétés, Karthala, 254 p.

SECK M., 1997, *La gestion des déchets à Dakar. Perceptions et effets environnementaux*. UCAD, FLSH, Thèse de 3^{ème} cycle, 310 p.

SECK P. O., 1994, *L'idée de Nation en Afrique*, Thèse de doctorat, Université Paris 10

SECULA C., 2001, *Acteurs et gestion du littoral : une anthropologie de la baie du Mont-Saint-Michel* (thèse de doctorat d'ethnologie, Lille), sous la direction de Geistdoerfer A.

SIDIBE I.,

- 2011, *Appropriation et protection de l'environnement en milieu urbain côtier. Une approche anthropologique des enjeux, pratiques et représentations du littoral dakarais* (Sénégal), mémoire de Master 2 R, UMR 201, Paris 1
- 2013, « Un territoire littoral dans l'espace politique, économique et religieux du Sénégal », *Espace populations sociétés*, 2013/1-2, p. 159-176
- 2015, « Enquête dans des quartiers traditionnels du littoral dakarais, Sénégal : quelle action publique ? », *Géocarrefour*, 90/1, p. 73-82

SMITH E., 2010, « La nationalisation par le bas : un nationalisme banal ? Le cas de la wolofisation au Sénégal », *Raisons Politiques*, 2010/1, n°37, p. 65-77

SPERBER D., 1974, *Le symbolisme en général*, Ed. Hermann, 163 p.

STOCK M., 2006, « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. », *EspacesTemps.net*, Travaux, 26.02.2006

SY I., 2007, « La gestion de la salubrité dans la ville de Rufisque, révélatrice de frontières intra-urbaines ? », p. 173-194, in *La ville sénégalaise*, Piermay J.-L. et Sarr C. (éds), Karthala, 246 p.

SY J.H., DIALLO M.A. et KANE P.S., 2008, *Le Domaine public maritime de Dakar : élites, pouvoir et impunité*, publié par l'ONG Aide Transparence

SYLLA A.,

- 1955, « Une République africaine au 19^{ème} siècle », *Présence Africaine*, p.47-65
- 1992, *Le peuple Lébou de la presqu'île du Cap-Vert*, Nouvelles Editions africaines du Sénégal, 135 p.

TALL S. M.,

- 1992, *Les mutations urbaines en Afrique noire. Logiques urbaines et gestion de l'espace*. Strasbourg, Université Louis Pasteur (mémoire de DEA)
- 1994, « Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais », *Revue européenne des migrations internationales*, 10 (3), p. 137-151
- 1998, « La Décentralisation et le Destin des Délégués de Quartier à Dakar (Sénégal) », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 15 | 1998, mis en ligne le 20 décembre 2006, Consulté le 31 mai 2016.
- 2009, *Investir dans la ville africaine - Les émigrés et l'habitat à Dakar*, Paris, Karthala, 286 p.

THIAM M., 1970. *Entretiens sur l'histoire des Lébou de la presqu'île du Cap-Vert*. Traduit par Sylla A., Dakar, 30 p.

THIAM M. H. et MORO M.-R., 2014, « Présentation », *L'Autre* 2/2014, Vol. 15, p. 137-140

TIMERA M., 2009, « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale », *Politique africaine*, (3), p. 175-195

TOTTE M. (dir.), 2003, *La décentralisation en Afrique de l'ouest : entre politique et développement*, éd. Karthala, 403 p.

TRIAUD J.-L., 2010, « L'islam au sud du Sahara. Une saison orientaliste en Afrique occidentale. Constitution d'un champ scientifique, héritages et transmissions », *Cahiers d'études africaines* 2/2010 (N° 198-199-200), p. 907-950

TURGEON L., 2010, « Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux. », *Ethnologie française* 3/2010, Vol. 40, p. 389-399

VERDAT M., 1949, « Histoire moderne du Cap-Vert », in *La presqu'île du Cap-Vert, Études sénégalaises*, IFAN, n° 1, 316 p.

VERNIERE M., 1977, *Dakar et son double Dagoudane Pikine : volontarisme d'État et spontanéité populaire dans l'urbanisation du Tiers Monde. Formation et évolution des banlieues dakaroises*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Mémoire de la section de Géographie n° 7, Bibliothèque nationale de Paris, 278 p.

VIDAL C., 2001, « Sphère « publique » et sphère « privée » : juridictions coutumières, juridictions d'État. Les cas ivoiriens, rwandais et camerounais », p. 163-180, in *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Winter G. et Chauveau J. (dir.), Karthala, 453 p.

WINTER G. et CHAUVEAU J. (dir.), 2001, *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Karthala, 453 p.

YASSINE R., 2015, *Repenser l'identité. Essai de sociologie critique de fait identitaire*, Halfa, 158 p.

ZEMPLINI A. et RABAIN J., 1965, « L'enfant Nit-Ku-Bon. Un tableau psychopathologique traditionnel chez les Wolof et les Lebou du Sénégal », *Psychopathologie Africaine*, Vol. 1, n°3, p. 329-441

Rapports d'étude et d'expertise

- Rapport Banque mondiale, 1989, « L'Afrique subsaharienne. De la crise à la croissance durable »

- Rapport Comité d'Aide au Développement, 1996, « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^{ème} siècle », OCDE

- Rapport national sur l'état de l'environnement marin et côtier, 2002, Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, Dakar (Sénégal), 71 p.

- Données de la Direction de la Prévision et de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, 2002

- Agence Française de Développement, 2009, « Normes de qualité pour les produits agroalimentaires d'Afrique de l'Ouest » étude coréalisée avec le GRET

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, ANSD

- 2011, Situation économique et sociale du Sénégal, chapitre 12 : la pêche maritime,

- 2013, Recensement National du Sénégal Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE)
- Code de la Pêche, Sénégal, 1998
- Convention sur la diversité biologique, 1992
- Rapport de la Direction de la Prévision et de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, 2004, *l'Emploi, le chômage et les conditions d'activités dans l'agglomération de Dakar*
- Rapport Géoville région Dakar 2007, IAGU (Institut africain de gestion urbaine)
- Rapport Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2003, Plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD
- Rapport Enda Energy, 2005, <http://www.endaenergie.org/gestion-integree-des-zones-cotieres-gizc/>
- Rapport UICN sur les Aires marines protégées,
http://www.uicn.fr/IMG/pdf/STRATEGIE_REGIONALE_AMP_AFR_OUEST.pdf
- Archives du CRODT, 1997, *Inventaire des technologies des petits exploitants des ressources halieutiques*
- INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=4558
- Rapport d'enquête, Seck A. P. *et al.*, 1997, étude de cas de la SADA, FAO
<http://www.fao.org/docrep/004/AB781F/AB781F06.htm>
- MEPN-CSE 2000, *Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal*, 268 p.
- Niasse M. L., Seck M., 2011, *L'accaparement des ressources marines ouest africaines : sociétés mixtes de façade et licences de complaisance. Expérience du Sénégal et de la Mauritanie*. Etude réalisée pour le Service des Eglises Evangéliques en Allemagne pour le Développement (EED),
- Rapport UNESCO <http://www.unesdoc.unesco.org/images/0012/001245/124596fo.pdf>
- Rapport sur le programme GIRMAC, État du Sénégal,
<http://www.environnement.gouv.sn/projest%26programmes/girmac-programme-de-gestion-int%C3%A9gr%C3%A9e-des-ressources-marines-et-c%C3%B4ti%C3%A8res>
- Rapport publié par l'UNESCO, Paris, 1973, *Deux études sur les relations entre groupes ethniques en Afrique: Sénégal, République-Unie de Tanzanie*,
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001378/137848fo.pdf>
- Rapport sur le Plan Sénégal Emergent, Gouvernement du Sénégal
<http://www.finances.gouv.sn/index.php/finances/136-resume-du-plan-senegal-emergent>

Autres ressources numériques – presse locale

- Site d'information Allodakar
- Rapport de l'UNESCO, <http://www.unesdoc.unesco.org/images/0012/001245/124596fo.pdf>
- Article sur le site d'information Seneweb, de Dabo A. et Ndiaye M., 2012 :
http://www.seneweb.com/news/Societe/laquo-terrou-baye-sogui-raquo-une-plage-mythique-dediee-au-premier-pecheur-a-y-avoir-debarque_n_72480.html 20/07/21012

- Le Soleil, 22.08.2007
- Site d'information sur les Layènes, www.layene.sn
- <http://www.endaenergie.org/gestion-integree-des-zones-cotieres-gizc/>
- <http://www.hubrural.org/Senegal-lancement-du-projet-de,11029.html?lang=fr>
- CUEJ info, 11.02.2015.
- *Front Siggil Senegaal* : « Avertissement sur la boulimie foncière du Président Wade et le bradage du patrimoine foncier national », Dakar, 31 juillet 2007, 4 p.
- senegal7.com, le Mercredi 6 Avril 2016
- investinsenegal.com
- rts.sn
- <http://news.adakar.com/h/49106.html>
- leral.net
- www.dakaractu.com
- Film « Promets moi la mer », E. Guguet et I. Sidibé :
http://www.dailymotion.com/video/xw2ih6_promets-moi-la-mer-je-te-donnerai-la-terre_tech
- <https://www.youtube.com/watch?v=pWclUbbSQZY>
- <http://www.hubrural.org/Senegal-lancement-du-projet-de,11029.html?lang=fr>
- Guide du Routard, consulté le 29/03/2014,
http://www.routard.com/mag_reportage/161/trois_iles_au_large_de_dakar.htm?page=6
- <http://www.journaldespalaces.com/>
- <http://news.adakar.com/h/49106.html>

Liste des acronymes

AFD - Agence française de développement

AMP - Aire marine protégée

ANOCI - Agence nationale pour l'organisation du sommet de la conférence islamique

ANSD - Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal

AOF - Afrique occidentale française

APA - Association pour la protection des Almadies

APS - Agence de presse sénégalaise

APECSY - Association pour la promotion économique et culturelle de Yoff

ASECNA - Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar

AVE - Association des volontaires de l'environnement

BEI - Banque européenne d'investissement

BPS- Bloc populaire sénégalais

CDL - Comités de développement local

CLP - Comité local des pêches

CNPAS - Collectif national des pêcheurs artisans du Sénégal

COFLEC - Collectif des femmes contre l'émigration collective (Thiaroye-sur-Mer)

CRODT - Centre de recherche océanographique Dakar-Thiaroye

CSA - Comité de la sécurité alimentaire mondiale

DAU - Direction de l'aménagement urbain (Ville de Dakar)

DCT - Direction de la culture et du tourisme

DEEC - Direction de l'environnement et des établissements classés

DPM - Domaine public maritime

DPS - Direction de la Prévision et de la Statistique

EMAD - Entente des mouvements associatifs pour le développement

FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FED - Fonds Européen du Développement

GIE - Groupes d'intérêts économiques

GIRMAC – (programme) Gestion intégrée des ressources marines et côtières

GIZC - Gestion intégrée des ressources marines et côtières

IFAN - Institut fondamental d'Afrique noire

ISRA - Institut sénégalais de recherches agricoles

LDN - Loi sur le domaine national

MACO - Programme marin et côtier

OCB - Organisations communautaires de base

OCDE - Organisation de coopération et de développement économique

OIM - Office international des migrations

ONAS - Office national d'assainissement du Sénégal

ONG - Organisations non gouvernementales

ONU - Organisation des Nations unies

PAS - Programmes d'ajustement structurel

PERL - Plateforme pour l'environnement et la réhabilitation du littoral

PDA - Plan directeur d'assainissement

PDS - Parti Démocratique du Sénégal

PNUD - Programme des Nations unies pour le développement

PPP - Partenariat public/privé

PSA - Plan stratégique d'assainissement

PSE - Plan Sénégal Émergent

SDE - Sénégalaise des Eaux

SONES - Société nationale des eaux du Sénégal

SONEES - Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal

STEP - Station d'épuration des eaux usées

UCAD - Université Cheikh Anta Diop (Dakar)

UEMOA - Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest

UICN - Union internationale de conservation de la nature

UNESCO - Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UPS - Union progressiste sénégalaise

ZIP - Zone interdite de pêche

Table des matières

INTRODUCTION – Le cheminement de la recherche	9
1 - Présentation du travail	9
2 – Problématiques	11
3 – Outils	14
4 - Méthodes - un projet transdisciplinaire	16
4.1 L'écriture ethnographique et la caméra dans la relation d'enquête	16
4.2 Le choix du webdocumentaire	19
4.3 Déterminer un corpus	20
5 - L'enquête sur le littoral de Dakar : un terrain d'observation à l'échelle des quartiers	25
5.1 <i>Ndakarou</i> , village absorbé par la ville coloniale	27
5.2 Le <i>Tànk</i> , triangle fondateur et cœur de la recherche	32
5.3 Les sites moins étudiés de la Presqu'île	40
PREMIERE PARTIE –	
Aménagement de la Presqu'île du Cap-Vert et exploitation des ressources naturelles	
Introduction	47
CHAPITRE I - Un territoire urbanisé en un siècle	49
1.1 - La société léboue, histoires d'une ethnie du Sénégal	51
1.1.1 Une population composite	53
1.1.2 Une organisation retravaillée par la colonisation ?	58
1.2 - Une ville de plus en plus peuplée	60
1.2.1 L'occupation de la Presqu'île et son urbanisation	60
1.2.2 Dakar, ville portuaire : fin du respect des servitudes	62
1.2.3 Le sol prend de la valeur	66
1.2.4 Un littoral convoité	69
1.3 - Un territoire littoral segmenté et difficile à gérer	73
1.3.1 Cartographie des villages lébous : habiter le littoral en quartier dit « traditionnel »	76
1.3.2 Typologie des occupants	81
1.3.3 Typologie des paysages bâtis	82
1.3.4 La ville s'étend et produit des niches pour riches.....	85
1.4 - Un éco-système riche et complexe	90
1.4.1 Biodiversité et adaptation	92
1.4.2 La mer : raréfaction des ressources ou mauvaise gestion ?	95
1.4.3 Le littoral, déversoir des ordures de la ville	98
CHAPITRE II - Scènes de plage	104
2.1 - La pêche artisanale maritime sénégalaise	105
2.1.1 Cadre économique depuis 1970	106
2.1.2 Cadre institutionnel et réglementaire	108
2.1.3 Effectifs et rôles sexués dans le travail	113
2.1.4 Structures de regroupement, commercialisation et distribution	119
2.2 - Conflits d'usages à la plage	124
2.2.1 L'éstran comme lieu d'interaction des pêcheurs et des mareyeurs	125
2.2.2 Marchands ambulants, restaurateurs, pêcheurs et sportifs : une cohabitation pacifique ?	134
2.2.3 Des plages à mosquées : l'influence grandissante de l'islam dans le paysage littoral pose question	139
Conclusion - Des usages difficiles à concilier sur un espace restreint	144

DEUXIEME PARTIE – Gérez !!

Introduction	149
CHAPITRE III - Gestion littorale : de l'environnement à l'assainissement	151
3.1 - La bonne gouvernance littorale	151
3.1.1 Trois notions en question	154
3.1.2 La gestion intégrée de la zone côtière : un référentiel d'action imposé par le « haut »	157
3.1.3 Diffusion des discours et appropriation des « bonnes » pratiques	161
3.2 - Nettoyez la capitale !	168
3.2.1 La propreté, de l'hygiénisme aux pratiques culturelles	168
3.2.2 La gestion de la salubrité : chevauchement des niveaux de pouvoirs	170
3.2.3 Manifestations contre des projets de développement : vers la question identitaire	177
CHAPITRE IV - Jeux d'acteurs autour de la ressource foncière	183
4.1 - Le foncier change de main	185
4.1.1 Le sol urbain, enjeu d'une vie politique clientéliste	186
4.1.2 De nouvelles positions de pouvoir qui profitent aussi aux anciens notables	198
4.2 - L'autochtonie en jeu	203
4.2.1 Le niveau municipal d'action	204
4.2.2 Les « villages lébous » de Dakar vs les nouveaux quartiers résidentiels : quelle gouvernance locale ?	208
4.2.3 La société civile en quartier traditionnel : des actions « bricolées »	221
Conclusion - Une pluralité d'échelles d'action	231
TROISIEME PARTIE - La ressource lébou	
Introduction	235
CHAPITRE V - Etre lébou aujourd'hui : une pratique de distinction ?	239
5.1 - Etre lébou... dans l'espace privé	241
5.1.1 Le parler lébou et la matrilinearité	246
5.1.2 Les faits religieux et l'islam : un syncrétisme assumé ?	249
5.1.3 Le <i>Ndöep</i> , une transe thérapeutique devenue folklorique	263
5.2 - Etre lébou... au travail	269
5.2.1 L'art d'exploiter l'environnement côtier	270
5.2.2 Sur les traces d'une gestion traditionnelle « écolo » du littoral	277
5.2.3 Un Lébou qui ne pêche plus... cesse-t-il d'être lébou ?	285
CHAPITRE VI - Se revendiquer lébou	289
6.1 - Gardiens du patrimoine lébou sur le littoral dakarais	290
6.1.1 « A chacun son Lébou »	290
6.1.2 Préserver ou patrimonialiser le littoral ?	301
6.1.3 Des métiers en danger, d'autres naissent : quelle place pour le tourisme de l'authenticité ?	306
6.2 - L'autochtonie, un levier pour revendiquer du pouvoir	313
6.2.1 - Stratégies identitaires mises en place et construction de la lébouité	316
6.2.2 - Les arts de faire de la lébouité une arme	322
Conclusion – Les Lébous composent leur identité en se référant à l'autochtonie	328
Conclusion générale	331

Table des figures

Fig. 1 - Usages du littoral dakarois. Source : I.Sidibé, 2011.....	21
Fig. 2 – Emplacement payant, aménagé par un plagiste, plage de Yoff. © I.Sidibé, 2013	22
Fig. 3 - La région de Dakar, ses quatre départements, et nos principaux terrains d'étude. Source : Google earth 2015.....	27
Fig. 4 - Une des premières représentations du Cap-Vert et des environs, éditée en 1677. Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans. Auteur et éditeur inconnus	27
Fig. 5 – « Dakar, dans le village des pêcheurs Lébous ». Source : Archives Nationales du Sénégal.	28
Fig. 6 - Dakar, les limites des 4 arrondissements et ses plages, avec leurs noms lébous. Source : I.Sidibé (carnet de terrain), d'après archives de l'EMAD, 2014.....	30
Fig. 7 - Rapport population/superficie des villages du <i>Tànk</i> . Source : Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), janvier 2005.....	33
Fig. 8 - Sport et prière. Plage de l'Université, Fann. © I.Sidibé, 2014	34
Fig. 9 - Commémoration de l'Appel des layènes. Entrée du mausolée sur la plage de Yoff. © I.Sidibé, 2015	34
Fig. 10 - Plage de Yoff Tonghor et île Teungeuneu : lieu de vie du génie Mame Diarré, site de sacrifices lébous. © I.Sidibé, 2012	34
Fig. 11 - Panorama de la plage de Ngor : le village traditionnel, vue sur l'île au centre, le Ngor Diarama à gauche. © I.Sidibé, 2011.....	38
Fig. 12 - Baie de Ouakam. © I.Sidibé, 2015.....	38
Fig. 13 – Conséquences de l'érosion côtière, Petit Mbao. © I. Sidibé, 2013.....	38
Fig. 14 - Carte postale de la Plage de Hann, 1956. Source : Archives Nationales du Sénégal	39
Fig. 15 - La Plage de Hann. © I. Sidibé, 2013	39
Fig. 16 - L'étroitesse des ruelles dans les quartiers traditionnels, dans le quartier de Ndénatt au village traditionnel de Yoff, Dakar. © I. Sidibé, 2012	52
Fig. 17 - Le pays Lébou. Source : G. Balandier, 1952	54
Fig. 18 - Les anciens villages lébous dans la région de Dakar, aujourd'hui Source : I. Sidibé, 2015	54
Fig. 19 - Vue satellitaire de Ngor en 2011 : le village encore repérable. Source : Google earth ..	61
Fig. 20 - Images aériennes et satellites de 1942 et de 2010 du village de Yoff. Source : Google earth 2015	61
Fig. 21 - Evolution de la population du Sénégal de 1960 à nos jours. Source : données de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal (ANSD, 2013)	64
Fig. 22 - Evolution de la démographie entre 1961 à 2003. Population en milliers d'habitants. Source : données de la FAO, 2005	65

Fig. 23 - Historique du développement spatial de Dakar. Source : Seck <i>et al</i> , 1997	68
Fig. 24 - L'habiter comme processus. Source : O. Lazzarotti (2006 : 269)	74
Fig. 25 - Un littoral de luxe : carte avec repères. Source : I. Sidibé, 2015	86
Fig. 26 - Données de population et tendances dans la bande littorale sénégalaise. Source : Rapport UEMOA – UICN	99
Fig. 27 - Remontée d'une pirogue de pêche à Ouakam. © I.Sidibé, 10.03.2011	111
Fig. 28 - Carte des terrains d'enquête	136
Fig. 29 - Un « cabanon », Pointe des Almadies. © I.Sidibé, 2015.....	138
Fig. 30 – Sur la portion de plage jouxtant le mausolée de Yoff. © I.Sidibé, 2011	139
Fig. 31 - Ecritures et dessins, sur la façade qui délimite l'espace sacré autour de la plage du Lieu de Prière Layène. © I.Sidibé, 2015.....	141
Fig. 32 - Jeux d'acteurs sur littoral dakarais : interférences et chevauchements des compétences. Source : I.Sidibé, 2015.	178
Fig. 33 - Evolution de la population dakaraise de 1976 à nos jours. Source : ANSD	185
Fig. 34 - Moyennes des prix du marché des terrains du DPM. Source : Sy, 2008	185
Fig. 35 - Rappel historique des étapes de la décentralisation au Sénégal. Source : I. Sidibé, d'après les données tirées de l'ouvrage d'O'Brien D. C., Diop M.-C., Diouf M., 2002	186
Fig. 36 - 4 images satellites de l'évolution de la baie du Terrou Bi, de 1999 à 2010.....	195
Fig. 37 – Indices d'accessibilité aux structures de santé publique. Source : Ndonky A., ANSD/RGPH, 2002.....	212
Fig. 38 - Indices d'accessibilité aux structures de santé privée. Source : Ndonky A., ANSD/RGPH, 2002.....	212
Fig. 39 – Les canaux à ciel ouvert (première photo, à Hann) et les « émissaires » se déversent sur la plage (deuxième photo, à Yoff). © I.Sidibé, 2011.....	227
Fig. 40 - Bain rituel : une femme se verse du lait caillé sur le corps, plage du Plongeoir, Fann. © I.Sidibé, 2014/09.	258
Fig. 41 - GIE Seuty Ndiaré de Yoff. © I.Sidibé, 2012.	272
Fig. 42 - L'attente du retour des pirogues. © I.Sidibé, 2013	274
Fig. 43 - Pourcentage de pêcheurs dans la population active de Yoff. Source : Dumez et Ka, 2000	307
Fig. 44 – Coupure de presse. Source Allodakar.	321
Fig. 45 – Immigration nette au Sénégal. Source : Banque mondiale.	325
Fig. 46 - Les messages des graffeurs de Douala nourrissent la contestation politique. © J. Kouagheu, pour <i>LeMonde.fr</i> , 06.01.2015	327

Table des annexes

n°1 - Référencement des entretiens utilisés dans la thèse (extraits)	360
n°2 - Corpus des individus enquêtés, I. Sidibé	362
n°3 - Réunion du 11/04/2012 et fiche de présence	366
n°4 - Controverses autour des origines géographiques et ethniques des Lébous avant leur installation sur la Presqu'île du Cap-Vert	368
n°5 - Carte de localisation des types d'ouvrages de protection de la côte à Dakar. Source : Rapport du Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, Sénégal, 2011	374
n°6 - Guide d'entretien fermé, catégorie pêcheurs, I. Sidibé	375
n°7 - Les différents programmes portés ou soutenus par l'État sénégalais, I. Sidibé	378
n°8 - Cas de scissions au sein même de la communauté villageoise – presse locale	379
n°9 - La vente du DPM – presse locale	382
n°10 - Histoire du remembrement des Almadies – presse locale	383
n°11 - Grille d'entretien « professionnelles du littoral »	384
n°12 - « Cultivons le littoral ! » Dossier de proposition de projet (I. Sidibé), déposé à la Ville de Dakar par l'EMAD	387
n°13 – Article sur l'aéroport de Yoff – presse locale	395
Autres annexes	398

ANNEXES

n°1 - Référencement des entretiens utilisés dans la thèse (extraits)

- n°1, 2011/06 : Alioune Guèye, Maire adjoint à l'environnement, Commune de Ngor (2009-2014)
- n°2, 2012/03 : Abdou Khadre Gaye, président de l'Entente des mouvements Associatifs pour le Développement (EMAD)
- n°3, 2011/04 : Alioune Diagne Mbor, *Ndeye-Jii-Réew* de la Collectivité léboue
- n°4, 2011 : Iba Guèye, secrétaire du GIE des pêcheurs de Yoff
- n°5, 2011 : Alioune Mboup, pêcheur lébou de Yoff
- n°6, 2012/01 : Viyé Diba, artiste plasticien dakarois
- n°7, 2011/03 : Alassane Samba, halieute et ex-directeur du Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye (CRODT)
- n°8, 2011/03 : Adama Diagne, pêcheur lébou de Ouakam
- n°9, 2014 : Plagiste de la baie de Ngor
- n°10, 2013 : Pêcheur à la ligne, Petite Corniche des Almadies
- n°11, 01/2014 et 10/2015: Aysatou Ndiaye Diop, première adjointe au maire de Ngor, 2009-2014
- n°12, 2014 : Omar Diène, chargé d'études à l'APECSY
- n°13, 2013 : Propriétaire, vieille femme léboue dans sa concession de Ngor
- n°14, 2013 : pêcheur retraité, Ngor
- n°15, 2011 : Moustapha Dème, économiste au CRODT
- n°16, 2011 : Melle Ndoye, chargée de projets à l'APECSY
- n°17, 2012/03 : Daouda Ndoye, surveillant des pêches, Ouakam
- n°18, 2012/12 : Focus Group, GIE Seuty Ndiarré de femmes transformatrices de Yoff Tonghor
- n°19, 2013/01 : Mareyeuse, Soumbédioune
- n°20, 2012/12 : Focus Group 6 femmes membres du GIE COFLEC de Thiaroye-sur-Mer
- n°21, 2013/01 : Awa Mbengue, présidente des plongeuses de Ngor, entretien fait en wolof
- n°22, 2012/12 : Yaye Bayam Diouf, présidente GIE COFLEC
- n°23, 2012/11 : Thioro Fall et sa soeur, mareyeuses, Yoff
- n°24, 2012/12 : transformatrices Thiaroye-sur-Mer, entretien fait en wolof, traduction R.S.
- n°25, 2012/11 : Yaye Seyni Samb, gardienne d'une chambre des *Rabs*, Ngor, et présidente du GIE des femmes transformatrices de Yoff Tonghor, entretien fait en wolof, traduction R.S.
- n°26, 2012/11 : Makane, gardien d'une chambre des *Rabs*, Ngor
- n°27, 2012 : adepte layène
- n°28, 2012 : Libasse Diop, professeur de chimie à l'UCAD
- n°29, 2012/12 : Groupe de *bana-bana* (mareyeuses), plage de Hann Bel-Air
- n°30, 2013/02 : Papa Samba Nor, secrétaire de l'Association des Pêcheurs de Ngor
- n°31, 2013/01 : Aliou Samb, chef du village, *Jaraaf* de Ngor
- n°32, 2013/02 : restauratrice à la Pointe des Almadies

- n°33, 2013/02 : vendeuse de bijoux, à la Pointe des Almadies
- n°34, 2014 : plagistes, Ngor
- n°35, 2013 : ngoroise « victime de crises » de possession
- n°36, 2012 : Frédéric Fourtune, chargé des programmes infrastructures UE à Dakar
- n°37, 2012 : Sébastien Florès, expert technique auprès du Gouvernement du Sénégal pour la dépollution de la baie de Hann chez France Expertise Internationale
- n°38, 2013/12 : Amadou Dieng, responsable projets à la DDU
- n°39, 2012/12 : GIE « Siou 1 » de mareyeuses, Yoff Tonghor
- n°40, 2013/02 : mareyeur lébou de Yoff
- n°41, 2013 : Anaïs Mendy, étudiante camerounaise installée à Dakar
- n°42, 2013/01 : Amadou Kane Ndoye, maire de Ngor de 2009 à 2014
- n°43, 2013/01 : Seydina Issa Ndiaye, premier maire de Yoff, de 1996 à 2001
- n°44, 2012 : Yaye Koura, mareyeuse retraitée, Ngor
- n°45, 2012 : Yaye Katy Wade, infirmière retraitée, Ngor
- n°46, 2011/03 : Maguette Dione, Layène de Yoff
- n°47, 2013 : deux pêcheurs à la ligne, plage de l'Université, Fann
- n°48, 2013 : Maïmouna Guèye, propriétaire d'une concession léboue dans le village de Ngor
- n°49, 2013 : Paco, plagiste au Virage, Yoff
- n°50, 2013 : notable de Yoff
- n°51, 2011-2015 : Omar Ngalla Diagne, président de l'AVE, militant associatif
- n°52, 2013 : Momar Pouye, président de la commission environnement à la mairie de Petit Mbao
- n°53, 2012/04 : Ousmane Ndiaye, secrétaire général du quai de pêche de Ouakam
- n°54, 2013/11 : Ndou Sarr, secrétaire général du CLP de Ouakam
- n°55, 2013 : Ismaïla Diagne, lébou de Ouakam, universitaire et membre du CODIV
- n°56, 2013 : Moussa Bal, premier locataire Peul en quartier lébou de Ouakam
- n°57, 2012/12 : Pape Goumba Lo, géomorphologue, professeur à l'Ucad, programme UEMOA
- n°58, 2011/03 : Marie-Christine Cormier Salem, géographe, IRD Dakar
- n°59, 2012/03 : Alioune Ndoye, membre du GIE et du Comité Local des pêches de Ouakam
- n°60, 2013 : Frère de Yaye Seyni Samb, village de Ngor
- n°61, 2012 : Adama Mbaye, sociologue du Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye spécialiste des pêcheries
- n°62, 2011 : Ousmane Sow Huchard, président du parti Rassemblement des Ecologistes du Sénégal et collectionneur d'art
- n°63, 2016/05 : jeune manifestant lébou, village de Ouakam
- n°64, 2012/04 : Madeleine Sarr-Diouf, directrice de la division climat au Ministère de l'Environnement
- n°65, 2013 : Ablaye Maïga, vendeur de petit déjeuners sur la plage de Ouakam
- n°66, 2012 : « Khady », lycéenne ngoroise
- n°67, 2011 : Diamalaye Dione, responsable du mausolée de Yoff layène
- n°68, 2013 : Mamadou Diédhou, Secrétaire général de l'association *Siggil Hann*

n°3, Corpus des individus enquêtés, typologie d'acteurs du littoral dakarois, I. Sidibé

	Entretiens en wolof
	En wolof et français
	En français

Les usagers du littoral, effectif : 72 / 196

H	Viyé Diba, artiste qui recycle des objets trouvés
H	Alioune Badarri, plagiste Fann
H	Bernard, président du Centre de Voile de Hann Marina
3F	Jeunes sénégalaises dakaroises sous parasol à Yoff virage, venues profiter de la plage
2H	2 lycéens venus profiter de la mer / surfer
H	Plagiste plage yoff virage
2H	Sportifs plage Anse Bernard
3F	Sénégalaises d'origine diverses : une dakaroise "riche" venue avec son caniche et les 2 nounous (une Diola et une Sérère) de ses neveux. Les nounous ont peur de la mer, la jeune étudiante est une habituée. Yoff virage
H	Touriste venu de Montpellier, dégouté de l'état des plages, et du Sénégal en général...
H	Paco, plagiste de Yoff virage qui tient un restaurant depuis 8 ans. Non Lébou mais dépositaire : il est arrivé adolescent à Ngor où il a "tout appris" au milieu des Lébou
2H	Plagistes du lieu de Prière Layène. Lébou de Ouakam.
2H	Pêcheurs à la ligne sur la petite corniche des Almadies, habitants ouakam
3F	Touristes de l'hotel du terru Bi
H	Sportif de la plage de l'Université. S'entraîne sur les agrès du parcours.
F	Venue de Côte d'Ivoire vivre à Dakar cette année. Vient sur cette plage parfois avec des amis, car c'est près de chez elle. Plage de l'Université
2H	Déjeunent au restaurant de la plage du Lagon. Fréquentent cet endroit à leur pause déjeuné. Dakarois.
H	Retraité, pêche à l'occasion, fréquente la plage de l'université (Fann) car près de chez lui
F	Restauratrice, préparatrice de repas sur l'île de Ngor
H	Restaurateur / cabanon sur l'île de Ngor
2H	Passeurs piroguiers entre la baie et l'île de Ngor
H	"Forza", Lutteur catégorie nationale, lébou de Ouakam, qui s'entraîne à la salle de la baie Ouakam avec son coach, le gérant
H	Gérant de la salle de sport ouverte durant l'été 2013 sur la baie de Ouakam. Ivoirien qui vit "chez les Lébou" depuis environ 10 ans. Se sent intégré
19H	Pêcheurs artisans plage Yoff Tonghor (questionnaire)
19H	Pêcheurs artisans plage Ouakam (questionnaire)

Les dépositaires, effectif : 73 / 196

3H	1 mareyeur, 2 pêcheurs / 2NL et 1L
H	Adama Diagne, pêcheur de Ouakam
H	Diamalaye Dione, responsable du mausolée des Layènes de Yoff
H	Alassane Mboup, pêcheur de Yoff
H	Adama Diagne, Guide éco-tourisme îles Madeleine, habitant de Ouakam et investit dans les asso du quai de pêches
H	Monsieur Dione (père), ancien pêcheur de Yoff
F	Maguette Dione, femme du responsable du mausolée layène de Yoff, usage récréatif
H	Seydina Diop, usage récréatif, banquier layène
F	Khady Guèye, responsable du nettoyage de la plage de Ouakam, mareyeuse, convertie layène
2F	Mareyeuses de Yoff sur la plage (1 non Lébou, et 1 Lébou)

H	Daouda Ndoye, président du comité de surveillance des pêches de Ouakam
F	Yaye Katy Wade, infirmière retraitée, responsable d'un groupement de femmes sans activités de Ngor
F	Ndeye Koura Genviève Diop, mareyeuse de Ngor
6F	Transformatrices de poissons du GIE Seuty Ndiarré de Yoff
F	Awa Mbengue, présidente du GIE Takku Liguey, plongeuses de Ngor
H	Plongeur de Ngor, très jeune
3H	Retraités assis sur la plage : anciens serveurs d'hôtel et pêcheur à Ngor, portion de plage à seul usage récréatif aujourd'hui
H	Retraité assis devant la mosquée de Ngor
F	Rokhaya Diagne, présidente du groupe de bana-bana de Ouakam
6F	Transformatrices de poissons, membres du GIE COFLEC de Thiaroye sur Mer
4F	Mareyeuses de Yoff du GIE « Sciou 1 »
3F	Mareyeuses et transformatrices (poisson séché) non organisées de Thiaroye
F	Nièce de yaye Seyni Samb, Ngor
F	Vendeuses de vêtements dans Ngor
F	Khady, lycéenne de Ngor
2H	tradi-praticien Lébou (oncle de Khady) et son cousin, Ngor
3F	Mareyeuses de Hann Bel-Air, non-organisées en GIE
3F	Mareyeuses de Hann Bel-Air, l'une est une des représentantes des mareyeuses de Hann
F	Vendeuse de bijoux à la Pointe de Almadies, Ngor
F	Restauratrice à la Pointe de Almadies, Ngor
H	Plagiste de la Pointe des Almadies, "l'homme au Pélican", ancien plongeur de Ngor
5F	Bana-bana non organisées de Soumbédioune
H	Moussa Bal. Père de famille venu du Fouta fin des années 60 vivre à Ngor, en a été "chassé" et s'est installé à Ouakam. A depuis acheté plusieurs maisons du quartier et fait venir nombre de gens de sa famille/ son village Peul. Entretien avec plusieurs membres de sa famille
2H	Locataires à Yoff Thongor
2H	Locataires à Ngor (venus du Burkina et Mali)
2F	Propriétaires à Ngor qui louent des chambres de leur maison
2H	Habitants de Hann
H	D'origine suisse, marié à une femme sénégalaise, tient l'auberge Le Poulagou au cœur du marché aux poissons de Yoff Tonghor
F	Salimata, lébou de Ngor qui tombe en transe. Me parle de sa thérapie, sa maladie, ses Rabs.
H	Ndiaga Faye, lébou qui a plusieurs fois été interrogé sur les rites et traditions dans des reportages et docu télé. Détient de nombreuses cartes et iconographies anciennes. Proche du chef de village

Les acteurs politiques locaux, effectif : 36 / 196

17 sont des acteurs politiques locaux ET des dépositaires

F	Bineta Laye Ndoye, chargé de programme ONG APECSY, Yoff
H	Alioune Ndoye, pêcheur de Ouakam et président du GIE des pêches
H	Djibril Ndoye, Maire de Ouakam, parti BDS (bloc démocratique pour la solidarité)
H	Alioune Guèye, Président de la commission environnement de Ngor
H	Alioune Diagne Mbor, <i>Ndeye Ji Réew</i> de la Collectivité léboue de Dakar
H	Iba Guèye, secrétaire général du GIE des pêches de Yoff
H	Seydina Issa Sylla, ancien directeur des Parcs Nationaux
H	Omar Ngalla Diagne, président de l'AVE et président de la commission environnement de Ouakam

H	Seydina Issa Ndiaye, maire de Yoff de 1996 à 2001
H	Ismaila Diagne, Président du Comité de Développement du Village de Ouakam
H	Abdou Khadre Guèye, Président de l'association Entente des Mouvements Associatifs pour le Développement
H	Nyaga Samb, Membre fondateur de l'Emad et responsable de l'antenne de Yoff
H	Pape Samba, président du GIE des pêcheurs de Ngor
F	Yaye Bayam Diouf, Présidente du GIE COFLEC des femmes de Thiaroye sur mer
H	Saliou Samb, Chef du village (autorité coutumière léboue) de Ngor
F	Yaye Seyni Samb, Présidente du GIE Seuty Ndiaré, femmes transformatrices de poisson de Yoff
H	Amadou Kane Ndoye ; maire de Ngor, 2009-2014
F	Aysatou Ndiaye Diop, première adjointe au maire, Commune de Ngor, 2009-2014
H	Alioune Guèye, Maire adjoint à l'environnement, Commune de Ngor, 2009-2014
H	Ndou Sarr, secrétaire du comité de suivi des pêches de Ouakam.

19 sont des acteurs politiques locaux

H	Ousmane, assistant de Lipo Ndiaye, le directeur du Centre de suivi des pêches de Hann. Organe financé par l'État et associé au GIE des pêches de Hann
H	Assistant de Waré Gana Seck et responsable des programmes et de la communication de l'ONG Green Sénégal
2H	Jeunes mobilisés contre la future STEP. Représentants du collectif de lutte pour la préservation des intérêts du village de Mbao
H	Mamadou Pouye, Président de la Commission Environnement de la Commune de Petit Mbao
H	Mamadou Diédhou, Secrétaire général de l'association <i>Siggil Hann</i>
F	Ndeye Ndack Pouye, Direction des Services Techniques de la Ville de Dakar, Chef du département développement durable et micro-jardinage
H	Ousmane Seck, DST Ville de Dakar, chef de la division Espaces Verts
H	Abdel Fall, administrateur du Monument de la Renaissance Africaine, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, conseiller spécial du président Wade, puis ambassadeur en Malaisie pendant 5 ans
H	Babacar Coulibaly, Agent municipal en service à la direction des services techniques chef de la division propreté, assainissement, et surveillance de la voie publique au niveau de la ville de Dakar
H	Ousmane Sow, Professeur au centre de formation horticole, chargé du programme de l'émissaire de Cambérène avant l'UE
F	Ndeye Sène Thiam, Conservatrice du Parc national des Iles de la Madeleine depuis 2010
F	Madeleine Diouf, directrice de la division climat au Ministère de l'Environnement
H	Ousmane Sow Huchard, Député Vert, président du parti Rassemblement des Ecologistes du Sénégal, collectionneur et critique d'art
H	Karim Touré, Président de l'Association Action Citoyenne pour la Défense de l'Environnement
H	Falla Paye, chef de la division tourisme à la Ville de Dakar
H	Papa Dia, Chef de la division Environnement de la Commune de Hann Bel-Air
H	Babacar Badji, secrétaire des Amis de la Nature
H	Amadou Dieng, chef du bureau des opérations d'urbanisme, DAU, Ville de Dakar

Les experts et partenaires technico-financiers, effectif : 15 / 196

H	Adrien Coly, environnementaliste, géographe de Gaston Berger
F	Marie-Christine Cormier-Salem, géographe IRD
H	Rado Loniamilala, consultant de la BM, programme GIRMAC
H	Moustapha Dème, économiste CRODT

H	Alassane Samba, ex-directeur du CRODT
H	Mathieu Ducrocq, directeur du programme MACO à l'UICN / gestion côtière de toute la sous-région
H	Sébastien Florès, technicien renforcement capacité à l'ONAS, via la direction de l'assainissement urbain
F	Isabelle Niang, géomorphologue UCAD, responsable stratégie du programme GIZC au ministère de l'environnement
H	Frédéric Fourtune, responsable UE des financements aux programmes nationaux d'assainissement
H	Adama Mbaye, sociologue du Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye spécialiste des pêcheries
H	Libasse Dop, Professeur de Chimie à L'Ucad, Layène fondateur d'un mouvement réformateur
H	Cheikh Guèye, géographe et chargé de programme à ENDA
H	Philippe Tous, responsable programmes pêche durable à la direction des pêches
H	Mamadou Sankharé, Direction de l'Environnement et des Établissements Classés, Bureau de l'application des Normes
H	Pap'Goumba Lo, Directeur du CEREQ / géomorphologue

n°3 - Réunion du 11/04/2012 et fiche de présence

Gestion environnementale littorale en milieu Lébou dakarais.

Peut-on concilier gestion traditionnelle et normes développementalistes pour une sauvegarde du patrimoine culturel (territorial et immatériel) de la communauté léboue ?

Ordre du Jour - Mercredi 11 avril 2012

9h-9h30 :

- Mots d'accueil et de remerciements d'Isabelle Sidibé, doctorante à l'Université Paris 1.
- Ouverture de la rencontre par Alioune Diagne Mbor, Ndeye Ji Réew des Lébou de Dakar.
- Tour de Table des invités.

9h30-10h15 :

Acteurs associatifs, développementalistes et environnementalistes face à la privatisation du littoral

Qui sont les acteurs de la protection du littoral de Dakar ? Comment expliquer la faible implication des principaux usagers du littoral que sont les pêcheurs (Lébou et non lébou) dans la Plateforme associative nouvellement créée de protection du littoral ?

Nouvelles formes de gouvernance littorale en oeuvre dans la capitale, et difficile concertation entre des niveaux pluriscalaires de gestion territoriale.

- Omar Ngalla Diagne, coordonateur de la Plateforme de protection de la corniche,
- Ousmane Diagne, pêcheur, secrétaire général du GE interprofessionnel des pêches de Ouakam,
- Ibrahima Ly, juriste environnementaliste, Madeleine Sarr-Diouf et Anne Simon (programme GIZC-ministère environnement)
- Djibi Thiam (programme GIRMaC),
- Alioune Guèye, commission environnement de Ngor,
- Aziz Guèye pas venu de l'Union Sportive de Ouakam.

10h30-11h15 :

Perte d'identité territoriale et/ou dé-littoralisation de la léboubité ?

Quelles solutions préconisent les Lébou pour conserver cet espace culturel, sacré du littoral... s'il est amené à être entièrement bétonné ?

Finalement, la communauté Lébou, la spécificité de sa culture, est-elle amenée à disparaître en perdant, plus encore que la propriété foncière, l'accès à "son" territoire ?

- Abdou Khadre Guèye, président de l'Emad (FesPenc et village Lébou),
- Oumar Ndao (Directeur de la culture et du tourisme-Ville) et Abdou Birahim Diop (DAU-Ville Dakar),
- Amadou Diallo, Enda Ecopole.
- Ismaila Diagne, président du Codiv (Ouakam).

11h30-12h15 :

Patrimonialisation et stratégies de transmission des savoirs locaux Lébou :

Quelle transmission des savoirs, liés au littoral, envisage-t-on aujourd'hui, si l'accessibilité au littoral est de plus en plus réduite ? Préserver la culture Lébou, la muséifier, représenterait-il un danger de ? Pourquoi les APAC (Aires du Patrimoine Communautaires) ne sont-elles pas davantage répandues sur la Presqu'île ?

- Pape Goumba Lo, professeur à l'Ucad, programme UEMOA,
- Mathieu Ducrocq, programme MACO, UICN,
- Marème Diagne, géographe, spécialiste des lieux de culte Lébou à Dakar

n°4 - Controverses autour des origines géographiques et ethniques des Lébous avant leur installation sur la Presqu'île du Cap-Vert + Archives diverses

M. VERDAT

voisins de Gambie, ne les contestent pas dans les faits et, curieuse confirmation géographique, notre installation dans l'embouchure de la Gambie : Albreda, puis Gilfrai (Jeffure), où nous commerçons de concert avec l'Angleterre, semblent jalonner, en long comme en large, la limite extrême du territoire attribué.

Notons que ces traités ne nous accordent, en fait, qu'un droit d'occupation commerciale analogue à celui dont avaient joui les Hollandais et moyennant les mêmes coutumes.

Le siècle suivant devait obtenir des instruments diplomatiques plus précis. De Gorée, pris par les Anglais en 1758, rendu par le traité de Paris en 1763, le Gouverneur, dès 1764, signe deux accords avec le même Damel du Cayor, spécifiant bien, cette fois, que « l'acquisition que j'ai faite des pointes de Bin et D'Accard n'a jamais été pour moi, mais bien pour le Roi mon maître ». Il est du reste assez piquant de constater que les traités que l'Histoire voudrait révoquer semblent plus efficaces quant à leurs résultats que les très authentiques actes de 1764. Tout au plus un Inspecteur, mandé par le Ministre Sartes, vient-il visiter Gorée et la presqu'île ; il parle des avantages d'une installation à Daccard, et c'est tout. En 1780, Gorée même est abandonné et les Anglais occupent, vide, une île, qu'ils nous rendent une fois de plus au traité de Versailles en 1783.

Pourtant, cette fois, Dakar a fait l'objet d'un acte de cession positif ; on commence à parler d'un établissement sur son sol. N'est-ce point le moment de jeter un coup d'œil un peu plus attentif sur ce lambeau d'Afrique qui vient de tomber dans nos mains : splendide cadeau d'avenir, dont nul à ce moment, certes, ne mesurait l'importance ?

Cette presqu'île était occupée par les Lebous. M. Claude MICHEL, qui a longtemps vécu parmi eux, a étudié leurs coutumes et leur histoire : cette race, qui a pris si vite son caractère propre, semble née d'un mélange de Ouolofs et de Serères. André VILLARD, dans son *Histoire du Sénégal*, les fait quitter le Djolof à la fin du XVI^e siècle et les vieux Lébous prétendent conserver une tradition qui les fait venir du Fouta Toro, ce qui n'est pas tellement différent. Un fait est certain : c'est que,

même dans les familles très strictes, comme les Khaghanes par exemple, une femme peut épouser un étranger, s'il est de bonne souche Ouolof. Il n'est pas question de Serère. Le souvenir de la descente du Nord, du lointain Djolof, aux temps héroïques de Koli Tinguela et de ses successeurs, semble apparaître dans les traditions lébous. Ce qui apparaît surtout, c'est un caractère déjà très évolué des institutions. Le matriarcat est devenu uniquement successoral : il n'apparaît plus que dans la filiation utérine et le Sérigne de Dakar (sommet de la hiérarchie leboue) qui totalisait à l'origine les trois pouvoirs a peu après partagé son autorité avec de grands dignitaires : Iman, Diaraff, ou Saltingué.

Quel contact les Européens ont-ils eu avec ces hommes et qu'en pensent-ils ? Notons d'abord que, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, cette race originale est confondue par tous les visiteurs du Cap-Vert avec celle qui peuple le Cayor, auquel nos Lebous sont soumis. Si l'évangélisation, ou plutôt la sanctification islamique des Lebous, par Massamba Diop, est du milieu du XVIII^e siècle, c'est son fils seulement, Dial Diop, qui met à profit son incontestable science de la guerre pour vaincre le Damel du Cayor et libérer la République théocratique leboue de son emprise. La date de cette libération, que je n'ai trouvée précisée nulle part avec certitude, doit se placer à l'extrême fin du XVIII^e siècle, puisque, en octobre 1787, c'est encore avec le Damel que le Chevalier de Boufflers règle un achat de terrain au Cap-Vert. Peu de temps après (vingt ans, vingt-cinq ans peut-être), un jugement sévère était porté sur les habitants du Cap-Vert par le Gouverneur Schmaltz, en 1817 : « Les indigènes sont extrêmement voleurs, intéressés et défiants. Enorgueillis de leur succès contre le Damel dont ils ont entièrement secoué le joug, ils sont devenus insolents et exigeants à l'excès. » Il est vrai que, pas beaucoup plus tard, un des premiers apôtres de nos bons naturels de la presqu'île, écrivait : « Avec le fanatisme règne une pureté de mœurs aussi grande que le permet la polygamie musulmane. La droiture, la probité, le respect pour le mariage, la soumission des enfants aux parents, leur affection pour leur mère, l'hospitalité patriarcale des Ouolofs

Bulletin de l'IFAN série B tome 38, n°2 avril 1976

p.223, sur l'histoire ancienne des Lébous du Cap-Vert, par Tadeusz Gostynski

Cheikh Anta Diop, in Introduction à l'étude des migrations en Afrique central et occidentale, 1973, a fait une analyse de la terminologie géographique de la langue Lébou qui ne correspond pas dutout à la toponymie des régions où ils habitent actuellement mais bien au relief de la cyrénaïque qui dans l'antiquité était peuplée par ces lébou.

BA, Birahim, La société Lébou. La formation d'un peuple, la naissance d'un État . 1972, 172p.
(maîtrise d'histoire)

Etude qui propose d'étudier la société Lébou depuis l'époque de sa formation, vraisemblablement à partir du 15^e siècle, jusqu'à la naissance de l'État Lébou vers la fin du 18^e siècle et le début du 19^e siècle.

Linguistique : se distingue des ethnies environnantes par un parler wolof avec nombreuses différences au niveau du vocabulaire et de la prononciation avec celui du Kajoor, du Bawol, et du Jolof. Sur le plan géographique, l'aire d'habitation se présente sur la presqu'île du Cap-vert, position favorable aux échanges maritime et pouvant constituer un point de refuge assurant une protection presque totale contre des ennemis venant du continent.

Sur le plan des activités, les Lébous sont connus comme un peuple de pêcheurs enrichis par la vente du poisson.

Plusieurs facteurs clé sont réunis fin 18^e et début 19^e pour donner à la société Lébou une organisation politique originale en Afrique occidentale que des Européens ont qualifié de « République ». Jusque là, seul le livre de P.A. Angrand publié en 1946 a donné un aperçu général sur les origines et évolutions de la société Lébou.

Lébou, envahis par la métropole de Dakar, ont cherché par souci d'originalité à mieux faire connaître leur histoire que les colons ne l'avaient fait (notice de Pinet Laprade, et autres articles) par la diffusion de leur tradition orale. Cf- « entretiens sur l'histoire des Lébous de la presqu'île » par M'Baye Thiam, préfacée par Assane Sylla, deux Lébous.

Confronter récits de Thiam, griot Lébou « supra-familial », à des sources écrites sur l'histoire des Lébous que sont des récits de voyage à partir du 15^e siècle date d'arrivée des portugais sur les côtes de Sénégal. Caractère inédit de certains récits, comme celui d'André Dornelas écrit dans le premier quart du 17^e et qui porte la première mention de Lébou (Bi-Lebos).

R. Geoffroy présente détails de la société au moment clé qui précède la scission des Lébous d'avec leur maître Le Damel du Kajoor.

Au 19^e, Gaspard Théodore Mollien met en relief le rôle joué par le commerce dans l'enrichissement des Lébous cause principale de leurs tribulations avec le Damel. Premier grand chef Lébou Dial Diop.

1816 : date de la reprise de possession de Gorée par la France.

Origines des Lébou :

Historiens classiques, comme PA Angrand, s'appuyant sur des traditions orales font venir les Lébou du Fuuta-Toro. Les Lébous auraient séjournés dans cette région, rapprochant ainsi des Toucouleurs et des Sereer dont ils sont les Kal (ethnies qui ont longtemps cohabités et sont liées par des liens généralement affectifs). Les Lébou sont des pêcheurs, or chez les Toucouleurs une caste est spécialisée dans cette activité : celle des Cubaalo. Un Lébou ne peut gêner la pêche d'un Tyubalo qui peut faire qu'un Lébou soit dans l'impossibilité de pêcher. Les Lébous

connaissent bien le métier de pêcheur mais non tous les secrets, les Tyubalos ne leur ont pas donné (Balandier et Mercier).

Ils ont les mêmes rites de propitiation afin d'obtenir une pêche abondante. Les Lébous auraient fait leur apprentissage de pêche chez les Cubaalo du Fleuve Sénégal, ou en seraient un rameau détaché. Mais cela suppose que les Lébous aient tjs été des pêcheurs, ce qui n'est pas sur. Les études montrent plutôt qu'ils auraient tjs été une ethnie unique et homogène, avec des caractéristiques propres.

Autre thèse : dès le 9^e siècle avec l'islamisation de la région du Fleuve, un groupe parmi les Sereer est perméable au prosélytisme combattant des Berbères, et se mêle à eux donnant la branche Toucouleur, un autre non, gardant le nom de Sereer et migrant vers le sud.

Ainsi, il est dit qu'un peuple autochtone, « typiquement noir », aurait accueilli la première dynastie d'origine, soit peul soit mandingue, les Dyago, ont régné durant le dernier épisode de l'Empire du Ghana.

Argument pêche qui rattache les Lébous aux toucouleurs ne tient pas car ils seraient à l'origine des agriculteurs, qui se sont mis à la pêche que vers le 16-17^{ème} siècles. Avec l'essor du commerce (triangulaire) de Gorée et la demande croissante, la pêche devient une activité lucrative.

Autre similitude Lébou-Sereer : fêtes de fin de récoltes que sont les M'Bapates ou luttes populaires.

Idée d'une origine commune des Lébou et des Sereer :

Parenté sur le plan religieux :

Les Sereer quittent le Futa car ne veulent pas abandonner leur animisme ancestral. Religion des Tuur chez les Lébous, Certains de ces Tuur sont réputés ou Serrer ou Mandingue, et dans les chants du Ndoep, des allusions sont faites à la pointe de Sangomar, en plein domaine Sereer. On dit que les Tuur avaient leur centre dans une ville à proximité de ce Cap.

Systèmes politiques :

Sereer sont réfractaires à toute cohésion politique et s'éparpillent par groupes de familles le long de la côte, morcellement qui se traduit par la multiplicité de groupes Sereer.

Même segmentation a affecté la société Lébou. Ce qu'on a appelé le « République » n'est autre qu'une fédération de 12 villages.

Importance prise du matrilineage : lignée mère joue grand rôle dans l'équilibrage de la famille, dans les héritages et surtout dans le système politique.

Sur le plan social, la structure des castes est quasi inexistante chez les Sereer et apparaît qu'avec la naissance d'une société riche au 16^e siècle chez les Lébou.

Donc :

- Origine commune, berceau du Futa Tooro.
- Au 11^{ème} siècle, naissance du mouvement Almoravide accélère le processus d'islamisation entamé en Mauritanie et au Soudan et gagne ainsi la région du Fleuve, créant une scission dont il ne reste pas d'info. Sa cause semble avoir été le refus d'embrasser l'islam, tandis qu'un autre groupe s'islamise.
- Départ d'un groupe refus de se plier aux marabouts berbères et maures.

Hypothèses :

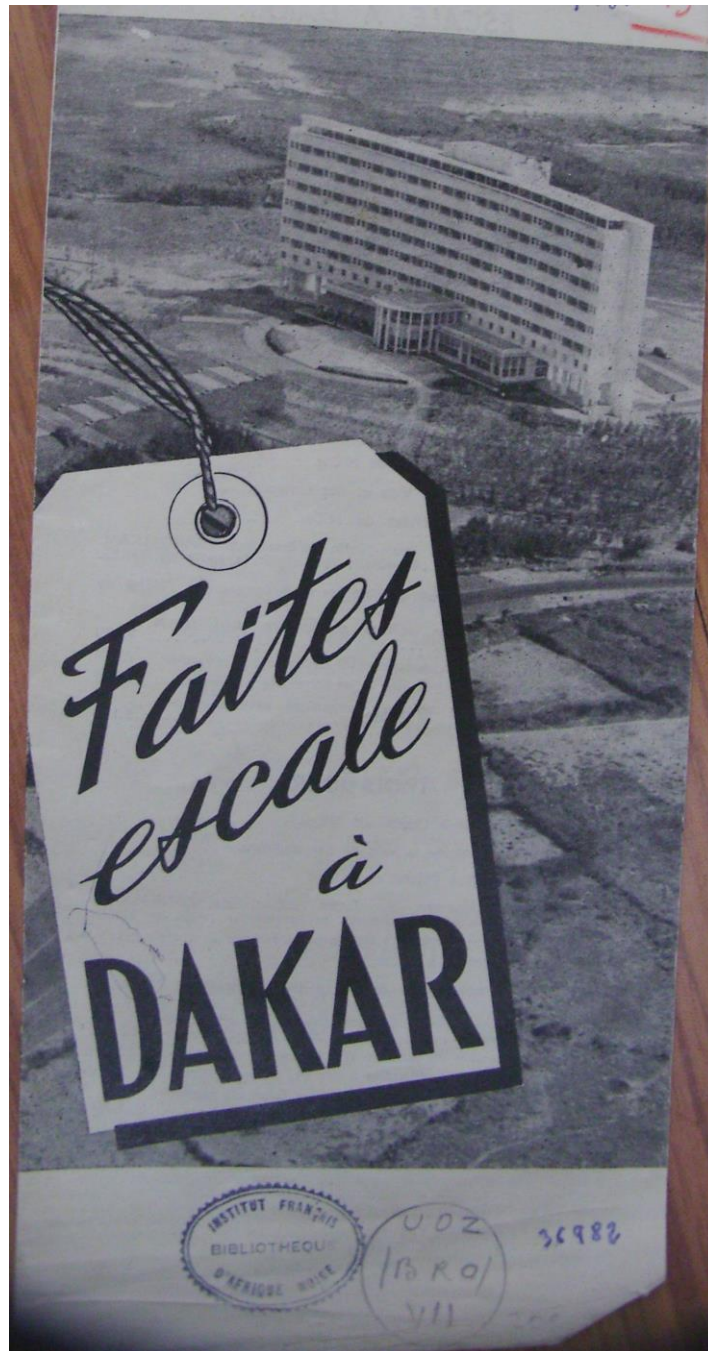
- Départ groupé puis une nouvelle segmentation en Lébou/sereer ;
- Ou bien un groupe pique plein sud et l'autre vers le sud-est (Sereer) remontant ensuite vers le Nord
- Enfin, autre hypothèse : pas un départ mais plusieurs successifs qui auraient suivis le même itinéraire.

non seulement par son caractère de griot "supra familial" mais surtout par son souci d'élargir ses connaissances et d'en laisser une trace écrite. Son témoignage, malgré certaines évocations mythologiques inhérentes à la tradition orale n'en reste pas moins capital. Il le sera d'autant plus, qu'il sera confronté à des sources écrites. L'ambition de cette étude est de mener à bien cette confrontation.

Les sources écrites les plus utilisées ici seront les récits de voyages. A partir du XV^e siècle date d'arrivée des premiers navigateurs Portugais sur les côtes de la Sénégambie ils se feront de plus en plus nombreux ; certains laisseront des descriptions. Leur exploitation systématique nous permettra peut-être d'apporter un nouvel éclairage aux ténèbres qui recouvrent les origines Lebu. Certains de ces récits ont un caractère inédit, notamment, la relation d'André Dornelas écrite dans le premier quart du XVII^e siècle (1625) et qui porte la première mention du nom Lebu (Bi-Lebos). La Relation d'Adanson résulte d'un voyage sur la côte occidentale d'Afrique de 1749 à 1753, elle présente un intérêt historique certain. R. Geoffroy de Villeneuve qui voyage en 1790 nous apporte aussi des détails intéressants sur la société Lebu à une période clef de son histoire, celle qui précède la scission des Lebu d'avec leur maître du Kajoor, Le Damel.

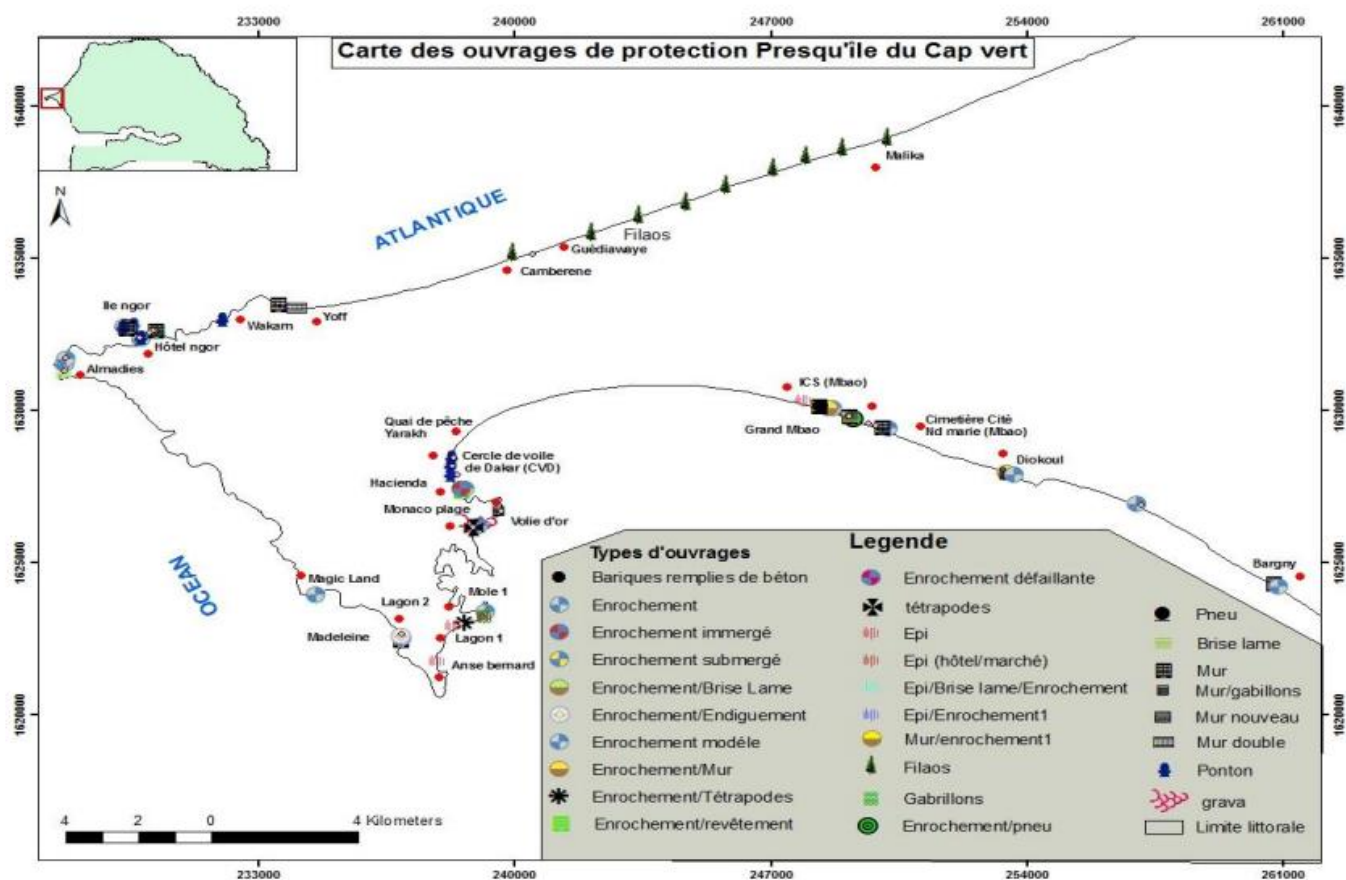
./.

BA, Birahim, La société Lébou. La formation d'un peuple, la naissance d'un État (1972)



Brochure touristique sur Dakar, années 1960 : vue de l'Hotel Ngor Diarama, alors entouré de champs.

n°5 - Carte de localisation des types d'ouvrages de protection de la côte à Dakar. Source :
Rapport du Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, Sénégal, 2011



n°6 - Guide d'entretien fermé, catégorie pêcheurs, I. Sidibé

Yoff

Questionnaire pêcheur, ~~mosquée de la divinité~~, 5min par personne
mai 2015

Prénom : Baye Moussé Sarr
Age : 39 ans

Quel est votre travail ? Pêcheur

- Etes vous propriétaire de la pirogue ? oui non

Depuis quand faites vous ce métier ? depuis 20 ans

Votre père faisait-il le même métier ? oui non (Il était chauffeur de «car rapide»)

Où habitez-vous ? Yoff ndeu ngagne

Vous considérez vous comme un lébou ? oui non

- Si oui : Pourquoi ? (ma mère est lébou ou je vis avec les lébous)
ma mère est lébou

Existe-t-il des savoirs-faire liés à la pêche spécifiques aux lébous ? oui non

- Si oui, lesquels ? technique de protect^o des doigts. (avec du feux)
on est plus vifs, nous savons qu'il faut commencer tôt

Avez-vous connaissance, chez les Lébous, de pratiques traditionnelles de protection de la nature (mer et terre) ? oui non

- Si oui, lesquels ? on se bat âprement pour une pêche «propre»
des vagues de nettoyage par 2 mois par la communauté

Prénom : Doudou Niang Age : 30Quel est votre travail ? pêcheur

- Etes vous propriétaire de la pirogue ? oui non

Depuis quand faites vous ce métier ? 1992Votre père faisait-il le même métier ? oui nonOù habitez-vous ? YoffVous considérez vous comme un lébou ? oui non

- Si oui : Pourquoi ? *(ma mère est lébou ou je vis avec les lébous)*

père, mère sont lébou.Existe-t-il des savoirs-faire liés à la pêche spécifiques aux lébous ? oui non

- Si oui, lesquels ? "thiass" seulement contrairement à d'autres méthodes (-) efficaces.

Avez-vous connaissance, chez les Lébous, de pratiques traditionnelles de protection de la nature (mer et terre) ? oui non

- Si oui, lesquels ?

Prénom : El Thou bip Age : 37 ansQuel est votre travail ? pêcheur

- Etes vous propriétaire de la pirogue ? oui non

Depuis quand faites vous ce métier ? (Ngaparou) depuis 10 ansVotre père faisait-il le même métier ? oui nonOù habitez-vous ? NgaparouVous considérez vous comme un lébou ? oui non

- Si oui : Pourquoi ? *(ma mère est lébou ou je vis avec les lébous)*

père et mère sont lébou.Existe-t-il des savoirs-faire liés à la pêche spécifiques aux lébous ? oui non

- Si oui, lesquels ?

Avez-vous connaissance, chez les Lébous, de pratiques traditionnelles de protection de la nature (mer et terre) ? oui non

- Si oui, lesquels ? retirer les imperméables dans la mer, ramassage des poissons morts.

Prénom : Sayni Ndiaye Age : 33 ans

Quel est votre travail ? pêcheur

- Etes vous propriétaire de la pirogue ? oui non

Depuis quand faites vous ce métier ? depuis 20 ans

Votre père faisait-il le même métier ? oui non

Où habitez-vous ? Diakhan

Vous considérez vous comme un lébou ? oui non

- Si oui : Pourquoi ? (*ma mère est lébou ou je vis avec les lébous*)
mon père est lébou

Existe-t-il des savoirs-faire liés à la pêche spécifiques aux lébous ? oui non

- Si oui, lesquels ? pêche à la ligne

Avez-vous connaissance, chez les Lébous, de pratiques traditionnelles de protection de la nature (mer et terre) ? oui non

- Si oui, lesquels ? Comité local des Pêcheurs (C.L.P)

Prénom : Babacar Gueye Age : 32 ans

Quel est votre travail ? pêcheur

- Etes vous propriétaire de la pirogue ? oui non

Depuis quand faites vous ce métier ? depuis 15 ans

Votre père faisait-il le même métier ? oui non

Où habitez-vous ? Diakhan (medina 2)

Vous considérez vous comme un lébou ? oui non

- Si oui : Pourquoi ? (*ma mère est lébou ou je vis avec les lébous*)
ma mère est lébou

Existe-t-il des savoirs-faire liés à la pêche spécifiques aux lébous ? oui non

- Si oui, lesquels ? pêche au jilet

Avez-vous connaissance, chez les Lébous, de pratiques traditionnelles de protection de la nature (mer et terre) ? oui non

- Si oui, lesquels ? sacrifices, recital coran, C.L.P

n°7 - Les différents programmes portés ou soutenus par l'État sénégalais, I. Sidibé

n°8 - Cas de scissions au sein même de la communauté villageoise – presse locale

Source : Le Soleil | Le 20 février, 2006 Lébous de Yoff : Les milliards de la discorde

Les populations Lébou de Yoff se sont mobilisées en Assemblée générale hier dans leur village pour élucider les problèmes relatifs à la gestion dite gabegique des biens publics de Yoff, par l'Association pour la promotion économique culturelle et sociale de Yoff (Apepsy). Mais aussi pour renouveler leur attachement au Grand Diaraf, Babacar Mbaye Nguirane Mbengue et exiger ensemble leur dû.

La polémique née de la gestion supposée gabegique des biens publics du village par l'Association pour la promotion économique culturelle et sociale de Yoff (Apepsy), continue de faire son chemin dans la grande communauté des Lébous. Et c'est sous la surveillance des forces de l'ordre, que les populations de Yoff, se sont réunies en Assemblée générale, hier à Yoff, autour du Grand Diaraf Babacar Mbaye Nguirane Mbengue. Une rencontre qui, selon le Président de la jeunesse Yoffoise, Abdoulaye Thiaw Ndoye, a pour objet de clarifier les choses et d'appeler les populations à se remobiliser autour du Grand Diaraf pour soutenir son action. Et pour ce faire, à en croire Abdoulaye Thiaw Ndoye, les habitants de Yoff, tous âges confondus, vont apposer leurs signatures sur un papier, attestant ainsi de leur mobilisation derrière Babacar Mbaye Nguirane Mbengue. « C'est nous qui l'avons élu Grand Diaraf et chef de village, puis présenté au président de la République qui l'a ainsi reconnu », clame le premier conseiller du maire de Dakar, Baye Dame Samb.

Après l'assemblée générale, informe le président des jeunes de Yoff, les habitants favorables au Grand Diaraf vont effectuer une tournée dans les quartiers pour informer et sensibiliser les familles et les mouvements, mais aussi, pour recueillir leurs doléances et discuter de tous les problèmes qui interpellent leur communauté. « Pour le reste, soutient Abdoulaye Thiaw Ndoye, la justice est en train de faire son travail ».

La communauté de Yoff s'est sentie offensée par la démission du Grand Diaraf Babacar Mbaye Nguirane Mbengue, demandée par l'Imam Ratib de la mosquée de Yoff et « Ndeye Ji Reew », Thiow Mbengue. Et, toujours selon le premier conseiller du maire de Dakar, Baye Dame Samb, ce dernier (le Grand Diaraf), en portant plainte contre les auteurs de malversations et en saisissant les autorités compétentes, n'a fait que respecter la loi. Baye Dame Samb qui a déploré cette situation, pense qu'il y a des gens qui veulent s'amuser avec leurs coutumes et traditions. « Et nous ne pouvons l'accepter », martèle-t-il.

Par ailleurs, pour clamer son innocence, le deuxième vice-président de l'Apepsy, Mame Maodo Malick Ndoye, qui se dit toujours soucieux de l'avenir des jeunes, déclare : « que celui qui veut me défier à propos de l'Apepsy le fasse. J'ai tous les documents avec moi », lance-t-il à l'assemblée.

Division de leur communauté : Des Lébous chargent

Senghor Rédigé par leral.net le Mardi 16 Août 2016 à 10:58 | | 4 commentaire(s)

Une partie de la communauté lébous accuse l'ancien Président du Sénégal d'être à l'origine de la division de leur collectivité. Pour ces derniers, le Président Senghor favorisait le Grand Serigne qui, disent-ils, n'occupait qu'une fonction de marabout. Ces Lébous invitent l'État à ne pas s'immiscer dans les affaires internes de leur communauté.

La communauté lébous réclame à l'État la réparation d'une injustice historique dont elle était victime de la part du premier Président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor. Selon Le Quotidien, Abdou Rahmane Mbengue, coordonnateur du Comité préparatoire de l'Ag constitutive de « Wenaaw Saay » soutient que l'ancien chef de l'État a contribué à la division de la collectivité Lébous. « Senghor a contribué à la division des Lébous en favorisant le Grand Serigne de Dakar, alors que le Grand Serigne de Dakar n'existe pas dans l'architecture gouvernementale léboue. Notre collectivité locale existe depuis deux siècles avant l'avènement du Grand Serigne de Dakar. C'est la politique qui est venue chambouler tout depuis Lamine Guèye jusqu'à Senghor. C'est de Senghor que les divisions sont venues », a confié Mbengue dans les colonnes du journal.

A propos de la part de responsabilité des autres chefs d'État dans le mal vécu des Lébous, le coordonnateur indique que le Président Wade leur a aussi causé beaucoup de préjudices, notamment en ce qui concerne l'épineuse question du foncier dans cette communauté.

COMMENTAIRES

paul • il y a 11 jours

reglez vos problemes entre vous et laisser SENGHOR en paix.aimer vous entre vous et ne soulever pas un faux debat.

BOYALMADIES • il y a 11 jours

Je l'ai déjà dit ici et je vais devoir le répéter puisque, comme on dit, la répétition est pédagogique. Je disais donc en substance, que le problème de la communauté Leboue, ce sont ses dirigeants. Ils ne sont intéressés que par leurs propres intérêts basement matériels et leurs position sociale au sein de la communauté.

Peu de gens savent que la communauté Leboue est l'une des plus riches au Sénégal avec un patrimoine foncier considérable.

Paradoxalement, c'est l'une des communautés les plus pauvres du Sénégal. Pour ne pas dire misérables.

Bien entendu, il existe des Leebous nantis, mais c'est une infime minorité comparée à la majorité qui tire le diable par la queue.

Encore faudrait-il qu'elle trouve le diable pour lui tirer la queue.

Faites un tour du côté de villages Leebous comme Ouakam, Ngor, Yoff et j'en passe et remarquez le niveau de pauvreté qui y règne.

C'est inadmissible pour une communauté qui, jadis, était "propriétaire foncier " de Dakar.

Les responsables irresponsables Leebous ont fait main basse sur tout le patrimoine foncier de la communauté et l'ont vendu aux plus offrants et jouissent de l'argent au grand dam du reste de cette même communauté.

C'est triste mais c'est cela la vérité.

Toute cette gueguerre mesquine entre deux camps pour des histoires de "grand serigne " n'est motivée que par ces intérêts matériels que j'ai cités plus haut.

Et les présidents successifs du Sénégal l'ont bien compris. Raison pour laquelle, ils ont joué le jeu en vous divisant pour mieux vous contrôler.

Diviser pour mieux régner, nous savons tous ce que cela veut dire.

Les hommes politiques vous divisent car vous êtes divisibles. C'est simple.

Il appartient donc à la communauté leeboue de faire sa propre introspection et de conjurer ses vieux démons au lieu d'être là à jeter la faute sur Senghor ou sur un autre.

Un homme politique fera tout ce qui est nécessaire pour conserver son pouvoir. Cela va de soi. Ils ont tous lu le prince de Machiavel et ont bien retenu la leçon.

Pour la petite histoire, un jour j'étais avec mon père dans sa voiture. Arrivés à hauteur de Yoff, il me montre une concession délabrée où habite une grande famille. Ensuite, il me précise que le vieux qui lui a vendu tous ses terrains ici aux Almadies et ailleurs, vit dans cette maison avec sa famille. Je n'en revenais pas. Comme quoi, la pauvreté est avant tout un état d'esprit.

Si vous pensez pauvre, vous serez toujours pauvre.

Et le problème principal de la communauté leeboue est principalement sa façon de penser.

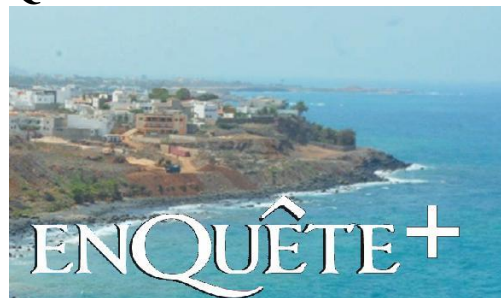
Je termine en disant que, je n'ai absolument rien contre cette belle communauté que sont les Leebous, j'y compte de bons amis à qui d'ailleurs je tiens le même discours de vérité, mais force est de reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour l'avancement et l'épanouissement des Leebous.

Schwarzeraal • il y a 11 jours

vous pietinez un mort!!! toutes les communautés coutumières et religieuses s'achètent, de Senghor à macky sall.

n°9 - La vente du DPM - extrait presse locale

CONSTRUCTION SUR LE LITTORAL

Quand la loi autorise la violation du DPM <http://www.enqueteplus.com/> 2 avril 2014

Défendre le domaine public maritime ne doit pas être une chose aisée. La loi qui permet de tout encadrer a laissé des brèches dans lesquelles s'engouffrent tous les violeurs du domaine public maritime. Au grand désarroi des acteurs de la plate-forme pour la défense du littoral.

La plate-forme des acteurs pour la défense du littoral doit faire preuve d'ingéniosité pour gagner son combat. Autant la loi peut être un allié pour lui, autant elle peut être un obstacle à la réalisation des objectifs. En effet, Le Sénégal s'est doté de lois bien précises qui ont pour but de protéger le domaine public maritime. Il s'agit de La loi n° 76-66 du 2 juillet 1976 portant Code du domaine de l'État qui interdit l'appropriation privée des terres du domaine public maritime. Si l'on en croit les défenseurs du littoral, par le biais d'un communiqué, L'article 19 de ladite loi dispose clairement : « le domaine public est inaliénable et imprescriptible ».

Seulement, regrettent les acteurs de la plate-forme, voilà que l'article 19 de la loi portant code du domaine de l'État est venu ouvrir une brèche dans laquelle s'engouffrent tous les violeurs du domaine public maritime. C'est cet article qui énumère toutes les dépendances qui peuvent faire l'objet d'un déclassement. « Malheureusement le domaine public maritime (DPM) y est bien mentionné », constatent avec regret les camarades de l'architecte Pierre Goudiaby Atepa.

De ce fait, « Le terrain octroyé à l'Ambassade de Turquie (environ 2000 m2) n'est que l'arbre qui cache la forêt », soutiennent-ils. A les en croire, Le « Terrou Bi » occupe à lui seul près de 100 000 m2 dont la moitié sur la terre ferme, les propriétaires du Magic Land se sont installés illégalement à la plage du virage où ils ont édifié un hôtel et complexe commercial, la société MIXA tente d'obtenir un permis de construire sur le littoral et a déjà installé une baraque de chantier. L'espace entre Fann Mermoz et la mosquée de la Divinité a déjà fait l'objet d'un morcellement et est distribué.

Par ailleurs, les rédacteurs du communiqué relèvent également que la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux collectivités locales précise que tous les projets ou opérations initiés sur le domaine public maritime et le domaine fluvial requièrent l'autorisation du Conseil régional par délibération, après avis de la commune ou de la communauté rurale où se situe le projet. Ce qui leur fait dire que l'État n'est pas le seul responsable de l'accaparement éhonté du domaine public maritime.

Ainsi, ils exigent l'annulation de tous les titres attribués sur la pointe de Fann et leur affectation au domaine public maritime DPM, la démolition de la digue du « Terrou Bi » et l'Hôtel le virage et ses annexes afin de permettre la libération immédiate de la plage.

Sur le cas spécifique de la construction sur le site de la pointe de Fann, les membres de la plate-forme, voyant que la représentation diplomatique dispose d'une immunité, constatent qu'il ne reste qu'à identifier la décision et l'attaquer devant la Cour suprême, pour abus de pouvoir.

BABACAR WILLANE

n°10 - Histoire du remembrement des almadies - presse locale*ENQUETE SUR LE FONCIER AUX ALMADIES : Macky Sall*
et Moustapha Guirassi au cœur d'un litige foncier

Le directeur du Cadastre, Tahibou Ndiaye, est revenu sur le passé des Almadies pour chercher à expliquer l'historique des litiges fonciers.

« Le remembrement de la zone des Almadies a été rendu exécutoire par le jugement numéro 1976 du tribunal de Dakar à la date du 10 décembre 1977.

Un remembrement veut dire qu'on trouve une situation où les parcelles sont contiguës. Et là, nous avons le devoir, en tant que technicien, de rendre la zone plus fluide. Pour qu'il y est cette fluidité, il faut créer des rues. Comme ce sont des parcelles qui se touchent, il faudrait que chacun puisse accéder à sa propriété. Il faut créer aussi des zones d'équipements. En créant ces rues et ces zones équipements, il faudrait les mettre sur le compte des tiers.

On a demandé à chaque attributaire et c'est le remembrement qui a fait état de cela, chaque titulaire de titre foncier, à participer à hauteur de 35 % de sa superficie pour la création de ces rues et la construction des équipements. Ce qui a été fait de façon intelligente. On te rétrocède ta parcelle.

Mais ce qui s'est passé, vous pouvez être à une position géographique x et, après le remembrement, vous vous retrouverez à une position y. Le remembrement s'est fait aux Almadies dans la rigueur des principes. Tout le monde devait restituer son ancien titre. Et l'administration devait leur remettre leur nouveau titre. Tous ne l'ont pas fait. Certains ont gardé par dévers eux leur ancien titre et souvent, par négligence ou par faute de l'administration, on leur a remis leur nouveau titre. Ce qui fait qu'une personne peut avoir, par dévers elle, deux titres fonciers : le nouveau et l'ancien.

Maintenant que cela s'est produit, quand il s'est agi de prendre position dans certaines zones, la population a refusé que les ayants droit prennent possession de leur nouveau titre. Alors, certains ont fait leurs morcellements, ils ont superposé sur le remembrement des Almadies leurs propres lotissements. Ce qui a rendu certaines zones litigieuses. »

Auteur: Mamadou SECK –

Source: Seneweb.com | Le 12 juin, 2009 http://www.seneweb.com/news/Politique/enquete-sur-le-foncier-aux-almadies-macky-sall-et-moustapha-guirassi-au-c-ur-d-un-litige-foncier_n_23408.html

n°11 - Grille d'entretien « professionnelles du littoral »

Représentations

- Comment appelez-vous ce territoire entre la terre et la mer ?
- Qu'est-ce que ça représente pour vous le « littoral » ?
- Pourriez-vous placer les endroits importants pour vous du littoral de Yoff/Ngor/Thiaroye ?
- Pourquoi sont-ils importants ?

Littoral : objet / personnification / histoire

- Quel objet symbolise le mieux le littoral selon vous ?
- Quelle personne/entité symbolise le mieux la plage ? La mer ?
- Que savez-vous de cet espace, ce territoire, qui vous l'a enseigné ? - Histoire du village / légendes léboues / arrivée des Léboues ici - des autres ethnies...?

Lieu du savoir technique, professionnel du littoral

- La mer c'est un espace pour les hommes ou/et les femmes ? pourquoi ? et la plage ?
- Allez-vous parfois en mer ? racontez-moi ces expériences(s), à quels moments de votre vie ?
- Que savez-vous des techniques des pêcheurs ? qui vous les a apprises ? Quand, comment ?
- Quels avis portez-vous sur les différentes pratiques de pêches ? En parlez-vous avec les pêcheurs ? Les autres hommes ou femmes ?
- Racontez-moi vos premiers souvenirs de plage, de pêche.
- Une femme de votre entourage vous a-t-elle appris le métier de mareyeuse / transformatrice / plongeuse ?

- Quelle relation entretenez-vous entre femmes de différentes ethnies ?
- Avec les hommes organisés / non organisés ? Quelles différences ?
- Y'a t'il des conflits avec certains usagers du littoral ? Hommes / femmes ?
- Quelle relation avez-vous avec les touristes ? Pensez-vous qu'il faille développer l'industrie touristique, ou la pêche, ou les deux ?

SI ORGANISEE EN COLLECTIF

- Depuis quand travaillez-vous dans cette organisation ? Considérez-vous que ça vous apporte quelque chose de plus ?
- Y'a t'il beaucoup de léboues dans cette organisation ? Pourquoi ?
- Connaissez vous d'autres GIE ? Travaillez vous en relation avec eux ?
- Ce sont des groupes d'hommes, de femmes, ou mixtes ? Avec qui préférez-vous traiter ?

SI NON ORGANISEE EN COLLECTIF

- Aimerez-vous intégrer une organisation ? Pourquoi ?
- Connaissez vous des GIE ? Travaillez vous en relation avec eux ?
- Ce sont des groupes d'hommes, de femmes, ou mixtes ? Avec qui préférez-vous traiter ?

Lieu du savoir environnemental : interaction entre différentes échelles de gouvernance littorale

- Le littoral de Dakar est-il menacé, si oui : quelle portion ? par quoi, depuis quand ?
- Y'a t'il une différence entre les littoraux de Yoff, Ngor, Hann, Plateau... pourquoi ?
- Que connaissez-vous des principes, des règles de protection de l'environnement en général, du littoral en particulier ? Qui vous les a transmises ?
- Qui doit nettoyer ce territoire ? Pourquoi ?
- Etes-vous en relation avec ces gens-là ? Comment ça se passe ?
- Hiérarchisez les responsables de cet espace (lébous/touristes/chefs coutumiers/religieux/ mairie/bailleurs fonds/ong/état...) - le degré de responsabilité est lié à quoi ?
- Participez-vous à des actions de gestion-protection environnementale ? Si oui : depuis quand, grâce à qui ? Si non, pourquoi ?

Lieu du savoir symbolique sur le littoral : espace invisible

SI LÉBOUE

Pratiques du culte : savoirs-faire

- Pratiquez-vous le culte des génies ? Racontez-moi.
- Qui vous a transmis vos connaissances du culte des rab ?
- Vos sœurs/vos filles, croient-elles aux génies ? Pratiquent-elles le culte ?
- L'espace symbolique, cultuel du littoral : est-ce un espace féminin ? Pourquoi ?
- Décrivez-moi, dans vos pratiques liées au culte des génies, celles qui se situent sur le littoral ? Que faites-vous, où, dans quel ordre, quand (cycle, journée, heure...) ?

Mémoire

- Y'a t'il un groupe de femmes qui pratique plus que d'autres le culte ? Pourquoi ? Par famille, génération ?
- La transmission de cette mémoire des savoirs et savoirs-faire culturels est-elle orale ?
- Pensez-vous qu'il faille conserver le culte des génies ? Si oui, ce culte a-t-il besoin d'un lieu matériel pour être préservé - type musée ?

Territoire sacré

- Quelle est l'importance du lieu choisi pour ces sacrifices ?
- Quelle mémoire gardez-vous des lieux de culte perdus (vendus/privatisés/effacés par la montée de la mer ou l'érosion) ?
- Pouvez-vous situer le lieu perdu ? A quel degré de précision, y'a t'il des repères ?
- Substituez-vous les lieux de culte perdus par d'autres ? selon quels critères ?
- Le rab se manifeste-t-il si un lieu change ? Si oui, le mécontentement varie-t-il selon l'acquéreur - selon que c'est un étranger qui achète la plage - ou un lébou ?
- Comment articulez-vous la relation entre espaces modernes de la ville, et espaces sacrés ? Est-ce compatible ?

SI NON LÉBOUE

- Croyez vous aux génies des Lébous ? Racontez moi.
- Y'a t'il un équivalent dans votre famille / lignage / village ?
- Pensez-vous que les Lébous soient les garants de cet espace/davantage responsables ? Pourquoi ?

Hierarchisation des lieux de savoir

- Nous avons évoqué un ensemble de savoirs et savoir-faire sur le littoral, si vous deviez hiérarchiser ces savoirs, qu'elle est la connaissance la plus importante à vos yeux de cet espace ? Celle que vous voudriez transmettre avant toute autre ?
- En termes de territoires, ce savoir précis correspond-il à un lieu qui vous serait également plus cher ?
- Si non, comment expliquez-vous ce décalage entre le savoir apprécié, et le lieu dénigré / voir souvent salit ?

- Quelle relation entretenez-vous avec le passé du territoire littoral dakarois : vous vous le représentez comment ?
- Si idéalisé : qu'est-ce qui a changé ?
- Si dénigré : qu'est-ce qui s'est amélioré ?

n°12 - « Cultivons le littoral ! » Proposition de projet (I. Sidibé), porté par l'EMAD**Commission européenne****Cultivons le littoral !**

Ce projet consiste en une revalorisation des derniers espaces vierges du littoral de la ville de Dakar : l'objectif premier consiste à allier l'**écologie** et le **développement durable** à la **culture**. En permettant aux populations locales de cultiver leur territoire, et de s'y cultiver, il associe **culture et agriculture**.

Sur ces parcelles qui bordent l'océan, parcelles relevant du Domaine Public Maritime, nous proposons l'aménagement d'**espaces verts cultivés** (maraîchage) et de **jardins publics**.

Ceci permettrait de créer de l'emploi et de valoriser ce littoral en y organisant régulièrement des **événements culturels**, comme des expositions, des concerts itinérants, des performances artistiques, des projections de films, etc.

Les produits des récoltes (fruits, légumes, plantes médicinales, plantes d'agrément), seront vendus au moins une fois par semaine sur des marchés bio-équitable aux abords des jardins.

Photo de la baie de Ouakam, prise par I.Sidibé, janvier 2013

I. demandeur et PARTENAIRES

Nom du demandeur:	Entente des Mouvements et Associations de Développement : EMAD
Nationalité¹⁵⁷ du demandeur et date d'établissement :	Sénégalaise
Numéro d'identification EuropeAid¹⁵⁸ du demandeur :	
Numéro de contrat en cours/Numéro de fiche d'entité légale (si disponible)¹⁵⁹:	
Statut juridique¹⁶⁰:	Association sans but lucratif
Partenaire 1:	Nom: Ville de Dakar Numéro d'identification EuropeAid, si disponible ¹⁶¹ : Nationalité et date d'établissement ¹⁶² : Sénégalaise Statut juridique¹⁶³: Collectivité locale
Partenaire 2: NB: ajouter autant de lignes qu'il y a de partenaires	Nom: Collectivité léboue Numéro d'identification EuropeAid, si disponible: Nationalité: Sénégalaise Statut juridique: Acteur non étatique
Partenaire 3 :	Nom: Numéro d'identification EuropeAid, si disponible: Nationalité: Statut juridique:

IMPORTANT : La Commission Européenne ne considérera comme partenaires, que les entités/organisations qui auront été identifiées comme telles dans le tableau ci-dessus.

¹⁵⁷ Les statuts devront permettre d'établir que l'organisation a été créée par un acte relevant du droit interne du pays. À cet égard, toute entité juridique dont les statuts auraient été créés dans un autre pays mais qui serait enregistrée localement, quand bien même elle serait en possession d'un «Protocole d'entente», ne pourrait être considérée comme une organisation locale éligible.

¹⁵⁸ Ce numéro est alloué lors de l'enregistrement de l'organisation dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez visiter le site http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm

¹⁵⁹ Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne/a été informé du numéro de fiche d'entité légale. Si aucun des deux cas ne s'applique, indiquer «N/A».

¹⁶⁰ Par exemple, association sans but lucratif, ONG, organisation internationale intergouvernementale, etc.

¹⁶¹ Voir la note de bas de page 2.

¹⁶² Voir la note de bas de page 1.

¹⁶³ Voir la note de bas de page 4.

Coordonnées du demandeur pertinentes dans le cadre de cette action:	
Adresse postale:	BP : 21725 Dakar Ponty
Numéro de téléphone: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	(221) 33 842 67 36
Numéro de téléphone portable: Indicatif Pays + numéro	(221)77 395 73 76
Numéro de fax: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	(221) 33 842 67 36
Personne de contact pour cette action:	Isabelle Sidibé
Adresse e-mail de la personne de contact:	isasidibe@gmail.com
Adresse e-mail de l'organisation	Avenue Blaise Diagne X Rue 5, Immeuble Demba B. Thiam en face du stade
Site Internet de l'organisation:	

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et en particulier à l'adresse e-mail, doit être notifié par écrit à la Commission européenne. La Commission européenne ne sera pas tenue responsable si elle n'est pas en mesure de contacter le demandeur.

II. L'ACTION

2.1 Résumé de l'action

Intitulé de l'action:	Cultivons le littoral : revalorisation des derniers espaces vierges du littoral de la ville de Dakar
Lieu(x) de l'action:	Sénégal, Région de Dakar, Ville de Dakar
Durée totale de l'action:	
Montant de la contribution UE demandée (en EUR)	
Objectifs de l'action	<p><i>Objectif global</i></p> <p>Favoriser la réappropriation des espaces vierges du littoral dakarois par les populations.</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allier l'écologie et le développement durable à la culture ; • Aménager sur les parcelles, bordant l'océan, des espaces verts et des jardins publics ; • Favoriser l'intégration des univers culturels et ambiances locales des sites ciblés à l'offre du renouveau touristique national ; • Organiser, régulièrement, des événements culturels, comme des expositions, des concerts itinérants, des performances artistiques, des projections de films, etc.
Groupe(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations de la Ville de Dakar ; et plus particulièrement les jeunes et les scolaires ; • Les élus des collectivités locales de la Ville de Dakar ; • Les pencs et villages traditionnels lébou ; • Les épouses de pêcheurs ; • Les artistes de la région de Dakar ; • Les services déconcentrés de l'environnement, de l'agriculture, de l'économie maritime et du tourisme.
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations riveraines des sites ciblés; • Les acteurs culturels et artistiques de la Ville de Dakar ; • Les opérateurs touristiques; • Les jeunes et les femmes ; • Les familles de pêcheurs.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Des espaces de jouissance libre du littoral disponibles ; • Des possibilités de génération de revenus, alternatives à l'exploitation des produits halieutiques, offertes aux populations riveraines ; • Les fonctions traditionnelles du littoral, culte et culture, réhabilitées ; • Un dispositif communautaire de gestion durable du littoral mis en place ; • Un environnement propice à la créativité artistique ; • Des espaces récréatifs (parcours sportifs, rencontres culturelles périodiques...) aménagés ; • Des jardins hors sol urbains exploités ; • Uncircuit du littoral disponible pour le Festival national <i>Ndakarou Demb (Mémoire des Penc et villages de Dakar)</i>.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité de pilotage ; • Identification et aménagement des sites ; • Formation des bénéficiaires et personnels du projet ; • Organisation périodique d'événements culturels et pédagogiques.

Pertinence de l'action (maximum 3 pages)

2.2 Pertinence par rapport aux secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'idée du projet

De par ses objectifs, le présent projet est celui d'un processus communautaire de gestion durable du littoral dakarois, conforme au principe n°15 de la Déclaration de Rio (1992) qui stipule que « la meilleure manière de traiter les questions environnementales est de permettre la participation des peuples autochtones concernés. », ainsi qu'à la Convention sur la biodiversité qui reconnaît dans son préambule que « le rôle des peuples autochtones qui entretiennent des modes de vie traditionnels en adéquation avec la protection de l'environnement et son utilisation durable. »

La dialectique patrimoine/modernité est au centre d'un nouvel "art d'accommoder les territoires" : ainsi le partenaire privilégié du projet sera la Collectivité léboue, population autochtone de la presqu'île du Cap-Vert dont le tourisme méconnaît l'histoire faute de musée relatant son passé et préservant son patrimoine.

Les Lébous étaient de grands pêcheurs et des agriculteurs. Fuyant le régime du Damel du Cayor vers la fin du 15^{ème} siècle, cette population s'est installée sur le littoral de la Presqu'île à Yène, Bargny, Thiaroye, Mbao, dans les *Pénc* du Plateau, à Ouakam, Ngor et Yoff, vers Soumbédioune, et plus tardivement au niveau de Hann (début du 19^{ème} siècle).

La persistante pression foncière, sur cette bande littorale à haute portée historique, entravant progressivement toute possibilité de jouissance du site au grand public, pose d'urgents défis à relever tant pour la réhabilitation de sa vocation naturelle, que des réponses aux menaces d'instabilisation sociales pouvant dériver en des revendications communautaires proliférantes. A cet effet, d'intenses alternatives de sauvegarde des espaces non occupés s'imposent, en synergie avec les actions des collectivités locales et mouvements associatifs œuvrant sur le littoral. C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent projet de gestion intégrée durable du littoral dakarois. Sa conception répond à la nature particulière du site au plan des objectifs, des partenariats et des financements, avec une priorité donnée à la préservation, la gestion et la valorisation communautaire des espaces restants. Elle s'articule autour d'actions :

- adaptées et durables en matière de mixité sociale, d'activités économiques de réduction de la pauvreté dans le respect des équilibres naturels,
- écologiques pour la préservation et la mise en valeur d'espaces naturels et de paysages,
- artistiques et touristiques ;
- attractives d'éveil et de découverte. Etc...

2.3 Pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes du/des pays ou région(s) et/ou des secteurs concernés (synergie avec d'autres initiatives de la CE et absence de double emploi, notamment)

Education

Les aménagements seront d'enrichissants supports pédagogiques d'éducation environnementale et de promotion de patrimoine immatériel : toute chose pouvant doter l'enfant, très tôt, des prédispositions aux bonnes pratiques de jouissance durable.

Pour un développement économique et durable des quartiers littoraux dakarois :

Il s'agit d'initier la mise en place **d'activités génératrices de revenus** destinées aux populations les plus démunies des quartiers côtiers mais ne jouissant ni des emplois créés ces dernières années par l'industrie touristique, ni du secteur proliférant du bâtiment, ou ne parvenant plus à vivre de la pêche et de ses activités connexes ; mais aussi, de contribuer à la construction d'un **espace public** dédié d'une part à un programme innovant d'**horticulture urbaine**, d'autre part, aux loisirs, c'est à dire aux apprentissages impliqués par le respect de l'environnement, la sauvegarde du site, la gestion des déchets - **en s'inspirant du modèle du Set Setal**, et en renouvelant les contenus.

Aucune autre initiative de ce genre n'a à ce jour été mise en place sur la frange littorale urbaine sénégalaise. Dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique, le Sénégal met en place des ouvrages de protection des côtes destinés à préserver les populations des conséquences de l'avancée de la mer et de l'érosion côtière. Le reboisement permet de freiner cette érosion c'est pourquoi nous voulons utiliser ce moyen naturel pour protéger Dakar tout en l'embellissant; et dans le même temps, il nous semble nécessaire de penser des espaces publics, ouverts, et non construits afin de respecter la Loi sur le Domaine Public Maritime qui veut qu'il n'y ait aucune construction en dur à moins de 100 mètres du rivage.

Publics visés

Le public local constituera à n'en pas douter la cible originelle de cet espace culturel. Les publics régional, national voire étranger seront également des interlocuteurs privilégiés. A côté du grand public, les professionnels constitueront la seconde manne du futur centre d'exposition. Les scolaires, du primaire à l'université ou bien issus des classes d'art formeront enfin un public nombreux susceptible de montrer de l'intérêt pour ce genre d'expérience culturelle.

Mais ce projet a également une portée d'éducation environnementale : en effet, les scolaires seront sensibilisés à la protection de la nature en ville tout en étant invités à s'intéresser à l'entretien des plantes cultivées.

Politique culturelle

Cet espace artistique, en extérieur, privilégiera :

- l'accessibilité des thématiques principales : l'art et l'environnement, la biodiversité, l'art urbain, l'art dans la ville et dans la nature ;
- la diffusion d'un savoir technique à un panel de visiteurs diversifié ;
- la mise en réseau du site avec les autres pôles touristiques et scientifiques de la Ville de Dakar, de la région, du pays et de la sous-région afin de constituer un véritable schéma directeur autour des savoir-faire dakarois, sénégalais, ouest-africains ;

les échanges inter-continentaux en accueillant régulièrement des artistes venus d'autres continents, notamment de l'Union Européenne ;

- la création d'un lieu d'échanges et de vie entre salariés et artistes, visiteurs et professionnels ;
- l'ancrage de la thématique patrimoniale du littoral dakarois dans la mentalité collective en assurant ainsi la mémoire, grâce à l'exposition permanente sur les grilles du parc de photos anciennes et de panneaux relatant l'histoire léboue, leur culture, leurs savoirs et savoirs-faire.

2.4 Veuillez décrire et définir les groupes cibles et les bénéficiaires finaux, ainsi que leurs besoins et contraintes et la façon dont l'action répondra à ces besoins :

Les groupes cibles sont :

groupe cible	description	Nombre	critères de sélection
scolaires	- du primaire à l'université	illimité	Aucun. Ouvert à tous
populations locales	- du quartier, de la ville	illimité	
touristes	- sénégalais et étrangers	illimité	
professionnels	- artistes, collectionneurs, etc.	illimité	

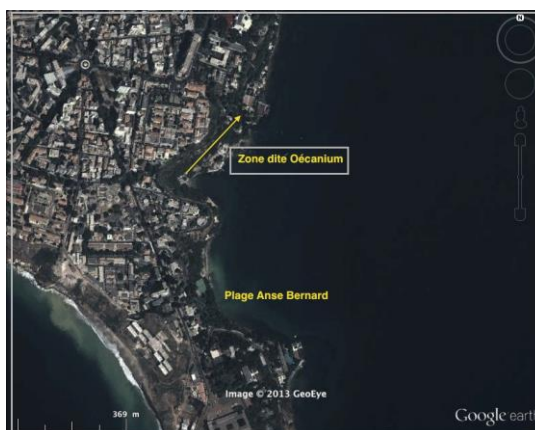
Contraintes et besoins

Groupe cible	Contraintes	Besoins
scolaires	- jeune public - sécurité obligée	- guides d'exposition adaptés selon les âges - mettre à disposition des animateurs pour soutenir les corps enseignants
populations locales	- public parfois novice dans le milieu de l'art - public en attente d'espaces récréatifs	- guides d'exposition adaptés, pédagogiques, en français et wolof - penser des structures (jeux et agrès) adéquates et correspondant aux besoins des populations locales
touristes	- public international	- guides d'exposition en anglais, français, et si possible autres langues
professionnels	- public exigeant	- qualité de l'information dans les guides d'exposition - qualité des artistes et des oeuvres sélectionnés

- **Bénéficiaires finaux**

Les jardins permettront aux femmes et aux jeunes des quartiers de trouver un emploi comme jardiniers ou vendeurs au marché, et ainsi amélioreront leurs conditions de vie. Les acheteurs trouveront dans ces marchés bio des produits de qualité.

Toute personne résidant à Dakar ou y étant de passage pourra enfin profiter de la vue sur la mer dans un cadre embellit, préservé, naturel. Ces jardins profiteront à tous !



2.5 Éléments de valeur ajoutée spécifiques

Toutes les zones littorales encore vierges de la ville pourraient potentiellement intégrer ce projet. Il permet de créer de l'emploi, et grâce au

système de restauration sur place, de faire des bénéfices permettant à terme de rendre le lieu indépendant sur le plan financier (les recettes permettant de payer et faire venir les artistes, salarier les employés et entretenir les lieux).

Trois zones ont été identifiées comme pouvant convenir à **un projet "test"** - l'État étant le seul à pouvoir donner son accord, nous espérons qu'un de ces trois terrains pourrait lui convenir également.

Cartes du littoral dakarois avec identification des zones : la zone faisant face aux Madeleines, le Cap Manuel, et le territoire qui jouxte l'Océanium de Dakar. Images GoogleEarth, extraites en janvier 2013.



Description de l'action (maximum 1 page)

3.1 Des jardins urbains :

- une source d'activités lucratives, et d'appropriation du littoral par les riverains

Dans chaque jardin plusieurs personnes travailleront quotidiennement à l'entretien des fruits et légumes ; des jeunes paysagistes diplômés du Centre de Formation Horticole de Cambérène trouveront dans ce programme un emploi de formateur des jardiniers et coordonateurs des équipes.

Des gardiens seront embauchés pour surveiller les lieux, fermés au public la nuit (par des grilles côté rue) sauf les soirs de nocturnes. Enfin, des vendeurs trouveront un emploi au marché bio-équitable.

- une protection de la côte et des savoirs traditionnels revisités

Des botanistes sénégalais travailleront aux côtés de vieux Lébous détenteurs de savoirs traditionnels en matière de plantes médicinales mais aussi de plantes et arbustes permettant de freiner l'érosion côtière et l'avancée de la mer (cactus, filao, etc.). Des arbres et arbustes seront ainsi plantés le long du littoral.

3.2 Un espace ludique et culturel :

- un espace attractif

Ces jardins publics, ouverts en journée et gardés la nuit, seront des **espaces de jeux** sécurisés où les enfants trouveront des balançoires, des terrains de jeux, les plus grands des agrès et autres installations sportives, et où tous pourront profiter de bancs pour se reposer et **admirer la vue**.

Ce projet instaure un rapport nouveau au **paysage** : en créant du lien entre des quartiers populaires actuellement coupés du rivage, et un littoral préservé, arboré, il permet aux riverains de jouir du bord de mer, dans des conditions jusqu'ici réservées aux riverains privilégiés.

Nous souhaitons que chaque jardin dispose d'une aire de jeu réservée aux **enfants handicapés** : car tous les citoyens naissent libres et égaux en droits et en devoirs.

- un espace culturel et touristique

Ces jardins publics accueilleront des **événements culturels et artistiques**. L'idée serait d'exposer chaque mois dans ces jardins un artiste nationally ou internationalement reconnu, aux côtés d'un artiste du quartier peu voire encore jamais exposé. Des soirées (concerts, projections, happening, performances) seront régulièrement organisées et donneront l'occasion à ces lieux de bénéficier d'une nocturne valorisant une fois de plus le travail d'éclairage et de jeux de lumières réalisé par des artistes locaux.

Selon les programmes et les cibles, seront associés à ces événements différents acteurs culturels : les centres qui accueillent la jeune création à Dakar tels que la Biscuiterie ou l'Institut Français, les galeries d'art dakaroises, mais aussi l'IFAN ou l'Université Cheikh Anta Diop, les ateliers d'artistes renommés (Viyé Diba, Souleyman Keita, Ousman Sow, etc.), les intellectuels engagés dans la lutte pour la valorisation de l'art sénégalais ainsi que les chanteurs et musiciens.

Nous ciblerons un ensemble de publics : les riverains (les jeunes, les femmes, en ciblant prioritairement les personnes des quartiers sensibles n'ayant pas accès au monde de l'art), les touristes (ces jardins publics permettant la création d'un pôle d'attraction dans une ville dont le littoral, pollué, a plutôt tendance à faire fuir les touristes vers la Petite-Côte ou la Casamance), et bien sûr toute une frange de la population dakaroise qui connaît ce type d'espaces publics mais à l'étranger.

n°13 – Article sur l'aéroport de Yoff – presse locale



Ngor, Ouakam, Yoff : la haute tension foncière

Lequotidien Le Mag 20 June 2015

Les habitants des villages de Ouakam, Ngor et Yoff, membres du collectif «Taanka», continuent de réclamer, avec insistance, les 846 hectares du site de l'aéroport Léopold Sédar Senghor (Lss) qu'ils considèrent comme la terre de leurs ancêtres. A travers cette réclamation, les populations essaient d'anticiper la crise foncière qui les étrangle déjà. Et ce n'est pas une mince affaire...

Entourés de quartiers chics, les villages lébous de Dakar étouffent face à la pression foncière. A Ngor, Ouakam, Yoff, les jeunes grandissent en voyant les dernières réserves foncières **s'épuiser et refusent de construire leur avenir hors des cités traditionnelles où règne encore l'esprit des ancêtres**. Le drame de la Cité Tobago ramène les populations à leurs interrogations existentielles : Où peut-on trouver de **l'espace pour construire «une case»** ? C'est une question que le collectif «Taanka» a décidé de régler par tous les moyens.

En ce jeudi matin, vers 11h 20, non loin de l'hôtel de Yoff, un groupe de personnes, composé d'hommes et de femmes, converge vers les taxis clandos qui vont à l'intérieur du «village». Postés aux alentours de la mairie de cette commune, les gendarmes, équipés de pick-up, de 4X4 et autres **véhicules de maintien de l'ordre**, veillent au grain. Certainement, c'est pour dissuader les membres de «Taanka» qui réclament les 846 hectares dans la zone de l'aéroport Léopold Sédar Senghor. Il y a un mois, ils avaient semé le désordre à Yoff, Ouakam et Ngor en organisant une manifestation improvisée

et violente. Sans ciller, les habitants de ces trois «villages» considèrent que ces terres appartiennent à leurs ancêtres. Surpeuplées, ces communes ont visiblement épuisé leurs réserves foncières. Leurs populations ne cessent d'augmenter. Il s'agit donc pour le collectif «Taanka» de faire la restructuration et l'aménagement de leurs «villages» traditionnels devenus aujourd'hui des «îlots» entourés de cités nouvelles. Bamar Samba et son camarade Mamadou Ngagne Ndiaye affichent leur inquiétude. Et leur détermination.

846 ha de l'aéroport

Dans les locaux de l'Association pour la promotion économique et sociale de Yoff (Apecsy), des documents et articles de journaux qu'ils brandissent pour étayer leurs argumentaires encombrant le bureau. Ils déclinent leur plan d'action à cœur ouvert : «Nous réclamons également des zones de recasement, des équipements publics et une assiette foncière pour le patrimoine collectif qui va nous permettre de financer les projets économiques, sociaux et culturels des jeunes et des femmes.» Visiblement imprégné de la question, le vieux Bamar Samba invoque l'histoire des terres avec beaucoup de détermination. Prolixe, il dit : «Depuis des temps immémoriaux, l'ensemble des terres de ces trois villages était le domaine agricole et forestier de "Taanka" appelé "Niaye bi". En 1943, pour des raisons de construction d'aérodrome et d'équipements militaires et plus tard d'aviation civile, le gouvernement français avait procédé, par voie de réquisition, à l'immatriculation par expropriation de tout ce qu'il englobe (environ 471 ha).» D'après le notable, ces terrains et immeubles sont devenus le patrimoine du Sénégal en 1962. En 1973, poursuit-il, pour les besoins d'extension de l'aéroport, l'État du Sénégal a procédé à l'immatriculation par expropriation pour utilité publique un certain nombre de terrains. Pour comprendre la réaction de ces populations, les deux notables soutiennent qu'il faut revenir quelques années en arrière, c'est-à-dire à l'époque où le gouvernement du Président Abdoulaye Wade avait annoncé, entre 2006-2007, la délocalisation de l'aéroport de Dakar-Yoff vers le nouvel aéroport de Diass et son projet de Cité des affaires qui accueillerait les grandes multinationales. Cette annonce avait aiguisé les appétits des «villageois» et aussi des pontes de l'État libéral qui s'étaient octroyés quelques espaces libres sur la plateforme aéroportuaire.

Les Jaraaf, parrains de la spéculation

A cette époque, se souviennent-ils, le collège des notables de «Taanka» dénommé «Grand conseil Dakar-Ouest», présidé par le Jaraaf Abdoulaye Samb (doyen d'âge), assisté des Jaraaf Médoune Guèye de Ouakam et Ndiaga Ndoye de Yoff, avait sollicité après une saisine de l'autorité administrative (l'État) la restitution de ces terres. Cette démarche n'a pas abouti. Aujourd'hui, les revendications de ces trois villages (Ouakam, Ngor et Yoff) ont pris une autre tournure : La violence physique est employée pour faire pression sur les autorités étatiques afin d'avoir gain de cause. Les jeunes se joignent à la lutte. Malgré leur violent affrontement avec les Forces de l'ordre, les animateurs du collectif «Taanka» ne se résignent toujours pas. Ils gardent le cap pour essayer de retrouver quelques lopins de terre.

Rassemblés sur la rue principale de Ngor, après avoir été repoussés du lieu de leur sit-in aux Mamelles par les Forces de l'ordre, les membres du collectif expliquent leur frustration par leur situation

économique et la précarité de leur condition sociale. Le coordonnateur des trois villages, joint par téléphone, étale ses vérités sous un ton sec : «Nous considérons que le collectif va réussir son combat parce que nous sommes déterminés à défendre les intérêts de nos trois villages. Et suite à notre point de presse du 21 mars, nous sommes en train de dérouler notre plan B. Avant la tenue de notre rencontre, nous avons adressé **à la Présidence une lettre d'audience et d'informations sur la situation alarmante de la zone aéroportuaire. Malheureusement, elle n'a pas réagi.» Fort de ce constat, Mame Birame Mbengue se rappelle encore la promesse électorale du candidat Macky Sall. M. Mbengue de dire : «Le président Macky Sall, lors de la campagne électorale de 2012, avait formulé la promesse de réparer l'injustice foncière au niveau de la zone et de nous rendre nos terres. Et nous constatons qu'il n'a rien fait pour satisfaire nos préoccupations par rapport à cette question.» Il repassera un jour...**



Situation d'entretien collectif à Hann BelAir
(j'étais assise sur le sceau en bas de la photo au centre.
Rokhaya mon interprète porte le T-shirt bleu)



Les plongeurs de Ngor (sur le site de la Pointe des Almadies).
A gauche Awa Mbengue, à droite une plongeur qui me montre son oursin.



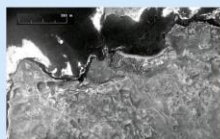
En haut, le centre de Formation géré par Yaye Bayam Diouf. En bas, la plage de Thiaroye sur Mer.



La cabane des transformatrices de la plage de Thiaroye.

Poster - Journée des jeunes chercheurs de l'Institut de Géographie "Action ou vérité : les géographes face à la société" 11 avril 2012

QUEL PAYSAGE POUR LE LITTORAL DAKAROIS DE DEMAIN ?



Village de Ngor, 1942.



Commune d'Arrondissement de Ngor, 2011.

* DES LA PERIODE COLONIALE : DROIT FONCIER COUTUMIER VS DROIT ECRIT ?

Rattrapés par la croissance urbaine : Yoff, Ngor, Ouakam, et des îlots dans le quartier du Plateau, sont issus des premiers villages de la presqu'île du Cap-Vert mis en place à partir du 15^{ème} siècle par l'ethnie des Lébou.



Dakar vue du ciel, 2011.

Certains acteurs Lébou tentent de résister à cette nouvelle gouvernance paysagère, quand d'autres vendent leurs terres et font de la spéculation foncière.

L'occupation massive et illégale du littoral a pris une tournure alarmante ces dernières années avec l'avènement de nouvelles élites politiques, économiques et religieuses, catégories se retrouvant parfois à travers les mêmes personnes.

* DEPUIS L'ALTERNANCE DE 2000 : AMENAGEMENTS URBAINS riment avec PRIVATISATION DU LITTORAL

La nouvelle gestion environnementale est synonyme de course à l'occupation de l'espace au mépris de la loi sur le Domaine Public Maritime (1976).

La Corniche Ouest : Venue attendre Epiou le pouvoir d'un aménagement de la baie



Corniche Ouest, avant 1960.



Terray/Bi, plage publique privatisée, site sacré Lébou désacralifié.

BOULIMIE FONCIERE ET DYNAMIQUE DE REQUALIFICATION URBAINE



Chantier privé illégal sur le DPM : la plage publique résistera-t-elle à la privatisation ?



Bâtiment occupé par l'IOM (UN), construit sur la plage des Mamelles (site sacré Lébou), par Pape Diop, d'origine Lébou, président du Sénat et proche d'A.Wade (Président de la République, 2000-2012).

L'ESPACE LITTORAL SE RARÉFIE : DES USAGES CONCURRENTS POUR DES ESPACES SATURÉS



Plage de Yoff : les résidents, dont des Lébou, déversent leurs eaux usées au niveau de l'arrivée du canal à ciel ouvert, non assaini.



Plage de l'île de Ngor.

La plage est prise dans un étau entre des menaces naturelles (montée des eaux) et anthropiques (constructions illégales, plage dépotoir, prélèvement de sable marin).

Les solutions durables de protection ne semblent pas appliquées, ni par les populations riveraines, ni par les différents pouvoirs.



Usage résidentiel, pêche, et dépotoir.

Le Programme "Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières" (co-financé par la Banque Mondiale) et le Programme Régional de la Conservation des zones Marines et côtières, à travers des ONG et associations intermédiaires, tendent vers une meilleure prise en compte des formes de gestions locales du territoire, en "concertation avec" les acteurs.

Mais dans les faits, nombreux sont ceux qui se disent mis en marge des négociations.

Les confréries musulmanes sont hostiles aux pratiques récréatives à proximité de leurs lieux de culte, les aménagements spécifiques à la pêche sont incompatibles à ceux de l'industrie touristique...



Plage de Yoff-Layenne : instructions concernant la portion du littoral qui fait face au mausolée.

VERS UNE PRESQU'ILE SANS BORD DE MER ?

Des solutions locales émergent... trop tard ?

Des associations locales luttent pour un plaidoyer en faveur l'application des codes de l'urbanisme, la patrimonialisation des littoraux encore accessibles de la ville, la création d'un éco-musée dynamique, lieu de conservation et de mémoire de la culture Lébou.

L'absence de sensibilisation ?
à la sauvegarde du littoral
et de mise en commun des efforts
priveront-elles Dakar de ses derniers
espaces publics verts... et bleus ?



Résumés

L'Afrique de l'Ouest est marquée par une urbanisation littorale croissante, née en plein contexte d'extraversion économique sous la colonisation. Partout dans le monde, on constate désormais une similitude des activités humaines ayant une influence sur cet espace littoral : à des activités identiques, pourtant, des réponses diverses sont observées. L'objet de cette thèse est d'étudier la gestion du littoral dakarois, en partant des interactions entre ses différents acteurs - professionnels de la pêche artisanale, acteurs publics locaux, experts, usagers du littoral et résidents. Les injonctions à faire de la « bonne gouvernance », les cadres juridiques qui sont en train de se mettre en place au Sénégal en matière d'appropriation et de protection du littoral, les débats sur la gestion locale et participative, représentent autant de figures imposées, de normes véhiculées à l'échelle mondiale qui tendent à désigner un contexte de gestion littorale locale difficile dans ce pays. Le terrain d'étude est construit à l'échelle de quelques quartiers, correspondant aux anciens villages lébous. Ces lieux sont avant tout ceux de dépositaires de l'histoire locale, emblématiques de la fabrique populaire des villes africaines. Les pratiques observées sur ces territoires nous orientent vers les débats relatifs à l'autochtonie et aux identités ethniques. Cette recherche est composée d'un travail écrit, et d'un webdocumentaire, l'un venant compléter l'autre.

West Africa is marked by increasing urbanisation in its coastal areas, a phenomenon born out of the expansion of international trade in the colonial era. From this point onwards, we can note a likeness in the human activities that have an influence on coastal zones everywhere on the planet, although diverse responses to identical activities can also be observed. The subject of this thesis is the organisation of Dakar's coastline, and it takes the interactions that go on between the city's different stakeholders as its starting point, be they professionals of traditional fishing practices, local authorities active in the public sphere, technical and development experts, people who use the coastal area or residents. Pushes to impose 'good governance', the introduction of judicial frameworks that manage the appropriation and protection of coastal spaces and debates around local and participative control of such areas are developments that represent norms driven on a global scale which are then imposed on a local level. Such phenomena have tended to create a context of coastal management that is tenuous in Senegal. The field of study is built around several neighbourhoods that correspond to former Lebou villages, sites that belong above all to the custodians of local history and that are emblematic of the way the working classes have participated in the fabrication of African cities. The practices observed in these territories lead us into debates regarding indigenous sovereignty and ethnic identity. This piece of research includes a written thesis and a web documentary that together form a complete work.